



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 JUILLET 2025**

TABLE DES MATIERES

Après appel des membres présents par le Directeur Général des Services, le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Président à 19h ;

N° Rapports	N° pages	Désignation - Approbation
00A	1	Désignation d'un secrétaire de séance
00B	2	Approbation du procès-verbal du 03 avril 2025
FINANCES – AUDIT – MUTUALISATION – TRANSFERT DES CHARGES – CONFERENCES TERRITORIALES		
01	4	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – mesures d'exonération pour l'année 2026
02	8	Dispositif France Ruralité Revitalisation : mesures d'exonérations fiscales
03	10	Exercice 2025 - ouverture d'un compte à terme
FINANCEMENTS STRUCTURANTS – AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT URBAIN – HABITAT		
04	13	Attributions 2025 de fonds de concours au titre du guide des aides
05	23	NPNRU Jules-Guesde à Troyes - Accompagnement au relogement des ménages de la copropriété du Vouldy
06	26	Projet de convention avec la SAFER Grand Est pour l'acquisition d'une emprise foncière pour l'aménagement d'une zone dédiée à la bio économie à Saint-Lyé et indemnités pour dégâts de culture
07	39	Compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale – Approbation des documents
08	71	Contrat de partenariat métropolitain entre le Conseil Régional du Grand Est, Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - VIE ETUDIANTE – RECHERCHE - PATRIMOINE - TOURISME		
09	132	Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale - plan de financement et concours de maîtrise d'œuvre
MOBILITES - DEPLACEMENTS		
10	142	Avenants à des conventions avec la Région Grand Est - codes-barres 2D / transports scolaires

11	160	Modalités relatives au Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) 2024-2034
12	173	Subvention pour le programme « savoir rouler à vélo » organisé en 2025 par le comité départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) de l'Aube
13	178	Candidature pour l'obtention du label « accueil vélo » pour la maison du vélo
SOLIDARITE – PREVENTION - ACCES AUX DROITS		
14	186	Contrat de ville – engagement quartiers 2030 - Engagements de l'ARS et de la CPAM
EQUILIBRE DU TERRITOIRE – AGRICULTURE – CENTRES-BOURG – EQUIPEMENTS DE PROXIMITE – ESPACES FRANCE SERVICE		
15	196	Approbation du Contrat Local de Santé de 2^{ème} génération
ECONOMIE - EMPLOI - INNOVATION - TIC/THD – COMMERCE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS AERIENS		
16	503	Budget Annexe Campus bioéconomie Troyes Champagne Métropole
17	507	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est : Octroi d'une subvention pour le programme d'actions s'inscrivant dans le projet de territoire de Troyes Champagne Métropole
18	523	Conventions de partenariat dans le cadre de l'accompagnement Hospitalité
CYCLE DE L'EAU		
19	534	Projet de réhabilitation des digues du centre-ville et d'amélioration des conditions d'écoulement sur l'agglomération – déclaration de projet
20	557	Convention de partenariat avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs
DEVELOPPEMENT DURABLE – RECYCLERIES – ENVIRONNEMENT		
21	577	Approbation du plan d'action du schéma directeur Economie circulaire

CULTURE – MEDIATHEQUE JACQUES CHIRAC - CINEMA**22**

630

- Médiathèque Jacques-Chirac – Conventions, jeu concours et mise à jour de règlement

SPORT – PATRIMOINE BATI – ACCESSIBILITE**23**

652

- Patinoire des 3 seine - règlement des concours organisés lors des animations

24

659

- Schéma directeur des sports

25

691

- Subvention pour le projet de centre d'excellence, de vie et de performance de la société Troyes Facilities

SECURITE - CSU - POLICES SPECIALES - GENS DU VOYAGE FOURRIERE ANIMALE**26**

716

- Conventions de partenariat : CSUI

ADMINISTRATION GENERALE**27**

744

- Développement touristique de Mesnil-Saint-Père : maintien d'une « aide de minimis » pour un projet touristique structurant et renouvellement de la délégation au Conseil Départemental

28

755

- SPASER - Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables de Troyes Champagne Métropole

29

807

- Groupements de commandes

30

833

- Désignation de représentants de Troyes Champagne Métropole

31

852

- Personnel communautaire – mesures diverses

32

868

- Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil communautaire au Président et au Bureau

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	00A
Objet	DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
Rapporteur	Le Président

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 88 / Votants : 110

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, CHEVALIER Bertrand, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GANTELET Bruno, GESNOT Dany, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, HELIOT-COURONNE Isabelle, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
110	0	110	0	0

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance Casimir JAY à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	00B
Objet	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 03 AVRIL 2025
Rapporteur	Le Président

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 88 / Votants : 110

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, CHEVALIER Bertrand, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GANTELET Bruno, GESNOT Dany, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, HELIOT-COURONNE Isabelle, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
110	0	110	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la séance du 03 avril 2025.

Monsieur le Président

Je voudrais que l'on accueille Madame Martine CHAUDET, pour la commune de Sainte-Savine, qui prend la place de Madame Patricia KIEHN et on l'appelle à nous rejoindre.

Madame Martine CHAUDET

Bonsoir, bonsoir à tous. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Soyez la bienvenue.

Madame Martine CHAUDET

Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Je voudrais également avant de commencer notre ordre du jour, souligner que c'est le dernier Conseil Communautaire de Nathalie MONT-DESFONTAINES, qui est Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Enseignement Supérieur – Recherche – Vie Etudiante et Patrimoine. Pour mémoire, Nathalie a intégré la Ville de Troyes en 1994 au sein de l'Ecole de Musique où il y aura plus tard le Conservatoire National Marcel Landowski, puis la CAT en 2002 en tant de chargée de mission Enseignement Supérieur et Recherche. Elle aura passé 23 ans au service de l'affirmation du rôle et de la place de notre agglomération dans cet accompagnement de cet axe majeur de développement. Et en 2002, l'agglomération était autour de 3 000 étudiants, aujourd'hui on est à plus de 11 000. Et ce travail qui est souvent un travail de l'ombre mais un travail extrêmement professionnel, compétent et avec de l'ambition et des idées, méritait qu'on lui rende hommage et nous la salueront demain, mais je vous propose que nous l'applaudissions et lui dire merci. *Applaudissements.* Merci beaucoup.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	01
Objet	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – MESURES D'EXONERATION POUR L'ANNEE 2026
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 90 / Votants : 113

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, GROSJEAN Patrick, HELIOT-COURONNE Isabelle, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
113	0	113	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
MESURES D'EXONERATIONS POUR L'ANNEE 2026**

Annexe : Liste des locaux exonérés de TEOM

Exposé :

Les dispositions de l'article 1521-III du Code Général des Impôts permettent aux organes délibérants des groupements de communes, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et/ou commerciaux peuvent être exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les délibérations instituant les exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) doivent être prises avant le 15 octobre d'une année pour une application à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.

En dehors du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (Siedmto), le bénéfice de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est réservé aux entreprises ayant mis en place leur propre solution d'enlèvement des déchets.

De ce fait, ces entreprises renoncent à recourir aux prestations assurées par le service public de gestion des déchets (collectes en porte-à-porte, déchèteries, bornes d'apport volontaire).

Les services communautaires peuvent être amenés à vérifier que les conditions ci-dessus sont bien respectées par les bénéficiaires.

Le Conseil Communautaire est seul habilité à décider des exonérations : l'instruction de la demande ne vaut donc pas acceptation d'office.

Enfin, l'exonération n'est accordée que pour un an et peut donc être renouvelée le cas échéant chaque année sur demande expresse et motivée de l'entreprise.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ACCORDER l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2026 aux établissements listés nominativement dans l'annexe jointe à la présente délibération ;**
- **D'AUTORISER monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en exécution de la présente délibération.**

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
LOCAUX EXONERES DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AU TITRE DE L'ANNEE 2026

ETABLISSEMENT	ENSEIGNE	ADRESSE DU LOCAL	CODE POSTAL	VILLE DU LOCAL
ACS AUTOMOBILES	ACS MITSUBISHI	Rue Amédée Bollée	10600	Barberey-Saint-Sulpice
AMBIANCE AUTOMOBILES	OPEL	Rue amdée Bollée	10600	Barberey-Saint-Sulpice
ARTI BTP	CAPEB	14 Rue Amédée Bollée	10600	Barberey-Saint-Sulpice
AUB'SERVICES	MZN	2 Route de Montgueux Route Nationale 19	10600	Barberey-Saint-Sulpice
AUCHAN CARBURANT	AUCHAN	Route Nationale 19	10600	Barberey-Saint-Sulpice
AUCHAN HYPERMARCHE	AUCHAN	Route Nationale 19	10600	Barberey-Saint-Sulpice
AUTOBOULEVARD SAS	PEUGEOT	Rue Amédée Bollée ZI Champs des Lisses	10600	Barberey-Saint-Sulpice
BARBE	NOZ	18 Rue Maryse Bastié	10600	Barberey-Saint-Sulpice
CARTER CASH	CARTER CASH	2 Route de Montgueux Route Nationale 19	10600	Barberey-Saint-Sulpice
CRC RACINE	CRC RACINE	11 Rue des Nozeaux	10600	Barberey-Saint-Sulpice
DACHSER FRANCE	DACHSER	Rue des Valères	10600	Barberey-Saint-Sulpice
ECOVALIS TROYES	ECOVALIS	10A Rue Amédée Bollée	10600	Barberey-Saint-Sulpice
ECOVALIS TROYES	ECOVALIS	12 Rue Amédée Bollée	10600	Barberey-Saint-Sulpice
EST AUTOMOBILES	FORD	Rue Amédée Bollée	10600	Barberey-Saint-Sulpice
LOCABOX	LOCABOX	15 Rue Amédée Bollée Les Gravières	10600	Barberey-Saint-Sulpice
MAXI ZOO	MAXI ZOO	Rue des Valères Zone Commerciale Géant Casino	10600	Barberey-Saint-Sulpice
PREMIUM AUTOMOBILES	VOLVO LAND ROVER JAGUAR	Rue Amédée Bollée	10600	Barberey-Saint-Sulpice
SARL KARMA10	TOTAL ENERGIE	Route Départementale 619	10600	Barberey-Saint-Sulpice
SARL QUALIFRAIS	FRAICH'	12 Rue de la Gare Zone Commerciale de Barberey	10600	Barberey-Saint-Sulpice
SAS MD2	ENVIA CUISINES	2 Route de Montgueux Zone Commerciale RN 19	10600	Barberey-Saint-Sulpice
SCI LES CASSIS	CVS SARL - PEUGNET SARL	Route Départementale 619	10600	Barberey-Saint-Sulpice
SIPAN	BRICO E.LECLERC + Drive	Route Nationale 19	10600	Barberey-Saint-Sulpice
SUPERMARCHE LIDL	LIDL	12 rue de la gare	10600	Barberey-Saint-Sulpice
TRANSPORTS BOJKO	TRANSPORTS BOJKO	Rue des Valères	10600	Barberey-Saint-Sulpice
ASIMAT EHPAD LA COLLINE	ASIMAT EHPAD LA COLLINE	2/4 Rue de l'Herminette	10320	Bouilly
BREVIANDES ACCUEIL SOCIAL	RESIDENCE LA ROSERAIE	21 Rue des Ecoles	10450	Bréviandes
SCI ROFOS	OBS	9014 Impasse Alexandre Yersin	10450	Bréviandes
CDM SAS	CDM	39 Avenue des martyrs du 24 août 1944	10800	Buchères
MAGELLAN	PETIT BATEAU	Rue de la Forêt	10800	Buchères
MENUISERIE PONTOISE	MENUISERIE PONTOISE	07 Rue des Saules	10150	Creney-près-Troyes
SARL CAILLOUX	LA PETITE TABLE	1 Rue des Saules	10150	Creney-près-Troyes
SARL HOTEL DES SOURCES	HOTEL DES SOURCES	3 Rue des Saules	10150	Creney-près-Troyes
SAS COURTEFI	INTERMARCHE	4 Rue Saint Aventin ZAC de Creney	10150	Creney-près-Troyes
SAS ETABLISSEMENTS LENOIR	SAS ETABLISSEMENTS LENOIR	2 Rue des Saules	10150	Creney-près-Troyes
SAS GOSINOVE	INTERMARCHE	Rue Saint Aventin ZAC de Creney	10150	Creney-près-Troyes
LEHOUX SARRAIL	FEUILLETTE	130 Avenue du Général Sarrail	10600	La Chapelle-Saint-Luc
SARL DE LA NOUE	STTI	9 Rue de la Douane	10600	La Chapelle-Saint-Luc
JARDINS D'HUGO	KORIAN - GROUPE CLARIANE	24 Rue Victor Hugo	10440	La Rivière-de-Corps
BASSIGNY POIDS LOURDS	BASSIGNY POIDS LOURDS	11 Rue du Moutot ZAC Du Moutot	10150	Lavau
BIOCOOP LA SOURCE	BIOCOOP LA SOURCE	Lieu-dit Les Dames Blanches	10150	Lavau
PRO ARCHIVES SYSTEMES	AGS RM	1 Rue des Sirettes ZAC du Moutot	10150	Lavau
SAS HAMELET LAVAU	FEUILLETTE	Rue du Moutot	10150	Lavau
TAPPREST FRERES	TAPPREST FRERES	4 Rue de l'Osiere	10800	Moussey
PILAUD MATERIAUX	PILAUD MATERIAUX	14 Avenue des Tirverts	10150	Pont-Sainte-Marie
PILAUD MATERIAUX	PILAUD MATERIAUX	6B Avenue des Tirverts	10150	Pont-Sainte-Marie
PAREDES	PAREDES	Chemin de la Chasse aux Loups	10430	Rosières-près-Troyes
SARL DE LA NOUE	STTI	45 Avenue Gabriel Deheurles	10430	Rosières-près-Troyes
SAS AFMD3	BURGER KING	13 rue de l'Egalité, Le Bas des Chantereignes	10430	Rosières-près-Troyes
SIPAN	EXPRESS DRIVE E.LECLERC	71 Rue Victor Hugo	10430	Rosières-près-Troyes
TCP DEVELOPPEMENT	TCP	Avenue Gabriel Deheurles	10430	Rosières-près-Troyes
ASIMAT EHPAD PIERRE DE CELLE	ASIMAT EHPAD PIERRE DE CELLE	17 Rue Gilbert Médéric	10120	Saint-André-les-Vergers

HYPERMARCHÉ CARREFOUR	CARREFOUR	Avenue Charles de Refuge	10120 Saint-André-les-Vergers
HYPERMARCHÉ CARREFOUR (CHAPITEAU)	CARREFOUR	15 Rue Abbaye Montier la Celle	10120 Saint-André-les-Vergers
LES VERGERS	KORIAN - GROUPE CLARIANE	3 Avenue Colette - Daniel Petitjean	10120 Saint-André-les-Vergers
SARL DU CHAVANT	SARL DU CHAVANT	117 Route d'Auxerre	10120 Saint-André-les-Vergers
SAS HAMELET SAINT ANDRE	FEUILLETTE	73 Route d'Auxerre	10120 Saint-André-les-Vergers
TCP DEVELOPPEMENT	TCP	119 Route d'Auxerre	10120 Saint-André-les-Vergers
TCP DEVELOPPEMENT	TCP	149 Avenue d'Echenilly	10120 Saint-André-les-Vergers
TCP DEVELOPPEMENT	TCP	153 Avenue d'Echenilly	10120 Saint-André-les-Vergers
TROYES POIDS LOURDS	RENAULT TRUCKS	114 Route d'Auxerre	10120 Saint-André-les-Vergers
ASIMAT EHPAD LA GRAND-MAISON	ASIMAT EHPAD LA GRAND-MAISON	2 Rue Benoit Malon	10300 Sainte-Savine
CLIVOT IMMOBILIER	CLIVOT IMMOBILIER	5 Rue Walter Hallstein Parc du Grand Troyes	10300 Sainte-Savine
CLIVOT IMMOBILIER	CLIVOT IMMOBILIER	9 Rue Paul Henri Spaak Parc du Grand Troyes	10300 Sainte-Savine
SAS FDDH2	BURGER KING	4 Boulevard Ouest	10300 Sainte-Savine
SCI FEDIMMO 10	FDSEA	2 Rue de Berlin Bâtiment Néo'2	10300 Sainte-Savine
SUPERMARCHÉ LIDL	LIDL	106 Avenue du Général Leclerc	10300 Sainte-Savine
TCP DEVELOPPEMENT	TCP	80 Rue de Stockholm	10300 Sainte-Savine
SAS SOGERDIS	SUPER U	150 Route de Troyes Le Pont de l'Arche	10120 Saint-Germain
AUBELEC	AUBELEC	1 Rue Marcel Bidot Rue du parc de Sancey	10800 Saint-Julien-les-Villas
SAS JUDIS	INTERMARCHÉ RIVES DE SEINE	130 Avenue Michel Baroin	10800 Saint-Julien-les-Villas
APEI AUBE	DOMAINE DE MANTENAY	1 Rue de la Libération	10180 Saint-Lyé
SARL LES FACADIERS	LES FACADIERS	8 Route de Grange l'Evêque	10180 Saint-Lyé
SAS GUYEVE	INTERMARCHÉ	105 Rue du Général De Gaulle	10180 Saint-Lyé
SCI EVOL'IM	SARL TLT	Route Départementale 619 Le Pilaout	10180 Saint-Lyé
APEI AUBE	ESAT Le Tertre	4 Rue des Mésanges	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
ILPART SARL	IL RISTORANTE	Lotissement La Porte du Lac	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
INSTITUT ASCLEPIADE	INSTITUT ASCLEPIADE	12 Rue des Perrières Les Terrasses de Baires	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
MAISONS DU MONDE	MAISONS DU MONDE	22 Rue des acacias	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
NICOLE CASANOVA VOYAGES	LECLERC VOYAGES	103 Avenue du General de Gaulle	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
PRIAM ENTREPOT	BUT	16-18 Rue des Magnolias Aire des Moissons	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
SAS FDDH1	BURGER KING	1 Rue des Perrières	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
SAS GIF MAG	GIFI	1 Rue des Perrières	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
SIPAN	ANIMALERIE	99 Avenue du General de Gaulle	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
SIPAN	E.LECLERC	2 Rue des Acacias	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
SIPAN	LECLERC ANIMALERIE	1-8 rue des accacias	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
SIPAN	LECLERC	103 Avenue du General de Gaulle	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
TAPIS SAINT MACLOU	SAINT MACLOU	2 Rue des Perrières RN 19	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
TROYPARF	UNE HEURE POUR SOI	103 Avenue du General de Gaulle	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
VETIR	GEMO	14 Rue de l'Avenir Parc Commercial	10410 Saint-Parres-aux-Tertres
LES DEMEURES DU MOUTIER	LES DEMEURES DU MOUTIER	5 rue des Pâtures	10120 Saint-Pouange
SARL DE LA NOUE	STTI	Rue des Azalees	10800 Saint-Thibault
AG2R LA MONDIALE TROYES	AG2R	22 Rue des Filles Dieu	10000 Troyes
ASIMAT EHPAD MON REPOS	ASIMAT EHPAD MON REPOS	30 Rue Charles Delaunay	10000 Troyes
CONFORAMA TROYES	CONFORAMA	32 Avenue Chomedey de Maisonneuve	10000 Troyes
COPROPRIETE 1 BOULEVARD CHARLES BALTET	CCITA / CHAMBRE D'AGRICULTURE	1 Boulevard Charles Baltet	10000 Troyes
COS PASTEUR	CRRF COS PASTEUR - GCS PATCS	5 Esplanade Lucien Péchart	10000 Troyes
EMEIS	RESIDENCE DE L'EUROPE	15 Av du Mal de Lattre de Tassigny	10000 Troyes
EMO SAS	EMO SAS	51 Rue Courtalon TROYES	10000 Troyes
PASTORIA	KORIAN - GROUPE CLARIANE	39 Avenue Pasteur	10000 Troyes
PISCINES MAGILINE	PISCINES MAGILINE	1 Rue du Labourat ZI des Ecrevolles	10000 Troyes
PISCINES MAGILINE	PISCINES MAGILINE	3 Rue du Labourat ZI des Ecrevolles	10000 Troyes
SARL TROYES BRASSEURS	LES 3 BRASSEURS	54 Place Jean Jaures	10000 Troyes
SUPERMARCHÉ LIDL	LIDL	12 Boulevard Georges Pompidou	10000 Troyes
SUPERMARCHÉ LIDL	LIDL	6 Av du Mal de Lattre de Tassigny	10000 Troyes
CLC TROYES	LIBERTIUM TROYES	6 Rue des Vignes	10410 Villechétif
LES JARDINERIES DU SALEVE	BOTANIC	1 Rue des Vignes ZA Les Mercières	10410 Villechétif
PREF AUB	PREF AUBE	122 La Pecherie	10410 Villechétif
SARL OLEON	LEON DE BRUXELLES	2 rue des vignes	10410 Villechétif

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	02
Objet	DISPOSITIF FRANCE RURALITE REVITALISATION : MESURES D'EXONERATIONS FISCALES
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 91 / Votants : 114

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, GROSJEAN Patrick, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
114	0	114	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**DISPOSITIF « FRANCE RURALITE REVITALISATION »
MESURES D'EXONERATIONS FISCALES****Exposé :**

Les zones de revitalisation rurale, créées en 1995 par la Loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, ont pour objectif d'aider le développement des territoires ruraux, principalement par des mesures fiscales et sociales. La loi de finances pour 2024 a remplacé, à compter du 1er juillet 2024, l'ancien dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) par un nouveau zonage unique, dénommé France ruralités revitalisation (FRR), qui prend en compte la vulnérabilité des territoires ruraux à travers la mise en place de mesures renforcées dans les territoires les plus fragiles.

Si toutes les communes initialement classées en ZRR demeurent en FRR, telles que Aubeterre et Feuges, les nouveaux critères de classement utilisés (principalement la densité de population et le revenu disponible par habitant) ont eu pour effet d'élargir le périmètre concerné aux communes de Bucey-en-Othe, Dierrey-Saint-Pierre, Estissac, Fontvannes, Messon et Montsuzain, ce qui porte à huit le nombre de communes bénéficiaires au sein de notre Communauté d'agglomération.

Sur son volet fiscal, le nouveau dispositif comporte des exonérations facultatives identiques au dispositif précédent (taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)).

Afin de maintenir les exonérations existantes et en vertu de l'article 1466 G du Code Général des Impôts, Troyes Champagne Métropole propose d'accorder une exonération de Cotisation Foncière des entreprises (CFE), pour une durée totale de huit ans, en faveur des créations ou extensions d'établissements exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale, dans une zone France Ruralités Revitalisation.

Les entreprises susceptibles de bénéficier de ce dispositif sont celles qui bénéficient des allègements d'impôts prévus à l'article 44 quinquies A du Code Général des Impôts. L'exonération porte sur la totalité de la part revenant à notre collectivité durant les cinq premières années, ces établissements bénéficient ensuite, pendant trois ans, d'un abattement dégressif de 75 % la première année, 50 % la deuxième année et 25 % la troisième année. Dans la continuité des décisions prises antérieurement par les collectivités de Troyes Champagne Métropole,

Décisions :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'INSTAURER l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	03
Objet	EXERCICE 2025 - OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 115

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**EXERCICE 2025
OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME****Exposé :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1618-1 et L1618-2,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

VU la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 de finances pour 2004,

VU le décret n° 2004-628 du 28 juin 2004 portant application de l'article 116 de la loi de finances pour 2004 et relatif aux conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont soumis à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'Etat, qui ne verse pas d'intérêt,

CONSIDERANT que toutefois, les articles L1618-1 et L1618-2 du code général des collectivités (CGCT) permettent de déroger à cette règle lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent de libéralités, de l'aliénation d'éléments du patrimoine comme des cessions immobilières, d'emprunt dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou des recettes exceptionnelles dont la liste a été fixée par un décret en Conseil d'Etat du 28 juin 2004,

CONSIDERANT que compte tenu des disponibilités dont bénéficie la communauté d'agglomération, le recours à des produits de placements financiers permettrait de générer des produits financiers,

CONSIDERANT que les placements de trésorerie peuvent se réaliser par l'ouverture d'un compte à terme auprès du Trésor Public (un établissement public pouvant détenir plusieurs comptes à terme), dont le montant est obligatoirement un multiple de 1 000 €,

CONSIDERANT que plusieurs durées de placement allant de 1 mois à 12 mois sont proposées au choix de l'établissement public, le retrait anticipé étant possible sans pénalité, mais pas de retrait partiel,

CONSIDERANT que pour le compte à terme, le taux est fixé au début de chaque mois par l'Agence France Trésor et garanti pour la durée du contrat, sans frais de souscription. L'établissement public connaîtra donc de manière certaine dès la souscription, les intérêts qui lui seront versés à l'échéance (sauf retrait anticipé),

Considérant qu'un compte à terme à hauteur de 3 489 000 € avait été précédemment souscrit pour une durée de 9 mois dont le terme est fixé au 24/05/2025, étant précisé que la rémunération attendue sur ce placement est de 86 300 €.

Compte tenu de l'intérêt financier de cette opération de trésorerie, et dans l'attente du réemploi des fonds pour les projets à venir de Troyes Champagne Métropole, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser l'ouverture d'un nouveau compte à terme à souscrire auprès du Trésor Public pour un montant de 3 632 000 € sur une durée de douze mois.

L'origine des fonds, détaillée ci-dessous, provient notamment des produits effectivement encaissés depuis 2019 sur le budget principal et sur les budgets annexes « Elimination des déchets » et « Gémapi » au titre de cessions (hors cessions de terrain sur les zones d'activité) et d'indemnités consécutives à des jugements.

Produits	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Pénalités	1 016	4 560	6 243	150	42 110	1 676	55 755 €
Cessions	2 500	18 240	54 736	9 604	15 036	10 376	110 492 €
Indemnités assurance	13 726	3 555	5 075		10 806		33 163 €
Elimination des déchets	17 242	26 355	66 054	9 754	67 952	12 052	199 410 €
Pénalités	21 228	98 053				6 000	125 281 €
Cessions		4 479		2 500		2 412	9 391 €
Indemnités suite jugement	2 015 605						2 015 605 €
Indemnités assurance			10 562				10 562 €
Gémapi	2 036 833	102 532	10 562	2 500	-	8 412	2 160 839 €
Pénalités			40		6 644	6 094	12 778 €
Cessions	727 959	6 427	400	54 232	3 988		793 006 €
Indemnités suite jugement	294 473	750			3 000		298 223 €
Indemnités assurance	25 826	32 433	40 548	6 816	53 563	9 059	168 245 €
Budget Principal	1 048 258	39 610	40 988	61 048	67 195	15 153	1 272 252 €
	3 102 333	168 497	117 604	73 302	135 147	35 617	3 632 501 €

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ANNULER la délibération n°08 du conseil communautaire du 03 avril 2025**
- **D'AUTORISER l'ouverture d'un compte à terme, d'une durée de douze mois, auprès du Trésor Public pour un montant 3 632 000 €,**
- **DE CHARGER Mme la trésorière de procéder à l'ouverture du compte,**
- **DE PREVOIR l'imputation des recettes occasionnées au budget et à l'exercice afférent,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	04
Objet	ATTRIBUTIONS 2025 DE FONDS DE CONCOURS AU TITRE DU GUIDE DES AIDES
Rapporteur	Alain MOSER

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 115

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

ATTRIBUTIONS 2025 DE FONDS DE CONCOURS AU TITRE DU GUIDE DES AIDES

Exposé :

Il vous est proposé d'attribuer les fonds de concours aux communes pour les opérations indiquées ci-après s'intégrant dans l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP) des fonds de concours 2021-2026 :

A / DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PETITES DEPENSES D'INVESTISSEMENT COMMUNES DE MOINS DE 250 HABITANTS

Communes de moins de 250 habitants

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lirey (dossier n°2)

La commune de Lirey souhaite acquérir un panier de basket et une table de ping-pong pour le terrain de sport existant.

L'assiette éligible du projet est estimée à 2 120 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 424 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lirey (dossier n°3)

La commune de Lirey souhaite acquérir un broyeur afin de pallier les tâches de débroussaillages communales.

L'assiette éligible du projet est estimée à 2 045 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 409 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lirey (dossier n°4)

La commune de Lirey souhaite acquérir un microtracteur multifonction.

L'assiette éligible du projet est estimée à 6 658 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 500 € est proposé, soit 7,51 % de l'assiette éligible.

B/ DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS PUBLICS STRUCTURANTS

Communes de moins de 1 000 habitants :

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Fontvannes (dossier n°2)

La commune de Fontvannes souhaite réaliser des travaux de mise en accessibilité du sentier du Gué aux vaches et du complexe sportif communal.

L'assiette éligible du projet est estimée à 6 937 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 1 387 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Fresnoy-le-Château (dossier n°3)

La commune de Fresnoy-le-Château souhaite aménager un cheminement piéton le long de la RD1.

L'assiette éligible du projet est estimée à 73 805 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 14 761 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Messon (dossier n°5)

La commune de Messon souhaite réaliser des travaux de rénovation du monument aux morts.

L'assiette éligible du projet est estimée à 14 010 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 2 802 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montiéramey (dossier n°3)

La commune de Montiéramey souhaite réaliser des travaux de rénovation de voiries rues de la Croix de Fer et du Sable Vert.

L'assiette éligible du projet est estimée à 434 583 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 86 917 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Ruvigny (dossier n°3)

La commune de Ruvigny souhaite réaliser des travaux de rénovation de voiries impasse du Bois (Phase 3).

L'assiette éligible du projet est estimée à 17 673 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 3 535 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Ruvigny (dossier n°4)

La commune de Ruvigny souhaite réaliser des travaux de rénovation de voiries et de trottoirs rue de la Barse (Phase 3).

L'assiette éligible du projet est estimée à 108 415 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 21 683 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Communes de plus de 2 000 habitants :

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bréviandes (dossier n°4)

La commune de Bréviandes souhaite réaliser des travaux de requalification de l'avenue Maréchal Leclerc.

L'assiette éligible du projet est estimée à 2 390 520 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 400 000 € est proposé, soit 16,73 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de La Rivière-de-Corps (dossier n°4)

La commune de La Rivière-de-Corps souhaite réhabiliter les courts de tennis, intérieurs et extérieurs, du complexe Lucien Lacaille.

L'assiette éligible du projet est estimée à 830 161 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 166 032 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sainte-Savine (dossier n°2)

La commune de Sainte-Savine souhaite requalifier les parcs de la Noue Lutel et de la Demi-Lune, par la réhabilitation de deux terrains de football en terrains synthétiques et une piste d'athlétisme en résine synthétique. En sus, l'aménagement d'une zone de stationnement et de cheminements piétons facilitera l'accès à ces équipements.

L'assiette éligible du projet est estimée à 2 017 268 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 400 000 € est proposé, soit 19,82 % de l'assiette éligible.

D / DISPOSITIF EN FAVEUR DES QUARTIERS DU CONTRAT DE VILLE HORS ANRU

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Pont-Sainte-Marie

Dans le cadre de la requalification urbaine du quartier de Debussy, la commune de Pont-Sainte-Marie souhaite réaliser des travaux de voirie, rues Ravel et Chopin.

L'assiette éligible du projet est estimée à 726 866 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 100 000 € est proposé, soit 13,75 % de l'assiette éligible.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER au titre du dispositif de cofinancement structurant les fonds de concours dont les bénéficiaires, objets, montants et taux figurent ci-après ;**
- **D'ATTRIBUER au titre du dispositif en faveur des quartiers du contrat de ville hors ANRU, les fonds de concours dont les bénéficiaires, objets, montants et taux figurent ci-après ;**

Proposition d'attribution de fonds de concours au titre du dispositif de cofinancement 2025

Communes de moins de 250 habitants

Maître d'ouvrage	Dossier n°	Intitulé de l'opération	Programme 2025		
			Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
LIREY	2	Acquisition d'un panier de basket et d'une table de ping-pong pour le terrain de sport existant	2 120 €	20%	424 €
LIREY	3	Achat d'un broyeur afin de pallier les tâches de débroussaillages communales	2 045 €	20%	409 €
LIREY	4	Achat d'un microtracteur	6 658 €	7,51%	500 €
sous-total					1 333 €

Communes de moins de 1 000 habitants

Maître d'ouvrage	Dossier n°	Intitulé de l'opération	Programme 2025		
			Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
FONTVANNES	2	Mise en accessibilité Sentier du Gué aux vaches et bâtiment complexe sportif	6 937 €	20%	1 387 €
FRESNOY-LE-CHÂTEAU	3	Aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD1	73 805 €	20%	14 761 €
MESSON	5	Rénovation du monument aux morts	14 010 €	20%	2 802 €
MONTIERAMEY	3	Rénovation de voiries rues de la Croix de Fer et du Sable Vert	434 583 €	20%	86 917 €
RUIGNY	3	Rénovation de voiries impasse du Bois (Phase 3)	17 673 €	20%	3 535 €
RUIGNY	4	Rénovation de voiries et de trottoirs rue de la Barse (Phase 3)	108 415 €	20%	21 683 €
sous-total					131 085 €

Communes de plus de 2 000 habitants

Maître d'ouvrage	Dossier n°	Intitulé de l'opération	Programme 2025		
			Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
BREVIANDES	4	Requalification de l'avenue Maréchal Leclerc	2 390 520 €	16,73%	400 000 €
LA RIVIERES-DE-CORPS	4	Réhabilitation des courts de tennins, intérieurs et extérieurs, du complexe Lucien Lacaille	830 161 €	20,00%	166 032 €
SAINT-SAVINE	2	Réhabilitation des terrains de football, d'une piste d'athlétisme, d'un stationnement et de cheminements piétons parcs de la Noue Lutel et de la Demi-Lune	2 017 268 €	19,82%	400 000 €
sous-total					966 032 €
Total des propositions d'attribution de fonds de concours (1)					1 098 450 €

Rappel des fonds de concours déjà attribués au titre du dispositif de cofinancement structurant 2025

Communes de moins de 1 000 habitants

Maître d'ouvrage	Dossier n°	Intitulé de l'opération	Conseil Communautaire du	Programme 2025		
				Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
CRESANTIGNES	5	Réhabilitation de la toiture d'un bâtiment communal à usage d'école maternelle et musée	06/03/2025	76 482 €	20%	15 296 €
DIERREY SAINT PIERRE	2	Rénovation de l'éclairage public communal (passage leds)	06/03/2025	7 586 €	20%	1 517 €
LAINES AUX BOIS	3	Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public (passage leds), phase 2	06/03/2025	16 755 €	20%	3 351 €
MERGEY	2	Création d'une aire extérieure de fitness avec 10 agrès de sports	06/03/2025	14 500 €	20%	2 900 €
RONCENAY	4	Travaux d'accessibilité devant la salle des fêtes et la mairie	06/03/2025	7 474 €	20%	1 495 €
ROUILLY-SAINT-LOUP	3	Réfection de voirie au niveau du carrefour situé entre la RD21 et la rue des Ormées	06/03/2025	16 238 €	20%	3 248 €
ROUILLY-SAINT-LOUP	4	Réfection de voirie, rue des Clausets et une partie de la rue des Ecoles	06/03/2025	25 193 €	20%	5 039 €
SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	4	Rénovation de la mairie	06/03/2025	36 378 €	20%	7 276 €
VILLECHETIF	5	Rénovation/Renforcement de l'installation d'éclairage public sur l'ensemble de la commune (passage leds)	06/03/2025	67 856 €	20%	13 571 €
BUCEY-EN-OTHE	4	Restauration de l'église	22/05/2025	237 879 €	20%	47 576 €
LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	3	Réalisation de travaux de peinture et d'électricité sur divers équipements communaux	22/05/2025	9 528 €	20%	1 906 €
MONTCEAUX-LES-VAUDES	3	Rénovation du sol de la salle polyvalente	22/05/2025	23 105 €	20%	4 621 €
SAINT-LEGER-PRES-TROYES	3	Rénovation du parc d'éclairage public communal	22/05/2025	65 547 €	20%	13 109 €
SAINT-POUANGE	2	Travaux de mise en valeur de son petit patrimoine en réhabilitant son monument aux morts	22/05/2025	11 711 €	20%	2 342 €
SOULIGNY	2	Aménagement du parvis de la mairie, des sanitaires et de l'accès PMR	22/05/2025	146 691 €	20%	29 338 €
sous-total						152 585 €

Communes de 1 000 à 2 000 habitants

Maître d'ouvrage	Dossier n°	Intitulé de l'opération	Conseil Communautaire du	Programme 2025		
				Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
BARBEREY-SAINT-SULPICE	1	Aménagement d'un terrain multisport en gazon synthétique sablé	06/03/2025	39 490 €	20,0%	7 898 €
CRENEY-PRES-TROYES	2	Aménagement d'une maison d'accueil petite enfance et d'une halle ouverte - Reliquat	06/12/2024	569 447 €	17,6%	100 000 €
ESTISSAC	1	Construction d'une salle polyvalente - Reliquat	20/09/2024	1 549 295 €	6,45%	100 000 €
ESTISSAC	2	Construction d'une salle multisport - Reliquat	20/09/2024	1 549 295 €	6,45%	100 000 €
BOUILLY	4	Restructuration et extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)	22/05/2025	1 001 245 €	19,98%	200 000 €
CRENEY-PRES-TROYES	3	Extension du bâtiment du centre de loisirs, de la cantine et de la cour	22/05/2025	333 576 €	20,00%	66 715 €
sous-total						574 613 €

Communes de plus de 2 000 habitants

Maître d'ouvrage	Dossier n°	Intitulé de l'opération	Conseil Communautaire du	Programme 2025		
				Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	3	Construction d'une structure multi-accueil petite enfance à Echenilly - Reliquat	28/03/2024	1 931 896 €	10,3%	200 000 €
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	4	Construction d'une structure multi-accueil petite enfance - Reliquat	28/03/2024	1 303 902 €	15,3%	200 000 €
LA CHAPELLE SAINT-LUC	2	Réhabilitation de la piste d'athlétisme et son éclairage - Reliquat	20/06/2024	885 550 €	20%	177 110 €
LA CHAPELLE SAINT-LUC	3	Transformation d'un terrain de football naturel en gazon synthétique avec éclairage, mise en conformité des vestiaires, création d'un parcours cross - Reliquat	20/06/2024	617 124 €	20%	123 425 €
LA RIVIERE-DE-CORPS	3	Réaménagement et sécurisation du centre bourg	06/03/2025	2 193 686 €	8,67%	190 252 €
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	1	Requalification du centre bourg - phase 2	06/03/2025	1 025 787 €	10,48%	107 541 €
LUSIGNY-SUR-BARSE	2	Construction d'un terrain de football synthétique	22/05/2025	981 207 €	10,26%	100 711 €
SAINTE-SAVINE	1	Requalification des bassins saviniens - Phase 1 : Aménagement du parc et restructuration de la machinerie technique	22/05/2025	721 313 €	20%	144 263 €
sous-total						1 243 302 €
Total des fonds de concours déjà attribués (2)						1 970 500 €

TOTAL GENERAL PROGRAMME 2025 (1)+(2) :
3 068 950 €

**Proposition d'attribution de fonds de concours 2025,
au titre du dispositif de cofinancement en faveur des quartiers du contrat de ville hors ANRU**

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Programme 2025		
		Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
PONT-SAINT-MARIE	Travaux de requalification du quartier Debussy par l'aménagement de voirie des rues Ravel et Chopin	726 866 €	13,76%	100 000 €
sous-total				100 000 €
Total des propositions d'attribution de fonds de concours (3)				100 000 €

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers en application du présent exposé.**

Suivi des attributions d'AP - 2021/2026

Attributions AP 2021-2026		2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total Mandature
	Montant de l'AP en début d'exercice	12 000 000 €* 	10 493 506 €	9 235 699 €	6 552 121 €	4 168 899 €	1 099 949 €	
	Montant attribué dans l'année	1 506 494 €	1 257 807 €	2 683 578 €	2 383 222 €	3 068 950 €	0 €	10 900 051 €
	Solde AP en fin d'exercice	10 93 506 €	9 235 699 €	6 552 121 €	4 168 899 €	1 099 949 €	1 099 949 €	

* AP augmentée d'1 million € lors du Conseil communautaire du 3 avril 2025

Suivi du versement des CP - 2021/2026

Versements CP 2021-2026		2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total Mandature
	Attribution par année	1 506 494 €	1 257 807 €	2 683 578 €	2 383 225 €	3 068 950 €	0,00 €	10 900 051 €
	Montant CP versé	1 359 594,88 €	1 165 739,67 €	1 964 264,55 €	970 370,93 €	0,00 €	0,00 €	5 459 970,03 €
	% de versement par année	90,25	92,68	73,20	40,72	0,00	0,00	49 %
	Solde théorique à verser	146 899,12€	92 067,33 €	719 313,74 €	1 412 850,67 €	3 066 148 €	0,00 €	5 440 080.95 €
	Solde de FDC non justifiés	21 016,41 €	4 067,99 €	57 601,55 €	22 977,14 €	0,00 €	0,00 €	105 663,09 €
	Solde réel restant à verser	125 882,71 €	87 999,34 €	661 712,19 €	1 389 873,53 €	3 066 148 €	0,00 €	5 334 417,85 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	05
Objet	NPNRU JULES-GUESDE A TROYES - ACCOMPAGNEMENT AU RELOGEMENT DES MENAGES DE LA COPROPRIETE DU VOULDY
Rapporteur	Michel OUDIN

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 115

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

NPNRU JULES-GUESDE A TROYES ACCOMPAGNEMENT AU RELOGEMENT DES MENAGES DE LA COPROPRIETE DU VOULDY

Exposé :

Par délibération n°16 du 17 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé la convention partenariale entre Troyes Champagne Métropole, en qualité de porteur du projet de renouvellement urbain du quartier Jules-Guesde, et l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPF-GE), en tant que partenaire accompagnateur du projet.

Conformément à cette convention, Troyes Champagne Métropole a mandaté l'EPF-GE pour procéder notamment à l'acquisition foncière de la copropriété située au 20 chaussée du Vouldy.

A ce jour, trois logements sans occupants ont déjà pu être acquis par l'EPF-GE, et les trois restants (occupés) sont en cours d'acquisition.

Afin de faciliter le relogement de ces occupants et conformément aux dispositions prévues par le règlement général de l'ANRU, il est proposé de prendre en charge leurs frais de déménagement, à hauteur de 4 500 euros maximum par ménage (qu'il s'agisse du titulaire du bail ou d'un décohabitant).

Troyes Champagne Métropole valorisera ces dépenses éligibles dans le cadre d'un futur ajustement des crédits inscrits à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Jules-Guesde financé par l'ANRU.

Le remboursement se fera en fonction des dépenses réellement engagées par chaque occupant sur présentation des justificatifs correspondants.

Les frais liés au déménagement pris en charge sont les suivants :

- Frais d'un déménageur et frais d'agence immobilière,
- Les démarches administratives (clôture et ouverture des compteurs, suivi du courrier),
- Acquisition de meubles de cuisine et/ou de salle de bain si le nouveau logement n'est pas équipé.

Les personnes concernées sont les suivantes :

- Mohammed BOUSEHABA
- Béatrice UTEZA
- Isabelle CRUCHANT

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE EN CHARGE les frais de déménagement de Monsieur Mohammed BOUSEHABA, Madame Béatrice UTEZA et Madame Isabelle CRUCHANT ou leur représentant, dans la limite de 4 500 euros par ménage, sous forme de remboursement à l'appui des factures et pièces justificatives nécessaires ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers en application du présent exposé.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	06
Objet	PROJET DE CONVENTION AVEC LA SAFER GRAND EST POUR L'ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DEDIEE A LA BIO ECONOMIE A SAINT-LYE ET INDEMNITES POUR DEGATS DE CULTURE
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 115

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**PROJET DE CONVENTION AVEC LA SAFER GRAND EST
POUR L'ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE
DEDIEE A LA BIO ECONOMIE A SAINT-LYE
ET INDEMNITES POUR DEGATS DE CULTURE**

Annexe : convention SAFER

Exposé :

1. CONVENTIONNEMENT AVEC LA SAFER GRAND EST

Dans le cadre de sa compétence en matière de zones d'activités économiques, Troyes Champagne Métropole a décidé suivant délibération 04 du 16 juin 2023 de réaliser un parc d'activités dédié à la bioéconomie sur la commune de Saint-Lyé afin de proposer des terrains aménagés pour l'implantation d'entreprises plus particulièrement désireuses de travailler le chanvre dans le cadre d'une transformation industrielle, en recherche et développement ou encore en applications textile, construction, alimentation, cosmétique.

Dans la perspective de concrétiser le projet d'aménagement de la zone autour de la Chanvrière de l'Aube et le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre d'un bâtiment sur site, pour le campus de la bio-économie, destiné à recevoir le Centre de Recherche Technique Fibres Recherche Développement par Troyes Champagne Métropole, la communauté d'agglomération doit s'engager dans la phase de maîtrise foncière.

Des propriétaires et exploitants n'acceptant de céder leurs biens que sous la réserve de recevoir des terrains en échange, Troyes Champagne Métropole s'est rapprochée de la SAFER Grand Est auprès de laquelle elle dispose de réserves.

Des sollicitations de propriétaires ayant été faites pour recevoir des terrains situés dans le Briennois en contrepartie de terrains détenus à Saint-Lyé, Troyes Champagne Métropole s'est rapproché du Département de l'Aube et de la SAFER Grand Est pour que des terrains puissent être mobilisés et que des propositions puissent être acceptées par les propriétaires et exploitants.

Troyes Champagne Métropole propose de conclure ainsi une convention avec la SAFER Grand Est pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour une durée totale qui ne pourra pas excéder 5 années.

2. INDEMNITES POUR PERTES DE CULTURES DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE SONDAGES DE SOLS

Des études de sols dites « G 2 » ont été réalisées en mai 2025 pour les Etudes géotechniques de conception. Les terrains étaient en culture et les travaux réalisés par les entreprises ont engendrés quelques dégâts de culture.

Trois exploitants sont concernés. Des indemnités sont à devoir en application du barème Chambre d'agriculture.

Le GAEC des Grèves :

une indemnité de perte d'escourgeon à hauteur de 80 m² soit de 20 €

M. Francis FOURNIER :

une indemnité de perte d'oeillette à hauteur de 15 m² et une indemnité de perte d'escourgeon à hauteur de 125 m² soit 35 €

Mme PAYEN

une indemnité de perte d'escourgeon à hauteur de 165 m² et une indemnité de perte de betteraves à hauteur de 15 m², soit 45 €

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la signature par Troyes Champagne Métropole de la convention avec la SAFER Grand Est pour l'acquisition d'une emprise foncière pour l'aménagement d'une zone dédiée à la bioéconomie à Saint-Lyé ;**
- **D'indemniser les exploitants ayant subi des dégâts de culture dans les conditions exprimées ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint.**



ASSISTANCE A
MAITRISE FONCIERE



CONVENTION CADRE DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE MISE EN RESERVES FONCIERES
COMPENSATOIRES n°CC 10 24 0005 01

ENTRE

Collectivité : Troyes Champagne Métropole

Domiciliée : 1, Place Robert Galley – 10000 TROYES

Représentée par son Président, **Monsieur François BAROIN**, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du

Adresse mail de contact :

Ci-après dénommée « **le SIGNATAIRE** »

ET

LA SAFER GRAND EST

Société Anonyme au capital de 2 740 816 € dont le Siège Administratif est situé au 14, rue Rayet Liénart – 51420 WITRY LES REIMS.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Reims sous le numéro 736 220 377 (69 B 61)

Agréée par arrêté interministériel du 22 décembre 2016, publié au Journal Officiel du 24 décembre 2016,

Représentée aux présentes par Monsieur Stéphane MARTIN, son Directeur Général Délégué, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 3 juin 2021.

Ci-après dénommée « **la Safer** »

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : Périmètres d'actions	3
ARTICLE 2 : Actions de la Safer	4
ARTICLE 3: Acquisitions foncières au bénéfice du SIGNATAIRE	4
3.1 Constitution de réserves foncières par la Safer :	4
3.1.1. <i>Acquisition SAFER pour compensation</i>	4
3.1.2. <i>Stockage et déstockage</i>	4
3.2 Echanges	4
3.3 Recueil d'accords amiables pour le compte du SIGNATAIRE	5
ARTICLE 4 : Gestion foncière	5
ARTICLE 5 : Rémunération de la Safer	5
5.1 Rémunération des prestations de service	5
5.1.1 <i>Recueil des accords amiables</i>	5
5.1.1.1 – <i>Rémunération SAFER sur négociation engagée</i> :	5
5.1.1.2 – <i>Rémunération SAFER sur accord signé</i> :	5
5.1.2 <i>Recherche et mobilisation de foncier agricole compensatoire</i>	5
5.2 Préfinancement et frais de portage de stock foncier compensatoire	6
5.2.1 – <i>Calcul du prix garanti (H.T) et de l'avance consentie par le SIGNATAIRE à la Safer pour la mise en réserve des biens stockés</i>	6
5.2.2 – <i>Frais de portage du stock foncier compensatoire</i>	6
5.2.2.1 – <i>Les frais financiers à la charge du SIGNATAIRE</i>	6
5.2.2.2 – <i>Les frais de gestion administrative à la charge du SIGNATAIRE</i>	7
5.2.3 – <i>Sortie de Mise en Réserve (SMR)</i>	7
ARTICLE 6 : Garantie de bonne fin à la charge du SIGNATAIRE	7
ARTICLE 7 : Intervention exclusive de la Safer	8
ARTICLE 8 : Date d'effet	8
ARTICLE 9 : Durée	8
ARTICLE 10 : Modalités des paiements	8
ANNEXES	9
Annexe 1 : Plan, périmètre d'action de négociation foncière confiée à la SAFER	9

Exposé du projet

La SAFER est une société anonyme sans but lucratif, chargée d'une mission de service public, dirigée par un conseil d'administration composé en majorité de représentants d'établissements publics et d'organisations représentatives du monde agricole et rural en vue de l'amélioration des structures agricoles.

Dans ce cadre, la SAFER dispose de prérogatives spécifiques de puissance publique, elle est notamment titulaire du droit de préemption sur les ventes de fonds agricoles ou de terrains à vocation agricole, ainsi que sur les espaces présentant un enjeu pour la protection de l'environnement et des paysages.

Dans le cadre de sa compétence en matière de zones d'activité économique, Troyes Champagne Métropole souhaite créer un parc d'activités dédié à la bioéconomie (notamment liée à la filière du chanvre) sur la commune de Saint-Lyé. Ce projet d'intérêt stratégique pour le territoire marquera le début de déploiement du Schéma régional des Zones d'Activités Économiques de Troyes Champagne Métropole, validé lors du Bureau du 17 juin 2022.

La Chanvrière – coopérative regroupant 700 agriculteurs et dont le siège est situé à Saint-Lyé sur le territoire de Troyes Champagne Métropole – est la figure de proue de cette filière en émergence. Créée en 1973, elle compte plus de 300 clients répartis dans 31 pays. L'entreprise projette de doubler sa production à 5 ans pour accompagner la demande croissante des marchés pour les produits à base de chanvre.

Dans ce contexte porteur de perspectives de développement, les acteurs du Pôle Européen du Chanvre ont exprimé le besoin de disposer d'un site dédié au développement de leurs activités économiques. Grâce à cet ancrage territorial, le projet d'aménagement d'un parc d'activités dédié à la bio économie sur la commune de Saint-Lyé est imaginé.

TCM a décidé d'aménager une zone d'activité autour de la chanvrière, car elle souhaite accompagner son développement sur la valorisation des produits issus du chanvre dans la mesure où la production de la plante est locale, écologique (peu consommatrice en eau et en pesticides) et les entreprises attendues autour de la chanvrière s'inscrivent dans les démarches vertueuses de protection de l'environnement :

- valorisation des fibres pour l'isolation - béton de chanvre - substitution au plastique en plasturgie, pour des textiles plus écologiques, litières, papier...
- valorisation des graines pour l'huile alimentaire, les cosmétiques

Dans le cadre des premières négociations entreprises par Troyes Champagne Métropole, il est apparu nécessaire de disposer de terrains d'échanges identifiés par les propriétaires, et pour lesquels la SAFER dispose de prérogatives permettant leurs acquisitions. En conséquence, la SAFER est apparue comme le seul opérateur techniquement capable de procéder aux acquisitions nécessaires pour le compte du projet précité.

Afin de limiter l'impact direct de ce projet sur les activités agricoles, la Collectivité mandate la SAFER pour acquérir les emprises foncières et réaliser les aménagements et les compensations foncières avec les propriétaires et les agriculteurs impactés.

Le SIGNATAIRE et la Safer ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Périmètres d'actions

- Périmètre d'étude et de négociation foncière confiée à la Safer (*cf. annexe 1*) :
 - Parcellaire des acquisitions foncières (section, n° et surface)
 - Plan périmètre de négociation foncière

ARTICLE 2 : Actions de la Safer

Le SIGNATAIRE sollicite la SAFER pour les prestations suivantes :

- Réalisation d'opérations foncières (négociation, échange, mise en réserve foncière)
- Gestion foncière

Les modalités d'intervention sont précisées dans les articles suivants.

ARTICLE 3: Acquisitions foncières au bénéfice du SIGNATAIRE

3.1 Constitution de réserves foncières par la Safer :

Ce procédé peut être utilisé afin de constituer des réserves foncières auprès de la Safer par acquisition amiable ou préemption.

3.1.1. Acquisition SAFER pour compensation

Dans le cadre des négociations amiables engagées par la Safer dans les périmètres d'emprises du SIGNATAIRE, des compensations foncières pourront être demandées par les propriétaires ou exploitants agricoles concernés. La Safer a pour mission de rechercher, de négocier et de mobiliser des terres de compensation. A travers un document d'Entrée de Mise en Réserve (EMR), la Safer présente au SIGNATAIRE les biens qu'elle se propose d'acquérir, leur situation locative, les conditions financières de l'acquisition ainsi que les frais de portage annuels et la Garantie de Bonne Fin éventuelle à la charge du SIGNATAIRE.

Le SIGNATAIRE se prononce sur l'opportunité de la mise en réserve dans le mois qui suit la présentation par la Safer. L'accord permettra à la Safer de garder les parcelles acquises dans son stock et de différer la rétrocession. Cette réserve foncière pourra **compenser à surface égale** la perte foncière des propriétaires et maintenir l'outil de travail des agriculteurs concernés par les emprises du SIGNATAIRE.

3.1.2. Stockage et déstockage

Pendant la durée de la convention, la Safer s'engage, après accord éventuel de ses commissaires du gouvernement (art.L.142-5 du code rural), à maintenir en stock ses biens fonciers et non fonciers ayant fait l'objet d'un accord de mise en réserve du SIGNATAIRE.

Dans le cadre d'un accord amiable de vente initié et réalisé par la Safer (cf. article 3.3) et sous réserve du respect de ses obligations légales, la Safer peut céder ses réserves foncières directement aux propriétaires/exploitants concernés ou à d'autres propriétaires/exploitants qui concourent à la libération des emprises foncières du SIGNATAIRE (co-échangistes, bailleurs, ...). A travers un document de Sortie de Mise en Réserve (SMR), la Safer présente au SIGNATAIRE les biens qu'elle se propose de revendre. Après accord du SIGNATAIRE pour le déstockage au profit d'un tiers, la Safer procède à la cession des immeubles concernés. Si le prix de revente est inférieur au prix garanti, le SIGNATAIRE s'engage à garantir la bonne fin de l'opération (cf. article 7).

Le portage par la Safer des terrains destinés à accompagner les procédures d'échanges ou de réserves foncières nécessaires à la politique menée par le **SIGNATAIRE ne peut excéder une durée de 5 ans**, éventuellement reconductible avec l'accord des parties.

3.2 Echanges

En collaboration avec le SIGNATAIRE, la Safer procède à l'examen et aux négociations conduisant éventuellement à la mise en place d'échanges directement ou par voie de compensation afin d'assurer la maîtrise foncière souhaitée.

Prenant en compte les stocks spécifiquement constitués (propriété de la Safer et/ou propriétés du SIGNATAIRE) et en collaboration avec le SIGNATAIRE, la Safer procède aux consultations et contacts utiles à la réalisation d'échanges. Les frais d'échange et de soulte éventuelle sont pris en charge par le SIGNATAIRE. Des échanges intermédiaires facilitant la réalisation des objectifs poursuivis pourront être réalisés après accord du SIGNATAIRE. Ils seront alors pris en compte comme une sortie et une entrée de mise en réserve.

3.3 Recueil d'accords amiables pour le compte du SIGNATAIRE

Le SIGNATAIRE donne à la Safer mandat pour négocier, en son nom et pour son compte, tout accord de vente ou d'échange auprès des propriétaires et tout accord de résiliation de baux auprès des exploitants dont les parcelles sont situées dans le périmètre d'action mentionné à l'article 1. Les négociations se feront après consultation des services des Domaines et barèmes d'indemnisation départementaux des exploitants agricoles.

ARTICLE 4 : Gestion foncière

Le SIGNATAIRE détenant des biens ruraux dans le cadre de la politique de maîtrise foncière et désirant assurer leur bonne exploitation peut solliciter l'assistance de la Safer pour assurer la gestion de ce patrimoine foncier. Le SIGNATAIRE peut confier à la Safer par convention de mise à disposition (art.L.142-6 du code rural), la gestion de terres libres d'occupation dont elle est propriétaire dans le périmètre d'intervention. La Safer peut, en application du même article du code rural, en confier l'exploitation au moyen de baux de mise à disposition annuels ou pluriannuels.

ARTICLE 5 : Rémunération de la Safer

5.1 Rémunération des prestations de service

La rémunération des prestations relatives à l'information du marché foncier, les études foncières préalables, l'intervention par préemption, le recueil d'accords amiables ou la recherche de compensations foncières est déterminée par accord entre le SIGNATAIRE et la Safer.

5.1.1 Recueil des accords amiables

On entend par accord amiable tout contrat, promesse de vente, accord de cession, promesse d'échange ou résiliation de bail, signature de conventions, de baux avec clause environnementale ou d'ORE (avec ou sans cession foncière) au profit du SIGNATAIRE. La rémunération de la mission de la Safer se décompose de la manière suivante :

5.1.1.1 – Rémunération SAFER sur négociation engagée :

Pour chaque négociation engagée par la Safer auprès d'un propriétaire ou d'un exploitant agricole, un forfait de 1 500 € (HT) sera facturé au SIGNATAIRE sur présentation d'un accord signé par un propriétaire ou un exploitant ou à défaut, sur présentation d'un compte rendu de négociations adressé au SIGNATAIRE.

5.1.1.2 – Rémunération SAFER sur accord signé :

Pour chaque accord signé et transmis au SIGNATAIRE, la Safer facturera au SIGNATAIRE une rémunération complémentaire de 8% (HT) appliquée sur le montant total du prix de vente et des indemnités perçues par les propriétaires et les exploitants concernés. Dès lors, quelle que soit la suite donnée par le SIGNATAIRE aux accords reçus, la rémunération sera acquittée à la Safer dans un délai de 1 mois après signature des propriétaires/exploitants et transmission des éléments au SIGNATAIRE.

5.1.2 Recherche et mobilisation de foncier agricole compensatoire

En référence à l'article 3.1.1, la prestation Safer pour la recherche et la mobilisation de foncier agricole compensatoire est facturée dès lors où le SIGNATAIRE accepte et valide le document d'Entrée de Mise en Réserve (EMR) proposée par la Safer. Dans le cadre d'une nouvelle acquisition par la Safer, cette facture sera limitée à un forfait de 1 500 € (HT) par EMR. Pour un transfert de stock foncier agricole déjà constitué par la Safer pour le compte d'une Collectivité, le SIGNATAIRE prendra en charge les frais de déconventionnement.

5.2 Préfinancement et frais de portage de stock foncier compensatoire

Pour chaque EMR validée par le SIGNATAIRE :

- le SIGNATAIRE assure à la Safer le préfinancement de l'opération à hauteur du prix garanti (H.T) de l'opération,
- le SIGNATAIRE règle les frais financiers éventuels supportés par la Safer,
- le SIGNATAIRE règle les charges spécifiques liées au stockage,
- le SIGNATAIRE garantit l'équilibre financier lors de la rétrocession.

Ces conditions s'appliquent également lors de la rétrocession de biens réalisés sous forme d'échanges.

5.2.1 – Calcul du prix garanti (H.T) et de l'avance consentie par le SIGNATAIRE à la Safer pour la mise en réserve des biens stockés

Le SIGNATAIRE s'engage à verser à la Safer une somme correspondant au prix garanti des surfaces mises en réserve définie ci-dessous (A + B + C). Cette avance est constituée par les éléments suivants :

A – Prix principal d'acquisition

Ce prix correspond à celui figurant dans l'acte d'acquisition (augmenté des indemnités de toute nature versées à l'exploitant pour la libération des lieux).

B – Frais annexes comprenant

- les frais d'actes notariés,
- les frais de publicité,
- les frais de géomètre, de cadastre,
- éventuellement, les frais de procédure,
- tous débours de la Safer.

C – Honoraires de la Safer Grand Est

Pour une acquisition amiable, une rémunération de 8% (HT) sera appliquée sur l'élément A+B avec un forfait minimum de 350€ (HT) *.

Pour une acquisition par préemption, une rémunération de 10% (HT) sera appliquée sur l'élément A+B avec un forfait minimum de 350€ (HT) *.

**barème en vigueur validé au conseil d'administration Safer le 02 novembre 2023.*

5.2.2 – Frais de portage du stock foncier compensatoire

Pour chaque mise en réserve validée par le SIGNATAIRE, le SIGNATAIRE prend à sa charge l'ensemble des frais liés au portage des biens achetés et stockés par la Safer. Les frais de portage correspondent à la somme des frais financiers de stockage et des frais de gestion administrative, et à une éventuelle garantie de bonne fin sur les biens stockés par la Safer.

5.2.2.1 – Les frais financiers à la charge du SIGNATAIRE

Ces frais correspondent aux frais de portage supportés par la Safer entre le moment où elle acquiert les biens et le moment où elle reçoit le règlement du préfinancement apporté par le SIGNATAIRE. Les frais financiers sont fixés au taux Euribor 1 an + 3% HT appliqués sur le prix principal d'acquisition (A) et les frais annexes (B) des surfaces en stock au prorata temporis.

Ces frais seront calculés et facturés au SIGNATAIRE au jour du préfinancement. Ils ne seront pas répercutés sur les attributaires et resteront à la charge du SIGNATAIRE.

5.2.2.2 – Les frais de gestion administrative à la charge du SIGNATAIRE

Pour assurer la gestion de l'exploitation et l'entretien des parcelles pendant la période de stockage, la SAFER consentira des occupations précaires conformes aux dispositions de l'article L 142-4 du code rural et de la pêche maritime, par Convention d'Occupation Provisoire et Précaire (COPP). Le produit de cette occupation ne couvrant pas l'ensemble des frais réels de la SAFER (impôt foncier, taxe AFR, assurance, traitement administratif de la COPP, suivi technique, gestion des loyers, ...), la gestion temporaire des parcelles en stock engendrera une participation du SIGNATAIRE fixée à 2% (HT) par an du prix principal d'acquisition (A) des surfaces en stock au prorata temporis.

Ces frais seront facturés annuellement et adressés au SIGNATAIRE au 15 décembre jusqu'au jour du paiement du prix de l'attributaire de la SAFER. Ces frais ne seront pas répercutés sur les attributaires et resteront à la charge du SIGNATAIRE.

5.2.3 – Sortie de Mise en Réserve (SMR)

Application de la TVA en vigueur sur le prix principal :

- Attribution au SIGNATAIRE : Le SIGNATAIRE s'engage à prendre en charge la TVA appliquée sur le prix de vente de la Safer. TVA qui fera l'objet d'une facturation à la signature de l'acte.
- Attribution à un tiers : Si la TVA sur le prix de vente ne peut pas être appliquée à l'attributaire Safer (non assujetti à TVA), la Safer appliquera des frais complémentaires pour compenser la dégradation de son prorata de TVA récupérable. Ces frais correspondent à une augmentation de 2 points de sa rémunération (soit 10% pour les acquisitions amiables, soit 12% pour les acquisitions par préemption), selon barème en vigueur validé par le conseil d'administration Safer du 02 novembre 2023.

Les Sorties de Mise en Réserve (SMR) dans le cadre d'une opération d'échange ou de compensation pourront se faire au prix principal indiqué dans l'Entrée de Mise en Réserve (EMR) sous condition de l'application d'une garantie de bonne fin (cf article 6).

Après compensation foncière des propriétaires/agriculteurs concernés par les emprises du SIGNATAIRE ou déconventionnement, la Safer remboursera au SIGNATAIRE, dans un délai de deux mois à compter du règlement qui a suivi la signature de l'acte de vente, une somme correspondant au total des éléments A + B + C figurant au paragraphe 5.2.1. (sauf application de la garantie de bonne fin – article 6). La Safer conservera toute éventuelle plus value lors de la revente.

ARTICLE 6 : Garantie de bonne fin à la charge du SIGNATAIRE

Lors de la revente des biens stockés par la SAFER, le prix de rétrocession obtenu doit être égal au prix garanti TTC de la SAFER. Ce prix garanti correspond au total des éléments A + B + C figurant à l'article 5.2, augmenté de tous les débours de la SAFER liés à la revente (frais de publicité, document d'arpentage, bornage, analyse de sol, ...). En tout état de cause, en l'absence de candidat aux conditions de revente de la SAFER, le SIGNATAIRE s'engage à assurer à la SAFER l'équilibre financier de l'opération. La Garantie de Bonne Fin (GBF) correspond à la différence entre le prix garanti et le meilleur prix obtenu d'un candidat répondant aux conditions d'attribution de la SAFER. Cette garantie de bonne fin (HT) augmentée de la TVA en vigueur sera prélevée sur le préfinancement initial du SIGNATAIRE lors du remboursement constaté sur le document de Sortie de Mise en Réserve.

ARTICLE 7 : Intervention exclusive de la Safer

Suite à la signature de la présente convention entre le SIGNATAIRE et la Safer, cette dernière est la seule mandatée à intervenir, dans les périmètres mentionnés à l'article 1 en vue de réaliser les objectifs de la présente convention. Les parties s'engagent à respecter cette clause qui conditionne le bon déroulement de la convention.

ARTICLE 8 : Date d'effet

La convention prend effet à compter de sa signature. En vertu des dispositions de l'article R.141-9 du code rural, la convention est exécutoire lorsque la Safer en a obtenu la validation par ses commissaires du gouvernement.

ARTICLE 9 : Durée

La convention est annuelle. Elle est reconduite tacitement. En tout état de cause, sa durée ne peut être supérieure à **cinq ans** sauf si les parties décident de renouveler cette durée par la signature d'un avenant à la présente convention. Elle peut être résiliée par le SIGNATAIRE ou la SAFER au terme de chacune des périodes annuelles sous réserve d'un préavis de 3 mois. La résiliation par la Safer mettra un terme à tous les engagements du SIGNATAIRE. En cas de résiliation par le SIGNATAIRE ou au terme de la convention, les réserves constituées seront déconventionnées dans un délai de 12 mois. Les frais de portage à la charge du SIGNATAIRE et la clause de garantie de bonne fin seront maintenus et s'appliqueront jusqu'à la revente totale du stock, en application de la présente convention.

ARTICLE 10 : Modalités des paiements

La Collectivité se libèrera des sommes dues à la Safer Grand Est au titre de la présente convention en faisant porter les différents montants au crédit du compte bancaire ouvert au nom de la Safer Grand Est :

CRCA DU NORD EST – RIB 10206 00083 15090310000 33

IBAN FR 76 1020 6000 8315 0903 1000 033

BIC AGRIFRPP802

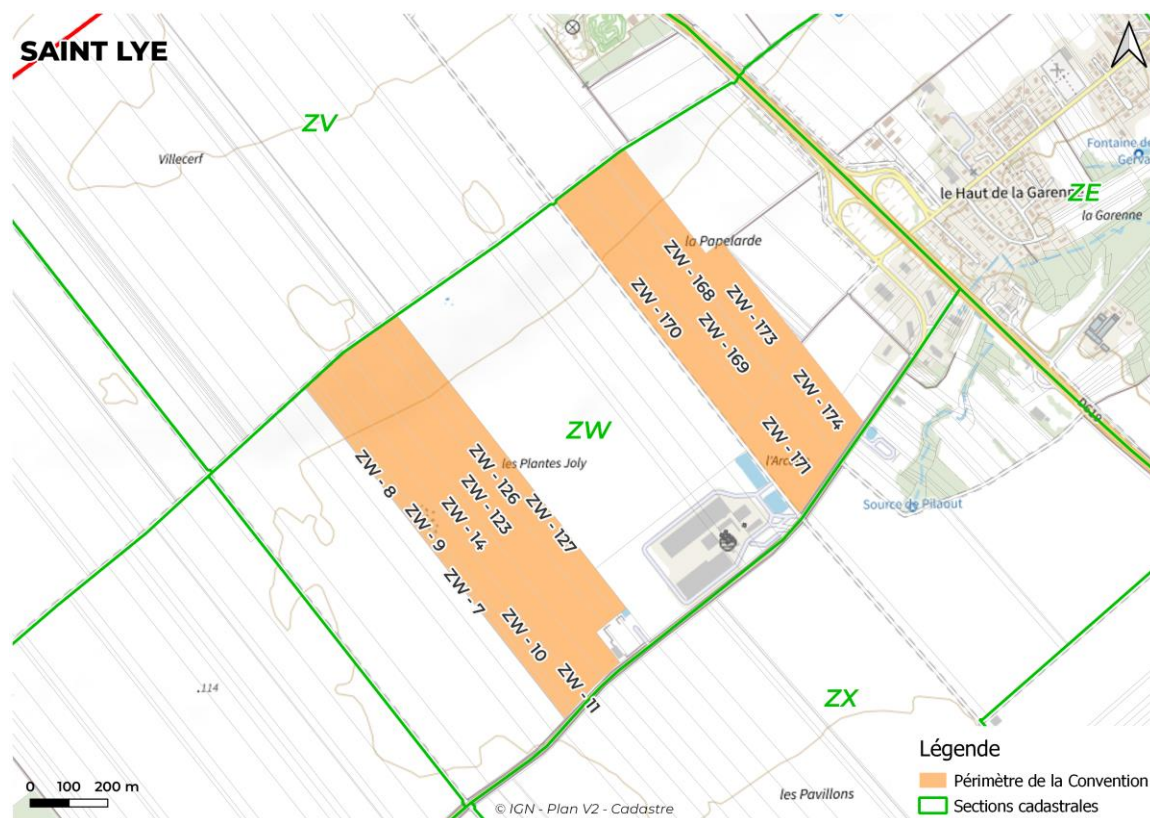
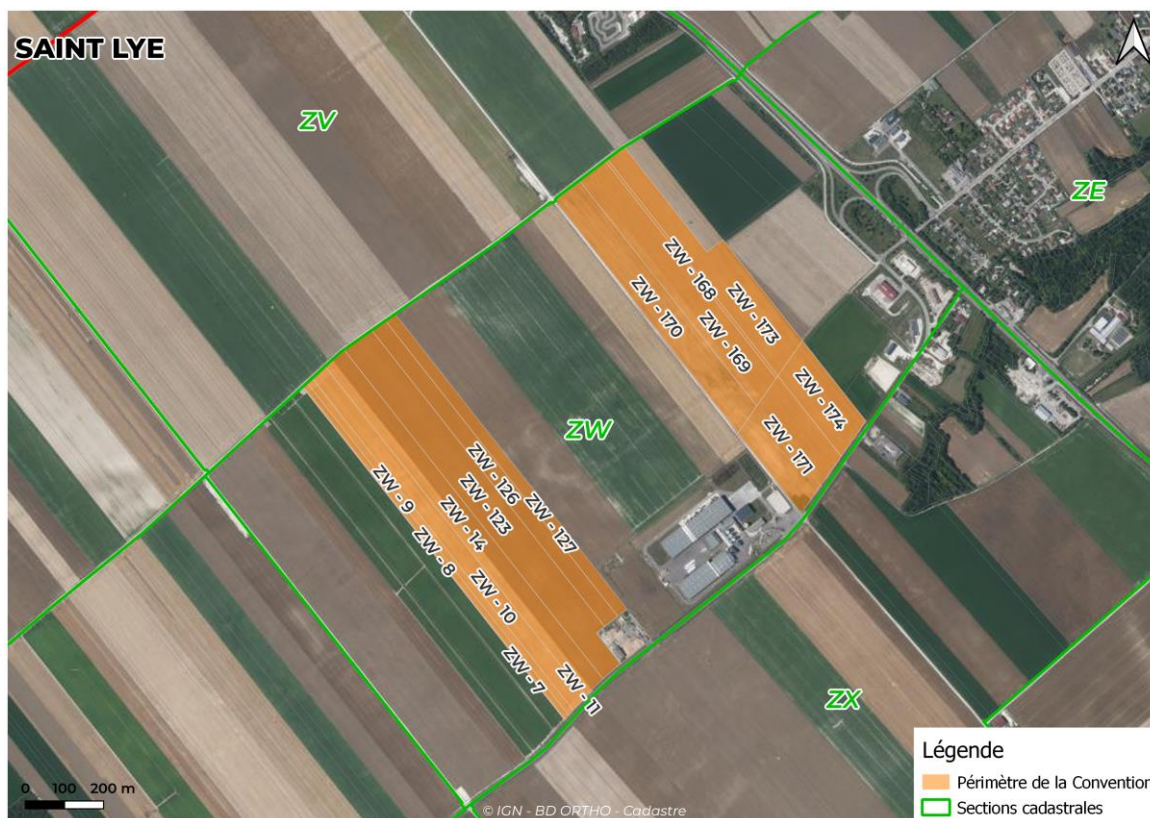
Conditions de paiement : paiement sous 30 jours à réception de la facture.

En 2 exemplaires originaux

Fait à Le Pour Troyes Champagne Métropole Le Président, M. François BAROIN	Fait à Witry-lès-Reims, Le Pour la Safer Grand Est, Le Directeur Général, M. Stéphane MARTIN
---	---

ANNEXES

Annexe 1 : Plan, périmètre d'action de négociation foncière confiée à la SAFER



Troyes Champagne Métropole sur la commune de Saint-Lyé (10180)

La Collectivité mandate la SAFER pour acquérir uniquement la partie sud des parcelles qui est impactée par le projet soit la zone AUY du PLU. Le passage d'un géomètre est nécessaire pour définir les emprises sollicitées en positionnant la ligne séparative du PLU (A au nord et AUY au sud).

Références cadastrales	LIEUDIT	Surface cadastrale	Zonage
ZW 7	LA PAPELARDE	21 a 76 ca	2AUY/Anc
ZW 8	LA PAPELARDE	1 ha 52 a 34 ca	1AUY/Anc
ZW 9	LA PAPELARDE	1 ha 87 a 94 ca	1AUY/Anc
ZW 10	LA PAPELARDE	4 ha 83 a 12 ca	1AUY/Anc
ZW 11	LA PAPELARDE	2 a 36 ca	1AUY
ZW 14	LA PAPELARDE	6 ha 88 a 84 ca	1AUY/Anc
ZW 123	LA PAPELARDE	8 ha 99 a 43 ca	1AUY/Anc
ZW 126	LA PAPELARDE	4 ha 10 a 20 ca	1AUY/Anc
ZW 127	LA PAPELARDE	2 ha 89 a 79 ca	1AUY/Anc
	TOTAL	31 ha 35 a 78 ca* (Pour partie)	

Références cadastrales	LIEUDIT	Surface cadastrale	Zonage
ZW 168	LE NOYER BEIGNE	52 a 12 ca	1AUY/Anc
ZW 169	LE NOYER BEIGNE	6 ha 00 a 22 ca	1AUY/Anc
ZW 170	LE NOYER BEIGNE	6 ha 00 a 22 ca	1AUY/Anc
ZW 171	LE NOYER BEIGNE	4 ha 47 a 43 ca	1AUY
ZW 173	LE NOYER BEIGNE	5 ha 48 a 10 ca	1AUY/Anc
ZW 174	LE NOYER BEIGNE	2 ha 75 a 82 ca	1AUY
	TOTAL	25 ha 23 a 91 ca* (Pour partie)	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	07.01
Objet	COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS
Point n°01	COMMUNE DE PAVILLON SAINTE JULIE
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 115

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS

Annexe : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pavillon-Sainte-Julie

I. COMMUNE DE PAVILLON-SAINT-JULIE

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 5 février 2021, a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le 25 février 2022, le Conseil municipal a lancé le débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Enfin, lors de la séance du 19 septembre 2024, le Conseil municipal de la commune de Le Pavillon-Sainte-Julie a tiré le bilan de la concertation préalable et a procédé à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme. Ce projet a ensuite été soumis à l'avis des personnes publiques associées et consultées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le projet ainsi arrêté, enrichi des avis reçus, a fait l'objet d'une enquête publique menée du mercredi 30 avril au vendredi 30 mai 2025 inclus. Le commissaire enquêteur a déposé son rapport et ses conclusions motivées, favorables, en date du 18 juin 2025. Un mémoire en réponse a par ailleurs été élaboré afin de préciser les modifications envisagées à la suite des observations issues de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées. Le projet de PLU a donc été modifié en ce sens.

En outre, La procédure d'abrogation des plans d'alignement sur les routes départementales n°442 et n°31 a obtenu l'accord de principe de la Commission Permanente du Département de l'Aube en date du 12 juin 2023. Par courrier en date du 21 septembre 2023, le Conseil Départemental de l'Aube a formellement sollicité la suppression des plans d'alignement relatifs aux routes départementales n°442 et n°31. Par délibération en date du 31 mars 2023, le Conseil Municipal de la commune de Le Pavillon-Sainte-Julie a approuvé le principe de cette suppression.

L'enquête publique précitée a été menée conjointement en vue de la suppression des plans d'alignement applicables sur le territoire de la commune de Le Pavillon-Sainte-Julie, concernant les routes départementales n°442 et n°31. À l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ladite suppression. Enfin, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, dès lors qu'une commune est dotée d'un PLU, le droit de préemption urbain peut être instauré sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pavillon-Sainte-Julie, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;**
- **D'APPROUVER l'abrogation des plans d'alignement sur les routes départementales n°442 et n°31 à la demande du Conseil Départemental ;**
- **D'INSTITUER un DPU sur l'ensemble du territoire communal ;**
- **D'INFORMER que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet, affichée pendant un mois au siège de Troyes Champagne Métropole et à la mairie de Pavillon-Sainte-Julie et une mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.**

Dossiers à part pour les PLU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	07.02
Objet	COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS
Point n°02	COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT LUC
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 115

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUE Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILES Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS

II. COMMUNE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC

Le 10 juin 2025, la Ville de La Chapelle-Saint-Luc a sollicité Troyes Champagne Métropole pour lancer une modification simplifiée d'un zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur.

En effet, une procédure de révision du PLU a été engagée en 2023, mais la mise en place d'un nouvel Ecoquartier sur les parcelles appartenant à la société SPEED REHAB (Brownfields) ne pourra pas attendre l'achèvement des études liées à cette révision, soit environ 2 années.

Le programme de ce futur Ecoquartier en proximité avec le parc Pierre Pitois, de la forêt urbaine de Fouchy, de la Seine et du canal Saint-Étienne, devrait accueillir des logements intergénérationnels — dont une partie serait adaptée aux populations seniors — et l'installation de services adaptés. Le projet comportera ultérieurement la construction de maisons individuelles des lots à bâtir.

Le zonage en vigueur sur ces terrains relève de la zone « UX » pour la majeure partie du projet intergénérationnel, associé aux services adaptés. La volonté de la Ville est de pouvoir intégrer harmonieusement cet écoquartier dans le secteur de Fouchy, les futurs règlements d'urbanisme de ces deux zones (UX et 2AU) soient identiques à l'existant, c'est-à-dire le zonage « UCG ».

Si, pour l'évolution du zonage « 2AU », la procédure de révision du PLU est engagée et impérative sur une durée plus longue, le lancement d'une procédure de modification simplifiée peut être lancée uniquement sur le reclassement de la zone « UX » en « UCG ».

Cette procédure est régie par les articles L.145-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme. La modification simplifiée a été lancée par arrêté à l'initiative du Président de TCM. Le projet de modification sera transmis aux personnes publiques associées pour recueillir leurs avis. Il convient d'organiser les modalités de mise à disposition du dossier.

Par conséquent, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à disposition du public pendant un mois selon les modalités suivantes :

- Un affichage du projet sur site et à l'Hôtel de Ville de La Chapelle Saint-Luc ;
- Une publication dans le magazine municipal, ainsi que sur le site internet de la commune et de Troyes Champagne Métropole ;
- Dans un registre qui sera tenu à l'Hôtel de Ville de La Chapelle-Saint-Luc ;
- Présentation du projet à l'occasion d'une réunion de quartier, en octobre, sur le secteur de « Fouchy » ;
- Par courrier à monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou par voie électronique plui@troyes-cm.fr.

La mise à disposition se déroulera du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de La Chapelle Saint-Luc.**
- **DE PRECISER qu'à la fin de la période de mise à disposition, un bilan sera établi et présenté au Conseil communautaire, puis le projet de PLU devra être arrêté ;**
- **D'INFORMER que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet, affichée pendant un mois au siège de Troyes Champagne Métropole et à la mairie de la Chapelle-Saint-Luc et une mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	07.03
Objet	COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS
Point n°03	COMMUNE DE SAINT THIBAUT
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 115

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS

Annexe : Projet PADD de la commune de Saint-Thibault

III. COMMUNE DE SAINT-THIBAULT

Par délibération du 25 octobre 2023, la commune de Saint-Thibault a décidé de réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur son territoire.

L'article L.151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comprennent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Conformément à l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables défini :

1. Les grandes lignes des politiques relatives à l'aménagement du territoire, aux équipements, à l'urbanisme, au paysage, à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi qu'à la sauvegarde ou à la restauration des continuités écologiques ;
2. Les principales orientations en matière de logement, de mobilité, de réseaux énergétiques, de promotion des énergies renouvelables, de développement des infrastructures numériques, d'équipements commerciaux, d'activités économiques et de loisirs, applicables à l'échelle de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune de Saint-Thibault, qui porte une vision stratégique à long terme pour le territoire, s'articule autour de quatre axes majeurs :

- Garantir la qualité de cadre de vie
- Conforter l'attractivité économique
- Développer le territoire en adéquation avec ses ressources et ses capacités
- Préserver la santé des habitants et valoriser la richesse du patrimoine naturel et paysager

En vertu de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU. Le projet du PADD est présenté et le débat ouvert.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme de la commune de SAINT-THIBAULT conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.
- **DE DIRE** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

Dossiers à part pour les PLU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	07.04
Objet	COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS
Point n°04	COMMUNE DE MONTAULIN
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 115

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILES Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS

Annexe : Projet PADD de la commune de Montaulin

IV. COMMUNE DE MONTAULIN

Par délibération du 17 novembre 2023, la commune de Montaulin a décidé de réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur son territoire.

L'article L.151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comprennent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Conformément à l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD - définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune de Montaulin, qui porte une vision stratégique à long terme pour le territoire, s'articule autour de plusieurs axes majeurs :

1. DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS ET SERVICES

- Poursuivre l'aménagement du centre-bourg
- Développer les liaisons douces pour tous
- Développer le tissu économique
- Adapter les réseaux aux besoins de la population

2. ACCUEILLIR DES HABITANTS DE FAÇON MAITRISEE ET RESPECTUEUSE DU CADRE DE VIE

- Etablir un projet démographique approprié
- Développer le parc de logements
- Maintenir le cadre de vie local

3. PRESERVER LES MILIEUX NATURELS ET SENSIBLES DE LA COMMUNE

- Préserver les milieux naturels sensibles
- Prendre en compte les risques et aléas naturels

En vertu de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU. Le projet du PADD est présenté et le débat ouvert.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme de la commune de MONTAULIN conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.**
- **DE DIRE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.**

Dossiers à part pour les PLU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	07.05
Objet	COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS
Point n°05	COMMUNE DE LUSIGNY SUR BARSE
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 115

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

1) Amendement

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Des remarques ont été ajoutées dans le bilan de concertation de la commune de Lusigny.

Le Conseil Communautaire approuve l'amendement à l'unanimité des suffrages exprimés.

2) **Rapport amendé**

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le rapport amendé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS

Annexes :

- Bilan de concertation et projet arrêt PLU de Lusigny-sur-Barse
- Bilan de concertation amendé

V. COMMUNE DE LUSIGNY-SUR-BARSE

La Commune de Lusigny-sur-Barse par la délibération en date du 6 décembre 2023 a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune et, d'autre part, fixé les modalités de la concertation.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du PLU visent à :

- Préserver le cadre de vie du territoire,
- Pouvoir accueillir de nouvelles constructions d'habitat, d'équipements, d'activités,
- Garantir l'intégration des nouvelles constructions dans le cadre architectural singulier de la commune,
- Préserver le patrimoine bâti existant et encourager sa rénovation,
- Protéger les espaces agricoles et naturels,
- Intégrer les dispositions en termes d'aménagement de l'espace (zone à dominante humide, gestion économe de l'espace, ...),
- Permettre le développement des énergies renouvelables sans dénaturer le paysage et le bâti ancien,
- Préserver et favoriser le développement de l'activité agricole,
- Protéger et valoriser les espaces naturels.

Par délibération en date du 11 Avril 2024, le Conseil municipal a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme.

Les objectifs du PLU de Lusigny-sur-Barse s'articulent autour de 2 axes :

Axe 1 : Conforter le rôle de bourg-centre dynamique de Lusigny-sur-Barse

Axe 2 : Préserver l'identité du territoire

Tout au long du processus de révision du PLU, la concertation a été menée. Elle a permis aux habitants et toute personne le souhaitant, d'être informés sur l'avancement des travaux de révision du PLU. Ainsi, il est rappelé qu'elle s'est déroulée depuis Novembre 2023 (début des études) et qu'elle s'est poursuivie jusqu'à l'arrêt du PLU.

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 06 décembre 2023, les modalités de concertation qui avaient été prescrites ont été respectées ; à savoir :

- Le projet a été soumis à la concertation (articles L.103-2, L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme), pendant toute la durée de son élaboration, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;
- Les personnes publiques prévues par la loi au titre des articles L.132-7, L.132-9 et L.132-11 du code de l'urbanisme ont été consultées au cours de la procédure ;
- Les services de l'État sur l'initiative du Maire ou à la demande du Préfet ont été associés, conformément aux articles L.132-10, L.132-11 et L.153-16 du code de l'urbanisme ;
- Les personnes publiques, autres que l'État ont été associées à la révision du PLU à leur demande conformément aux articles L.132-12 et L.132-13 du code de l'urbanisme ;
- Il est souligné que l'ensemble du public a été informé, tout au long de la procédure des grandes étapes de cette révision et des objectifs poursuivis dans le cadre de celle-ci par des documents mis à disposition du public en mairie, lui permettant de prendre connaissance du déroulement des études et de l'avancement du projet et dans articles dans « le petit Lu » ;
- Le public a pu s'exprimer, notamment sur le cahier de concertation et dans le cadre d'une réunion publique sur la base de différents supports mis à sa disposition. De plus une réunion spécifique de concertation avec les exploitants agricoles a été organisée.

Le document intitulé « bilan de la concertation » joint à la présente délibération rappelle les actions qui ont permis d'informer la population dans le respect des objectifs fixés dans la délibération de prescription et établi la synthèse des observations écrites formulées à travers l'ensemble des supports de concertation mis à sa disposition.

Des observations ont été formulées concernant plusieurs thèmes et les réponses adaptées ont été apportées dans le bilan de la concertation induisant dans certains cas une adaptation du projet de PLU.

Le PLU apporte des réponses adaptées aux enjeux du territoire soulevés tout au long de sa construction, à travers les principales pièces qui le composent (le PADD, les OAP, le règlement et le zonage), dans le respect des dispositions réglementaires et légales qui s'imposent et en cohérence avec les politiques conduites à l'échelle supra communale et notamment en compatibilité avec le SCoT des territoires de l'Aube.

Le projet de PLU révisé est aujourd'hui arrivé à son terme et qu'il convient de le soumettre au conseil communautaire en vue d'arrêter son contenu et de tirer le bilan de la concertation conformément aux articles L103-6 et L.153-14 du code de l'urbanisme en vue de sa transmission aux personnes publiques associées puis à sa soumission à enquête publique.

Ce projet sera susceptible d'évoluer en fonction du résultat de l'enquête publique et des avis recueillis.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ARRETER** le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération, comprenant :
 - Un rapport de présentation ;
 - Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
 - Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
 - Un règlement graphique (plans de zonage) ;
 - Un règlement écrit ;
 - Des annexes.
- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation organisée en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Lusigny-sur-Barse, tel qu'annexé à la présente délibération, dans le respect des modalités de concertation fixées dans la délibération de prescription de la révision du PLU en date du 6 décembre 2023 ;
- **DE TRANSMETTRE** pour avis au titre de l'application des articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme la délibération d'arrêt du PLU et le bilan de la concertation accompagnés des pièces du PLU aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées suivants :
 - Monsieur le Préfet de l'Aube ;
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aube ;
 - Monsieur le Président du Conseil Régional du Grand Est ;
 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;
 - Monsieur le Président du Syndicat Départ pour le SCoT des Territoires de l'Aube ;
 - Monsieur le Président de l'autorité Organisatrice des mobilités (TCM) ;
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ;
 - Monsieur le Président de la Chambre de l'Agriculture de l'Aube ;
 - à l'Autorité environnementale représentée par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale Grand Est ;
 - à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers – CDPENAF, au regard de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme ;
 - à la Chambre d'Agriculture, à Monsieur le Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la qualité, à Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière, conformément à l'article R.153-6 du code de l'urbanisme relatif à la réduction des espaces agricoles ou forestiers ;
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du P.L.U. et aux personnes publiques ayant demandé à être consultées au cours de la révision, conformément aux articles L.132-10 à L.132-13 du code de l'urbanisme.
- **D'INFORMER** que la présente délibération sera notifiée au Préfet, affichée pendant un mois au siège de Troyes Champagne Métropole et à la mairie de Lusigny-sur-Barse et une mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Dossiers à part pour les PLU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	07.06
Objet	COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS
Point n°06	COMMUNE DE VERRIERES
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 115

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILES Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

1) Amendement

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Des modifications ont été apportées sur le bilan de concertation, le rapport de présentation et les plans de zonage de la commune de Verrières.

Le Conseil Communautaire approuve l'amendement à l'unanimité des suffrages exprimés.

2) Rapport amendé

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le rapport amendé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS

Annexes :

- Bilan de concertation et projet arrêt PLU de Verrières
- Liste des modifications apportées
- Bilan de concertation amendé

VI. COMMUNE DE VERRIERES

La Commune de Verrières par délibération en date du 5 Juillet 2023 a engagé une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire et, fixé les modalités de la concertation.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du PLU visent à :

- Intégrer les dernières réformes du code de l'urbanisme, la prise en compte du SCoT des Territoires de l'Aube approuvé le 10 Février 2020 et entré en vigueur le 29 Juillet 2020.
- Viser un développement démographique harmonieux en cohérence avec son identité, la cohésion sociale affirmant ses ambitions de dynamisme et de vitalité locale tout en prenant en compte la capacité de ses équipements et réseaux.
- Favoriser un recentrage du développement urbain autour du centre-bourg, éviter le mitage de l'espace et mettre en œuvre une urbanisation de proximité.
- Privilégier un développement urbain pertinent par réappropriation de logements vacants, maîtriser le volume des extensions, limiter la consommation foncière tout en maîtrisant la densification du tissu urbain.
- Pérenniser le dynamisme du tissu commercial du centre-bourg.
- Protéger et valoriser les espaces naturels ainsi que les espaces boisés en participant à la protection de la biodiversité et la qualité des paysages.
- Protéger le caractère traditionnel du bâti ancien et permettre son adaptation aux enjeux énergétiques et aux besoins des ménages.
- Préserver l'activité agricole : identifier les espaces à enjeux, protéger les terres et lutter contre le morcellement des espaces agricoles, sauvegarder et développer l'activité maraîchère et les diversifications agricoles permettant le limiter les tensions avec les habitants des zones urbanisées
- Améliorer les conditions de stationnement et de circulation dans la commune.
- Permettre la mise en œuvre des projets communaux.

Par la délibération en date du 29 Mai 2024, le Conseil municipal a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme.

Les objectifs du PLU de Verrières, s'articulent en 3 axes :

- 1. Affirmer l'attractivité du centre-bourg tout en préservant son caractère rural**
- 2. Maintenir le cadre de vie et prendre en compte le patrimoine local**
- 3. Protéger l'activité agricole et l'environnement naturel et prendre en compte les risques**

Tout au long du processus de révision du PLU, la concertation a été menée. Elle a permis aux habitants et toute personne le souhaitant, d'être informés sur l'avancement des travaux de révision du PLU.

Elle a permis aux habitants et toute personne le souhaitant, d'être informés sur l'avancement des travaux du PLU. Ainsi, il est rappelé qu'elle s'est déroulée depuis Janvier 2024 (début des études) et qu'elle s'est poursuivie jusqu'à l'arrêt du PLU.

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 5 Juillet 2023, les modalités de concertation qui avaient été prescrites ont été respectées ; à savoir :

- Le projet a été soumis à la concertation (articles L.103-2, L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme), pendant toute la durée de sa révision, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;
- Les personnes publiques prévues par la loi au titre des articles L.132-7, L.132-9 et L.132-11 du code de l'urbanisme ont été consultées au cours de la procédure ;
- Les services de l'État sur l'initiative du Maire ou à la demande du Préfet ont été associés, conformément aux articles L.132-10, L.132-11 et L.153-16 du code de l'urbanisme ;
- Les personnes publiques, autres que l'État ont été associées à la révision du PLU à leur demande conformément aux articles L.132-12 et L.132-13 du code de l'urbanisme.

Il est souligné que l'ensemble du public a été informé, tout au long de la procédure des grandes étapes de cette révision et des objectifs poursuivis dans le cadre de celle-ci, et a pu s'exprimer, notamment sur le cahier de concertation et dans le cadre des réunions publiques sur la base de différents supports mis à sa disposition.

Le document intitulé « bilan de la concertation » joint à la présente délibération rappelle les actions qui ont permis d'informer la population dans le respect des objectifs fixés dans la délibération de prescription et établi la synthèse des observations écrites formulées à travers l'ensemble des supports de concertation mis à sa disposition.

Des observations ont été formulées concernant plusieurs thèmes et les réponses adaptées ont été apportées dans le bilan de la concertation induisant dans certains cas une adaptation du projet de PLU.

Le PLU apporte des réponses adaptées aux enjeux du territoire soulevés tout au long de sa construction, à travers les principales pièces qui le composent (le PADD, les OAP, le règlement et le zonage), dans le respect des dispositions réglementaires et légales qui s'imposent et en cohérence avec les politiques conduites à l'échelle supra communale (lois Grenelle, Loi ALUR, PLH, SCoT des territoires de l'Aube...).

Le projet de PLU révisé est aujourd'hui arrivé à son terme et qu'il convient de le soumettre au conseil communautaire en vue d'arrêter son contenu et de tirer le bilan de la concertation conformément aux articles L.103-6 et L.153-14 du code de l'urbanisme en vue de sa transmission aux personnes publiques associées puis à sa soumission à enquête publique.

Ce projet sera susceptible d'évoluer en fonction du résultat de l'enquête publique et des avis recueillis.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ARRETER le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération, comprenant :**
 - Un rapport de présentation ;
 - Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
 - Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
 - Un règlement graphique (plans de zonage) ;
 - Un règlement écrit ;
 - Des annexes.
- **D'APPROUVER le bilan de la concertation organisée en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Lusigny-sur-Barse, tel qu'annexé à la présente délibération, dans le respect des modalités de concertation fixées dans la délibération de prescription de la révision du PLU en date du 5 juillet 2023 ;**
- **DE TRANSMETTRE pour avis au titre de l'application des articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme la délibération d'arrêt du PLU et le bilan de la concertation accompagnés des pièces du PLU aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées suivants :**
 - Monsieur le Préfet de l'Aube ;
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aube ;
 - Monsieur le Président du Conseil Régional du Grand Est ;
 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;
 - Monsieur le Président du Syndicat Départ pour le SCoT des Territoires de l'Aube ;
 - Monsieur le Président de l'autorité Organisatrice des mobilités (TCM) ;
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ;
 - Monsieur le Président de la Chambre de l'Agriculture de l'Aube ;
 - à l'Autorité environnementale représentée par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale Grand Est ;
 - à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers – CDPENAF, au regard de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme ;
 - à la Chambre d'Agriculture, à Monsieur le Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la qualité, à Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière, conformément à l'article R.153-6 du code de l'urbanisme relatif à la réduction des espaces agricoles ou forestiers ;
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du P.L.U. et aux personnes publiques ayant demandé à être consultées au cours de la révision, conformément aux articles L.132-10 à L.132-13 du code de l'urbanisme.
- **D'INFORMER que la présente délibération sera notifiée au Préfet, affichée pendant un mois au siège de Troyes Champagne Métropole et à la mairie de Verrières et une mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.**

Dossiers à part pour les PLU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	07.07
Objet	COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS
Point n°07	COMMUNE DE SAINT GERMAIN
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 115

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS

Annexe : Bilan de concertation et projet arrêt PLU de Saint-Germain

VII. COMMUNE DE SAINT-GERMAIN

La Commune de Saint-Germain par délibération en date du 11 Avril 2023 a engagé une procédure de Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire et, fixé les modalités de la concertation.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du PLU visent à :

- Faire évoluer le projet d'aménagement du territoire communal tout en préservant le cadre de vie des habitants ;
- Permettre d'accueillir de nouvelles constructions (habitat, équipements, activités) tout en maîtrisant l'urbanisation, notamment en procédant à la révision du zonage ;
- Travailler sur l'intégration architecturale et paysagère des nouvelles constructions ;
- Préserver le patrimoine bâti existant et encourager sa rénovation ;
- Maintenir, renforcer et développer les activités économiques (commerce, professions libérales, petite industrie, artisanat) ;
- Protéger les espaces agricoles et naturels, ainsi que les espaces verts ;
- Assurer la pérennité des exploitations agricoles en évitant la construction d'habitations à proximité des bâtiments professionnels ;
- Promouvoir les énergies renouvelables sans dénaturer le paysage et le bâti ancien.

Par la délibération en date du 5 Octobre 2023, le Conseil municipal a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme.

Les objectifs du PLU de Saint-Germain, s'articulent en 2 axes :

Axe 1 : Stratégie urbaine et d'aménagement – Travailler à un développement urbain plus cohérent de la commune ;

Axe 2 : Stratégie de valorisation territoriale – Valoriser l'environnement, le paysage et le patrimoine comme vecteurs d'un cadre de vie de qualité.

Tout au long du processus de révision du PLU, la concertation a été menée. Elle a permis aux habitants et toute personne le souhaitant, d'être informés sur l'avancement des travaux de révision du PLU. Ainsi, il est rappelé qu'elle s'est déroulée depuis Juillet 2023 (début des études) et qu'elle s'est poursuivie jusqu'à l'arrêt du PLU.

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 11 Avril 2023, les modalités de concertation qui avaient été prescrites ont été respectées ; à savoir :

- Le projet a été soumis à la concertation (articles L.103-2, L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme), pendant toute la durée de sa révision, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;
- Les personnes publiques prévues par la loi au titre des articles L.132-7, L.132-9 et L.132-11 du code de l'urbanisme ont été consultées au cours de la procédure ;
- Les services de l'État sur l'initiative du Maire ou à la demande du Préfet ont été associés, conformément aux articles L.132-10, L.132-11 et L.153-16 du code de l'urbanisme ;
- Les personnes publiques, autres que l'État ont été associées à la révision du PLU à leur demande conformément aux articles L.132-12 et L.132-13 du code de l'urbanisme.

Il est souligné que l'ensemble du public a été informé, tout au long de la procédure des grandes étapes de cette révision et des objectifs poursuivis dans le cadre de celle-ci, et a pu s'exprimer, notamment sur le cahier de concertation et dans le cadre des réunions publiques sur la base de différents supports mis à sa disposition.

Le document intitulé « bilan de la concertation » joint à la présente délibération rappelle les actions qui ont permis d'informer la population dans le respect des objectifs fixés dans la délibération de prescription et établi la synthèse des observations écrites formulées à travers l'ensemble des supports de concertation mis à sa disposition.

Des observations ont été formulées concernant plusieurs thèmes et les réponses adaptées ont été apportées dans le bilan de la concertation induisant dans certains cas une adaptation du projet de PLU.

Le PLU apporte des réponses adaptées aux enjeux du territoire soulevés tout au long de sa construction, à travers les principales pièces qui le composent (le PADD, les OAP, le règlement et le zonage), dans le respect des dispositions réglementaires et légales qui s'imposent et en cohérence avec les politiques conduites à l'échelle supra communale (lois Grenelle, Loi ALUR, PLH, SCoT des Territoires de l'Aube...).

Le projet de PLU révisé est aujourd'hui arrivé à son terme et qu'il convient de le soumettre au conseil communautaire en vue d'arrêter son contenu et de tirer le bilan de la concertation conformément aux articles L.103-6 et L.153-14 du code de l'urbanisme en vue de sa transmission aux personnes publiques associées puis à sa soumission à enquête publique.

Ce projet sera susceptible d'évoluer en fonction du résultat de l'enquête publique et des avis recueillis.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ARRETER le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération, comprenant :**
 - Un rapport de présentation ;
 - Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
 - Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
 - Un règlement graphique (plans de zonage) ;
 - Un règlement écrit ;
 - Des annexes.
- **D'APPROUVER le bilan de la concertation organisée en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain, tel qu'annexé à la présente délibération, dans le respect des modalités de concertation fixées dans la délibération de prescription de la révision du PLU en date du 11 avril 2023 ;**
- **DE TRANSMETTRE pour avis au titre de l'application des articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme la délibération d'arrêt du PLU et le bilan de la concertation accompagnés des pièces du PLU aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées suivants :**
 - Monsieur le Préfet de l'Aube ;
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aube ;
 - Monsieur le Président du Conseil Régional du Grand Est ;
 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;
 - Monsieur le Président du Syndicat Départ pour le SCoT des Territoires de l'Aube ;
 - Monsieur le Président de l'autorité Organisatrice des mobilités (TCM) ;
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ;
 - Monsieur le Président de la Chambre de l'Agriculture de l'Aube ;
 - à l'Autorité environnementale représentée par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale Grand Est ;
 - à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers – CDPENAF, au regard de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme ;
 - à la Chambre d'Agriculture, à Monsieur le Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la qualité, à Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière, conformément à l'article R.153-6 du code de l'urbanisme relatif à la réduction des espaces agricoles ou forestiers ;
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du P.L.U. et aux personnes publiques ayant demandé à être consultées au cours de la révision, conformément aux articles L.132-10 à L.132-13 du code de l'urbanisme.
- **D'INFORMER que la présente délibération sera notifiée au Préfet, affichée pendant un mois au siège de Troyes Champagne Métropole et à la mairie de Verrières et une mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.**

Dossiers à part pour les PLU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	08
Objet	CONTRAT DE PARTENARIAT METROPOLITAIN ENTRE LE CONSEIL REGIONAL DU GRAND EST, TROYES CHAMPAGNE METROPOLE ET LA VILLE DE TROYES
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 113

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Sortis : DUCHÊNE Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, SEBEYRAN Marc.

Excusée et a donné pouvoir mais ne prend pas part au vote : OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
113	4	112	0	01

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**CONTRAT DE PARTENARIAT METROPOLITAIN ENTRE LE CONSEIL REGIONAL
DU GRAND EST, TROYES CHAMPAGNE METROPOLE ET LA VILLE DE TROYES
2025-2030**

Annexe : Contrat de partenariat métropolitain entre le Conseil régional du Grand Est, Troyes Champagne Métropole et la ville de Troyes

Exposé :

Le Conseil régional du Grand Est a, dès l'adoption de son 1^{er} Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) en 2019 affirmé son objectif de consolidation de son armature urbaine, moteur des territoires qu'ils irriguent, y compris les ruralités. La modification en cours du SRADDET poursuit cette stratégie, les pôles urbains assurant un rôle structurant dans l'offre de services, équipements et commerces à l'échelle des polarités qu'ils constituent. Afin de conforter le maillage régional, le Conseil régional a créé plusieurs dispositifs de soutien aux territoires, agglomérations, villes moyennes et communes rurales. Le Contrat de Partenariat Métropolitain représente le volet urbain de ces dispositifs et s'adresse aux agglomérations et à leur ville centre et constitue le pendant du pacte pour les ruralités et présenté aux maires le 21 mars 2025.

Il a pour objet de formaliser les relations entre Troyes Champagne Métropole, la ville de Troyes et le Conseil régional du Grand Est, lesquelles reposent sur une complémentarité des compétences telle qu'établie par les dispositions des lois MAPTAM et NOTRe.

Conformément à ses attributions légales, le Conseil régional exerce un rôle stratégique par l'élaboration des schémas régionaux, définissant ainsi les orientations majeures de l'action publique en matière de développement économique et d'aménagement durable des territoires. La Région, dans le cadre de ses missions, soutient également les projets portés par les communes et les intercommunalités, contribuant au développement harmonieux et équilibré du territoire régional.

Troyes Champagne Métropole et la ville de Troyes, en tant qu'acteurs essentiels du développement régional, structurent le territoire à l'échelle du bassin de vie de leurs administrés. Elles assurent la mise en œuvre des fonctions métropolitaines dans des secteurs stratégiques, incluant notamment l'économie, l'emploi, l'innovation, l'enseignement supérieur, les mobilités et la transition écologique. Ces deux entités initient également des projets structurants, destinés à répondre aux besoins spécifiques de leurs populations tout en participant activement à la dynamique régionale globale.

En outre, elles s'inscrivent dans une démarche partenariale et collaborative avec les autres territoires, renforçant ainsi le maillage territorial recherché par la région Grand Est, conformément à sa stratégie régionale.

Il est convenu entre les parties que la durée du Contrat porte sur la période 2025-2030, avec une clause de revoyure prévue pour 2027 au plus tard.

Le Contrat de Partenariat Métropolitain comporte 5 articles relatifs :

- Aux orientations politiques des trois entités signataires du Contrat
- A la présentation des 3 axes stratégiques du Contrat, basés sur les axes du Projet de Territoire de Troyes Champagne Métropole et ses complémentarités avec Troyes 2030 et les différentes orientations stratégiques du Conseil Régional
- A la présentation détaillée des actions et opérations objet du Contrat
- A la maquette financière prévisionnelle
- Aux modalités d'application du Contrat

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le Contrat de Partenariat Métropolitain entre le Conseil régional du Grand Est, Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes, conformément au document en annexe ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**

2025-2030

Contrat de Partenariat Métropolitain

Région Grand Est, Troyes Champagne Métropole, Ville de Troyes

Sommaire

	Page
I – Preamble	2
II - Les axes et les actions du contrat	7
III - Détail des actions	13
IV - Maquette financière correspondante	48
V - Modalités d'application	50

I – Préambule

Le Conseil régional du Grand Est a, dès l'adoption de son 1^{er} Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en 2019, affirmé son objectif de consolidation de son armature urbaine, moteur des territoires qu'ils irriguent, y compris les ruralités. La modification en cours du SRADDET poursuit cette stratégie, les pôles urbains assurant un rôle structurant dans l'offre de services, équipements et commerces à l'échelle des polarités qu'ils constituent. Afin de conforter le maillage régional, le Conseil régional a créé plusieurs dispositifs de soutien aux territoires, agglomérations, villes moyennes et communes rurales. Le Pacte des Ruralités présenté le 21 mars 2025 aux maires du département de l'Aube, illustre la volonté du conseil régional Grand Est d'apporter son soutien à toutes les communes. Le Contrat de Partenariat Métropolitain représente le volet urbain de ces dispositifs et s'adresse aux agglomérations et à leur ville centre.

Il a pour objet de formaliser les relations entre Troyes Champagne Métropole (TCM), la Ville de Troyes et le Conseil Régional du Grand Est, lesquelles reposent sur une complémentarité des compétences telle qu'établie par les dispositions des lois MAPTAM et NOTRe.

Conformément à ses attributions légales, le Conseil Régional exerce un rôle stratégique par l'élaboration des schémas régionaux, définissant ainsi les orientations majeures de l'action publique en matière de développement économique et d'aménagement durable des territoires. La Région, dans le cadre de ses missions, soutient également les projets portés par les communes et les intercommunalités, contribuant au développement harmonieux et équilibré du territoire régional.

Troyes Champagne Métropole, une porte d'entrée régionale : 6^{ème} agglomération de la Région Grand-Est, Troyes Champagne Métropole, est, du fait de sa localisation au Sud-Est de la Région et de son poids démographique, la 1^{ère} agglomération moyenne de la Région Grand Est traversée par les voyageurs en provenance de l'Ile-de-France (par la ligne 4 du TER ou par l'autoroute A5). Cette proximité et les facilités offertes par les différentes voies de communication nourrissent au quotidien de fortes interactions avec les départements franciliens et Paris. L'importance des déplacements pendulaires en est l'illustration (importance des emplois métropolitains...). Des solidarités fortes existent également en matière de gestion de l'eau sur la Vallée de la Seine (grands lacs de Champagne). De ce fait, Troyes Champagne Métropole revendique un positionnement de porte d'entrée régionale depuis la Région Ile-de-France.

L'agglomération troyenne s'est structurée autour de de Troyes, principale centralité et préfecture du département de l'Aube et a connu une extension progressive avant de s'étendre en 2017, sous l'effet de la loi NOTRe, à 81 communes, englobant des communes aux profils très variées. La Communauté d'agglomération a de ce fait un rayonnement indiscutable et concentre la majorité des services intéressants un large territoire périurbain et rural.

Troyes est également un exemple reconnu de reconversion économique et transformation urbaine fondé sur son riche passé et son histoire au fil des siècles et la réalité d'un rebond économique réussi après avoir essuyé les conséquences d'une crise industrielle particulièrement marqué induite par la mondialisation de la filière textile. Ce dynamisme renouvelé lui vaut une notoriété de dimension régionale, interrégionale et même nationale, notamment avec les magasins d'usine historiques devenus depuis des centres de marques prisés des touristes.

Sa position sur de grands axes de circulation (autoroutes, voies ferrées et fluviales) et sa proximité avec les Régions Ile-de-France et Bourgogne Franche-Comté sont également des liens privilégiés à valoriser et à conforter dans le cadre du projet régional d'aménagement du territoire

Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes, sont donc des acteurs essentiels du développement régional, et structurent le territoire à l'échelle du bassin de vie de leurs administrés. Ces deux collectivités assurent la mise en œuvre des fonctions métropolitaines dans des secteurs stratégiques, incluant notamment l'économie, l'emploi, l'innovation, l'enseignement supérieur et la formation, les mobilités, la préservation du patrimoine, tant historique que naturel, et la transition écologique.

Ces deux entités initient également des projets structurants, destinés à répondre aux besoins spécifiques de leurs populations tout en participant activement à la dynamique régionale globale.

En outre, elles s'inscrivent dans une démarche partenariale et collaborative avec les autres territoires, renforçant ainsi le maillage territorial recherché par la Région Grand Est.

Le présent contrat de partenariat a pour vocation de renforcer les synergies entre les politiques publiques de Troyes Champagne Métropole, de la Ville de Troyes et de la Région Grand Est. Ces collectivités partagent la volonté commune de mettre en œuvre une collaboration accrue en faveur de projets mutualisés. À cette fin, elles s'accordent sur une série d'objectifs traduits par des réalisations concrètes et structurant la période du mandat régional. Ce contrat s'articule autour des trois axes stratégiques tels que définis dans le Projet de Territoire de Troyes Champagne Métropole :

1. Un territoire dynamique, innovant et rayonnant
2. Un territoire d'excellence énergétique et environnementale
3. Un territoire accueillant et agréable à vivre

Ce contrat s'étend sur la période 2025-2030 et constitue un cadre d'action pour la mise en œuvre des ambitions partagées.

Présentation de la Ville de Troyes

La Ville de Troyes est la ville centre de l'agglomération et du bassin de vie, préfecture du département de l'Aube concentrant plus de la moitié de sa population, et la septième ville la plus peuplée de la région Grand-Est, derrière Colmar. Elle représente un lieu de centralité majeur regroupant de nombreux équipements culturels, économiques, sportifs, ... à l'échelle d'une aire urbaine de près de 200 000 habitants. C'est une ville qui recherche avant tout la qualité de vie de ses habitants au travers d'un cadre de qualitatif, comme en témoigne la requalification urbaine engagée depuis plus de 20 ans. C'est également une ville dynamique et étudiante, à taille humaine, qui fait preuve de résilience en cherchant à surmonter ses fragilités socio-économiques — notamment la présence de sept quartiers relevant de la Politique de la Ville — grâce à une politique volontariste d'attractivité et de développement.

Soucieuse d'offrir un cadre de vie serein à ses habitants comme à ses visiteurs, la Ville de Troyes fait de la sécurité du quotidien un levier essentiel de son attractivité, en misant sur la prévention, la proximité et la tranquillité publique.

Si Troyes est une ville moyenne, elle est aussi la ville-centre du bassin de vie. La collectivité a investi depuis 25 ans pour répondre à la crise textile qui a causé la perte de 25 000 emplois en 20 ans sur notre territoire à partir de la fin des années 90.

- Histoire, patrimoine et tourisme

Témoignage vivant de son riche passé médiéval, le centre-ville de Troyes, reconnaissable à sa forme emblématique de bouchon de champagne, illustre l'attachement de la ville à son histoire.

La ville de Troyes concentre 9 édifices culturels, 8 édifices culturels classés Monuments Historiques (MH) et 2 bâtiments administratifs protégés, ce qui lui confère un statut particulier dans la Région Grand Est. Ce riche patrimoine participe pleinement à l'attractivité, notamment touristique de la ville, permet de proposer un cadre de vie exceptionnel aux habitants, et mérite à ce titre une attention particulière.

Par son harmonie entre modernité et préservation du patrimoine, Troyes se positionne comme un modèle de ville résolument tournée vers l'avenir tout en honorant et valorisant son passé prestigieux.

L'équipe municipale a donc agi avec pour fil rouge le positionnement de Troyes comme ville touristique, programmant une intervention pluri-annuelle sur le patrimoine classé (14 millions d'euros investis en 18 ans). Comptant depuis 2009 parmi les 190 Villes et Pays d'Art et d'Histoire labellisés par le Ministère de la Culture et de la Communication, le cœur historique de Troyes accueille aujourd'hui près de 200 000 touristes : un secteur en progression.

- Requalification urbaine

Cette requalification globale, engagée depuis plus de 25 ans, voulue par François Baroin et l'équipe municipale, porte sur les leviers suivants :

- Le pari de la requalification des espaces publics avec création de zones piétonnes en hypercentre et l'affirmation d'une politique de stationnement ambitieuse.
- La lutte contre l'habitat indigne par la restauration du bâti ancien dégradé grâce à 4 OPAH-RU successives. Les étages libérés des réserves commerciales ont ainsi pu être réhabilités en logements et une nouvelle offre immobilière proposée. Sans oublier l'intervention sur le patrimoine classé évoqué précédemment.
- Ces domaines d'intervention se sont adossés sur un schéma directeur établi par Jean-Michel Wilmotte, architecte-urbaniste de renom, avec l'utilisation de matériaux nobles (pierre d'Etrochey, de Massangis, pavés porphyres et grès...), la création d'une charte pour du mobilier urbain qualitatif, l'introduction d'espaces verts, la valorisation par la lumière des façades à pans de bois et des bâtiments remarquables, et la mise en valeur de l'eau, partie intégrante de l'histoire de la Cité.

A ce jour, 90 000 mètres carrés d'espaces publics ont été complètement repensés (et 300 arbres plantés), façonnant une nouvelle image attractive de la ville, en redynamisant le centre-ville troyen, en améliorant le cadre de vie des habitants, des commerçants et des touristes.

- Enseignement supérieur

Forte d'un dynamisme économique soutenu, notamment dans les secteurs du textile et du commerce, la ville s'illustre également par son attractivité croissante en matière de développement de l'enseignement supérieur, en partenariat avec les actions portées par Troyes Champagne Métropole.

Avec un nombre d'étudiants multiplié par 5 en 20 ans, Troyes a été reconnue 2^{ème} ville étudiante la plus attractive de France et 4^{ème} parmi les villes comptant 8 à 20 000 étudiants où il fait bon étudier. Une nouvelle population, jeune, dynamique aux formations adaptées aux attentes des entreprises du territoire.

- Troyes 2030

Fin 2021, peu de temps après le démarrage de la nouvelle mandature municipale, la Ville de Troyes a présenté son ambition pour son territoire dans un projet municipal d'envergure : **Troyes 2030**. Ce

projet désectorialisé trace les axes de développement de la ville pour la décennie en cours. Ses objectifs : améliorer le cadre de vie des Troyens, augmenter l'attractivité de la commune pour impulser une dynamique économiquement positive sur le territoire, et donner encore plus de visibilité et d'énergie à cette cité. Ce projet municipal a été construit et pensé en garantissant une stabilité fiscale.

Les 3 axes de ce projet Troyes 2030 s'adressent à ceux qui veulent venir s'y installer ou y rester :

- I- Y venir : Troyes ville qui rayonne
- II- Y vivre : Troyes ville à vivre où s'épanouir
- III- Y réussir : Troyes, ville où faire grandir ses projets de vie

Au travers de ce projet, l'équipe municipale présente aux parents le monde que Troyes souhaite offrir à leurs enfants, pour que les jeunes puissent s'y projeter comme adulte, pour que les familles s'y sentent bien, pour que ceux qui demeurent aujourd'hui ailleurs puissent s'imaginer y réussir et que ceux qui y vivent s'imaginent bien y vieillir dans quelques années. Il présente avant tout des actions quotidiennes ou ambitieuses au service d'une politique d'attractivité de la cité, qu'elle soit résidentielle, urbanistique, économique, sociale, écologique, artistique ou sportive, **toujours au service du « mieux vivre » et du territoire**, en gardant l'individu au cœur de chacune de ces actions et en valorisant les atouts de la cité.

Présentation de Troyes Champagne Métropole

Troyes Champagne Métropole est un territoire aux multiples facettes, riche de son histoire, de son patrimoine et de son dynamisme. Il rassemble 81 communes offrant une harmonie entre espaces urbains, périurbains et ruraux. Depuis sa création en 2017, Troyes Champagne Métropole incarne un espace de solidarité, d'innovation et de collaboration.

Engagée dans les transitions majeures de notre époque, l'agglomération répond aux enjeux environnementaux, énergétiques, numériques et sociaux qui façonnent son avenir. La préservation des espaces naturels, le développement des mobilités alternatives et l'innovation dans les secteurs stratégiques figurent parmi ses priorités. À cela s'ajoute une attention particulière à la qualité de vie, en favorisant des services publics accessibles, une offre culturelle et sportive diversifiée, ainsi qu'une politique de logement adaptée.

Par ses ambitions et ses actions concertées, Troyes Champagne Métropole se positionne comme un acteur incontournable du développement régional. Cette agglomération dynamique cherche constamment à renforcer ses liens avec ses habitants, entreprises et partenaires, tout en s'intégrant harmonieusement dans la stratégie régionale et en mettant en lumière ses spécificités uniques.

Concernant le développement économique, les défis actuels du territoire incluent la désindustrialisation et la raréfaction foncière. Le territoire d'industrie Sud Champagne, centré autour de Troyes, combine un cœur urbain industriel et des zones rurales dynamiques. Il se démarque par une diversification des filières industrielles (textile, bois, chanvre, logistique) et une gestion foncière active, favorisant la réindustrialisation durable.

- Projet de territoire

Depuis 2022, Troyes Champagne Métropole s'est doté d'un **Projet de Territoire**, feuille de route stratégique qui fixe les grandes orientations pour assurer le développement durable, harmonieux et attractif de son territoire sur le long terme. Dans le cadre de cette dynamique, l'agglomération procède actuellement à la validation de plusieurs schémas directeurs, outils essentiels pour consolider ses choix politiques et stratégiques.

- Principales contractualisations

Par ailleurs, l'agglomération est signataire depuis 2022 d'un Pacte Territorial pour la Réussite de la Transition Écologique (PTRTE), destiné à accompagner les projets locaux en favorisant une transition écologique adaptée aux spécificités régionales. Elle est également engagée dans un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), visant à transformer en profondeur les quartiers prioritaires de Jules Guesde (Troyes) et Chantereigne (La-Chapelle-Saint-Luc) en améliorant les conditions de vie des habitants et en renforçant leur attractivité.

Aussi, Troyes Champagne Métropole a récemment validé son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), un instrument stratégique intégrant des objectifs ambitieux pour la transition énergétique et climatique, à travers des actions concrètes en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation aux changements climatiques. Ces différents cadres contractuels et programmatiques confirment l'engagement de Troyes Champagne Métropole dans une démarche cohérente et concertée pour répondre aux enjeux de demain.

Dans le cadre de sa stratégie de développement territorial, la Communauté d'Agglomération a signé un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, 2022-2025, basé sur les deux programmes Cit'ergie et Économie Circulaire. Ainsi, le COT est destiné à alimenter le projet de transition écologique du projet de territoire de Troyes Champagne Métropole.

Enfin, Troyes Champagne Métropole finalise son nouveau contrat local de santé (CLS). Ce dispositif vise à renforcer la coopération entre les acteurs locaux de la santé afin d'améliorer l'accès aux soins, de promouvoir la prévention, et de répondre aux besoins spécifiques de la population, contribuant ainsi à une meilleure prise en charge sanitaire à l'échelle locale.

De plus, la Ville de Troyes, et Troyes Champagne Métropole dans son sillage, ont été retenues parmi les 122 premières villes en 2018 sur le programme national « Action Cœur de Ville », un dispositif piloté par l'État visant à revitaliser les centres-villes en déclin et à améliorer la qualité de vie des habitants, suivis depuis par la Ville de Saint Savine, dans l'agglomération. À travers ce programme, des actions concrètes sont mises en œuvre, telles que l'amélioration des infrastructures urbaines et la valorisation du patrimoine culturel. Ce programme permet également de mobiliser des financements publics et privés pour soutenir les initiatives locales, renforçant ainsi l'attractivité et le dynamisme économique du territoire.

II - Les axes et les actions du contrat

Projet de territoire de Troyes Champagne Métropole et ses trois axes

Le Projet de territoire de Troyes Champagne Métropole constitue un document stratégique qui se fixe pour ambition d'esquisser les grandes orientations à long terme pour l'agglomération de Troyes Champagne Métropole, couvrant une période de 20 à 30 ans. Il répond aux défis majeurs auxquels le territoire est confronté, tels que la transition énergétique, les mobilités, la santé, le changement climatique, l'accès aux services, l'évolution des modes de consommation, ou encore le vieillissement de la population.

Fruit d'une réflexion approfondie, ce projet a permis d'identifier de manière objective les forces et les faiblesses du territoire. Il repose sur une démarche concertée visant à construire un projet commun et cohérent, répondant aux aspirations des habitants, des entreprises et des institutions. Son objectif principal : assurer à toutes et tous une qualité de vie optimale sur ce territoire.

Adopté en Conseil communautaire en juillet 2022, après plusieurs mois de concertation et d'élaboration participative, le Projet de territoire de Troyes Champagne Métropole se décline en trois grands axes stratégiques :

- Axe 1 - Un territoire dynamique, innovant et rayonnant ;
- Axe 2 - Un territoire d'excellence énergétique et environnementale ;
- Axe 3 - Un territoire accueillant et agréable à vivre.

Ces 3 axes sont déclinés en 17 orientations, organisées en 50 objectifs.

Cette feuille de route collective vise à identifier les défis partagés et à formuler des ambitions communes. Troyes Champagne Métropole s'appuie sur ses nombreux atouts pour répondre aux transitions majeures de demain – qu'elles soient démographiques, écologiques, énergétiques, climatiques ou numériques. Autant de défis à relever de manière solidaire et concertée.

Enfin, le Projet de territoire représente un outil essentiel et préalable à l'élaboration de documents de planification, de programmation et de schémas directeurs sectoriels.

Articulation des actions inscrites au contrat de partenariat autour des axes du Projet de territoire

Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes ont sélectionné pour ce contrat partenarial différentes actions d'investissements d'envergure qui contribueront, entre 2025 et 2030, à la mise en œuvre du Projet de territoire, tout en s'inscrivant dans la stratégie régionale Grand Est Région Verte.

Ces différentes actions sont présentées ci-après par axe et orientations du Projet de territoire. Chaque action est affectée à un axe même si certaines d'entre elles peuvent émerger à plusieurs orientations et axes. En effet, l'axe 2, par exemple, relevant de la transition écologique et énergétique est souvent une thématique transversale de la plupart de ces actions.

Axe 1. Un territoire dynamique, innovant et rayonnant

Troyes Champagne Métropole entend contribuer, par son action, à l'émergence d'un modèle de développement économique équilibré qui favorise la création de nouvelles activités et d'emplois durables pour les habitants du territoire.

Troyes Champagne Métropole, dans cet axe, propose des actions pour créer des pôles d'excellence de formation, d'enseignement supérieur, d'innovation, autour de la santé, de l'économie, de l'économie circulaire, tout en abordant également l'habitat étudiant en médecine et l'agriculture. La préservation du patrimoine classé et muséal est également à l'honneur dans cet axe. La réhabilitation, tout comme la création, de lieux se fera dans un souci de respect de la transition écologique et énergétique.

Orientation stratégique	Actions inscrites au contrat métropolitain
<u>Orientation 1</u> : Soutenir les activités, la création de richesses et accompagner les acteurs des secteurs « leaders » du territoire notamment en s'appuyant sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche	<u>Action 1.</u> Création d'un campus de la bioéconomie dans le Parc de la bioéconomie de Saint Lyé – TCM
<u>Orientation 2</u> : Accompagner la montée en compétence du bassin d'emploi en confortant les dynamiques engagées en matière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle	<u>Action 2.</u> Le campus de la Maille et des Matériaux souples, un tiers-lieu industriel textile - TCM <u>Action 12.</u> Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale (PUSIM) – TCM – <i>pour la phase 2 concernant la réhabilitation et construction de locaux destinés à accueillir le pôle universitaire de Santé (formation et recherche)</i>
<u>Orientation 3</u> : Renforcer le rayonnement et la visibilité de Troyes Champagne Métropole et conforter l'attractivité du territoire	<u>Action 3.</u> Projet de rénovation du Pôle muséal troyen – Mutation urbaine au cœur de Troyes – Ville de Troyes – <i>par la restructuration d'un second musée national, le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie qui accueillera le « Trésor de Lavau », et la création de Réserves pérennes</i> <u>Action 4.</u> Préservation du patrimoine classé et touristique du territoire troyen– Ville de Troyes
<u>Orientation 4</u> : Viser l'excellence en matière de vie étudiante	<u>Action 12.</u> Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale (PUSIM) – pour la sous-action de création de logements étudiants – TCM

<u>Orientation 5</u> : Accompagner les évolutions du tissu commercial, dynamiser l'offre de proximité	<u>Action 5</u> . Création d'un espace test agricole pour le maraîchage
---	---

Axe 2. Un territoire d'excellence énergétique et environnementale

Face au dérèglement climatique et à ses effets systémiques, le territoire contribue à la transition énergétique au travers de ses politiques d'atténuation et d'adaptation.

Les actions proposées par les deux collectivités, suivant leur domaine de compétence, illustrent principalement les trois orientations de cet axe, à savoir la transition écologique, la maîtrise de l'énergie et les mobilités douces. Une thématique importante est la préservation des espaces et ressources, que ce soit l'eau en milieu urbain avec les digues, ou la requalification et la reconversion de friches industrielles avec le traitement de leur pollution.

Orientation stratégique	Actions inscrites au contrat métropolitain
<u>Orientation 6</u> : Encourager et favoriser le développement des mobilités bas-carbone (modes actifs, mobilités alternatives...)	<u>Action 7</u> . Structuration des offres de mobilités du territoire – TCM et Ville de Troyes – au travers de l'extension et du déploiement des services vélos, et de projets d'aménagements cyclables (mise en œuvre opérationnelle du SDMA)
<u>Orientation 7</u> : Engager le territoire dans la transition énergétique en réduisant notamment les besoins en énergie (sobriété énergétique) et en développant les énergies renouvelables	<u>Action 9</u>. Développement d'une opération d'autoconsommation collective d'électricité à grande échelle sur le patrimoine de la Ville de Troyes et de TCM – TCM et Ville de Troyes <u>Action 10</u>. Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) requalification durable du quartier Jules-Guesde – TCM et Ville de Troyes – avec la création d'un équipement public exemplaire à faible empreinte énergétique (plusieurs labels convoités) pour la Ville, et plus tard la construction d'une maison Petite Enfance <u>Action 11</u>. Equipements et aménagements au service de la transition écologique – TCM et Ville de Troyes – pour la réhabilitation énergétique de bâtiments publics, scolaires, par exemple, avec îlots de fraîcheurs, ou la création d'espaces verts et la désimperméabilisation de sols lors de réhabilitation ou requalification d'espaces publics <u>Action 12</u>. Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale (PUSIM) – TCM – pour la

	partie du projet qui s'appuie sur une rénovation thermique conséquente de l'existant
<u>Orientation 8</u> : Veiller à la préservation des espaces, des ressources et des milieux naturels du territoire ainsi qu'à la réduction et de l'empreinte des activités humaines	<u>Action 8</u>. Requalification et reconversion des différentes friches industrielles du territoire – TCM et Ville de Troyes <u>Action 10</u>. Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) requalification durable du quartier Jules-Guesde – TCM et Ville de Troyes – par la dépollution et la renaturation des espaces, notamment au travers de la création d'un parc urbain et la valorisation de la trame verte et bleue (TCM) et au travers de la création d'un bâtiment laissant une large place à la végétalisation (Ville de Troyes)
<u>Orientation 9</u> : Anticiper, prévenir et réduire l'exposition aux risques, développer les politiques et les pratiques d'adaptation	<u>Action 6</u>. Réhabilitation des digues du centre-ville et amélioration des conditions d'écoulement de l'eau – TCM <u>Action 8</u>. Requalification et reconversion de différentes friches industrielles du territoire – TCM et Ville de Troyes

Axe3. Un territoire accueillant et agréable à vivre

L'arrivée de nouveaux habitants, le vieillissement d'une partie de la population ou encore l'évolution des modes de vie créent de nouveaux besoins qui appellent le déploiement d'une offre de services et de logements diversifiée et adaptée.

En complément des deux axes précédents, les actions relevant de ce dernier axe, et ses orientations, présentent l'aspect du « mieux vivre », qu'il soit social, culturel, sportif ou urbanistique, que ce soit par la restructuration d'un quartier de la Politique de la Ville ou au travers de l'aide à la réhabilitation de l'habitat privé.

Orientation stratégique	Actions inscrites au contrat métropolitain
<u>Orientation 11</u> : Développer une offre de logements adaptée aux nouveaux besoins et aux nouveaux usages, favoriser la réhabilitation du parc existant	<u>Action 14</u> = OPAH-RU n°5 période 2021-2025 - Fonds communs – Ville de Troyes
<u>Orientation 12</u> : Renforcer l'attractivité médicale du territoire, développer les innovations et les nouvelles technologies renforcer les actions de prévention	<u>Action 12</u> . Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale (PUSIM) – TCM – pour la phase 1Bis concernant le réaménagement de locaux en logements pour internes en médecine

	et leur famille <i>(A noter également la Création d'une Maison des Femmes au Centre Hospitalier de Troyes – sous maîtrise d'ouvrage du Centre Hospitalier de Troyes, hors chiffrage présent Contrat partenarial)</i>
<u>Orientation 13</u> : Renforcer l'offre de services à la population	<u>Action 10</u>. Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) requalification durable du quartier Jules-Guesde – TCM et Ville de Troyes - avec la création d'un équipement public à forte ambition regroupant une école internationale, un espace intergénérationnel et un accueil de loisirs pour la Ville, et plus tard la construction d'une maison Petite Enfance <u>Action 15</u> = Quartier des Sénardes : réhabilitation d'un bâtiment en équipement pour la Jeunesse au Parc des Moulins (complément suite destruction émeutes été 2023) – Ville de Troyes <u>Action 16</u>. Requalification de la Halle de Deux Rives en tiers lieu professionnel
<u>Orientation 15</u> : Développer l'offre de loisirs, culturelle et sportive sur le territoire et favoriser les pratiques dès le plus jeune âge	<u>Action 3</u>. Projet de rénovation du Pôle muséal troyen – Mutation urbaine au cœur de Troyes – Ville de Troyes – par la restructuration d'un second musée national, le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie qui accueille également des animations et ateliers pour sensibiliser la jeunesse <u>Action 4</u>. Préservation du patrimoine classé et touristique du territoire troyen – Ville de Troyes <u>Action 13</u>. Développement des infrastructures sportives du territoire – TCM et Ville de Troyes – regroupant différents équipements sportifs (stade de motoball Gaston Arbouin – Ville – et stade de l'Aube – TCM). <i>(A noter également le projet de Construction d'un nouveau Centre de Formation et d'Apprentissage pour l'ESTAC de Troyes – sous maîtrise d'ouvrage de l'Association ESTAC, hors chiffrage présent Contrat partenarial)</i>
<u>Orientation 16</u> : Renforcer les politiques et les fonctions de proximité pour répondre aux enjeux croissants d'équité territoriale et garantir l'accessibilité des services	<u>Action 15</u> = Quartier des Sénardes : réhabilitation d'un bâtiment en équipement pour la Jeunesse au Parc des Moulins (complément suite destruction émeutes été

	2023) – Ville de Troyes <i>(A noter également la Création d'une Maison des Femmes au Centre Hospitalier de Troyes – sous maîtrise d'ouvrage du Centre Hospitalier de Troyes, hors chiffrage présent Contrat partenarial)</i>
--	--

En plus des actions majeures pour le territoire, portées par les deux collectivités locales (Troyes Champagne Métropole et la ville de Troyes), d'autres maîtres d'ouvrage prévoient des actions d'envergure, structurantes pour le territoire de Troyes Champagne Métropole, voire d'intérêt régional. **Ces actions, développées en concertation avec nos collectivités locales, viendront en complémentarité renforcer l'impact de ce contrat** et seront susceptibles de bénéficier d'aides financières des signataires (hors enveloppe financière du présent contrat). Il s'agit d'actions entrant dans le cadre de l'axe 3 du Contrat de Territoire « Un territoire accueillant et agréable à vivre » :

- Création d'une Maison des Femmes au Centre Hospitalier de Troyes – *Centre Hospitalier de Troyes* – sur la thématique de la santé et de la prévention
- Construction du centre d'excellence de vie et de performance de la société Troyes Facilities – sur la thématique du développement des infrastructures sportives du territoire

III - Détail des actions

Axe 1. Un territoire dynamique, innovant et rayonnant

Action 1. Création d'un campus de la bioéconomie dans le Parc de la bioéconomie de Saint Lyé

Thématique(s) GREV :	Travailler (formation) Travailler (développement économique) Approvisionnement Préserver (Eau)	Thématique(s) :	Economie circulaire Formation – Enseignement Sup
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :		Troyes Champagne Métropole (TCM)	
Descriptif			
Troyes Champagne Métropole (TCM) et ses partenaires de la filière des fibres végétales ont pour ambition de créer un écosystème facilitateur et intégré au sein du Parc de la Bioéconomie des Fibres de Troyes Saint-Lyé, lieu d'installation de la Chanvrière de l'Aube (coopérative agricole leader européen de la transformation du chanvre) et du Pôle Européen du Chanvre. L'objectif est de développer les marchés des fibres, du champ au produit fini, et de devenir le territoire de référence dans le domaine de la bioéconomie des fibres. Cette zone d'activités économiques, labellisée « Projet d'Envergure Nationale Européenne », s'étendra sur une surface de 68 hectares, avec la volonté de créer un parc exemplaire en termes d'aménagement, d'écoconception et d'économie circulaire. La volonté de créer un campus autour des fibres végétales répond à un premier besoin : accueillir le centre de ressources technologiques (CRT) Fibres Recherche et Développement (FRD-CODEM). Dans un bâtiment partagé, TCM accueillera ce centre de recherche, présent sur le territoire depuis 2008, afin de lui permettre de se développer et : • D'accompagner le déploiement des matériaux biosourcés et écomatériaux et rendre possible l'utilisation applicative des fibres végétales. • De concevoir des matériaux et systèmes innovants bas carbone en s'appuyant particulièrement sur des fibres végétales. • De tester la mise en œuvre de matières fibreuses, s'en procurer et en savoir plus sur leur disponibilité, leur performance technique et environnementale, leur processualité, leur management de la qualité et leur fin de vie. Tout cela sera soutenu par un pôle applicatif Bâtiment à Amiens, et des applications en Plasturgie et Composites à Troyes. Ce besoin se concrétise par des installations de recherche : • Un outil de développement des biomasses. • Un démonstrateur plasturgie et composites. • Un laboratoire matières et matériaux. Dans l'hypothèse d'une implantation sur le Parc de Troyes Saint-Lyé à l'horizon fin 2026-début 2027, le prévisionnel de développement de FRD-CODEM est le suivant :			

Années	2026	2030
Chiffres d'affaires HT	3 200 000 €	4 341 000 €
ETP	15	30

Le campus comprendra également un espace partagé avec les acteurs de la filière permettant :

- D'accueillir et incuber des start-ups.
- De favoriser les partenariats industriels.
- De permettre des collaborations avec des institutions académiques.
- D'accueillir des événements publics autour de la thématique des fibres.

La filière des fibres végétales ainsi que la Chanvrière de l'Aube et FRD sont identifiés comme acteurs leaders de la priorité 6 « molécules et matériaux biosourcés » de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) 2021-2027 de la Région Grand Est (page 45 du rapport final).

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre		
Date du début prévisionnel de l'opération	Date de fin prévisionnelle de l'opération	
2025		
Coût prévisionnel de l'opération :	Foncier	666 000 €
	Construction	5 825 500 €
	Montant total HT	6 491 500 €

Action 2. Le campus de la Maille et des Matériaux souples, un tiers-lieu industriel textile

Thématique(s) GEREVE :	Travailler (formation)	Thématique(s) :	Economie Formation- enseignement supérieur
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :	Troyes Champagne Métropole		
Descriptif			
Berceau de l'industrie textile, le territoire troyen peut se targuer de disposer d'une filière spécialisée dans la maille, pour laquelle toute la chaine de valeur est représentée : de production, depuis le tricotage jusqu'au produit fini, en passant par la création, l'ennoblissement, la confection, le contrecollage. Sa capacité d'adaptation sur les marchés du textile-habillement et sa diversification vers les applications techniques des matériaux souples multifonctionnels, lui ont permis de conserver jusqu'à présent l'intégralité de ses activités sur le territoire. En matière d'innovation et de développement, elle bénéficie de l'expertise de l'Institut Français du Textile-Habillement (IFTH), un Centre de Ressources Technologiques national, qui compte un site à Troyes. Le Pôle d'excellence de la Maille 4.03, un collectif d'industriels créé en 2020 pour favoriser les coopérations et soutenir l'innovation, est venu compléter la palette des actions menées par la filière pour relever les défis de compétitivité et de transformation : <i>industrie 4.0, intelligence artificielle, gestion de la donnée, maintien des compétences, attractivité des métiers</i>, afin de maintenir les compétences, les activités sur le territoire (et plus largement en France) et se développer. Les 6 enjeux majeurs identifiés par le collectif sont : • Renforcer les performances industrielles, commerciales et logistiques • Rendre la filière Éco-responsable • Redensifier la Filière textile • Former • Créer un espace campus open innovation • Promouvoir le pôle et ses acteurs Action pivot du pôle, le campus open innovation, devenu « Campus de la maille et des matériaux souples », est un projet de tiers lieu industriel dont l'ambition est de : • Répondre à la problématique de formation aux métiers de l'industrie textile • Accompagner les entreprises, marques et startup dans leur recherche et développement • Proposer du prototypage, de la mini-production et du sur-mesure • Devenir un lieu de rencontre entre les industriels et leurs équipes • Communiquer sur le savoir-faire troyen de la production et du traitement de la maille – être une vitrine • Etre un point de connexion-coopération entre les acteurs et les partenaires de la filière • Relier la filière et les établissements de recherche Déployé sur 2 000 m², le projet comprend des espaces de formation, innovation, co-working, production et prototypage, ainsi qu'une zone dédiée à l'accueil de l'IFTH, à la recherche d'un nouveau site plus adapté et dont la présence sur le campus répond à la dynamique collective visée.			

Par son concept, et en lien avec le projet de chanvre textile en cours de développement sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, il est connecté avec la stratégie portée par le territoire, en particulier le futur campus de la bioéconomie, sur le Parc d'activités de Troyes Saint-Lyé dédié aux fibres végétales.

Porté par l'Union des Industries Textiles de Champagne-Ardenne, le Campus de la Maille et des matériaux souples figure dans :

- Le programme d'actions de l'Union Textile Nationale (UIT)
- Le Schéma directeur de l'économie de Troyes Champagne Métropole
- Les actions identifiées au volet 2 du programme national « Territoires d'industrie Sud Champagne 2023-2027 »

C'est l'illustration de sa dimension structurante pour :

- Le territoire qui souhaite créer de la valeur ajoutée en structurant des écosystèmes performants sur la scène européenne et qui regroupent les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les entreprises
- La filière textile industrielle nationale qui souhaite se positionner sur des secteurs à forte valeur ajoutée pour anticiper les mutations auxquelles elle doit faire face.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	
Date du début prévisionnel de l'opération	Date de fin prévisionnelle de l'opération
A définir	
Coût prévisionnel de l'opération :	5 000 000 € HT

Action 3. Projet de rénovation du Pôle muséal troyen – Mutation urbaine au cœur de Troyes

Thématique(s) GREV :	Mieux Vivre (Culture)	Thématique(s) :	Attractivité Préservation patrimoine Equipements structurants culturels – projet muséal troyen
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :	Ville de Troyes		
Descriptif			
Ce projet de rénovation du Pôle muséal troyen est un projet de territoire. Il met en application le schéma directeur du projet global des musées de Troyes, approuvé par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 23 janvier 2014. La réalisation de ce grand projet, à dimension culturelle, patrimoniale, touristique et économique du fait de ses retombées multiples, à l'échelle de la décennie, concourra à l'attractivité de la ville-centre du territoire, avec l'ambition d'un rayonnement régional, national, voire international. Il s'inscrit dans la réflexion que porte la Ville de Troyes depuis déjà une vingtaine d'années sur la revitalisation de son centre, notamment par la requalification de ses espaces publics et de son exceptionnel patrimoine bâti. Il concerne la réhabilitation ou modernisation de deux « musées de France » existants en plein centre ancien encadrant la Cathédrale de Troyes : le musée des Beaux-arts et d'Archéologie, et le musée d'Art moderne. Un nouveau site a été ajouté à ce projet : en accord avec la DRAC et le Service des Musées de France, la Ville de Troyes a acquis un bâtiment industriel récent afin d'y installer les réserves externalisées des collections de l'ensemble des musées municipaux. Ce lieu de réserves a vocation à se substituer, à terme, aux huit autres sites de réserves actuellement utilisés, qu'ils soient ou non propriété de la ville. Une première étape du projet muséal a été réalisée : les travaux de modernisation du musée d'Art moderne (ancien palais épiscopal). La fréquentation du musée d'Art Moderne, réouvert dans sa totalité depuis avril 2024, témoigne, par son succès, de cette attractivité culturelle et patrimoniale, et de ses retombées touristiques et économiques pour le centre-ville troyen, avec un public extérieur au territoire de plus en plus important, séduit par la qualité de ce musée. Les objectifs de ce vaste projet ambitieux sont les suivants : • Offrir des écrans historiques en adéquation avec la politique patrimoniale et des labels de la Ville et de l'Agglomération, dignes des collections des musées (près de 500 000 œuvres et objets conservés par six Musées de France sur quatre sites, inscrits dans le patrimoine urbain de la cité), • Rénover les espaces muséaux accueillant les publics, en assurant leur mise aux normes, tant scénographique que d'accessibilité pour tous les visiteurs, • Favoriser l'éducation par la culture en offrant des équipements attractifs et accessibles au plus grand nombre, notamment le jeune public, et développer des activités culturelles • Renforcer l'attractivité culturelle et touristique du centre-ville et, de fait, de quartiers « Politique de la Ville » en proximité immédiate, • Contribuer, par cette offre qui devient un repère culturel essentiel, au rayonnement de la ville au regard des territoires périphériques de l'agglomération, du département de l'Aube mais également de la Région Grand Est et du national, voire de l'international. Travaux de rénovation/restructuration du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (Saint Loup) Le projet prévoit les travaux suivants : restructuration du pavillon 1967, dédié à l'accueil, aux services et espaces pédagogiques, avec la création d'une nouvelle entrée sur la place Saint-Pierre, rénovation intérieure des trois niveaux de l'aile centrale du 17e siècle, mise en accessibilité complète, travaux sur la partie « Archéologie » en sous-sol afin d'accueillir le mobilier de			

l'exceptionnelle tombe princière celte découverte à Lavau en 2015 (élément majeur et imprévu qui est venu s'ajouter à la Programmation initiale) et refonte du parcours muséographique.

Comme tout projet muséal, le temps de conception et de validation est long et complexe. Les études de maîtrise d'œuvre (entreprises depuis 2016) arrivent à leur terme (attente du Dossier de Consultation des Entreprises). L'année 2025 sera consacrée à la consultation « travaux » des entreprises, au déménagement des œuvres sur le site d'accueil des Réserves pérennes, pour un début de travaux envisagé en 2026.

Travaux de création de réserves pérennes musées troyens

Pour la création de ces réserves pérennes, la Ville de Troyes a acquis le site début 2020 d'une surface de près de 6 000 m² comportant 5 320 m² d'entrepôts et environ 1 000 m² de bureaux. L'objectif est d'obtenir des conditions optimales d'étude et de conservation du patrimoine des musées troyens sur un site entièrement dédié et adapté. A la suite d'une étude de programmation, une maîtrise d'œuvre est en cours depuis 2022 pour réaliser les travaux à effectuer. Une première étape des études de maîtrise d'œuvre (Avant Projet Sommaire) a conduit dernièrement la collectivité à revoir les bases et la définition des besoins afin de rester dans une enveloppe financière plus cohérente avec celle du programme initial.

Cependant, une phase préalable de travaux va être entreprise sur fin 2025-début 2026 (sous maîtrise d'œuvre interne des services de la Ville) afin de réaliser des aménagements élémentaires sur une partie du bâtiment pour accueillir temporairement les œuvres du musée Saint Loup pendant sa période de travaux (« réserves provisoires sécurisées »).

La reprise des études et la prise en compte de la période temporaire d'accueil des œuvres du musée Saint Loup devrait conduire à une consultation des entreprises en 2027 pour un début de travaux après la rénovation du musée en 2028 (durée travaux estimée : entre 12 et 18 mois).

Matériel et équipement des Réserves pérennes des musées troyens

Du mobilier et des équipements seront nécessaires pour stocker les collections dans les nouveaux bâtiments des Réserves pérennes. Ces acquisitions feront l'objet d'un traitement de marchés spécifiques par la Ville de Troyes. Ils concernent :

- Du mobilier de stockage (adaptés au rangement des objets de petits et moyens formats) : rayonnages, armoires fortes, meubles à tiroir...
- Des châssis de différents formats pour les collections de peinture,
- Des rayonnages pour objets longs, ou objets sur palettes...
- Des équipements/matériels de manutention (transport et/ou levage) adaptés aux mobiliers de stockage : chariots divers, transpalettes, gerbeurs, élévateurs...

Le lancement des marchés est envisagé au début des travaux des réserves pour permettre une livraison à la fin des travaux.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre		
	Date du début prévisionnel de l'opération	Date de fin prévisionnelle de l'opération
Musée Saint Loup	1 ^{er} trimestre 2026	1 ^{er} trimestre 2028
Réserves pérennes	fin 2028	fin 2029/ mi 2030
Matériel et équipement des réserves	fin 2028	2029/2030
Coût prévisionnel	Musée Saint Loup (travaux seuls) :	10 903 340 € HT (13 084 010 € TTC)

de l'opération :	Réserves pérennes (travaux) :	9 000 000 € HT (10 800 000 € TTC)
	Matériel et équipement des Réserves :	685 300 € HT (822 360 € TTC)
	Total :	20 588 640 € HT (24 706 370 € TTC)

Action 4. Préservation du patrimoine classé et touristique du territoire troyen

Thématique(s) GREV :	Mieux Vivre (Culture)	Thématique(s) :	Attractivité Préservation patrimoine classé
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :	Ville de Troyes		
Descriptif			
La ville de Troyes concentre 9 édifices cultuels, 8 édifices culturels classés Monuments Historiques (MH) et 2 bâtiments administratifs protégés, ce qui lui confère un statut particulier dans la Région Grand Est. Ce riche patrimoine participe pleinement à l'attractivité, notamment touristique de la ville, permet de proposer un cadre de vie exceptionnel aux habitants, et mérite à ce titre une attention particulière. Les crédits alloués localement ne prennent toutefois assurément pas en compte la richesse du patrimoine dont la Ville de Troyes supporte seule la très importante charge. La Ville a, depuis plusieurs années, intensifié ses campagnes d'entretien afin d'éviter l'aggravation de l'état général des monuments. En parallèle, des campagnes de réparations lourdes sont également menées essentiellement sur le couvert (état général critique), campagnes qui suffisent tout juste à maintenir le patrimoine en l'état. C'est pourquoi, la Collectivité va devoir planifier des campagnes de restaurations importantes repoussées depuis plusieurs années faute de moyens, mais qui deviennent maintenant urgentes pour la conservation de patrimoine. Une charge que la Ville ne peut qu'étaler sur la durée, ce qui aggrave encore l'état de certains bâtiments. Les deux opérations proposées ci-après sur l'église Saint Nizier et le pavillon Hennequin de l'Hôtel Valuisant en sont l'illustration : les études de maîtrise d'œuvre entreprises précédemment permettent d'envisager un démarrage des travaux dans la période couverte par cette convention. De plus, au-delà du riche patrimoine constitué par les immeubles classés ou inscrits Monuments Historiques (MH), reconnus par l'inventaire régional, ou simplement remarquables que la Ville doit entretenir, s'ajoute un patrimoine verrier hors du commun tant sur le plan historique qu'esthétique, dans les édifices cultuels, qui représente près de 345 vitraux à forte valeur patrimoniale, dont certains dans un état de vétusté très alarmant. La Ville de Troyes, consciente de voir se dégrader les vitraux, a réalisé en 2017 un état sanitaire de l'ensemble de ses verrières. Suite à ce constat, cinq baies dont l'état était le plus alarmant et dont les altérations étaient les plus importantes ont fait l'objet d'une restauration jusqu'en 2024 sur les églises Saint Nicolas, Sainte Madeleine et Saint Nizier. Ces restaurations concourent à la dynamique culturelle et touristique impulsée sur le patrimoine verrier par la Cité départementale du Vitrail également localisée en centre-ville. L'objectif est d'offrir des écrans historiques en adéquation avec la politique patrimoniale et les labels de la Ville et de l'Agglomération (notamment le label Ville et Pays d'Art et d'Histoire obtenu par la Ville de Troyes et reconduit, et pour lequel cette dernière produit chaque année un programme d'actions fourni et d'éditions où le patrimoine cultuel et verrier est présent)			
<u>(Priorité 1) Eglise Saint Nizier - Restauration partielle : clos et couvert du chevet et du chœur de l'église</u>			
L'église Saint-Nizier, construite au cours du XVIème siècle et classée Monument Historique, présente aujourd'hui un état de vétusté important et généralisé de ses parements en pierre et de			

ses couvertures, avec des risques localisés de chutes de pierres sur la chaussée, notamment au niveau de la tour-clocher et du chevet. Les pathologies du chevet de Saint-Nizier présentes depuis de nombreuses années, se sont aggravées. Aussi, il a été préconisé des travaux de sécurisation d'urgence du chevet, de la tour clocher, et des travaux de restauration complète du clos et du couvert du chevet et du chœur de l'église. La maîtrise d'œuvre, dont les études sont en cours (attente du rendu du stade Avant Projet Sommaire) permettra de définir différents choix d'options de restauration/sécurisation qui seront soumis à la DRAC. Un démarrage des travaux est envisagé pour fin 2026.

(Priorité 2) Restauration Hôtel Vauluisant - Pavillon Hennequin : façades, ouvrants et portail

Les bâtiments (qui accueillent 2 musées) présentent un état de dégradation avancé faute à une restauration et à une usure naturelle des matériaux, notamment, le pavillon « Hennequin », avec des risques de chutes (mise en place d'un périmètre de sécurité et dépose à titre préventif d'éléments sculptés). Les travaux envisagés porteront sur la restauration de la façade du pavillon Hennequin et du portail d'entrée, pierre de taille et porte cochère en bois à deux vantaux et à grands cadres, munie d'une porte piétonne. La maîtrise d'œuvre (interne à la collectivité) est en cours. Un démarrage des travaux peut être envisagé pour fin 2026.

(Priorité 3) Restauration de vitraux - 2ème programme

La Ville de Troyes va donc lancer une nouvelle maîtrise d'œuvre quant à la restauration de six nouvelles baies (situées dans trois églises différentes : églises Saint Martin, Saint Nizier et Saint Remy) diagnostiquées comme les plus dégradées après celles précédemment restaurées. Le programme de restauration des six baies constitue une continuité cohérente motivée par la conservation préventive du patrimoine verrier artistique de la Ville.

L'outil utilisé est un accord-cadre de maîtrise d'œuvre qui permet, de lancer différents marchés subséquents, et de planifier dans le temps les interventions par édifices, après avoir prioriser les interventions en fonction de l'état sanitaire des baies à traiter. Ce programme sera réalisé sur 4 à 6 ans.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

	Date du début prévisionnel de l'opération	Date de fin prévisionnelle de l'opération
Restauration partielle église Saint Nizier	fin 2026	début 2029
Restauration Hôtel Vauluisant - Pavillon Hennequin	fin 2026	fin 2027
Restauration de vitraux	1ers travaux 2027	2029/2030
Coût prévisionnel de l'opération :	Restauration partielle église Saint Nizier (coût opération, maîtrise d'œuvre comprise) :	3 500 000 € HT (4 200 000 € TTC)
	Restauration Hôtel Vauluisant - Pavillon Hennequin (coût opération, maîtrise d'œuvre comprise) :	1 775 000 € HT (2 130 000 € TTC)
	Restauration de vitraux (coût opération, maîtrise d'œuvre comprise) :	833 330 € HT (1 000 000 € TTC)

	Total :	6 108 330 € HT (7 330 000 € TTC)
--	---------	----------------------------------

Action 5. Création d'un espace test agricole pour le maraîchage

Thématique(s) GREV :	Se nourrir (Agriculture) Se nourrir (Alimentation) Travailler (emploi)	Thématique(s) :	Economie circulaire Formation – Enseignement Sup
Maître(s) d’ouvrage identifié(s) :		Troyes Champagne Métropole (TCM)	
Descriptif			
Depuis la fusion extension de la Communauté d’Agglomération Troyes Champagne Métropole (TCM) en 2017, des réflexions ont été engagées afin de répondre aux objectifs de maintien et de développement d’une agriculture qui soit en adéquation avec les besoins du territoire. La stratégie définie porte principalement sur le déploiement de filières en circuit-court, pour renforcer l’offre du territoire en produits alimentaires locaux et durables, renforcer les liens entre producteurs et consommateurs ainsi que les complémentarités entre espaces ruraux et urbains. Ces objectifs ont été inscrits au sein du Projet de Territoire de TCM et au sein d’une convention cadre de partenariat 2023-2026 avec la Chambre d’agriculture. TCM a fait le choix, avec le soutien de ses partenaires, de porter la création d’un espace-test agricole qui assurerait un rôle de pouponnière pour les porteurs de projets afin de faciliter l’installation en maraîchage. Aussi, la création d’un espace test répond à l’enjeu prépondérant de la transmission et de l’essor des exploitations de maraîchage. Il constitue un outil permettant la découverte du métier et facilitant l’installation de personnes non issues du milieu agricole. Le dispositif est inédit sur le territoire et s’intègre dans la phase opérationnelle du Plan Alimentaire Territorial porté par le Conseil Départemental de l’Aube. C’est un dispositif innovant qui permettra de capitaliser et de partager des expériences dans le cadre du Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA). De plus, il est construit en lien avec l’établissement agricole Campus Terres de l’Aube afin de créer une continuité avec les parcours de formation. Pour sa réussite, ce projet s’inscrit dans une dynamique territoriale de structuration de la filière maraîchage et vise à rassembler producteurs, gestionnaires de la restauration collective, établissements de formation agricole, organisations professionnelles et collectivités afin de développer les outils pour la formation, la transformation ou la commercialisation des productions locales. Pour réaliser ce projet, TCM va donc piloter la mise en place des différentes fonctions nécessaires au bon fonctionnement du dispositif d’espace-test : - Une fonction pépinière par la mise à disposition des terres et des outils de production (investissement, coûts présentés dans la fiche, y compris l’acquisition du foncier) - Une fonction de couveuse d’activité pour l’encadrement juridique statutaire des porteurs de projet - Un accompagnement technique pour faciliter la montée en compétences des porteurs de projet			

- L'animation du dispositif en lien avec les partenaires.

Grâce à l'expérimentation du métier dans toutes ses dimensions en conditions réelles, le test d'activité permettra de mûrir les projets et d'éviter les échecs d'installations, en particulier pour des personnes non issues du milieu agricole.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Date du début prévisionnel de l'opération	Date de fin prévisionnelle de l'opération
Automne 2025	Début 2026
Coût prévisionnel de l'opération :	803 730 € HT (investissement, y compris acquisition du foncier)

Axe 2. Un territoire d'excellence énergétique et environnementale

Action 6. Réhabilitation des digues du centre-ville et amélioration des conditions d'écoulement

Thématique(s) GREV :	Préserver (eau) (sols) (biodiversité)	Thématique(s) :	Transition écologique
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :	Troyes Champagne Métropole		
Descriptif			
On appelle « digues du centre-ville », l'ensemble des ouvrages de protection situé sur les bras de la Seine troyenne, en amont du centre historique de la cité des Tricasses, sur les communes de Troyes et Saint-Julien-les-Villas : Digue de Pétal, des Bas-Trévois, de Bolloré, du parc des Moulins et de Moline.			
Pourquoi les réhabiliter ? En 2011, un diagnostic approfondi de l'état des 16 km de digues de l'agglomération établissait que 75 % du réseau nécessitait des travaux de sécurisation importants. Depuis, 7 km de digues ont été réhabilités : les digues de Foicy, Pont-Hubert, Labourat et Fouchy. Aujourd'hui, il convient de poursuivre cet important programme en réhabilitant les digues dites « du centre-ville », situées sur Troyes et Saint-Julien-les-Villas, de bénéficier de la poursuite de cet important programme de réhabilitation engagé par Troyes Champagne Métropole.			
Quels sont les enjeux ? Courant sur 4 km, les digues du centre-ville protègent environ 5 000 personnes mais également le Parc des Moulins, la friche Bolloré, des entreprises (Stralog, AGS et France Teinture), des commerces et des associations. Plus largement, la zone participe à la protection de l'est de l'agglomération troyenne. Au-delà de la réhabilitation de ces digues, le projet global prévoit également des travaux visant à améliorer les conditions d'écoulement au sud et au nord de l'agglomération troyenne. - Au sud, les travaux projetés visent à perfectionner le fonctionnement des ouvrages de répartition des débits entre la Seine troyenne et la Seine extérieure. Le vannage des flotteurs sera réhabilité de manière à ce qu'une ouverture complète des vannes soit rendue possible lors des crues. - Côté déversoir de Saint-Julien-les-Villas, le cabanon de pilotage du clapet sera sécurisé par la réalisation d'un mur, de manière à être protégée lors des crues. - Au nord, les travaux projetés consisteront d'une part à abaisser ponctuellement l'avenue des Tirverts entre le chemin agricole côté ZI des Ecrevolles et la déchetterie de Pont-Sainte-Marie. D'autre part, ils prévoient la réouverture d'un ancien bras de Seine à Lavau.			
Quels sont les résultats attendus ? - La réduction drastique de la probabilité de rupture des digues, et donc de la survenue de phénomènes mettant potentiellement en jeu des vies humaines :			

- Par extension, l'augmentation du niveau de protection affiché de ces digues, permettant d'améliorer la gestion des futures crises, faisant du risque de surverse le facteur d'attention principal de la collectivité ;
- La mise en sécurité pour un niveau beaucoup plus important d'activités économiques uniques en France, et dont l'inondation aurait des conséquences à une échelle locale mais sans doute même nationale ;
- La participation à l'amélioration de la fonctionnalité de la trame verte et bleue urbaine, participant à la restauration et la préservation de la continuité écologique structurante de la vallée de la Seine.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Date du début prévisionnel de l'opération	Date de fin prévisionnelle de l'opération
2021	2032
Coût prévisionnel de l'opération :	27 693 296 € HT (33 231 955 € TTC)

Action 7. Structuration des offres de mobilités du territoire

Thématique(s) GREV :	Se déplacer (infrastructures, transports, mobilité) Mieux vivre (santé)	Thématique(s) :	Transition écologique Mobilité
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :		Troyes Champagne Métropole Ville de Troyes	
Descriptif			
<u>Extension et déploiement des services vélos de Troyes Champagne Métropole :</u> En 2021, Troyes Champagne Métropole (TCM) a créé de nouveaux services de mobilités douces alternatives à l'usage de la voiture et dédiés à la pratique du vélo pour toutes et tous : - La Maison du Vélo, service de location en gare de Troyes qui propose des vélos (vélos classiques, vélos à assistance électrique, tandems...) à la location « moyenne et longue durée » allant de la journée à l'année, ainsi qu'un service de remisage des vélos, le VéloParc Ulbach, avec 60 places de stationnement sécurisé (local fermé et sous vidéoprotection). - Le Marcel à Vélo, offre complémentaire à la Maison du Vélo sur la base d'un système de location « très courte durée » (moins d'une heure), qui propose des vélos de type vélo à assistance électrique en libre-service. Cette nouvelle offre, plus flexible et disponible 24h/24, 7j/7. Ces services sont destinés aussi bien aux touristes et personnes en courts séjours dans la ville de Troyes et l'agglomération troyenne, qu'aux habitants ayant recours aux mobilités douces, sans véhicules motorisés. Après un démarrage en 2021 de ces offres de mobilité douce, ayant rencontrées un franc succès, plus axées sur le centre-ville et sa périphérie immédiate, TCM souhaite développer des services permettant d'irriguer plus largement Troyes et les communes de la "première couronne" via <u>3 projets</u> : 1) La mise en place de nouvelles stations et agrandissement de stations existantes pour le Marcel à Vélo avec acquisition de nouveaux vélos. Ces investissements seront réalisés progressivement chaque année. Certaines stations seront également électrifiées afin d'effectuer une rotation sur les batteries et ainsi fluidifier le service (par exemple à Lavau). 2) La création de 3 box vélos sécurisés en lien avec le VéloParc Ulbach et la Maison du Vélo proposant chacun 26 places de stationnement (dont 13 en recharge électrique). Ceux-ci seront situés à proximité immédiate d'arrêts de bus et de lieux de vie (culturels, commerces). Par ailleurs un quatrième box a déjà été installé par la SNCF au sein de la gare de Troyes. 3) L'acquisition de nouveaux vélos pour la Maison du Vélo Tous ces équipements de mobilités douces alternatives à l'usage individuel de la voiture sont installés dans une logique de renforcement de l'intermodalité pour accroître l'utilisation des transports en commun et dans une optique de mobilité inclusive. De plus, la localisation de la Maison du Vélo, située cour de la Gare de Troyes, est au cœur du pôle d'échange multimodal de la Gare SNCF et de la Gare routière. Cela permet de répondre à l'objectif d'accroître l'intermodalité et les connexions entre les usagers du train, du vélo et de la Gare routière (cars). Ces offres de services vélos viennent constituer la base du volet « services » du nouveau Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) de TCM adopté au Conseil communautaire du 20 juin 2024.			

Projet d'aménagements cyclables (mise en œuvre opérationnelle du SDMA) :

Le Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) est un document de planification qui porte un double objectif :

- Déployer un maillage cyclable complet sur les 81 communes membres de l'agglomération
- Développer les services de mobilités actives.

Dans le premier volet, 320 km d'aménagements cyclables et piétons sont identifiés dans la planification sur 10 ans (2024-2034). TCM a une projection de maillage cyclable orientée prioritairement vers les déplacements du quotidien. L'objectif est de relier les pôles d'intérêts et de flux indépendamment du gestionnaire de voirie. Sur sa voirie ou en maîtrise d'ouvrage, d'ici 2028, l'agglomération mènera des réflexions sur plusieurs projets de requalification et de création de voie verte ou de vélovoie.

En termes de rayonnement régional, TCM s'est inscrite dans le projet de reconversion en voie verte de la voie ferrée « Troyes-Sens » avec une demande de fermeture de la voie ferrée concernant la partie de son territoire traversée. Ce projet de reconversion est envisagé pour les années à venir et nécessitera la réalisation de plusieurs études (parcellaires, topographie, faisabilité, budgétaire, etc.) et l'obtention de certaines autorisations de SNCF Réseau avant le démarrage des travaux.

En complément, les projets de densification du maillage cyclable porteront sur deux échelles, sous maîtrise d'ouvrage de TCM :

- Rural : deux projets de voies vertes sont en cours. Ces aménagements devront permettre de répondre aux besoins de déplacements dans le rural le long de voiries départementales en sécurisant les déplacements. L'extension de la voie verte des Viennes, connaîtra deux phases de travaux qui permettra de mailler depuis La Rivière-de-Corps jusqu'à Torvilliers (desserte de pôles économiques et lieux d'enseignement). En parallèle, depuis 2023, un projet commun porté avec le Département a pour objectif de créer une liaison cyclable et piétonne entre Rosières-près-Troyes et le lycée agricole Charles Baltet de Saint-Pouange. La première phase a été réalisée en 2024 : l'arasement et la stabilisation de l'accotement de la route départementale. En 2025, TCM réalisera, dans une phase 2, une étude de faisabilité qu'elle s'est engagée à financer.
- Urbain : d'ici 2028, il est programmé (liste non exhaustive) notamment des travaux avec la création d'une voie verte à Lavau (2025), réaménagement de l'échangeur et de l'axe routier avenue Maréchal de Lattre de Tassigny au croisement avec le boulevard Georges Pompidou (2026-2027), le boulevard Gambetta, ainsi que la requalification de voirie dans les Zones d'Activité Economique (ZAE), notamment à la Zone Industrielle des Près-de-Lyon à La Chapelle Saint-Luc avec le réaménagement de la rue Danton (en cours) et Jean-Jaurès (2025-2026).

Le SDMA de TCM prévoit également la planification communale et donc les aménagements cyclables qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes.

Ainsi, des aménagements de maillage cyclable seront donc réalisés par la ville de Troyes majoritairement dans le cadre de projets de requalification qui s'inscrivent dans une volonté de recomposition urbaine visant notamment à restituer aux usagers du domaine public un espace de qualité, apaisé, en améliorant la fonctionnalité d'un secteur préalablement identifié et le cadre de vie des habitants et des commerçants tout en renforçant l'attractivité du centre-ville de Troyes. Parmi ceux qui intégreront des aménagements cyclables sécurisés figurera :

- la requalification de la rue du Général de Gaulle (2024-2027) suite à la réflexion en cours du déport partiel ou total de la circulation des transports en commun sur le boulevard Gambetta (axe communautaire).

la poursuite de la requalification des espaces de centre-ville notamment autour des berges de Seine (tronçon quai de l'Abattoir, rue Charlemagne, voie douce le long du canal de Nervaux...) et autour de l'axe De Gaulle/République/Jean Moulin (continuité des travaux présentés ci-dessus),		
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre		
	Date du début prévisionnel de l'opération	Date de fin prévisionnelle de l'opération
Extension et déploiement des services vélos	2022	2025
Projets d'aménagements cyclables (suite SDMA)	2024	2034
Coût prévisionnel de l'opération :	Extension et déploiement des services vélos	1 735 000 € HT
	Projet d'aménagements cyclables (suite SDMA) dont :	4 000 000 € HT (prorata 2025-2028 sur estimation du SDMA à 10 ans) dont :
	Création d'une liaison douce à Lavau (TCM, 2025)	559 771 € HT
	Requalification du haut de la Rue du Général de Gaulle (Ville, 2024-2027)	139 606 € HT (base présumée éligible financement – vélos du quotidien)
	Aménagement de l'échangeur Pompidou (TCM, 2026-2027)	1 825 000 € HT d'enveloppe travaux confiées au MOE, montant à préciser pour la partie voie douce

Action 8. Requalification et reconversion de différentes friches industrielles du territoire

Thématique(s) GEREV :	Préserver (sols) (eau, forêts) (biodiversité)	Thématique(s) :	Transition écologique
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :		Ville de Troyes Troyes Champagne Métropole	
Descriptif			
Reconversion site ancienne teinturerie et création de forêt urbaine (Friche TEO 2) :			
Troyes Champagne Métropole a acquis l'ancien site industriel de la TEINTURERIE DE L'EST et de L'OUEST (TEO, précédemment Teinturerie Clément Marot), situé au nord de Troyes. Ce site de 4 hectares est identifié comme une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) depuis 2019, en raison de la taille de l'espace et de la nécessité de reconvertir ce site fortement pollué. L'objectif est de transformer ce site en un parc urbain arboré, destiné aux habitants du secteur ainsi qu'aux travailleurs de la zone industrielle des Ecrevolles et à tout autre type d'utilisateurs. La parcelle de TEO 2 est bordée au nord par la Zone Industrielle des Ecrevolles et par une large zone d'habitations (individuelles et collectives). Plus au nord, au-delà du canal du labourat, une zone agricole sépare Troyes de Pont-Sainte-Marie, offrant ainsi une diversité de paysages, de hauteurs et de fonctions aux abords de TEO2. À l'est de la friche se trouvent les locaux principaux des Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne (TCAT). Anciennement classé comme Installation pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'ensemble du site est pollué, avec des habitations proches de zones fortement contaminées. Des diagnostics ont été menés et les différentes pollutions ont été caractérisées par zone. Ce secteur de la Ville est également identifié comme un îlot de chaleur urbain. Objectifs de l'opération : - Végétaliser et créer un îlot de fraîcheur urbain ; - Reconquérir l'espace en friche ; - Réhabiliter le site en utilisant des techniques de dépollution innovantes ; - Améliorer le cadre de vie des habitants. Le scénario de reconversion envisagé est la création d'un parc accessible au public, sauf dans les zones de pollutions concentrées qui seraient interdites au public et couvertes de végétation spontanée avec des panneaux pédagogiques. Ce scénario inclut également la création d'un parking sur une des zones les plus polluées, améliorant l'offre de stationnement et la production d'énergies renouvelables avec l'installation de panneaux photovoltaïques en ombrières. TCM actuel propriétaire de la friche gèrera la partie dépollution du site avant sa revente à la ville de Troyes qui réalisera les travaux d'aménagement.			
Reconversion ancien site industriel sis rue de la Providence (Friche « BOLLORE ») :			
La Ville de Troyes, dans sa démarche de lutte contre le réchauffement climatique et les îlots de chaleur en ville, souhaite reconquérir et renaturer une friche industrielle (environ 8,5 ha) située rue de la Providence. Ce site, occupé par une entreprise de papeterie du Groupe Bolloré, très densément bâti, est l'une des dernières friches industrielles d'ampleur située en ville. Il est délimité par la Seine, la rivière Notre Dame et le canal des Trévois. Suivant le résultat d'études complémentaires de faisabilité, il pourrait devenir le prolongement du parc paysager des Moulins (parc urbain situé de l'autre côté de la rue de la Providence) et			

permettre la poursuite de la circulation douce à proximité du canal du Trévois.

Cette ancienne usine, soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a cessé son activité en 1997. Une partie des linéaires des berges a été classée par arrêté comme ouvrage intéressant la sécurité publique. De plus, la rénovation de la digue Bolloré entre dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté par Troyes Champagne Métropole et vient grever un peu plus ce site qui abrite de nombreux ouvrages hydrauliques attendant à l'ancien site à l'état d'abandon.

Pour information : par convention en date du 19/11/2021, la Ville de Troyes a confié à l'EPFGE (Etablissement Public Foncier de Grand Est) le portage foncier de cette friche industrielle, la conduite des études techniques de connaissance de la situation environnementale de la friche (en complément des informations délivrées par le vendeur), pour envisager la réalisation de travaux de désamiantage, déplombage, dépollution et de déconstruction quasi-totale des ouvrages implantés, tout ceci en amont de l'aménagement ultérieur du site.

L'acquisition du foncier par l'EPFGE a été effectuée en novembre 2024. La dépollution du site est prévue en 2 tranches de travaux :

Tranche 1 : libération des espaces pour le projet de réhabilitation des digues de centre-ville porté par TCM (risque lié à la présence de plusieurs bâtiments)

Tranche 2 : poursuite des démolitions et gestion des pollutions

Une 3ème tranche de travaux sera également réalisée afin de gérer les pollutions sur le long terme notamment en cas d'échappement de polluants à l'extérieur du site. Cette dernière tranche sera certainement réalisée en dehors du calendrier du présent contrat métropolitain.

A la suite de ces travaux de remise en état du foncier et de dépollution (au moins jusqu'en 2028/2029), la ville de Troyes assurera l'aménagement final après acquisition du terrain dépollué.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

	Date du début prévisionnel de l'opération	Date de fin prévisionnelle de l'opération
Friche TEO2	Dépollution (TCM) : 2026	2027/2028
	Aménagements (Ville) : 2028	2029
Friche BOLLORE	<i>Pour information : Dépollution (EPFGE) : automne 2025</i>	<i>4 ans après premiers travaux</i>
	Aménagements (Ville) : à partir de 2029	à définir
Coût prévisionnel de l'opération :	Friche TEO2	1 000 000€ HT Dépollution (TCM)
		2 333 333 € HT aménagement (Ville)
		3 333 333 € HT au global
	Friche BOLLORE	Montant inconnu à ce jour pour l'aménagement

Action 9. Développement d'une opération d'autoconsommation collective d'électricité à grande échelle sur le patrimoine de la Ville de Troyes et de TCM

Thématique(s) GREV :	Approvisionner (Energies)	Thématique(s) :	Transition énergétique
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :	Ville de Troyes Troyes Champagne Métropole		
Descriptif			
Dans le cadre des objectifs définis par le Plan Climat Air Energie et le Contrat d'Objectif Territorial, la Ville de Troyes (VDT) et Troyes Champagne Métropole (TCM) cherchent à renforcer leur exemplarité en matière de transition énergétique. La hausse significative du coût de l'énergie et la baisse des coûts d'installation constituent des motivations supplémentaires pour développer les énergies renouvelables tout en réalisant des économies. Par ailleurs les deux collectivités souhaitent réduire leur exposition aux aléas des prix sur les marchés spéculatifs de l'énergie en développant des boucles locales d'autoconsommation collective (ACC). Pour déterminer les meilleures options d'installation de panneaux photovoltaïques, une étude d'opportunité a été réalisée en interne. Cette étude avait pour but de concevoir des boules d'ACC couvrant les points de livraison de la Ville et de TCM et de modéliser la puissance de production nécessaire (et donc la surface de panneaux) pour atteindre trois objectifs : - Respecter les règles de distances imposées par la réglementation pour les opérations d'ACC (distance maximale de 2km entre chaque site d'une boucle) ; - Tendre vers 20% des besoins des deux collectivités (taux de couverture) ; - Atteindre 95% d'autoconsommation de la production. Aussi, l'étude a évalué la faisabilité juridique d'une boucle d'autoconsommation "ouverte" impliquant plusieurs collectivités, comme autorisé par le code de l'énergie, bien que cela ne soit pas encore stipulé dans le code de la commande publique. Enfin, elle a déterminé les zones optimales pour l'installation des panneaux solaires. Ainsi cinq boucles d'ACC sont ciblées dans cette opération, 266 sites sont concernés avec une consommation annuelle totale de 10,5 GWh, dont 57% pour la Ville et 43% pour TCM. La production annuelle attendue sera donc de 2 GWh pour atteindre l'objectif de tendre vers 20% de couverture des besoins annuels. Ces travaux seront réalisés sur 3 ans (2025, 2026, 2027) en fonction de l'avancement des études sur chacune des installations photovoltaïques. L'opération va contribuer aussi à l'objectif de la Région Grand Est de devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050, permettant de couvrir à minima les besoins énergétiques régionaux et l'objectif intermédiaire d'atteindre 41% de la consommation énergétique à l'horizon 2030. Le projet va contribuer à améliorer la résilience des deux collectivités par rapport aux marchés spéculatifs de l'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, se substituer aux énergies fossiles, structurer l'approvisionnement en EnR/R pour TCM et la Ville de Troyes.			
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre			
Date du début prévisionnel de l'opération		Date de fin prévisionnelle de l'opération	
2025		2027	

Coût prévisionnel de l'opération :	3 710 000 € HT (pour les 5 boucles)
------------------------------------	-------------------------------------

Action 10. Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) requalification durable du quartier Jules-Guesde

Thématique(s) GREV :	Se loger (aménagement) Se loger (construction) Se déplacer (Infrastructures) Mieux vivre (éducation) Préserver (sols) (eau)	Thématique(s) :	Renouvellement urbain Transition écologique Attractivité
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :	Troyes Champagne Métropole Ville de Troyes		
Descriptif			
Le quartier Jules Guesde, situé au sud du centre historique de Troyes, comptait en 2015, 963 logements sociaux et 1 695 habitants, dont 63,1% des foyers vivaient sous le seuil de pauvreté. Ce quartier souffrait d'une image dégradée, liée à des bâtiments obsolètes et en partie dégradés, une morphologie urbaine brutale détonnant avec les environs, la présence de friches industrielles et d'espaces sans usage, ainsi qu'un manque de lieux fédérateurs et de connexions fluides avec le centre-ville. De plus, les équipements existants étaient peu adaptés et faiblement utilisés. La population, marquée par une forte précarité, nécessitait un soutien spécifique en raison de parcours individuels fragiles et d'un risque de spécialisation sociale. En conséquence, le quartier a été retenu pour une requalification approfondie dans le cadre du NPNRU, visant à transformer l'environnement urbain sur une superficie de 6,5 hectares. Le projet ne se limite pas à l'amélioration physique des lieux, mais vise également à renforcer la résilience du quartier face aux défis environnementaux, notamment par le biais des espaces publics. Les ambitions du projet se déclinent en trois axes principaux : 1. Créer un quartier ouvert et sécurisé, grâce à la requalification des espaces publics et la création de traversées apaisées pour les modes doux, rendant le cœur du quartier praticable et décroissant. 2. Valoriser la trame verte et bleue en renforçant la place du végétal, notamment par la création d'un jardin public de 6 000 m², et en dévoilant certaines rues aujourd'hui busées pour reconnecter le quartier à la Seine. Cette démarche vise aussi à réduire l'aspect routier de la chaussée du Vouldy, en mettant l'eau et la nature au centre de l'aménagement urbain, et à renforcer les continuités écologiques. 3. Créer une nouvelle dynamique autour d'un cœur d'îlot central, occupé par des équipements publics forts, entourés de diverses typologies de logements, aux hauteurs harmonisées avec les quartiers environnants et valorisant les éléments naturels adjacents. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs programmes sont mis en œuvre, tels que : • La construction d'une école internationale, sur une parcelle de ~ 9 000 m², qui dispensera des enseignements multilingues et se situera parmi les premières écoles publiques du pays à proposer un enseignement en langue dès la maternelle et jusqu'au CM2. Le bâtiment intégrera un accueil de loisirs et un espace intergénérationnel, labellisé Centre Social, dans une logique de mutualisation des locaux entre ces trois services (dont une salle polyvalente). Cette opération contribuera directement à la transition vers une économie neutre pour le climat, le projet étant construit autour d'un bâtiment avec des exigences de performances énergétiques très élevées (6 labels convoités) et en laissant une large place à			

la végétalisation.

- La construction d'une Maison Petite Enfance (MPE) de nouvelle génération à proximité immédiate du futur groupe scolaire s'inscrit dans le plan de modernisation d'une offre d'accueil intégrant, à terme, la fermeture d'établissements vieillissants et/ou insuffisamment fonctionnels, comme la MPE La Fontaine située à quelques mètres. Cette nouvelle structure estimée à 1300m² de surface de plancher, d'une capacité d'accueil de 80 places, intégrera en outre un espace réservé à la MPE familiale La Farandole localisée jusqu'alors dans l'un des immeubles prévus déconstruits. Tout comme pour le bâtiment de l'école internationale, la collectivité a fait le choix d'intégrer un processus de labellisation d'une démarche environnementale intégrée. (Travaux envisagés : été 2029 - été 2031)
- La création d'un parc traversant de 6 000 m², servant de lieu de loisirs et de détente, mettant l'accent sur la désimperméabilisation et la renaturation des sols, un véritable poumon vert en centre-ville pour lutter contre le réchauffement climatique.
- La valorisation des trames vertes et bleues, avec la création d'un mail paysager favorisant les rencontres intergénérationnelles, intégré dans une démarche de déminéralisation des espaces extérieurs avec notamment l'aménagement des berges de Seine à l'est du quartier.
- La création d'un parking végétalisé, doté de places avec bornes de recharges électriques, qui sera situé entre le parc urbain et l'aménagement des berges de Seine et qui permettra de desservir les futurs équipements structurants du quartier que seront le parc urbain, l'école internationale, une maison petite enfance et une résidence autonomie.

La complexité de la recomposition foncière et la présence de friches industrielles ont conduit Troyes Champagne Métropole à collaborer avec l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPF-GE) pour reconvertir le site. Une étude historique menée par EODD en mai 2022 a révélé une présence significative d'usines textiles avant la création du quartier d'habitat social dans les années 1960. En conséquence, des diagnostics environnementaux réalisés entre 2022 et 2024 ont mis en évidence des contaminations dans les sols, les gaz de sols et les eaux souterraines, avec de nombreuses zones à risque de pollution.

Pour information, TCM a mandaté l'EPF-GE pour la reconversion des deux friches présentes sur site (Blanchisserie du Cygne et Teinturerie Saucourt-Harmel). La dépollution des sites vise à préserver la santé publique et l'environnement tout en réhabilitant les friches industrielles, notamment celles de la Blanchisserie du Cygne et de la Teinturerie.

TCM conserve la maîtrise d'ouvrage de la dépollution des sols sur le reste du quartier. Dans ce cadre, TCM a mandaté EODD pour élaborer un plan de gestion sanitaire et environnemental à l'échelle du quartier. Ce plan de gestion donne les indications préalables à la gestion de l'état sanitaire des sols. Des travaux complémentaires de dépollution pourront être diligentés ultérieurement afin d'assurer la compatibilité des milieux avec les projets de construction.

Troyes Aube Habitat (TAH) conserve une emprise foncière d'environ 8 400m² situé entre les deux friches industrielles avec un projet de construction de 28 logements pavillonnaires avec jardin. Une étude a révélé une pollution résiduelle incompatible avec ce projet. Les actions de mise en compatibilité de l'état sanitaire des sols seront assurées par le bailleur.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Date du début prévisionnel de l'opération		Date de fin prévisionnelle de l'opération	
2024		2031	
Coût de prévisionnel l'opération :	Groupement scolaire internationale (ville de Troyes)	37 500 000 € HT soit 45 000 000 € TTC	
	Maison petite enfance (ville de Troyes)	7 500 000 € HT	
	Aménagements d'ensemble et dépollution (TCM)	23 056 627 € HT, dont :	
		Aménagements : 1 926 021 € HT	
		Dépollution : 1 000 000 € HT	

Action 11. Equipements et aménagements au service de la transition écologique

Thématique(s) GREV :	Se loger (aménagement) Se loger (construction) Se déplacer (Infrastructures) Mieux vivre (éducation) Préserver (sols) (eau)	Thématique(s) :	Transition écologique
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :	Troyes Champagne Métropole Ville de Troyes		
Descriptif			
<u>Réhabilitation énergétique des bâtiments publics :</u>			
Chaque année, la Ville de Troyes investit dans la rénovation et la modernisation de ses bâtiments en réponse à la nécessité d'améliorer leur performance énergétique et les conditions d'accueil des usagers. Les équipements scolaires sont les bâtiments les plus concernés. Compte tenu de l'étendu du patrimoine public scolaire dont dispose la ville (34 écoles maternelles et élémentaires), il n'est pas possible de rénover toutes les écoles dans leur intégralité d'un point de vue budgétaire et sans pénaliser les enfants (des solutions d'écoles de substitution devant être déployées pour des travaux longs). Ainsi, la ville engage principalement des rénovations sur ses structures par phases ou par nature de travaux, en sélectionnant les travaux prioritaires, les structures, la planification des travaux durant les périodes les moins gênantes (les congés scolaires pour les écoles). Certains projets peuvent toutefois être programmés avec des bouquets de travaux réalisés dans un même temps. Est prévu par exemple, à l'école élémentaire Jean Jaurès, la réhabilitation d'un bâtiment dit « Guivet » (création d'un restaurant scolaire et salles de classes) et réaménagement de la cour en îlot de fraîcheur (2025-2028). D'autres projets globaux de rénovation incluant le volet énergétique sont également prévus, comme la rénovation des groupes scolaires De Letin et Pagnol, dont la programmation reste à préciser. D'autre part, la Ville a également engagé des diagnostics énergétiques approfondis (financés en partie par la Région Grand Est) sur ses deux piscines, la piscine Lucien Zins qui doit faire l'objet d'une réhabilitation complète, et la piscine des Chartreux. Les résultats viennent d'être obtenus, avec des propositions de travaux qui pourraient se concrétiser sur les prochaines années.			
<u>Requalification de la ville :</u>			
La renommée de Troyes repose depuis plusieurs années sur la qualité de préservation de son centre historique et la qualité de ses espaces publics. Les projets de requalification de la Ville de Troyes s'inscrivent dans une volonté de recomposition urbaine visant notamment à restituer aux usagers du domaine public un espace de qualité en améliorant la fonctionnalité d'un secteur préalablement identifié et le cadre de vie des habitants et des commerçants tout en renforçant l'attractivité du centre-ville de Troyes. La ville de Troyes est soucieuse d'intégrer, dans ces différents projets, une démarche environnementale forte afin de lutter contre le réchauffement climatique et d'améliorer le confort de vie des habitants en cas de fortes chaleurs, par la création d'espaces verts et la désimperméabilisation des sols. Pour citer quelques exemples récents, ont été concernées : les reconstructions de la place de la Tour (terminée en 2019), la requalification de la place Langevin (terminée en 2024), du quai du Comte Henri (en cours de finalisation) ainsi que la reconstruction du quartier Planche Clément avec la phase 1 de requalification de la rue Planche Clément (fin			

2024-2026).

Dans cette continuité, la ville de Troyes prévoit de poursuivre les travaux de reconstruction du quartier Planche Clément par la phase 2 avec la requalification de la rue Neuves des Bains et la création d'une placette végétalisée au carrefour des rues Planche Clément /Margueritte Bourgeoys (2025-2026). La phase 3 (requalification de la rue Margueritte Bourgeoys) interviendra après les travaux de l'aménageur URBANEO, soit en 2026/2027.

Est également envisagé, dans les prochaines années, la requalification de la place Audiffred, la poursuite de la requalification du quartier De Gaulle/République/J.Moulin, avec le traitement de la place Saint Rémy derrière les Halles. Sans compter, l'avenue du 1^{er} Mai pour Troyes Champagne Métropole, et ses abords pour la Ville.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Date du début prévisionnel de l’opération		Date de fin prévisionnelle de l’opération	
2025		2030	
Coût prévisionnel de l’opération :	Le coût de ces différents projets à venir n’est pas encore déterminé hormis :		
	<u>Réhabilitation énergétique de bâtiments publics</u> : la réhabilitation d’un bâtiment dit « Guivet » et réaménagement de la cour en îlot de fraîcheur – groupe scolaire J.Jaurès (Ville de Troyes)	3 844 000 € HT	
	<u>Requalification de la ville</u> : Phase 2 de requalification du secteur Planche Clément : rue Neuve des Bains et placette (Ville de Troyes) :	516 600 € HT (dont partie placette : 245 800 € HT)	

Axe3. Un territoire accueillant et agréable à vivre

Action 12. Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale (PUSIM)

Thématique(s) GREV :	Se loger (logement) Mieux Vivre (Santé) Travailler (Formation)	Thématique(s) :	Habitat Transition Energétique Formation – Enseignement Sup
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :	Troyes Champagne Métropole		
Descriptif			
Le Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale (PUSIM) vise à répondre aux défis de la désertification médicale et des besoins croissants en soins pluriprofessionnels dans l'agglomération troyenne et le département de l'Aube. Ce projet permettra de former des futurs professionnels et d'accompagner la structuration l'offre de soins et s'inscrit dans le nouveau Contrat Local de Santé, en cours d'élaboration. L'acquisition du site des Ursulines par Troyes Champagne Métropole a initié ce projet. En janvier 2022, cela s'est concrétisé par l'ouverture de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle à vocation Universitaire (MSPU), phase 1 de ce projet structurant. <u>Le volet Universitaire initié en 2024 :</u> Formation délocalisée à la Maîtrise de Stage Universitaire 20 médecins généralistes ont participé à la formation PAMSU, qui s'est tenue à Troyes pour la 1^{ère} fois, les 22 et 23 janvier 2024. Cette formation délocalisée sur le territoire troyen répond grandement à la demande des médecins généralistes devenir maître de stage agréé. Formation Infirmiers en Pratique Avancée Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) DemoES (Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur) financé par l'État et porté par l'ANR (Agence nationale de la recherche), l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) a souhaité faire de Troyes, un territoire pilote dans le cadre de son projet DEMETERE (Déploiement des Micro-Environnements de Travail pour la Réussite Etudiante). TCM étant partenaire de ce dispositif, l'accueil en septembre 2024, de la première promotion d'Infirmières en Pratique Avancée (IPA) s'est déroulé au PUSIM à Troyes. A moyen terme, ces salles serviront également à la formation des Infirmiers de Blocs Opératoires Diplômés d'Etat (IBODE). Ces deux modules de formation seront reconduits en 2025. Le projet du PUSIM continue son déploiement par les phases de travaux ci-dessous : - <u>Phase 1 bis</u> : Réaménagement de l'entrée de l'ancienne clinique des Ursulines en logements pour internes en médecine et leurs familles. Dans le cadre du contrat local de santé et de la lutte contre la désertification médicale, il a été proposé de créer des logements au sein du PUSIM, afin d'y accueillir des étudiants internes en médecine. Le projet concerne la création de 3 appartements de type 1, mais aussi 5 appartements de type 2 et 5 appartements de type 3. Il est également prévu la création d'un local commercial en rez-de-chaussée de cette artère commerçante du centre-ville, soit un total de 537m² de logements, 84m² de locaux en commun, et 165m² de locaux commerciaux. Ces logements sont situés dans des bâtiments en secteur sauvegardé. - <u>Phase 2</u> : cette phase concerne le développement du volet universitaire en lien avec l'innovation médicale et sera décomposée en deux parties : la réhabilitation des bâtiments			

existants - clos et couverts ([phase 2A](#)) et création d'un nouveau bâtiment avec aménagement intérieur de l'ensemble ([phase 2B](#)).

Ces travaux permettront de développer pleinement le volet universitaire qui intégrera dans la plus grande partie des locaux, l'Institut de Formations de Soins Infirmiers (IFSI) de Troyes. Ce nouvel ensemble comprendra également un pôle d'apprentissage et de recherche qui accueillera des cours en lien avec la Faculté de Médecine de l'URCA, des salles mises à disposition dans le cadre du projet DeMETeRE, le Centre d'Enseignement en Soins d'Urgence (CESU), ainsi qu'un Pôle Mère-Enfants. Enfin, il est prévu d'accueillir également au sein du PUSIM une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) ainsi qu'une pépinière d'entreprises en charge de soutenir l'innovation médicale.

La réhabilitation des bâtiments anciens du site des Ursulines, situés en secteur sauvegardé, permettra non seulement de répondre aux exigences de performance énergétiques et environnementales, mais aussi d'offrir des espaces de travail et d'apprentissage adaptés au besoin de chaque structure intégrant le PUSIM. La construction du nouveau bâtiment viendra compléter le projet, afin de garantir un cadre adapté aux activités de formation et de soins, notamment en y aménageant des amphithéâtres, indispensables à l'IFSI.

Ce projet global de parcours de formation est structurant pour le territoire de Troyes Champagne Métropole et contribuera à la préservation du patrimoine intercommunal, tout en renforçant l'attractivité médicale du territoire.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre			
Date du début prévisionnel de l'opération		Date de fin prévisionnelle de l'opération	
Travaux : 2025		Travaux : 2030	
Coût prévisionnel de l'opération :	Phase 1bis	3 731 000 € HT	
	Phase 2A	6 890 000 € HT	
	Phase 2B	19 928 000 € HT	
	Total :	30 549 000 € HT (36 658 800 € TTC)	

Action 13. Développement des infrastructures sportives du territoire

Thématique(s) GREV :	Mieux Vivre (Sport)	Thématique(s) :	Attractivité
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :	Ville de Troyes Troyes Champagne Métropole		
Descriptif			
Le territoire de Troyes Champagne Métropole, notamment les communes et les associations, investit tous les ans dans la création d'infrastructures sportives et dans la rénovation et l'amélioration de celles existantes. Il investit également sur des projets d'envergure structurante pour le territoire, avec un rayonnement régional, voire national, comme en témoigne les deux projets suivants.			
<u>Construction d'une tribune au stade Gaston Arbouin :</u>			
Le Stade Gaston Arbouin est le site historique accueillant le club de motoball du Sporting Union Motocycliste de l'Aube (SUMA). Le motoball est la seconde discipline phare troyenne. La capitale historique de la Champagne demeure depuis plus d'un demi-siècle la référence de ce sport avec des années phares comme en 2019 quand le club a remporté 6 titres dont les 3 principaux chez les élites. La saison 2022 a été dans cette lignée avec les 2 principaux titres déjà acquis en élite (Coupe de France et Championnat de France). L'engagement de la collectivité est très important avec la construction d'une nouvelle tribune à horizon fin 2025 qui permettra d'accueillir les supporters troyens (4 000 à 5 000 personnes lors des matchs de gala). Récemment, le stade Gaston Arbouin a pu accueillir, dans des conditions très précaires étant donnée l'état de vétusté avancé des installations existantes, des matchs de Coupe d'Europe.			
Dans ce contexte, la volonté de la Ville est donc de proposer un stade avec des équipements à la hauteur de tous ces évènements et d'accueillir le public, toujours plus nombreux, mais aussi les équipes, dans les meilleures conditions d'installation et de sécurité.			
Ce projet consiste en la construction d'une nouvelle tribune (2 500 personnes) et de locaux qu'elle abritera, en lieu et place de l'existante ; la modification de la lisse de sécurité devant la tribune ; la modification des accès au site et la création d'un module billetterie et le déplacement de l'atelier mécanique existant. Ces nouveaux locaux pourront être mis à disposition du monde associatif ou des services de la collectivité pour optimiser l'utilisation de cet équipement dans le temps. Il est également envisagé de pouvoir ouvrir cette infrastructure à d'autres manifestations sportives, à des spectacles, des évènements... et donc d'avoir une amplitude d'utilisation plus importante et ouverte à un plus large public.			
<u>Travaux Stade de l'Aube phase 2 - Modernisation de l'éclairage du terrain d'honneur du Stade de l'Aube et de son terrain d'entraînement :</u>			
Le rayonnement du Stade de l'Aube et la renommée du club de football professionnel de Troyes, l'Espérance Sportive Troyes Aube Champagne (ESTAC) classé en ligue 2, dépassent les frontières de l'agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM). Cet équipement est de ce fait unique à l'échelle du département de l'Aube.			
Les évolutions du règlement de la Ligue Professionnelle de Football (LPF) ont imposé à Troyes Champagne Métropole une mise en conformité de l'enceinte sportive. Ainsi, TCM a procédé à			

une première phase de travaux qui a consisté au remplacement et à l'extension significative du système de vidéo protection du stade, travaux réalisés à l'été 2023 et aux derniers travaux de mise en accessibilités prévus selon l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP), qui se termineront pour l'été 2025.

Cette mise en conformité concerne également l'éclairage du stade. En effet, ce dernier est doté d'un système d'éclairage dont le niveau d'éclairement devrait répondre à minima au niveau E3, permettant au club d'évoluer en ligue 2. A ce jour, l'éclairement du terrain d'honneur présente plusieurs non-conformités qui nécessitent des travaux d'envergure.

Ainsi, dans une seconde phase de travaux, l'atteinte du niveau E2 sera donc recherchée, avec une capacité d'évolutivité en E1 FFF et level A UEFA sans gros travaux (ajout uniquement de luminaires). Cette phase intègre également le remplacement de l'éclairage du terrain d'entraînement. Les nouveaux projecteurs comporteront des modules à LED (anticipation de l'obsolescence des ampoules, économies d'énergies, meilleure qualité et réactivité de l'installation). Par le biais de tranches optionnelles de travaux, TCM prévoit donc la possibilité de faire évoluer l'éclairage du terrain d'honneur au niveau E1 ainsi que la mise en place d'un éclairage festif (hors mise en conformité).

A terme, le Stade de l'Aube sera homologué pour accueillir des délégations internationales masculines et féminines.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

	Date du début prévisionnel de l'opération	Date de fin prévisionnelle de l'opération
Tribune Gaston Arbouin	Octobre 2024	Octobre 2025 (fin 2026 pour les derniers paiements)
Modernisation éclairage stade de l'Aube	Décembre 2025/janvier 2026	3 ^{ème} trimestre 2030 au plus tard (dernière tranche)
Coût prévisionnel de l'opération :	Tribune stade Gaston Arbouin	6 811 940 € HT (8 174 330 € TTC)
	Modernisation éclairage stade de l'Aube	2 400 000 € HT (2 880 000 € TTC)

Action 14. OPAH-RU n°5 période 2021-2025 - Fonds communs

Thématique(s) GREV :	Se loger (logement)	Thématique(s) :	Habitat
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :	Ville de Troyes		
Descriptif			
Le périmètre d'application de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2021-2025 concerne le centre historique de la Ville de Troyes. Ce centre revêt une forme urbaine particulière dénommée "Le Bouchon de Champagne". Il est ceinturé par les boulevards : 14 juillet, Victor Hugo, Carnot, Gambetta, Danton, Cours Jacquin, Barbusse et Quai Saint Dominique. Ce périmètre de centre-ville et centre ancien présente beaucoup de bâtiments du 16ème et 19ème siècle représentant un patrimoine architectural dégradé aux coûts de restauration élevés, en plus des volets à traiter de rénovation thermique et de lutte contre l'habitat indigne. La Ville de Troyes, commune chef-lieu du département de l'Aube, présente un centre-ville de 110 hectares riche d'histoire, qui conjugue des enjeux forts au plan urbain, économique, patrimonial, touristique, social et environnemental. Dès 1964, le centre-ville a fait l'objet de mesures de protection avec la délimitation d'un périmètre de secteur sauvegardé, en application de la loi Malraux. Elargi en 1968, en 1975 et en 2017 afin de l'étendre à l'ensemble du centre historique dénommé "Bouchon de Champagne", le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) a été approuvé le 15 décembre 2017. Dans ce cadre, la Ville de Troyes a mis en place depuis de nombreuses années différents dispositifs financiers et techniques qui ont fait leurs preuves, permettant aux propriétaires privés de rénover et adapter leurs logements tout en valorisant le caractère patrimonial des immeubles. C'est donc depuis 1994 que se sont succédées 4 OPAH ayant ciblé environ 1 300 logements à rénover. À travers ces OPAH successives, synonymes de subventions, de conseils et d'accompagnement, la Ville visait, entre autres, à résorber la vacance des logements en centre-ville, lutter contre l'insalubrité et améliorer les performances énergétiques des logements. La convention cadre "Action Coeur de Ville" signée le 27 juin 2018, homologuée par arrêté préfectoral le 23 juillet 2019 en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), a confirmé le caractère prioritaire des actions mises en place sur le territoire pour soutenir la réhabilitation du patrimoine ancien dégradé dans le Bouchon de Champagne. C'est dans ce cadre et pour garder la dynamique des précédentes OPAH que la Ville de Troyes s'est engagée dans une nouvelle OPAH-RU qui est entrée en vigueur à compter de janvier 2021 jusqu'à fin 2025.			
Enjeux :			
- Lutter contre l'habitat indigne, - Reconquérir le parc de logements vacants, - Concourir à la rénovation des logements faisant l'objet d'une injonction de travaux, - Diversifier la structure du parc d'habitat privé et améliorer la qualité résidentielle, - Développer l'offre locative en maîtrisant les loyers et les charges,			

- Favoriser la réalisation de travaux sur parties communes et privatives au sein des copropriétés dégradées ou en voie de dégradation,
- Améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique,
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural.

Objectifs :

L'objectif quantitatif sur 5 ans consiste en la réhabilitation de 115 logements ventilés comme suit :

- 75 logements de propriétaires bailleurs,
- 20 logements de propriétaires occupants,
- 20 logements concernés par la prime aux Syndicats de copropriétaires, dont 90 logements éligibles à la prime Habiter Mieux.

Coûts en Investissement (hors suivi animation de l'OPAH-RU en Fonctionnement) il s'agit d'aide à l'investissement pour les propriétaires privés via l'octroi de subventions aux pétitionnaires pour la réalisation des travaux sur des fonds communs d'interventions Ville-Région Grand Est, Ville-Département, Ville seule et Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) suivant les typologies de travaux encadrés par les différents dispositifs des 4 partenaires. Les différents fonds à engager sur les 5 ans de l'opération sont plafonnés ainsi :

- Aides envisagées par l'ANAH : 2 466 900 €,
- Fonds d'aide communal Ville seule : 1 142 500 € initialement, augmentés à 3 642 500 €,
- Fonds commun Ville-Région (lutte contre la vacance et les logements énergivores) : 384 750 € dont 27 250 € de bonus pour les logements réhabilités en BBC (Région) et 357 500 € Ville, soit au total 742 500 €,
- Fonds commun Ville-Département (rénovation thermique et matériaux biosourcés, pour compléter les aides apportées par l'ANAH) : 108 000 € (Département) et 100 000 € (Ville), soit au total 208 000 €.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Date du début prévisionnel de l'opération	Date de fin prévisionnelle de l'opération
15/12/2020	31/05/2030 pour le paiement des aides régionales
Coût prévisionnel de l'opération :	7 059 650 € en Investissement / Aides aux particuliers (tous financeurs confondus)

Action 15. Quartier des Sénardes : réhabilitation d'un bâtiment en équipement pour la Jeunesse au Parc des moulins (complément suite destruction émeutes été 2023)

Thématique(s) GREV :	Mieux vivre (culture) Préserver (biodiversité) Se loger (construction)	Thématique(s) :	Transition écologique Service de proximité
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :		Ville de Troyes	
Descriptif			
La période du mardi 27 juin au vendredi 7 juillet 2023 a été marquée par un épisode de violences urbaines d'une ampleur inédite en France. La Ville de Troyes n'a pas été épargnée par ces évènements, en particulier dans la nuit du 29 juin 2023 au cours de laquelle la maison de quartier (MDQ) des Sénardes (Espace Sénardes) a été complètement détruite par un incendie. Cet évènement a touché et ému profondément les habitants de ce quartier. Dès le lendemain, le Maire, les élus et les services de la Ville de Troyes ont proposé une solution de « remplacement » afin d'assurer la réorganisation des services de proximité et la continuité du service public. En effet, le bâtiment libéré par la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques), propriété de Troyes Aube Habitat, sis 3 allée Yves de « Copainville », s'est rapidement imposé comme une réponse rapide au besoin de « reconstruction » des services de proximité. La Collectivité a, dès le mois de juillet, lancé les marchés publics et consultations nécessaires à l'équipement de cet établissement (mobiliers, matériels, équipements informatique, travaux divers, etc....) et l'établissement dit « Copainville » a pu ouvrir officiellement ses portes le lundi 4 septembre 2023. Après concertation avec la population, les locaux tels qu'aménagés sur le site « Copainville » ont recueilli une satisfaction unanime (habitants, associations, agents) car ils permettaient de proposer simultanément un ensemble d'activités et services collectifs et individuels. La ville a donc décidé de maintenir les services proposés au sein de la maison de quartier des Sénardes détruite dans le bâtiment dit « Copainville » et, par conséquent, en a fait l'acquisition au premier semestre 2024. Cependant, ce bâtiment ne peut offrir les mêmes superficies que celui détruit. Les salles d'activités polyvalentes pouvaient antérieurement être investies par l'école élémentaire pour des activités de découverte ou sensibilisation de plusieurs classes, du théâtre, chorale ou des temps festifs. La configuration des locaux ne permet plus cet usage. De même, alors que l'accueil de loisirs à destination des enfants d'élémentaire a pu être réaménagé au sein du bâtiment dit « Copainville », les enfants de maternelles doivent désormais être accueillis le mercredi et durant les vacances dans les locaux scolaires. Cette organisation, bien qu'ayant permis d'apporter une continuité du service rendu aux familles de ce secteur, pose de nombreuses contraintes : - Logistique importante d'installation/remise en état des locaux de la maternelle, notamment le mercredi, l'usage aux fins d'activités de loisirs supposant une disposition bien différente de l'usage aux fins d'enseignement, - Règles de vie distinctes les mercredis et vacances dans des locaux identiques, difficiles à			

appréhender à cet âge,

- Représentation attachée au lieu d'enseignement pour des familles (QPV et école REP) qui sont parfois en rupture avec l'école, et n'inscrivent pas leur enfant à l'accueil de loisirs pour ce motif,
- Organisation d'activités collectives en temps scolaire plus limitées en l'absence de locaux adaptés.

Ainsi, **l'attention de la collectivité s'est portée sur une maison bourgeoise, de l'autre côté de la Chaussée du Vouldy, à proximité immédiate du quartier, dans le parc des Moulins, pour y réhabiliter des locaux qui permettront d'accueillir un centre de ressources enfance et jeunesse, au cœur de la nature.** En plus de préserver le patrimoine public, par la réhabilitation d'un bâtiment repéré « bâtiment de grand intérêt architectural », ce bâtiment s'inscrit dans une démarche de développement durable, par l'implantation du projet dans un vaste parc urbain et la promotion des activités à vocation « durable ».

Cette nouvelle structure, située à 400 mètres du bâtiment Copainville, d'une surface utile de 1 100 m², permettra de réimplanter l'accueil de loisirs dédié au 6-12 ans, libérant ainsi un espace au sein espace qui pourra être dévolu à l'accueil des plus petits. Outre sa proximité avec le lieu de vie des familles, le bâtiment Copainville héberge un ensemble de services public, notamment une permanence PMI, rendant l'installation de l'accueil de loisirs maternel pertinente.

La maison bourgeoise, située au cœur d'un parc de près de 16 hectare, véritable poumon vert constituera également un relais pour les structures de proximité (ensemble des accueils de loisirs de la collectivité, établissements scolaires...) **et permettra l'optimisation des ressources et des moyens, la mise en œuvre d'activités autour de l'environnement** notamment, durant le temps scolaire (élèves des classes élémentaires, secondaires ainsi que leurs enseignants), péri scolaire (enfants de 6 à 12 ans et le personnel encadrant) et extra-scolaire (enfants de plus de 6 ans et le personnel encadrant), de sensibiliser tous les Troyens à la nécessaire préservation des ressources.

Le public visé par ce projet correspond donc aux habitants des quartiers des Sénardes et Jules Guesde, et plus particulièrement la jeunesse (enfants de + de 6 ans).

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Date du début prévisionnel de l'opération	Date de fin prévisionnelle de l'opération
Fin 2025/début 2026 : Début des travaux	mi 2027 : Durée 18 mois
Coût prévisionnel de l'opération :	Opération globale : 5 200 000 € TTC avec études de maîtrise d'œuvre Travaux seuls : 3 237 000 € HT (valeur actualisée), soit 3 884 000 € TTC

Action 16. Requalification de la Halle des Deux Rives en tiers lieu professionnel

Thématique(s) GREV :	Travailler (tertiaire) Se loger (construction)	Thématique(s) :	Service de proximité Economie
Maître(s) d'ouvrage identifié(s) :		Troyes Champagne Métropole	
Descriptif			
La Halle des Deux Rives, située à Troyes, bénéficie d'une localisation stratégique au sein du quartier de la Gare, qui connaît une mutation vers un pôle tertiaire dynamique, avec une proximité immédiate des infrastructures de transport et des équipements urbains. L'objectif du projet est de transformer cet espace en un lieu emblématique, favorisant les synergies entre les acteurs économiques, associatifs et citoyens. Le projet s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et de réemploi d'un bâtiment existant, visant à créer un espace attractif et fonctionnel. Il est envisagé que Le Rucher Créatif, un tiers-lieu associatif dédié à l'entrepreneuriat, au coworking et à la formation, s'y installe aux côtés d'autres activités économiques. Un tiers-lieu est un lieu de rencontre, de création et d'innovation qui permet de mutualiser des espaces et des compétences, en favorisant la coopération, le collectif, le social pour répondre aux enjeux du territoire. Ce choix s'explique par les contraintes rencontrées dans ses locaux actuels et par son besoin d'un ancrage pérenne à proximité de la gare, un facteur clé pour son développement. L'aménagement de la Halle est pensé autour de plusieurs pôles : • Un espace événementiel, occupant le centre du bâtiment, jouant un rôle de lien entre les différentes activités et permettant l'organisation de rencontres, conférences et manifestations culturelles. • Une zone de restauration, située en connexion directe avec le parc voisin et pouvant accueillir une enseigne de renom, offrant un cadre convivial pour les usagers du site. • Des bureaux, intégrés dans l'aménagement global, dont certains pourraient être attribués au Rucher Créatif, qui assurerait la gestion d'une partie des espaces mutualisés. • Des zones de rencontre et des espaces partagés, créés pour encourager les échanges et la coopération, avec des galeries dédiées à des événements temporaires. L'aménagement extérieur sera également un élément clé du projet, avec une réflexion sur les accès, les circulations et l'intégration paysagère, garantissant un cadre accueillant tout en conservant l'attractivité du Parc des Deux Rives. L'enjeu de ce projet est d'accélérer la dynamique urbaine du quartier de la Gare, en offrant un lieu structurant et innovant, qui contribue à l'attractivité économique et sociale du territoire. Il répond à une volonté de favoriser de nouvelles formes de travail et de collaboration tout en assurant une gestion équilibrée des espaces dédiés aux entreprises et aux citoyens.			

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	
Date du début prévisionnel de l'opération	Date de fin prévisionnelle de l'opération
Etudes 2025, travaux 2026	2027
Coût prévisionnel de l'opération :	4 000 000€ HT pour le bâtiment (hors aménagements extérieurs qui seront du ressort de la Ville de Troyes)

IV- Maquette financière correspondante

N°	Libellé de l'action	Maitre(s) d'ouvrage	Montant Prévisionnel HT	Financement VT (Région + FEDER)	Financement TCM (Région + FEDER)
1	Création d'un campus de la bioéconomie dans le Parc de la bioéconomie de Saint Lyé	TCM	6 491 500 €		1 000 000 € Région
2	Campus de la Maille et des Matériaux souples, un tiers-lieu industriel textile	TCM	5 000 000 €		
3	Projet de rénovation du Pôle muséal troyen – Mutation urbaine au cœur de Troyes	VT	20 588 640 €	2 588 240 € Région	
4	Préservation du patrimoine classé et touristique du territoire troyen	VT	6 108 330 €	525 000 € Région	
5	Création d'un espace test agricole pour le maraîchage	TCM	803 730 €		
6	Réhabilitation des digues du centre-ville et amélioration des conditions d'écoulement	TCM	27 693 296 €		1 200 000 € Région 3 300 000 € FEDER
7	Structuration des offres de mobilités du territoire	TCM VT	5 735 000 €	1 200 000 € Région *	270 595 € FEDER
8	Requalification et reconversion de différentes friches industrielles du territoire	TCM VT	3 333 333 €	1 000 000 € Région	400 000 € Région
9	Développement d'une opération d'autoconsommation collective (ACC) d'électricité à grande échelle	TCM VT	3 710 000 €	225 000 € Région *	
10	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) requalification durable du quartier Jules-Guesde	TCM VT	68 056 627 €	2 000 000 € FEDER	200 000 € FEDER 625 000 € Région
11	Equipements et aménagements au service de la transition écologique	TCM VT	4 360 600 €		
12	Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale (PUSIM)	TCM	30 549 000 €		1 000 000 € FEDER 5 900 000 € Région
13	Développement des infrastructures sportives du territoire	TCM VT	9 211 940 €	500 000 € Région	500 000 € Région
14	OPAH-RU n°5 période 2021-2025 - Fonds communs	VT	7 059 650 €	384 750 € Région	
15	Réhabilitation d'un bâtiment en équipement pour la Jeunesse au Parc des moulins (suite émeutes)	VT	3 237 000 €	700 000 € Région	
16	Requalification de la Halle de Deux Rives en tiers lieu professionnel	TCM	4 000 000 €		
TOTAL			205 938 646 €	1 425 000 € (TCM + VDT)	
				7 697 990 €	14 395 595 €

* Suivant les dossiers Ville de Troyes et TCM qui seront déposés à l'enveloppe restante de 1 200 000 € du dispositif Soutien aux mobilités du quotidien, pour la période 2022-2028, destinée à l'ensemble du territoire de TCM (81 communes + TCM).

Pour information : Actions de nature à entrer dans le contrat métropolitain, déjà engagées entre juin 2021 et la signature du présent contrat en 2025 :

Actions avant 2025 (actions déjà financées)	Maitre(s) d'ouvrage	Financement Accordé
Développement des infrastructures sportives du territoire :		
- JO 2024 (piste de BMX internationale, halle de gymnastique, complexe de sports de glisse)	VT	2 448 680,00 €
- terrains de foot synthétiques Foicy et H.Terre	VT	350 121,75€
- Stade de l'Aube – Travaux Phase 1	TCM	224 448,00 €
Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale (PUSIM) – phase 1 : maison de santé pluriprofessionnelle	TCM	225 000,00 €
Projet de rénovation du Pôle muséal troyen - travaux au musée d'Art moderne	VT	288 255,00 €
Equipements et aménagements au service de la transition écologique – requalifications de la place Langevin, du quai du Comte Henri et rue De Gaulle	VT	473 800,00 €
	TOTAL	4 010 304,75 €

V - Modalités d'application

1. Portée du présent contrat

Les partenaires s'accordent sur une série d'objectifs communs, concrétisés par des actions et des initiatives décrites dans le présent contrat de partenariat et qui pourront recevoir, le cas échéant, un soutien financier de la Région, selon les priorités identifiées, par chacune des parties.

Les financements d'ores et déjà apportés par la Région sont - lorsque le dossier a déjà fait l'objet d'une instruction ou d'un engagement de principe - précisés dans les développements qui précèdent et dans le tableau financier récapitulatif annexé.

De nombreuses initiatives sont par ailleurs susceptibles d'être examinées et prises en compte en fonction de leur consistance au titre des dispositifs régionaux de droit commun, dans la limite des crédits votés et disponibles sur l'exercice de référence et sous réserve d'une décision favorable de l'assemblée régionale.

Certains projets évoqués dans les actions de ce contrat, pour certains structurants et majeurs, ne sont pas encore en état d'être présentés techniquement par la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole à la Région Grand Est. Celle-ci s'engage néanmoins, sur le principe, à les instruire le moment venu, dans la mesure où ils sont de nature à renforcer la dimension métropolitaine et structurent l'action ainsi que le territoire de la Région Grand Est. Celle-ci pourra enfin étudier des projets structurants futurs complémentaires de Troyes Champagne Métropole et de la Ville de Troyes, de rayonnement national, transfrontalier ou régional. Ces projets seront soumis à une clause de revoyure en 2027, notamment à la suite des élections municipales qui apporteront une priorisation nouvelle des actions, ou sous-actions, évoquées ou objets du présent contrat.

En tout état de cause, la signature du présent contrat, y compris ses annexes, ne constitue en aucun cas un engagement financier liant pour l'avenir la Région Grand Est (hormis le cas des dossiers pour lesquels un financement aurait d'ores et déjà été voté par l'assemblée régionale).

Il appartient à Troyes Champagne Métropole et à la Ville de Troyes, et aux autres opérateurs le cas échéant, de déposer, pour chaque projet, un dossier de demande de subvention dans les délais et selon les formes requises par les règlements régionaux. Les dossiers concernés feront ensuite l'objet d'une instruction par les services régionaux et seront soumis, finalement, à l'appréciation de l'assemblée régionale qui décidera, le cas échéant, d'un éventuel soutien régional.

2. Durée d'application du présent contrat

Il est convenu entre les parties que la durée du présent Contrat porte sur la période 2025-2030.

Compte tenu de la nature de certains projets particulièrement structurants et dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années, l'ajout de nouveaux projets fera l'objet d'avenants ultérieurs, suivant le rythme d'avancement des différents projets.

A minima, les parties se concerteront au plus tard le 31 décembre 2027 sur la poursuite ou le renouvellement de ce partenariat, à la diligence de l'une ou l'autre partie.

3. Des modalités de suivi et de gouvernance

Il est convenu de créer un comité de pilotage constitué paritairement d'élus des collectivités partenaires. Il se réunira une fois par an, en amont du vote du budget de l'année suivante, dans l'objectif de faire le point sur les actions soutenues et celles à engager.

De manière complémentaire, un comité technique de suivi est constitué. Il se réunira au moins une fois par an. Il sera composé des directeurs généraux et des collaborateurs désignés par chacun des partenaires signataires. Ce comité technique établira un rapport d'avancement annuel qui sera soumis au comité de pilotage.

Un référent permanent est désigné dans chacune des collectivités afin d'assurer un suivi permanent du contrat.

4. De la communication

Chacune des parties pourra communiquer sur la signature du contrat.

Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes, ou le porteur de projet bénéficiaire des dispositions du contrat, s'engage à rendre visible et à faire connaître l'appui apporté par la Région Grand Est, en utilisant la charte graphique et les modalités d'utilisation correspondantes définies par celle-ci.

Pour toutes les opérations d'investissement ou portant sur la réalisation des projets mentionnés au titre du présent contrat, les panneaux de chantier, les plaques commémoratives ou la réalisation de publications ou de toute autre action de communication ou de promotion doivent obligatoirement mentionner le concours financier de la Région.

Pour la Région Grand Est

Pour Troyes Champagne Métropole

Pour la Ville de Troyes

Annexe – Engagements financiers déjà votés

Bénéficiaire	Dossier	Commission Permanente	Montant voté
Exercice 2021			
TCM	Convention d'application 2021 de la convention cadre 2018-2022 relative aux activités culturelles et scientifiques de la Maison du Patrimoine Troyes Champagne Métropole	12 février 2021	25 000,00 €
	Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire - phase 1 de Troyes Centre-Ville	15 octobre 2021	225 000,00 €
	FRRAB 2021 - Acquisition patrimoniale "Histoire de la Grande Isle de Madagascar" ; ouvrages de la Bibliothèque Bleue & Restauration de deux thèses sur soie	19 novembre 2021	4 688,00 €
Ville Troyes	Restauration des baies 104 et 106 de l'église Saint-Nicolas	4 février 2022	14 694,00 €
	Création d'un terrain de football synthétique sur le complexe sportif de Foicy	10 septembre 2021	159 697,75 €
	Construction d'une piste de BMX internationale labellisée CPJ 2024 au sein du complexe Henri Terré	23 septembre 2022	234 651,00 €
	FRAM : acquisition pour les musées de la Ville de Troyes - 2021	19 novembre 2021	1 401,00 €
	10387-Installation de 12 bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques sur les parkings des différents sites	19 novembre 2021	24 000,00 €
	Soutien à la restructuration du musée d'Art moderne de Troyes - phase 2	19 novembre 2021	86 687,00 €
	10387-Etude pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur vingt bâtiments de la commune de Troyes	10 février 2023	8 820,00 €
Exercice 2022			
TCM	Convention d'application 2022 de la convention cadre 2018-2022 relative aux activités culturelles et scientifiques de la Maison du Patrimoine Troyes Champagne Métropole	8 avril 2022	25 000,00 €
	FRRAB 2022 - Acquisition de documents anciens et restauration d'une thèse de philosophie	18 novembre 2022	7 116,00 €
	FRAM : acquisitions pour les musées de la Ville de Troyes - 2022	23 septembre 2022	9 556,00 €
	Création d'une halle de gymnastique au complexe Henri Terré CPJ 2024	23 septembre 2022	1 992 380,00 €
Ville Troyes	Restauration des baies 100 et 104 de l'église Sainte-Madeleine	18 novembre 2022	10 079,00 €
	Restructuration du musée d'art moderne de Troyes - phase 3	18 novembre 2022	74 893,00 €
	Requalification de la place Langevin	24 mars 2023	323 852,00 €
	Mission de maîtrise d'œuvre préalable à la restauration de l'église Saint-Nizier	26 janvier 2024	12 635,00 €

Exercice 2023			
TCM	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité - Action 5.5	24 mars 2023	7 200,00 €
	Inventaire et valorisation du patrimoine culturel de TCM	22 septembre 2023	25 000,00 €
	Stade de l'Aube - stade de football – phase 1	17 novembre 2023	224 448,00 €
	FRRAB 2023 - Recueil d'ouvrages de piété : treize pièces manuscrites sur papier reliées à la suite	17 novembre 2023	5 036,00 €
Ville Troyes	Création d'un complexe de sports de glisse et pistes extérieures	7 juillet 2023	221 649,00 €
	Restauration de la baie n° 109 de l'église Saint-Nizier	26 janvier 2024	8 531,00 €
Exercice 2024			
TCM	Etude territoriale pour la mise en place de flottes de véhicules à faibles émissions sur TCM	22 mars 2024	11 854,50 €
	Inventaire du patrimoine culturel de TCM et à sa valorisation - Convention d'application 2024 de la convention cadre 2023-2027.	19 avril 2024	25 000,00 €
	PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine Supérieure - Etude de conception relative à la réhabilitation des digues du centre-ville et à l'amélioration des conditions d'écoulement	24 mai 2024	47 950,40 €
	FRRAB 2024 - Acquisition d'un recueil factice de 58 pièces de littérature populaire imprimées en Espagne	15 novembre 2024	960,00 €
Ville Troyes	Diagnostic énergétique approfondi de la piscine des Chartreux située Rue Raymond Burgard à Troyes	19 avril 2024	6 709,50 €
	Diagnostic énergétique approfondi de la piscine Lucien ZINS située rond-point Wood et West à Troyes	19 avril 2024	17 290,00 €
	Construction d'un terrain de football en gazon synthétique (n°2)	21 juin 2024	190 424,00 €
	Travaux complémentaires scénographiques au musée d'art moderne de Troyes - 2024	20 septembre 2024	129 675,00 €
	Requalification du quai du Comte Henri	20 septembre 2024	60 952,00 €
	FRAM : acquisition pour le musée des beaux-arts de Troyes 2024	20 septembre 2024	6 000,00 €
	Mission de maîtrise d'œuvre préalable à la restauration de l'église Saint-Nizier	26 janvier 2024	12 635,00 €
	Restauration de la baie n° 109 de l'église Saint-Nizier	26 janvier 2024	8 531,00 €
Exercice 2025			
TCM	Inventaire du patrimoine culturel de Troyes Champagne Métropole	28 mars 2025	25 000,00 €
Ville Troyes	Requalification de la rue Général-de-Gaulle (entre la rue de la République et la rue Paul Dubois) à Troyes	24 janvier 2025	88 996,00 €
Total			4 363 991,15 €

Monsieur Fabien GERARD

Oui, Monsieur le Président, bonsoir. Mes chers collègues, bonsoir. Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, mesdames, messieurs. Donc, je souhaite intervenir sur le projet de renouvellement urbain du quartier Jules-Guesde à Troyes. D'abord je précise que je n'interviens qu'en mon âme et conscience de façon personnelle en tant que maire citoyen responsable et non pas de manière téléguidée ni politique. Je prends connaissance comme tout le monde en fait du mail de Loëtitia BEURY concernant l'avis donné par l'ARS sur ce projet et je cherche à en savoir un peu plus sur ce projet d'école. Il faut savoir qu'à l'emplacement choisi jadis, les établissements de teinture fonctionnaient en rejetant selon la DREAL, des résidus assez nocifs dans la nappe, des solvants chlorés. Et ensuite une blanchisserie polluant ainsi le sol par des métaux et hydrocarbures, totaux et aromatiques polycycliques, d'accord, qui s'échappent lors des dégazages de la nappe sachant que celle-ci est au minimum à 60 cm. Cet emplacement étant en plus en partie dans la zone rouge et bleu du PPRI actuel. Sachant qu'il y aura forcément des impacts sur les populations sensibles puisque l'emplacement futur est destiné à la mise en place d'une maison de la Petite Enfance, puisqu'aucun vide sanitaire n'a été mis en œuvre. Sachant que l'avis de l'ARS du 09 décembre rendu est défavorable. Comment se fait-il que le permis d'aménager ne reflète pas cet élément puisqu'il est inscrit en page 1, vu l'avis des services favorables de l'Agence Régionale de Santé Grand Est en date du 09 décembre et tout cela passé au contrôle de la légalité le 28 janvier 2025, validé par la préfecture ? Qu'en est-il également de l'étude d'impact concernant les risques sanitaires demandé par l'ARS le 19 mars 2024 ? Je vois passer régulièrement des permis de construire, permis d'aménager, qui sont refusés par manque de pièces mineures (plans, précisions ou autres). Mais là, un tel projet à fort impact sur les enfants, la nature également, parce qu'interdiction de planter des arbres fruitiers par exemple, ou encore pas de possibilité d'infiltrer des eaux pluviales puisque le sol est complètement pollué et saturé, comme le stipule pourtant la loi. Qui ici en tant que maire accepterait sur sa commune un projet impactant directement nos enfants sans avoir un certain nombre de certitudes et sans avoir envisagé des investigations complémentaires sur les risques sanitaires possibles entre autres ? Je rappelle également que nous avons délibéré pour obtenir des fonds de concours le 14 octobre 2024 à hauteur de 3 030 000 € pour la maîtrise d'ouvrage, 2 710 000 € pour le pôle dédié à l'enfance et 320 000 € pour l'aménagement des espaces publics. Il est également précisé dans le projet de départ, en parallèle c'est un projet paysager intégrant harmonieusement le bâtiment dans les espaces environnants créant ainsi un îlot de fraîcheur et exploitant la nature à travers des aménagements extérieurs comme des cours de récréation, des potagers pédagogiques et des aires de jeux adaptées. J'imagine bien le potager pédagogique poussant dans un sol plus que pollué. Ça paraît incroyable non ? Il était même stipulé : tous ces programmes s'articuleront harmonieusement autour d'un jardin public de 6 000 m² créant ainsi un environnement vert et qui favorisera la durabilité et la qualité de vie pour toutes les générations. Qu'en sera-t-il évidemment sur un tel projet, difficile de ne pas voter, mais pour ne pas voter oui, mais quand même je pense que l'expression que l'on met une fois de plus la charrue avant les bœufs. Je rappelle que ce projet d'intérêt communautaire, serons-nous fières d'annoncer en cas de problèmes liés à ces impacts, que nous n'étions pas au courant ? Il aurait été préférable, à mon sens, d'avoir connaissance de ces éléments avant, d'accord ? Cela ne change pas sur le fond mais chronologiquement et logiquement cela aurait été moins problématique. La question, c'est : doit-on absolument ouvrir cette école en septembre avant d'avoir la certitude que tout sera fait dans les règles ? Avons-

nous le choix ? Ma réponse est oui, en ce moment il n'y a rien. Donc une année supplémentaire pour que tout soit calé et respecté, cela ne me choque en rien. Qu'en pensez-vous ? Merci de m'avoir permis de m'exprimer.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. D'autres interventions ? Valéry DENIS.

Monsieur Valéry DENIS

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. La réponse est oui. Les travaux vont se poursuivre et l'école va être ouverte et avec Stéphanie BAROIN nous avons rencontré les très nombreux parents qui n'avaient qu'une hâte en dépit on va dire de tentatives pré-électorales, de voir leurs enfants scolarisés dans ce magnifique établissement. Alors je ne vais pas vous répondre directement Monsieur le Maire, mais je vais répondre à Lœtitia BEURY. Quand j'écoute Madame BEURY sur cette histoire, je me demande si elle est incompétente ou si elle est malhonnête. C'est un peu dur, je suis désolé hein.

Madame Lœtitia BEURY

Difficile de répondre à quelqu'un qui n'a pas pris parole, merci.

Monsieur le Président

Non, non, non, il y a un ordre.

Monsieur Valéry DENIS

Vous avez pris la parole.

Monsieur le Maire

Il y a un ordre, Valéry DENIS a la parole, vous prendrez la parole.

Monsieur Valéry DENIS

Oui, je vous ai entendu. Vous avez pris la parole notamment dans les médias, sur les réseaux sociaux. Donc je sais ce que vous reprochez à ce projet. Oui, donc je disais, je me demande si vous êtes Madame BEURY, incompétente ou malhonnête. En effet, soit vous n'avez pas compris les documents qu'on vous a transmis et vous en tirez des conclusions qui sont erronées, à savoir fermer l'école, interrompre les travaux. Et dans ce cas vous êtes incompétente. Et c'est dommage pour quelqu'un qui prétend exercer la plus haute magistrature municipale, mais ce n'est peut-être pas le plus grave. Ou soit vous avez compris à la lecture de ces documents que, en définitive il n'y a aucune raison d'alarmer les parents, aucune raison donc d'arrêter les travaux. Et donc vous tentez d'agiter des peurs pour faire quelques voix aux élections municipales. Ça c'est malhonnête et je pense d'ailleurs que les Troyens jugeront. La réalité sur le terrain, elle est très simple. Ce terrain est moins pollué que des terrains initialement pollués qui ont été dépollués. D'accord ? ça veut dire que le niveau de pollution est très faible. Ça ne veut pas dire qu'il n'existe pas. Il y a deux types de

pollutions. Le premier type de pollution, ben c'est très classique, ce sont des fuites d'hydrocarbure et d'huile, voilà, liés à des réservoirs qui sont percés, à des usages mécaniques relativement classiques. Ces terres ont été analysées, elles ont été répertoriées, elles ont été évacuées dans des décharges ad-hoc. Donc ce problème n'existe plus. Et puis ensuite vous avez effectivement des dérivés chlorés. Alors si vous voulez arrêter tous les travaux d'une commune comme Troyes ou à l'échelle de l'agglomération troyenne parce que vous trouvez des dérivés chlorés dans la nappe phréatique, il va falloir tout arrêter parce qu'il y en a partout. Voilà, ça c'est notre passé industriel. Alors ce passé industriel d'ailleurs, il nous a amenés à, sous le contrôle de l'Etat puisqu'il faut quand même rappeler que c'est de la compétence des services de l'Etat, il nous a bien évidemment amené à développer une véritable compétence en la matière. Nous avons, Ville de Troyes, TCM, depuis des décennies, réhabilité des friches industrielles en tenant compte de ces pollutions et en particulier de pollutions d'un niveau bien supérieur. Ça veut dire que la construction de l'école tient compte bien évidemment de la présence de ces dérivés chlorés. Elle en tient compte avec des instruments de mesure, dans l'air, dans la terre et puis tout un programme particulier puisque cette école est une école de référence sur la qualité de l'air à l'intérieur de l'école. D'ailleurs je rappellerai que cette école est en passe d'obtenir 7 labels environnementaux de très, très haute qualité. Donc ce terrain, il est pollué certes, mais pas suffisamment pour qu'on puisse arrêter les travaux. En fait il est pollué comme tous les terrains troyens en fait. Et d'ailleurs je vais vous donner deux exemples qui montrent qu'il n'est pas plus pollué qu'un autre. En 2017, l'Etat a diligenté une étude sur la qualité de l'air dans les écoles troyennes. A l'époque il y avait l'école des Trévois qui se situe en fait exactement à la place du Groupe Scolaire International. Et bien l'école des Trévois n'avait pas été sélectionnée par les services de l'Etat parce que la connaissance qu'ils avaient du terrain suffisait pour eux à considérer qu'il n'y avait pas de risque d'avoir une mauvaise qualité de l'air à l'intérieur des classes. Et ceci a été démontré en 2023 puisque TCM a eu la sagesse d'exécuter, de réaliser pardon, des études de qualité de l'air à l'intérieur de l'école juste avant sa fermeture. Une école qui avait été conçue dans les années 60-70, à l'époque où les préoccupations environnementales ou la qualité de l'air n'étaient pas du tout une préoccupation. Et bien ces analyses d'air, elles ont été très formelles. On n'a rien trouvé en termes de dérivés de chlore, en revanche on a trouvé des particules fines liées à la pollution des voitures. Voilà, ça c'est la réalité. Je voudrais en conclusion, ben m'excuser pour avoir été un petit peu virulent mais je trouve que votre attaque était très injuste, je le dis très clairement. Rappeler également que la ville de Troyes depuis des décennies, elle réhabilite de nombreuses friches industrielles, qu'elle le fait toujours sous le contrôle de l'Etat et qu'elle n'a jamais été prise en défaut.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Madame BEURY, vous voulez dire quelque chose ?

Madame BEURY

Monsieur le Président. Je n'ai pas souhaité prendre la parole, donc je vois qu'on s'adresse à moi, c'est très, très intéressant. J'ai voulu invoquer le principe de précaution, je pense qu'on est collectivement responsables en tant qu'élus donc ça me paraissait important de donner des informations que moi je n'avais pas eu. Et je ne prétends pas être technicienne ni spécialiste comme l'est de manière

exceptionnelle ce soir Monsieur Valéry DENIS. Donc je me contente d'avoir informé sur le principe de précaution et je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Pas d'autres interventions ? Parfait. Donc là je vous rappelle qu'on parle du Contrat de Partenariat Métropolitain entre la Région, c'est-à-dire on leur demande de l'argent, Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes. Pas d'autres interventions. Donc je mets aux voix le rapport sur la demande de convention qui va nous lier pour financer nos projets y compris à Courteranges. Donc je mets aux voix. Pour ? Contre ? Abstention ? Une abstention ? Une abstention. C'est adopté.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	09
Objet	POLE UNIVERSITAIRE DE SANTE ET D'INNOVATION MEDICALE - PLAN DE FINANCEMENT ET CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE
Rapporteur	Guy DELAITRE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 113

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Sortis : DUCHÊNE Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, SEBEYRAN Marc.

Excusée et a donné pouvoir mais ne prend pas part au vote : OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
113	4	113	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

POLE UNIVERSITAIRE DE SANTE ET D'INNOVATION MEDICALE PLAN DE FINANCEMENT ET CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

Annexe : Plans de financement par phases de travaux

Exposé :

1. APPROBATION DE DEMANDE DE FINANCEMENT ET DE PLAN DE FINANCEMENT POLE UNIVERSITAIRE DE SANTE ET D'INNOVATION MEDICALE

La première phase de création du Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale (PUSIM) a constitué le projet phare du Contrat Local de Santé (CLS) de l'agglomération troyenne, signé en octobre 2019 et se poursuivra dans la nouvelle contractualisation du CLS, en cours de rédaction. Ce projet s'inscrit dans une vision prospective des défis de la santé en proposant des réponses aux nouveaux besoins de la population.

Compte tenu des défis auxquels est confronté le territoire, avec la plus faible densité médicale de la région, et pour faire face à des besoins croissants en matière de soins, Troyes Champagne Métropole (TCM), à travers cette opération, répond particulièrement à l'axe stratégique relatif au renforcement et à la structuration de l'offre de soins de proximité.

Une opportunité est apparue avec le projet de délocalisation de la Clinique des Ursulines et l'acquisition des locaux par TCM, en 2019. La libération du site, en cœur de ville de Troyes, a permis l'ouverture en janvier 2022 de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), première phase du PUSIM, ayant donné lieu à l'installation de plusieurs professionnels de santé et à l'accueil, à la rentrée universitaire 2024-2025, de la première promotion d'Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) à Troyes.

TCM engage de nouveaux travaux dont la seconde phase du PUSIM concernant le développement du volet universitaire et de l'innovation médicale. Ces nouveaux investissements seront décomposés en trois étapes de travaux qui se dérouleront jusqu'en 2030 :

- **Phase 1bis - la réhabilitation de l'entrée de l'ancienne clinique des Ursulines en logements pour internes en médecine et leurs familles** (travaux prévus entre l'automne 2026 et fin 2027), qui consistera en la création de treize appartements ainsi qu'un local commercial en rez-de-chaussée de cette artère commerçante du centre-ville.

La phase 2 du PUSIM, concerne le développement du volet universitaire en lien avec l'innovation médicale et sera décomposée en deux parties :

- **Phase 2A - la réhabilitation des bâtiments B à G de l'ancienne clinique des Ursulines (clos et couverts)**, (travaux prévus entre fin 2026 et fin 2027).
- **Phase 2B - l'extension du site par une construction neuve et de l'aménagement de l'ensemble des bâtiments (neufs et réhabilités)**, (travaux prévus entre l'été 2027 et l'été 2030).

Ces deux étapes de travaux permettront de développer pleinement le volet universitaire qui intégrera, outre l'Université de Reims Champagne Ardenne, l'Institut de Formations de Soins Infirmiers (IFSI) de Troyes dans la plus grande partie des locaux (neufs et réhabilités). Ce nouvel ensemble universitaire comprendra également un pôle d'apprentissage et de recherche qui accueillera des cours en lien avec la Faculté de Médecine de l'URCA, des salles mises à disposition dans le cadre du projet DeMETeRE (pour Déploiement des Micro-Environnements Territoriaux pour la Réussite Etudiante). En lien avec l'IFSI, le Centre d'Enseignement en Soins d'Urgence (CESU) pourra délivrer des attestations de formation aux gestes et soins d'urgences et des cycles de formations de remise à niveau des personnels soignants du Pôle Mère-Enfants seront dispensés. Enfin, il est prévu d'accueillir également au sein du PUSIM, une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) ainsi qu'une pépinière d'entreprises en lien avec l'innovation médicale.

La réhabilitation des bâtiments anciens du site des Ursulines, situés en secteur sauvegardé, permettra non seulement de répondre aux exigences de performance énergétiques et environnementales, mais aussi d'offrir des espaces de travail et d'apprentissage adaptés aux besoins de chaque structure intégrant le PUSIM. La construction du nouveau bâtiment viendra compléter le projet, afin de garantir un cadre adapté aux activités de formation, de recherche et de soins, notamment en y aménageant des amphithéâtres, indispensables à l'IFSI et à l'URCA.

Le coût global de ce projet est estimé à ce jour à 30 549 000 € HT, soit 36 658 800 € TTC, dont le découpage par phases et le suivant :

- Phase 1bis : 3 731 000 € HT
- Phase 2A : 6 890 000 € HT
- Phase 2B : 19 928 000 € HT

Au stade de démarrage de la phase 1bis de ce projet, le plan de financement global est le suivant :

FINANCEUR	Assiette subventionnable estimée	Montant sollicité	% sur coût total de l'opération
Europe - FEDER Efficacité énergétique	Phases 2A / 2B	1 000 000	3,27%
Etat - Fonds vert recyclage foncier - dossier 1	Phases 1bis / 2A (désamiantage/purges)	2 181 043	7,14%
Etat - Fonds vert recyclage foncier - dossier 2	Phases 1bis / 2A (clos couvert)	1 400 000	4,58%
Etat - Fonds vert rénovation bâtiments publics	Phase 1bis	400 000	1,31%
Conseil Régional - climaxion	Phase 1bis	à déterminer	
Conseil Régional - hébergement santé	Phase 1bis	400 000	1,31%
Conseil Régional - accompagnement financier IFSI	Phases 2A / 2B	5 500 000	18,00%
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	30 549 000	19 667 957	64,39%
TOTAL		30 549 000	100,00%

Troyes Champagne Métropole affirme son intention de réaliser l'opération présentée dans le cadre du présent plan de financement et s'engage, dans la mesure de ses capacités financières, à mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre, y compris dans le cas d'une baisse des cofinancements attendus.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les demandes de financements et le plan de financement proposé,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter les financeurs précédemment cités, ainsi que tout autre financeur nécessaire au montage financier de l'opération présentée,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces financements.**

2. CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION NEUVE DE BATIMENTS SUR LE SITE DU POLE UNIVERSITAIRE DE SANTE ET D'INNOVATION MEDICALE ET L'AMENAGEMENT DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS

La première phase de création du Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale (PUSIM) a constitué le projet phare du Contrat Local de Santé (CLS) de l'agglomération troyenne, signé en octobre 2019 et se poursuivra dans la nouvelle contractualisation du CLS, en cours de rédaction. Ce projet s'inscrit dans une vision prospective des défis de la santé en proposant des réponses aux nouveaux besoins de la population.

Compte tenu des défis auxquels est confronté le territoire, avec la plus faible densité médicale de la région, et pour faire face à des besoins croissants en matière de soins, Troyes Champagne Métropole, à travers cette opération, répond particulièrement à l'axe stratégique relatif au renforcement et à la structuration de l'offre de soins de proximité.

Une opportunité est apparue avec le projet de délocalisation de la Clinique des Ursulines et l'acquisition des locaux par Troyes Champagne Métropole, en 2019. La libération du site, en cœur de ville de Troyes, a permis l'ouverture en janvier 2022 de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), première phase du PUSIM, ayant donné lieu à l'installation de plusieurs professionnels de santé et à l'accueil, à la rentrée universitaire 2024-2025, de la première promotion d'Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) à Troyes.

Troyes Champagne Métropole engage de nouveaux travaux dans le but de venir compléter le premier volet santé par les volets universitaire et innovation.

L'opération de construction permettra de développer pleinement le volet universitaire qui intégrera, outre l'Université de Reims Champagne Ardenne, l'Institut de Formation de Soins Infirmiers (IFSI) de Troyes dans la plus grande partie des locaux (neufs et réhabilités). Ce nouvel ensemble comprendra également un pôle d'apprentissage et de recherche qui accueillera des cours en lien avec la Faculté de Médecine de l'URCA, des salles mises à disposition dans le cadre du projet DeMETeRE (pour Déploiement des Micro-Environnements Territoriaux pour la Réussite Etudiante), le Centre d'Enseignement en Soins d'Urgence (CESU), ainsi qu'une formation de remise à niveau des personnels soignants du Pôle Mère-Enfants.

Afin de compléter le volet santé, il est prévu d'accueillir également au sein du PUSIM, une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Le volet innovation permettra d'accueillir une pépinière d'entreprises en lien avec l'innovation médicale.

La réhabilitation des bâtiments anciens du site des Ursulines, situés en secteur sauvegardé, permettra non seulement de répondre aux exigences de performance énergétique et environnementale, mais aussi d'offrir des espaces de travail et d'apprentissage adaptés aux besoins de chaque structure intégrant le PUSIM. La construction du nouveau bâtiment viendra compléter le projet, afin de garantir un cadre adapté aux activités de formation, de recherche et de soins, notamment en y aménageant des amphithéâtres, indispensables à l'IFSI et à l'URCA.

La définition du besoin et des contours de cette opération est aujourd'hui suffisamment avancée pour envisager un lancement de la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre dès septembre 2025.

A terme, les différents bâtiments du site représenteront une surface utile de plus de 7 600 m² répartie de la façon suivante :

- 350 m² pour le volet innovation
- 1 375 m² pour le volet santé
- 4 775 m² pour le volet universitaire
- 1 100 m² d'espaces mutualisés

L'objet du concours porte sur l'aménagement intérieur (second œuvre) des bâtiments existants (fourniture d'une coquille vide) ainsi que sur la construction neuve de bâtiments (environ 2 500m²) visant à accueillir notamment les futurs amphithéâtres du volet universitaire.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 14 000 000 € H.T. (valeur octobre 2023).

Le coût d'opération, intégrant le coût du concours, les honoraires de maîtrise d'œuvre, le coût des études d'ingénierie, une enveloppe financière pour les révisions de prix et provisions pour adaptation du projet et aléas de chantier, le coût des travaux et les coûts de viabilisation de la parcelle, est arrêté à 23 900 000 € T.T.C.

Le choix de la Maîtrise d'Œuvre (MOE) sera réalisé au travers d'un concours sur Esquisse+ selon les dispositions réglementaires et législatives en vigueur au moment du lancement de la consultation. Il convient dans ce cadre de désigner les membres du jury appelés à émettre un avis motivé sur les candidatures et sur les offres.

Recours au concours :

Conformément à l'article L2172-1 du Code de la Commande Publique : « préalablement à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'un ouvrage de bâtiment, l'acheteur soumis aux dispositions du livre IV organise un concours, dans des conditions et sous réserve des exceptions, fonction du montant du marché ou de la nature des projets confiés, prévues par voie réglementaire ».

Procédures applicables :

Conformément à l'article R2172-2 du Code de la Commande Publique : « pour les acheteurs soumis au livre IV, les marchés de maîtrise d'œuvre qui répondent à un besoin dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée sont négociés en application de l'article R. 2122-6, avec le ou les lauréats d'un concours restreint organisé dans les conditions des articles R. 2162-15 à R. 2162-21 ».

Constitution du jury :

Pour mener à bien l'opération ci-dessus, le Code de la Commande Publique prévoit le recours à un jury selon les conditions de la sous-section 2, comme suit :

Le jury est composé de personnes indépendantes des participants au concours. Conformément à l'article R2162-22, lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un concours, **au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente, soit être un architecte inscrit à l'ordre des architectes.**

Pour les concours organisés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux et des offices publics de l'habitat, conformément à l'article R2162-24 du Code de la Commande Publique, **les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury de plein droit.**

La composition du jury est la suivante :

- Le Président du jury : le président de la commission d'appel d'offres est désigné comme président du jury ;
- Collège des représentants de la maîtrise d'ouvrage : désigné le Collège des élus : Membres de la Commission d'Appel d'Offres (5 membres)
- Collège des personnalités compétentes désigné par le président du jury : désigné le Collège des experts : Membres dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (2 membres)
- Collège de membres désignés par le président du jury : désigné le Collège des qualifiés : Membres qualifiés (4 membres), ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le programme de travaux de construction et d'arrêter la part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de bâtiment à 14 000 000 € H.T. (valeur octobre 2023) ;**
- **D'APPROUVER le lancement du concours restreint pour la désignation de la Maîtrise d'Œuvre chargée de la construction neuve de bâtiments sur le site du pôle universitaire de santé et d'innovation médicale et l'aménagement de l'ensemble des bâtiments et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le marché avec le candidat choisi ;**
- **DE FIXER le montant de l'indemnisation des candidats appelés à concourir, et ayant remis une prestation conforme, à 60 000 € H.T., cette somme étant à valoir sur le montant des honoraires à percevoir ultérieurement par l'équipe lauréate au titre du marché de maîtrise d'œuvre ;**
- **DE FIXER à 4 le nombre maximum de candidats autorisés à présenter une offre ;**
- **DE FIXER l'indemnisation des personnalités, membres du jury, ayant la même qualification professionnelle et d'en arrêter le montant à 500 € net par réunion par demi-journée compris frais de déplacement, sur présentation d'une note d'honoraires établie par leurs soins ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à rechercher et à solliciter le concours financier de tout partenaire susceptible d'intervenir dans le financement de cette opération au taux le plus élevé possible ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces financements.**

Les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget 2025.

ANNEXE PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS PAR PHASES DE TRAVAUX

PUSIM : Réhabilitation de l'entrée de l'ancienne clinique des Ursulines en logements pour internes en médecine et leurs familles

Phase 1Bis

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût estimatif du projet : **3 731 000,00** € HT soit en € T.T.C. 4 477 200,00

<i>FINANCEUR</i>	<i>Assiette subventionnable estimée</i>	<i>% sur assiette subventionnable</i>	<i>Montant sollicité</i>	<i>% sur coût total de l'opération</i>
Etat - Fonds vert recyclage foncier - dossier 1	220 643	100,00%	220 643	5,91%
Etat - Fonds vert recyclage foncier - dossier 2	1 544 580	25,29%	390 565	10,47%
Etat - Fonds vert rénovation bâtiments publics	3 580 873	11,17%	400 000	10,72%
Conseil Régional - climaxion	A déterminer			
Conseil Régional - hébergement santé	3 334 457	50% plafond à 400 000€ de subvention	400 000	10,72%
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	3 731 000	62,18%	2 319 792	62,18%
TOTAL			3 731 000	100,00%

PUSIM : Phase 2 - Développement du volet universitaire et de l'innovation médicale Travaux de réhabilitation des bâtiments B à G - clos et couverts

Phase 2A

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût estimatif du projet : **6 890 000,00** € HT soit en € T.T.C. 8 268 000,00

<i>FINANCEUR</i>	<i>Assiette subventionnable estimée</i>	<i>% sur assiette subventionnable</i>	<i>Montant sollicité</i>	<i>% sur coût total de l'opération</i>
Europe - FEDER Efficacité énergétique	5 160 160	Partie de l'enveloppe de 1 000 000 € pour les phases 2A et 2B	800 000	11,61%
Etat - Fonds vert recyclage foncier - dossier 1	1 960 400	100,00%	1 960 400	28,45%
Etat - Fonds vert recyclage foncier - dossier 2	3 992 045	25,29%	1 009 435	14,65%
Conseil Régional - accompagnement financier IFSI	6 890 000	Partie du forfait de 5 500 000 € pour les phases 2A et 2B	1 413 043	20,51%
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	6 890 000	24,78%	1 707 122	24,78%
TOTAL			6 890 000	100,00%

PUSIM : Phase 2 - Développement du volet universitaire et de l'innovation médicale
Création d'un bâtiment et aménagement intérieur de l'ensemble

Phase 2B

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût estimatif du projet : **19 928 000,00** € HT soit en € T.T.C. 23 913 600,00

<i>FINANCEUR</i>	<i>Assiette subventionnable estimée</i>	<i>% sur assiette subventionnable</i>	<i>Montant sollicité</i>	<i>% sur coût total de l'opération</i>
Europe - FEDER Efficacité énergétique	19 928 000	Partie de l'enveloppe de 1 000 000 € pour les phases 2A et 2B	200 000	1,00%
Conseil Régional - accompagnement financier IFSI	19 928 000	Partie du forfait de 5 500 000 € pour les phases 2A et 2B	4 086 957	20,51%
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	19 928 000	78.49%	15 641 043	78,49%
TOTAL			19 928 000	100,00%

Madame Anna ZAJAC

Merci, Monsieur le Président. Donc ce rapport m'apporte quelques réflexions compte tenu, c'est ce qui est indiqué, des défis auxquelles est confronté le territoire avec la faible densité médicale de la région. Et pour faire face aux besoins croissants en matière de soins, TCM à travers cette opération répond particulièrement à l'axe stratégique relatif au renforcement et la structuration de l'offre de soins de proximité. J'approuve bien entendu cet espace-là sur la maison médicale. Viennent ensuite tous les travaux qui nous sont annoncés et pour lesquels on nous demande de voter. Alors, j'ai vu moi en calculant à peu près que ça fait un total de 30 549 000 € et que TCM va avoir un financement autour de 64 %, ce qui me paraît important. Ceci dit, ça fait partie, je pense qu'il faut le faire mais on entre dans le processus infernal de désengagement financier de l'Etat sur les questions de santé et pour ça je trouve que c'est très grave. Et le gouvernement ne préconise pas moins de 1,7 milliard d'euros d'économie dépense de santé pour 2025. On a vu récemment les professionnels de santé en manif récemment pour donner leur mécontentement et leur inquiétude chacune et chacun dans leur domaine. Donc, voilà, c'est bien que ça existe. C'est les collectivités qui vont financer un maximum et incertitude par rapport encore une fois à ce désengagement très important de l'Etat. Ceci dit, je voterai ce rapport.

Monsieur le Président

Je suis bien d'accord avec vous. Pas d'autres interventions ? Donc je mets aux voix. Pour ? Contre ? Abstention ? C'est adopté.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	10
Objet	AVENANTS A DES CONVENTIONS AVEC LA REGION GRAND EST - CODES-BARRES 2D / TRANSPORTS SCOLAIRES
Rapporteur	Olivier GIRARDIN

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 113

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Sortis : DUCHÊNE Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, SEBEYRAN Marc.

Excusée et a donné pouvoir mais ne prend pas part au vote : OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
113	4	113	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**AVENANTS A DES CONVENTIONS AVEC LA REGION GRAND EST
CODES BARRES 2D / TRANSPORTS SCOLAIRES**Annexes :

- Projet d'avenant n°1 – Convention multi-partenariale pour la solution de codes-barres à deux dimensions (CB2D) de la Région Grand Est (Point I)
- Projet d'avenant n°3 à la convention de complémentarité (Point II)
- Grille tarifaire Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole (Point II)

Exposé :**1. AVENANT A LA CONVENTION MULTI-PARTENARIALE POUR L'EXPLOITATION DE LA SOLUTION DE GENERATION CODES BARRES 2D DE LA REGION GRAND EST**

En février 2021, par délibération n° 21 CP-205, le Conseil régional Grand Est a acté la passation d'un marché de services pour l'acquisition, le déploiement, l'hébergement et la maintenance associée d'une solution de génération de titres au format codes-barres deux dimensions (CB2D).

Cette solution permet d'accélérer la dématérialisation des titres de transports sur téléphones mobiles en générant des codes-barres 2D interopérables. La Région Grand Est a financé les investissements nécessaires à la réalisation de la plateforme. Les coûts d'exploitation sont répartis entre la Région Grand Est et les autres signataires de la convention (Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) partenaires).

Une convention multi-partenariale a été élaborée par la Région Grand Est et approuvée par Troyes Champagne Métropole lors du Conseil communautaire du 29 septembre 2023.

Ce document doit aujourd'hui être modifié par avenant, afin de tenir compte de :

- L'ajout de la Communauté de communes Rives de Moselle comme signataire de la convention ;
- Le retrait ou la modification de plusieurs Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) signataires de la présente convention (en raison notamment d'un transfert de compétence ou d'une évolution de périmètre géographique) ;
- La mise à jour des coûts d'exploitation prévisionnels de la solution, découlant de cette modification de la liste des partenaires et de la récupération de la TVA par la Région Grand Est depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les coûts d'exploitation prévisionnels de la solution mis à jour s'élèvent pour Troyes Champagne Métropole à 1,30 % du budget total évalué à 446 792,69 € HT, soit 5 808,31 € HT pour la durée restante du marché public (janvier 2025 à avril 2027). La répartition annuelle est établie ainsi (coûts en € hors taxes) :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Coûts initiaux	2 479,55 €	3172,70 €	2 946,88 €	2 793,47 €	685,58 €	12 078,18 €
Coûts révisés	2 479,55 €	3172,70 €	2 814,49 €	2 171,59 €	822,23 €	11 460,55 €

Des évolutions techniques et fonctionnelles pourront être réalisées afin de faire évoluer le service de la solution jusqu'à la fin du marché public. A ce titre, le budget estimé inclut une estimation de charges d'évolutions fonctionnelles. Ce montant est également susceptible de connaître des changements au cours de l'exécution du contrat en fonction des éléments listés à l'article 6.1 de ladite convention.

2. AVENANT A LA CONVENTION DE COMPLEMENTARITE ENTRE LA REGION GRAND EST ET TROYES CHAMPAGNE METROPOLE RELATIVE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Troyes Champagne Métropole est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial.

Dans un souci d'optimisation des moyens et dans l'intérêt du service public, Troyes Champagne Métropole a confié à la Région Grand Est, par délégation de compétence, l'organisation des services de transport scolaire concernant 68 communes du ressort communautaire. A cet effet, une convention de complémentarité entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole a été conclue pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2026.

Après trois années de délégation de compétence, dont deux couvertes par la présente convention de complémentarité, Troyes Champagne Métropole détenant la maturité et la proximité nécessaires a décidé, par délibération n°12 du Conseil Communautaire du 8 avril 2021, de reprendre intégralement en gestion directe les services de transport scolaire desservant les communes et établissements de son ressort territorial. Depuis l'année scolaire 2021/2022, Troyes Champagne Métropole gère ainsi en direct ce service avec l'appui de son exploitant historique, la Régie des Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne (TCAT).

L'avenant n°2 à la convention de complémentarité entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole en matière de transports sur le territoire communautaire, signé le 29 novembre 2021, a mis un terme aux missions de gestion des transports scolaires confiées à la Région pour l'ensemble des services intégralement compris sur le territoire des 81 communes de l'Agglomération. Toutefois, dans certains cas particuliers et pour les services desservant à la fois l'Agglomération et la Région Grand Est, le partenariat entre les deux Autorités Organisatrices de la Mobilité doit perdurer.

Cette convention prévoit notamment les modalités de tarification des scolaires habitant sur le territoire de Troyes Champagne Métropole mais étant scolarisés en dehors de celui-ci. Ce transport scolaire hors agglomération relève de la compétence intégrale de la Région Grand Est. Néanmoins, Troyes Champagne Métropole a décidé que ces élèves, domiciliés dans son ressort territorial, bénéficieraient de la grille tarifaire communautaire. Pour les élèves en garde alternée dont l'un des parents habite l'agglomération et l'autre la Région, il est également fait application de la tarification en vigueur sur Troyes Champagne Métropole.

En raison des changements dans les tarifs de transport de la Région Grand Est et de Troyes Champagne Métropole pour l'année scolaire 2025-2026, des modifications doivent être apportées à la présente convention. En contrepartie, Troyes Champagne Métropole versera une compensation forfaitaire correspondant à la différence entre les tarifs régionaux et les tarifs communautaires.

S'agissant de la Région Grand Est, les tarifs scolaires pour les élèves vont augmenter à compter de l'année scolaire 2025/2026 comme suit :

- augmentation du tarif de 94 €/an à 105 €/an pour les ayants droit du secondaire ;
- augmentation du tarif de 168 €/an à 173€/an pour les non ayants droit du primaire et du secondaire.

Concernant Troyes Champagne Métropole, les tarifs scolaires pour les élèves pour l'année 2025/2026 ont été modifiés par décision n°2025-0257 du 12/05/2025 comme suit :

- maintien du tarif à 84 €/an pour les ayants droit du secondaire ;
- augmentation du tarif de 168 €/an à 173 €/an pour les non ayants droit du primaire et du secondaire.

Pour Troyes Champagne Métropole, sont considérés comme non ayants droit, les élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat avec l'Education Nationale ou dans une école de la deuxième chance ou encore les élèves non scolarisés dans leur établissement de secteur par choix personnel.

Ce nouveau tarif de 173 €/an s'appliquera également aux passagers commerciaux (étudiants en formation post-baccalauréat et usagers non-scolaires, uniquement sur les lignes desservant les établissements du secondaire).

Dans chacune de ces situations de non ayants droit, l'accès au transport scolaire est soumis à une tarification majorée et dépend des places disponibles dans les véhicules après la montée de l'ensemble des usagers ayants droit au transport scolaire.

Par conséquent, à compter de l'année scolaire 2025/2026, la compensation financière versée par Troyes Champagne Métropole à la Région Grand Est sera de 21 € par élève ayant droit du secondaire. Pour les non ayants droit, Troyes Champagne Métropole faisant le choix d'aligner sa tarification à celle de la Région Grand Est, il n'y aura pas de compensation financière entre les deux collectivités. Par ailleurs, la gratuité est prévue tant par la région que par l'agglomération pour les ayants droit du primaire.

Cette compensation financière représente un montant annuel de l'ordre 4 500 €.

Ainsi, le projet d'avenant n°3 vient modifier l'article 10 de la présente convention en indiquant en annexe les nouvelles grilles tarifaires.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention multi-partenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation de la solution régionale de génération de codes-barres 2D interopérables avec l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) signataires ;**
- **DE FINANCER la solution régionale de codes-barres 2D sur la période 2025/2027 avec l'adoption des échéanciers annexés à l'avenant n°1 de la convention ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention multi-partenariale.**
- **D'APPROUVER l'avenant n°3 à la convention de complémentarité entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole en matière de transports sur son territoire ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en exécution de la présente délibération.**

AVENANT N°1

A LA CONVENTION MULTI-PARTENARIALE POUR L'EXPLOITATION DE LA SOLUTION DE GÉNÉRATION DE CODE-BARRES 2D DE LA REGION GRAND EST



Entre

La Région Grand Est

et

Eurométropole de Strasbourg

Eurométropole de Metz

Métropole du Grand Nancy

Ardenne Métropole

Communauté urbaine du Grand Reims

Communauté d'Agglomération de Chaumont

Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Communauté d'Agglomération de Colmar Agglomération

Communauté d'Agglomération d'Epinal

Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

Communauté d'Agglomération de Haguenau

Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération

Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise

Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération

Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole

Syndicat mixte des Transports du Bassin de Briey (ST2B)

Syndicat Mixte des Transports d'Epernay et de sa région

Syndicat Mixte Intercommunal des Transports de l'Agglomération de Longwy (SMITRAL)

Territoires et Mobilités Moselle Nord (TeMo, ex SMITU)

PETR Sélestat Alsace Centrale

PETR du Pays du Lunevillois

PETR du Pays de Langres

Communauté de Communes de Moselle et Madon

Communauté de Communes des Terres Toulaises

Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois

Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud

Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson

Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise

Communauté de Communes Rives de Moselle

Avenant N°1 à la convention multi-partenariale pour l'exploitation de la solution de génération de code-barres 2D de la Région Grand Est

Vu

- La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
- Le code général des collectivités territoriales,
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée d'orientation des transports intérieurs dite loi LOTI,
- la charte régionale de l'intermodalité et des services à l'utilisateur
- La délibération n° 22CP-1466 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 23 septembre 2022 relative à la Convention Multi-Partenariale pour l'exploitation de la Solution Régionale de Génération de Code-Barres 2D Interopérables,
- La Convention Multi-Partenariale pour l'exploitation de la Solution Régionale de Génération de Code-Barres 2D Interopérables signée le 30/11/2023,
- La délibération n° 25CP-794 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 16 mai 2025,

IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Article 1 - Prise d'effet

Le présent avenant prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

Article 2 - Ajout de la Communauté de Communes Rives de Moselle

La **Communauté de Communes Rives de Moselle** ayant exprimé son intention d'utiliser la Solution Régionale de Génération de Code-Barres 2D Interopérables, elle est ajoutée à la liste des signataires.

En application de l'article 6.1.1 (Modalités d'établissement des seuils de participation), de la présente convention, la Communauté de Communes Rives de Moselle est ajoutée à la liste des signataires pour la répartition financière des couts prévisionnels, sur la base de sa population de référence au 1^{er} janvier 2025 (données INSEE).

Article 3 - Modifications d'AOM signataires

Considérant le transfert de la compétence d'Autorité Organisatrice de Mobilité de la Communauté de Communes de Sélestat au profit du **PETR Sélestat Alsace Centrale**, la liste des signataires et le tableau de répartition financière des couts prévisionnels sont mis à jour afin de le prendre en compte.

Considérant le transfert de la compétence d'Autorité Organisatrice de Mobilité de la Communauté de Communes du Grand Langres au profit du **PETR du Pays de Langres**, la liste des signataires et le tableau de répartition financière des couts prévisionnels sont mis à jour afin de le prendre en compte.

Considérant l'évolution de périmètre géographique du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch (SMITU), et son nouveau nom à compter du 1^{er} janvier 2025, **Territoires et Mobilités Moselle Nord (TeMo)**, la liste des signataires et le tableau de répartition financière des couts prévisionnels sont mis à jour afin de prendre en compte ces modifications.

Pour ces modifications, la population de référence au 1^{er} janvier 2025 (données INSEE) est considérée pour chacune des AOM concernées.

Article 4 - Retrait de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

La **Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile** ayant délibéré le 25 juin 2024 en faveur de la gratuité des services réguliers de son réseau Pass'O, elle n'est plus signataire de la présente convention.

Article 5 - Mise à jour des annexes relatives à la répartition financière des couts prévisionnels

Depuis le 1er janvier 2024, la Région Grand Est récupère la TVA sur les dépenses liées aux marchés des services numériques de mobilités. Par conséquent, les appels de fonds aux partenaires de la Solution à partir de l'année 2025 se font sur la base des dépenses HT (et non plus TTC).

Les annexes financières à la convention sont donc mises à jour en conséquence. Les clés de répartition restent inchangées.

Le tableau figurant à l'**Annexe 1 « Clé de répartition »** de la convention est mis à jour comme suit :

AOMD	Population	%
Région GRAND EST		47,80%
Eurométropole de Strasbourg	499357	12,00%
CU du Grand Reims	300057	7,00%
CA Mulhouse Alsace Agglomération	277584	7,00%
Métropole du Grand Nancy	261055	3,00%
Eurométropole de Metz	225082	3,00%
Territoires et Mobilités Moselle Nord (TeMo ex SMITU)	211610	3,00%
CA Troyes Champagne Métropole	175925	1,30%
Ardenne Métropole	125081	1,30%
CA Colmar Agglomération	115942	1,30%
CA d'Epinal	114466	1,30%
CA de Haguenau	97355	0,70%
CA de Châlons-en-Champagne	82115	0,70%
CA Saint-Louis Agglomération	80649	0,70%
CA de Forbach Porte de France	78570	0,70%
PETR Sélestat Alsace Centrale	77972	0,70%
SMT du pays du bassin de Briey	77682	0,70%
PETR du Pays du Lunevillois	77497	0,70%
CA de Saint-Dié-des-Vosges	77021	0,70%
SMT intercommunal de l'agglomération de Longwy	66736	0,70%
CA Sarreguemines Confluences	66357	0,70%
SMT d'Épernay et de sa région	64244	0,70%
CA de Saint-Dizier Der et Blaise	59192	0,70%
CA Saint-Avold Synergie	54293	0,70%
Communauté de Communes Rives de Moselle	53122	0,70%
CA de Chaumont	46737	0,20%
CC Sarrebourg Moselle Sud	46404	0,20%
CC Terres Toulaises	45492	0,20%
PETR du Pays de Langres	44081	0,20%
CC du Bassin de Pompey	41049	0,20%
CC du Bassin de Pont-à-Mousson	40778	0,20%
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	36005	0,20%
CC des Pays du Sel et du Vermois	29609	0,20%
CA du Grand Verdun	29289	0,20%
CC Moselle et Madon	29096	0,20%
CC de l'Argonne Champenoise	12315	0,20%
TOTAL		100,00%

Avenant N°1 à la convention multi-partenariale pour l'exploitation de la solution de génération de code-barres 2D de la Région Grand Est

Le budget global des coûts d'exploitation et d'hébergement du marché de la Solution est estimé à 446 792,69 € HT pour la durée restante du marché d'exploitation de la Solution (avril 2027).

Des évolutions techniques et fonctionnelles pourront être réalisées afin de faire évoluer le service de la Solution jusqu'à la fin du marché. A ce titre, le budget estimé inclut une estimation de charges d'évolutions fonctionnelles. Pour rappel, ce montant est également susceptible de connaître des changements au cours de l'exécution du contrat en fonction des éléments listés à l'article 6.1 de la convention.

Le tableau figurant à l'**Annexe 2 « Tableau des coûts prévisionnels »** de la convention est mis à jour comme suit :

AOMD	Population	%	€ HT
Région GRAND EST		47,80%	213 566,90 €
Eurométropole de Strasbourg	499357	12,00%	53 615,12 €
CU du Grand Reims	300057	7,00%	31 275,49 €
CA Mulhouse Alsace Agglomération	277584	7,00%	31 275,49 €
Métropole du Grand Nancy	261055	3,00%	13 403,78 €
Eurométropole de Metz	225082	3,00%	13 403,78 €
Territoires et Mobilités Moselle Nord (TeMo ex SMITU)	211610	3,00%	13 403,78 €
CA Troyes Champagne Métropole	175925	1,30%	5 808,30 €
Ardenne Métropole	125081	1,30%	5 808,30 €
CA Colmar Agglomération	115942	1,30%	5 808,30 €
CA d'Epinal	114466	1,30%	5 808,30 €
CA de Haguenau	97355	0,70%	3 127,55 €
CA de Châlons-en-Champagne	82115	0,70%	3 127,55 €
CA Saint-Louis Agglomération	80649	0,70%	3 127,55 €
CA de Forbach Porte de France	78570	0,70%	3 127,55 €
PETR Sélestat Alsace Centrale	77972	0,70%	3 127,55 €
SMT du pays du bassin de Briey	77682	0,70%	3 127,55 €
PETR du Pays du Lunevillois	77497	0,70%	3 127,55 €
CA de Saint-Dié-des-Vosges	77021	0,70%	3 127,55 €
SMT intercommunal de l'agglomération de Longwy	66736	0,70%	3 127,55 €
CA Sarreguemines Confluences	66357	0,70%	3 127,55 €
SMT d'Épernay et de sa région	64244	0,70%	3 127,55 €
CA de Saint-Dizier Der et Blaise	59192	0,70%	3 127,55 €
CA Saint-Avold Synergie	54293	0,70%	3 127,55 €
Communauté de Communes Rives de Moselle	53122	0,70%	3 127,55 €
CA de Chaumont	46737	0,20%	893,59 €
CC Sarrebourg Moselle Sud	46404	0,20%	893,59 €
CC Terres Toulaises	45492	0,20%	893,59 €
PETR du Pays de Langres	44081	0,20%	893,59 €
CC du Bassin de Pompey	41049	0,20%	893,59 €
CC du Bassin de Pont-à-Mousson	40778	0,20%	893,59 €
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	36005	0,20%	893,59 €
CC des Pays du Sel et du Vermois	29609	0,20%	893,59 €
CA du Grand Verdun	29289	0,20%	893,59 €
CC Moselle et Madon	29096	0,20%	893,59 €
CC de l'Argonne Champenoise	12315	0,20%	893,59 €
TOTAL		100,00%	446 792,69 €

Avenant N°1 à la convention multi-partenaire pour l'exploitation de la solution de génération de code-barres 2D de la Région Grand Est

Le tableau figurant à l'**Annexe 3 « Répartition financière des coûts prévisionnels »** de la convention est mis à jour comme suit :

<i>*1 seul trimestre d'exploitation</i>	2025	2026	2027 *
AOMD	€ HT	€ HT	€ HT
Région GRAND EST	103 486,66 €	79 847,64 €	30 232,61 €
Eurométropole de Strasbourg	25 979,91 €	20 045,43 €	7 589,78 €
CU du Grand Reims	15 154,95 €	11 693,17 €	4 427,37 €
CA Mulhouse Alsace Agglomération	15 154,95 €	11 693,17 €	4 427,37 €
Métropole du Grand Nancy	6 494,98 €	5 011,36 €	1 897,44 €
Eurométropole de Metz	6 494,98 €	5 011,36 €	1 897,44 €
Territoires et Mobilités Moselle Nord (TeMo ex SMITU)	6 494,98 €	5 011,36 €	1 897,44 €
CA Troyes Champagne Métropole	2 814,49 €	2 171,59 €	822,23 €
Ardenne Métropole	2 814,49 €	2 171,59 €	822,23 €
CA Colmar Agglomération	2 814,49 €	2 171,59 €	822,23 €
CA d'Epinal	2 814,49 €	2 171,59 €	822,23 €
CA de Haguenau	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
CA de Châlons-en-Champagne	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
CA Saint-Louis Agglomération	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
CA de Forbach Porte de France	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
PETR Sélestat Alsace Centrale	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
SMT du pays du bassin de Briey	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
PETR du Pays du Lunevillois	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
CA de Saint-Dié-des-Vosges	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
SMT intercommunal de l'agglomération de Longwy	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
CA Sarreguemines Confluences	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
SMT d'Épernay et de sa région	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
CA de Saint-Dizier Der et Blaise	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
CA Saint-Avold Synergie	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
Communauté de Communes Rives de Moselle	1 515,50 €	1 169,32 €	442,74 €
CA de Chaumont	433,00 €	334,09 €	126,50 €
CC Sarrebourg Moselle Sud	433,00 €	334,09 €	126,50 €
CC Terres Toulaises	433,00 €	334,09 €	126,50 €
PETR du Pays de Langres	433,00 €	334,09 €	126,50 €
CC du Bassin de Pompey	433,00 €	334,09 €	126,50 €
CC du Bassin de Pont-à-Mousson	433,00 €	334,09 €	126,50 €
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	433,00 €	334,09 €	126,50 €
CC des Pays du Sel et du Vermois	433,00 €	334,09 €	126,50 €
CA du Grand Verdun	433,00 €	334,09 €	126,50 €
CC Moselle et Madon	433,00 €	334,09 €	126,50 €
CC de l'Argonne Champenoise	433,00 €	334,09 €	126,50 €
TOTAL	216 499,29 €	167 045,27 €	63 248,13 €

Ce tableau donne une estimation mise à jour des couts annuels pour chaque AOM partenaire. Il est rappelé qu'il s'agit de couts prévisionnels. Les appels de fonds aux partenaires se feront sur la base des dépenses effectivement constatées dans l'exécution du marché.

Les autres articles et annexes de la convention restent inchangés.

TARIFS RÉGIONAUX ET TCM ANNÉE 2025-2026

	Tarif Région	Tarif TCM
<u>AYANT-DROIT</u>		
Elèves de primaire (petite section au CM2)	Gratuité	Gratuité
Elèves de collège	105 €	84 €
Elèves de lycée	105 €	84 €
Elèves dont le point d'arrêt le plus proche de son domicile est à + de 2 km du domicile	Allocation de 243€ par famille	Allocation de 243€ par famille
Elèves si absence totale de transport à l'aller ou au retour	Allocation de 480€ par famille	Allocation de 480€ par famille
Elèves si absence totale de transport à l'aller et au retour	Allocation de 980€ par famille	Allocation de 980€ par famille
<u>NON AYANT-DROIT</u>		
Elèves de primaire (petite section au CM2)	4€(tarif plein) ou 2€(tarif réduit) le trajet ou 173€ l'année	1€ le trajet ou 173€ l'année
Elèves de collège	4€(tarif plein) ou 2€(tarif réduit) le trajet ou 173€ l'année	1€ le trajet ou 173€ l'année
Elèves de lycée	4€(tarif plein) ou 2€(tarif réduit) le trajet ou 173€ l'année	1€ le trajet ou 173€ l'année
Elèves en formation Post-Bac	4€(tarif plein) ou 2€(tarif réduit) le trajet ou 173€ l'année	1€ le trajet ou 173€ l'année
Elèves scolarisés dans un établissement hors contrat	4€(tarif plein) ou 2€(tarif réduit) le trajet ou 173€ l'année	1€ le trajet ou 173€ l'année
Elèves scolarisés en MFR	4€(tarif plein) ou 2€(tarif réduit) le trajet ou 173€ l'année	1€ le trajet ou 173€ l'année
Elèves scolarisés dans une école de deuxième chance	4€(tarif plein) ou 2€(tarif réduit) le trajet ou 173€ l'année	1€ le trajet ou 173€ l'année
<u>DÉROGATIONS</u>		
Demande de transport depuis le domicile d'une nourrice pour un élève de primaire	Gratuité	Gratuité
Deux demandes pour un élève Ayant Droit en garde alternée	Double prise en charge pour 105€	Double prise en charge pour 84€
Demande pour un correspondant étranger de l'élève ayant droit pour moins de 3 semaines (RGE) ou 6 semaines (TCM)	Gratuité	Gratuité
Demande pour un correspondant étranger de l'élève ayant droit pour plus de 3 semaines (RGE) ou 6 semaines (TCM)	105 €	84 €
Usagers non scolaire	4€(tarif plein) ou 2€(tarif réduit) le trajet ou 173€ l'année	1€ le trajet ou 173€ l'année
Duplicata	5 €	8 €
<u>ABONNEMENTS</u>		
Abonnement mensuel tout public	52 €	
Abonnement mensuel -26 ans	21 €	
Abonnement mensuel solidaire	10 €	
Abonnement annuel tout public	433 €	
Abonnement annuel - 26 ans	173 €	
Abonnement annuel solidaire	87 €	



**Avenant n°3 à la Convention de complémentarité
entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole
en matière de transports sur son territoire**

ENTRE :

La Région Grand Est, ci-après dénommée « **la Région** »,
Représentée par son Président, Monsieur Franck LEROY, dûment habilité à l'effet de signer
la présente par délibération du Conseil Régional n° **25CP-1363 du 19 septembre 2025**.
Sise 1 Place Adrien Zeller – BP 91006 – 67070 STRASBOURG Cedex

D'UNE PART,

ET :

Troyes Champagne Métropole, ci-après dénommée « **l'Agglomération** »,
Représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, autorisé à signer la présente
convention par délibération du Conseil communautaire du n° _____ du _____
Sise 1, place Robert GALLEY - 10 000 TROYES

D'AUTRE PART,

VU la convention de complémentarité entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole en matière de transports sur son territoire signée le 17 janvier 2020;

VU l'avenant n°1 à la convention de complémentarité entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole en matière de transports sur son territoire ;

VU l'avenant n°2 à la convention de complémentarité entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole en matière de transports sur son territoire ;

VU la délibération n°XX du Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole du 3 juillet 2025 autorisant le Président de Troyes Champagne Métropole à signer le présent avenant.

VU la délibération n° 24SP-2151 de la Commission Transports et Déplacements et infrastructures du 03/12/2024 autorisant le Président du Conseil Régional à signer la présente convention.

PREAMBULE

Au 1^{er} janvier 2017, Troyes Champagne Métropole (TCM) a été créée à la suite d'une fusion-extension et regroupe 81 communes. TCM, est l'autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial.

Dans un souci d'optimisation des moyens et dans l'intérêt du service public, les parties se sont accordées pour que l'exécution des services de transport scolaire et des lignes régulières desservant le territoire de l'Agglomération, soit réalisée, en délégation, par la Région.

A cet effet, une convention de complémentarité entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole a été conclue pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2026 inclus.

Après trois années de délégation de compétence, dont deux couvertes par la présente convention de complémentarité, Troyes Champagne Métropole détient toute la maturité et la proximité nécessaire à la reprise en gestion directe de la compétence transport telle que la loi NOTRe la définit.

Ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2021, les compétences ont été réparties ainsi :

- Pleine compétence organisationnelle et opérationnelle de Troyes Champagne Métropole pour les déplacements scolaires et commerciaux sur son territoire ;
- Pleine compétence organisationnelle et opérationnelle de la Région Grand Est pour les déplacements scolaires et non urbains pénétrants et/ou sortants du ressort territorial de TCM.

Par délibération n°24SP-2151 du 12/12/2024, la Région Grand Est a acté l'augmentation de ses tarifs scolaires et interurbains. Ainsi, les tarifs commerciaux seront augmentés de 3% à compter du 1^{er} septembre 2025 et le tarif scolaire pour les élèves du secondaire sera porté à 105 € / an pour l'année scolaire 2024/2025 pour tenir compte du rattrapage lié à l'absence d'augmentation depuis plusieurs années.

Par ailleurs, par décision n°2025-0257 du 12/05/2025, Troyes Champagne Métropole a acté l'évolution de sa tarification portant à 173 € le tarif communautaire non-ayant droit.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 10 et l'annexe 1 de la convention de complémentarité entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole qui avaient d'ores et déjà fait l'objet d'une modification dans le cadre de l'avenant n°2.

ARTICLE 2 – Tarification des scolaires habitant l'Agglomération et étant scolarisés en dehors

L'Article 10. « Tarification des scolaires habitant l'agglomération et étant scolarisés en dehors » est ainsi modifié :

« A la date d'entrée en vigueur de la présente convention, la tarification communautaire s'applique suivant la grille tarifaire décrite en annexe 1 et en application du règlement des transports scolaires de TCM.

En contrepartie, l'agglomération versera une compensation forfaitaire correspondant à la différence entre les tarifs régionaux et les tarifs communautaires.

Ainsi à la date d'entrée en vigueur de la présente convention, cela représente :

- 0 € pour les élèves ayants-droits du primaire,
- la somme de 0 € pour les élèves non ayants-droits du primaire,
- la somme de 21 € pour les élèves ayant-droit du secondaire,
- la somme de 0 € pour les élèves non ayants-droits du secondaire.

En cas de modification de la tarification communautaire ou de la tarification régionale, le présent paragraphe sera modifié par avenant.

Pour les élèves dont l'un des deux parents habite l'Agglomération, l'Agglomération gèrera l'encaissement de la totalité de la participation familiale selon la tarification de l'Agglomération et en reversera la moitié à la Région soit 42 €.

La Région présentera un état des titres de transport émis pour les élèves habitant l'Agglomération et étant scolarisés en dehors du ressort territorial en précisant leur caractère d'ayant-droit ou de non ayant-droit.

L'Agglomération présentera un état des titres des participations familiales perçues dans leur globalité pour des élèves en garde alternée.

Sur la base de ces deux états et après concertation des deux parties, la Région émettra le titre de recettes correspondant.

A la date de signature de la présente convention, les tarifs en vigueur sur le territoire considéré sont présentés en ANNEXE 1.

ARTICLE 3 : Autres dispositions

Toutes clauses et conditions générales de la convention demeurent entièrement applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ARTICLE 4 – Date d'entrée en vigueur

La présente convention est applicable à compter du 1^{er} Septembre 2025.

Fait en 2 exemplaires,
à Strasbourg, le

La Région,

Troyes Champagne Métropole
Le Président

François BAROIN

ANNEXE 1

Tarifs Régionaux et TCM

Tarifs Régionaux en vigueur

TITRES	MONTANT ACTUEL	MONTANT REVALORISE
Abonnement mensuel tout public	50 €	52 €
Abonnement mensuel -26 ans	20 €	21 €
Abonnement mensuel solidaire	10 €	10 €
Abonnement annuel tout public	420 €	433 €
Abonnement annuel -26 ans (dont non ayant droit scolaires)	168 €	173 €
Abonnement annuel solidaire	84 €	87 €
Abonnement annuel scolaire ayant-droit Primaire	0 €	0 €
Abonnement annuel scolaire ayant-droit Secondaire	94 €	105 €

Tarifs TCM en vigueur

Tarif TCM	
<u>AYANT-DROIT</u>	
Elèves de primaire (petite section au CM2)	Gratuité
Elèves de collège	84 €
Elèves de lycée	84 €
Elèves dont le point d'arrêt le plus proche de son domicile est à + de 2 km du domicile	Allocation de 243€ par famille
Elèves si absence totale de transport à l'aller ou au retour	Allocation de 480€ par famille
Elèves si absence totale de transport à l'aller et au retour	Allocation de 980€ par famille
<u>NON AYANT-DROIT</u>	
Elèves de primaire (petite section au CM2)	1€ le trajet ou 173€ l'année
Elèves de collège	1€ le trajet ou 173€ l'année
Elèves de lycée	1€ le trajet ou 173€ l'année
Elèves en formation Post-Bac	1€ le trajet ou 173€ l'année
Elèves scolarisés dans un établissement hors contrat	1€ le trajet ou 173€ l'année
Elèves scolarisés en MFR	1€ le trajet ou 173€ l'année
Elèves scolarisés dans une école de deuxième chance	1€ le trajet ou 173€ l'année
<u>DÉROGATIONS</u>	
Demande de transport depuis le domicile d'une nourrice pour un élève de primaire	Gratuité
Deux demandes pour un élève Ayant Droit et garde alternée	Double prise en charge pour 84€
Demande pour un correspondant étranger de l'élève ayant droit pour moins de 3 semaines (RGE) ou 6 semaines (TCM)	Gratuité
Demande pour un correspondant étranger de l'élève ayant droit pour plus de 3 semaines (RGE) ou 6 semaines (TCM)	84 €
Usagers non scolaire	1€ le trajet ou 173€ l'année
Duplicata	8 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	11
Objet	MODALITES RELATIVES AU SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES ACTIVES (SDMA) 2024-2034
Rapporteur	Dominique DEHARBE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 95 / Votants : 117

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLER Bernard, ROUSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
117	0	117	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**MODALITES RELATIVES AU SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES ACTIVES (SDMA)
2024-2034**

Annexe : Règlement du fonds d'accompagnement vélo

Exposé :

Adopté par délibération n°13 du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole du 20 juin 2024, pour une durée de dix ans (2024-2034), le Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) est un document de planification qui vise à doter l'agglomération d'une politique cyclable et piétonne cohérente et équilibrée sur l'ensemble de son territoire.

Le suivi de ce Schéma Directeur est assuré par un Comité composé d'élus de Troyes Champagne Métropole.

En matière cyclable, les enjeux de desserte identifiés dans le SDMA concernent plusieurs typologies de pôles :

- Intermodaux : gares, aires de covoiturage... ;
- Économiques : Zones d'Activités Économiques (ZAE), zones commerciales et commerces ;
- Enseignement : écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, centres de formation et/ou d'apprentissage ;
- Services du quotidien : administrations, établissements de santé, équipements publics ;
- Loisirs : offres sportives, culturelles et touristiques.

Ce Schéma Directeur a été conçu de manière concertée, en particulier avec les communes, pour répondre prioritairement aux besoins de déplacements pendulaires des administrés.

Ainsi, au moment de son élaboration, ont été identifiés dans le schéma directeur comme relevant d'un intérêt communautaire, 141 axes, répartis en trois niveaux de liaisons :

- Les liaisons structurantes, qui desservent et relient les principaux pôles de l'agglomération. Elles forment l'armature du réseau cyclable.
- Les liaisons principales, qui complètent le maillage en desservant les pôles de proximité.
- Les liaisons de proximité, qui assurent le maillage local d'intérêt communautaire à l'échelle communale, en permettant notamment de rabattre les cyclistes vers les liaisons principales et structurantes.

Ces axes sont identifiés au travers de la cartographie incluse au Schéma Directeur. Par délibération n°14 du conseil communautaire du 20 juin 2024, le SDMA remplace l'ancien Schéma directeur des Itinéraires Cyclables Communautaires (SDICC). Tout demande de subvention d'une commune est ainsi étudiée au regard de la planification du maillage cyclable et des orientations du SDMA. Ce document de planification précise notamment les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, les montants d'aide et les conditions de versement. Le dispositif « création, aménagement et équipement des voies en faveur des vélos » a ainsi été modifiée par cette même délibération pour tenir compte du SDMA.

A ce titre, les projets d'aménagement cyclable des communes sur les axes identifiés au Schéma Directeur des Mobilités Actives font l'objet d'une subvention communautaire, selon des taux variant en fonction du niveau de liaison retenu : 50% pour les liaisons structurantes, 30% pour les liaisons principales, 25% pour les liaisons de proximité. En outre, tout aménagement non identifié dans le maillage du SDMA mais qui relierait un aménagement cyclable existant ou identifié dans le SDMA peut également bénéficier d'une subvention au taux de 25%.

Il convient de noter que l'inscription de projets au sein d'un schéma communautaire constitue également une condition préalable d'obtention du soutien financier de certaines autorités publiques, en particulier la Région Grand Est dans le cadre du dispositif « Vélo du quotidien ».

Or à l'avenir, certaines communes pourraient solliciter une subvention de TCM pour de nouveaux projets d'aménagement cyclable sur des axes non initialement identifiés dans le maillage du SDMA, mais dont l'intérêt local pour l'agglomération serait avéré.

Dès lors, pour ces projets, il est proposé que l'assemblée délibérante de TCM puisse délibérer sur l'opportunité de les rendre conforme au SDMA, en leur accordant une subvention au titre du SDMA, et ce au taux de 25%.

Enfin, dans un objectif de meilleure lisibilité et afin de préciser certaines modalités, il est proposé de remplacer le « dispositif création, aménagement et équipement des voies en faveur des vélos » par un « règlement du fonds d'accompagnement vélo » qui serait annexé au SDMA.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le principe d'attribution de subventions au titre du Schéma Directeur des Mobilités Actives (2024 – 2034) pour de nouveaux projets d'aménagement cyclable des communes sur des axes non initialement identifiés dans le maillage du SDMA, et ce au taux de 25% ;**
- **D'ABROGER le dispositif création, aménagement et équipement des voies en faveur des vélos**
- **D'INTEGRER au sein du Schéma Directeur des Mobilités Actives (2024-2034) l'annexe « règlement du fonds d'accompagnement vélo » précisant les modalités d'octroi de subventions pour les projets des communes de création, aménagement et équipement de voie en faveur des vélos**
- **D'AUTORISER la mise à jour de cette annexe en cas d'octroi d'un concours financier au titre du Schéma Directeur des Mobilités Actives par la communauté d'agglomération à une commune membre.**

FONDS D'ACCOMPAGNEMENT VÉLOS

RÈGLEMENT

(Création, aménagement et équipement de voies
en faveur des vélos)

SDMA 2024-2034

Sommaire

Sommaire	2
Fonds d'accompagnement vélos	3
1. Bénéficiaires et conditions d'éligibilité	3
2. Nature des infrastructures cyclables éligibles et exigences techniques	3
a) Aménagements cyclables	3
b) Stationnements vélos	5
c) Notion d'impossibilité technique avérée	6
3. Types de dépenses éligibles	6
a) Dépenses éligibles	6
b) Dépenses non éligibles.....	6
c) Autres.....	7
4. Plafonds des dépenses éligibles	7
a) Aménagements cyclables	7
b) Stationnement vélo	7
5. Taux de subvention	8
a) Aménagements cyclables	8
b) 5.2 Stationnements vélos	8
6. Enveloppe annuelle	9
7. Modalités d'attribution et instruction	9
8. Validité de la subvention et modalités de versement	10
9. Communication : obligation de publicité.....	10
10. Contacts.....	10
11. Aide régionale	10

Fonds d'accompagnement vélos

1. Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Selon l'article L5216-5 alinéa VI du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- « (...) Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent **être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres** après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».
- « Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. (...) »

Cette condition restrictive implique donc que le plafond des fonds de concours versés soit au plus égal à la part autofinancée par la commune, sous réserve que le montant total des aides publiques directes (Etat, Région, Département...), y compris le fonds de concours, **ne dépasse pas 80% du montant prévisionnel de la dépense en euros HT**.

2. Nature des infrastructures cyclables éligibles et exigences techniques

Le Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) de Troyes Champagne Métropole, approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 20/06/2024, prévoit de contribuer financièrement à la réalisation d'aménagements cyclables (orientation n°1, Action 11) et à l'implantation de stationnements vélos par les communes (orientation n°2, Action 18).

Les subventions accordées aux infrastructures cyclables (aménagements cyclables et stationnements vélos) sont basées sur les recommandations techniques du CEREMA (guide téléchargeable sur le site du CEREMA), en termes de largeur de voies et de type de mobilier de stationnements vélos.

a) Aménagements cyclables

Types d'infrastructures cyclables éligibles	Exigences techniques recommandées par le Cerema et soumises à l'éligibilité du fonds d'accompagnement vélos
Voie verte  Route bidirectionnelle exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés et des piétons	3 m à 5 m de largeur

Piste cyclable bidirectionnelle



Chaussée à double sens exclusivement réservée aux cycles, séparée de la chaussée principale par un élément physique

3 m à 4 m de largeur

Piste cyclable unidirectionnelle



Chaussée à sens unique exclusivement réservée aux cycles, séparée de la chaussée principale par un élément physique

2 m à 2,5 m de largeur

Bande cyclable



Voie délimitée par de la peinture qui est exclusivement réservée aux cycles

1,5 m à 2 m de largeur
(hors marquage)

Recommandations complémentaires du CEREMA :

- En cas de stationnement motorisé longitudinal, **un espace tampon d'au moins 50 cm** devra être aménagé entre la voie cyclable et les véhicules, afin de prévenir les risques liés à l'ouverture des portières et aux manœuvres des automobilistes.
- La réalisation d'une voie verte sur le trottoir n'est pas conforme aux recommandations du Cerema.

b) Stationnements vélos

Types de stationnements vélos éligibles	Exigences techniques recommandées par le CEREMA et soumis à l'éligibilité du fonds d'accompagnement vélos
Arceau vélo  Exemple d'arceau de type U inversé (recommandation du CEREMA)	Système d'attache vélo qui doit permettre d'accrocher le cadre et la roue du vélo
Abri vélo 	Structure permettant d'abriter des cycles et muni d'arceaux vélos

- La création de stationnements vélos par un établissement recevant du public (ERP) est subventionnable uniquement si l'accès est garanti à tous les administrés.

c) Notion d'impossibilité technique avérée

Pour les cas particuliers, les communes ont la possibilité de justifier d'une impossibilité technique avérée (ITA). Cela correspond à une contrainte objective, démontrable et dûment documentée, qui rend la réalisation d'un aménagement cyclable conforme aux recommandations du CEREMA soit matériellement impossible, soit manifestement disproportionnée en termes de coûts pour le gestionnaire de voirie.

Si la commune est en mesure d'apporter les éléments justifiant d'une telle impossibilité, elle peut en faire la demande. Celle-ci sera alors examinée par la Commission Mobilités et Déplacements de Troyes Champagne Métropole.

Parmi les contraintes pouvant être retenues, les exemples suivants peuvent être cités :

- **Largeur de chaussée trop réduite** ne permettant pas de réaliser un aménagement cyclable conforme, dans un espace suffisant pour assurer une cohabitation sécurisée entre piétons, cyclistes et véhicules motorisés ;
- **Pentes trop importantes** pour un aménagement cyclable sécurisé (notamment dans certains cas de rampes ou virages serrés) ;
- **Présence d'ouvrages d'art** (ponts, tunnels, murs de soutènement) ne permettant pas d'ajouter un aménagement sans travaux lourds et coûteux ;
- **Arbres classés** ou éléments paysagers remarquables ne pouvant être supprimés ou déplacés ;
- **Espèces protégées** ou milieux sensibles.

Ne sont pas considérés comme des impossibilités techniques avérées (ITA), les configurations suivantes :

- Le souhait de maintenir des **stationnements de véhicules motorisés sur voirie** (il s'agit d'une orientation d'aménagement et non d'une contrainte technique).
- Le fait qu'un aménagement cyclable ait un **coût important** (le coût, en tant que tel, ne constitue pas une impossibilité technique avérée).

3. Types de dépenses éligibles

a) Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles au fonds d'accompagnement vélo de Troyes Champagne Métropole sont :

- Travaux de création d'aménagement cyclable ;
- Signalisation horizontale et verticale ;
- Travaux de terrassements, couche de roulement, voirie, éléments de séparation (bordures...) ;
- Mobiliers de stationnements pour vélos (arceaux vélo et abris vélo) ;
- Etudes externalisées exclusivement à l'aménagement cyclable/stationnements vélos : étude avant-projet / de projet, étude de sol (topographie, bornage), diagnostic.

b) Dépenses non éligibles

Les dépenses non éligibles au fonds d'accompagnement vélo de Troyes Champagne Métropole sont :

- Travaux d'entretien, de maintenance, de réhabilitation ou de rénovation à l'identique de la voirie ;
- Travaux d'éclairage public ;

- Travaux d'aménagement paysager ;
- Mobilier urbain (hors stationnements vélos) ;
- Etc.

c) Autres

L'instruction des dépenses ci-dessous est soumise à l'avis de la Commission Mobilités et Déplacements de Troyes Champagne Métropole qui se prononcera sur leur éligibilité :

- Ouvrage d'art (passerelle piétonne et/ou cyclable) ;
- Abattage raisonné d'arbres pour permettre la création de l'aménagement cyclable ;
- Jalonnement horizontal et vertical.

4. Plafonds des dépenses éligibles

Les tableaux suivants présentent les plafonds des dépenses éligibles pour chaque type d'aménagement ou stationnement pouvant être subventionné.

a) Aménagements cyclables

Types d'aménagements cyclables	Plafonds des dépenses éligibles au mètre linéaire (ml)
Voie verte	500 € HT / ml
Piste cyclable bidirectionnelle	500 € HT / ml
Piste cyclable unidirectionnelle	300 € HT / ml
Bande cyclable	100 € HT / ml

b) Stationnement vélo

Types de stationnement vélo	Plafonds des dépenses éligibles à l'unité
Arceaux vélos	250 € HT / arceau vélo
Abris vélos	400 € HT / arceau vélo avec coût de l'auvent

5. Taux de subvention

a) Aménagements cyclables

En lien avec le Schéma Directeur des Mobilités Actives, le taux de subvention varie suivant la classification de la voirie :

Typologie des liaisons du maillage cyclable inscrite dans le SDMA	Taux de subvention des dépenses éligibles en € HT
Liaison structurante Desserte à destination et entre les principaux pôles de l'agglomération. C'est l'armature du maillage cyclable	50 %
Liaison principale Complète le maillage structurant à destination des pôles de proximité	30 %
Liaison de proximité Assure le maillage final d'intérêt communautaire à l'échelle communale. Elle permet de rabattre les cyclistes vers les liaisons structurantes et principales	25 %
Aménagement continu Aménagement cyclable non identifié dans le maillage du SDMA, mais qui relirait un aménagement cyclable existant ou identifié dans le SDMA	25 %

b) 5.2 Stationnements vélos

Types de stationnements vélos	Taux de subvention des dépenses éligibles en € HT
Arceau vélo	50%
Abris vélos	50%

6. Enveloppe annuelle

L'estimation du volume d'investissement total nécessaire pour la mise en œuvre du maillage cyclable prévu par le SDMA sur la période 2024-2034 est établie à **2070 000€**.

En répartissant cette enveloppe sur 10 ans, le budget annuel disponible serait de **207 000 €**, à répartir entre l'ensemble des projets réalisés chaque année. Selon la consommation de l'enveloppe annuelle de l'année N, le montant prévisionnel de l'année N+1 est susceptible de varier à la baisse ou la hausse.

Une commune souhaitant bénéficier d'une subvention doit déposer, **avant la date du 30 septembre de l'année précédant les travaux**, les informations préalables (estimatif budgétaire, description du projet, etc.), afin de permettre à Troyes Champagne Métropole d'anticiper au mieux la répartition des fonds. Le dossier pourra être complété par la suite.

7. Modalités d'attribution et instruction

Pour solliciter un fonds d'accompagnement vélo, la commune présentera le projet (en phase avant-projet (AVP)) à la Direction des Mobilités de Troyes Champagne Métropole.

La transmission de ces premiers éléments permettra de vérifier avec la commune les critères d'éligibilité du projet au fonds d'accompagnement vélo. **Le dossier complet de demande de subvention devra être déposé 2 mois avant :**

- le commencement des travaux d'aménagements cyclables ;
- ou avant l'acquisition de mobilier de stationnements vélos.

Chaque commune doit transmettre un dossier de demande de subvention par courrier à Troyes Champagne Métropole ou par courriel en version dématérialisée à l'adresse mail suivante : **aide.velo@troyes-cm.fr**.

L'ensemble des dossiers reçus à Troyes Champagne Métropole est vérifié par la Direction des Mobilités. Dès réception du dossier complet, un accusé de réception sera adressé à la commune. Une autorisation de démarrage anticipé des travaux sera également transmise si celle-ci a été demandée par courrier. L'accusé de réception et l'autorisation de démarrage anticipé des travaux ne préjugent pas de la décision d'attribution des aides sollicitées, qui relève uniquement du Conseil Communautaire.

Pièces justificatives à fournir pour la demande de subvention :

- 1) **Lettre de sollicitation du fonds de concours** mentionnant le type d'infrastructure cyclable à subventionner (aménagement cyclable et/ou stationnements vélos).
- 2) Fiche projet avec plan de financement prévisionnel :
 - a) Etat récapitulatif prévisionnel des dépenses
 - b) Devis
- 3) **Délibération du conseil municipal de sollicitation du fonds de concours** : approuvant le projet, précisant l'objet, le prestataire, le coût de l'opération et sollicitant une subvention auprès de Troyes Champagne Métropole.
- 4) **Note de présentation du projet** : précisant la dénomination de son porteur, sa description, son caractère structurant, son objectif poursuivi, les effets attendus, le calendrier prévisionnel de réalisation du projet (date de démarrage / date de fin et durée du projet).
- 5) Visuel du projet :
 - a) Pour un aménagement cyclable : plans de situation mentionnant la largeur de l'aménagement.
 - b) Pour un stationnement vélo : le modèle de stationnement vélo et sa localisation.
- 6) Courrier de sollicitation de **demande de démarrage anticipé des travaux** (le cas échéant)
- 7) **RIB** de la commune

8. Validité de la subvention et modalités de versement

Les travaux réalisés devront être conformes au projet déposé et validé par Troyes Champagne Métropole.

Après la fin des travaux, la commune disposera d'un délai de 2 ans pour demander auprès des services de Troyes Champagne Métropole le versement du solde de la subvention, et ce en fournissant les pièces nécessaires.

Un acompte de 30 % est versé sur la base du devis estimatif des dépenses.

Si les dépenses réelles sont inférieures au montant estimé, TCM ne versera que le solde correspondant à la différence entre les dépenses engagées et l'acompte déjà versé.

Le solde sera versé à l'achèvement du projet, à la demande du bénéficiaire de la subvention, au plus tard à l'échéance de la durée de validité de la subvention, sur production des justificatifs suivants :

- 1) Lettre de demande de versement du fonds de concours
- 2) Plan de financement définitif, signé par l' élu
- 3) Etat récapitulatif des dépenses, signé par l' élu et le comptable public
- 4) Factures acquittées

Les dépenses présentées dans l'état récapitulatif des dépenses devront uniquement être liées à l'aménagement cyclable ou aux stationnements vélos.

9. Communication : obligation de publicité

La commune s'engage à faire mention de la participation de Troyes Champagne Métropole dans toutes ses actions et communications relatives à cette opération.

10. Contacts

Direction des Mobilités : aide.velo@troyes-cm.fr

Standard : 03 25 72 51 84

11. Aide régionale

La Région Grand Est propose aux collectivités une subvention nommée « Soutien aux aménagements cyclables et services vélos pour la mobilité du quotidien ».

Les **principales dépenses retenues** pour l'attribution de l'aide sont :

- La création d'aménagements cyclables,
- Les études préalables aux travaux (uniquement si associées à des travaux effectivement réalisés),
- La mise en place ou le développement de services vélos (abris, arceaux, compteurs permanents, etc.).

Pour être éligible, le projet d'aménagement cyclable doit être référencé au Schéma Directeur des Mobilités Actives de Troyes Champagne Métropole. L'agglomération est le niveau intermédiaire entre la Région Grand Est et les communes et dépose sur la plateforme régionale les projets communaux.

Pour en savoir plus sur le dispositif régional, veuillez consulter le site à l'adresse URL suivante : <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/amenagements-cyclables-services-velo/>

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	12
Objet	SUBVENTION POUR LE PROGRAMME « SAVOIR ROULER À VÉLO » ORGANISÉ EN 2025 PAR LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (USEP) DE L'AUBE
Rapporteur	Marie-Ange CHALVET

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 95 / Votants : 117

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
117	0	117	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**SUBVENTION POUR LE PROGRAMME « SAVOIR ROULER A VELO » ORGANISE EN 2025
PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL DE L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU
PREMIER DEGRE (USEP) DE L'AUBE**

Annexe : Plan de financement du Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP) de l'Aube

Exposé :

Troyes Champagne Métropole, en qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), est compétente pour organiser des services de mobilités et contribuer au développement de certains usages.

Dans le cadre de sa compétence Mobilités, elle élabore son Plan de Mobilité. Ce document de planification des mobilités à l'échelle de l'agglomération comportera deux volets :

- Axe 1 portant sur le transport, les déplacements et le stationnement ;
- Axe 2 traitant du développement de la pratique piétonne et cyclable : ce volet intègre le Schéma Directeur des Mobilités Actives approuvé par le Conseil communautaire le 20 juin 2024.

Le Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA), annexe du Plan de Mobilité, a pour objectif de permettre à l'agglomération d'adopter une cohérence globale et équilibrée en termes de politique cyclable et piétonne sur son territoire pour 10 ans (2024-2034). Il s'agit ainsi de planifier des aménagements cyclables et piétons, de prévoir le développement des divers services des mobilités actives et d'estimer les coûts de leur mise en œuvre.

L'action 21 du SDMA vise à encourager l'apprentissage de la pratique du vélo (enfants et adultes). Il est notamment envisagé le soutien à des associations qui permettent l'apprentissage du vélo, la familiarisation avec le code de la route et l'encouragement à la pratique du vélo au quotidien.

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP) est une fédération sportive qui met en œuvre et développe des activités sportives et associatives pour les écoles publiques du premier degré. Ces activités peuvent se dérouler également hors temps scolaire, en dehors de l'école. Elle est composée de 8 250 associations d'écoles et de 825 000 licenciés.

Le Comité Départemental de l'USEP de l'Aube a pour mission de faire découvrir le sport – dont le vélo – aux enfants à travers diverses actions. Cette structure compte 3 909 adhérents.

Le dispositif national « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) s'inscrit dans cette dynamique : il intègre la pratique du vélo comme compétence fondamentale dès l'école primaire. L'objectif est que chaque enfant puisse être formé à la pratique cyclable : apprendre à pédaler, connaître les équipements obligatoires, comprendre le fonctionnement d'un vélo, assimiler les règles de circulation et gagner en autonomie dans ses déplacements. L'objectif du SRAV est de permettre aux enfants d'acquérir, avant leur entrée au collège, les bons réflexes pour circuler en autonomie et en sécurité, tout en les sensibilisant aux enjeux de développement durable et de mobilité active.

Lancé en 2019 par l'Etat et piloté par le Ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative en lien avec les territoires, le SRAV est un programme d'apprentissage qui propose aux enfants de 6 à 11 ans de suivre une formation encadrée de 10 heures minimum réparties en 3 étapes :

- Bloc 1 : savoir pédaler (maîtriser les fondamentaux du vélo : pédaler, tourner, freiner) ;
- Bloc 2 : savoir circuler (découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé) ;
- Bloc 3 : savoir rouler à vélo (circuler en autonomie sur la voie publique).

L'action proposée par le Comité départemental de l'USEP de l'Aube vise à déployer les trois blocs du dispositif SRAV dans les écoles publiques des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Parmi les écoles des QPV de Troyes Champagne Métropole, sont ciblés les secteurs suivants :

- Chantereigne/ Montvilliers / Beau-Toquat (La Chapelle Saint-Luc, Les Noës-Près-Troyes, Troyes) ;
- Chartreux / La Lisière (Bréviandes, Saint-Julien-Les-Villas, Troyes) ;
- Les Sénardes (Troyes) ;
- Debussy (Pont Sainte-Marie) ;
- Maugout (Saint-André les Vergers).

L'objectif est de rendre les enfants autonomes à vélo, aussi bien pendant qu'en dehors du temps scolaire, notamment lors des vacances apprenantes. Un travail en amont en relation avec les professeurs des écoles concernées est effectué afin de préparer au mieux les enfants. Cette action est envisagée en amont avec les différents acteurs du SRAV sur l'Aube (Jeunesse et Sports, Éducation Nationale, Comité de cyclisme, etc.).

Pour ce faire, le Comité Départemental de l'USEP de l'Aube sollicite Troyes Champagne Métropole pour un soutien financier au projet.

Le budget prévisionnel (correspond aux frais de location de matériels, d'assurances, charges de personnel et charges fixes de fonctionnement) est estimé à 5 400 €. Le Comité départemental de l'USEP de l'Aube sollicite auprès de Troyes Champagne Métropole une subvention de 1 000 €, soit 18,5 % du coût estimé du projet.

Les crédits budgétaires correspondant à cette demande sont inscrits au budget primitif 2025.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER au Comité départemental de l'USEP de l'Aube une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'organisation en 2025 du programme national « Savoir Rouler à Vélo » dans les écoles des quartiers prioritaires de la politique de la ville implantées dans l'agglomération troyenne ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout autre acte administratif et financier à intervenir en exécution de la présente délibération.**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	700	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	800
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	700	74 - Subventions d'exploitation⁶	
		Etat	
61 - Services extérieurs	1.020	Crédits Politique de la Ville	2.700
Locations	500		
Entretien et réparation	200		
Assurance	320	Conseil Régional :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	3.200	Conseil Départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2.700	Demande spécifique au présent projet	
Publicité, publication			
Déplacements, missions	500	C.A. Troyes Champagne Métropole	
Services bancaires, autres		Crédits Politique de la Ville	1.000
63 - Impôts et taxes		Commune(s)	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
		CAF	
		Demande spécifique au présent projet	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	500
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières	480	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement		AUTOFINANCEMENT	400
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	5.400	TOTAL DES PRODUITS	5.400
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	5.400	TOTAL	5.400

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	13
Objet	CANDIDATURE POUR L'OBTENTION DU LABEL « ACCUEIL VÉLO » POUR LA MAISON DU VÉLO
Rapporteur	Brigitte LEYMBERGER

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 94 / Votants : 116

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Sorti : CHAMPAGNE Anicet.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
116	01	116	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**CANDIDATURE POUR L'OBTENTION DU LABEL « ACCUEIL VELO »
POUR LA MAISON DU VELO**

Annexe : Grille d'évaluation location de cycles explicitant les critères d'éligibilité à l'obtention du label « Accueil Vélo »

Exposé :

Depuis le printemps 2021, Troyes Champagne Métropole propose, via la Maison du Vélo, un service public de location de vélos de courte, moyenne et longue durées, ainsi qu'un espace sécurisé de remisage. Un service d'entretien et de contrôle des vélos loués y est également assuré.

Adopté par délibération n°13 du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole du 20 juin 2024 pour une durée de dix ans (2024-2034), le Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) est un document de planification visant à doter l'agglomération d'une politique cyclable et piétonne cohérente et équilibrée sur l'ensemble du territoire. Il s'articule autour de deux grandes orientations, chacune se déclinant en actions concrètes, destinées à encourager et développer la pratique du vélo et de la marche :

- Le renforcement du maillage cyclable ;
- Le développement des services de mobilités.

Parmi les actions inscrites au SDMA, l'action n°25 vise l'obtention du label « Accueil Vélo » pour la Maison du Vélo.

Ce label est délivré par France Vélo Tourisme, association loi 1901 qui œuvre pour la promotion du tourisme à vélo en France. Elle regroupe des acteurs publics et privés (collectivités, offices de tourisme, comités régionaux du tourisme) et anime une plateforme nationale dédiée à l'itinérance cyclable. Son site recense les grands itinéraires cyclables français, propose des outils de planification, des conseils pratiques et valorise les établissements labellisés « Accueil Vélo ».

À ce jour, plus de 700 loueurs et réparateurs sont déjà référencés à travers le territoire national. Ce label garantit un accueil et des services de qualité pour les cyclotouristes, notamment :

- Des informations sur les meilleurs itinéraires pour rejoindre le site labellisé ;
- Un accueil adapté pour le cycliste, son vélo et ses bagages, avec la possibilité de contacter facilement le point d'accueil et d'obtenir des renseignements sur les services à proximité (réparateurs, loueurs, laverie, etc.) ;
- Une documentation disponible sur les itinéraires cyclables du territoire et les offres touristiques locales ;
- Un stationnement gratuit du vélo sur place ou à proximité (arceaux, local fermé sécurisé et de plain-pied) ;

- Un service de consignes ou de gardiennage pour les sacoches et bagages, selon les conditions de sécurité en vigueur (ex. : dispositif Vigipirate) ;
- La possibilité de recharger son téléphone, GPS ou la batterie de son vélo à assistance électrique (sous réserve de faisabilité réglementaire, notamment dans les monuments historiques) ;
- La mise à disposition d'un kit de réparation pour les petites pannes (pompe, clés, rustines...) ou l'orientation vers un réparateur à proximité.

Dans ce cadre, Troyes Champagne Métropole a récemment sollicité France Vélo Tourisme pour que soit étudiée la labellisation de la Maison du Vélo.

L'obtention de ce label « Accueil Vélo » permettrait à la Maison du Vélo d'être référencée en tant que structure labellisée sur le site de France Vélo Tourisme.

Le développement de structures labellisées « Accueil Vélo » facilitera l'intégration d'itinéraires cyclables aubois au Schéma National des Véloroutes et renforcera l'attractivité du territoire.

Dans ce cadre, Troyes Champagne Métropole doit remplir un dossier de candidature qui répond aux caractéristiques du label « Accueil Vélo ». La délivrance du label implique un engagement financier de 200 € à la charge de Troyes Champagne Métropole. En revanche, si la Maison du Vélo ne respecte pas les conditions requises, aucun frais ne sera demandé. Les conditions de labellisation sont détaillées dans l'annexe : grille d'évaluation location de cycles. Le label est valable pour une durée de 3 ans. À l'issue de cette période, si la Maison du Vélo respecte toujours les conditions de labellisation et souhaite renouveler le label, le renouvellement du paiement de 200 € sera nécessaire.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la candidature de la Maison du Vélo à l'obtention du label "Accueil Vélo" ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout autre acte administratif et financier à intervenir en exécution de la présente délibération.**



Grille d'évaluation location de cycles

Audit du référent.e

Structure du référent :

Nom du référent :

Date de l'audit :

Nom du (des) représentant(s) rencontré(s) :

Informations sur le prestataire

Nom de l'établissement :

Propriétaire de l'établissement :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Site internet :

Pour rappel : Le prestataire doit valider les critères d'éligibilité, les critères socles ainsi que les critères thématiques. Le critère thématique optionnel, est un bonus
Les services de self location type box à vélo sont exclus du label, car ils ne répondent pas au critère socle d'Accueil.

Critère d'éligibilité	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Être situé à proximité d'un itinéraire vélo				
1.1 Le prestataire évalué est situé à proximité d'un ou plusieurs itinéraires répondant à l'une des catégories éligibles au déploiement de la marque Accueil Vélo :				
1.1.1 itinéraire inscrit au schéma national des véloroutes et voies vertes	☐	☐	☐	
1.1.2 itinéraire inscrit à un schéma régional ou départemental cyclable.	☐	☐	☐	
1.1.3 itinéraire « sportif » inscrit dans les mêmes schémas que ci-dessus ou au PDIPR ou labellisé « Grandes Traversées » par	☐	☐	☐	
1.1.4 « camp de base » : accès train+ vélo ou car + vélo +5 boucles minimum inscrites à un schéma (chaque boucle balisée et minimum 10km) + services aux cyclistes minimum hébergement / restauration/ location + POI	☐	☐	☐	
1.1.5 itinéraire de « maillage », sur véloroute, inscrit à un schéma départemental, mesurant de 35 à 100 km et reliant deux itinéraires ou rejoignant un lieu touristique d'importance.	☐	☐	☐	



Grille d'évaluation location de cycles

Critères socles obligatoires	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Être informé sur le meilleur parcours pour arriver chez votre Accueil Vélo				
Rappel : Si vous avez un doute sur l'itinéraire de liaison, parlez-en à votre animateur territorial de la marque.				
1.1 Le prestataire connaît le trajet de liaison entre l'itinéraire et son établissement.	☐	☐	☐	
1.2 Le trajet de liaison répond à une des 4 possibilités ci-dessous :				
1.2.1 le prestataire est situé directement sur l’itinéraire.	☐	☐	☐	
1.2.2 le prestataire n'est pas directement sur l'itinéraire et le trajet entre l'itinéraire et l'établissement est validé par un processus local	☐	☐	☐	
1.2.3 le prestataire n’est pas directement sur l’itinéraire et le trajet entre l'itinéraire et l'établissement emprunte des aménagements cyclables en sites propres (véloroute, piste cyclable ...) ou en site partagé (bande cyclable, chaussidou) ou une petite route de campagne au trafic automobile très limité et ne présentant pas de point noir (pas de carrefour important non aménagé, pas de rond point non aménagé, pas de circulation de poids lourds..)	☐	☐	☐	
1.2.4 le prestataire n’est pas directement sur l’itinéraire vélo et l’itinéraire de liaison n’est pas aménagé (pas de voie verte ni	☐	☐	☐	
1.2.5 le prestataire n’est pas directement sur l'itinéraire et la liaison présente un ou plusieurs points noirs : carrefour important non aménagé, ronds points non aménagés, trafic poids lourd régulier (pare exemple zone industrielle ou commerciale) : le prestataire ne peut pas être labellisé	☐	☐	☐	
1.3 Le prestataire dispose d’un support (carte, plan ou texte) qui décrit ce trajet.	☐	☐	☐	
1.4 le prestataire s’engage à informer ses clients sur ce trajet en faisant figurer les indications sur ses documents de	☐	☐	☐	
2. Être accueilli : vous, votre vélo, vos sacoches ...				
2.1 Le prestataire est facilement joignable :				
2.1.1 les coordonnées du prestataire sont facilement trouvable en ligne	☐	☐	☐	
2.1.2 les coordonnées du prestataire sont affichés sur place	☐	☐	☐	
2.2 Le prestataire accueille physiquement ses clients				
2.2.1 l’accueil physique est systématique	☐	☐	☐	
2.2.2 il y a au moins un contact physique en début de séjour	☐	☐	☐	
2.3 Le prestataire peut en plus du français accueillir ses clients en anglais.	☐	☐	☐	
2.4 Le prestataire fournit de la documentation :				
2.4.1 sur les offres d’itinéraires vélos du territoire	☐	☐	☐	
2.4.2 touristique	☐	☐	☐	
2.5 Le prestataire fournit des conseils sur :				
2.5.1 les itinéraires vélo de proximité	☐	☐	☐	
2.5.2 sur les sites de visites, la restauration, les activités à proximité	☐	☐	☐	
2.6 Le prestataire fournit des informations :				
2.6.1 sur les services locaux dont les cyclistes pourraient avoir besoin	☐	☐	☐	
2.6.2 le prestataire fournit des informations de base sur la marque Accueil Vélo : ses objectifs , ses catégories	☐	☐	☐	
2.7 Le labellisé Accueil Vélo s'engage à participer aux rencontres organisées sur le territoire par l’Office de tourisme et/ou le référent sur l’offre vélo comme sur la mise en réseau des prestataires.	☐	☐	☐	



Grille d'évaluation location de cycles

Critères socles obligatoires	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
3. Pouvoir stationner gratuitement votre vélo sur place ou à proximité grâce à des arceaux ou à un local fermé, sécurisé et de plain-pied.				
Rappel : La saturation des parkings vélo publics ne peut invalider le critère, néanmoins dans ce cas, il faut encourager le prestataire à communiquer avec son référent AV et la collectivité de son territoire pour trouver des solutions.				
3.1 le prestataire met à disposition, à minima 5 arceaux, devant son établissement, à proximité immédiate ou sur le domaine public ou	☐	☐	☐	
3.2 le prestataire met à disposition un abri fermé, couvert, sécurisé et de plain-pied	☐	☐	☐	
3.3 l'équipement permet d'accueillir tous les types de vélos	☐	☐	☐	
4. Pouvoir déposer vos sacoches et bagages le temps de votre pause via un service de gardiennage, de casiers, de consignes (gratuit ou payant). Ce service peut ne pas être proposé pour des raisons de sécurité – par exemple pour cause de dispositif vigipirate				
4.1 Le prestataire propose à minima que les cyclistes puissent déposer leurs bagages le temps des formalités de location voire de “petites” courses à proximité ou	☐	☐	☐	
4.2 Le prestataire peut être labellisé s'il peut indiquer une consigne à bagages distante de 500 mètres maximum.	☐	☐	☐	
5. Pouvoir recharger votre téléphone, votre GPS pendant la pause				
Rappel : Ce service est proposé uniquement aux clients des prestataires. Il n'est pas obligatoire que le labellisé Accueil Vélo surveille le téléphone / le GPS pendant son chargement. Le touriste à vélo doit être informé que cette recharge se fait sous sa responsabilité et être invité à attendre auprès de la prise la fin du chargement.				
5.1 Le prestataire propose à ses clients une prise ou brancher un chargeur de téléphone / GPS pendant les formalités de location.	☐	☐	☐	
6. Pouvoir recharger la batterie de votre VAE le soir à l'étape ; ce service peut ne pas être proposé pour raison de réglementation dans certains monuments historiques par exemple.				
Rappel : La gratuité ou la tarification de cette recharge sont laissées à l'appréciation du labellisé. Sachant que le coût d'une recharge de batterie d'un VAE s'établit selon la puissance de la batterie entre 5 et 11 centimes d'euros. Si le prestataire décide de facturer cette recharge, l'information devra être précisée en amont lors de la communication				
6.1 Le prestataire propose une solution de recharge des batteries VAE à ses clients ou	☐	☐	☐	
6.2 Le prestataire indique la borne de recharge la plus proche	☐	☐	☐	
7. Avoir à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries : matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied et vous indiquer le réparateur le plus proche.				
Rappel : Il n'est pas attendu que le prestataire réalise les opérations d'entretien ou les petites réparations. Je précise au prestataire qu'il doit renouveler les consommables du kit de réparation.				
7.1 Le kit de réparation comprend tous les éléments listés, sachant qu'il n'y a pas de dérogation possible:				
7.1.1 matériel pour crevaison	☐	☐	☐	
7.1.2 jeu de clés standard	☐	☐	☐	
7.1.3 lubrifiant	☐	☐	☐	
7.1.4 pompe à pied	☐	☐	☐	
7.2 Le prestataire est capable de communiquer, si le client le demande, les coordonnées du réparateur de vélo le plus proche.	☐	☐	☐	



Grille d'évaluation location de cycles

Critères thématiques obligatoires	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Disposent d'une gamme de vélos adultes / enfants adaptée à leur territoire				
1.1 Le prestataire propose une gamme :				
1.1.1 de vélos adultes adaptée au territoire	☐	☐	☐	
1.1.2 de vélos enfants adaptée au territoire	☐	☐	☐	
2. Renouvellent régulièrement leurs vélos				
2.1 Le renouvellement régulièrement du parc est constatable à l'oeil nu : vélos neufs ou très bien entretenus (ces vélos peuvent être des vélos reconditionnés s'ils satisfont le critère de l'excellent état).	☐	☐	☐	
2.2 Si l'examen visuel des vélos n'est pas concluant, le prestataire est interrogé : - sur la périodicité à laquelle il renouvelle sa flotte - sur la date du dernier renouvellement. - sur la présence de compétences en mécanique cycles au sein de l'équipe. Si les réponses sont concluantes, le critère peut être validé.	☐	☐	☐	
3. Vous fournissent, à votre demande, un casque et un antivol de qualité				
Rappel : La fourniture de gilets rétroréfléchissants n'est pas mentionnée comme critère Accueil vélo car elle est obligatoire pour tout déplacement vélo hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.				
3.1 Le prestataire fournit de façon gratuite ou payante :	☐	☐	☐	
3.1.1 des casques	☐	☐	☐	
3.1.2 des antivols	☐	☐	☐	
4. Vous assistent en cas de problème, soit en vous dépannant lorsque c'est possible, ou en vous indiquant la solution de dépannage la plus adaptée à votre situation.				
4.1 Lorsqu'un cycliste est en panne à proximité, le prestataire :	☐	☐	☐	
4.1.1 est joignable facilement par les clients	☐	☐	☐	
4.1.2 assiste le cycliste afin de résoudre l'avarie.	☐	☐	☐	
4.2 Si le problème survient en dehors du rayon d'action du prestataire, il doit mettre en place un processus pour porter assistance à son client (via une autre antenne, un autre loueur).	☐	☐	☐	
5. Vous proposent à la location des matériels et accessoires complémentaires : sacoches, porte-bagages...				
5.1 Le prestataire loue des matériels et accessoires complémentaires à sa flotte de vélo.	☐	☐	☐	



Grille d'évaluation location de cycles

Critère thématique optionnel	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Certains loueurs spécialisés dans l'itinérance vous proposent des locations de vélos que vous pouvez laisser à votre point d'arrivée pour revenir à votre point de départ en train : retrouvez ces informations via les outils de communication.				
1.1 Le prestataire propose un service de location de vélos one way.	☐	☐	☐	
1.2 Le prestataire communique sur ce service sur ses documents, outils en ligne de communication et ses plateformes de commercialisation	☐	☐	☐	

Date et signature du référent :

Date et signature de l'établissement évalué :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	14
Objet	CONTRAT DE VILLE – ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 - ENGAGEMENTS DE L'ARS ET DE LA CPAM
Rapporteur	Pascal LANDREAT

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 117

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Excusé et a donné pouvoir mais ne prend pas part au vote : MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
117	01	117	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

CONTRAT DE VILLE – ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 ENGAGEMENTS DE L'ARS ET DE LA CPAM

Annexe : Projets de convention de partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Aube

Exposé :

Par délibération n°18 du 28 mars 2024, le Conseil communautaire a approuvé le contrat-socle du Contrat de ville – Engagement Quartiers 2030 de Troyes Champagne Métropole, complété des engagements des partenaires signataires par la délibération n°22 du 6 décembre 2024. Ce document constitue le cadre pour :

- Le fonctionnement des instances de gouvernance, de mise en œuvre et d'évaluation d'organisation du Contrat de ville en faveur des quartiers,
- Les priorités transversales retenues pour l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville : soutien à la parentalité ; santé dont santé mentale, cadre de vie et logement, présence de proximité.

Pour atteindre les objectifs fixés dans ce cadre contractuel, la mobilisation des partenaires signataires est recherchée afin de mobiliser le droit commun existant. Concernant le volet santé, en lien avec le Contrat Local de Santé, la contractualisation avec les acteurs de la santé permet d'envisager des actions répondant aux besoins des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

A cet effet, des conventions de partenariat tripartites ont été élaborées avec l'ARS et la CPAM de l'Aube, permettant de formaliser les engagements.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les projets de conventions partenariales jointes en annexe, avec :**
 - **L'Agence Régionale de Santé,**
 - **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Aube ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs, juridiques ou financiers en application du présent exposé.**



Convention de partenariat du Contrat de Ville – Engagement Quartiers 2030 de Troyes Champagne Métropole

Contribution de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est

ENTRE

La Préfecture de l'Aube, représentée par son Préfet, Monsieur Pascal COURTADE, ci-après dénommée l'Etat,

La communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, représentée par son Vice-Président, Monsieur Pascal LANDREAT, dûment habilité, ci-après dénommée TCM,

L'Agence Régionale de Santé du Grand Est, représentée par sa Directrice de la délégation territoriale de l'Aube, Madame Adrienne GUINE, ci-après dénommé ARS Grand Est

Considérant la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Considérant la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Considérant le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Considérant l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 du 4 janvier 2024,

Considérant le contrat-socle du Contrat de Ville – Engagement Quartiers 2030 signé le 29 mars 2024 par l'Etat et Troyes Champagne Métropole,

Considérant les projets de quartiers adoptés par les communes et annexés au Contrat de Ville – Engagement Quartiers 2030,

Il est convenu ce qui suit :

L'objectif de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est de prévenir et promouvoir la santé des populations en difficulté en s'appuyant sur le PRAPS et le Contrat Local de Santé de Troyes Champagne Métropole, volet santé du contrat de ville.

En effet, en octobre 2023, les nouveaux Schéma Régional de Santé (SRS) et Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des populations vulnérables (PRAPS) ont été adoptés par la directrice générale de l'ARS Grand Est.

Le PRAPS 2023-2028 vise toute personne en difficulté dans son parcours de santé du fait d'une situation de fragilité. Il a pour principal enjeu de réduire les inégalités sociales de santé et d'agir auprès des personnes les plus éloignées du système de santé. Un de ses grands objectifs est de faciliter l'accès aux soins et à la prévention, dans une démarche globale de promotion de la santé, notamment par la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé adaptées aux publics en difficultés.

Le contrat local de santé est l'outil privilégié pour agir en faveur de la précarité, développer des actions de santé de proximité et répondre ainsi à des besoins locaux autour de partenariats construits.

La Délégation Territoriale de l'Aube de l'ARS Grand Est réaffirme son engagement continu pour faciliter le recours à la prévention et à la promotion de la santé des personnes les plus éloignées du système de santé et de prévention. A ce titre, elle soutient et encourage des actions, en proximité, sur les Quartiers Politique de la Ville, en lien avec les acteurs de santé, sur la prévention et la promotion de la santé.

Elle mobilise des financements spécifiques dans les domaines de santé prioritaires suivants :

- Nutrition
- Activité physique
- Lutte contre les addictions
- Santé sexuelle et vie affective
- Accès à la santé
- Prévention des cancers
- Santé mentale
- Promotion de la santé bucco-dentaire
- Vaccination
- Prévention des violences intra familiales
- Compétences psychosociales
- Soutien à la parentalité
- Santé environnementale

Fait en 3 exemplaires

A Troyes le ...

Pour l'Etat
Le Préfet de l'Aube

Pour Troyes Champagne Métropole
Le Président

Pascal COURTADE

François BAROIN

**Pour L'Agence Régionale de Santé
du Grand Est**
Directrice de la délégation
territoriale de l'Aube

Adrienne GUINE



Convention de partenariat du Contrat de Ville – Engagement Quartiers 2030 de Troyes Champagne Métropole

Contribution de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube

ENTRE

La Préfecture de l'Aube, représentée par son Préfet, Monsieur Pascal COURTADE, ci-après dénommée l'Etat,

La communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, représentée par son Vice-Président, Monsieur Pascal LANDREAT, dûment habilité, ci-après dénommée TCM,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube, représentée par son Directeur, Monsieur Gilles GROUVEL, ci-après dénommé CPAM de l'Aube

Considérant la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Considérant la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Considérant le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Considérant l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 du 4 janvier 2024,

Considérant le contrat-socle du Contrat de Ville – Engagement Quartiers 2030 signé le 29 mars 2024 par l'Etat et Troyes Champagne Métropole,

Considérant les projets de quartiers adoptés par les communes et annexés au Contrat de Ville – Engagement Quartiers 2030,

Il est convenu ce qui suit :

L'Assurance Maladie protège durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous. Elle exerce à cet effet des activités diversifiées, dans le respect de ses valeurs et des engagements pris envers l'État. Parmi ces activités figurent celles de garantir l'accès universel aux droits et de permettre l'accès aux soins : rembourser, orienter, et informer sont autant de leviers pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins.

Pour permettre à tous de s'informer à tout moment et de simplifier les démarches, la CPAM de l'Aube met à disposition des assurés différents canaux de contact afin de permettre à chacun de choisir celui qui lui correspond le mieux. Toutefois, certains assurés renoncent malgré tout à se faire soigner. Les raisons sont diverses et parfois multiples. L'absence d'information, le manque de ressources financières, la complexité des démarches et du système de santé peuvent constituer des freins pour l'insertion dans un parcours de soins.

Face à ces situations, la CPAM de l'Aube a engagé une démarche complète, permettant de fluidifier le parcours de l'assuré et de faciliter l'ouverture, la connaissance de ses droits, l'accès territorial comme financier aux soins, et de proposer aux personnes en situation de vulnérabilité un accompagnement attentionné.

Par ailleurs, au travers de sa convention d'objectif et de gestions 2023-2027, l'Assurance Maladie a également pour ambition de faire de la prévention, des enjeux de la transition écologique et de la santé publique un marqueur de l'engagement de l'Assurance Maladie. A ce titre, la CPAM de l'Aube sera un partenaire incontournable pour travailler cet axe dans le déploiement du contrat de ville et ainsi contribuer à la réduction des retards sur les grands indicateurs de santé publique.

Ce positionnement ambitieux passe par la simplification et le renforcement de l'efficacité de la gestion des invitations au dépistage organisé des cancers, afin d'en améliorer le taux de participation. Il passe aussi par la densification de l'offre de prévention proposée par l'Assurance Maladie, en particulier pour les femmes enceintes et les enfants.

Ainsi, Mon Bilan Prévention est un exemple d'offre de prévention pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Mon bilan prévention est un rendez-vous permettant aux patients et aux professionnels de santé d'aborder les habitudes de vie, d'identifier des facteurs de risque de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...), de réaliser des dépistages (cancers, IST...) et des rappels de vaccination. Par ailleurs, le Centre de Médecine Préventive de Troyes (UC-CMP) réalise des examens de prévention en santé qui concourent à rapprocher nos publics d'une approche préventive concrète en matière de santé.

Touchant tous les âges et milieux sociaux, les maladies mentales et les troubles psychiques affectent près d'une personne sur 5 en France, soit 13 millions d'individus. En réponse à cet enjeu de santé publique, le gouvernement a initié en juin 2018 une

feuille de route « Santé mentale et psychiatrie », qui comporte une cinquantaine d'actions en faveur d'une meilleure prise en charge de ces affections. Ces actions se traduisent notamment par la mise en place du dispositif Mon soutien psy qui permet à chacun d'être remboursé jusqu'à 12 séances par an auprès de psychologues conventionnés avec la CPAM.

L'Assurance Maladie fait de la santé des jeunes, apprentis ou étudiants, français ou étrangers, une priorité. Une rubrique est ainsi dédiée aux jeunes sur le site ameli. Les contenus y sont conçus en cohérence avec le Plan de prévention santé jeunes de l'Assurance Maladie, autour de thématiques phares : la santé sexuelle, les addictions, la santé mentale, la préservation de son capital santé, la santé bucco-dentaire et la vaccination.

Toujours concernant les jeunes, le dispositif Mission Retrouve Ton Cap a été déployé afin de prévenir le surpoids et l'obésité chez l'enfant en proposant une prise en charge précoce, pluridisciplinaire (diététique, psychologique, activité physique), et adaptée aux besoins de l'enfant et de sa famille, sur prescription médicale. Ce dispositif est financé à 100% par l'Assurance maladie, sans avance de frais pour les familles et le Centre de santé infirmier Chatelain porte ce dispositif.

Pour la santé dentaire, le dispositif Génération sans carie permet quant à lui de passer d'une approche curative à préventive des soins dentaires, grâce à des invitations adressées par l'assurance maladie (M' TES DENTS). Cette démarche permet de mettre en place un suivi bucco-dentaire annuel, pris en charge de 3 ans à 24 ans.

En complément, au travers de sa politique d'Action Sanitaire et Sociale, la CPAM de l'Aube finance différents types d'aide pour les assurés qui font face à des difficultés en lien avec leur état de santé : aides individuelles d'accès aux soins ou pour faire face à des difficultés financières, aides pour accompagner le retour à domicile après une hospitalisation ou pour le maintien à domicile, aides pour lutter contre la désinsertion professionnelle. Chaque année, des aides collectives sont aussi mises en œuvre en réponse à des appels à projet ou des demandes de subvention afin de soutenir des projets portés par des acteurs locaux qui œuvrent sur le champ de l'accès aux droits et aux soins.

La CPAM de l'Aube souhaite poursuivre sa collaboration et son investissement auprès des partenaires et des assurés aubois en apportant ses compétences pour lutter efficacement contre les inégalités sociales de santé. Sa présence aux différents temps de travail et le portage de différentes actions au sein du Contrat de ville démontre son attachement à être présente pour la santé des assurés et pour promouvoir le travail structuré et partenarial des professionnels de santé.

Le Contrat de Ville est par ailleurs l'un des moyens de faire connaître les différentes offres de service de l'Assurance Maladie, offres qui ont vocation à améliorer notre système de santé et la santé des habitants de notre territoire.

La CPAM de l'Aube s'engage à :

- Organiser des sessions d'information présentant :
 - Les dispositifs d'accès aux droits (droits de base, complémentaire santé solidaire, AME...),
 - Les dispositifs d'accès aux soins (mission accompagnement santé, parcours de soins...),
 - Les offres de prévention,
 - Les services des centres d'examen de santé,
 - Les services d'aides (actions sanitaires et sociale, service social...),
 - Les services en ligne de l'Assurance Maladie (compte ameli, dossier médical partagé...).
- Définir des modalités d'interventions des agents de l'Assurance Maladie pour :
 - Informer sur les sujets cités ci-dessus,
 - Promouvoir les actions « aller vers »,
- Mettre à disposition l'outil d'aide au signalement de renoncement aux soins « Espace Partenaires » (conforme RGPD)
- Développer des initiatives locales, en collaboration avec le Contrat de Ville, pour améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de précarité.
- Echanger entre le référent du Contrat de Ville pour le bon fonctionnement du partenariat
- Etablir un bilan annuel du partenariat et participer au comité de pilotage,
- Faire évoluer la relation partenariale en fonction des besoins.

Les indicateurs mis à dispositions sont :

- Nombre de rencontres annuelles afin d'évaluer le partenariat, son fonctionnement, les circuits de transmission mis en place et les difficultés
- Nombre de sessions d'information, de sensibilisation auprès des professionnels en charge du Contrat de Ville.
- Nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre du « Aller vers hors les murs »
- Nombre de signalements vers la « mission accompagnement santé »
- Nombre de demande d'ouvertures de droits traités via l'Espace partenaires
- Nombre de demande de CSS traités via l'Espace partenaires
- Taux de recours aux dépistages des cancers sur le territoire (DOCCU, DOCS, DOCCR)
- Nombre de patients sans MT au regard de l'offre de soins sur le territoire
- Part de la population vaccinée pour le ROR, HPV et grippe

Le référent de la CPAM pour le Contrat de Ville – Engagement Quartiers 2030 de Troyes Champagne Métropole est : Jonathan Lucani, Responsable du Pôle Prévention Accès aux Soins et Services en Santé (jonathan.lucani@assurance-maladie.fr)

Fait en 3 exemplaires

A Troyes le ...

Pour l'Etat
Le Préfet de l'Aube

Pour Troyes Champagne Métropole
Le Président

Pascal COURTADE

François BAROIN

**Pour La Caisse Primaire d'Assurance
Maladie de l'Aube**
Le Directeur

Gilles GROUVEL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	15
Objet	APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE 2EME GENERATION
Rapporteur	Annie DUCHÊNE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLER Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

1. Amendement

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	116	0	02

La fiche n°2.8 « Développement d'un jumeau numérique en santé pour la coordination des parcours complexes » est venue compléter le contrat local de santé.

Le Conseil Communautaire approuve l'amendement à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Amendement

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	116	0	02

Le Conseil Communautaire approuve le rapport amendé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE 2EME GENERATION**Annexes :

- Contrat Local de Santé et fiches actions
- Diagnostic de santé

Exposé :

Un Contrat Local de Santé est un outil défini par le Code de la santé publique pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé comme une déclinaison possible du projet régional de santé.

Le 1^{er} Contrat Local de Santé, lancé par TCM pour la période 2018-2023, a été signé le 19 octobre 2018, en présence de Mme Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé et en présence de Mme Christelle DUBOS, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre, à TCM, en salle Mielle. D'un accord commun, ce CLS a été prolongé d'une année, et ce, jusqu'à fin 2024.

Le CLS de 2^{ème} génération de TCM, qui couvrira la période 2025-2029, a été lancé le 22 novembre dernier par le Président de TCM et Mme la Directrice générale de l'ARS Grand Est.

Plusieurs temps de travail ont pu être organisés : avec les élus d'abord puis avec les professionnels de santé du territoire et enfin des temps d'échanges avec un échantillon des habitants de Troyes Champagne Métropole et la création d'un questionnaire en ligne. TCM a pu s'appuyer également sur un diagnostic global sur les problématiques de santé sur notre territoire. La mise en œuvre du CLS de 2^{ème} génération a fait l'objet de présentation aux élus communautaires en bureau communautaire et en conférence des maires.

Le CLS fédère au-delà de Troyes Champagne Métropole et de l'Agence Régionale de Santé : le Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Aube, l'université, la CPAM, les hôpitaux Champagne Sud, l'Education Nationale, la MSA, le Conseil Régional, le Conseil Départemental etc... se sont tous mobilisés au sein des ateliers pour créer cette indispensable synergie autour d'objectifs partagés pour répondre, au travers des fiches actions, aux objectifs du contrat, et notamment pour apporter des réponses au besoin des populations les plus vulnérables.

Le comité de pilotage du contrat a défini quatre axes du CLS : l'environnement favorable à la santé, l'accès aux soins, la santé mentale et la prévention en santé.

Au travers d'une quarantaine de fiches actions, et au-delà des opérations « phare » comme la Maison des femmes, le projet odontologie au Centre Hospitalier de Troyes, de multiples projets ou mesures sont proposés allant de l'offre de santé à l'accompagnement du bien vieillir et aussi à la préservation de la santé environnementale, ou encore aux politiques visant à favoriser la prise en charge de leur santé, par les habitants eux-mêmes, « acteurs » à part entière.

Il est à noter que le financement des fiches actions pourrait être amené à évoluer pendant la durée du contrat.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les termes du Contrat Local de Santé ci-annexé ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole à le signer au nom et pour le compte de Troyes Champagne Métropole, ledit contrat ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à prendre les décisions administratives, juridiques et financières nécessaires et consécutives à la mise en œuvre dudit contrat ;**



CONTRAT LOCAL DE SANTE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE DE 2EME GENERATION 2025-2029

Préambule

La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est s'engagent avec leurs partenaires dans le déploiement d'un Contrat Local de Santé (CLS) afin de mieux répondre ensemble aux enjeux de santé de la population et ainsi réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'objet du CLS consiste en :

- ✓ La déclinaison des politiques de santé nationales et régionales sur les territoires ;
- ✓ La mise en cohérence des leviers et des acteurs autour de priorités définies collectivement ;
- ✓ L'amélioration de la coordination entre les champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, la prévention et la santé environnementale.

La démarche CLS est inclusive et vise à favoriser les partenariats en fédérant les acteurs locaux (élus, professionnels et habitants) et les décideurs du territoire issus de domaines variés : éducation, social, sport, environnement, handicap, associatifs, logements et bien sûr santé.

Le CLS constitue également une opportunité pour permettre une meilleure articulation et complémentarité entre les différentes politiques publiques en matière de santé, dans une logique de cohérence, de coordination et de décloisonnement. Le CLS s'articule avec les contractualisations existantes de la communauté d'agglomération ; il s'articule avec l'ensemble des autres démarches territoriales : le Plan Territorial de Santé Mentale (PTSM), le Projet Alimentaire Territorial (PAT), la stratégie des 1000 premiers jours, les Maisons de Santé Pluriprofessionnelle sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, le contrat de ruralité ...

Il prend en compte les besoins et les leviers existants dans les territoires. Ce CLS s'appuie sur un diagnostic local de santé (DLS) partagé (cf annexe). Réalisé entre septembre 2024 et février 2025, il a mobilisé de nombreux acteurs (élus, professionnels, habitants), et a permis d'identifier 5 enjeux en lien avec la réalité du territoire :

- les environnements favorables à la santé,
- l'offre de soins / Accès aux soins,
- la santé mentale,
- la promotion, prévention et éducation pour la santé,
- l'interconnaissance des acteurs.

Ces enjeux, déclinés en axes stratégiques, ont permis aux partenaires d'élaborer des pistes d'action concrètes.

La dynamique engagée depuis la phase d'élaboration du diagnostic et la mobilisation des partenaires lors des groupes de travail ont favorisé les échanges et la concertation, permettant de fédérer autour des problématiques du territoire.

La population, les professionnels et les institutions doivent trouver dans cet outil un cadre commun d'intervention garantissant une lisibilité et stabilité des actions engagées au service de l'amélioration de l'état de santé des populations sur la période du contrat.

Les actions engagées feront l'objet d'un suivi régulier, d'une évaluation partagée permettant de faire évoluer le contrat, pour atteindre les objectifs fixés.

Sommaire

Introduction	1
Contexte réglementaire	1
Le Contrat Local de Santé.....	2
ARTICLE 1 – Objet du contrat.....	2
ARTICLE 2- Périmètre géographique du contrat	2
ARTICLE 3 – Les signataires et les partenaires du Contrat Local de Santé	3
ARTICLE 4 - Gouvernance	3
ARTICLE 5 – Suivi et évaluation du contrat	4
Signatures.....	5
Plan d’actions.....	6
Axe1 : Les environnements favorables à la santé.....	7
Axe 2 : Offres de soins-accès aux soins	45
Axe 3 : Santé mentale	89
Axe 4 : Prévention, promotion et éducation pour la santé.....	123

Introduction

Contexte réglementaire

- Rappel du cadre réglementaire

Institué par la loi dite HPST de 2009, le contrat local de Santé (CLS) fait l'objet d'une disposition d'ordre général dans le cadre de la loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

- Article L. 1434-10 IV du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de **contrats locaux de santé** conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».
- Article L. 1434-2 du code de la santé publique : les objectifs du PRS, Plan Régional de Santé, « peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10 ».

- Le CLS, outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée

Outil de mise en œuvre du Projet Régional de Santé, le CLS vise à mettre en œuvre des actions, au plus près des populations d'un territoire afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Au vu des besoins et de l'offre qu'on y trouve, il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain.

Il s'agit ainsi d'œuvrer au plus proche de la population en favorisant :

- le repérage des besoins de santé spécifiques et des déficits d'offre de services de santé,
- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.),
- la mise en œuvre de parcours coordonnés de santé en facilitant l'accès des personnes aux soins, aux services, et à la prévention, notamment pour les plus précaires ou isolés,
- la promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

Les caractéristiques des contrats locaux de santé sont :

- une stratégie et des objectifs définis en commun,
- un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux,
- un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints.

L'objectif est de :

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Le Contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10 ;

Vu l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG/2019/3945 du 18 décembre 2019 portant révision du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 ;

Vu l'arrêté ARS Grand Est n°2023/5463 du 30 octobre 2023 portant adoption du Schéma Régional de Santé et du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies 2023-2028

Vu l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°..... du approuvant le présent Contrat Local de Santé ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental n°..... du

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n°..... du

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet du contrat

Les signataires du présent contrat approuvent un programme d'actions en faveur de la santé des habitants. Ce programme sera mis en œuvre sur le territoire du Troyes Champagne Métropole et s'inscrit dans les thèmes suivants :

- Environnements favorables à la santé
- Offre de soins / Accès aux soins
- Santé mentale
- Promotion, prévention et éducation pour la santé
- Interconnaissances des acteurs

Les fiches-actions du contrat local de santé précisent les engagements des signataires et partenaires selon leurs compétences respectives sur la durée du contrat.

D'autres fiches-actions pourront compléter le CLS après validation par les instances de gouvernance.

ARTICLE 2- Périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique retenu est celui du territoire de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

ARTICLE 3 – Les signataires et les partenaires du Contrat Local de Santé

Le CLS est porté et piloté par la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole et l'Agence régionale de santé Grand Est, représentée par la Délégation territoriale de l'Aube.

Le présent contrat est par ailleurs conclu entre :

- La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole ;
- L'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- La Préfecture de l'Aube ;
- Le Conseil régional Grand Est ;
- Le Conseil départemental de l'Aube ;
- La Direction Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aube ;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube ;
- La Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne ;
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube ;
- Le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de l'Aube ;
- Le Conseil interdépartemental de l'ordre des Infirmiers Aube/Haute-Marne ;

Les signataires s'engagent à :

- Mettre à disposition les moyens financiers, humains, matériels et logistiques nécessaires à la mise en œuvre du contrat ;
- S'informer mutuellement des politiques et initiatives menées par chaque signataire en lien avec l'objet du contrat ;
- Se coordonner pour la mise en œuvre des actions existantes concernant les orientations décidées de façon contractuelle ;
- A coconstruire les éventuelles nouvelles actions.

Le contrat comprend également des partenaires identifiés dans les fiches actions. Ils s'engagent dans le portage et/ou le partenariat d'une ou plusieurs actions.

ARTICLE 4 - Gouvernance

Le pilotage du CLS est organisé comme suit :

▪ Le Comité de Pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage (COPIL), est l'instance décisionnelle relative au contenu du contrat et au suivi de sa mise en œuvre.

Il oriente et valide les objectifs et actions mis en place dans le cadre de ce contrat.

Il se réunit au moins une fois par an.

Le comité de pilotage est présidé par la Directrice de la Délégation Territoriale de l'ARS et le Président de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

Les membres du COPIL sont :

- Le Président de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole ou son représentant ;
- La Directrice Territoriale de l'ARS ou son représentant ;
- Le préfet du département de l'Aube ou son représentant ;
- Le Président du Conseil régional ou son représentant ;
- Le Président du Conseil départemental ou son représentant ;

- La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale ou son représentant ;
- Le Directeur de la CPAM ou son représentant ;
- Le Directeur de la MSA Sud Champagne ou son représentant ;
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant ;
- Le Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ou son représentant ;
- La Présidente du Conseil interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers Aube Haute-Marne ou son représentant ;

Le comité de pilotage pourra être ouvert à d'autres partenaires en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

▪ **Le Comité Technique (COTEC)**

Le comité technique (COTECH) a pour objectif de veiller à l'exécution effective des actions inscrites dans le CLS. Il est composé des représentants des signataires.

Il assure la coordination et suit l'avancement des travaux entre le comité de pilotage et le coordonnateur et facilite la circulation de l'information entre les comités et tous les acteurs du contrat.

Il permet aussi de donner une vision d'ensemble de la démarche et de son avancement aux personnes impliquées au niveau opérationnel sur une ou plusieurs thématiques.

▪ **Les groupes de travail**

Sur la base des enjeux définis et des axes stratégiques validés par le comité de pilotage, les groupes de travail thématiques ont élaboré le programme d'actions du CLS et ont la charge de sa mise en œuvre. Les groupes de travail sont constitués de représentants de la communauté de communes, de professionnels de santé, de représentants du secteur associatif local, du secteur social, médico-social, d'institutionnels, d'établissements scolaires.

▪ **L'équipe projet**

L'équipe projet, assure la coordination opérationnelle et le suivi du CLS. L'équipe projet est composée comme suit :

- Directeur Général Adjoint TCM, Pôle développement institutionnel
- Directrice Santé TCM
- Cheffe de Service Prévention, Innovation et Contractualisation ARS DT10
- Chargé de Mission Contractualisation ARS DT10
- Coordinateur CLS MSA Services
- Responsable territoriale Aube/Haute Marne, Promotion santé Grand Est

ARTICLE 5 – Suivi et évaluation du contrat

Le contrat local de Santé est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature et prend effet au

Le présent contrat fait l'objet d'un suivi annuel par le comité de pilotage. Ce suivi est préparé par le comité technique.

Le CLS est un outil souple et évolutif, et peut donner lieu à :

- L'ajout et/ou l'abandon d'action ;
- L'évolution du calendrier de mise en œuvre des actions ;
- Des modifications sur le financement des actions ;
- L'intégration de nouveaux partenaires.

Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation intermédiaire à mi-parcours et d'une évaluation finale.

Le CLS peut être révisé en tout ou partie par voie d'avenant.

L'opportunité d'un renouvellement sera examinée par le COPIL au regard des résultats de ces évaluations.

Signatures

A Troyes, le

La Communauté d'Agglomération de Troyes
Champagne Métropole
Monsieur François BAROIN
Président

L'Agence Régionale de Santé Grand Est
Madame Adrienne GUINE
Directrice de la Délégation Territoriale de l'Aube
ARS : Vérifier si c'est bien Mme GUINE qui signe

La Préfecture de l'Aube
Monsieur Pascal COURTADE
Préfet

Le Conseil Régional de la Région Grand Est
Monsieur Franck LEROY
Président

Le Conseil Départemental de l'Aube
Monsieur Philippe PICHERY
Président

La Direction Académique des Services de
l'Education Nationale dans l'Aube
Madame Aline VO QUANG
Inspectrice d'académie - Directrice

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube
Monsieur Gilles GROUVEL
Directeur

La Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne
Monsieur Arnaud LANCHON-DUMONTIER
Directeur

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube
Monsieur Olivier SUZANNE
Directeur
Vérifier si ce n'est pas le pdt qui signe

Le Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Aube
Monsieur Jean-Paul BELLEFLEUR
Président

Le conseil Interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers
Aube/Haute-Marne
Madame Corinne MLENECK
Présidente



Plan d'actions

Axe1 : Les environnements favorables à la santé

Objectifs spécifiques	Le renforcement de l'accès à l'offre de services et équipement du territoire Le renforcement de l'interconnaissance entre les acteurs travaillant sur les zoonoses et l'habitat Le renforcement des connaissances/compétences des habitants et des acteurs du territoire en matière de santé-environnement L'amélioration du cadre de vie extérieur et intérieur pour les habitants et les acteurs
Les fiches-actions	Fiche 1.1 : Appli Pollen Fiche 1.2 : Cycle de conférences sur la santé environnementale Fiche 1.3 : Qualité de l'air intérieur dans les habitats Fiche 1.4 : Expérimentation COMP'AIR (pour 2026) Fiche 1.5 : Mission Burger frites 100% local Fiche 1.6 : Les chemins de randonnée et des pistes cyclables sur le territoire de Troyes Champagne Métropole Fiche 1.7 : Moustique tigre : restons vigilant ! Fiche 1.8 : Surveillance et sensibilisation face aux espèces à risque pour la santé humaine

Action 1.1	Appli Pollen
-------------------	---------------------

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Troyes Champagne Métropole
	Personne référente Cédric Drapier
Axe stratégique du CLS	Environnements favorables à la santé
Contexte et enjeux locaux	L'exposition aux pollens constitue un enjeu croissant de santé publique, en particulier pour les personnes allergiques ou sensibles. Les effets sur la qualité de vie sont nombreux : irritation oculaire, congestion nasale, troubles infectieux, perturbation du sommeil, diminution de la concentration ou de la productivité, absentéisme scolaire et professionnel, etc. En France, près de 20 % des enfants dès l'âge de 9 ans et 30 % des adultes sont touchés par les allergies aux pollens, une tendance en hausse ces dernières années. Cette évolution s'explique notamment par le changement climatique, la pollution atmosphérique et les facteurs génétiques. À l'échelle mondiale, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que d'ici 2050, 50 % de la population sera concernée par ce type d'allergies. Dans ce contexte, Troyes Champagne Métropole, travaillant déjà avec ATMO Grand Est, a engagé un partenariat avec la société Lify Air, start-up spécialisée dans la surveillance pollinique en temps réel. Ce partenariat se traduit par l'implantation de cinq capteurs optiques sur le territoire intercommunal, permettant une détection fine et continue des principaux pollens présents dans l'air. Ces données alimentent l'application mobile Live Pollen, qui offre un accès simple et immédiat à l'information pollinique locale. Au-delà des alertes en temps réel, cet outil numérique constitue un appui concret pour les personnes allergiques : il les aide à identifier les périodes à risque, à anticiper la prise de traitements adaptés et à ajuster leurs comportements au quotidien. L'application propose également un journal de suivi des symptômes, favorisant une meilleure connaissance individuelle de la pathologie et un dialogue facilité avec les professionnels de santé.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé

	☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants et des acteurs du territoire en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien
Objectifs opérationnels	➤ Communiquer auprès du grand public et notamment des jeunes et des adultes entre 16 ans et 65 ans en situation d'allergie, et des professionnels de santé sur le lancement de l'application « Live Pollen » ➤ Fournir une information locale, fiable et actualisée sur la présence de pollens dans l'air ambiant sur le territoire de Troyes Champagne Métropole via l'application « Live Pollen »
Etapes de mise en œuvre – Description	Troyes Champagne Métropole a contractualisé avec la Société Lify Air en mars 2025 et cinq capteurs Beenose ont par la suite été installés sur le territoire (Parc des Moulins, Siège administratif de Troyes Champagne Métropole, Ecole Maternelle Montier-La-Celle, Ecole Maternelle des Blossières, Gymnase de Sainte-Maure) L'application est en ligne depuis le 28/04/2025. <u>Etape 1 : Phase de communication auprès du grand public et des professionnels de santé</u> La stratégie de communication se déroulera en deux temps : ➤ Une communication par les canaux traditionnels de la communauté d'agglomération : publication sur les réseaux sociaux, communiqué de presse, panneaux d'affichage numériques. Cette phase de communication sera lancée après l'ouverture de l'application et des rappels pourront être effectués tout au long de l'année. ➤ Une communication ciblée vers les professionnels de santé afin qu'ils soient relais d'informations vers les personnes allergiques (dépôt de flyers en pharmacies et chez les professionnels de santé) <u>Etape 2 : Tout au long de l'action</u> Troyes Champagne Métropole aura accès à une plateforme de supervision qui permettra d'avoir un état des lieux précis de la fréquentation de l'application et de la situation pollinique. Cette plateforme de supervision pourra donc permettre de recueillir des informations relatives à l'utilisation de l'application. <u>Etape 3 : Phase d'évaluation</u> A l'issue de la première année d'utilisation de l'application « Live Pollen », un point sera fait avec la Société Lify Air afin d'identifier les perspectives de poursuite de cette application en s'appuyant notamment sur les retours des usagers selon les possibles.

Durée de l'action	☒ Annuelle : ☐ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : Septembre 2025 Fin : Septembre 2026	
Partenaires de l'action	Société Lify Air	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : personnes en situation d'allergie	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	3 720 € + 800 € action de communication
	<i>Financeurs et montants</i>	CA de Troyes Champagne Métropole
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	

	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants/acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants/acteurs dans leurs quotidien/leurs pratiques professionnelles en matière de santé-environnement à T1 * au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de bord ▪ Outil de supervision de la collectivité ▪ Demande de données auprès Lify Air

Action 1.2	Cycle de conférences sur la santé environnementale
-------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Troyes Champagne Métropole
	Personne référente : Cédric Drapier
Axe stratégique du CLS	Environnements favorables à la santé
Contexte et enjeux locaux	Dans le cadre du Contrat Local de Santé, l'organisation d'un cycle de conférences dédié à la santé environnementale répond à un enjeu de sensibilisation et de prévention auprès de la population. Ce cycle de conférences, destiné au grand public, vise à renforcer la compréhension des liens entre notre environnement et notre santé. Mieux informer la population permettrait de favoriser des comportements préventifs. Ainsi, il s'agit d'informer de manière accessible et concrète sur des thématiques telles que la qualité de l'air intérieur, les polluants atmosphériques, l'alimentation saine et durable, les perturbateurs endocriniens, le bruit ou encore l'usage des écrans. En apportant des clés de compréhension et des conseils pratiques, l'objectif est d'outiller les citoyens pour leur permettre d'agir au quotidien, pour leur santé et celle de leur entourage.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants et des acteurs du territoire en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien
Objectifs opérationnels	Organiser un cycle de réunions publiques et/ou d'ateliers d'information sur la thématique santé-environnement dans différents lieux sur le territoire de Troyes Champagne Métropole en partenariat avec les acteurs locaux

Etapas de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Identification les thématiques prioritaires sur les enjeux de santé environnementale – dès 2025</u> ➤ Identifier les thématiques santé-environnement qui concernent le plus les habitants de Troyes Champagne Métropole ➤ Sélectionner et prioriser 4 à 6 thématiques principales à forts enjeux afin de constituer un cycle de conférence ➤ Échanger avec les élus et les partenaires locaux pour valider ces thématiques et recueillir leurs suggestions avant de finaliser le programme. Ces différentes rencontres sur le territoire pourront être aussi l’occasion de questionner les attentes, les questions, les préoccupations des habitants sur les questions de santé-environnement. <u>Etape 2 : Mobilisation des partenaires experts</u> ➤ Recenser les structures compétentes selon les sujets sélectionnés ➤ Prendre contacts avec les partenaires potentiels ➤ Formaliser les partenariats <u>Etape 4 : Mise en œuvre – volet logistique</u> ➤ Définir un calendrier ➤ Définir les modalités d’organisation : public, lieux, contenu ... <u>Etape 3 : Mise en œuvre – volet communication</u> ➤ Concevoir un plan de communication ➤ Mobiliser les relais de communication <u>Etapas 5 : Evaluation</u> Chaque conférence et/ou ateliers d’information fera l’objet d’une évaluation avec les différentes parties prenantes : partenaires et participants. Ces éléments seront analysés afin d’ajuster les actions tout au long du projet sur la forme, le contenu, les lieux, etc...		
Durée de l’action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029		
Partenaires de l’action	CA de Troyes Champagne métropole - Direction Santé et Communication ARS DT 10 CPAM 10		
Public visé	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="488 1641 935 2002"> ☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : </td><td data-bbox="935 1641 1382 2002"> * Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l’éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☒ Autre (Précisez) : tous champs confondus </td></tr> </table>	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l’éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☒ Autre (Précisez) : tous champs confondus
☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l’éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☒ Autre (Précisez) : tous champs confondus		

Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	2 000 € / conférence
	<i>Financeurs et montants</i>	CA de Troyes Champagne Métropole
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non	
Politiques Publiques concernées		
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)	

Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - <i>Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu</i> - <i>Typologie des participants présents/prévu</i> - <i>Niveau de satisfaction des participants</i> - <i>Nombre de partenaires associés à l'action/prévu</i> - <i>Typologie des partenaires associés à l'action/prévu</i> - <i>Niveau de satisfaction des partenaires</i> - <i>Nombre d'actions réalisées/prévu</i> - <i>Typologie des actions réalisées</i> - <i>Lieux de réalisation des actions</i> - <i>Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel</i> - <i>Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel</i> - <i>Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse</i> - <i>Typologie des personnes mobilisées en interne</i> - <i>Types de supports de communication créés ou utilisés</i> Indicateurs de résultat : - <i>Nombre d'habitants/acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1</i> - <i>Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1</i> - <i>Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants/acteurs dans leurs quotidien/leurs pratiques professionnelles en matière de santé-environnement à T1</i> <i>* au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Questionnaire d'évaluation ▪ Feuille d'émargement
--	---

Action 1.3	La qualité de l'air intérieur dans les habitats
-------------------	--

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Troyes Champagne Métropole
	Personne référente : Yann Packo
Axe stratégique du CLS	Environnements favorables à la santé
Contexte et enjeux locaux	Les environnements clos (domicile, lieu de travail, établissements scolaires ou transports) amènent à concentrer les composés volatiles, auxquels peuvent s'ajouter ceux de l'air extérieur. Comme nous passons plus de 80 % de notre temps dans des espaces fermés, la qualité de l'air intérieur constitue un enjeu majeur de santé publique, nécessitant une surveillance régulière. Les principaux composés rencontrés sont : ▪ Chimiques : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), composés organiques volatils (COV), pesticides, organochlorés, ▪ Physiques : radon, particules fines ▪ Biologiques : moisissures, allergènes, acariens, pollens. Ils proviennent notamment des matériaux de construction, équipements à combustion, produits d'entretien ou de décoration, activités humaines et présence d'animaux. Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut engendrer asthme, allergies, irritations respiratoires, voire des effets cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques. Le suivi de la qualité de l'air dans les habitats peut faire l'objet d'un accompagnement proposé par le service Conseil en énergie partagé (CEP). Cet accompagnement est accessible sur la base du volontariat, via l'adhésion des communes du territoire au service. Il concerne à ce jour certains ERP soumis à l'obligation réglementaire de surveillance de la qualité de l'air intérieur, telle que définie par le décret du 1er janvier 2023. Au-delà de cette exigence réglementaire, la volonté de Troyes Champagne Métropole est d'élargir l'action en incluant également des ERP sensibles non soumis à cette obligation, mais pour lesquels un suivi de la qualité de l'air présente un réel intérêt en matière de santé et de confort des usagers.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément.

	☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Améliorer l'aménagement du cadre de vie extérieur et intérieur à destination des habitants et des acteurs du territoire
Objectifs opérationnels	➤ Accompagner les communes volontaires pour le suivi de la qualité de l'air intérieur dans les habitats, sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Chaque année :</u> <u>Etape 1 : Phase de communication et d'identification – dès 2025</u> ➤ Communiquer sur le service Conseil en Energie Partagé auprès des communes, en mettant en avant l'intérêt d'un accompagnement technique adapté ➤ Identifier les habitats concernés : ▪ Les habitats soumis à l'obligation réglementaire de surveillance de la qualité de l'air intérieur, conformément au décret ▪ Les habitats non soumis à cette obligation, mais considérés comme sensibles et pour lesquels une démarche volontaire d'amélioration peut être pertinente. <u>Etape 2 : Phase de visites et de diagnostics</u> Un accompagnement individualisé est proposé aux structures/services/établissements volontaires, dans une logique à la fois réglementaire et préventive : ➤ Réalisation d'un diagnostic sur site, visant à identifier les sources potentielles de pollution intérieure et à évaluer les conditions de ventilation et d'aération des locaux. ➤ Proposition de préconisations concrètes pour améliorer la qualité de l'air intérieur, en tenant compte des spécificités du bâtiment et de ses usages. ➤ Échange avec l'exploitant ou le gestionnaire de structures/services/établissements afin de : ▪ Présenter les constats réalisés, ▪ Diffuser les conseils et des pratiques adaptés. ➤ Appui technique à la mise en œuvre d'actions correctives, (hiérarchisation des mesures, solutions à court et moyen termes). <u>Etape 3 : Evaluation</u>

	L'évaluation se fera en deux temps : à l'issue de l'accompagnement puis à T+ 6 mois.	
	➤ A l'issue de l'accompagnement : ▪ Rédaction du livrable synthétisant le diagnostic, les recommandations formulées et les pistes d'amélioration, transmis à l'exploitant ▪ Mise à jour d'un tableau de suivi, permettant de centraliser les données issues de chaque intervention.	
	➤ Evaluation à six mois, incluant un point d'étape avec l'exploitant afin d'apprécier les évolutions mises en œuvre, identifier les freins éventuels et proposer des ajustements si nécessaire.	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029	
Partenaires de l'action	Service Conseil en Energie Partagé	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : parents	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☒ Autre (Précisez) : ERP, Maires
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	Budget global prévisionnel	470 euros HT /capteur supplémentaire (15 capteurs au total) = 7050 euros
	Financeurs et montants	CA de Troyes Champagne Métropole
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>)	

	☐ Conditions de travail Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat : - Nombre de projets d'aménagements du cadre de vie extérieur réalisés sur le territoire entre T0 et T1 - Typologie des aménagements réalisés sur le territoire (lieu, nature et population bénéficiaire) à T1 - Typologie des moyens financiers mobilisés pour réalisation ces aménagements à T1

	Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet, à l'issue du projet et à T+ 6 mois à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi ▪ Questionnaire d'évaluation
--	--

Action 1.4	Expérimentation COMP'Air
-------------------	---------------------------------

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☒ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Troyes Champagne Métropole
	Personne référente : Portage DD/Mobilité
Axe stratégique du CLS	Environnements favorables à la santé
Contexte et enjeux locaux	Pour accompagner les collectivités dans leurs transitions écologiques et énergétiques, ATMO Grand Est pilote l'expérimentation COMP'AIR qui vise à sensibiliser les citoyens à la qualité de l'air dans le cadre de leurs mobilités. Les déplacements constituent une des sources principales d'émission de particules fines. Ces polluants font l'objet d'une surveillance réglementée car ils ont un impact majeur sur la santé des populations. La sensibilisation et l'information des citoyens à la qualité de l'air sont des leviers incontournables pour une prise de conscience réelle et collective. Les citoyens sont parfois tiraillés entre offre de mobilité, contraintes ou engagements personnels et volonté de préserver l'environnement. Le projet Comp'Air propose d'éclairer les choix de chacun dans le cadre de leurs déplacements quotidiens.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants et des acteurs du territoire en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien
Objectifs opérationnels	➤ Mobiliser 25 citoyens volontaires du territoire de Troyes Champagne Métropole dans le cadre de l'expérimentation COMP'Air menée en partenariat avec ATMO Grand Est

	➤ Equiper de micro-capteurs les citoyens mobilisés pour mesurer la qualité de l'air lors de leurs déplacements. ➤ Analyser les données recueillies pour mieux comprendre les pratiques de mobilité et les expositions associées.	
Etapas de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Engagement Troyes Champagne Métropole dans l'expérimentation</u> ➤ Formaliser le partenariat avec ATMO Grand Est pour lancer l'expérimentation ➤ Définir le calendrier et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation <u>Etape 2 : Lancement de l'expérimentation COMP'AIR sur le territoire</u> Accompagner ATMO Grand Est dans la mise en œuvre de l'expérimentation : ➤ Communiquer autour de l'expérimentation pour faciliter le recrutement des volontaires ➤ Mettre à disposition d'ATMO un lieu pour organiser les rencontres avec les volontaires <u>Etape 3 : Evaluation de l'expérimentation</u> Réalisation d'un bilan avec ATMO Grand Est et les parties prenantes de l'expérimentation	
Durée de l'action	☒ Annuelle : ☐ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2026	
Partenaires de l'action	ATMO Grand Est	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☒ Autre (Précisez) : les volontaires de l'expérimentation	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	3000 €
	<i>Financeurs et montants</i>	CA de Troyes Champagne Métropole
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients)	

	☐ Efficacité et sécurité
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personnes mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés

	Indicateurs de résultat : - <i>Nombre d'habitants/acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1</i> - <i>Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1</i> - <i>Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants/acteurs dans leurs quotidien/leurs pratiques professionnelles en matière de santé-environnement à T1</i> <i>* au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : - Retour d'expérience des participants - Rapport d'étude
--	---

Action 1.5	Mission burger frites 100 % local
-------------------	--

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	E-GRAINE
	Personne référente	Armelle TILLY
Axe stratégique du CLS	Environnements favorables à la santé	
Contexte et enjeux locaux	Le projet Mission burger-frites est un dispositif éducatif qui s'adresse aux jeunes à partir du cycle 3. Il est né en 2021 suite à un an de diagnostic de faisabilité à la croisée des besoins des publics, du territoire et de la ligne directrice des politiques publics en matière d'alimentation durable. Pour sa première année de vie, ce sont 6 classes de 6ème /5ème d'un même établissement qui ont participé au projet, soit plus de 160 élèves, 30 jours d'animation en face à face, dont 12 visites et rencontre producteurs-consommateurs ! Aujourd'hui, riches de cette expérience, des retours des participants (élèves, agriculteurs, professeurs et administrations du territoire aubois), mais aussi des rencontres de partenaires autour du projet, la volonté est de faire évoluer le projet. L'objectif : qu'il soit plus efficient et impactant. Pour se faire, nous avons nourri une culture commune autour des enjeux de l'alimentation saine avec la Maison de la Nutrition, à travers une approche croisée dans le domaine de la nutrition-santé. Ce projet propose donc à la croisée de multiples enjeux d'accès à l'alimentation, de la ruralité, des enjeux environnementaux et sociétaux de parler d'alimentation saine et durable. Il s'agit d'un parcours éducatif « Mission burger-frites 100% local » qui a pour objectif de faire des jeunes citoyens des consommateurs avertis de leur alimentation. Pour ce faire, ce parcours est construit autour d'un même thème : le burger-frites ! Pourquoi ce plat ? ▪ Société et jeunesse : Les adolescents sont coutumiers des fast-foods. Plat iconique, le burger-frites permet de s'adresser directement aux jeunes et pour les jeunes ! ▪ Déconstruction des idées reçues : Qui dit burger-frites, dit souvent fast-food, et un burger-frites qui répond à des codes : fromage orange, pain rond, tomate rouge, etc. Ce plat permet de déconstruire certaines idées reçues à la fois sur les ingrédients, leurs compositions, leurs origines, etc. ▪ Santé : Le burger-frites est souvent considéré comme un plat mal sain, identifié comme "mal-bouffe". Quoi de mieux que d'imaginer ensemble un burger bon pour notre santé et pour notre planète ? Mais aussi un plat accessible à tous, ou des alternatives en matière d'ingrédient est possible. (Saison, composition, équilibre, etc) Ce projet intègre également l'éducation aux goût grâce à la collaboration étroite sur le projet avec la Maison de la nutrition ce qui permet de parler d'alimentation sans susciter de l'éco-anxiété chez les jeunes !	

	▪ Agriculture et filières agricoles : Le burger-frites, composé de 6 ingrédients de base (pain, fromage, viande, frites, tomates et salade), représente à lui tout seul l'ensemble des filières agricoles que nous allons pouvoir aller découvrir en circuit court. ▪ Environnement : Pas besoin d'aller aux Etats-Unis pour manger les meilleurs burger-frites... et si la nouvelle tendance était le burger-frites aubois ? Composé d'une multitude de produits d'origine variée (carnée, laitage, végétale), 100% local, mais aussi ou des alternatives en termes d'ingrédients sont possibles ! ▪ Social, intérêt et actions : Ce plat attire... La volonté de consommer un bon burger-frites permet aux jeunes de s'identifier et de se questionner directement tout le long du parcours. Ce projet a été déployé dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays d'Othe.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Renforcer l'accessibilité géographique et physique des habitants aux offres de services et équipements du territoire notamment en ruralité ➤ Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants et des acteurs du territoire en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien
Objectifs opérationnels	➤ Mobiliser les acteurs du territoire de Troyes Champagne Métropole dans le cadre de la mise en œuvre des parcours éducatifs « Mission burger-frites 100% local » ➤ Mobiliser 4 classes de collège du territoire de Troyes Champagne Métropole qui intégreront le parcours éducatif "Mission burger-frites 100 % local" ➤ Réaliser 4 parcours éducatif "Mission burger-frites 100 % local" sur le territoire de Troyes Champagne Métropole en partenariat avec les acteurs locaux
Etapes de mise en œuvre – Description	Etape 1 : Mise en place des instances de gouvernance

	▪ Mise en place d'un comité de pilotage afin d'identifier les établissements ▪ Mise en place d'un comité technique dans chaque établissement investit, diversité des acteurs, partenaires présents (établissements scolaires, représentant des CLS, infirmières, restaurations scolaires) Etape 2 : Mise en œuvre du projet Le projet est construit à partir de 5 modules : ▪ Les habitudes de consommation ▪ Visite d'une exploitation agricole locale ▪ La fresque du burger-frites ▪ Visite d'une exploitation agricole locale ▪ La fresque du citoyen comme consommateur. Le parcours est constitué de 3 jours d'animation en face à face, chaque jour correspond à 1 niveau d'engagement en faveur d'une alimentation saine et durable. Chaque journée est composée d'une ½ journée en classe et d'une ½ journée sur le terrain. 1 - je me questionne sur mon alimentation ▪ Module 1.1 (½ journée en classe) : Habitudes alimentaires, décryptage des étiquettes, circuits longs et circuits courts de proximité... ▪ Module 1.2 (½ journée sur le terrain) : Visite d'une exploitation agricole du territoire produisant un des ingrédients du burger-frites, Atelier d'éducation au goût 2 - je comprends le système alimentaire actuel ▪ Module 2.1 (½ journée en classe) : Fresque du burger-frites : mise en relation des différents paramètres qui régissent notre système alimentaire. ▪ Module 2.2 (½ journée sur le terrain) : Visite d'une exploitation agricole du territoire produisant un des ingrédients du burger-frites, Atelier d'éducation au goût 3 - J'agis pour une alimentation saine et durable à mon échelle. ▪ Module 3.1 (½ journée en classe) : Saisonnalité des plantes, mode de vie des agriculteurs, et évolution de l'agriculture d'hier à demain ? Protéines animales ou végétales ? ▪ Module 3.2 (½ journée sur le terrain) : Atelier cuisine : réalisation d'un burger-frites 100% local. Etape 3 : Evaluation Une évaluation sera réalisée avec l'ensemble des parties prenantes du projet.	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029	
Partenaires de l'action	Chambre d'agriculture de l'Aube Association MANGE Département de l'Aube Agriculteurs locaux Etablissements scolaires : équipe pédagogiques, restauration, infirmière	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans)	* Préciser si professionnels : ☐ Médical

	☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : parents	☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	Budget global prévisionnel	Budget annuel = 14 400 €
	Financeurs et montants	DRAAF : 2 250 € Région GE : 2 880 € Département de l'Aube : 1 000 € ARS, TCM (à confirmer) : 8270 euros
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...) ☐ Environnement physique (air, sol, eau, aménagement du territoire ...) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (participation des habitants) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (prise en compte des déterminants de santé dans les politiques)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	

Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants déclarant que l'offre de services et d'équipement est plus accessible géographiquement et physiquement à T1 - Typologie des offres de services et d'équipements déclarés plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 - Typologie* des habitants déclarant que les offres de services et d'équipements sont plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 * typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement de vie - Nombre d'habitants/acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants/acteurs dans leurs quotidien/leurs pratiques professionnelles en matière de santé-environnement à T1 * au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement Méthode d'évaluation envisagée :

	L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Feuille d'émargement ▪ Questionnaires de positionnement avant/après auprès des collégiens
--	--

Action 1.6	Les chemins de randonnée et des pistes cyclables sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
-------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Troyes Champagne Métropole - direction Santé
	Personne référente Mathilde DEFERT
Axe stratégique du CLS	Environnements favorables à la santé
Contexte et enjeux locaux	Troyes Champagne Métropole est un territoire riche en patrimoine naturel qui s'engage dans une démarche proactive de promotion de la santé et du bien-être des habitants. TCM met en place des infrastructures adaptées pour encourager les pratiques physiques en plein air, notamment des chemins de randonnée et des pistes cyclables. Ces aménagements s'inscrivent dans une dynamique de développement durable et de qualité de vie, en répondant aux enjeux de santé publique et de mobilité douce. Bénéfices pour la santé Amélioration de la condition physique : - La pratique régulière de la randonnée et du vélo stimule l'endurance cardiovasculaire, renforce les muscles et améliore la mobilité articulaire. Cela réduit les risques de maladies chroniques telles que les maladies cardiaques, l'hypertension, l'obésité, le diabète de type 2, et certains cancers. Réduction du stress et amélioration du bien-être mental : - Passer du temps à l'extérieur, en particulier dans des environnements naturels, a un effet apaisant et réduit les niveaux de stress. Le vélo et la randonnée favorisent aussi la production d'endorphines, des hormones du bien-être, qui aident à lutter contre l'anxiété et la dépression. Renforcement de la cohésion sociale : - Ces aménagements permettent de créer des espaces de rencontre et de convivialité. Les sorties en groupe sur des chemins de randonnée ou à vélo favorisent les échanges intergénérationnels et la solidarité entre habitants.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS

Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants et des acteurs du territoire en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien
Objectifs opérationnels	➤ Identifier et cartographier l'ensemble des chemins de randonnée et pistes cyclables existants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Créer un ou plusieurs outils de communication sur les chemins de randonnées et pistes cyclables existants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Organiser des événements mettant en lumière les chemins de randonnées et les pistes cyclables existants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole en partenariat avec les acteurs locaux
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Année 1</u> <u>Etape 1 : Réalisation d'une cartographie</u> ➤ Recensement des chemins de randonnées et des pistes cyclables existants et utilisables sur le territoire ➤ A partir de ce recensement, élaboration d'une cartographie permettant d'identifier où ils se trouvent et comment y accéder ainsi que leurs caractéristiques <u>Etape 2 : Communication</u> ➤ Elaboration d'un ou plusieurs supports de communication à partir de la cartographie réalisée ➤ Elaboration d'un plan de communication et mise en œuvre en s'appuyant sur les acteurs locaux <u>Etape 3 : Organisation d'évènements</u> ➤ En complément de la communication réalisée, identifier les événements ou démarches existantes pouvant faire l'objet de temps de communication sur cette offre du territoire ➤ Si nécessaire, organisation des événements à part entière pour communiquer sur cette offre du territoire <u>Etape 4 : Evaluation</u> A l'issue de la première, une évaluation sera réalisée avec l'ensemble des parties prenantes mais aussi à destination des habitants du territoire destinataires des communications et/ou bénéficiaires des événements réalisés. Cette première évaluation permettra d'identifier, en outre, les points forts et les points à améliorer pour un réajustement les années suivantes. <u>Les années suivantes :</u>

	Pour les années suivantes, il serait nécessaire de mettre à jour les informations concernant ces chemins de randonnées et pistes cyclables selon leurs évolutions. D'autres supports pourront être créés et/ou d'autres événements organisés pour poursuivre la communication auprès des habitants et des acteurs du territoire.	
	A terme, ces informations pourront être transmises à des acteurs en particulier comme les professionnels de santé afin d'intégrer cette offre dans des dispositifs telles que « le sport sur ordonnance ».	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle :	
	Début : Septembre 2025 Fin : 2027	
Partenaires de l'action	▪ TCM, direction développement durable ▪ TCM, direction Sport ▪ TCM, pôle économie ▪ Associations de randonnée et de cyclotourisme TCM, développement économique ▪ Offices de tourisme ▪ ARS / Délégation territoriale ▪ Services techniques (voirie, aménagement) ▪ Associations sportives	
Public visé	☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	
Financement	Budget global prévisionnel	1000 euros
	Financeurs et montants	TCM, direction santé
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>)	

	☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention) Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personnes mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat :

	- <i>Nombre d'habitants/acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1</i> - <i>Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1</i> - <i>Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants/acteurs dans leurs quotidien/leurs pratiques professionnelles en matière de santé-environnement à T1</i> <i>* au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi ▪ Questionnaires de satisfaction et d'évaluation
--	---

Action 1.7	« Moustique tigre : restons vigilant ! »
-------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Service de Démoustication du SDDEA
	Personne référente : Caroline LANNOU
Axe stratégique du CLS	Environnements favorables à la santé
Contexte et enjeux locaux	Depuis le 1er janvier 2020, en application de l'article R. 3114-11, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont en charge de l'ensemble des missions de surveillance et de lutte contre les moustiques vecteurs. La réalisation de ces mesures peut être déléguée à un organisme public ou de droit privé habilité au préalable par les Agences Régionales de Santé. Ces nouvelles missions s'ajoutent aux missions de démoustication dites de « confort » notamment par des complémentarités saisonnière et technique dans la surveillance et la lutte contre les moustiques. Fin 2019, le SDDEA, soutenu par ses élus, a obtenu l'habilitation permettant de répondre à la consultation de l'ARS Grand-Est pour devenir titulaire des missions de lutte anti-vectorielle. En avril 2020, le SDDEA est devenu titulaire du marché de lutte anti-vectorielle sur le département de l'Aube, entraînant ainsi la création d'un service structuré de démoustication. Cette nouvelle organisation interne a été opérationnelle dès l'obtention du marché, ce qui a permis d'identifier le premier moustique tigre du département en septembre 2020. Dans un monde en constant changement, les écosystèmes qui hébergent hommes, animaux, agents pathogènes et vecteurs évoluent. Ces changements, inévitables et difficilement prévisibles, entraînent un accroissement généralisé et global et du risque sanitaire, notamment par l'apparition de maladies émergentes dans des territoires nouveaux. Responsables en grande partie de ces problématiques, les moustiques apparaissent aujourd'hui comme la plus importante des menaces pour l'être humain et constituent le premier groupe d'insectes vecteurs d'intérêts médical et vétérinaire. L'action proposée par le SDDEA portera plus particulièrement sur le moustique vecteur <i>Aedes albopictus</i>, appelé plus communément moustique tigre. Elle portera sur le volet communication autour de cette espèce à enjeux pour la santé à destination des professionnels du territoire de Troyes Champagne Métropole. Il s'agira notamment de mettre en avant l'existence du site SI-LAV (système d'Information du Ministère chargé de la santé dédié à la prévention des maladies vectorielles).
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.

	☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants et des acteurs du territoire en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien
Objectifs opérationnels	Mettre en place une campagne de communication autour du moustique tigre à destination des professionnels du territoire de Troyes Champagne Métropole
Etapas de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Création de supports de communication – dès juin 2025</u> ➤ Dans le cadre de cette campagne de communication, plusieurs supports seront créés à partir de supports existants : ▪ Des affiches à destination des espaces publics ainsi que des lieux dédiés à la santé afin de présenter le site SI-LAV et ainsi la manière dont les professionnels peuvent contribuer à la prévention des maladies vectorielles et à la lutte antivectorielle (SI-LAV) ▪ Des supports de communication numérique à destination des écrans d'affichage de la ville de Troyes pour présenter le site SI-LAV ainsi que les leviers d'action pour lutter efficacement contre l'implantation du moustique tigre. ➤ Des prestataires seront sélectionnés afin de réaliser ses deux supports de communication. <u>Etape 2 : Mise en œuvre de la campagne de communication – dès juin 2025 et tout au long de l'action</u> Les campagnes de communication seront réalisées selon les modalités définies par le porteur et cela tout au long de l'action. <u>Etape 3 : Evaluation</u> Une évaluation annuelle ainsi qu'une évaluation finale seront réalisées avec l'ensemble des parties prenantes de l'action.
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2026 Fin : août 2028
Partenaires de l'action	Troyes Champagne Métropole ARS DT 10

Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : parents	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☒ Autre (Précisez) : Service SCHS de la ville de Troyes
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	6 000 €
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS (6000 euros à confirmer)
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Moyens humains mis à disposition : ▪ 1 technicien (sddea) ▪ 1 ingénieur (sddea)
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	

Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants/acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants/acteurs dans leurs quotidien/leurs pratiques professionnelles en matière de santé-environnement à T1 * au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi ▪ Questionnaire d'évaluation

Action 1.8	Surveillance et sensibilisation face aux espèces à risque pour la santé humaine
-------------------	--

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Structure :</i> FREDON GRAND EST
	<i>Personne référente</i> Manon FREBY
Axe stratégique du CLS	Environnements favorables à la santé
Contexte et enjeux locaux	Trois espèces classées dans le Code de la Santé Publique sont présentes sur le territoire de Troyes Champagne Métropole. Il s'agit des processionnaires du pin et des processionnaires du chêne qui produisent, au stade chenille, des soies microscopiques urticantes et qui colonisent de plus en plus les zones urbanisées augmentant le risque pour l'Homme et les animaux domestiques, notamment lors de leur procession. Il s'agit également de l'ambrosie à feuille d'armoïse qui colonise toujours plus de milieux par la dissémination de ses graines via les semences ou mélanges pour oiseaux contaminés, et qui produit une grande quantité de pollen très allergisant pouvant se disperser sur 100 km grâce au vent, en août-septembre. Une convention est signée entre l'ARS Grand Est et FREDON Grand Est pour travailler sur ce sujet. L'objectif est d'avoir un déploiement local, facilité par l'intégration dans un CLS, du plan d'actions régional (PAR).
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants et des acteurs du territoire en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien
Objectifs opérationnels	➤ Réaliser au moins une action d'information ou une formation par an à destination du grand public ou à destination d'un public ciblé, en partenariat avec les acteurs locaux, sur le territoire de Troyes Champagne Métropole

	➤ Former des référents Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine (EESH), en partenariat avec des acteurs locaux, sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Identifier des nouveaux foyers d'EESH sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Etapes de mise en œuvre – Description	Chaque année <u>Etape 1 : Mobilisation des habitants et des acteurs sur le territoire – tout au long de l'année</u> Le choix du public cible sera défini avec le coordinateur du CLS selon les besoins locaux recensés : ▪ Soit auprès du grand public ▪ Soit auprès d'un public ciblé : associations, fédérations, entreprises du végétal, établissements scolaires, accueil collectif de mineurs, gestionnaires d'espaces, agriculteurs, élus et agents de collectivité Deux modalités d'intervention pourront être proposées : soit une action d'information dont la durée sera à adapter en fonction des possibles, soit une formation certifiée QUALIOPI de 3h30. Cette action pourra être proposée lors d'événements existants ou non ; avec en sujet principal les ambrosies et les processionnaires mais pouvant ajouter en sujet secondaire la berce du Caucase, le datura stramoine, les tiques, le moustique tigre ou les punaises de lit. L'action pourra être annulée en cas de faible nombre d'inscrits (minimum 7). <u>Etape 2 : Mobilisation de référents EESH – tout au long de l'année</u> À la suite de l'action, un engagement en tant que référent EESH sera proposé aux participants. Ces référents seront nommés, formés, puis accompagnés techniquement par FREDON Grand Est. Ils permettront de disposer d'une aide locale à la détection des nouveaux foyers, à la vérification d'action(s) de gestion et à l'information des habitants. <u>Etape 3 : Gestion des foyers d'EESH – tout au long de l'année</u> Chaque année, les propriétaires d'un foyer d'EESH seront contactés pour faire le point sur sa gestion (éradiqué / stable / en croissance) afin d'ajuster les moyens de lutte : accompagnement et suivi de la gestion de ces foyers d'EESH auprès des propriétaires. Ces foyers seront identifiés suite à des signalements (par les référents EESH ou encore les habitants eux-mêmes) et/ou par des prospections de FREDON Grand Est. <u>Etape 4 : Evaluation</u> Une évaluation annuelle des actions menées sera réalisée avec l'ensemble des parties prenantes. FREDON Grand Est rédige un bilan de toutes les actions mises en place à l'année dans le cadre du plan d'actions régional (PAR), y compris concernant le CLS de TCM, et comprenant la localisation des foyers d'EESH ainsi que les référents EESH mobilisés.

Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 01/01/2025 Fin : 31/12/2029	
Partenaires de l'action	CA de Troyes Champagne Métropole	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☒ Autre (Précisez) : gestionnaire de linéaire, gestionnaires d'espaces végétalisés, agriculteurs, élus et agents communaux
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	1701,18€
	<i>Financeurs et montants</i>	Convention FREDON Grand Est / ARS Grand Est : 1701,18€ (1j / an = 340,24€)
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Troyes Champagne Métropole : prêt de matériel et de lieu, mobilisation du public
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population	

	☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants/acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de santé-environnement et sur les offres et dispositifs en lien à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants/acteurs dans leurs quotidien/leurs pratiques professionnelles en matière de santé-environnement à T1 * au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi d'activité ▪ Questionnaires d'évaluation

Axe 2 : Offres de soins-accès aux soins

Objectifs spécifiques	Le renforcement de la connaissance et de la compréhension de l'offre de soins par les habitants, les acteurs et les élus Le renforcement de l'accès à l'offre de soins par les habitants L'amélioration de la coordination des professionnels dans le cadre du parcours de santé des patients Le renforcement de l'offre et des dispositifs de soins pour les habitants du territoire
Les fiches-actions	Fiche 2.1 : Symposium de Lynch Fiche 2.2 : Lisibilité et visibilité de l'offre de santé du territoire Fiche 2.3 : La maison des femmes de l'Aube Fiche 2. 4 : Projet odontologie à destination des personnes en situation de vulnérabilité / handicap Fiche 2.5 : Expérimentation de la téléconsultation assistée sur le territoire communautaire de TCM Fiche 2.6 : Des dynamiques locales en faveur des professionnels de santé et des futurs professionnels de santé Fiche 2.7 : Agir pour la santé des étudiants du territoire Fiche 2.8 : Développement d'un jumeau numérique en santé pour la coordination des parcours complexes

Action 2.1	Symposium de Lynch
-------------------	---------------------------

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : CTPS de Troyes Champagne Métropole
	Personne référente : Alix VELEV
Axe stratégique du CLS	Accès aux soins / offres de soins
Contexte et enjeux locaux	Le syndrome de Lynch est une mutation génétique héréditaire qui augmente significativement le risque de développer un cancer colorectal, de l'endomètre, de l'ovaire et parfois des voies urinaires, des voies biliaires et de la peau. Environ 3% des cancers du côlon et du rectum sont corrélés au syndrome de Lynch ainsi que 2% des cancers de l'endomètre. Le risque de développer un cancer chez les personnes atteintes du syndrome de Lynch varie en fonction des mutations génétiques. Il est de 20 % à 80 % pour les tumeurs colorectales, de 15 % à 60 % pour le cancer de l'endomètre, de 1 % à 38 % pour le cancer de l'ovaire et de 1 % à 18 % pour les autres types de cancers. Les enjeux concernant ce syndrome sont les suivants : ▪ Améliorer la détection précoce des personnes à risque ▪ Optimiser la prise en charge des patients ▪ Favoriser la collaboration entre les acteurs de sante Afin de répondre, en partie, à ces enjeux la CPTS de Troyes Champagne Métropole souhaite organiser un symposium (un congrès) à destination des professionnels de santé hospitaliers et libéraux sur ce sujet.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole

Objectifs spécifiques	Améliorer la coordination des professionnels du territoire autour du parcours de santé des patients	
Objectifs opérationnels	Organiser un symposium sur le syndrome de Lynch à destination des professionnels de santé hospitalier et libéraux du territoire de Troyes Champagne Métropole	
Etapas de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Mise en place d'un comité technique de suivi – janvier 2025</u> Des acteurs du territoire ont mobilisées pour constituer ce comité de suivi technique qui sera en charge de mettre en œuvre, suivre et évaluer l'action. Les acteurs en question étaient déjà mobilisés lors du précédent symposium du les prédispositions génétiques BRCA 1 et BRCA 2. <u>Etape 2 : Préparation du symposium – de janvier 2025 à mars 2026</u> Le comité technique de suivi travaillera sur la préparation de l'évènement en amont afin de définir : ▪ Les objectifs de cette journée ▪ Le contenu ▪ Les intervenants ▪ Les modalités de mises en œuvre et notamment logistique ▪ Les modalités de communication <u>Etape 3 : Mise en œuvre du symposium – mars 2026</u> Le symposium se déroulera sur une journée, à l'hôtel de ville de Troyes, le 26 mars 2028 et selon les modalités définies par le comité technique de suivi. Ce symposium s'inscrit dans le cadre de Mars Bleu. <u>Etape 4 : Evaluation – septembre 2026</u> Une évaluation sera réalisée à l'issue de cette journée avec l'ensemble des parties prenantes.	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : janvier 2025 Fin : septembre 2026	
Partenaires de l'action	▪ Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole ▪ Ville de Troyes ▪ CPAM ▪ ARS ▪ HCS ▪ Association Gene10 ▪ Région Grand Est ▪ Département de l'Aube ▪ La ligue contre le cancer ▪ Allianz ▪ NEON réseau de cancérologie Grand Est ▪ Association les petites herbes ▪ Crédit Agricole ▪ Harmonie Mutuelle ▪ EDUPRAT	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans)	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social

	☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	15 000 €
	<i>Financeurs et montants</i>	CPTS : 9000 € (à confirmer) Allianz : 1 500 € La ligue : 1 000 € CPTS de TCM : 3 500 € (pris en charge par la CPTS pour l'instant mais des financements seront recherchés pour venir soutenir cette action)
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Mise à disposition de salles par la ville de Troyes
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	

Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat : - Nombre de professionnels de santé déclarant avoir identifié une amélioration dans leurs pratiques en matière de coordination entre T0 et T1 - Typologie des améliorations identifiées par les professionnels du territoire à T1 Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Feuille d'émargement ▪ Tableau de suivi ▪ Questionnaire d'évaluation

Action 2.2	Lisibilité et visibilité de l'offre de santé du territoire
-------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : CPTS Troyes Champagne Métropole
	Personne référente : Alix VELEV
Axe stratégique du CLS	Accès aux soins / Offre de soins
Contexte et enjeux locaux	Les données disponibles sur le territoire ainsi que le diagnostic réalisé ont mis en avant différentes problématiques concernant l'offre de soins sur le territoire : ▪ Méconnaissance des offres existantes autant pour les habitants que pour des professionnels ▪ Manque de lisibilité des filières par thèmes, par population, par parcours de santé. ▪ Manque d'information des professionnels et des usagers sur les dispositifs de prévention, de soins et d'accompagnement. ▪ Problématique d'accès aux soins. Cette méconnaissance des offres de santé peut entraîner des ruptures dans le parcours de soins et de santé des habitants. La CPTS de Troyes Champagne Métropole, de par ses missions, souhaite travailler sur une meilleure visibilité et lisibilité des offres de santé sur le territoire.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité des habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre soins non-programmée et de l'offre de soins dispensée sur le territoire à destination des habitants, des acteurs et des élus du territoire
Objectifs opérationnels	➤ Constituer une équipe projet dans le cadre de la mise en œuvre de cette action en partenariat avec les acteurs locaux

	➤ Réaliser une cartographie de l'offre de soins du territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Communiquer sur l'offre de soins cartographiée à destination des habitants et des acteurs du territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Mettre à jour la cartographie de l'offre de soins au moins une fois tous les ans sur toute la durée du Contrat Local de Santé
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Constitution d'une équipe projet – septembre 2025</u> Des acteurs du territoire seront mobilisés pour constituer une équipe projet qui sera en charge de mettre en œuvre, suivre et évaluer l'action. La CPTS s'appuiera sur son réseau de partenaires pour constituer cette équipe projet. Une feuille de route sera établie par l'équipe projet afin de définir : ▪ Les modalités de réalisation de la cartographie (méthodes de travail, étapes de travail ...) ▪ Les modalités de communication sur l'offre de soins cartographiés (stratégies de communication, plan de communication ...) ▪ Les modalités d'évaluation de l'action ainsi que les outils de suivi et d'évaluation associés. Cette équipe projet se réunit selon les modalités qu'elle définira afin d'assurer le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action. <u>Etape 2 : Réalisation d'une cartographie de l'offre de soins – dès 2025</u> Un état des lieux des offres de soins déjà existantes sera réalisé (dispositifs, outils, structures, etc...) afin de constituer une cartographie ou plusieurs cartographies. Cet état des lieux se fera par étape selon les modalités définies dans la feuille de route. <u>Etape 3 : Communication sur l'offre de soins existante – selon la feuille de route établie</u> La communication se fera selon les modalités établies dans la feuille de route et des outils de communication seront créés. Cette communication devra aussi être pensée en adéquation avec les besoins et les spécificités des « sous-territoire » (territoire urbain/rural, quartier prioritaire politique de la ville, etc...). Une attention particulière sera portée sur la lisibilité de l'offre, c'est-à-dire sur la compréhension sur le fonctionnement et les modalités de l'offre dans les supports de communication proposées. <u>Etape 4 : Evaluation – tout au long du projet</u> L'évaluation sera réalisée selon les modalités définies dans la feuille de route mais une évaluation annuelle sera nécessaire afin de faire des points d'étape et de réajuster si besoin les modalités de mise en œuvre et d'évaluation ainsi que les outils. Une fois la ou les cartographies réalisées et communiquées, il sera nécessaire de mettre en place une démarche de travail afin de mettre à jour cette ou ces cartographies et le cas échéant de communiquer de manière régulière auprès des habitants et des acteurs du territoire.

Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029	
Partenaires de l'action	Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole CPAM ARS DT 10	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☒ Autre (Précisez) : tout public	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	Budget global prévisionnel	6 500 €
	Financeurs et montants	CPTS : 6 500 €
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Mise à disposition de salle via les partenaires du projet
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	

	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants/d'acteurs/d'élus déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre de soins non-programmée et l'offre de soins dispensée entre T0 et T1 - Typologie des offres de soins non-programmées et dispensées déclarées comme mieux connues et mieux comprises à T1 - Typologie* des habitants déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre de soins non-programmée et l'offre de soins dispensée à T1 * typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement de vie Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Compte rendu de réunions ▪ Tableau de suivi ▪ Questionnaire d'évaluation

Action 2.3	La maison des femmes de l'Aube
-------------------	---------------------------------------

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Coportage CMAS de Troyes et CHT
	Personne référente Mathilde ROYER (CHT)
Axe stratégique du CLS	➤ Accès aux soins / Offre de soins ➤ Santé mentale ➤ Promotion de la santé, prévention et éducation pour la santé
Contexte et enjeux locaux	La lutte contre les violences faites aux femmes constitue un enjeu de société majeur et mis au centre des priorités de l'action publique depuis le Grenelle des violences conjugales lancé par le Gouvernement en 2019 duquel découle 46 mesures visant à prévenir, protéger et lutter contre la récidive. Dans la continuité de ces actions un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023 – 2027) a été déployé annonçant la volonté de « doter chaque département d'une structure médico-sociale de prise en charge globale des femmes victimes de tous types de violences, adossée à un centre hospitalier, et y généraliser le recueil de plainte. Ces lieux offriront à la victime un espace sécurisé de recueil de leur parole, d'accompagnement psychologique et juridique, d'information et d'orientation vers les partenaires (psychologues, médecins, associations d'aide aux victimes, policiers et gendarmes, tribunal, avocats...) », le projet de maison des femmes coporté par le Centre Hospitalier de Troyes (CHT) et le Centre Municipal d'Actions Sociales (CMAS) de Troyes, répond à cette ambition. En France en 2023, le nombre de victimes déclarées de violences conjugales (271 000) était en hausse de 10% par rapport à 2022. Ces chiffres soulignent l'urgence de renforcer les actions de prévention, de protection et de soutien aux victimes. Le département de l'Aube n'échappe pas à ces constatations. Ainsi pour l'année 2023 on observait également une augmentation de 10% des violences intrafamiliales sur le territoire. Même si le nombre de faits n'est pas une donnée disponible, nous pouvons souligner qu'en 2022 sur la seule zone police 665 plaintes ont été considérées comme recevables. Les femmes victimes de violences sont un public vulnérable qui souvent n'ont pas un accès aux soins avec facilité. La maison des femmes répond à ce besoin et regroupe en un même lieu les soins et l'accompagnement social, psychologique ou juridique qu'elles nécessitent.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS

Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité des habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre soins non-programmée et de l'offre de soins dispensée sur le territoire à destination des habitants, des acteurs et des élus du territoire ➤ Renforcer l'accessibilité géographique et physique des habitants du territoire à l'offre et aux dispositifs de soins ➤ Renforcer l'offre d'accompagnement, de soutien et de répit en matière de santé mentale à destination des habitants du territoire ➤ Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé
Objectifs opérationnels	➤ Créer une maison des femmes de l'Aube sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Proposer un accueil inconditionnel et sécurisant aux femmes victimes de violences du département au sein de la maison des femmes de l'Aube ➤ Mettre en place un accompagnement individualisé (social, médical et psychologique) à partir d'un diagnostic pour chaque femme victime de violence accueillie au sein de la maison des femmes de l'Aube ➤ Mettre en place un accompagnement juridique à destination des femmes accueillies au sein de la maison des femmes de l'Aube ➤ Organiser des actions collectives autour de l'insertion professionnelle, la reconstruction et l'estime de soi à destination des femmes accueillies au sein de la maison des femmes de l'Aube ➤ Former l'équipe de la maison des femmes de l'Aube au regard des besoins identifiés ➤ Travailler en réseau avec les autres acteurs institutionnels ou associatifs du territoire sur la thématique de la violence intra familiale
Etapes de mise en œuvre – Description	La création de la maison des femmes relève d'un travail partenarial entre le CHT et le CMAS en collaboration avec les associations du territoire aubois qui œuvre sur la thématique des violences faites aux femmes (Solidarités femmes, CIDFF, AVIM-RS, Couples et familles, ASSAGE, CDAD...). <u>Etape 1 : Création de la maison des femmes de l'Aube – 2022-2025</u> ➤ Réalisation d'un diagnostic avec les partenaires sur les besoins du territoire ➤ Choix du lieu et réalisation des travaux ➤ Conventionnement avec les partenaires pour connaître leurs modalités d'intervention au sein de la structure ➤ Création d'une équipe pluridisciplinaire socle composée : 1 agent d'accueil, 1 coordinateur (sage-femme), 1 travailleur social, 1 psychologue L'ouverture au public est prévue en décembre 2025 <u>Etape 2 : Mise en place des offres et des actions au sein de la maison des femmes de l'Aube – dès 2026</u> Au sein de la maison des femmes de l'Aube plusieurs offres seront proposées.

	➤ <i>Un accueil_inconditionnel aux femmes victimes de violence du territoire aubois</i> L'accueil au sein de la structure sera réalisé par l'agent d'accueil en physique ou par téléphone du lundi au vendredi à raison de 35h par semaine. L'agent d'accueil aura pour rôle de réceptionner le public ou les partenaires, fournir les renseignements nécessaires et orienter dans un premier temps la personne vers le professionnel le plus adapté. La maison des femmes sera ouverte à toutes les femmes du département de l'Aube. ➤ <i>Un accompagnement individualisé pour chaque femme victime de violence qui se présente à la structure sur le plan social, médical, psychologique</i> Le coordinateur pourra effectuer un premier diagnostic de la victime pour l'adresser au service le plus compétent selon ses besoins grâce à un entretien individuel (social, médical, psychologique, juridique). Après le diagnostic du coordinateur, un plan d'action est décidé en collaboration avec le travailleur social et le psychologue de la structure. ▪ Mise en place d'entretiens individuels avec le travailleur social : durant ses entretiens le travailleur répond aux interrogations de la victime et l'épaulé dans les démarches qu'il trouve pertinentes tel que l'ouverture de droits, création d'un compte bancaire, recherche d'hébergement, etc... ▪ Mise en place d'entretiens individuels avec le psychologue : l'objectif est d'améliorer l'état psychique de la personne et de lui offrir un moment d'écoute individuel. ▪ Sur le plan médical selon les besoins la victime sera adressée au service médical de l'hôpital adapté avec la mise en place de consultations ou de soins d'urgence (gynécologie, orthodontie, etc..). ▪ Si les femmes accueillies viennent avec leurs enfants, selon les besoins, les enfants victimes ou témoins de violences pourront être redirigés vers l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger (UAPED) du Centre Hospitalier de Troyes. ➤ <i>Un accompagnement juridique</i> ▪ Le dépôt de plainte : Il sera facilité par la mise en œuvre d'une procédure de dépôt de plainte simplifié dans le cadre du protocole en vigueur signé entre le CHT, le parquet du tribunal judiciaire de Troyes, la DDPN de l'Aube, le groupement de gendarmerie départementale de l'Aube et les association Solidarité Femmes et AVIM-RS. La victime pourra remplir le formulaire de dépôt de plainte simplifié qui sera transmis aux services de l'ordre compétent. ▪ La permanence juridique : Mise en place d'un temps d'échange sur la situation de la victime et des recours possibles. La permanence sera animée par un juriste ou un avocat provenant des structures associatives partenaires du projet. Par la suite elle pourra être redirigé vers l'association directement. ➤ <i>Des actions collectives</i> ▪ Favorisant l'insertion professionnelle
--	--

	Mise en place d’ateliers favorisant l’insertion professionnelle animés par un professionnel qualifié tels que : ○ La création de Cv ○ La recherche de formation ○ Bénévolat Pourront également être proposés : ○ Des entretiens individuels ○ Des ateliers collectifs de 5/6 personnes ▪ Favorisant la reconstruction et l’estime de soi Mise en place de groupes de parole, au sein de la structure, animés par un professionnel déterminé par les structures associatives et partenaires. Les groupes de paroles sont un espace de partage de parole, d’échange et d’écoute sécurisant Les thématiques seront différentes pour permettre d’élargir les publics cibles : Addiction, prostitution, handicap, santé sexuelle, IVG, etc... Les femmes seront mobilisées sur ces actions collectives en fonction du diagnostic réalisé au moment de leur accueil et de l’accompagnement individualisé proposé et prenant en compte leurs besoins. ➤ Formation de l’équipe Les femmes victimes de violences étant un public vulnérable avec des besoins spécifiques il est nécessaire de former, de manière continue, le personnel et les professionnels intervenant au sein de la maison des femmes de l’Aube selon les besoins. <u>Etape 3 : travail en réseau – dès 2026</u> ➤ Mise en place de temps d’échange entre les acteurs associatifs et le personnel de la maison des femmes sur les situations et difficultés rencontrées (organisation, situation individuelle d’une personne, etc....) La fréquence, les modalités et le contenu de ces temps d’échange seront définis avec l’équipe de la maison des femmes de l’Aube et les acteurs engagés. ➤ Mise en place de la Labélisation Re#start de la maison des femmes de l’Aube afin d’appartenir à un réseau national et permettre l’échange de pratiques, le partage de connaissance, etc.... <u>Etape 4 : Evaluation annuelle</u> Chaque année, un temps de bilan sera organisé avec l’ensemble des partenaires engagés/intervenant au sein de la maison des femmes de l’Aube et l’équipe. Ce temps de bilan permettra notamment d’identifier les points forts de l’année ainsi que les points à améliorer et les réajustements possibles. Un bilan écrit sera réalisé chaque année.
Durée de l’action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029
Partenaires de l’action	Les partenaires identifiés de l’action sont les suivants : ▪ Solidarités femmes ▪ Le CIDFF ▪ Couple et familles aubois

	▪ ASSAGE ▪ AVIM-RS ▪ CDAD Aube ▪ DDFE						
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☒ Autre (Précisez) : les femmes pourront être accueillies avec leurs enfants * Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :						
Territoire d'intervention	Département de l'Aube						
Financement	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;"><i>Budget global prévisionnel</i></td><td>1.000.125 euros dont 285.000 euros de fonctionnement et 715.125 en investissement</td></tr> <tr> <td><i>Financeurs et montants</i></td><td> Fonctionnement : MIG-ARS : 62500 Autres financeurs : 222.500 euros Investissement : TCM : 125000 Ville de Troyes : 285000 Région : 120000 FEDER : 185125 </td></tr> <tr> <td><i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i></td><td></td></tr> </table>	<i>Budget global prévisionnel</i>	1.000.125 euros dont 285.000 euros de fonctionnement et 715.125 en investissement	<i>Financeurs et montants</i>	Fonctionnement : MIG-ARS : 62500 Autres financeurs : 222.500 euros Investissement : TCM : 125000 Ville de Troyes : 285000 Région : 120000 FEDER : 185125	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<i>Budget global prévisionnel</i>	1.000.125 euros dont 285.000 euros de fonctionnement et 715.125 en investissement						
<i>Financeurs et montants</i>	Fonctionnement : MIG-ARS : 62500 Autres financeurs : 222.500 euros Investissement : TCM : 125000 Ville de Troyes : 285000 Région : 120000 FEDER : 185125						
<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>							
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité						
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)						
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail						
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social						

	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants/d'acteurs/d'élus déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre de soins non-programmée et l'offre de soins dispensée entre T0 et T1 - Typologie des offres de soins non-programmées et dispensées déclarées comme mieux connues et mieux comprises à T1 - Typologie* des habitants déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre de soins non-programmée et l'offre de soins dispensée à T1 - Nombre d'habitants déclarant que l'offre et les dispositifs de soins sont plus accessibles géographiquement et physiquement à T1

	- <i>Typologie des offres et dispositifs de soins déclarés plus accessibles géographiquement et physiquement à T1</i> - <i>Typologie* des habitants déclarant que l'offre et les dispositifs de soins sont plus accessibles géographiquement et physiquement à T1</i> - <i>Nombre de nouvelles offres d'accompagnement, de soutien et de répit en matière de santé mentale sur le territoire à T1</i> - <i>Typologie des nouvelles d'accompagnement, de soutien et de répit en matière de santé mentale sur le territoire à T1</i> - <i>Nombre d'habitants déclarant avoir renforcer leurs connaissances et/ou compétences* sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> - <i>Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> - <i>Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants dans leur quotidien en matière de santé à T1</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long de l'action et à l'issue de l'action - à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés. Exemple d'outils : - Le tableau de bord - Questionnaires ou entretiens d'évaluation - Rapports d'activité
--	---

Action 2.4	Projet odontologie à destination des personnes en situation de vulnérabilité / handicap
-------------------	--

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (projet en cours de mise en place)	
Porteur	<i>Structure :</i>	Centre Hospitalier de Troyes
	<i>Personne référente</i>	Dr Emmanuelle PAUPE
Axe stratégique du CLS	➤ Offres des soins / accès aux soins ➤ Prévention, promotion de la santé	
Contexte et enjeux locaux,6	L'hôpital reçoit des populations adultes de tous âges et présentant des niveaux de santé variés. Les patients de l'hôpital sont ainsi nombreux à cumuler plusieurs pathologies systémiques chroniques. Les services d'odontologie hospitaliers doivent s'adapter à ces patients à tous les niveaux de prise en charge. Il s'agit de mettre en place des soins préventifs, curatifs et de suivi adapté à la spécificité du diagnostic et du contexte médical. Certaines maladies bucco-dentaires peuvent avoir des conséquences à distance et favoriser l'apparition, la progression ou la gravité de certaines maladies générales. Parfois elles retentissent gravement sur l'état général, elles peuvent être à l'origine de complications infectieuses locales ou à distance, en particulier chez certains patients fragilisés comme les patients diabétiques, les sujets immunodéprimés, les personnes atteintes d'affection cardiaque. L'offre de consultations dentaires spécifiques handicap sur notre territoire est insuffisante : une demi-journée par semaine pour l'ensemble du territoire. De fait, les personnes en situation de handicap sont donc orientées vers les consultations dédiées au CHU de Reims ou consultations dédiés de Handi-Cap Courlancy-Bezannes. Cet éloignement géographique génère des ruptures de parcours de soins, des retards de prises en charges, une augmentation des psycho-sociaux du fait des transports et du stress engendré ainsi qu'une mobilisation de moyens et professionnels pour réaliser ces accompagnements Le Centre Hospitalier de TROYES doit souvent subvenir aux soins envers des individus n'ayant pas la possibilité de se faire soigner en ville ou dont les caractéristiques nécessitent un plateau technique ou une équipe aux qualifications spécifiques. En effet, certains patients face à des problèmes de santé complexes et multiples, ou à cause de certaines difficultés socio-économiques ne trouvent pas de solution dans les cabinets ou centres de santé ainsi l'hôpital devient pour eux la seule solution. Pour rappel, le taux de pauvreté en 2021 dans l'Aube (hors communautés et sans abris) selon l'INSEE est de 16,9%. En ciblant un découpage par âge, il est beaucoup plus prononcé chez les moins de 30 ans (27,2) % et les personnes âgées entre 30 et 49 ans (21,3%). Aussi le Centre Hospitalier de Troyes paraît être le lieu idéal pour l'implantation de ce projet d'abord en cas de risques vitales du patient qui	

	pourra être directement pris en charge par les services du CHT et de par l'implantation déjà existante du Centre de Formation d'Implantologie Dentaire où le matériel et la salle de formation pourront être mutualisés. C'est dans ce contexte, que le Centre hospitalier de Troyes en lien avec l'association des parents d'enfants inadaptés (Apei) de l'Aube souhaite développer une offre de soins bucco-dentaire qui prendra en compte tout le département de l'Aube et par conséquent le territoire de Troyes Champagne Métropole.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <i>(lettre et chiffre)</i> <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Renforcer l'accessibilité géographique et physique des habitants du territoire à l'offre et aux dispositifs de soins ➤ Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre soins non-programmée et de l'offre de soins dispensée sur le territoire à destination des habitants, des acteurs et des élus du territoire ➤ Renforcer l'offre et les dispositifs de soins à destination des habitants du territoire
Objectifs opérationnels	➤ Créer 4 boxes supplémentaires de consultation dentaire à destination d'un public enfant et adulte en situation de handicap au centre hospitalier de Troyes ➤ Ouvrir un terrain de stage aux internes du centre hospitalier universitaire de Reims au sein du service d'odontologie du centre hospitalier de Troyes ➤ Communiquer sur cette offre de soins à destination des établissements et structures médico-sociales (ESMS) accueillant du public en situation de handicap sur le territoire de Troyes Champagne Métropole et sur le département

Etapas de mise en œuvre – Description	<u>Etales 1 : Validation du projet et lancement</u> ➤ Février 2025 – validation des financements ➤ Mars 2025 – lancement projet <u>Etape 2 : Ouverture de l’offre de soins bucco-dentaire : septembre 2025</u> ➤ Cette offre permettra : ▪ L’accès à un dépistage annuel buccodentaire numérique par an réalisé par les infirmiers des ESMS. ▪ L’accès à un lieu dédié pour réaliser des habituations aux soins ▪ L’accès à des consultations blanches dentaires ▪ La possibilité de réaliser les dépistages UFSBD dans la salle buccodentaire dédiée handicap du centre dentaire du centre hospitalier. ➤ Les personnes en situation de handicap seront accompagnées aux dépistages et aux consultations par les professionnels et / ou par leurs familles. ➤ Ce projet intégrera : ▪ La formations des équipes de soins à la santé orale ▪ La formations des infirmiers aux prises de vue numérique de la sphère orale/buccale des personnes accompagnées ▪ L’utilisation d’outils numériques pour améliorer l’accès à la santé des personnes en situation de handicap en collaboration entre le centre hospitalier de Troyes et l’APEI ➤ Accueil des internes de 6^{ème} année en odontologie de la faculté de Reims : ▪ 4 pourront venir faire leur stage dès septembre 2025 ▪ Les internes feront deux jours de stage au CHT, supervisés par les praticiens hospitaliers et le reste de la semaine seront en libéral encadrés par leurs maitres de stage. ➤ Cette nouvelle offre sur le territoire devra faire l’objet d’un travail de communication auprès des ESSM du territoire de Troyes Champagne Métropole et du département, accueillant du public enfant et adulte en situation de handicap. <u>Etape 3 : Evaluation</u> Ce projet fera l’objet d’une évaluation annuelle en y associant l’ensemble des parties prenantes.
	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029
	▪ La faculté de Reims ▪ Le centre hospitalier universitaire de Reims ▪ Le conseil de l’ordre des dentistes

	▪ La ville de Troyes ▪ La Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole ▪ Le Conseil Régional ▪ L'ARS DT 10 ▪ L'APEI 10/52						
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : parents * Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :						
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole et tout le département de l'Aube						
Financement	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;"><i>Budget global prévisionnel</i></td><td>452 244 €</td></tr> <tr> <td><i>Financeurs et montants</i></td><td> ARS : 135 000 € TCM : 150.000 € Région ? : 65.000 € CHT : 102.244€ </td></tr> <tr> <td><i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i></td><td> RH supplémentaires : 0,5 ETP PH sénior encadrant (mi-temps avec CH Troyes) 1 ETP ASTP (partagé avec CHU Reims) 2 étudiants médecine 6^{ème} année 0,5 ETP assistante dentaire 0,5 ETP secrétaire médicale </td></tr> </table>	<i>Budget global prévisionnel</i>	452 244 €	<i>Financeurs et montants</i>	ARS : 135 000 € TCM : 150.000 € Région ? : 65.000 € CHT : 102.244€	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	RH supplémentaires : 0,5 ETP PH sénior encadrant (mi-temps avec CH Troyes) 1 ETP ASTP (partagé avec CHU Reims) 2 étudiants médecine 6 ^{ème} année 0,5 ETP assistante dentaire 0,5 ETP secrétaire médicale
<i>Budget global prévisionnel</i>	452 244 €						
<i>Financeurs et montants</i>	ARS : 135 000 € TCM : 150.000 € Région ? : 65.000 € CHT : 102.244€						
<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	RH supplémentaires : 0,5 ETP PH sénior encadrant (mi-temps avec CH Troyes) 1 ETP ASTP (partagé avec CHU Reims) 2 étudiants médecine 6 ^{ème} année 0,5 ETP assistante dentaire 0,5 ETP secrétaire médicale						
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité						
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)						
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>)						

	☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personnes mobilisées en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat :

	- <i>Nombre d'habitants déclarant que l'offre et les dispositifs de soins sont plus accessibles géographiquement et physiquement à T1</i> - <i>Typologie des offres et dispositifs de soins déclarés plus accessibles géographiquement et physiquement à T1</i> - <i>Typologie* des habitants déclarant que l'offre et les dispositifs de soins sont plus accessibles géographiquement et physiquement à T1</i> <i>* typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement de vie</i> - <i>Nombre d'habitants/d'acteurs/d'élus déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre de soins non-programmée et l'offre de soins dispensée entre T0 et T1</i> - <i>Typologie des offres de soins non-programmées et dispensées déclarées comme mieux connues et mieux comprises à T1</i> - <i>Typologie* des habitants déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre de soins non-programmée et l'offre de soins dispensée à T1</i> <i>* typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement de vie</i> - <i>Nombre de nouvelles installations de professionnels de santé/exercices de soins coordonnés/modes d'exercices/de dispositifs nouvellement installés sur le territoire à T1</i> - <i>Typologie des professionnels de santé/exercices de soins coordonnés/modes d'exercices/dispositifs nouvellement installés sur le territoire à T1</i> - <i>Evolution de l'offre et des dispositifs de soins sur le territoire entre T0 et T1</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi ▪ Questionnaires ou entretien de satisfaction et d'évaluation
--	---

Action 2.5	Expérimentation de la téléconsultation assistée sur le territoire communautaire de TCM
-------------------	---

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☒ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Troyes Champagne Métropole – Direction Santé
	Personne référente Mathilde DEFERT
Axe stratégique du CLS	Accès aux soins / offres de soins
Contexte et enjeux locaux	Troyes Champagne Métropole a la compétence communautaire en matière d'actions sociales et de santé publique. Sur le territoire, nous pouvons constater une crise médicale généralisée : déserts médicaux, difficulté de recrutement de professionnels de santé et vieillissement de ces professionnels : ▪ Une densité médicale insuffisante : 7,3 médecins / 10 000 habitants contre 8,5 en région et 8,4 au niveau national ▪ Le territoire est classé en Zone d'Action Complémentaire (ZAC) depuis 2022 et il est donc éligible à certaines aides. Les avantages de la téléconsultation sur notre territoire TCM : ▪ Gain de temps et réduction des déplacements ▪ Amélioration de la couverture médicale (complémentarité de l'offre de soins sur un territoire où les médecins peuvent être peu nombreux ou surchargés) ▪ Permet d'atteindre des publics spécifiques : les étudiants sur TCM et les nouvelles familles Ce dispositif permet également d'éviter : ▪ Les appels non adaptés au 15 ▪ Les transports non justifiés vers les urgences ▪ L'aggravation par retard de prise en charge ▪ Les ruptures dans la prise en charge des pathologies chroniques. Cette expérimentation de téléconsultation assistée se fera sur 3 ans et sur des sites pilotes qui seront définis par Troyes Champagne Métropole. Si elle apparaît bénéfique pour l'habitant, TCM étendra ce dispositif sur d'autres communes de TCM
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement

	☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer l'accessibilité géographique et physique des habitants du territoire à l'offre et aux dispositifs de soins
Objectifs opérationnels	➤ Evaluer les besoins de santé non couverts sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, en partenariat avec OMEDYS ➤ Evaluer la faisabilité d'installation de dispositifs de téléconsultation sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, en partenariat avec OMEDYS ➤ Déployer, de manière expérimentale et sur deux ans, des dispositifs de téléconsultation à destination des habitants des zones rurales ou périphériques, des étudiants et des nouvelles familles, en partenariat avec OMEDYS
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Lancement du projet et mise en place de la gouvernance – avril 2025</u> Ce projet sera en premier lieu présenter et valider en bureau communautaire. OMEDYS a été choisi comme partenaire sur ce projet. Un comité de pilotage sera installé et assurera la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette démarche expérimentale sur deux ans. <u>Etape 2 : Réalisation d'un diagnostic – mai 2025</u> ➤ Audit des populations éloignées des soins : profil, territoire, besoins. ➤ Propositions de sites d'implantation des cabines de téléconsultation. ➤ Définition du matériel, logiciel et équipe nécessaire par site. <u>Etape 3 : Lancement de l'expérimentation – à partir de juin 2025</u> ➤ Sélection et validation des sites d'expérimentation par Troyes Champagne Métropole en juin ➤ Lancement de la phase de test pour l'été : Déploiement et mise en œuvre des premières téléconsultations : ▪ Téléconsultation accompagnée par un infirmier présent physiquement avec le patient. ▪ Consultation réalisée à distance via un médecin, dans des points équipés (console + matériel médical). <u>Etape 4 : Evaluation</u> L'évaluation se fera tout au long de l'expérimentation à partir des éléments : ▪ Usage et satisfaction des usagers, ▪ Acceptabilité sociale, ▪ Retour des professionnels de santé, ▪ Identification des freins et solutions. Un bilan annuel sera réalisé qui permettra de décider de la poursuite ou de l'arrêt du dispositif.

Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : Avril 2025 Fin : 2028	
Partenaires de l'action	▪ OMEDYS ▪ CPAM ▪ ARS DT 10 ▪ IDE Libérales	
Public visé	☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	40 000 €
	<i>Financeurs et montants</i>	CA de Troyes Champagne Métropole
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population	

	☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants déclarant que l'offre et les dispositifs de soins sont plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 - Typologie des offres et dispositifs de soins déclarés plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 - Typologie* des habitants déclarant que l'offre et les dispositifs de soins sont plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 * typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement de vie Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :

	▪ Tableau de suivi ▪ Questionnaire de satisfaction et d'évaluation
--	--

Action 2.6	Des dynamiques locales en faveur des professionnels de santé et des futurs professionnels de santé
-------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	URCA
	<i>Personne référente</i>	Dr Stéphane SANCHEZ
Axe stratégique du CLS	Accès aux soins / Offres de soins	
Contexte et enjeux locaux	Le diagnostic local de santé met en lumière plusieurs enjeux en lien avec les professionnels de santé sur le territoire et notamment les suivants : ▪ Troyes Champagne Métropole reste un territoire en tension par rapport aux moyennes régionales et nationales en matière de d'offres de soins de 1^{er} recours ▪ Parmi les thématiques prioritaires soulevées par les habitants et les acteurs, nous pouvons retrouver l'accès aux droits de santé et l'accès aux soins. ▪ La proportion de médecins généralistes de moins de 55 ans reste inférieure à la moyenne régionale et nationale. Même si la démographie médicale du département de l'Aube fait apparaître un besoin d'installation de nouveaux professionnels de santé dans différentes spécialités médicales (notamment chirurgiens-dentistes, psychiatres, pneumologues, cardiologues...), toutes les spécialités sont concernées avec un focus particulier sur l'offre de soins de premier recours. D'autre part, plusieurs études montrent : ▪ Un lien entre la qualité de l'accueil et l'installation ▪ Un lien direct entre le lieu de stage des étudiants en médecine, externes et /ou internes et leur futur lieu d'installation. Se mettre en capacité d'accueillir un nombre croissant d'étudiants en médecine, que ce soit lors de leur second cycle (Externat) ou de leur troisième cycle (Internat) d'études, représente donc un enjeu majeur d'attractivité médicale pour notre territoire Par conséquent, l'augmentation des étudiants et des professionnels à venir sur le territoire rend prégnante la nécessité de coordonner et suivre les modalités d'accueil. La démarche de renforcer les antennes universitaires de territoire en particulier avec les premiers professeurs de territoires, va se poursuivre et être renforcée de concert avec la région et l'ARS pour favoriser l'augmentation des étudiants sur les territoires. Celle-ci reste à ce jour la seule alternative viable à l'installation des futurs professionnels sur les territoires. De plus, la création d'une quatrième année d'internat de médecine générale, à réaliser prioritairement en ambulatoire et en zone sous dotée, renforce l'enjeu que représente l'augmentation du nombre de Maîtres de stage et en conséquence l'offre de terrains de stages, susceptibles d'accueillir les étudiants en médecine, que ce soit pendant leur second ou troisième cycle d'études médicales. Renforcer les capacités d'accueil en médecine générale est donc une priorité, au regard de la mise en place de la phase de consolidation du DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées) de médecine générale, mais aussi face à l'arrivée croissante de plus en plus d'étudiants dans les filières et sur les territoires. Cette augmentation des	

	terrains de stage et la qualité de la formation en local doit se poursuivre en ville comme à l'hôpital. L'accueil de nouveaux étudiants en médecine sur notre territoire constitue l'aboutissement d'un processus, du côté de l'offre de terrains de stages, constitué de deux principales étapes : ▪ Soutenir l'augmentation du nombre de Praticiens Agréés Maître de Stage des Universités (PAMSU) de premier et deuxième niveau ▪ Soutenir l'augmentation du nombre de terrains de stage ouverts, permettant d'accueillir des étudiants ▪ Soutenir l'augmentation de l'offre de stage pour accueillir les étudiants Enfin, au niveau local, un certain nombre de travaux sont réalisés dont certains mettent en valeur le territoire : ▪ Soit par leurs résultats, ▪ Soit par leur originalité et le fait qu'ils aient été réalisés sur le territoire. Afin de valoriser et diffuser le travail d'acteurs locaux, un comité pourrait rétribuer les meilleurs travaux et concourir ainsi à augmenter la renommée de ceux-ci. Ces travaux pourraient être des thèses d'exercice, des mémoires, ou tout travail académique ayant donné lieu à une valorisation scientifique nationale ou internationale. Cela permettrait également à l'écosystème des acteurs locaux de se retrouver et d'échanger autour des travaux réalisés sur le territoire. Au regard de ces différents enjeux et opportunités, qui contribueront à renforcer l'offre de soins sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) en collaboration avec Troyes Champagne Métropole ont souhaité engager plusieurs axes de travail dans le cadre de ce CLS : ▪ Un comité local d'attractivité en santé (CLAS) ▪ Le soutien à la formation de nouveaux maîtres de stage ▪ Le soutien au déploiement d'enseignants de territoire ▪ La création d'un évènement : « Passe ta thèse à Troyes »
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer l'offre et les dispositifs de soins à destination des habitants du territoire

Objectifs opérationnels	➤ Créer un comité local d'attractivité en santé en partenariat avec les acteurs de santé du territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Identifier des actions pouvant contribuer à l'augmentation du nombre de Praticiens Agréés Maître de Stage des Universités (PAMSU) sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Identifier des terrains de stage pouvant potentiellement être ouverts et accueillir des étudiants en médecine
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Installation du comité local d'attractivité en santé – dès 2025</u> ➤ Ce comité sera composé, au minima, de représentants de l'URCA et de Troyes Champagne Métropole mais il restera à étoffer. ➤ Ce comité souhaiterait travailler sur le volet attractivité du territoire, le suivi et l'amélioration de l'accueil des professionnels / stagiaires en santé sur le territoire. Ces missions pourraient être les suivantes : ▪ Développer le lien local entre les professionnels juniors et seniors ▪ Développer le lien local entre les médecins de ville et de l'hôpital ▪ Améliorer l'installation des jeunes praticiens sur le territoire ▪ Identifier les leviers pour améliorer l'installation sur le territoire ▪ Communication autour de la démarche d'attractivité avec un même langage, même envie, la même méthode ▪ Mettre en place des actions coordonnées par les acteurs institutionnels pour créer un environnement favorable à l'installation de ressources humaines en santé ▪ Soutenir des projets de recherche valorisant le territoire Pour ce faire, il définira, lors de son installation, ses modalités de fonctionnement, les partenaires à mobiliser et une feuille de route devra être élaborée au regard des missions poursuivies. <u>Etape 2 : Le soutien au PAMSU et à l'ouverture de terrain de stage – tout au long de l'action</u> Dans le cadre de cet axe de travail, il ne s'agit pas d'intervenir sur le processus d'agrément qui est déjà bien défini mais davantage d'agir sur les leviers qui permettront d'augmenter le nombre de PAMSU sur le territoire et par voie de conséquence le nombre de terrains de stage. Il s'agira donc de s'articuler d'une part avec les actions déjà mises en place dans ce domaine par l'association INFORMED notamment, et d'autre part, de s'appuyer sur le CLAS, pour identifier les actions à mettre en place. <u>Etape 3 : La création et la mise en œuvre de l'évènement « Passe ta thèse à Troyes » - dès 2025 et chaque année</u> ➤ La mise en œuvre de cet évènement nécessitera en amont : ▪ D'identifier les acteurs susceptibles de participer au comité de sélections des travaux ▪ De mettre en place le comité et assurer sa tenue une fois par an ▪ De réaliser un appel à projet et mettre en place le jury récompensant les travaux sur le territoire ▪ Le jury sera constitué d'un groupe transversal, d'acteurs reconnus pour leurs compétences scientifiques, associés à des acteurs opérationnels

	➤ Cet évènement permettra de récompenser au moins 3 projets par an et ainsi de : ▪ Améliorer la diffusion des connaissances produites sur les territoires et valoriser les dynamiques de recherches locales ▪ Communiquer et faire connaître de l'innovation encadrée et produite sur le territoire ▪ Mettre en lumière de jeunes professionnels ayant réalisés leurs travaux sur ou avec le territoire en communiquant sur les projets réalisés Le CLAS pourra aussi être associé à de cet évènement notamment sur le volet communication et diffusion des travaux récompensés, puisqu'il contribuera aussi à développer l'attractivité du territoire et toutes ses retombées associées. Etape 5 : Evaluation Chaque axe de travail fera l'objet d'une évaluation annuelle à partir d'outils de suivi et d'évaluation élaborés et avec l'ensemble des parties prenantes.	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029	
Partenaires de l'action	▪ UFR de médecine et son Département de Médecine Générale ▪ ARS DT 10 ▪ Les Hôpitaux Champagne Sud ▪ Conseil départemental de l'ordre des médecins ▪ UTT ▪ Direction santé mutualisée entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole, direction de l'enseignement supérieur et de la recherche	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : étudiants en médecine	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	Budget global prévisionnel	38.000 €
	Financeurs et montants	ARS ? TCM ? Autres financeurs ?
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...)	

	☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention) Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel

	- <i>Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse</i> - <i>Typologie des personnes mobilisées en interne</i> - <i>Types de supports de communication créés ou utilisés</i> - <i>Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu</i> - <i>Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu</i> Indicateurs de résultat : - <i>Nombre de nouvelles installations de professionnels de santé/exercices de soins coordonnés/modes d'exercices/de dispositifs nouvellement installés sur le territoire à T1</i> - <i>Typologie des professionnels de santé/exercices de soins coordonnés/modes d'exercices/dispositifs nouvellement installés sur le territoire à T1</i> - <i>Evolution de l'offre et des dispositifs de soins sur le territoire entre T0 et T1</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Comptes rendus de réunions ▪ Tableaux de suivis ▪ Questionnaire d'évaluation
--	--

Action 2.7	Agir pour la santé des étudiants du territoire
-------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Troyes Champagne Métropole
	Personne référente Carine Boyard-lucquin
Axe stratégique du CLS	➤ Accès aux soins/offre de soins ➤ Promotion de la santé, prévention, éducation pour la santé
Contexte et enjeux locaux	Au travers de sa compétence Enseignement Supérieur-Recherche-Vie étudiante, Troyes champagne Métropole a créé un service destiné à accompagner, sous ses aspects principaux, la vie des étudiants présents sur le territoire. La santé des étudiants constitue donc un point de vigilance constant de ce service, au sein de la « Maison des Etudiants ». Dans la cadre de la préparation de son futur schéma directeur Enseignement Supérieur-Recherche-Vie étudiante, il a été décidé de réaliser un questionnaire auprès des étudiants du territoire, leur permettant de s'exprimer sur les questions de logement, alimentation, budget, transport et santé. Sur la thématique santé, l'analyse du questionnaire étudiant réalisé par TCM en 2024 met en exergue la difficulté d'accès aux soins aussi bien auprès d'un médecin généraliste ou spécialiste. Le renoncement aux soins pour raison financière est également une réalité de notre territoire. 41,67% des étudiants ayant répondu au questionnaire ont renoncé à voir un praticien de santé, pour les principales raisons suivantes : aucun médecin disponible (pour les nouveaux patients), le délai d'attente trop long pour avoir un rendez-vous, incompatibilité des horaires, raisons financières. La maison des étudiants est déjà très investie sur les questions de santé à travers les différentes actions proposées régulièrement, par différents partenaires au sein de la maison des étudiants. Elle souhaite poursuivre cet engagement en travaillant plus particulièrement sur le volet de la visibilité et lisibilité de l'offre de santé, que ce soit dans le domaine du soin ou de la prévention.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.

	☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre soins non-programmée et de l'offre de soins dispensée sur le territoire à destination des habitants, des acteurs et des élus du territoire ➤ Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre et des dispositifs de prévention du territoire à destination des habitants et des acteurs du territoire
Objectifs opérationnels	➤ Mettre en place des temps d'information et d'échanges, individuel et/ou collectifs sur les offres de santé en matière de soin et de prévention existants sur le territoire à destination des étudiants de Troyes Champagne Métropole
Etapes de mise en œuvre – Description	Chaque année <u>Etape 1 : Elaboration d'un programme – dès septembre 2025</u> En amont de la mise en place de temps d'information et d'échanges auprès des étudiants, il sera nécessaire : ▪ D'identifier les offres de soins et de prévention existants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole dont les étudiants peuvent bénéficier ▪ De travailler sur un support de communication de ces informations auprès des étudiants, par exemple une « cartographie » des offres et dispositifs de soins et de prévention existants sur le territoire ▪ De travailler sur une programmation de temps d'information et d'échanges, individuel et/ou collectif à destination des étudiants autour de ces offres de santé ▪ De travailler sur une évaluation de ce programme ainsi que sur des outils de suivi et d'évaluation. La maison des étudiants pourra s'appuyer sur les partenaires locaux pour travailler sur ces différents éléments en proposant par exemple des réunions de travail. <u>Etape 2 : Mise en œuvre du programme – tout au long de l'année</u> ➤ Il existe déjà une programmation annuelle des actions par le Service Vie Etudiante de TCM à la Maison des étudiants en lien avec les partenaires. Il s'agira, dans le cadre de cette action, de proposer des temps/actions/intervention collectives et/ou individuels sur les questions

	de visibilité et lisibilité de l'offre et aux dispositifs de santé (soins et prévention) en complémentarité avec ce qu'il se fait déjà. ➤ Dans ce cadre différents types d'actions pourraient être mise en place : ▪ Des temps d'information et d'échanges avec des dispositifs de soins et de prévention à la maison des étudiants ou dans un lieu en proximité des lieux de vie et d'études des étudiants Ces actions pourront se faire en partenariat avec les acteurs de la vie étudiantes notamment.	
	Etape 3 : Evaluation L'évaluation sera réalisée à partir des éléments travaillés sur l'étape 1 : la conception du programme. Cette évaluation permettra de réajuster, si besoin, d'une année sur l'autre la programmation des actions proposées.	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029	
Partenaires de l'action	PUSIM URCA et son SSE (Service de Santé Étudiante) Direction santé mutualisée entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole Service vie étudiante de TCM Référents étudiants des établissements d'enseignement supérieur	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☒ Autre (Précisez) : Etudiants	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	Budget global prévisionnel	4138,08 €
	Financeurs et montants	CROUS : 2000 € TCM : 2138,08 €
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Ressources humaines de la Maison des Étudiants, mise à disposition de locaux etc.

Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)

Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants/d'acteurs/d'élus déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre de soins non-programmée et l'offre de soins dispensée entre T0 et T1 - Typologie des offres de soins non-programmées et dispensées déclarées comme mieux connues et mieux comprises à T1 - Typologie* des habitants déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre de soins non-programmée et l'offre de soins dispensée à T1 * typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement de vie - Nombre d'habitants/d'acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs de prévention entre T0 et T1 - Typologie des offres et dispositifs de prévention déclarés comme mieux connus et mieux compris à T1 - Typologie* des habitants/des acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs de prévention à T1 * typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Feuilles d'émargement ▪ Tableau de suivi ▪ Questionnaire d'évaluation ▪
---	---

Action 2.8	Les jumeaux numériques en santé
-------------------	--

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Aube
	Personne référente Dr Michel VAN RECHEM
Axe stratégique du CLS	Accès aux soins / Offre de soins
Contexte et enjeux locaux	Ce projet est né du constat partagé de la nécessité de transformer l'organisation des soins face à la complexité croissante des parcours, notamment pour les patients polypathologiques. Ce projet répond pleinement aux priorités locales du CLS : ▪ Responsabilité populationnelle, ▪ Renforcement de la coordination ville-hôpital, ▪ Accès à l'innovation et à la donnée de santé, ▪ Réponses aux enjeux de vieillissement ▪ Désertification médicale, ▪ Chronicisation et anticipation de crises sanitaires. Pour répondre à ses priorités locales, plusieurs acteurs clés en santé du territoire se sont rassemblés pour réfléchir à une solution numérique, innovante, opérationnelle et territorialement ancrée et se sont tournés vers l'entreprise QUALES, une entreprise innovante spécialisée dans la création et la gestion de jumeaux numériques, avec une application directe dans le domaine de la santé. Les jumeaux numériques en santé sont des outils très innovants et prometteurs. Ils servent principalement à créer une réplique virtuelle d'un patient ou d'un organe, en utilisant des données médicales précises. Cela permet aux professionnels de la santé de simuler, d'analyser et de prévoir l'évolution de maladies, de tester des traitements ou des interventions sans risquer la santé réelle du patient. En résumé, ils aident à personnaliser les soins, à améliorer la précision des diagnostics et à optimiser les traitements, tout en réduisant les risques.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS

Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Améliorer la coordination des professionnels du territoire autour du parcours de santé des patients ➤ Renforcer l'offre et les dispositifs de soins à destination des habitants du territoire
Objectifs opérationnels	➤ Structurer un consortium d'acteurs, notamment d'acteurs en santé du territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Formaliser un projet d'un cas d'usage prioritaire à tester, sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, à partir de la solution « jumeau numérique », en partenariat avec les acteurs clés en santé ➤ Mettre en œuvre ce projet sur le territoire de Troyes Champagne Métropole en partenariat avec les acteurs clés en santé
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : formalisation d'un projet d'application de la solution numérique « jumeau numérique » - juin à juillet 2025</u> ➤ Demande de soutien institutionnel formalisé (lettres d'appui au projet) ➤ Mobilisation des relais politiques et territoriaux pour accompagner le projet au niveau national ➤ Appui à la structuration du consortium d'acteurs du territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Organisation d'une démonstration conjointe entre HCS, UTT et les partenaires ➤ Finalisation du cas d'usage prioritaire à tester localement ➤ Corédaction du dossier de candidature IDEMO4 avant le 15 juillet 2025 ➤ Formalisation des engagements des partenaires Cette démarche de formalisation demandera d'organiser des réunions de travail avec les acteurs mobilisés dans le consortium. <u>Etape 2 : Mise en œuvre du projet sur le territoire de Troyes Champagne métropole – après réponse de financement</u>

	Le dossier de candidature est actuellement en cours de rédaction donc la mise en œuvre du projet sera menée selon les éléments définis dans le dossier de candidature.	
	Etape 3 : Evaluation	
	Le dossier de candidature est actuellement en cours de rédaction donc l'évaluation du projet sera menée selon les éléments définis dans le dossier de candidature.	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029	
Partenaires de l'action	▪ Hôpitaux Champagne Sud (HCS) : pilote clinique et accès aux données via l'entrepôt local. ▪ Unité de recherche clinique HCS : expertise académique, appui à la formation des étudiants en santé. ▪ Université de Technologie de Troyes (UTT) : analyse de l'usage et accompagnement de l'appropriation des outils numériques. ▪ Qualees : éditeur de la solution de jumeau numérique. ▪ CPTS de Troyes Champagne Métropole (TCM) : partie prenante intéressée par l'impact sur les soins de premier recours	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	Budget global prévisionnel	À défaut de succès à l'appel à projets, un financement via le CLS pourrait être envisagé avec un budget spécifique à définir
	Financeurs et montants	
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...)	

	☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)

Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat : - Nombre de professionnels de santé déclarant avoir identifié une amélioration dans leurs pratiques en matière de coordination entre T0 et T1 - Typologie des améliorations identifiées par les professionnels du territoire à T1 - Nombre de nouvelles installations de professionnels de santé/exercices de soins coordonnés/modes d'exercices/de dispositifs nouvellement installés sur le territoire à T1 - Typologie des professionnels de santé/exercices de soins coordonnés/modes d'exercices/dispositifs nouvellement installés sur le territoire à T1 - Evolution de l'offre et des dispositifs de soins sur le territoire entre T0 et T1 Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés qui seront définis dans le dossier de candidature. Ce projet sera évaluable à partir du moment de sa mise en œuvre. Le travail en amont du dépôt du projet pourra faire l'objet d'une évaluation de processus portant principalement sur la mobilisation et l'implication effective des partenaires prévus ainsi que des réunions de travail prévues.
---	---

Axe 3 : Santé mentale

Objectifs spécifiques	Améliorer la couverture vaccinale des habitants et augmenter le nombre de dépistages organisés Renforcer les connaissances et/ou compétences des professionnels, des élus du territoire en matière de santé et de prévention (addictions, violences...) Renforcer le pouvoir d’agir des habitants (jeunes, adultes) du territoire en matière de santé Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé
Les fiches-actions	Fiche 3.1 : Rencontre café « santé mentale » Fiche 3.2 : M’IDEO Fiche 3.3 : Un lieu de répit à IME Chanteloup Fiche 3.4 : Parlons santé et santé mentale avec les adolescents Fiche 3.5 : Parlons santé et santé mentale avec les parents Fiche 3.6 : Santé Mentale Périnatale : Parlons-en pour briser les tabous Fiche 3.7 : Journées d’échange SANTE MENTALE

Action 3.1	Rencontre café « santé mentale »
-------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : ASEPT CHAMPAGNE-ARDENNE
	Personne référente : Gaëlle KUBACKI
Axe stratégique du CLS	Santé mentale
Contexte et enjeux locaux	Selon l'Organisation mondiale de la santé, la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La santé mentale est une composante essentielle de la santé et représente bien plus que l'absence de troubles ou de handicaps mentaux. Selon l'OMS, la santé mentale est un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». La santé mentale est un véritable enjeu de santé publique. Dans ce cadre, le Projet Territorial de Santé Mental (PTSM) de l'Aube lancé en 2019 à partir d'un diagnostic, a permis d'identifier les besoins spécifiques du territoire en matière de santé mentale. Ce diagnostic a servi à la signature et la mise en place du PTSM de l'Aube pour la période 2022-2027. Il vise à améliorer l'accès aux soins et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles mentaux autour de 4 axes : favoriser le recrutement de psychiatre, coordonner, coopérer et travailler en réseau, informer et communiquer, prévenir et promouvoir la santé mentale. Ce projet est coordonné par l'EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale) de l'Aube en collaboration avec divers partenaires locaux. Il mène donc des actions sur le territoire de Troyes Champagne Métropole. Au regard des axes de travail définis dans le cadre du PTSM de l'Aube, l'ASEPT Champagne Ardenne a souhaité proposer au moins un évènement par an à destination des habitants du territoire autour de la santé mentale. Il s'appuiera sur les Semaines d'Information sur la Santé Mentale en octobre.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement

	☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants et des acteurs du territoire en matière de santé mentale
Objectifs opérationnels	Organiser, chaque année, au moins un évènement autour de la santé mentale à destination des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Etapes de mise en œuvre – Description	Chaque année <u>Etape 1 : En amont de l'évènement</u> ➤ Pour chaque évènement, il s'agira de définir : - Des lieux stratégiques : salle adaptée, à proximité des espaces France Services et de relais et/ou associations locales, sur le territoire de Troyes Champagne Métropole. - Des jours de la semaine et horaires les plus adaptés pour un évènement d'une durée de 4h minimum. - Le calendrier de travail ➤ L'organisation et la mise en œuvre de ces évènements nécessiteront d'identifier et de mobiliser des acteurs locaux intervenant dans le champ de la santé mentale selon les modalités de contenu définies préalablement. L'ASEPT souhaiterait notamment pouvoir s'appuyer notamment sur le PTSM de l'Aube ➤ Chaque évènement nécessitera de travail sur une stratégie de communication en amont afin de mobiliser le public ciblé en s'appuyant sur les relais locaux notamment. La communication pourra se faire via différents canaux comme : les réseaux de partenaires, presses, réseaux sociaux, affichages ...L'ASEPT Champagne Ardenne souhaiterait s'appuyer notamment sur Troyes Champagne Métropole. <u>Etape 2 : Organisation de l'évènement</u> L'évènement s'organisera de la manière suivante : ➤ Mise en scène du débat théâtral interactif suivi d'un temps d'échange avec un professionnel de santé mentale. Ce débat théâtral participatif permettra d'introduire les échanges avec le public ➤ Temps convivial avec café-collation pour favoriser les échanges : ce cadre convivial permettra aux participants de prolonger les discussions dans un cadre convivial ➤ Parcours libre des participants entre les stands animés par des acteurs locaux proposant des ateliers, des ressources, dans le prolongement du cadre convivial installé précédemment Dans le cadre de ces évènements, la santé mentale sera abordée dans le contexte de la cellule familiale plus particulièrement. <u>Etape 3 : Evaluation – à l'issue de l'évènement</u>

	Chaque évènement fera l'objet d'une évaluation avec l'ensemble des partenaires mobilisés ainsi qu'auprès des participants.	
	Un évènement est prévu en 2025 puis 2 évènements pour les années suivantes : 2026, 2027, 2028, 2029.	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029	
Partenaires de l'action	Troyes Champagne Métropole PTSM de l'Aube	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	Budget global prévisionnel	8 775 € pour chaque année
	Financeurs et montants	ARS : 5200 € (à confirmer) TCM : 2000 € MSA Sud Champagne 10-52 ? : 1500 € Ressources propres : 75 €
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	

	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants/d'acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de santé mentale à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de santé mentale à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les habitants/acteurs matière de santé mentale dans leurs quotidien/leurs pratiques professionnelles à T1 * au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement Méthode d'évaluation envisagée :

	L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi ▪ Questionnaire d'évaluation ▪ Feuille d'émargement
--	--

Action 3.2	M'IDEO
------------	--------

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☒ Action expérimentale ☒ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	EPSMA
	Personne référente	Ségolène BON – coordinatrice
Axe stratégique du CLS	Santé mentale	
Contexte et enjeux locaux	La mise en œuvre du dispositif de prévention en santé mentale des jeunes IDEO a mis en lumière la richesse du travail partenarial entre l'éducation nationale (EN) et la santé. De cette collaboration a pu émerger une demande de renforcement de celle-ci, notamment dans une collaboration étroite entre les professionnels de l'éducation nationale, en particulier les infirmières EN, les assistantes sociales EN et les Psychologues EN. Fort de ce constat, nous proposons de renforcer le dispositif IDEO par l'adjonction d'une équipe mobile qui permet un apport d'expertise en santé mentale à des professionnels spécifiques. En effet, les orientations adaptées des infirmières conseillères en santé de l'Education Nationale ont régulièrement des difficultés à aboutir ; les jeunes peinent à aller jusqu'au bout et à venir par exemple à la M2@. Ce phénomène est à l'origine de renoncement aux soins ou à des ruptures de parcours. De plus, peu de jeunes identifient une personne de confiance au sein de leur établissement. Seul 20% des élèves de secondes professionnelles et première année de CAP technologiques déclarent avoir une personne de confiance adulte au sein de leur établissement. Ce chiffre descend à 15% pour les élèves de secondes générales et technologiques. Les objectifs s'inscrivant toujours dans les démarches préventives d'IDEO, à savoir, d'informer, de déstigmatiser, d'évaluer et d'orienter pour améliorer les parcours de santé. Contexte et freins actuels ➤ Pour les jeunes ▪ Manque de confiance en l'adulte. ▪ Manque de connaissance sur les personnes ressources disponibles au sein de l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci. ▪ Difficulté pour « aller vers », que ce soit au sein de l'établissement ou les structures extérieurs. ▪ Inégalité d'accessibilité, de visibilité et de lisibilité des structures sur l'ensemble du département de l'Aube. ▪ Appréhension de la réaction de leurs parents vis-à-vis de leur souffrance psychique. ▪ Banalisation de leur mal être dans la durée. ➤ Pour les personnes ressources des établissements ▪ Difficulté de connaître avec pertinence le parcours effectif de santé mentale de l'élève. ▪ Impression de solitude face à des situations de mal être complexes potentialisées par des délais de consultation en lien avec l'état sanitaire du département.	

	▪ Besoin d’analyses croisés avec des experts de la santé mentale. ▪ Pouvoir identifier les relais à la prise en charge d’une situation complexe. ▪ Suivant les établissements, un manque de personne ressource. L’équipe M’IDEO se tiendra à disposition de l’Education Nationale pour : ▪ Soutenir les professionnels de l’Éducation Nationale dans la prise en charge des problématiques de santé mentale des jeunes, ▪ Favoriser l’orientation précoce et améliorer l’accès aux soins. Cette action est donc co-portée avec l’Education Nationale.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l’offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l’environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Améliorer la lisibilité et la visibilité de l’offre et des dispositifs d’accompagnement, de soutien et de repérage relevant de la santé mentale à destination des acteurs du territoire ➤ Renforcer l’offre d’accompagnement, de soutien et de répit en matière de santé mentale à destination des habitants du territoire
Objectifs opérationnels	Déployer le dispositif de l’équipe mobile M’IDEO à destination de collèges et lycées du département de l’Aube
Etapes de mise en œuvre – Description	Ce projet a été co-construit avec l’Education Nationale entre 2024 et 2025 dans la continuité du projet IDEO. Des instances de gouvernance sont déjà en place car installées précédemment dans le cadre du projet IDEO : comité de pilotage, comité de suivi. L’équipe mobile M’IDEO sera aussi suivi dans le cadre de ces instances puisqu’elle s’inscrit dans la continuité et en complémentarité avec le projet IDEO. Le déploiement du dispositif se fera progressivement et dans une logique expérimentale, selon les étapes suivantes. <u>Etape 1 : Identification et mobilisation des établissements scolaires – dès janvier 2026</u> En collaboration étroite avec l’Education Nationale et l’Infirmière Conseillère Technique, Mme MONTENONT, 2 collèges et 2 lycées seront identifiés pour commencer le déploiement du dispositif M’IDEO.

	Pour rappel, les enjeux du dispositif sont les suivants : ▪ Apporter un appui expert aux professionnels EN ▪ Encourager la demande de soins chez les jeunes ▪ Renforcer le lien jeunes / familles / professionnels ▪ Prévenir les ruptures de parcours scolaires et de soins <u>Etape 2 : Déploiement du dispositif – février 2026</u> ➤ L'EPSMA et l'Education Nationale ont travaillé sur une procédure dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif dont les étapes sont les suivantes : ▪ Détection du besoin → utilisation d'une fiche de saisine pour interpeller l'équipe M'IDEO Envoi au coordinateur avec transmission de l'information au chef d'établissement ▪ Dans un délai de 72H ouvrés, le coordonnateur répond à la demande : ○ Conseil et accompagnement du professionnel au téléphone ○ Proposition de rendez-vous avec l'équipe de l'établissement (éventuellement dans le cadre d'un dispositif) ○ Proposition de rendez-vous avec l'élève et la famille si autorisation donnée par les responsables légaux de l'élève. ○ Pour chaque situation, le nombre de rendez-vous sera limité à 3. Sachant que le troisième rendez-vous ne pourra avoir lieu qu'avec la famille et l'élève, dans le cadre d'un premier rendez-vous avec une structure extérieure. ▪ Un point hebdomadaire de supervision des dossiers sera réalisé en visio-conférence avec le psychiatre responsable de l'équipe mobile. ➤ L'équipe M'IDEO est composée d'infirmières, d'une aide-soignante, d'une psychologue, d'un éducateur spécialisé. <u>Etape 3 : Evaluation – août 2026</u> Cette première année de déploiement du dispositif fera l'objet d'une évaluation afin de pour procéder aux ajustements nécessaires en vue de sa poursuite.	
Durée de l'action	☒ Annuelle : ☐ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : Janvier 2026 Fin : Août 2026	
Partenaires de l'action	DSDEN Aube, ARS Grand Est PTSM Aube Promotion Santé Grand Est Etablissements scolaires Structures sanitaires et sociales	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☒ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs

	☐ Autre (Précisez) :	
Territoire d'intervention	Département de l'Aube intégrant le territoire de Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	133 982 € (année 2025–2026)
	<i>Financeurs et montants</i>	FEDER : 80 389,20 € ARS : 33 862,90 € PTSM : 19 729,90 €
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Binômes IDEO mutualisés ; voiture de service ; téléphonie ; coordination et psychiatre 0,1 ETP
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non	
Politiques Publiques concernées	PTSM, Stratégie nationale santé mentale, Pacte des solidarités, Climat scolaire EN, Feuille de route santé des jeunes	

Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat : - Nombre d'acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs relevant de la santé mentale entre T0 et T1 - Typologie des offres et dispositifs déclarés comme mieux connus et mieux compris à T1 - Typologie des acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs relevant de la santé mentale à T1 - Nombre de nouvelles offres d'accompagnement, de soutien et de répit en matière de santé mentale sur le territoire à T1 - Typologie des nouvelles d'accompagnement, de soutien et de répit en matière de santé mentale sur le territoire à T1 Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi ▪ Fiches de saisine ▪ Questionnaire d'évaluation

Action 3.3	Un lieu de répit à IME Chanteloup
-------------------	--

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Institut Chanteloup
	Personne référente Christine BONNAUD – directrice
Axe stratégique du CLS	Santé mentale
Contexte et enjeux locaux	Le territoire de Troyes et du département de l'Aube présente un besoin croissant de solutions de répit spécifiques pour les adolescents en situation de handicap. Ces jeunes, souvent porteurs de troubles du neurodéveloppement ou de déficiences intellectuelles avec troubles associés, nécessitent des temps d'accueil alternatifs au cadre familial ou scolaire, dans un environnement adapté, sécurisé et structurant. Dans ce contexte, l'IME Chanteloup porte un lieu de répit temporaire pour adolescents, visant à offrir un accueil ponctuel, modulable et sécurisant pour des adolescents suivis par l'IME ou d'autres structures du territoire, favoriser le maintien des acquis, la socialisation et la participation à des activités éducatives ou de loisirs et prévenir les situations de rupture familiale ou institutionnelle.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer l'offre d'accompagnement, de soutien et de répit en matière de santé mentale à destination des habitants du territoire
Objectifs opérationnels	Proposer un lieu de répit pour des jeunes autistes accueillis dans des structures médico-sociales sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Organisation et mise en place de l'offre de répit</u> Cette offre de répit propose :

	➤ Un accueil de nuit ponctuelle (quelques nuits par semaine) et en période estivale (août et début septembre) à des jeunes autistes accueillis dans des structures médico-sociales qui ferment en période d'été. ➤ Un accueil de ces mêmes jeunes une semaine par an en externat sur la semaine de pré rentrée de Chanteloup de 9h à 17h Etape 2 : Communication auprès des établissements et structures médico-sociales Prise de contact avec les établissements environnants pour leur proposer un accueil de répit pour des jeunes présentant des profils comparables ou compatibles avec ceux accueillis à Chanteloup (autistes, jeunes présentant un handicap moteur, auditif ou visuel). Etape 3 : Evaluation Elle se fera annuellement.	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : Fin :	
Partenaires de l'action	IME les Parpaillols IME Gai Soleil	
Public visé	☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☒ Autre (Précisez) : jeunes autistes âgés de 7 à 25 ans	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☒ Paramédical ☒ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	Budget global prévisionnel	44 000 euros
	Financeurs et montants	ONDAM
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Moyens humains : L'internat de Chanteloup HAD Conventions avec infirmières libérales
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	

	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention) Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu

	- <i>Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu</i> Indicateurs de résultat : - <i>Nombre de nouvelles offres d'accompagnement, de soutien et de répit en matière de santé mentale sur le territoire à T1</i> - <i>Typologie des nouvelles d'accompagnement, de soutien et de répit en matière de santé mentale sur le territoire à T1</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi ▪ Comptes rendus de réunion ▪ Questionnaire d'évaluation
--	---

Action 3.4	Parlons santé et santé mentale avec les adolescents
-------------------	--

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Maison de l'adolescence de l'Aube
	Personne référente : Yann VILLANNÉ
Axe stratégique du CLS	Santé mentale
Contexte et enjeux locaux	Les jeunes rencontrés à la Maison de l'adolescence de l'Aube ont de plus en plus de troubles de santé mentale (tristesse, colère, anxiété, démotivation, pensées suicidaires, scarification...), de santé relationnelle, familiale, scolaire... Dans les discours, les adultes et les médias ont tendance à renvoyer aux jeunes une image négative d'eux même et ne leur offre pas un cadre sécurisant. Les jeunes sont privés d'avenir enviable dans un monde éco anxieux, de crise du travail, de guerre, de confrontation culturelle et religieuse. Face à cette méfiance généralisée, amplifiée par les réseaux sociaux, leur lot de contrevérités et de harcèlement, les jeunes tendent à se conformer à ce que l'on dit d'eux, et à ne plus croire ni en leur avenir, ni en la parole des adultes. Dans ce monde dangereux, pour lutter contre la baisse de la santé mentale des enfants, il devient nécessaire d'aider les ados à se positionner, à débattre, à réfléchir par eux-mêmes, aidés par des adultes bienveillant, compréhensifs et à l'écoute de leurs anxiétés, colères et déceptions. C'est dans cette visée que des groupes de paroles à destination des adolescents sont organisés par la maison de l'adolescence de l'Aube.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants sur le territoire de Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants et des acteurs du territoire en matière de santé mentale
Objectifs opérationnels	Mettre en œuvre, chaque année, des groupes de paroles, autour des thématiques de la discrimination, du harcèlement ou des liens filles-garçons, à destination de collégiens du territoire de Troyes Champagne Métropole

Etapas de mise en œuvre – Description	Chaque année	
	<u>Etape 1 : En amont des groupes de parole - XXXX</u>	
	➤ A la demande des directeurs de collège et en partenariat avec l'éducation nationale, mise en place des groupes de paroles. puis : ▪ Définition concertée du niveau judiciaire (6° ou 5°) et des contours du thème, ▪ Préparation concertée du planning d'intervention, ▪ Élaboration d'une convention entre l'Établissement et la MDA, approuvée en CA du collège. Ces groupes doivent s'inscrire dans un projet d'Établissement réfléchi sur la durée, peut-être adossé aux travaux du CESC.	
	<u>Etape 2 : Organisation des groupes de paroles - XXXX</u>	
	➤ Groupes d'1h30, par demi-classes d'un même niveau dans 2 collèges par an, sur les thèmes de la discrimination, du harcèlement ou des liens filles-garçons, animés par un binôme d'accueillants Maison de l'Adolescence de l'Aube.	
	➤ Ces groupes doivent : ▪ Permettre le débat et le libre arbitre des jeunes, ▪ Faciliter l'émergence de ressources propres aux adolescents et valoriser leurs compétences dans l'échange et la relation aux pairs, ▪ Faire émerger de nouvelles aptitudes et optimiser la capacité des ados à trouver des réponses à partir de leurs compétences propres, sur la base d'un partage et d'une réflexion sur leurs pratiques relationnelles. ➤ A l'issue de chaque groupe de parole →les indicateurs de résultats nécessiteront une évaluation auprès des jeunes.	
	<u>Etape 3 : Après les groupes de paroles - XXXX</u>	
	➤ Débriefing entre les animateurs des groupes de paroles	
	➤ Réunion bilan avec les équipes éducatives des établissements scolaires : retours aux professionnels sur la tenue et la forme du groupe (pas sur des cas individuels)	
	➤ Si besoin concertation avec l'infirmière scolaire et/ou l'assistante sociale pour des jeunes repérés comme nécessitant une aide individuelle, voire une orientation	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029	
Partenaires de l'action	Éducation Nationale	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : parents	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation

	☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :	
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	20900
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS FIR : 20900
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non	
Politiques Publiques concernées		

Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants/d'acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de santé mentale à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de santé mentale à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les habitants/acteurs matière de santé mentale dans leurs quotidien/leurs pratiques professionnelles à T1 * au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement Indicateurs de résultat hors CLS - Baisse des tensions, baisse des mésestimes de soi repérées - Évolution du climat scolaire Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi ▪ Feuille d'émargement ▪ Questionnaire d'évaluation ▪ Comptes rendus de réunions

Action 3.5	Parlons santé et Santé mentale avec les parents
-------------------	--

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Maison de l'adolescence de l'Aube
	Personne référente : Yann VILLANNÉ
Axe stratégique du CLS	Santé mentale
Contexte et enjeux locaux	La grande majorité des parents et adolescents se présentant à la Maison de l'adolescence viennent pour des difficultés intrafamiliales (78%) : carence ou incohérences éducatives, carences affectives, incompréhension, difficultés de communication, conflits. Les jeunes ont de plus en plus de troubles de santé mentale (tristesse, colère, anxiété, démotivation, pensées suicidaires, scarification...) Dans les discours des adultes et des médias, la tendance est d'incriminer la Covid et les confinements. En partie, cela a pu jouer. Ce que nous constatons est bien plus large : les adultes, les parents en premier lieu, ont tendance à dévaloriser les jeunes (« ils sont fainéants », « délinquants », « fragiles ») et à refuser de les porter, de les encourager, de leur faire confiance, à leur offrir un cadre sécurisant. Les jeunes sont privés d'avenir enviable (« tu n'auras pas de travail, ou alors un travail pénible et mal payé », « tu n'auras même pas de retraite ») dans un monde éco anxieux, de guerre et d'insécurité. Face à cette méfiance des adultes, les jeunes tendent à se conformer à ce que l'on dit d'eux, et à ne plus croire en leur avenir. Dans ce monde dangereux, pour lutter contre la baisse de la santé mentale des enfants, il devient nécessaire d'aider les parents à se positionner et à parler positivement des jeunes aux jeunes, mais aussi à révéler et cultiver leurs capacités à construire une parentalité apaisée et rassurante. C'est dans cette visée que des groupes de paroles à destination des parents sont organisés par la maison de l'adolescence de l'Aube.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants sur le territoire de Champagne Métropole

Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants et des acteurs du territoire en matière de santé mentale
Objectifs opérationnels	Mettre en œuvre 10 groupes de paroles, autour des relations parents-enfants, à destination de parents vivant sur le territoire Aubeois et notamment sur le territoire de Troyes Champagne Métropole au sein de la Maison de l'adolescence
Etapes de mise en œuvre – Description	Chaque année <u>Etape 1 : En amont des groupes de parole</u> Communication sur les groupes de parole par affiches et plaquettes dans les lieux de passage des parents avec l'appui des services communication de Troyes Champagne Métropole. En effet, les groupes de parole sont ouverts à tous les parents. <u>Etape 2 : Organisation des groupes de paroles</u> ➤ 10 groupes de parole d'1h30 pour des parents : ▪ Une fois par mois, ▪ Sur la base de thèmes prédéfinis (Comment communiquer, comment poser des limites, les addictions, le harcèlement, les droits et devoirs dans la famille...), ▪ Au sein de la Maison de l'Adolescence de l'Aube, ▪ Animés par un binôme d'accueillants Maison de l'Adolescence de l'Aube, ▪ Autour de boissons et gâteaux pour davantage de convivialité. ➤ Ces groupes doivent : ▪ Valoriser les compétences parentales pour tous les parents, ▪ Valoriser les réussites parentales Soutenir la relation parents enfants, ▪ Faire émerger de nouvelles aptitudes et optimiser la capacité des parents à trouver des réponses à partir de leurs compétences propres, sur la base d'un partage et d'une réflexion sur leurs pratiques parentales. ➤ Possibilité de thématiques au choix du groupe. Le groupe est ouvert, en libre adhésion. Une charte du groupe (confidentialité, discrétion, bienséance) est lue et garantie par les animateurs. ➤ Lors des groupes, certaines problématiques éducatives ou sanitaires peuvent émerger. Les familles sont alors orientées, accompagnées vers les partenaires du réseau de la Maison de l'adolescence de l'Aube (CMP, Pôle des solidarités, Espace intergénérationnel, mission locale, Maison de la justice, CSAPA...) ➤ Pour faciliter la confiance et l'adhésion à la démarche de réflexion sur leur parentalité, aucun renseignement personnel n'est à priori demandé. ➤ A l'issue de chaque groupe de parole : évaluation auprès des participants <u>Etape 3 : Après les groupes de paroles</u> ➤ Débriefing entre les animateurs des groupes de paroles et les partenaires

Durée de l'action	☒ Annuelle : ☐ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2026	
Partenaires de l'action	Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☒ Autre (Précisez) : parents	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	Budget global prévisionnel	32000 €
	Financeurs et montants	ARS FIR : 30200 CAF REAAP : 1800
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	

	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants/d'acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de santé mentale à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de santé mentale à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les habitants/acteurs matière de santé mentale dans leurs quotidien/leurs pratiques professionnelles à T1 * au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi ▪ Feuille d'émargement ▪ Grille de processus et d'adhésion à la démarche ▪ Questionnaire d'évaluation et de satisfaction ▪ Comptes rendus de réunions

Action 3.6	Santé Mentale Périnatale : Parlons-en pour briser les tabous
-------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : EPSMA
	Personne référente Dr Karima MOINGS
Axe stratégique du CLS	Santé mentale
Contexte et enjeux locaux	Troyes et son agglomération présentent une réalité territoriale singulière, marquée par le contraste entre les zones urbaines et rurales. Bien que le tissu sanitaire se soit renforcé, il demeure des inégalités d'accessibilités. Dans ce contexte, beaucoup de familles et professionnels de santé se heurtent à des pratiques encore trop cloisonnées et un manque de connaissance des ressources disponibles. De plus, la stigmatisation des troubles psychiques, en particulier en période périnatale, ajoute une difficulté supplémentaire et contribue à l'isolement de ceux qui en souffrent. En prenant en compte ces différents éléments, l'action proposée par l'Equipe Mobile de Psychiatrie Périnatale « Les petites cigognes » (EMPPN) a pour vocation de sensibiliser et informer, favoriser l'inclusion en « allant vers », mais aussi renforcer l'accès aux ressources de notre territoire, et par là même des missions de prévention. En articulant ces enjeux, cette initiative se positionne comme un levier d'amélioration de la prise en charge en santé mentale périnatale.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre et des dispositifs d'accompagnement, de soutien et de repérage relevant de la santé mentale à destination des acteurs du territoire ➤ Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants et des acteurs du territoire en matière de santé mentale

	➤ Renforcer l'offre d'accompagnement, de soutien et de répit en matière de santé mentale à destination des habitants du territoire
Objectifs opérationnels	➤ Réaliser une évaluation des besoins des professionnels et les besoins des parents du territoire de Troyes Champagne Métropole en matière de santé mentale périnatale ➤ Mettre en place un dispositif d'information et d'accompagnement en matière de santé mentale périnatale à destination de parents et de professionnels du territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Elaborer une stratégie de communication ciblée sur le dispositif d'information et d'accompagnement à destination de parents et de professionnels du territoire de Troyes Champagne Métropole
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Constitution d'une équipe projet – septembre 2025</u> ➤ Cette équipe projet sera composé de : ▪ Adeline SEGUIN de l'EPSMA, ▪ Dr MOINGS de l'EPSMA, ▪ Catherine BONY – directrice des soins de l'EPSMA, ▪ Des professionnels de l'EMPPN, ▪ Des professionnels de l'équipe « La Découverte du bébé ». Cette équipe projet assurera le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action. ➤ Une feuille de route sera établie par l'équipe projet afin de définir : ▪ Les modalités de réalisation de l'évaluation des besoins et des demandes (méthodes de travail, étapes de travail ...) ▪ Les modalités de mises en œuvre du dispositif (conception, réunion de lancement, etc....) ▪ Les modalités de communication du dispositif, ▪ Les modalités d'évaluation du dispositif ainsi que les outils de suivi et d'évaluation associés. ➤ Cette équipe projet se réunit selon les modalités qu'elle définira afin d'assurer le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action. <u>Etape 2 : Réalisation de l'évaluation des besoins et des demandes – octobre 2025</u> Cette évaluation se fera selon les modalités définies dans la feuille de route. <u>Etape 3 : Conception du dispositif d'information – octobre à décembre 2025</u> La conception du dispositif se fera selon les modalités définies dans la feuille de route et portera notamment : ▪ La définition des formats des temps d'information (par exemple : ateliers, permanence, temps d'échanges et d'accompagnement ...) ▪ La définition des thématiques qui y seront abordées, par exemple : isolement, inégalités d'accès aux soins, stigmatisation des troubles psychiques, ressources disponibles, le travail en réseau, les parcours de soins ... ▪ La planification des temps d'information : les lieux (par exemple : crèches, Maison des 1000 jours, etc ...), les dates, le matériel nécessaire Ces temps d'information seront animés par l'EMPPN en appui avec les acteurs locaux.

	<u>Etape 4 : Réunion de lancement du dispositif – janvier 2026</u> L'équipe projet organisera une première rencontre auprès d'acteurs identifiés (concernant par la thématique et/ou par le public) pour présenter le dispositif, selon les modalités définies dans la feuille de route. <u>Etape 5 : Lancement opérationnel du dispositif – dès février 2026</u> Le lancement du dispositif commencera par un travail de communication ciblée afin de permettre de rendre visible et lisible l'offre proposée (comme le calendrier des actions par exemple), puis les actions seront mises en œuvre, selon les modalités définies dans la feuille de route. <u>Etape 6 : Evaluation</u> L'évaluation sera réalisée selon les modalités définies dans la feuille de route : ➤ Le dispositif fera l'objet d'une évaluation annuelle avec l'ensemble des parties prenantes afin d'identifier les points forts ainsi que les points à améliorer et ainsi permettre des réajustements, si besoin, dans la mise en œuvre des actions proposées pour les années suivantes. ➤ Une évaluation auprès des bénéficiaires des actions sera aussi réalisée.		
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029		
Partenaires de l'action	ARS DT 10 Troyes Champagne Métropole Equipe « la découverte du bébé » Pôle mère et enfant du CH de Troyes		
Public visé	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> ☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☒ Autre (Précisez) : Parents </td> <td style="vertical-align: top;"> * Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☐ Médico-social ☒ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) : </td> </tr> </table>	☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☒ Autre (Précisez) : Parents	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☐ Médico-social ☒ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☒ Autre (Précisez) : Parents	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☐ Médico-social ☒ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :		
Territoire d'intervention	Troyes Champagne métropole		
Financement	<table border="1"> <tr> <td><i>Budget global prévisionnel</i></td><td>100.000€</td></tr> </table>	<i>Budget global prévisionnel</i>	100.000€
<i>Budget global prévisionnel</i>	100.000€		
<table border="1"> <tr> <td><i>Financeurs et montants</i></td><td> EPSMA : 35.000 euros/an (0,5 ETP IDE, matériels vidéo, support communication). Budget RH 1 ETP IDE : 65.000 euros/an (financement à rechercher) </td></tr> </table>	<i>Financeurs et montants</i>	EPSMA : 35.000 euros/an (0,5 ETP IDE, matériels vidéo, support communication). Budget RH 1 ETP IDE : 65.000 euros/an (financement à rechercher)	
<i>Financeurs et montants</i>	EPSMA : 35.000 euros/an (0,5 ETP IDE, matériels vidéo, support communication). Budget RH 1 ETP IDE : 65.000 euros/an (financement à rechercher)		
<table border="1"> <tr> <td><i>Autres ressources mobilisables</i></td><td>Personnels actuels de l'EMPPN et de la découverte du bébé, locaux, véhicule de service, matériel média (EPSMA)</td></tr> </table>	<i>Autres ressources mobilisables</i>	Personnels actuels de l'EMPPN et de la découverte du bébé, locaux, véhicule de service, matériel média (EPSMA)	
<i>Autres ressources mobilisables</i>	Personnels actuels de l'EMPPN et de la découverte du bébé, locaux, véhicule de service, matériel média (EPSMA)		

	(Matériel, humaine)	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non	
Politiques Publiques concernées		
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires	

	- <i>Nombre d'actions réalisées/prévu</i> - <i>Typologie des actions réalisées</i> - <i>Lieux de réalisation des actions</i> - <i>Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel</i> - <i>Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel</i> - <i>Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse</i> - <i>Typologie des personnes mobilisées en interne</i> - <i>Types de supports de communication créés ou utilisés</i> - <i>Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu</i> - <i>Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu</i> Indicateurs de résultat : - <i>Nombre d'acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs relevant de la santé mentale entre T0 et T1</i> - <i>Typologie des offres et dispositifs déclarés comme mieux connus et mieux compris à T1</i> - <i>Typologie des acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs relevant de la santé mentale à T1</i> - <i>Nombre d'habitants/d'acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de santé mentale à T1</i> - <i>Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de santé mentale à T1</i> - <i>Typologie des changements envisagés ou réalisés par les habitants/acteurs matière de santé mentale dans leurs quotidien/leurs pratiques professionnelles à T1</i> <i>* au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement</i> - <i>Nombre de nouvelles offres d'accompagnement, de soutien et de répit en matière de santé mentale sur le territoire à T1</i> - <i>Typologie des nouvelles d'accompagnement, de soutien et de répit en matière de santé mentale sur le territoire à T1</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Comptes rendus de réunions ▪ Feuilles d'émargement ▪ Tableau de suivi ▪ Questionnaire d'évaluation
--	---

Action 3.7	Journées d'échange SANTE MENTALE
-------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Promotion Santé Grand Est
	Personne référente Céline ANDRE-JEAN
Axe stratégique du CLS	
Contexte et enjeux locaux	La santé mentale a été déclarée « Grande cause nationale » par le Gouvernement en 2025, tant elle est devenue une priorité de santé publique. C'est d'ailleurs un point clé à traiter dans chaque CLS. Il n'y a pas de santé, sans santé mentale. Pour autant, les acteurs locaux sont souvent démunis pour travailler la santé mentale sous toutes ses dimensions. En effet, agir en santé mentale dans une approche de promotion de la santé nécessite de : ▪ Considérer et travailler sur différents déterminants de la santé mentale dans ses projets ▪ Avoir à cœur de réduire (tout au moins, ne pas accentuer) les inégalités sociales et territoriales de santé mentale ▪ Travailler la santé mentale à travers les 5 axes de la Charte d'Ottawa (au niveau politique, participation des habitants, renforcement des aptitudes, développement d'environnements favorables, réorientation des services) Suite au succès de plusieurs rencontres SANTE MENTALE organisées ces dernières années par Promotion Santé Grand Est, l'association souhaite renouveler ces temps d'échange et de découverte d'outils auprès des acteurs de TCM pour y penser une réflexion collective et une mise en œuvre adaptées au contexte du territoire.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4

Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre et des dispositifs d'accompagnement, de soutien et de repérage relevant de la santé mentale à destination des acteurs du territoire ➤ Renforcer l'interconnaissance des acteurs proposant une offre en santé mentale sur le territoire ➤ Renforcer les connaissances et/ou les compétences des acteurs du territoire en matière de santé mentale
Objectifs opérationnels	Mettre en œuvre 2 journées d'échange et de découverte d'outils autour de la santé mentale à destination des acteurs du territoire de Troyes Champagne Métropole
Etapes de mise en œuvre – Description	L'idée est de pouvoir proposer ces temps d'échange en amont des Sism (Semaines d'Information sur la Santé Mentale) afin que les acteurs soient notamment davantage en mesure de proposer des actions et projets lors de ce temps fort national. <u>Etape 1 : Préparation des journées – à partir de juillet 2025</u> Dans le cadre de la préparation de ces journées, il s'agira de : ▪ Elaborer le contenu des journées avec les intervenants qui seront mobilisés à l'occasion de ses journées ▪ Sélectionner des ressources à mettre à disposition des participants – ressources à corréliser avec le thème des Sism et les actualités en matière de santé mentale ▪ Définir une date de réalisation (dans la mesure du possible en amont des Sism) Promotion Santé Grand Est ayant déjà mené ces journées en 2024, il s'appuiera sur leurs évaluations afin de concevoir celles-ci. <u>Etape 2 : Communication sur les journées – entre juillet et septembre 2025</u> La stratégie de communication sera établie au regard des acteurs à rejoindre sur ses journées et en appui avec le PTSM et Troyes Champagne Métropole. <u>Etape 3 : Mise en œuvre des journées – octobre 2025</u> ➤ Les journées se dérouleront dans les locaux de Promotion Santé Grand Est et seront animées par une Chargée d'ingénierie et de projets en promotion de la santé et une Chargée de projets en documentation de Promotion Santé Grand Est. ➤ Afin de proposer un cadre de travail adapté et efficient, le nombre de participants sera limité (15 participants maximum). Ces journées d'échanges seront l'occasion pour les acteurs de : ▪ Rencontrer d'autres acteurs œuvrant dans le champ de la santé mentale sur le territoire favorisant ainsi l'interconnaissance ▪ De partager et d'échanger autour de leurs représentations en matière de santé mentale ▪ D'acquérir des connaissances, des éléments de repères et notamment les leviers pour agir en santé mentale

	▪ De partager des expériences ▪ D'accès à des ressources et à des outils d'intervention en matière de santé mentale ➤ Ces journées alterneront des temps d'apports, des temps d'échanges et de réflexion, des temps de découvertes. <u>Etape 4 : Evaluation des journées – novembre 2025</u> Une synthèse et une évaluation des journées seront réalisées avec les participants ainsi qu'avec les intervenants. L'évaluation permettra, en outre, d'identifier les points forts et les points à améliorer et ainsi d'envisager les perspectives suite à ces journées.						
Durée de l'action	☒ Annuelle : ☐ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : juillet 2025 Fin : décembre 2025						
Partenaires de l'action	PTSM de l'Aube (la coordinatrice) Troyes Champagne Métropole						
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : parents * Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☒ Médico-social ☒ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☒ De l'éducation/la formation ☒ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :						
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole						
Financement	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;"><i>Budget global prévisionnel</i></td><td>4 650 €</td></tr> <tr> <td><i>Financeurs et montants</i></td><td>A rechercher</td></tr> <tr> <td><i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i></td><td></td></tr> </table>	<i>Budget global prévisionnel</i>	4 650 €	<i>Financeurs et montants</i>	A rechercher	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<i>Budget global prévisionnel</i>	4 650 €						
<i>Financeurs et montants</i>	A rechercher						
<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>							
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité						
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)						

	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat : - Nombre d'acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs relevant de la santé mentale entre T0 et T1 - Typologie des offres et dispositifs déclarés comme mieux connus et mieux compris à T1

	<i>- Typologie des acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs relevant de la santé mentale à T1</i> <i>- Evolution du nombre d'acteurs déclarant mieux connaître les autres acteurs proposant des offres en santé mentale entre T0 et T1</i> <i>- Typologie des acteurs déclarant mieux connaître les autres acteurs proposant des offres en santé mentale sur le territoire à T1</i> <i>- Nombre d'habitants/d'acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de santé mentale à T1</i> <i>- Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de santé mentale à T1</i> <i>- Typologie des changements envisagés ou réalisés par les habitants/acteurs matière de santé mentale dans leurs quotidien/leurs pratiques professionnelles à T1</i> <i>* au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de bord ▪ Feuilles d'émargement ▪ Questionnaire d'évaluation ▪ Outils d'intervention
--	--

Axe 4 : Prévention, promotion et éducation pour la santé

Objectifs spécifiques

- Le renforcement de la connaissance et de la compréhension des offres de prévention pour les habitants et les acteurs
- Le renforcement de l'accès aux offres de prévention par les habitants
- Le renforcement des connaissances/compétences des acteurs du territoire en matière de repérage, d'orientation et d'accompagnement
- Le renforcement des connaissances/compétences des habitants sur les facteurs de protections en matière de santé
- Le développement d'action en promotion de la santé, prévention et éducation pour la santé sur les quartiers prioritaires

Les fiches-actions

- Fiche 4.1 : **Parlons santé : route et consommation de substances psychoactives**
- Fiche 4.2 : **Citoyens « Ambassadeurs Santé »**
- Fiche 4.3 : **Journée bleue**
- Fiche 4.4 : **Projet Mobilité Santé : Médecine, Prévention et Activité Physique Adaptée**
- Fiche 4.5 : **Maison des 1000 jours**
- Fiche 4.6 : **Primavera**
- Fiche 4.7 : **Vaccination au plus près des populations**
- Fiche 4.8 : **Projet précarité menstruelle « L'hygiène pour toutes sans tabou ni honte »**
- Fiche 4.9 : **Nutrition et sensorialité (NUT&S)**
- Fiche 4.10 : **Prévenir et promouvoir la santé des populations en difficulté résidant en Quartier Prioritaire de la Ville »**
- Fiche 4.11 : **Responsabilité Populationnelle - prévention et suivi du parcours de santé des patients atteints ou à risque de souffrir de certaines pathologies chroniques**
- Fiche 4.12 : **A l'aube des Anneaux Adaptés – Olympiades intergénérationnelles**
- Fiche 4.13 : **L'Activité Physique adaptée pour les seniors**
- Fiche 4.14 : **Troyes Champagne Métropole « Villes actives PNNS »**
- Fiche 4.15 : **« Voyage au Cœur du sein »**

Action 4.1	Parlons santé : route et consommation de substances psychoactives
-------------------	--

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Association Addictions France 10
	Personne référente Mariam OULAMINE
Axe stratégique du CLS	Promotion de la santé, prévention et éducation pour la santé
Contexte et enjeux locaux	Le nombre d'accidents de la route est en hausse. Sont principalement concernés les jeunes et les +65 ans. Parmi les causes de ces accidents, l'alcool et les stupéfiants ont été identifiés selon les données de l'Observatoire départemental de la sécurité routière de la préfecture de l'Aube. Dans ce contexte, il est important de mettre en place des actions de prévention à destination des jeunes et des + de 65 ans sur l'impact de la consommation des substances psychoactives.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé
Objectifs opérationnels	Mettre en œuvre 3 cycles de 3 séances autour de la thématique « prévention des risques routiers liés à la consommation de substances psychoactives » à destination d'un public adulte âgé de 26 à 65 ans, sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Lancement de l'action – dès septembre 2025</u> Addictions France prendra attache avec l'équipe du CLS pour : - Présenter l'action - Déterminer les 3 territoires où se dérouleront les séances

	Sur les territoires identifiés, les partenaires seront mobilisés pour constituer un groupe de participants par territoire : collectivités, associations d'habitants, maisons de quartier, centres sociaux, bailleurs sociaux, AFPA ... <u>Etape 2 : Mise en œuvre de l'action – d'ici août 2026</u> ➤ Un cycle de 3 séances de 2h sera proposé sur chaque territoire identifiés auprès d'un groupe de 10 personnes. ➤ Programme prévisionnel : ▪ Séance 1 : concepts de santé, addictions, évolution des représentations ▪ Séance 2 : contextes de consommation, effets recherchés, lien conso de SPA et CPS (conscience de soi, gestion des émotions, assertivité, entre autres) ▪ Séance 3 : focus route et consommation de SPA, effets risques, conseils RDRD, remise d'outils et de matériels <u>Etape 3 : Evaluation</u> L'évaluation de l'action sera réalisée avec l'ensemble des partenaires mobilisés ainsi qu'auprès des participants.	
Durée de l'action	☒ Annuelle : ☐ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : septembre 2025 Fin : août 2026	
Partenaires de l'action	Equipe projet du CLS	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	3870 €
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS DT 10
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	

	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention) Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu

	- <i>Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu</i> Indicateurs de résultat : - <i>Nombre d'habitants déclarant avoir renforcer leurs connaissances et/ou compétences* sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> - <i>Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> - <i>Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants dans leur quotidien en matière de santé à T1</i> * <i>au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement (intégrant les CPS)</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi d'activité ▪ Formulaire d'évaluation et de satisfaction
--	---

Action 4.2	Citoyens « Ambassadeurs Santé »
-------------------	--

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☒ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	Hôpitaux Champagne Sud
	<i>Personne référente</i>	Pierrick DENIAUD
Axe stratégique du CLS	➤ Accès aux soins / offres de soins ➤ Promotion de la santé, prévention, éducation pour la santé	
Contexte et enjeux locaux	11% des adultes les plus modestes ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année pour des raisons financières, contre 1% des plus aisés. On constate 6,4 ans d'écart d'espérance de vie à la naissance entre les hommes ouvriers et les hommes cadres, 12,7 ans d'écart d'espérance de vie à la naissance entre les 5% d'hommes ayant les plus faibles revenus et les 5% d'hommes ayant les plus importants. Dans l'Aube l'espérance de vie masculine est de 78,6 ans (79,6 ans en France), l'espérance de vie féminine est de 84,7 ans (85,5 ans en France). Le cancer est la première cause de décès suivie des maladies cardio-vasculaires. L'alcool et le tabac sont toujours des facteurs prépondérants concernant le déclenchement de ces pathologies. A cet égard, il est constaté que les taux de participation aux dépistages sont à optimiser (cancer du col de l'utérus, cancer colorectal, vaccination dont HPV, prévention bucco-dentaire). Les publics défavorisés socialement participent moins au dépistage et ont un pronostic plus défavorable en termes de mortalité (cancers, pathologies cardio-vasculaires)¹ Concernant le diabète, plus de 10 000 personnes sont diabétiques dans l'Aube et 78 000 sont à risques de développer un diabète. Dans l'Aube : ▪ 10,7% de la population est couverte par la complémentaire santé solidaire (8,9% en Grand Est et 9,3% en France). ▪ 28,8% sont des familles monoparentales (24,2% en Grand Est et 24,9% en France). Le département de l'Aube est classé en zone d'intervention prioritaire médicale pour l'accès aux soins (la densité de médecins généralistes dans l'Aube est parmi les plus faibles de la région Grand Est). Ce dispositif vise à diminuer les inégalités d'accès aux soins, à la santé, et à favoriser la prévention sur le territoire aubois. L'utilisation du système de communication de « pairs à pairs » favorise la transmission et l'appropriation des messages de santé. Il sera expérimenté sur les territoires suivants : ▪ Quartier Jules Guesde (Troyes) ▪ Quartier Les Sénardes (Troyes) ▪ Quartier Chantereigne – Montvilliers – Beau-Toquat (La Chapelle Saint-Luc – Les Noës près Troyes - Troyes) ▪ Quartier Mougout (Saint André les Vergers)	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre	☐ Axe 1 : Prévention Objectif 03.0 - Améliorer l'information et la connaissance du public en s'appuyant sur les campagnes nationales de prévention pour les maladies chroniques	

et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>)	☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Objectif 01.0 - Améliorer la prévention primaire des cancers et des récidives ☐ Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Faciliter l'accès aux droits et à l'entrée dans un parcours de santé, en partenariat avec l'Assurance maladie ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre soins non-programmée et de l'offre de soins dispensée sur le territoire à destination des habitants, des acteurs et des élus du territoire ➤ Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre et des dispositifs de prévention du territoire à destination des habitants et des acteurs du territoire ➤ Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé
Objectifs opérationnels	➤ Mettre en place un comité de pilotage avec les partenaires du territoire ➤ Former des citoyens « Ambassadeurs santé » habitant les territoires concernés par la mise en œuvre de l'action ➤ Mettre en place des actions avec les « Ambassadeurs santé » à destination des habitants des territoires concernés par la mise en œuvre de l'action ➤ Analyser les informations transmises par les citoyens « Ambassadeurs santé » remontant des territoires concernés par l'action ➤ Emettre des nouvelles propositions d'actions à partir de ses éléments en matière d'inégalités sociales et territoriales de santé notamment
Etapes de mise en œuvre – Description	Le projet étant déjà engagé, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des étapes y compris celles déjà réalisée : <u>De janvier 2023 à février 2025 :</u> ➤ Rédaction du projet ➤ Obtention d'un financement « d'amorçage » ➤ Création d'un comité de pilotage ➤ Création de documents : ▪ Fiche de poste du coordonnateur ▪ Fiche de mission des Ambassadeurs Santé ▪ Convention entre les HCS et les bénévoles Ambassadeurs santé ▪ Charte des Ambassadeurs Santé ▪ Cahier des charges pour la formation des Ambassadeurs Santé ▪ Livret de présentation du dispositif ▪ Affiche et flyer « Ambassadeurs Santé » ➤ Recrutement du coordonnateur

	➤ Sélection des territoires expérimentaux en collaboration avec TCM et les élus concernés <u>De mars à août 2025 :</u> ➤ Validation et planification de la formation Ambassadeurs Santé en collaboration avec Promotion Santé Grand Est ➤ Présentation du dispositif à l'ensemble des acteurs de terrain sanitaires – médicosociales – sociales, conseils de quartier, coordinateurs des maisons de quartiers ➤ Recrutement des bénévoles Ambassadeurs santés <u>De septembre à décembre 2025 :</u> ➤ Formation des Ambassadeurs Santé (Promotion Santé grand Est – CPAM, ...) ➤ Réalisation des premières actions collectives ➤ Formalisation des cartographies sanitaires – médicosociales – sociales par quartier ➤ Recueil par les Ambassadeurs Santé et analyse par le coordinateur des besoins en santé au sein des territoire <u>De décembre 2025 à janvier 2026 :</u> Evaluation du dispositif, pour rappel expérimental, avec l'ensemble des parties prenantes. Selon les résultats de cette expérimentation, le projet pourra être déployé sur d'autres territoire de Troyes Champagne Métropole selon une feuille de route ajustée, modifiée.		
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 01/01/2025 Fin : 31/12/2026		
Partenaires de l'action	ARS Grand Est – Délégation territoriale de l'Aube Conseil Départemental de l'Aube et l'Etat CPAM de l'Aube Communauté de Communes de Troyes Champagne Métropole (TCM) Promotion Santé Grand Est Mairie de : ▪ Troyes ▪ La Chapelle Saint Luc ▪ Saint André les Vergers ▪ Les Noës près Troyes		
Public visé	<table border="0"> <tr> <td> ☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ + Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : parents </td> <td> * Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) : </td> </tr> </table>	☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ + Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : parents	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ + Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : parents	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :		
Territoire d'intervention	▪ Quartier Jules Guesde (Troyes) ▪ Quartier Les Sénardes (Troyes)		

	▪ Quartier Chantereigne – Montvilliers – Beau-Toquat (La Chapelle Saint-Luc – Les Noës près Troyes - Troyes) ▪ Quartier Maugout (Saint André les Vergers)	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Année 2025-2026 : 112 390 €
	<i>Financeurs et montants</i>	FIR ARS : 84 890 € Département : 13 750 € Préfecture : 13 750 €
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non	
Politiques Publiques concernées		

Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultats - Nombre d'habitants/d'acteurs/d'élus déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre de soins non-programmée et l'offre de soins dispensée entre T0 et T1 - Typologie des offres de soins non-programmées et dispensées déclarées comme mieux connues et mieux comprises à T1 - Typologie*des habitants déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre de soins non-programmée et l'offre de soins dispensée à T1 * typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement de vie - Nombre d'habitants/d'acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs de prévention entre T0 et T1 - Typologie des offres et dispositifs de prévention déclarés comme mieux connus et mieux compris à T1 - Typologie des habitants* et des acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs de prévention à T1 * typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement - Nombre d'habitants déclarant avoir renforcer leurs connaissances et/ou compétences* sur les facteurs de protection en matière de santé à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* sur les facteurs de protection en matière de santé à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants en matière de santé à T1 * au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement (intégrant les CPS) Méthode d'évaluation envisagée :

	L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de bord du coordinateur présenté à chaque Comité de pilotage ▪ Pour les indicateurs de suivi basé sur : ○ Les feuilles d'émargement (COPIL ; Formation) ○ Tableaux Excel d'enregistrement pour les différentes typologies suivi, le suivi budgétaire, ... ▪ Pour les indicateurs de résultats : ○ Questionnaires d'évaluations habitants/d'acteurs/d'élus
--	--

Action 4.3	Journée bleue
-------------------	----------------------

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Gendarmerie Nationale – Maison de Protection des Familles de l'Aube
	Personne référente Adjudant Anthony VALLE
Axe stratégique du CLS	Promotion de la santé, prévention et éducation pour la santé
Contexte et enjeux locaux	Tout au long de l'année, notre service réalise des actions de prévention en matière de sécurité à domicile, en extérieur, sur internet en lien avec la loi sur le territoire de l'Aube. Dans le cadre de ces actions et lors de nos échanges, les seniors nous font part d'un d'accompagnement parfois compliqué en matière d'informations dans le domaine de la santé. Nous intervenons principalement en milieu rural et les seniors nous font aussi part d'un isolement social les mettant en difficulté, précisant que les enfants et petits-enfants sont parfois loin. Ils font état aussi d'un manque d'activités (physiques, culturelles, etc.) Par cette action, nous souhaitons mettre en avant des organismes, associations et entreprises locales permettant de répondre à leurs attentes. Cette journée à destination des personnes âgées habitant sur le territoire sera l'occasion de rencontrer des acteurs, de mieux connaître et comprendre les offres et dispositifs existants sur le territoire mais aussi d'apporter des connaissances aux personnes, dans une visée d'amélioration de leur qualité de vie.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre et des dispositifs de prévention

	du territoire à destination des habitants et des acteurs du territoire ➤ Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé
Objectifs opérationnels	➤ Organiser une journée sur la thématique « Santé et bien – être des seniors » à destination des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole, âgés de 65 ans et plus
Etapas de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : En amont de l'action – dès 2025</u> Afin d'organiser cette journée, il sera nécessaire en amont : ➤ D'élaborer un calendrier opérationnel en amont et en aval de la journée : la date de la journée a été arrêtée le 11/10/2025 ➤ D'identifier les thématiques à traiter lors de cette journée : des thématiques ont été pré-identifiées : sécurité, dangers d'Internet, activité physique adaptée, perte d'autonomie, isolement social. ➤ De recenser et mobiliser les professionnels qui interviendront durant la journée au regard de la thématique choisie et co-construire le contenu de la journée avec eux. Des réunions seront organisées avec les intervenants identifiés dans le but de partager l'expérience de chacun afin de permettre la construction et l'organisation de cette journée. ➤ Identifier les modalités de mobilisation des habitants dans le cadre de la mise en œuvre de cette journée : mobilisation des partenaires locaux afin d'assurer un relai d'information sur cette journée, articulation et coordination des différentes animations et/ou interventions envisagées autour d'un fil conducteur ➤ Organiser les modalités de mise en œuvre du forum sur le plan logistique : du fait de la volonté de proposer différentes activités sur cette journée : conférences, ateliers, stands d'information il s'agira de réfléchir aux modalités d'inscription pour les activités limitées en place ainsi que du matériel nécessaire pour la mise en œuvre de ces différentes activités. ➤ Organiser la communication en amont de la journée : ▪ Réalisation de maquettes pour la communication (flyers – affiches) et impressions, ▪ Sollicitation auprès des communes de TCM et des partenaires pour la diffusion de ces flyers et affiches, ▪ Diffusion par la presse locale des informations relatives à l'évènement. ➤ Enfin, en amont de la réalisation de la journée, des outils d'évaluation devront être élaborés afin de répondre aux indicateurs d'évaluation <u>Etape 2 : Mise en œuvre de la journée – octobre 2025</u> La journée sera organisée le 11 octobre 2025 sur le site de DECATHLON à Lavau (faisant partie de la zone gendarmerie : TCM) selon les modalités définies en amont. <u>Etape 3 : Evaluation – octobre à novembre 2025</u> L'évaluation de la journée sera réalisée selon les modalités définies en amont.
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☐ Pluriannuelle : ☒ Ponctuelle :

	Début : 11/10/2025 au matin Fin : 11/10/2025 au soir	
Partenaires de l'action	DECATHLON LAVAU MOOVSANTE AMAE GLOBES TROTTERS Association MONALISA MSA Sud Champagne PETITS-FILS Mairie de Troyes Conseil Départemental de l'Aube	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) : Prévention contre l'insécurité
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	1 100 €
	<i>Financeurs et montants</i>	Conférence des financeurs ? : 1 100€ (En attente de confirmation) Autres financeurs ?
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	<u>Mise à disposition de moyens matériels :</u> - DECATHLON : mise à disposition de locaux - Ville de Troyes : mise à disposition de 200 chaises et communication (flyers – affiches) <u>Mise à disposition de moyens humains :</u> - Entreprises, organismes et associations intervenant bénévolement
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>)	

	☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personnes mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants/d'acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs de prévention entre T0 et T1 - Typologie des offres et dispositifs de prévention déclarés comme mieux connus et mieux compris à T1 - Typologie* des habitants/des acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs de prévention à T1

	<i>* typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement</i> <i>- Nombre d'habitants déclarant avoir renforcer leurs connaissances et/ou compétences* sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> <i>- Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> <i>- Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants dans leur quotidien en matière de santé à T1</i> <i>* au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement (intégrant les CPS)</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi ▪ Comptes rendus de réunions ▪ Questionnaires
--	---

Action 4.4	Projet Mobilité Santé : Médecine, Prévention et Activité Physique Adaptée
-------------------	--

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Institut de Médecine du Sport de Troyes
	Personne référente : Manon LEMONER
Axe stratégique du CLS	Promotion, prévention et éducation pour la santé
Contexte et enjeux locaux	L'Institut de Médecine du Sport de Troyes lance un projet novateur de mobilité santé. Ce projet ambitieux, soutenu par la région Grand Est et le Conseil Départemental de l'Aube, vise à promouvoir l'activité physique adaptée à la santé (APAS) auprès des populations rurales. L'un des principaux enjeux de notre projet est de modifier les comportements sédentaires qui sont de plus en plus courants dans notre société, en particulier dans les zones rurales. Un autre enjeu fondamental est d'encourager l'autonomie des participants dans la pratique de l'activité physique. L'objectif est de fournir aux individus non seulement les occasions de faire de l'exercice, mais aussi les connaissances et les compétences nécessaires pour qu'ils puissent continuer à être actifs de manière indépendante. Enfin, le projet vise à désenclaver les zones rurales en facilitant l'accès aux soins préventifs. Les populations rurales sont souvent éloignées des centres de soins et des infrastructures sportives, ce qui limite leur accès aux services de santé préventive. En apportant directement les activités physiques adaptées et les ressources éducatives au cœur des communautés rurales, nous réduisons les barrières géographiques et financières qui empêchent ces populations de bénéficier de soins préventifs. En outre, l'objectif général du Projet AMI (Mobilité – Santé) est de favoriser l'accès à l'Activité Physique Adaptée (APA) pour les populations éloignées des structures sportives et médicales, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité (seniors, personnes souffrant de maladies chroniques, personnes en situation de précarité). En se déplaçant directement dans les communes, ce projet vise à réduire la sédentarité, améliorer la condition physique, favoriser les facteurs de protection et ainsi prévenir les risques de santé liés à l'inactivité (maladies cardiovasculaires, diabète, troubles musculosquelettiques). Il s'agit également de rompre l'isolement social, d'encourager un changement durable des habitudes de vie et de renforcer le bien-être physique et mental des bénéficiaires.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.

	☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de Troyes Champagnes Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre et des dispositifs de prévention du territoire à destination des habitants et des acteurs du territoire ➤ Renforcer l'accessibilité géographique et physique des habitants du territoire à l'offre et aux dispositifs de santé ➤ Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé
Objectifs opérationnels	➤ Réaliser des séances d'Activités Physiques Adaptées (APA) à destination des habitants vivant en zones rurales sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Réaliser des ateliers éducatifs mensuels ou trimestriels sur la santé et le bien-être à destination des habitants vivant en zones rurales sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Etapes de mise en œuvre – Description	Le projet Mobilité Santé a vocation à être durablement intégré au sein des collectivités territoriales. Sa mise en œuvre repose sur un déroulé en plusieurs phases, garantissant son efficacité et son ancrage local. Année 1 Étape 1 : Préparation du projet – dès 2025 ➤ Mobilisation des acteurs locaux : médecins, mairies, partenaires associatifs et institutionnels. Les territoires visés seront notamment ceux où aux personnes ont des difficultés de déplacement ou les territoires dépourvus d'associations sportives. Nous avons identifié deux territoires sur Troyes Champagne Métropole notamment Estissac et Fresnoy-le-Château. ➤ Présentation du projet aux territoires identifiés : objectifs, enjeux, publics visés. ➤ Visite des infrastructures : repérage et validation des lieux d'intervention (salles communes, équipements disponibles). ➤ Organisation logistique : planification des séances d'Activité Physique Adaptée (APA), et des ateliers éducatifs. ➤ Aménagement du camion itinérant : équipement adapté pour accueillir les bénéficiaires. ➤ Communication multicanale : ▪ Outils traditionnels : affiches, presse locale, bulletins municipaux, partenariats institutionnels.

	▪ Outils numériques : réseaux sociaux, site web dédié. ▪ Actions de terrain : journées portes ouvertes, démonstrations en plein air (fêtes de village, événements sportifs, etc.). ▪ Objectif : Assurer la visibilité du projet et favoriser l'adhésion des habitants et partenaires. <u>Étape 2 : Mise en œuvre du projet – 2025</u> ➤ Début de la prise en charge sur orientation du médecin traitant ou spécialiste (prescription médicale à l'activité physique adaptée). Prise de rendez-vous avec l'IMS pour le bilan initial. ➤ Réalisation de bilans : bilan initial, suivi intermédiaire, évaluation semestrielle. Les bilans seront réalisés sous forme d'entretien ouvert ainsi que des tests médico-sportifs. Ils seront réalisés dans les communes. ➤ Préparation et animation des séances : ▪ APA reconnues pour leur efficacité dans la gestion et la prévention de pathologies. Les séances d'APA seront dispensées deux fois par semaine pour chaque commune. Ainsi nous viendrons une fois le matin et une fois l'après-midi. ▪ Des ateliers éducatifs sur différentes thématiques telles que la nutrition, la gestion du stress, et la compréhension des bienfaits de l'exercice physique. En organisant des séances de groupe, nous favorisons les interactions sociales et la solidarité entre les participants. Les ateliers éducatifs seront proposés une fois par mois. ➤ Suivi individualisé : accompagnement personnalisé en fonction des besoins identifiés. Pour garantir la qualité des interventions, le projet mobilise une équipe de professionnels de la santé et du sport. Ces experts interviennent régulièrement et animent des sessions thématiques de prévention et d'information, organisées chaque trimestre : ▪ Enseignant en Activité Physique Adaptée (APA) ▪ Préparateur physique ▪ Médecin du sport ▪ Conseillers en nutrition ▪ Podologue ▪ Sophrologue ▪ Préparateur mental <u>Étape 3 : Évaluation annuelle</u> Bilan global du projet : évaluation des actions menées, analyse de l'impact et ajustements éventuels pour les années suivantes. Années suivantes : consolidation et continuité en suivant les étapes 2 et 3.
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029
Partenaires de l'action	Les communes d'Estissac et de Fresnoy-le-Château
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) * Préciser si professionnels : ☐ Médical

	☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Estissac, Fresnoy-le-Château	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	92 000€
	<i>Financeurs et montants</i>	Financeurs : - La région Grand Est : 50% du montant total du projet, 46000€ - Le département de l'Aube : 50% du montant du véhicule utilitaire, 11000€ - Institut de Médecine du Sport de Troyes - Participation des bénéficiaires → 55€/mois, pour deux séances par semaine. - Dispositif Prescri'mouv pour les patients atteints d'une ou plusieurs ALD30.
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Salles communales, temps de bénévolat.
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	

	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants/d'acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs de prévention entre T0 et T1 - Typologie des offres et dispositifs de prévention déclarés comme mieux connus et mieux compris à T1 - Typologie* des habitants/des acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs de prévention à T1 - Nombre d'habitants déclarant que l'offre et les dispositifs de santé sont plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 - Typologie des offres et les dispositifs de santé déclarés plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 - Typologie* des habitants déclarant que les offres et les dispositifs de santé sont plus accessibles géographiquement et physiquement sont plus accessibles à T1 - Nombre d'habitants déclarant avoir renforcer leurs connaissances et/ou compétences* sur les facteurs de protection en matière de santé à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées sur les facteurs de protection en matière de santé à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants dans leur quotidien en matière de santé à T1 Méthode d'évaluation envisagée :

	L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi ▪ Questionnaires d'évaluation
--	--

Action 4.5	Maison des 1000 jours
------------	-----------------------

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☒ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Troyes Champagne Métropole
	Personne référente : Isabelle CHATRE
Axe stratégique du CLS	Promotion, prévention et éducation pour la santé
Contexte et enjeux locaux	Dans leur rapport de septembre 2020, les experts des 1000 premiers jours recommandent la création de Maisons des 1000 premiers jours dans les territoires de vie des (futurs) parents. Tiers-lieu offrant aux (futurs) parents un panel de services en un même endroit, la Maison des 1000 premiers jours est conçue comme une réponse au manque de lisibilité et de coordination de l'offre de soin, d'accompagnement et de services aux familles. Dans un territoire, une Maison des 1000 premiers jours est la mise en œuvre concrète du principe fondateur de la politique des 1000 premiers jours : travailler ensemble par-delà les secteurs, afin d'offrir un accompagnement et des services répondant aux besoins de l'enfant et adaptés aux besoins des parents. Dans la recommandation des experts, les Maisons des 1000 premiers jours sont ouvertes à tous, inconditionnellement. Elles s'adressent à tous les parents, leurs enfants, ainsi qu'à leur entourage (grands-parents, oncles, tantes, professionnels...), soutenant ainsi l'idée d'un réseau relationnel ou d'une communauté autour de chaque enfant et de chaque famille. En 2021, l'appel à manifestation d'intérêt « Accueil pour tous » et les appels à projets 1000 premiers jours ont permis l'émergence de projets de Maisons des 1000 premiers jours. Le Département de l'Aube (CD) a décidé d'être porteur de ce projet pour l'ensemble de son territoire en association avec la Caf de l'Aube. Lors du lancement de la deuxième phase d'ouverture des Maisons des 1000 jours par le CD 10 en mai 2024, Troyes Champagne Métropole a décidé de poser sa candidature afin de déployer une maison des 1000 jours, de manière expérimentale, implantée plus particulièrement en ruralité mais ouvert à l'ensemble des habitants de l'agglomération à Lusigny-sur-Barse et sur 3 lieux délocalisés pour répondre au besoin de proximité des habitants : Bouilly, Estissac, Saint-Lyé. Cet engagement de la collectivité, pour une durée expérimentale de deux ans pour l'instant, est en cohérence avec les orientations du projet de territoire de Troyes Champagne Métropole.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS

Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la qualité de la vie et la santé des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre et des dispositifs de prévention du territoire à destination des habitants et des acteurs du territoire ➤ Renforcer l'accessibilité géographique et physique des habitants du territoire à l'offre et aux dispositifs de santé ➤ Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé
Objectifs opérationnels	➤ Créer une plaquette spécifique d'information sur le fonctionnement de la Maison des 1000 jours de Troyes Champagne Métropole ➤ Organiser des temps d'accueils intitulés « La Maison des 1000 jours est ouverte aux 1000 rencontres » à destination des parents du territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Organiser des temps d'animation au sein de la Maison des 1000 jours à destination des parents du territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Participer à des événements organisés par d'autres communes du territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Organiser un groupe d'échange de parents au sein de la Maison des 1000 jours ➤ Organiser des rencontres avec des professionnels à destination des parents au sein de la maison des 1000 jours
Etapes de mise en œuvre – Description	Année 1 <u>Etape 1 – Lancement de la maison des 1000 jours – janvier à février 2025</u> ➤ Le personnel a été recruté en janvier 2025 et notamment une animatrice Chloé Mekkouci. La maison des 1000 jours a ouvert au public en février 2025. ➤ Afin de faciliter l'accès de cette nouvelle offre aux parents du territoire, plusieurs éléments ont été pris en compte : ▪ Les temps d'accueil ont été intitulés « La Maison des 1000 jours est ouverte aux 1000 rencontres » pour permettre aux parents de franchir les portes de la Maison des 1000 jours. ▪ Une délocalisation de la Maison des 1000 jours pour favoriser la proximité d'accès : une Maison des 1000 jours à Lusigny-sur-Barse et 3 lieux d'accueil à Bouilly, Estissac, Saint-Lyé. ▪ Des jours d'ouverture en adéquation avec la disponibilité des familles (notamment le samedi) ➤ Le lancement des animations s'est fait en février 2025 avec la création de plannings d'animation à destination des parents <u>Etape 2 – Communication – avril 2025</u>

	Des supports d'animation spécifiques ont été créés afin de faire connaître le fonctionnement de la Maison des 1000 jours aux parents, aux familles et plus globalement aux habitants et aux acteurs du territoire. Différents moyens de communication ont été pensés et notamment des moyens de communication dématérialisés pour les femmes enceintes par exemple comme WhatsApp. <u>Etape 3 – Poursuite des animations/activités – avril 2025 à décembre 2026</u> La mise en œuvre des animations s'est poursuivie en lien avec les partenaires et les prestataires. ➤ Une attention particulière est portée sur la qualité des intervenants (s'assurer de la compétence professionnelle des intervenants dans le domaine d'intervention et s'assurer de leur capacité à communiquer auprès de parents) au sein de la Maison des 1000 jours ainsi que le choix d'intervenants spécialisés dans les domaines qui interrogent les parents. ➤ Différentes typologies d'actions sont envisagées afin d'une part de faire connaître la Maison des 1000 jours en allant à la rencontre des publics et d'autres, d'apporter des connaissances, des espaces d'échange et de partage : ▪ Des actions/des animations à Lusigny-sur-Barse, sur les 3 autres lieux d'accueil mais aussi sur d'autres territoires de Troyes Champagne Métropole, autour d'activités à faire en famille, sur des thématiques de santé répondant aux besoins des parents, etc... ▪ Des rencontres avec des professionnels au sein de Maison des 1000 jours ainsi que sur les 3 autres lieux d'accueil (professionnels de santé par exemple) ▪ Un groupe de parents pour échanger sur leurs besoins mais aussi pour communiquer sur ce qu'est une Maison des 1000 jours ▪ Et à moyen terme l'intégration de parents dans les actions/animations en fonction de leurs connaissances, compétences afin de les partager avec d'autres parents ➤ Une rencontre avec des familles est prévue en mai 2025. <u>Etape 4 – Suivi et évaluation</u> La Maison des 1000 jours fait l'objet d'un suivi annuel dans le cadre de cette phase d'expérimentation de deux ans : ▪ Bilan à mi-parcours en décembre 2025 ▪ Rapport d'évaluation et prise de décision sur l'avenir de la Maison des 1000 jours au dernier trimestre 2026 De plus, la Maison des 1000 jours de Troyes Champagne Métropole participe régulièrement à des COPIL et des comités des financeurs comme les autres Maison des 1000 jours du département. Année 2 ➤ Continuité des actions/animations, rencontres, groupes de parents, et adaptation en fonction du bilan à mi-parcours ➤ Poursuite de la communication ➤ Poursuite de la gouvernance ➤ Poursuite de l'évaluation
--	---

Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : Février 2025 Fin : Décembre 2026	
Partenaires de l'action	Conseil Départemental de l'Aube Centre Hospitalier de Troyes (Maternité) ARS DT 10 CAF 10 MSA Sud-Champagne Etat	
Public visé	☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☒ Autre (Précisez) : Parents et futurs parents, famille élargie d'enfants de 0 à 2 ans et à naître	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	122 545 €
	<i>Financeurs et montants</i>	CD 10 : Fonctionnement : 7 500 € Investissement : 25 080 € CAF : Fonctionnement : 25 163 € Investissement : 25 080 € MSA : 7 500 € ARS : 10 000 € TCM : 22 222 €
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Les communes dont Bouilly et Saint Lyé pour le prêt de salles à titre gracieux. Le bénévolat (professionnels et parents)
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	

	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants/d'acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs de prévention entre T0 et T1 - Typologie des offres et dispositifs de prévention déclarés comme mieux connus et mieux compris à T1 - Typologie des habitants/des acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs de prévention à T1 - Nombre d'habitants déclarant que l'offre et les dispositifs de santé sont plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 - Typologie des offres et les dispositifs de santé déclarés plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 - Typologie des habitants déclarant que les offres et les dispositifs de santé sont plus accessibles géographiquement et physiquement sont plus accessibles à T1

	- <i>Nombre d'habitants déclarant avoir renforcer leurs connaissances et/ou compétences sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> - <i>Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> - <i>Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants dans leur quotidien en matière de santé à T1</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi des actions/animations ▪ Questionnaire d'évaluation
--	--

Action 4.6	Primavera
-------------------	------------------

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : OPPELIA ALT10
	Personne référente Eugénie LEMAIRE
Axe stratégique du CLS	Promotion, prévention et éducation pour la santé
Contexte et enjeux locaux	PRIMAVERA est un programme de prévention des conduites à risques et addictives, élaboré par des professionnels du champ de la prévention, à partir de leurs expériences d'élaboration et de mise en œuvre de projets de prévention en milieu scolaire. Il s'agit de renforcer les compétences psychosociales d'enfants âgés de 8 à 12 ans (CM1-5ème). Il se décline sur une même zone géographique de manière à associer les écoles primaires et collèges d'un même territoire. Il s'agit d'un programme pluriannuel sur 4 ans. C'est un programme pluriannuel qui se déroule sur 4 ans.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé
Objectifs opérationnels	➤ Former des animateurs d'Oppelia au programme Primavera ➤ Former des co-animateurs de l'Education Nationale sur le programme Primavera en partenariat avec la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale de l'Aube ➤ Mettre en œuvre le programme Primavera dans des établissements scolaires du territoire de Troyes Champagne Métropole
Etapas de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Formation des animateurs d'Oppelia</u>

	<u>Etape 2 : Implantation du programme sur le territoire</u> Recherche des établissements scolaires pour l'implantation du programme, travail de prospection et en partenariat avec l'éducation nationale <u>Etape 2 : Formation des professionnels des établissements</u> Le déploiement de ce programme nécessite la formation de co-animateurs de l'Education Nationale, les séances sont co-animées par des professionnels d'Oppelia ainsi que par des professionnels des établissements permettant à ces derniers de monter en compétences. Il s'agit d'une formation de 3 jours : ▪ 1^{ère} formation pour le premier degré ▪ 2^{ème} formation pour le second degré à N+2 <u>Etape 3 : Déploiement du programme</u> ➤ Pour rappel, Primavera est un programme d'éducation préventive des conduites à risques et addictives : ▪ A destination des enfants et des collégiens, de 9 à 12 ans (du CM1 à la 5ème) ▪ Abordant notamment la question du tabac, de l'alcool, des écrans et plus largement des prises de risques ▪ Dont les thématiques convergent avec celles contenues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture de l'éducation nationale ; et tout particulièrement « l'enseignement morale et civique » du cycle 3 et « la formation de la personne et du citoyen » domaine 3 du cycle 4. ➤ Il s'appuie sur une méthode pédagogique participative, utilisant des outils ludiques qui suscitent la réflexion. Il propose un lien avec les parents et les membres des communautés éducatives, favorisant leur adhésion et leur implication. ➤ Les séances d'une durée de 1h30 à 2h sont réparties ainsi : ▪ 4 séances en CM1, ▪ 4 en CM2, ▪ 3 en 6ème, ▪ 2 en 5ème. Les séances pour le premier degré se dérouleront dans toutes les écoles primaires du même territoire que le collège ➤ Gouvernance mise en place : le déploiement du programme inclut des temps de copil, supervision, formation <u>Etape 4 : Evaluation</u> Utilisation des outils spécifiques au programme	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 06/2025 Fin : 06/2029	
Partenaires de l'action	DSDEN 10	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans)	* Préciser si professionnels : ☐ Médical

	☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☒ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	61 120 € (sur 4 années) : 15280/an
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS (à confirmer)
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils	☐ Oui ☐ Non	

directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants déclarant avoir renforcer leurs connaissances et/ou compétences* sur les facteurs de protection en matière de santé à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées sur les facteurs de protection en matière de santé à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants dans leur quotidien en matière de santé à T1 * au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement (intégrant les CPS) Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés : ▪ Documents d'évaluation du programme ▪ Livrets élèves et collégiens C'est un programme reconnu probant en 2024 avec des outils d'évaluation existants.

Action 4.7	Vaccination au plus près des populations
-------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	CIDOI
	<i>Personne référente</i>	Corinne MLENECK-FINOT
Axe stratégique du CLS	Promotion, prévention et éducation pour la santé	
Contexte et enjeux locaux	Quelques chiffres à l'échelle nationale : (Santé publique France, avril 2025) ▪ Chez les personnes âgées de 65 ans, seule une personne sur deux est correctement vaccinée contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, ou contre la grippe. ▪ Moins de 20% des personnes âgées de 65 ans et plus à risque élevé d'infections à pneumocoque sont correctement vaccinées contre les infections à pneumocoque ▪ Dans le contexte actuel d'augmentation du nombre de cas de rougeole en France ainsi qu'à l'international, il convient de rappeler que, si 94,6% des nourrissons nés en 2023 ont reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole, la couverture vaccinale nécessaire pour permettre l'élimination de cette maladie (95% pour deux doses de vaccins) n'est toujours pas atteinte. ▪ Chez l'adolescent, la couverture vaccinale du vaccin contre les papillomavirus continue d'augmenter. Les couvertures vaccinales restent cependant inférieures à l'objectif de couverture vaccinale de 60 % à l'horizon de 2023 et de 80 % à l'horizon 2030 (Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030) La couverture vaccinale des populations est en enjeu de santé publique à l'échelle nationale comme à l'échelle des territoires notamment face à la recrudescence des certaines maladies. D'autre part, depuis le décret du 8 août 2023 (article R.4311-5-1), les infirmiers diplômés d'Etat Libéraux (IDEL) ayant suivi une formation spécifique d'au moins 10h30 peuvent prescrire les vaccins recommandés par le calendrier vaccinal pour les patients de plus de 11 ans. Les IDEL participent déjà très activement aux campagnes de vaccination COVID, grippe et HPV. C'est un levier supplémentaire face à cet enjeu de la couverture vaccinale. Concernant le territoire de Troyes Champagne Métropole, quelques constats : ▪ Des patients, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, n'ont pas de médecin et donc n'ont pas accès à la vaccination ▪ Les patients ne vont pas systématiquement vérifier dans leur carnet de santé où ils en sont dans la vaccination (notamment sur les rappels) ▪ Les pharmaciens ne voient pas tous les patients ▪ Les sage-femmes ne ciblent qu'une partie de la population ▪ Les infirmiers ne sont pas tous formés et ils n'ont pas les vaccins ▪ Les enjeux en matière de couverture vaccinale sont les mêmes qu'au national	

	Afin de répondre à ces constats, il est nécessaire de penser à la création d'une équipe mobile soutenue par les 4 ordres : médecin, infirmier, sage-femmes et pharmaciens, pour aller vers les populations et proposer des actions de vaccination. Ce type d'équipe mobile a déjà été expérimenté dans le passé, durant la crise COVID notamment et l'est encore dans le cadre des campagnes de vaccination HPV en milieu scolaire. L'objectif est aujourd'hui de l'étendre plus largement tant en termes de population à toucher qu'en termes de vaccination à réaliser.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre soins non-programmée et de l'offre de soins dispensée sur le territoire à destination des habitants, des acteurs et des élus du territoire ➤ Renforcer l'accessibilité géographique et physique des habitants du territoire à l'offre et aux dispositifs de santé
Objectifs opérationnels	➤ Constituer un comité de pilotage « Equipe mobile vaccination » avec les Conseils des Ordres médecin, infirmier, sage-femme et pharmacien du département ➤ Identifier les besoins en matière de vaccination sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Etablir un programme d'actions de vaccination à partir de l'état des lieux réalisée ➤ Déployer cette « équipe mobile vaccination » sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Communiquer sur le déploiement de cette « équipe mobile vaccination » sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Constitution d'un COPIL – dès 2025</u>

	Le COPIL devra être constitué au minima de représentants des 4 ordres ainsi que de l'ARS. Ce COPIL devra établir une feuille de route afin d'identifier les étapes de mises en œuvre du déploiement de cette équipe de vaccination mobile, de l'état des lieux, en passant par la phase de déploiement et jusqu'à l'évaluation et ses modalités. Des réunions de travail devront être organisées pour élaborer cette feuille de route. <u>Etape 2 : Etat des lieux des besoins en vaccination – dès 2025</u> Avant de déployer cette équipe mobile, il sera nécessaire de réaliser un état des lieux de la situation vaccinale sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, une des étapes de la feuille de route, en s'appuyant : ▪ Sur les chiffres mis à disposition par Santé publique France mais aussi, ▪ Sur les données pouvant mises à disposition, notamment par la CPAM, concernant le territoire de Troyes Champagne Métropole. Ces données permettront de mieux cibler les besoins sur le territoire et peut-être ceux étant les plus prioritaires, à court terme et ainsi d'établir un programme d'actions de vaccination <u>Etape 3 : Elaboration d'un programme d'action et communication – dès 2025</u> ➤ Les équipes mobiles de vaccination interviennent dans le cadre d'un exercice autorisé avec des protocoles et des cadres de sécurité établis (transports et conservation des vaccins, etc ...) ➤ Le programme d'actions doit être élaboré, en prenant en compte ces cadres et en identifiant les éléments suivants : ▪ Qui : un médecin, un infirmier et selon les besoins une secrétaire afin de renseigner le DMP ▪ Où / quand / comment : ces éléments doivent faire l'objet d'un travail de co-construction au sein du COPIL et avec la mobilisation des acteurs concernés. ▪ En articulation, en partenariat avec qui : il est nécessaire de travailler à cette articulation afin de proposer une action s'inscrivant en complémentarité de l'existant. ➤ Il apparaît pertinent de penser des actions de vaccination à des moments clés tels que la rentrée scolaire, lors des campagnes de prévention, lors de la semaine de la vaccination européenne, etc. ➤ Cette équipe mobile s'inscrivant dans une logique d'aller-vers, il sera nécessaire de travailler sur le volet communication de cette offre (support, contenu, modalités de diffusion) afin qu'elle se déplace dans des entreprises, dans des EHPAD ou autres structures médico-sociales. Le COPIL pourra s'appuyer sur les partenaires du territoire comme relais de communication. <u>Etape 4 : Déploiement de l'équipe mobile de vaccination</u> Le déploiement de l'équipe se fera selon les modalités définies dans la feuille de route et au regard du programme d'actions élaboré qui pourra être annuel et ainsi reconduit d'une année sur l'autre et si besoin réajusté selon les évaluations réalisées.
--	--

[illegible]

	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants déclarant que l'offre et les dispositifs de santé sont plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 - Typologie des offres et les dispositifs de santé déclarés plus accessibles géographiquement et physiquement à T1

	- <i>Typologie* des habitants déclarant que les offres et les dispositifs de santé sont plus accessibles géographiquement et physiquement sont plus accessibles à T1</i> <i>* typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement de vie</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Comptes rendus de réunion ▪ Feuille d'émargement ▪ Questionnaire d'évaluation
--	--

Action 4.8	Projet précarité menstruelle « L'hygiène pour toutes sang tabou ni honte »
-------------------	---

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Maison de Santé Chantereigne-Montvilliers
	Personne référente Lucie SERIE
Axe stratégique du CLS	Promotion, prévention et éducation pour la santé
Contexte et enjeux locaux	Le délégué du préfet a attiré notre attention sur l'insuffisance des protections hygiéniques disponibles aux Restos du Cœur. De nombreuses femmes bénéficiaires ont exprimé le besoin de serviettes hygiéniques, tant pour elles que pour leurs filles, soulignant une réalité préoccupante de précarité menstruelle sur le territoire. La précarité menstruelle concerne en France environ 4 millions de femmes, ce qui représente une femme sur trois. Cette situation touche particulièrement les jeunes femmes. Et près de 10% des Françaises renoncent à changer de protections périodiques, autant que nécessaire pour faute de moyen. Dans certains cas, femmes et filles n'ont aucun accès aux protections hygiéniques. Elles peuvent avoir recours à l'utilisation de chiffons, de feuilles, de papier journal ou d'autres matériaux non adaptés pour absorber le sang menstruel. Elles peuvent avoir des fuites de sang qui provoquent une gêne et honte (absentéismes pouvant entraîner l'échec scolaire). Le fait de ne pas avoir accès aux protections hygiéniques adaptées peut augmenter le risque d'infection. Cela peut créer des infections urogénitales comme les mycoses, la vaginose bactérienne et les infections urinaires. Afin de répondre à ces constats, nous souhaitons développer un projet sur la précarité menstruelle à destination des femmes et les jeunes filles habitant dans le quartier politique de la ville de Chantereigne-Montvilliers. Le projet vise à lutter contre la précarité menstruelle en développant des actions de proximité à destination des jeunes filles et femmes en situation de vulnérabilité. Les interventions seront menées avec les infirmières libérales, la coordinatrice de la Maison de Santé et plusieurs structures locales.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens

	☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre et des dispositifs de prévention du territoire à destination des habitants et des acteurs du territoire ➤ Renforcer l'accessibilité géographique et physique des habitants du territoire à l'offre et aux dispositifs de santé ➤ Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé
Objectifs opérationnels	➤ Organiser des entretiens, deux fois par mois, aux restos du cœur de La Chapelle St Luc, auprès des jeunes filles et des femmes habitant le quartier Chantereigne-Montvilliers ➤ Organiser 6 séances sur les enjeux liés à la santé menstruelle et sexuelle à destination des jeunes filles et des femmes habitant le quartier Chantereigne-Montvilliers ➤ Créer des supports de communication sur les actions menées
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Mobilisation du public – dès juin 2025 puis tout au long de l'année</u> Des partenariats seront établis avec les structures locales associations, centres sociaux, etc.) pour faciliter l'identification et la mobilisation des bénéficiaires. Les professionnels de santé de la Maison de Santé seront mobilisés pour repérer les jeunes femmes en situation de précarité menstruelle et leur présenter l'offre (les entretiens et les séances) de manière confidentielle et bienveillante. <u>Etape 2 : Mise en œuvre des entretiens – Tout au long de l'action</u> ➤ Des permanences régulières seront assurées deux fois par mois aux Restos du Cœur de La Chapelle Saint Luc Lors de ces temps d'intervention, les infirmières proposeront des entretiens individuels aux femmes et jeunes filles afin d'évaluer leurs besoins en protections hygiéniques mensuelles. À l'issue de ces échanges, des kits personnalisés leur seront remis dans des pochons réutilisables. Ces pochons seront confectionnés par les couturières de l'Association Familiale locale, favorisant ainsi une dynamique de solidarité de quartier. Chaque kit comprendra : ▪ Des serviettes hygiéniques et/ou tampons adaptés aux flux, ▪ Un petit savon pour favoriser l'hygiène intime (entreprise Toche et Nono à Buchères), ▪ Un flyer avec des recommandations sanitaires (ex. : durée de port maximale des protections, précautions à respecter...), ▪ Des brochures adaptées à l'âge : sur la puberté, les règles, les IST, la contraception, la première consultation gynécologique, les gestes à adopter en cas d'oubli de pilule ou de rupture de préservatif, etc. ▪ Des préservatifs masculins et/ou féminins en fonction de l'âge et des besoins. Des pochettes contenant deux serviettes seront aussi distribuées aux jeunes filles n'ayant pas encore eu leurs premières règles, afin de les préparer en douceur à cette étape. Cette même pochette sera donnée à chaque

	collégienne/lycéenne. Les protections menstruelles seront sélectionnées selon les besoins exprimés. ➤ Au-delà de la distribution de protections, il s'agira également : ▪ De les orienter vers un suivi gynécologique régulier, ▪ De proposer une orientation vers une structure/professionnels adaptés pour réaliser un dépistage du cancer du col de l'utérus et des IST/VIH, ▪ Et en cas de besoin, d'assurer une orientation vers les professionnels ou structures adaptées. <u>Etape 2 : Mise en œuvre des sessions – septembre 2025 à mai 2026</u> ➤ Des actions d'apports de connaissances autour du cycle menstruel, de l'hygiène menstruelle, des moyens de contraception et des IST seront mises en place avec nos partenaires association Couples et familles et le Centre de Santé Chapelain. Des supports pédagogiques adaptés et inclusifs seront utilisés (exemple Cyclo Show) ou élaborés si besoin. Les interventions seront menées dans une approche participative. Les sessions s'ancreront dans les lieux clés du quartier, pour toucher les femmes dans leur quotidien et lever les freins à l'accès aux soins, CRCDC, CHT. ➤ Au-delà de l'apport de connaissances, il s'agira également : ▪ De les orienter vers un suivi gynécologique régulier, ▪ De proposer une orientation vers une structure/professionnels adaptés pour réaliser un dépistage du cancer du col de l'utérus et des IST/VIH, ▪ Et en cas de besoin, d'assurer une orientation vers les professionnels ou structures adaptées. <u>Etape 3 : Evaluation - juin 2026</u> L'évaluation des différentes actions menées sera réalisée de manière continue et avec l'ensemble des parties prenantes. Elle permettra d'apprécier notamment les points du projet et les pistes d'amélioration.		
Durée de l'action	☒ Annuelle : ☐ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : Juin 2025 Fin : Juin 2026		
Partenaires de l'action	Les restos du cœur de La Chapelle Saint Luc L'association familiale de La Chapelle Saint Luc Toche et Nono, Le Centre de Santé Chapelain Peau-Ethique, Couples et familles, Marguerite et compagnie		
Public visé	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="486 1675 938 2002"> ☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : </td><td data-bbox="938 1675 1386 2002"> * Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) : </td></tr> </table>	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :		

Territoire d'intervention	Quartier prioritaire politique de la ville de Chantreigne-Montvilliers	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	17 395 €
	<i>Financeurs et montants</i>	14 515 € (a rechercher) SISA de la Maison de Santé Chantreigne-Montvilliers : 2 880 €
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	<u>Moyens humains :</u> - Les services civiques. <u>Moyens matériels :</u> - Les préservatifs masculins et féminins, - La mise à disposition d'un local au Resto du Cœur
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non	
Politiques Publiques concernées		

Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants/d'acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs de prévention entre T0 et T1 - Typologie des offres et dispositifs de prévention déclarés comme mieux connus et mieux compris à T1 - Typologie* des habitants/des acteurs déclarant mieux connaître et mieux comprendre l'offre et les dispositifs de prévention à T1 * typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement - Nombre d'habitants déclarant que l'offre et les dispositifs de santé sont plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 - Typologie des offres et les dispositifs de santé déclarés plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 - Typologie* des habitants déclarant que les offres et les dispositifs de santé sont plus accessibles géographiquement et physiquement sont plus accessibles à T1 * typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement de vie - Nombre d'habitants déclarant avoir renforcer leurs connaissances et/ou compétences* sur les facteurs de protection en matière de santé à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées sur les facteurs de protection en matière de santé à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants dans leur quotidien en matière de santé à T1 * au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement (intégrant les CPS) Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi des actions,

	▪ Questionnaires d'évaluation : concernant les questionnaires portant sur les connaissances, ils seront passés avant et après chaque intervention, ▪ Entretiens, ▪ Observations
--	---

Action 4.9	Nutrition et sensorialité (NUT&S)
-------------------	--

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Maison de l'Alimentation et de la Nutrition en Grand-Est
	Personne référente : Thomas D'AMICO
Axe stratégique du CLS	Promotion de la santé, prévention et éducation pour la santé
Contexte et enjeux locaux	« Depuis plusieurs années, le Grand Est fait face à un problème de santé publique majeure : une augmentation constante du surpoids et de l'obésité chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes avec notamment 26,7% des jeunes de 2 à 17 ans en situation de surpoids et/ou obésité en 2020. » Source : ARS Grand-Est https://www.grand-est.ars.sante.fr/media/117685/download?inline Si l'on considère que chaque personne conditionne ses choix alimentaires en fonction de son état psychologique, physiologique, de ses affects, selon sa culture, ses croyances, sa vie quotidienne, son pouvoir d'achat alors on peut envisager l'éducation sensorielle et alimentaire en complément à l'éducation nutritionnelle. Il s'agit d'adopter une approche globale et non stigmatisante pour les publics évitant certains messages hygiénistes et injonctifs, ceci pouvant contribuer à augmenter les inégalités sociales de santé en alimentation. Le programme de formation « NUT&S » souhaite apporter une réponse à ces problématiques sur le territoire, en abordant l'alimentation dans sa globalité et directement dans les milieux de vie des enfants.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des acteurs du territoire en matière de repérage, d'orientation et d'accompagnement en santé
Objectifs opérationnels	➤ Organiser à partir de septembre 2025 des réunions partenariales afin de préparer le déploiement du programme « NUT&S » sur le territoire de Troyes Champagne Métropole

	➤ Mettre en place, à partir de janvier 2026, un ou plusieurs programmes de formation « NUT&S » à destination de groupes de 8 à 15 professionnels des champs de l'éducatif et du social des structures partenaires du territoire de Troyes Champagne Métropole
Étapes de mise en œuvre – Description	➤ Étape1 (septembre 2025) : Identification des structures partenaires de l'action. ▪ Identification de structures souhaitant être partenaires de l'action lors d'échanges, groupe de travail du CLS ▪ Rencontre des différents partenaires pouvant être concernés sur Troyes Champagne Métropole ▪ Signature d'une convention de partenariat avec chaque structure ayant un ou plusieurs employés participant à la formation « NUT&S » ➤ Étape 2 (janvier à juin 2026) : mise en place des programmes de formation « NUT&S » à destination de groupes de 8 à 15 professionnels des champs de l'éducatif et du social des structures partenaires de Troyes Champagne Métropole. Le parcours de formation se présente ainsi dans chaque structure : ▪ Une analyse de l'environnement (= milieu/structure) par le diététicien (si le repas est pris au sein de la structure). Cette analyse permet d'ajuster le contenu de la première séance de formation. Une grille d'analyse est complétée lors de chaque analyse par le diététicien. ▪ Un temps collectif de trois heures en présentiel animé par un diététicien ou l'objectif est de faire des liens entre les éducations à l'alimentation et les pratiques professionnelles. Chaque temps est évalué via un questionnaire remis à chaque participant. ▪ Une illustration par une animation du diététicien d'un atelier d'éducation au goût (lors du repas ou en classe avec les élèves). Ce temps permet de mettre en avant les outils, méthodes et postures présentés lors du temps collectif. Chaque illustration est évaluée à chaud via un échange verbal avec les professionnels formés présents sur ce temps. Cet échange est retranscrit par le diététicien dans un journal de bord. ▪ Un temps d'application par une animation du professionnel formé d'un atelier d'éducation au goût ou un temps collectif de trois heures partage d'expériences en présentiel avec des mises en situation. ➤ Étape 3 (à partir de 2026) : organisation des « rendez-vous parents ». Il sera proposé pour chaque environnement (= milieu/structure) où se déroulent des programmes de formation (école, crèches...), des « rendez-vous des parents ». Ces interventions sont des réunions d'échanges sur l'alimentation entre pairs. Le diététicien de la MANGE anime et modère les échanges sur l'alimentation de l'enfant. Cette intervention ne pourra être mise en place que dans les structures où des parents peuvent être touchés. Chaque intervention est évaluée par un questionnaire remis aux participants ➤ Étape 4 (tout au long du déploiement du programme) : évaluation L'ensemble des éléments d'évaluation décrit dans les étapes antérieures seront agglomérés dans le bilan globale de l'action NUT&S. ➤ Action complémentaire à la demande (à partir de janvier 2026) :

	Tout au long de la mise en place de cette fiche action, la Maison de l'Alimentation et de la Nutrition en Grand-Est peut répondre (sous réserve d'un accord de l'ARS) à des besoins exprimés par les partenaires du CLS de Troyes Champagne Métropole sur des interventions en lien avec le public visé par cette action et la thématique de l'éducation à l'alimentation (exemple : participation à des forums sur la petite enfance). L'objectif est de renforcer l'action du programme de formation Nut&S au même titre que les « rendez-vous des parents ».	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : septembre 2025 Fin : décembre 2029	
Partenaires de l'action	CA Troyes Champagne Métropole	
Public visé	☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☒ Autre (Précisez) : parents	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☒ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☒ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	5000 euros par an
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS dans le cadre du CPOM de la MANGE
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Personnels ou agents formés et mis à disposition par les employeurs Salles mises à disposition par les partenaires
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>)	

	☐ Normes et climat social Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés Indicateurs de résultat : - Nombre d'acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de repérage, d'orientation et d'accompagnement en santé à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de repérage, d'orientation et d'accompagnement en santé à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les acteurs matière de repérage, d'orientation et d'accompagnement en santé dans leurs pratiques professionnelles à T1 * au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement

	Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation sera réalisée tout au long de l'action et à l'issue de chaque programme, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés, à l'aide des outils suivants : ▪ Feuille d'émargement ▪ Tableau de suivi des rencontres ▪ Tableau de suivi des demi-journées : à l'issue de chaque demi-journée, un tableau de suivi est renseigné avec les éléments suivants : date, nombre de professionnels formés et/ou nombre d'usagers présents, lieu, observations du formateur ▪ Questionnaire avant/après durant la formation ▪ Questionnaire final de formation ▪ Questionnaire d'évolution des pratiques à + 3 mois ▪ Grille d'observation lors des coanimations Pour la mesure des taux d'évolution, une évaluation à T0 sera réalisée
--	---

Action 4.10	Prévenir et promouvoir la santé des populations en difficulté résidant en Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV)
--------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	Troyes Champagne Métropole
	<i>Personne référente</i>	Solène PEYRON
Axe stratégique du CLS	Promotion, prévention et éducation pour la santé	
Contexte et enjeux locaux	La politique de la ville consiste à mener des interventions renforcées sur des territoires identifiés comme prioritaires. Ces territoires caractérisés par des taux de précarité élevés et des conditions socio-économiques précaires, concentrent des populations particulièrement exposées aux inégalités sociales et territoriales en santé. Troyes Champagne Métropole compte 9 Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) (source : ORIV Grand Est) : ▪ 5 à Troyes (Gare, Bord de Seine, Point du Jour, Sénardes, Jules Guesde : 9257 habitants avec un taux de pauvreté moyen de 54,6%) ▪ 1 réparti sur Troyes, Saint Julien les Villas, Bréviandes (Chartreux Lisières : 5085 habitants avec un taux de pauvreté de 61%) ▪ 1 réparti sur La Chapelle Saint Luc, Les Noës près Troyes, Troyes (Chantereigne-Montvilliers-Beau Toquat : 8882 habitants avec un taux de pauvreté de 52%) ▪ 1 à Pont Sainte Marie (Debussy : 1345 habitants avec un taux de pauvreté de 53%) ▪ 1 à Saint André les Vergers (Maugout : 1368 habitants avec un taux de pauvreté de 59%) Le Contrat de Ville – Engagement Quartiers 2030 a été adopté en 2024 pour une durée de 6 ans. Sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, il a identifié, en lien avec les partenaires et les habitants, 4 thématiques prioritaires d'action : parentalité – jeunesse, santé, cadre de vie – logement et présence de proximité. Concernant le volet de la santé, le Contrat de Ville identifie plusieurs orientations : ▪ Le développement d'actions de prévention ; ▪ L'amélioration de l'interconnaissance entre acteurs de la santé et de la politique de la ville ; ▪ Le développement d'une culture commune et partagée autour de la santé mentale ; ▪ La mobilisation collective autour des enjeux d'hygiène ; ▪ L'accès à une alimentation durable et accessible à tous ; ▪ La promotion de l'activité physique et sportive pour tous. La place des habitants, notamment via des pratiques d'aller vers, est un des enjeux de la politique de la ville. Une attention particulière est portée aux actions relevant de ces méthodes d'action.	

	L'enjeu majeur est de prévenir et promouvoir la santé des populations en difficulté en s'appuyant sur le PRAPS et le Contrat Local de Santé de Troyes Champagne Métropole, volet santé du contrat de ville. Un des grands objectifs prioritaires est de faciliter l'accès aux soins et à la prévention, dans une démarche globale de promotion de la santé, notamment par la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé adaptées aux publics en difficultés. Le contrat local de santé est un outil privilégié pour agir en faveur de la précarité, développer des actions de santé de proximité et répondre ainsi à des besoins locaux autour de partenariats construits. A ce titre, des actions, en proximité, sur les QPV, en lien avec tous les acteurs des territoires et de la Cité Educative, sur la prévention et la promotion de la santé dès le plus jeune âge sont à renforcer, à consolider. La prévention est en effet un des leviers majeurs pour : ▪ Éviter des problèmes, ▪ Éviter des dangers, ▪ Sur une personne, ▪ Sur ce qui nous entoure : par exemple faire des choses pour qu'une maladie n'arrive pas. Les actions doivent cibler les domaines de santé prioritaires suivants : ▪ Réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants et alcool, ▪ Addictions, ▪ Santé mentale, ▪ Prévention des cancers et autres maladies chroniques, ▪ Prévention des violences intrafamiliales, ▪ Compétences psychosociales, ▪ Accès à la santé, ▪ Soutien à la parentalité, ▪ Modes de vie sains et durables pour lutter contre le surpoids et l'obésité ▪ Santé environnementale
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4

Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Développer des projets innovants en matière de promotion de la santé, de prévention et d'éducation pour la santé à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville
Objectifs opérationnels	➤ Informer les acteurs du territoire Champagne Métropole des modalités et des priorités de financement ainsi que des outils à leur disposition pour proposer des projets sur les quartiers prioritaires politiques de la ville ➤ Accompagner méthodologiquement les acteurs du territoire de Troyes Champagne Métropole souhaitant proposer des projets sur les quartiers prioritaires politiques de la ville ➤ Financer des projets relevant des priorités établies pour les quartiers prioritaires politiques de la ville ➤ Suivre l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Constitution d'une équipe projet – février à mars 2025</u> ➤ Constitution d'une équipe projet rassemblant l'ensemble des financeurs d'actions relevant de la santé en QPV (ARS, TCM, DDETSPP, ...) ➤ Elaboration d'un cahier des charges des attendus concernant les projets pouvant être financés à travers les différents dispositifs ➤ Lancement des différentes modalités de financement selon les calendriers de chacun (enveloppe ARS, appel à projets politique de la ville Etat/TCM, ...) : contact avec les différents porteurs de projet <u>Etape 2 : Organisation d'une réunion partenariale – mars 2025</u> ➤ Lors de cette réunion, les acteurs ont pu être informés sur les modalités et priorités de financements ainsi que les outils à leur disposition. ➤ Le dépôt des fiches projets au plus tard le mercredi 30 avril 2025 (Contexte et réponse aux besoins du quartier, objectifs, description de l'action et modalités de participation des publics, présentation des acteurs et partenaires concernés par l'action, indicateurs de processus et de résultats, calendrier de réalisation, budget) ➤ Les projets doivent débiter impérativement avant fin 2025 avec une limite de réalisation au 31 décembre 2026 <u>Etape 3 : Phase d'instruction des projets – mars à mai 2025</u> ➤ Instruction des projets par l'ARS en concertation avec TCM et l'Etat, jusqu'au 16 mai 2025 ➤ Informations aux porteurs retenus et saisie des projets dans STARS FIR avant fin mai 2025 ➤ Conventionnement pour les projets retenus courant juin 2025 <u>Etape 4 : Evaluation – décembre 2026</u>

	Retours d'expérience en équipe projet sur les projets financés et les axes à développer, acteurs à mobiliser dans une perspective de poursuite de cette démarche	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : juillet 2025 Fin : décembre 2025 <i>Pour les financements politique de la ville de l'Etat (BOP147) et TCM, des projets pourront être soutenus chaque année</i>	
Partenaires de l'action	Les partenaires de cette fiche action sont des partenaires financiers principalement : ▪ ARS DT 10 ▪ DDETSPP de l'Aube ▪ Troyes Champagne Métropole	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☒ Autre (Précisez) : les habitants des quartiers politique de la ville	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne métropole – Quartiers prioritaires de la politique de la ville	
Financement	Budget global prévisionnel	181.179 euros
	Financeurs et montants	ARS : 147.179 euros TCM : 40.000 euros DDETSPP, Autres : à préciser dans les projets proposés
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Sans objet
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>)	

	☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	➤ Schéma Régional de Santé Grand Est 2023-2028 (SRS) qui décline les objectifs de la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 et ceux de la Stratégie Nationale de lutte contre la Pauvreté au niveau régional ➤ Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) 2023 – 2028, qui inscrit l'aspect multifactoriel du non-recours aux soins et la nécessité d'adapter les modalités d'actions aux populations cibles ➤ Contrat de Ville – Engagement Quartiers 2030 de Troyes Champagne Métropole
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat : - Nombre de projets déployés sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville entre T0 et T1 - Typologie* des projets déployés sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville à T1

	<i>* typologie : porteurs, typologie d'actions, publics bénéficiaires, thématiques travaillées, approches choisies</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long de l'action et à l'issue de l'action - à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés : ▪ Tableau de suivi ▪ Comptes rendus de réunion ▪ Feuille d'émargement Les indicateurs ci-dessus portent sur le développement de projets, c'est donc le développement de projets qui sera évaluer. L'évaluation des projets fera l'objet d'un travail spécifique avec leurs propres indicateurs de processus et de résultats. Les résultats obtenus à l'issue de ces projets seront valorisés dans le rapport d'évaluation du CLS.
--	--

Action 4.11	Responsabilité populationnelle - prévention et suivi du parcours de santé des patients atteints ou à risque de souffrir de certaines pathologies chroniques
--------------------	--

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	Hôpitaux Champagne Sud (HCS)
	<i>Personne référente</i>	David LAPLANCHE
Axe stratégique du CLS	➤ Offres des soins / accès aux soins ➤ Promotion de la santé, prévention et éducation pour la santé	
Contexte et enjeux locaux	<u>Un constat de départ :</u> Le diabète de type 2 et l'insuffisance cardiaque sont des maladies chroniques de plus en plus fréquentes. Une fois déclarées, ces pathologies sont source de complications multiples. Celles-ci peuvent être retardées et maîtrisées par une bonne promotion de la santé et une coordination entre les acteurs de santé. Le diabète de type 2 est une maladie chronique potentiellement évitable ou retardable grâce à des actions de prévention et promotion de la santé. Il remplit tous les critères d'une maladie qui justifie un dépistage. « C'est une maladie fréquente, longtemps asymptomatique et grevée de complications possiblement graves et coûteuses. Les facteurs de risque sont bien connus, permettant de cibler l'intervention chez les personnes les plus exposées, et le dépistage peut être facilement réalisé à peu de frais. Le traitement est plus aisé et l'hyperglycémie plus facile à contrôler lorsque le diagnostic est posé précocement. Cependant, de trop nombreux patients ne sont diagnostiqués que lors d'une complication (oculaire, cardiovasculaire ou rénale), témoin d'un diabète méconnu ayant évolué longtemps de façon silencieuse. » (<i>Société Francophone de diabète, 2013</i>). Sur la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, la première cause de morbidité est le diabète : 5,4 % pour TCM, soit un taux supérieur à la France (4,8 %), suivi de près par les maladies cardio-neurovasculaires : 5,2 % pour TCM contre 6,1% pour la France. <i>Source – Rapport ORS 2023</i> Avec de plus, 15,6 % de la population qui se retrouve avec des difficultés d'accès aux soins et sans médecin traitant. En sachant que la situation risque de s'aggraver dans les années à venir, puisque 65 % des médecins généralistes ont plus de 50 ans, dont 33 % ont 60 ans et plus. <i>Source – Diagnostic CLS TCM</i> <u>Une démarche de responsabilité populationnelle engagée sur le territoire de l'Aube</u> Le GHT de l'Aube et du Sézannais a été retenu, conjointement avec quatre autres GHT dans le cadre d'un groupe animé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), par le ministère de la Santé suite à sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt IPEP (Incitation pour une Prise en Charge Partagée) ¹	

¹ <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patients-et-des-usagers/article-51-10918/article/appels-a-manifestation-d-interet>

	Dans ce cadre, il est proposé aux professionnels de santé des cinq territoires pilotes, dont celui de l'Aube, de s'inscrire dans une démarche de responsabilité populationnelle. Cette approche consiste à identifier, sur un territoire, des populations présentant une problématique de santé spécifique, à stratifier cette population pour affiner l'analyse de ses besoins de santé, et de coconstruire avec les acteurs du territoire un programme clinique permettant d'agir de façon coordonnée. Cette démarche concerne des populations cliniques, correspondant à des pathologies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque...), ou selon des critères socio-économiques, telles que les personnes précaires. La responsabilité populationnelle repose sur une responsabilité conjointe des professionnels de santé à l'égard d'une population, en visant en particulier à développer la prévention et le dépistage. Deux pathologies seront plus particulièrement ciblées : le diabète et l'insuffisance cardiaque (IC), le choix de travailler en commun sur ces deux pathologies permettant aux acteurs de ces cinq territoires d'apprendre et d'avancer ensemble, notamment en s'inspirant d'initiatives locales. Et depuis 2023, de nouveaux territoires ont conventionné avec la FHF pour déployer la démarche sur leur territoire : GHT Sud Lorraine, GHT Nord Franche Comté, CHICAS de Gap, etc. Au regard des éléments de diagnostic identifiés précédemment, il apparaît pertinent de favoriser les collaborations entre les acteurs de santé, en ce qui concerne le dépistage et la prévention des pathologies chroniques, ainsi que la coordination des acteurs, autour des parcours de santé.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Objectif 03.0 - Améliorer l'information et la connaissance du public en s'appuyant sur les campagnes nationales de prévention pour les maladies chroniques ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Objectif 01.0 - Améliorer le dépistage et l'inclusion dans un parcours coordonné, les personnes atteintes d'une pathologie chronique ou à risque (présentant des facteurs de risque cardiovasculaire) ☐ Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Faciliter l'accès aux droits et à l'entrée dans un parcours de santé, en partenariat avec l'Assurance maladie ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé des habitants du territoire de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Améliorer la coordination des professionnels du territoire autour du parcours de santé des patients

	➤ Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé
Objectifs opérationnels	➤ Communiquer sur la démarche de Responsabilité Populationnelle auprès des acteurs de santé du territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Impliquer les acteurs de santé du territoire de Troyes Champagne Métropole dans la mise en œuvre de la démarche de Responsabilité Populationnelle ➤ Organiser des campagnes de dépistage et de prévention avec les acteurs de santé du territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Intégrer les patients à risque, et ceux souffrants de diabète de type 2 et/ou d'insuffisance cardiaque, du territoire de Troyes Champagne Métropole, dans des parcours de santé « Responsabilité Populationnelle » ➤ Informer les habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole sur les facteurs de protection en matière de maladies chroniques notamment le diabète de type 2 et l'insuffisance cardiaque ➤ Orienter les habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole vers des ressources adaptées en fonction des besoins identifiés
Etapes de mise en œuvre – Description	Chaque année <u>Etape 1 : Présentation de la démarche de Responsabilité Populationnelle – tout au long de l'année</u> Présentation la démarche de Responsabilité Populationnelle aux acteurs de santé œuvrant sur le territoire : professionnels de santé, élus, association de patients, de professionnels, etc. La sollicitation des acteurs de santé se fait par mail ou contact téléphonique, très souvent suite à une réunion (CLS par exemple) ou conférence, forum, etc. qui permet de faire un 1^{er} lien. Puis une réunion est organisée pour présenter la démarche, nos activités et projets en lien et définir avec les acteurs de santé présents, des axes concrets de collaboration. <u>Etape 2 : Implication des acteurs de la santé dans la mise en œuvre de la démarche – tout au long de l'année</u> L'implication des acteurs de la santé dans la démarche se fera via différentes actions : ➤ Démarche inscrite dans les projets de santé du territoire (CTS, PMSP des HCS, CPTS TCM, ...) : déjà inscrite pour le projet médical et de soins partagé et la CPTS de Troyes Champagne Métropole ➤ Organisation d'actions multi partenariales dans les domaines de la prévention et du dépistage de certaines pathologies chroniques, réunions, parcours coordonnés ville/hôpital, etc ▪ Organisation d'actions de dépistage et de prévention – l'exemple de « Vive l'automne » au Parc des Moulins, des actions effectuées chez LACOSTE ou encore celles organisées pour la Journée Mondiale du diabète : présence d'association de patient, Maison sport santé, CPTS TCM, ville de Troyes, CRCDC, IFSI, les hôpitaux, MSP, etc.

- Organisation de conférences sur le diabète ou l'insuffisance cardiaque pour sensibiliser un public ciblé – exemple des conférences organisées au centre d'accueil de jour de la Croix Rouge en partenariat avec la CPTS TCM, les HCS, les associations de patient.
- Inclusion de patient dans les parcours « RP », lien entre les acteurs grâce à PARCEO. Collaboration en cours avec : le DAC, des IDE ASALEE, l'IDE coordinatrice du centre d'accueil de jour de la Croix Rouge, IPA (hors secteur TCM) ... Echange d'information (CR, résultats, ...), lien avec les différents services pour demander des prises en charge, etc.

Etape 3 : Organisation des campagnes de dépistage et de prévention – tout au long de l'année

➤ Organiser des campagnes de dépistage et de prévention multi partenariales : stand sur des lieux partenaires (MSP, pharmacies, maisons de quartier, espaces France Services, etc.) ou lors d'évènement (fête de quartier, « Vive l'Automne », forum santé, village de prévention...).

➤ Réaliser des dépistages à l'aide de questionnaires (FINDRISC pour le diabète) permettant de lancer les échanges autour des facteurs de protection. Si le résultat du dépistage montre un profil à risque :

- Proposition d'une glycémie capillaire (pour le diabète)
- Apports d'informations sur cette pathologie
- Proposition d'inclusion dans un parcours de « Responsabilité Populationnelle après explicitation du dispositif
- Orientation vers la/les ressources adaptées aux besoins de santé.

En compléments de ces campagnes de dépistage et de prévention sur site, un autre accès à de l'information sera disponible via la mise à disposition gratuite de borne connectée dans des lieux accueillants du public.

Etape 4 : Inclusion des patients souffrant de diabète de type 2 et/ou d'insuffisance respiratoire dans un parcours de santé coordonné « Responsabilité Populationnelle » – tout au long de l'année

➤ Expliquer la démarche RP au patient et recueillir son consentement pour être inclus sur un parcours de santé « Responsabilité Populationnelle ». Afin qu'il puisse se donner les moyens d'améliorer la qualité de sa prise en charge, qui bien souvent répond à une logique curative (besoin ponctuel qu'il faut régler), à une prise en charge globale, proactive et coordonnée.

Ainsi par exemple, inclure une personne à risque dans un parcours de santé RP, permet de l'orienter vers des dispositifs qui l'aideront à agir sur ses facteurs de risque, et la suivre, en lui rappelant dans 1 ou 3 ans (fonction du profil) de renouveler son dépistage.

➤ Créer le dossier patient dans PARCEO, et enregistrer la fiche de consentement signée dans la partie « document ».

➤ Renseigner le cercle de soin ainsi que la chargée de mission « Responsabilité Populationnelle »

➤ Privilégier l'utilisation de PARCEO lors des échanges autour du patient. Car l'outil sécurise la transmission des données de santé du patient, et permet de regrouper à un seul endroit et seulement pour le cercle de soin, les documents, et autres informations concernant la prise en charge du patient.

Etape 5 : Evaluation

	Le suivi et l'évaluation de la démarche de Responsabilité Populationnelle en continu, grâce au « Comité Opérationnel RP » ayant lieu une fois par mois, et qui réunit les membres du groupe projet.	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2026	
Partenaires de l'action	Association de patients (AFD10/52, Club Cœur et Santé de l'Aube, ...) Hôpitaux Champagne Sud (HCS) Maisons Sport Santé Maisons de santé, professionnels libéraux, association de professionnels de santé, médecine de santé au travail, etc. Citoyens « Ambassadeurs santé » + coordonnateur Elu(s) de la Communauté d'agglomération de TCM ARS, CD10, CPAM, MSA, CPTS TCM, DAC 10	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☒ Médico-social ☒ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole	
Financement	Budget global prévisionnel	Année 2024-2025 : 146 874 €
	Financeurs et montants	CNAM via IPEP, art.51 : crédit variable, en fonction des indicateurs de performance.
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Mise à disposition d'espace ou de lieu pour l'installation de la borne connectée
Déterminants de santé visés	Système de soins ☒ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☒ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☒ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	

	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☒ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personnes mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat : - Nombre de professionnels de santé déclarant avoir identifié une amélioration dans leurs pratiques en matière de coordination entre T0 et T1 - Typologie des améliorations identifiées par les professionnels du territoire à T1

	- <i>Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> Méthode d'évaluation : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi des indicateurs de déploiement (FHF) ▪ Tableau de suivi des actions des préventions et de dépistage ▪ Comptes rendus de réunion
--	---

Action 4.12	A l'aube des Anneaux Adaptés – Olympiades intergénérationnelles
-------------	---

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	MoovSanté
	Personne référente	Jérémie Vandeveld
Axe stratégique du CLS	Promotion, prévention et éducation pour la santé	
Contexte et enjeux locaux	Face au constat d'isolement social des personnes âgées en EHPAD, au manque de sens pour certains élèves dans leurs activités scolaires, et à l'envie d'implication locale des entreprises, le projet « À l'Aube des Anneaux Adaptés » vise à créer du lien intergénérationnel par l'intermédiaire d'activités physiques adaptées et d'une dynamique collective. Il s'inscrit dans les priorités territoriales en matière de prévention santé, de lutte contre la sédentarité et de cohésion sociale. 1- <u>Le Contrat Local de Santé (CLS) de TCM</u> Porté par l'ARS Grand Est et la collectivité TCM, le CLS met en avant plusieurs priorités stratégiques directement adressées par le projet : ▪ Favoriser l'activité physique pour tous, en particulier les publics éloignés de l'offre sportive classique (personnes âgées, personnes à mobilité réduite). ▪ Lutter contre l'isolement social et la perte d'autonomie des seniors. ▪ Créer des passerelles entre les générations et renforcer les coopérations éducatives et sociales à l'échelle du territoire. 2- <u>Le Projet Régional de Santé (PRS) Grand Est – ARS</u> Le projet répond à : ▪ L'Axe 1 : Prévention et promotion de la santé, en développant une pratique régulière d'activité physique adaptée, vecteur de santé physique et mentale. ▪ L'Axe 5 : Autonomie et inclusion sociale des personnes âgées, en revalorisant leur rôle actif au sein de la société. ▪ L'Axe 7 : Soutien à l'innovation territoriale, par la mise en œuvre d'un format original d'olympiades intergénérationnelles reproductible dans d'autres territoires. 3- <u>Le Plan National Vieillesse et Autonomie (2020-2030)</u> Le projet concrétise plusieurs objectifs du plan gouvernemental : ▪ Maintenir les personnes âgées actrices de leur parcours de vie, ▪ Adapter les environnements sociaux et humains aux besoins du vieillissement, ▪ Encourager les projets territoriaux à forte dimension relationnelle et inclusive.	

Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé
Objectifs opérationnels	➤ Constituer, chaque année, des équipes projets dans chaque structures partenaires du territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Mettre en place, chaque année, 10 à 12 séances d'activités physiques adaptées encadrées à destination de seniors résidant en EHPAD sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Organiser, chaque année, des rencontres entre élèves d'écoles primaires, résidents d'EHPAD et salariés d'entreprises sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Organiser, chaque année une grande journée d'Olympiades intergénérationnels avec les équipes projets et les personnes impliquées à Troyes
Etapes de mise en œuvre – Description	Chaque année <u>Etape 1 : Constitution des équipes projets – février à avril</u> ➤ Dans chacun des EHPAD partenaires, constitution d'une équipe projet qui sera composée des EHPAD (Mon repos, Villa du Tertre, Saint-Vincent de Paul, Sainte-Bernadette, Korian, Résidence de l'Europe) d'écoles primaires partenaire et d'entreprises locales. ➤ Ces équipes projets seront en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du projet avec MOOVSAUTE. ➤ Modalités de fonctionnement avec les équipes : ▪ Un échange mensuel est formalisé (mail ou visio) avec chaque équipe projet pour assurer un pilotage fluide. ▪ Des points de contact réguliers sont prévus avec les enseignants et animateurs lors de chaque séance terrain.

	▪ Une assistance réactive est disponible à tout moment via téléphone pour ajuster, conseiller ou répondre aux besoins spécifiques des équipes. ➤ Critères de sélection des EHPAD partenaires : ▪ Les EHPAD ont été retenus de manière équilibrée sur le territoire. Leur adhésion s'est faite après une validation orale, gage de leur engagement. ▪ Les écoles sont sélectionnées en priorité sur : ○ La proximité géographique avec l'EHPAD concerné, ○ L'existence de liens intergénérationnels préexistants, ○ L'envie exprimée par l'équipe pédagogique de participer à un projet innovant à haute valeur humaine. ▪ Les entreprises ont été mobilisées par MoovSanté ou directement par les établissements eux-mêmes, avec une attention portée à la fibres sociale et à l'ancrage territorial. <u>Etape 2 : Lancement du projet – avril à mai</u> Une fois les équipes projets constituées, une phase de mise en lien active démarre : ▪ Présentation croisée entre l'EHPAD, l'école et l'entreprise. ▪ Découverte du concept des Olympiades et de la dynamique des « Nations ». ▪ Séances de sensibilisation avec les résidents pour les mobiliser autour de l'enjeu collectif. ▪ Réalisation de tests physiques et mentaux de départ (mobilité, force, équilibre, mémoire, concentration) pour établir une base de progression. Ces premières rencontres génèrent un élan collectif, de l'enthousiasme, et un cadre commun de travail qui favorise la suite du projet. <u>Etape 3 : Mise en œuvre des séances d'activités physiques adaptées – mai à octobre</u> Chaque EHPAD bénéficiera de 10 à 12 séances d'activités physiques adaptées, organisées selon une logique : ▪ Progressive : les premières séances visent la remise en mouvement et la confiance des personnes âgées ▪ Spécifique : renforcement des qualités nécessaires aux disciplines que nous pratiquerons sur les Olympiades (mobilité, équilibre, coordination, force, endurance) avec le matériel spécifique ▪ Sociale : 3 à 4 séances sont réalisées en format mixte, rassemblant les générations pour travailler la coopération, l'écoute et la valorisation mutuelle. Ces séances sont encadrées par des professeurs en Activité Physique Adaptée, selon la méthodologie MoovSanté. Elles sont aussi le lieu de création de l'identité de la Nation (choix du nom, du blason, des couleurs), élément fondamental de cohésion. <u>Etape 4 : Mise en œuvre de la journée des Olympiades</u> ➤ Cette journée est l'aboutissement de la dynamique annuelle. Elle rassemble les 8 Nations dont 7 de TCM pour une compétition conviviale, intergénérationnelle et inclusive. Pour 2025, elle se passera cette année le 28 ou 29 novembre 2025.
--	--

	➤ L'organisation sera la suivante : ▪ Chaque Nation est représentée par l'ensemble des participants : résidents, élèves et salariés. ▪ 6 disciplines sélectionnées : biathlon, gymnastique, poutre, danse collective, boccia, lancer de poids ▪ Épreuves organisées autour des 7 qualités physiques fondamentales : force, souplesse, équilibre, coordination, endurance, adresse, concentration. ➤ Création d'un visuel : L'identité visuelle de chaque Nation est co-construite dès les premières séances (nom, logo, drapeau, slogan). Ce visuel est un élément constitutif de l'engagement des participants. Il favorise l'identification, la reconnaissance mutuelle et crée une ambiance festive le jour J. Il est visible sur les maillots, affiches, et éléments de décoration. ➤ Lors de cet événement, nous valoriserons la persévérance, l'implication et la performance des athlètes : remise de prix aux meilleures Nations, mais aussi aux meilleures coopérations intergénérationnelles. ➤ Fonctionnement et règlement en détail des Olympiades ▪ Une maison de retraite + une classe d'élève + une entreprise = Une équipe = Une NATION ▪ Chaque Nation sera représentée sur chaque discipline par 1 sportif jeune, 1 salarié et 1 sportif âgé excepté sur les disciplines collectives (biathlon et danse) ▪ Le jour de l'évènement chaque Nation fera participer ses 3 générations de sportifs sur les disciplines sélectionnées ▪ Chaque Nation aura son identité visuelle ▪ Les animateurs et des professionnels extérieurs seront les juges de la compétition ▪ Un classement à la fin de la journée récompensera les participants : ○ Les 3 nations qui auront accumulé le plus de points sur l'ensemble des disciplines ○ Le vainqueur « aîné », « salarié » et « jeune » sur chaque discipline ○ Le binôme « aîné/salarié/jeune » vainqueur sur chaque discipline <u>Etape 5 : Evaluation – décembre 2025 à janvier 2026</u> ➤ L'évaluation est conçue pour valoriser les effets du projet et réadapter le contenu les années suivantes. D'un point de vue quantitatif, la fréquence des participations et la participation à la journée des Olympiades seront un bon indicateur du suivi du projet par les bénéficiaires. ➤ D'un point de vue qualitatif, des tests physiques seront réalisés après les premières séances pour avoir un point de départ concernant les capacités physiques de chaque résident. Ces mêmes tests, reproduits à l'identiques, seront réalisés en fin de projet (environ 2 semaines après les Olympiades). Ces tests nous permettront de voir si les résidents ont amélioré leurs capacités physiques suite à la mise en place des séances.
--	---

	➤ Pour compléter, un questionnaire sera transmis aux résidents lors des tests finaux pour connaître leur avis sur le projet et sur la journée des Olympiades en elles-mêmes. Au sein de ces questionnaires seront également posées des questions aux résidents sur l'évolution de leur bien-être mental, sur leurs capacités physiques et sur le lien intergénérationnel et l'ouverture vers l'extérieur. Voici la liste des tests physiques sélectionnés pour les résidents d'EHPAD (pas de tests spécifiques pour les enfants et adultes) : ▪ Tests Tinetti ▪ Tests d'équilibre Unipodal ▪ Test de lancer de précision ▪ Tests de mobilité d'épaules et de hanches ▪ Test du passage au sol ➤ Il y aura deux niveaux d'évaluation : ▪ Évaluation par Nation : ○ Comparaison des tests initiaux et finaux pour les résidents (équilibre, endurance, mobilité...). ○ Bilan qualitatif partagé avec les enseignants, animateurs et référents d'entreprise. ○ Recueil d'expériences (témoignages, photos, vidéos) qui alimenteront un support de synthèse. ▪ Évaluation globale du projet Olympiades : ○ Réunion de synthèse avec les équipes projets. ○ Échange de bonnes pratiques, identification des freins et leviers. ○ Perspectives de reconduction <u>A l'issue des Olympiades, mise à disposition de ressources :</u> Chaque EHPAD reçoit : ▪ Un dossier complet de fiches d'activités réalisées dans l'année. ▪ Un bilan sur les séances et évolution des participant à mi-parcours. ▪ Des outils de suivi permettant de poursuivre l'APA de manière autonome après les olympiades ▪ Un bilan final en reprenant l'analyse de tous les questionnaires et tous les tests physiques 2 mois après les Olympiades.
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : Février 2025 Fin : décembre 2029
Partenaires de l'action	➤ Cette année nous avons 8 structures de type EHPAD qui participeront aux olympiades intergénérationnelles : ▪ La résidence de l'Europe ▪ Saint-Vincent de Paul ▪ Sainte-Bernadette ▪ Korian ▪ Pierre d'Arcis ▪ Mon Repos ▪ La villa du Tertre ▪ Les Géraniums ➤ Écoles primaires (x8) – participation, échanges, cocréation ▪ En cours de validation ➤ Entreprises locales (x8) – accueil, participation, échanges, cocréation ▪ En cours de validation

	➤ 2 Professeurs APA indépendants + 2 professeurs APA de Moovsanté - encadrement des séances ▪ Céline Adnot Delcourt ▪ Victor Gousset ➤ Fédérations sportives – support pédagogique ▪ La fédération de danse	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : parents	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Saint Parres au Tertre La Chapelle saint Luc	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	63216 €
	<i>Financeurs et montants</i>	Conférence des financeurs / ARS : environs 53400 euros TTC Financements privés : environs 6000 euros Fonds propres MoovSanté : 3816 euros
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	<u>Moyens matériels :</u> Mise à disposition de la CIME (location), de la communication par le département, de grilles de présentation, podium et communication par la ville de Troyes <u>Moyens humains :</u> De plus, nous aurons de ressources humaines qui représentent pour le jour J (8 intervenants, 40 bénévoles externe trouvés par MoovSanté, 24 personnes faisant partie du personnel des EHPAD ; 32 bénévoles pour encadrer les enfants)
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>)	

	☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultats : - Nombre d'habitants déclarant avoir renforcer leurs connaissances et/ou compétences* sur les facteurs de protection en matière de santé à T1

	- <i>Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> - <i>Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants dans leur quotidien en matière de santé à T1</i> <i>* au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement (intégrant les CPS)</i> Indicateurs de processus et de résultat hors CLS : - <i>Évolution des capacités physiques et cognitives des résidents</i> - <i>Amélioration du lien social perçu</i> - <i>Retours qualitatifs des structures impliquées</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long de l'action et à l'issue de l'action – à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivi et d'évaluation adaptés (tests, bilans, questionnaires, entretiens) ▪ Tableau de suivi ▪ Tests standardisés d'aptitude physique et mentale ▪ Bilans initiaux et bilans finaux
--	---

Action 4.13	L'Activité Physique Adaptée (APA) pour les séniors	
Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	WINPHYS
	Personne référente	Jérémy VENDEVELDE - 0699141393
Axe stratégique du CLS	Promotion, prévention et éducation pour la santé	
Contexte et enjeux locaux	Face à l'isolement social, à la perte d'autonomie et au manque d'activités innovantes au sein des établissements de type EHPAD, les projets présentés visent à réinventer les modalités d'accompagnement du vieillissement grâce à une approche structurée, humaine et active centrée sur l'Activité Physique Adaptée (APA). L'Activité physique adaptée est un outil de prévention, de soin et d'autonomisation. Elle s'appuie sur des exercices corporels ciblés, encadrés par des professionnels formés, et ajustés aux capacités physiques, cognitives et émotionnelles des personnes âgées. Ses bénéfices sont : ▪ Prévention des chutes, amélioration de l'équilibre et de la mobilité articulaire ▪ Renforcement musculaire et maintien de la densité osseuse ▪ Stimulation des fonctions cognitives (mémoire, attention, coordination) ▪ Régulation émotionnelle, réduction du stress et de l'anxiété ▪ Lien social renforcé, lutte contre la solitude et la perte d'estime de soi Notre démarche est intégrée dans une dynamique collective, comme dans les projets Rosalie, Aidants/Aidés ou Caisse à savon. L'APA devient également un vecteur de plaisir et de lien humain. Un enjeu pour notre territoire Dans un territoire comme celui de Troyes Champagne Métropole, où la proportion de personnes âgées en perte d'autonomie suit l'évolution nationale, et où les EHPAD concentrent de nombreux publics fragiles, il devient important de : • Diversifier les approches d'accompagnement du vieillissement • Réduire les inégalités d'accès à la prévention et au mouvement • Préparer les professionnels et les structures à un vieillissement actif, inclusif et ouvert sur l'extérieur Ces projets répondent à mon sens pleinement à ces enjeux, en proposant des formats innovants, duplicables, et respectueux des réalités de terrain. Par ailleurs, l'inscription des activités dans des lieux publics (piscines, espaces naturels, villages, structures sportives) contribue à réancrer les personnes âgées dans la cité, et à changer le regard social porté sur la dépendance. En cela, l'APA ne se limite pas à une approche uniquement corporelle : elle devient une porte d'entrée vers d'autres valeurs déterminantes pour la santé physique et mentale de nos aînés	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.	

et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>)	☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé
Objectifs opérationnels	➤ Organiser des sorties culturelles et physiques en rosalie à destination de seniors résidant en EHPAD sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Organiser des journées aidants/aidés autour d'activités physiques adaptées à destination de seniors résidant en EHPAD sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Organiser un atelier « seniors caisse à savon » à destination de seniors résidant en EHPAD sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Proposer un cycle d'entraînement tournées sur le développement du périmètre de marche à destination de seniors atteints de la maladie d'Alzheimer, isolés et résidant en EHPAD sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Mobilisation des participants – janvier 2025</u> ➤ Ce projet est une cocréation avec les EHPAD partenaires (Saint-Vincent de Paul, EHPAD de Bréviandes et Sainte-Bernadette), leurs équipes et leurs résidents. Cette étape consiste à échanger avec l'ensemble des parties prenantes, leurs besoins, leurs envies pour ensuite leur proposer les projets définitifs afin de constituer les groupes de participants pour les différentes activités. ➤ Les participants sont mobilisés lors de réunions collectives et au fil des activités d'animation pour présenter les projets et susciter l'adhésion volontaire. Les critères de sélection sont les suivants : ▪ Le critère principal est la volonté des résidents de s'impliquer dans le temps. ▪ Chaque projet est expliqué de manière adaptée, et les résidents sont invités à exprimer leurs envies, préférences et limites. ▪ Des entretiens avec l'animatrice et l'équipe soignante permettent de constituer des groupes homogènes et motivés, en fonction des capacités physiques, cognitives et émotionnelles de chacun.

	<u>Etape 2 : Mise en œuvre des activités – entre mars et février 2026 (jusqu'en mars 2026 pour les activités sur des lieux extérieurs)</u> ➤ <i>Les sorties culturelles et physiques en rosalie : « La rosalie de la Vie »</i> Un groupe de 8 à 12 résidents participe à une sortie d'une demi-journée à une journée dans un village choisi par les résidents eux-mêmes. Les résidents pédalent en rosalie (vélo collectif à 4-6 places), guidés par le prof APA et accompagnés d'une équipe encadrante. Ces sorties sont le fruit d'un travail de préparation qui représente : ▪ 4 séances de Tests ▪ 8 séances de mobilisation articulaire ▪ 15 séances d'exercices spécifiques liés à l'endurance : pédalage, marche ... ▪ 13 séances d'initiation et d'appréhension, d'entraînement avec la Rosalie ▪ 10 séances pour préparer les sorties avec les résidents porteurs de projet Et pour finir, 7 sorties à l'extérieur avec la rosalie : ▪ Nombre de résidents : autour de 14 ▪ Fréquence : 1 sortie par mois (7 au total) ▪ Durée : 1 demi-journée à 1 journée selon le lieu ▪ Compétences travaillées : mobilité articulaire, endurance, autonomie, gestion de l'effort, mémoire émotionnelle, expression orale (souvenirs), code de la route ➤ <i>Les journées aidants/aidés :</i> Ces journées permettent de rassembler un binôme aidant/aidé autour d'une journée complète incluant : ▪ Activités physiques en nature (marche, renforcement, mobilisation, étirements...) ▪ Temps de partage gustatif (repas à thème) ▪ Jeux sensoriels ▪ Séances en piscine (mobilité aquatique, relaxation) ▪ Échange sur le thème de l'entrepreneuriat ▪ Fréquence : 8 journées réparties sur l'année ▪ Participants : 4 groupes de 8 binômes (16 résidents + 16 aidants) ▪ Compétences travaillées : coordination, motricité aquatique, perception sensorielle, coopération, lien émotionnel aidant/aidé, estime de soi, lien intergénérationnelle ➤ <i>L'atelier « sénior caisse à savon » :</i> Un petit groupe principalement constitué d'hommes autonomes de plus de 60 ans participe à la création manuelle d'une caisse à savon adaptée, et s'entraîne à la conduite sur simulateur, avec l'objectif de reprendre du plaisir à conduire et de participer à une sortie karting en fin d'année : • Nombre de résidents : entre 5 et 10 • Fréquence : plusieurs séances par mois de préparation • Intervenants : Préparateur physique, prof APA, mécanicien, formateur en conduite, journaliste sportif
--	--

	• Compétences travaillées : coordination, force, mobilisation, créativité, coopération, prise d'initiative, capacité d'attention et de réaction Pour mener à bien ce projet, voici le programme : ▪ 4 séances de test ▪ 17 séances de préparation physique et mental (mobilité, renforcement, réaction, souplesse ...) ▪ 22h de préparation et d'encadrement pour confectionner la caisse à savon ▪ 9 séances avec des intervenants extérieurs pour compléter la richesse de ce travail (mécanicien, journaliste sportif, pilote de voiture et formateur ...) ▪ 1 présentation de la caisse à savon ▪ 1 sortie karting en collectif avec les encouragements de tout un établissement ➤ Les entraînements sur le développement du périmètre de marche : Marche avec Compagnons Ce projet transversal vise à augmenter la capacité de marche des résidents volontaires et atteints de la maladie d'Alzheimer, en suivant un programme personnalisé : ▪ Nombre de résidents : entre 6 et 12 ▪ Fréquence : 1 séance par semaine ▪ Séances de renforcement musculaire, équilibre, respiration ▪ Marche en extérieur progressive ▪ Utilisation de bâtons de marche et chaussures adaptées ▪ Compétences travaillées : endurance, autonomie en déplacement, gestion des appuis, confiance en soi Le programme est le suivant : ▪ Test initial (début avril), intermédiaire (septembre), final (mars 2026) : 1 heure au sein de la maison de retraite sur 2 séances. ▪ Étape 1 : séances d'1 heure dans la maison de retraite version reprise de la marche ▪ Étape 2 : séances d'1 heure dans les parcs de Troyes, de mai à août : parcours de marche seul et accompagné ▪ Étape 3 : séances de 2 heures dans des fermes pédagogiques : activités avec les animaux, visites et parcours de marche. ▪ Étape 4 : séances de 1h30 d'équithérapie ▪ Étape 5 : séances d'1h30 de marche/monter avec les chevaux Toutes les activités sont encadrées par une équipe pluridisciplinaire composée de : ▪ Professeurs en Activité Physique Adaptée (APA) ▪ Animateur / animatrice de l'EHPAD ▪ Psychologue ▪ Intervenants spécialisés extérieurs (mécaniciens, formateurs en pilotage, cuisinier, éducateur) ▪ Chauffeurs / accompagnateurs logistiques ▪ Bénévoles
--	--

	Etape 3 : Evaluation – janvier à mars 2026	
	L'évaluation des projets se fera de manière continue, après chaque étape avec l'ensemble des parties prenantes. Elle permettra d'apprécier la progression des participants, le déroulement ainsi que la possibilité de répliquer ce projet dans d'autres structures.	
Durée de l'action	☒ Annuelle : ☐ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : janvier 2025 Fin : mars 2026	
Partenaires de l'action	▪ EHPAD Saint-Vincent de Paul ▪ EHPAD Sainte-Bernadette ▪ EHPAD Bréviandes ▪ Équithérapie avec Aube'Ecrins ▪ Piscine du Vouldy ▪ Le Rucher Créatif ▪ Communes d'accueil ▪ Familles, bénévoles, artisans locaux	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes	
Financement	Budget global prévisionnel	49 232 €
	Financeurs et montants	Conférence des financeurs : 18 104 € 28 128 € : à rechercher Partenaires privés : 1 500 € Fonds propres WINPHYS : 1 500 €
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	▪ Mise à disposition des parcs de TCM pour la partie marche et de l'espace public pour les rosaliés. ▪ Accueil de l'office de tourisme de Troyes pour la partie rosalié ▪ Mise en avant des actions par le département, la ville, les communes et TCM ▪ De plus, nous aurons sur chaque activité entre 2 et 8 accompagnateurs bénévoles
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients)	

	☐ Efficacité et sécurité
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés

	- <i>Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu</i> - <i>Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu</i> Indicateurs de résultats : - <i>Nombre d'habitants déclarant avoir renforcer leurs connaissances et/ou compétences* sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> - <i>Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> - <i>Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants dans leur quotidien en matière de santé à T1</i> <i>* au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement (intégrant les CPS)</i> Indicateurs de processus et de résultat hors CLS : - <i>Évolution des capacités physiques et cognitives des résidents</i> - <i>Amélioration du lien social perçu</i> - <i>Retours qualitatifs des structures impliquées</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi ▪ Tests standardisés d'aptitude physique et mentale ▪ Bilans initiaux et bilans finaux
--	---

Action 4.14	Troyes Champagne Métropole « Villes actives PNNS »
--------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	Troyes Champagne Métropole
	<i>Personne référente</i>	Mathilde DEFERT – Direction de la santé
Axe stratégique du CLS	➤ Environnements favorables à la santé ➤ Promotion, prévention et éducation pour la santé	
Contexte et enjeux locaux	Constats Le Grand Est est la région ayant la plus forte prévalence de diabète de type 2 et celle où la mortalité dues à des complications du diabète est la plus élevée. Le diabète est la deuxième cause de morbidité. Dans le territoire de Troyes Champagne Métropole, le diabète est la première cause de morbidité, ce qui suggère une prévalence particulièrement élevée de cette maladie dans le territoire. Ces données indiquent que le diabète est un problème de santé majeur. Promouvoir des modes de vie sains est essentiel pour améliorer l'état de santé de la population de TCM. Face à ces constats, la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole souhaite adhérer au réseau « Villes actives du PNNS ». L'intégration dans ce dispositif permettra à la collectivité : ▪ D'accompagner les acteurs locaux dans la mise en place d'actions sur le volet nutrition (activité physique, alimentation pour tous, et lutte contre la sédentarité), grâce à un ensemble de ressources et de formations (Cnam-ISTNA) ▪ De valoriser les actions de l'agglomération grâce à la diffusion du logo « Villes actives du PNNS », outil de communication apportant une reconnaissance nationale de l'engagement de l'intercommunalité ▪ De donner de la lisibilité aux actions en nutrition, grâce à un logo unique, garantie de fiabilité auprès des habitants ▪ De permettre à l'agglomération d'intégrer un réseau à dynamique nationale, le « Réseau d'Acteurs du PNNS » (site internet : https://www.reseau-national-nutrition-sante.fr/) ▪ De renforcer l'engagement politique en faveur de la nutrition sur le territoire La charte d'engagements du PNNS prévoit la mise en place d'au moins 4 actions dans 4 domaines différents parmi les suivants : ▪ Communication, ▪ Information et sensibilisation, ▪ Éducation, accompagnement, prise en charge, ▪ Modification de l'environnement, ▪ Formation de professionnels relais, ▪ Amélioration de l'offre alimentaire, en activité physique et activité physique adaptée.	

Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	➤ Renforcer l'accessibilité géographique et physique des habitants aux offres de services et équipements du territoire notamment en ruralité ➤ Améliorer l'aménagement du cadre de vie extérieur et intérieur à destination des habitants et des acteurs du territoire ➤ Renforcer les connaissances et/ou les compétences des acteurs du territoire en matière de repérage, d'orientation et d'accompagnement en santé ➤ Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé
Objectifs opérationnels	➤ Créer un comité de pilotage mobilisant des acteurs du territoire de Troyes Champagne Métropole ➤ Mettre en œuvre chaque année 4 actions dans différents domaines conformes à la charte PNNS, à destination des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Etapas de mise en œuvre – Description	Année 1 <u>Etape 1 : Installation du comité de pilotage -</u> ➤ Dans le cadre de la constitution du comité de pilotage : ▪ Identification et mobilisation d'acteurs locaux qui intégreront le comité de pilotage, ▪ Co-construction d'un plan d'action opérationnel prenant en compte les besoins du territoire, les ressources disponibles en conformité avec la Charte PNNS, ▪ Elaboration d'un calendrier prévisionnel des actions, ▪ Elaboration des modalités de mise en œuvre et de communication des actions ▪ Identification des modalités d'évaluation des actions ➤ Des réunions seront organisées avec le comité de pilotage afin d'élaborer une programmation des actions de manière annuelle et en partenariat avec les acteurs locaux <u>Etape 2 : Mise en œuvre du programme d'actions</u>

	Les actions seront menées selon le programme défini par le comité de pilotage et en partenariat avec les acteurs locaux. En conformité avec la Charte PNNS, elles devront être de natures différentes et s'inscrire dans différents domaines, comme par exemple : ▪ Des actions d'information et de communication sur la nutrition ▪ Des actions d'éducation pour la santé autour des questions de nutrition ▪ Des formations en nutrition ▪ Des actions portant sur l'amélioration de l'offre alimentaire ▪ Des actions portant sur l'amélioration de l'offre d'activité physiques et sportives, sur l'offre en matière d'activités physiques adaptées ▪ Des actions portant sur l'aménagement du territoire favorable à l'activité physique et à l'utilisation des mobilités douces ▪ Etc Etape 3 : Evaluation Le programme d'action sera évalué annuellement avec l'ensemble des parties prenante. A l'issue de cette évaluation, des points forts et des points à améliorer pourront être identifiés et ainsi permettre de réajuster le programme d'action de l'année suivante. Pour les années suivantes, les actions se poursuivront à partir d'un programme élaboré par le comité de pilotage, en partenariat avec les acteurs locaux et s'appuyant sur les évaluations des années précédentes.	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2025 Fin : 2029	
Partenaires de l'action	Cnam-ISTNA (Conservatoire national des arts et métiers – Institut scientifique et technique de la nutrition et de l'alimentation) ARS DT 10	
Public visé	☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes Champagne Métropole	
Financement	Budget global prévisionnel	6 000 €
	Financeurs et montants	ARS : 6000 €
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	

Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)

Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat : - Nombre d'habitants déclarant que l'offre de services et d'équipement est plus accessible géographiquement et physiquement à T1 - Typologie des offres de services et d'équipements déclarés plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 - Typologie* des habitants déclarant que les offres de services et d'équipements sont plus accessibles géographiquement et physiquement à T1 * typologie : âge, sexe, lieu de résidence, situation et environnement de vie - Nombre de projets d'aménagements du cadre de vie extérieur et intérieur réalisés sur le territoire entre T0 et T1 - Typologie des aménagements réalisés sur le territoire (lieu, nature et population bénéficiaire) à T1 - Typologie des moyens financiers mobilisés pour réalisation ces aménagements à T1 - Nombre d'acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances et/ou compétences* en matière de repérage, d'orientation et d'accompagnement en santé à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées en matière de repérage, d'orientation et d'accompagnement en santé à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les acteurs matière de repérage, d'orientation et d'accompagnement en santé dans leurs pratiques professionnelles à T1 * au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement - Nombre d'habitants déclarant avoir renforcer leurs connaissances et/ou compétences* sur les facteurs de protection en matière de santé à T1 - Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées sur les facteurs de protection en matière de santé à T1 - Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants dans leur quotidien en matière de santé à T1 * au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement (intégrant les CPS) Méthode d'évaluation envisagée :
---	---

	L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de suivi ▪ Comptes rendus de réunions ▪ Feuille d'émargement ▪ Questionnaires ou entretien d'évaluation Selon le programme d'actions mis en place, domaines d'intervention et typologies des actions, les indicateurs d'évaluation à renseigner seront différents.
--	--

Action 4.15	« Voyage au Cœur du sein »
--------------------	-----------------------------------

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Association <i>Le Combat d'Anne So</i>
	Personne référente Magali Jurczak
Axe stratégique du CLS	Promotion, prévention et éducation pour la santé
Contexte et enjeux locaux	Le cancer du sein est la première cause de décès par cancer chez les femmes en France. Un dépistage précoce permet de sauver 90 % des patientes. Toutefois, la peur, le manque d'information et les idées reçues freinent encore trop de femmes à se faire dépister. L'association Le Combat d'Anne So propose de mettre en œuvre une action immersive et pédagogique, un moyen innovant de sensibiliser un large public et de lever les appréhensions : la structure « Voyage au Cœur du sein ». Il s'agit d'une structure gonflable interactive qui permet aux visiteurs de parcourir l'anatomie d'un sein en grandeur réelle. Cette action s'articulera avec les initiatives d'Octobre Rose portées par le CRCDC, la Ligue contre le cancer et la CPAM, en offrant un support pédagogique immersif qui s'inscrit en complémentarité avec les autres actions menées et les campagnes d'information habituelles. Elle permettra d'orienter le public vers les dispositifs de dépistage existants ainsi que les autres actions organisées dans le cadre d'Octobre Rose et ainsi renforcera l'impact collectif des actions menées sur le territoire.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4	☐ Axe 1 : Des modes de vie et de consommation favorable à la santé ☐ Axe 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ☐ Axe 3 : Une seule santé ☐ Axe 4 : La santé environnement dans les territoires et au plus près des citoyens ☐ Hors PRSE 4
Objectif général	Améliorer la santé et la qualité de vie des habitants du territoire de Troyes Champagne Métropole
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé

Objectifs opérationnels	Installer pendant 2 jours le « Voyage au Cœur du sein » durant Octobre Rose devant la médiathèque de Troyes
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Etape 1 : Conception du projet – janvier à juin 2025</u> Elaboration du projet : recherche de financements et de partenaires, travail sur le volet logistique. La recherche de financements et de partenaires se fait par la rédaction et la diffusion de dossiers de présentation du projet auprès d'institutions publiques (ARS, Conseil Départemental), de mutuelles (Harmonie Mutuelle), d'associations engagées dans la lutte contre le cancer (Ligue contre le cancer), et d'acteurs de santé du territoire (CPTS). Des entreprises locales sont également sollicitées dans le cadre de partenariats mécénat ou sponsoring. Un contact a été établi avec le CRCDC Grand Est afin d'inscrire cette action dans le programme régional d'Octobre Rose, en cohérence avec les autres actions de dépistage menées sur la même période. Des échanges sont également prévus avec la Ligue contre le cancer et la CPAM de l'Aube pour renforcer la complémentarité des interventions, informer les visiteurs et orienter ceux-ci vers les dispositifs de dépistage existants. <u>Etape 2 : Communication et mobilisation des publics – janvier à juin 2025</u> ➤ Concernant le volet communication, plusieurs médias seront utilisés : ▪ Conférence de presse ▪ Communication digitale et réseaux sociaux ▪ Partenariats médias ▪ Supports de communication imprimés (affiches, flyers) ➤ Concernant la mobilisation du public, le public visé dans cette action est : ▪ Grand public ▪ Entreprises locales ▪ Étudiants et lycéens ▪ Professionnels de santé ▪ Population de la région de Troyes et de l'Aube La communication sera donc travaillée pour rejoindre ces publics et en partenaires avec les acteurs locaux. <u>Etape 3 : Mise en œuvre de l'action – octobre 2025</u> La structure « Voyage au Cœur du sein » serait installée pendant deux jours devant la médiathèque de Troyes les 8 et 9 octobre 2025. Des interventions de professionnels de santé (médecins, infirmiers, membres du CRCDC, de la Ligue contre le cancer ou de la CPTS de TCM) sont envisagées en amont, pendant ou après la visite de la structure. Leur présence permettra de répondre aux questions des visiteurs et les orienter vers d'autres actions réalisées dans le cadre d'Octobre Rose ou encore vers les dispositifs de dépistage. Les modalités précises seront définies en lien avec le CRCDC, la Ligue contre le cancer, la CPAM et la CPTS, que nous prendrons contact afin de coordonner nos actions. <u>Etape 3 : Evaluation</u>

	A l'issue de l'action, une évaluation sera réalisée avec l'ensemble des parties prenantes et à partir des éléments recueillis auprès des visiteurs de la structure. Cette évaluation permettra d'identifier les points forts et les points à améliorer dans une potentiellement perspective de poursuite de cette action les années suivantes.	
Durée de l'action	☒ Annuelle : ☐ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : janvier 2025 Fin : octobre 2025	
Partenaires de l'action	Les créateurs de la structure « Voyage au Cœur du sein » CRCDC Grand Est (contact en cours pour articulation avec le dépistage organisé) Ligue contre le cancer de l'Aube (sollicitée pour interventions et documentation) CPAM de l'Aube (contact prévue pour relais d'information et orientation du public) Médiathèque de Troyes (accueil de l'événement) Harmonie Mutuelle (partenaire financier et relais de communication)	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : parents	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☒ Médico-social ☐ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Troyes	
Financement	Budget global prévisionnel	10 500 €
	Financeurs et montants	ARS : 5400 euros (à confirmer) Harmonie Mutuelle : 2 000 € Ligue contre le Cancer : 1 500 € CPTS : en attente de confirmation MSA : 1600 € Soutien Actif : en attente de confirmation
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	

	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre de participants à l'action par rapport au nombre prévu - Typologie des participants présents/prévu - Niveau de satisfaction des participants - Nombre de partenaires associés à l'action/prévu - Typologie des partenaires associés à l'action/prévu - Niveau de satisfaction des partenaires - Nombre d'actions réalisées/prévu - Typologie des actions réalisées - Lieux de réalisation des actions - Calendrier réalisé par rapport au calendrier prévisionnel - Budget utilisé par rapport au budget prévisionnel - Nombre de personne mobilisés en interne de la structure porteuse - Typologie des personnes mobilisées en interne - Types de supports de communication créés ou utilisés - Nombre de réunion du comité de pilotage/de équipe projet/ du groupe de travail réalisées/prévu - Typologie des personnes présentes aux réunions du comité de pilotage/de équipe projet/du groupe de travail /prévu Indicateurs de résultat :

	- <i>Nombre d'habitants déclarant avoir renforcer leurs connaissances et/ou compétences* sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> - <i>Typologie des connaissances et/ou compétences* renforcées sur les facteurs de protection en matière de santé à T1</i> - <i>Typologie des changements envisagés ou réalisés par les d'habitants dans leur quotidien en matière de santé à T1</i> <i>* au regard des connaissances et/ou compétences visées initialement (intégrant les CPS)</i> Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long du projet et à l'issue du projet, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : ▪ Tableau de bord ▪ Questionnaire d'évaluation
--	---



CONTRAT LOCAL DE SANTE DE 2EME GENERATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE 2025-2029

DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTE

Avril 2025

Table des matières

Introduction.....	1
PARTIE 1 Contexte et démarche méthodologique	2
I. Le cadre conceptuel d'un Diagnostic Local de Santé	2
1. Une définition globale de la santé.....	2
2. L'analyse des conditions de santé du territoire	2
3. Une triangulation des données	3
4. Un outil d'aide à la décision.....	3
II. Méthodologie du Diagnostic Local de Santé de Troyes Champagne Métropole	5
1. Collecte des données qualitatives	5
2. Analyse des données	6
PARTIE 2 : PORTRAIT DU TERRITOIRE	7
I. État de santé de la population	7
1. Les données liées de mortalité.....	7
2. Les données liées à la morbidité	9
II. Consommation de soins de la population de l'EPCI	12
1. Les principales consommations de soins	12
2. Les divers actes de soins.....	13
III. Offre locale de santé	16
1. Offre de service sanitaire	16
2. Établissements médico-sociaux	19
3. Professions libérales	21
IV. Offre de santé mentale.....	25
1. Le PTSM : Projet de Territoire en Santé Mentale	25
2. Patient pris en charge par traitement psychotropes en 2019 (taux pour 1 000 consommateurs).....	26
3. IDEO	26
4. L'Equipe Mobile Santé Précarité « DECLIC » (EMSP)	26
5. L'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)	27
6. Le plan national de prévention au suicide	27
V. Accès aux différentes offres de soins	29
1. Accessibilité géographique à l'offre de soins	29
2. Délais d'octroi d'un rendez-vous (via Doctolib) : délais de rendez-vous chez les professionnels inscrits sur Doctolib.....	30
3. Accessibilité aux généralistes	30
4. Accessibilité aux spécialistes	31

VI.	Offre locale en prévention (liste non exhaustive)	33
1.	Programmes d'ETP (Éducation Thérapeutique du Patient).....	33
2.	Activité physique adaptée	35
3.	La Maison des 1 000 premiers jours.....	38
4.	Autres acteurs du territoire	39
VII.	La santé environnementale	42
1.	La qualité de l'air	42
2.	La qualité de l'eau.....	44
3.	La qualité du sol.....	45
4.	L'habitat indigne	45
PARTIE 3 : DONNEES QUALITATIVES		47
I.	Résultats	47
1.	Profil des répondants	47
2.	Perception de la qualité de vie	52
3.	Perception de l'état de santé des habitants	57
4.	Résultats liés aux différentes offres du territoire.....	58
5.	Les besoins prioritaires identifiés	69
6.	Communication autour du CLS.....	72
7.	Mobilisation pour la construction du Contrat Local de Santé 2 ^{ème} génération	73
II.	Synthèse et analyse	75
1.	Un territoire accueillant une diversité de publics	75
2.	Un territoire offrant un cadre de vie plutôt agréable	75
3.	Synthèses des résultats et axes d'améliorations identifiés	75
III.	Préconisations	77
IV.	Conclusion	79
Annexes		80
Annexe 1 : Programmation des focus group		80
Annexe 2 : Attentes des acteurs vis-à-vis du prochain CLS		80
Annexe 3 : Attentes des acteurs vis-à-vis des copilotes (ARS et TCM)		81
Annexe 4 : Bibliographie.....		82

Introduction

Un Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de coordination et de partenariat mis en place pour améliorer la santé des populations à l'échelle locale. Le CLS est piloté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale. Il s'agit d'un engagement formalisé entre plusieurs acteurs locaux (collectivités territoriales, ARS, professionnels de santé, associations, etc.) pour répondre aux besoins de santé spécifiques d'un territoire. Il a pour objectif de décliner les politiques régionales de santé au niveau local, en prenant en compte les spécificités et les problématiques propres à chaque territoire. Il vise également à mutualiser les ressources et à encourager les dynamiques territoriales en fédérant tous les acteurs autour d'un projet commun¹.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération (CA) de Troyes Champagne Métropole (TCM) comprend 81 communes caractérisées par une mixité entre zones urbaines et rurales². Les populations des zones rurales sont confrontées à certains défis propres à leur localisation tels que la raréfaction des services. Par ailleurs, le vieillissement démographique de la population de TCM et les disparités économiques contribuent à l'amplification des inégalités sociales et territoriales en matière de santé³.

Afin de remédier à cette situation, un premier Contrat Local de Santé (CLS) a été signé pour toutes les communes pour la période 2018-2023. Dans le cadre du renouvellement de ce CLS, un Diagnostic Local de Santé (DLS) a été réalisé. Ce document présente dans un premier temps, le contexte et la démarche méthodologique mise en œuvre pour ce diagnostic, puis dans un second temps les résultats illustrant en premier lieu le portrait du territoire de Troyes Champagne Métropole puis les données qualitatives issues des enquêtes de terrain. La dernière partie est consacrée à l'analyse des données et aux préconisations qui en découlent.

¹ [Les contrats locaux de santé79142_doc00001469 \(1\).pdf](#)

² <https://www.grand-est.ars.sante.fr/system/files/2019-06/Contrat%20Local%20de%20Sant%C3%A9%20Troyes%20sign%C3%A9.pdf>

³ <https://www.grand-est.ars.sante.fr/system/files/2019-06/Contrat%20Local%20de%20Sant%C3%A9%20Troyes%20sign%C3%A9.pdf>

PARTIE 1 Contexte et démarche méthodologique

I. Le cadre conceptuel d'un Diagnostic Local de Santé

Le Diagnostic Local de Santé constitue une étape incontournable pour la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé. En tant que tel, il s'inscrit dans une démarche projet en promotion de la santé et doit répondre à quatre critères essentiels présentés ci-dessous.^{4 5}

1. Une définition globale de la santé

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé est définie comme « *un état de complet bien-être physique, mental, et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». La santé n'est donc pas uniquement l'absence de pathologie mais elle intègre également les dimensions physiques, sociales et mentales.

Dans le cadre d'un Contrat Local de Santé, l'approche envisagée de la santé est celle de la charte d'Ottawa qui la définit comme « la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut, d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. »⁶.

2. L'analyse des conditions de santé du territoire

Cette analyse repose sur la prise en compte de l'ensemble des facteurs qui influencent la santé d'un individu, communément appelés déterminants de la santé. Ces déterminants se caractérisent par des interactions complexes entre divers éléments d'ordre socio-économique, en constante interdépendance avec l'environnement physique et les comportements individuels.

⁴ [Le diagnostic local de santé | Ville de Beauchamp0008 Guide à destination des maîtres d'ouvrage d'un diagnostic local de santé.pdf](#)

⁵ [Diagnostic Local de Santé CCAT - Ireps.pdf](#)

⁶ <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/charte-ottawa-promotion-sante-conference-internationale-promotion-sante.html>

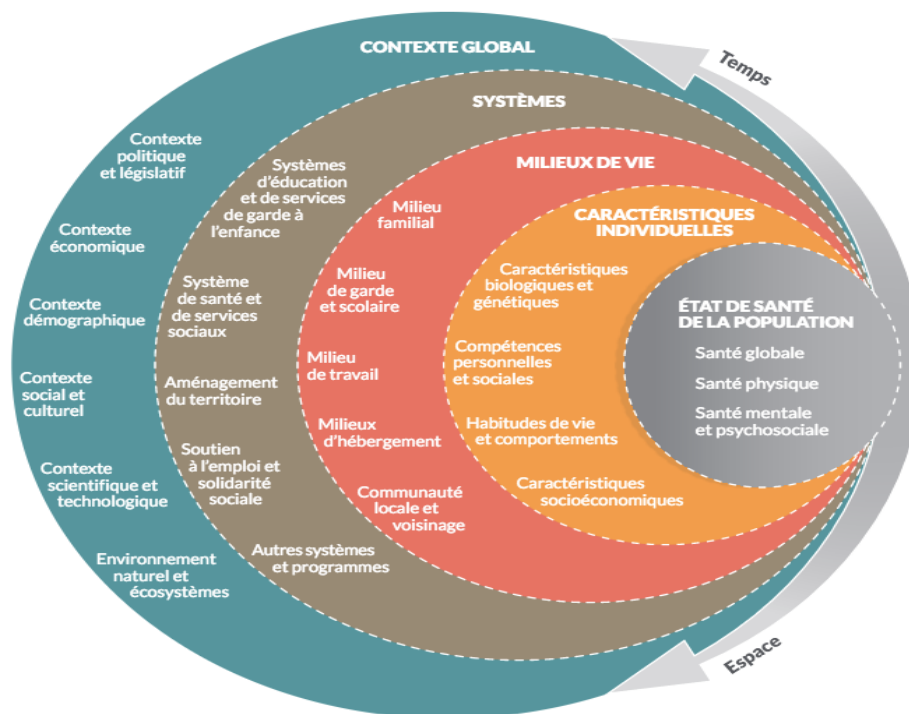


Figure 1: La santé et ses déterminants, Mieux comprendre pour mieux agir - Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, 2012⁷

3. Une triangulation des données

La triangulation est une technique utilisée en recherche qualitative qui permet de réaliser des analyses en croisant des données provenant d'au moins deux sources distinctes. Plusieurs types de triangulation existent, mais celle qui nous intéresse ici est la triangulation des données. Cette approche consistera à recouper des informations issues de diverses sources, telles que des réponses à des questions, des entretiens, des discussions de groupe, ainsi que des données provenant des instances de surveillance étatiques, comme, par exemple, les rapports officiels, les statistiques publiques et les évaluations de politiques de santé.⁸

4. Un outil d'aide à la décision

Un Diagnostic Local de Santé (DLS) a pour objectif de décrire la situation sanitaire et sociale d'une zone géographique ainsi que les attentes de la population et des professionnels, afin d'identifier les forces et les faiblesses de ce territoire sur le plan des besoins de santé, de l'organisation des soins et de l'accompagnement des populations fragiles⁹. Le DLS permet de comprendre les enjeux de santé d'un territoire donné. Il permet d'analyser la situation

⁷ [La santé et ses déterminants mieux comprendre pour mieux agir](#)

⁸ [Clarification conceptuelle de la méthode de triangulation– Enjeux et société – Érudit](#)

⁹ https://www.orspaysdelaloire.com/sites/default/files/pages/pdf/2018_PDF/2018_diagnostic_territorial_de_sante_outil.pdf

sanitaire d'une population en croisant plusieurs données, telles que les caractéristiques sociales et économiques, les comportements individuels, l'environnement, ainsi que les ressources sanitaires disponibles. Les résultats du DLS permettent d'identifier les besoins spécifiques des habitants et d'élaborer des stratégies adaptées pour résoudre les problématiques locales de santé, notamment en matière de prévention, d'accès aux soins, de promotion de la santé et de santé mentale. Cela inclut également l'identification des facteurs externes à la santé, comme l'environnement social et économique, qui influencent l'état de santé des individus. Il sert de base pour la rédaction du Contrat Local de Santé.¹⁰

¹⁰ [Contrats locaux de santé : améliorer la santé de la population d'un territoire | Agence régionale de santé Grand Est](#)

II. Méthodologie du Diagnostic Local de Santé de Troyes Champagne Métropole

Les données quantitatives permettant de brosser le portrait de territoire de Troyes Champagne Métropole ont été rassemblées par les services de l'ARS Grand Est. Ces données, portant sur l'état de santé de la population, ses caractéristiques socio-démographique, l'organisation du système de santé proviennent essentiellement des bases de données statistiques disponibles telles que l'INSEE, l'ORS Grand Est, Rezone etc.

Le recueil des données qualitatives pour sa part, a été confié à MSA Services Sud Champagne dans le cadre d'un marché public de prestation de service attribué selon la procédure en vigueur, afin de réaliser l'étude qualitative du DLS. L'ensemble des outils d'enquête et des méthodes de diffusion ont été validés en équipe projet composée des représentants de Troyes Champagne Métropole, de l'ARS Grand Est et de Promotion Santé Grand Est.

1. Collecte des données qualitatives

Plusieurs outils d'enquête ont été élaborés pour recueillir les données :

- ❖ Un questionnaire, à destination des habitants, visait à recueillir le profil démographique et socio-économique de la population, leurs perceptions sur les ressources et les offres disponibles sur le territoire en matière d'éducation, de logement, de transport, et d'accès aux soins. Il visait également à collecter les besoins exprimés par les populations, notamment en termes d'informations sur diverses thématiques liées à la santé, à la prévention et à la qualité de vie.
- ❖ Un questionnaire à destination des bénévoles et des professionnels de tous champs (santé, social, médico-social, éducatif...) avait pour but de recueillir leurs perceptions quant à la qualité de vie des habitants mais aussi les besoins identifiés sur le territoire en matière de santé en lien avec les grands déterminants de la santé.

Les questionnaires à destination des habitants, des professionnels et des bénévoles ont été diffusés en ligne (via un lien de connexion et un QR Code) par le biais des canaux de communication de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole et de l'ARS Grand Est (mails, site internet, réseaux sociaux...). L'enquête à destination des habitants a été ouverte du 23 novembre 2024 au 31 janvier 2025 et celle auprès des bénévoles et professionnels du 6 février au 15 mars 2025.

Un guide d'entretien à destination des habitants a également été conçu pour compléter les données recueillies via le questionnaire. Ce guide a été spécifiquement élaboré pour être utilisé lors de Focus Group Discussion (Discussions de groupe), offrant un cadre structuré pour approfondir les sujets abordés et recueillir des informations qualitatives supplémentaires. Les focus group se sont déroulés dans 6 territoires de TCM (milieu rural –milieu semi-urbain et quartier prioritaire de la politique de la ville) entre le 16 décembre 2024 et le 7 février 2025. La liste des Focus Group est annexée au présent rapport (Annexe n°1).

Enfin, pour compléter les résultats de ces outils d'enquête, les élus membres de la « commission équilibre du territoire/santé » ont été conviés à une réunion collective **le 7 janvier 2025**. Ils ont ainsi pu s'exprimer sur les besoins identifiés sur leurs territoires respectifs et les pistes d'actions à envisager. Les éléments identifiés lors de cette rencontre ont également été intégrés aux résultats de ce rapport. Au total, 25 élus étaient présents à cette rencontre.

2. Analyse des données

Les réponses aux questionnaires ont majoritairement été saisies directement en ligne par les participants, tandis que les versions papier ont été numérisées et entrées en ligne par nos équipes. L'analyse des données issues des questionnaires a été réalisée à l'aide du logiciel Microsoft Forms qui est un outil servant à la collecte et l'analyse des données quantitatives.

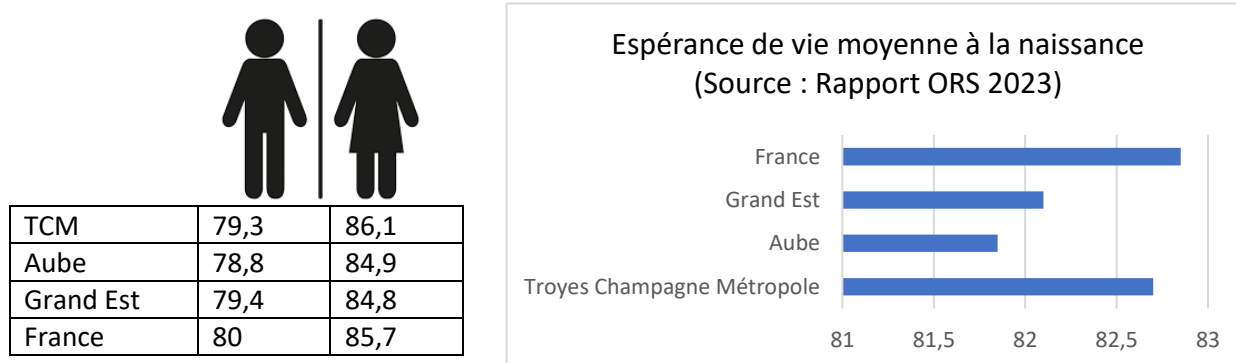
Pour le Focus Group, les données ont été collectées à l'aide d'un enregistreur, puis retranscrites. Cette retranscription a servi de base à une analyse de contenu approfondie. Cette analyse a permis ainsi d'identifier plusieurs éléments pertinents en lien avec le DLS. Les informations obtenues ont ensuite été regroupées par grandes thématiques afin de structurer les résultats et faciliter leur interprétation.

PARTIE 2 : PORTRAIT DU TERRITOIRE

I. État de santé de la population

1. Les données liées de mortalité

a. L'espérance de vie à la naissance



Pyramide des âges de la population

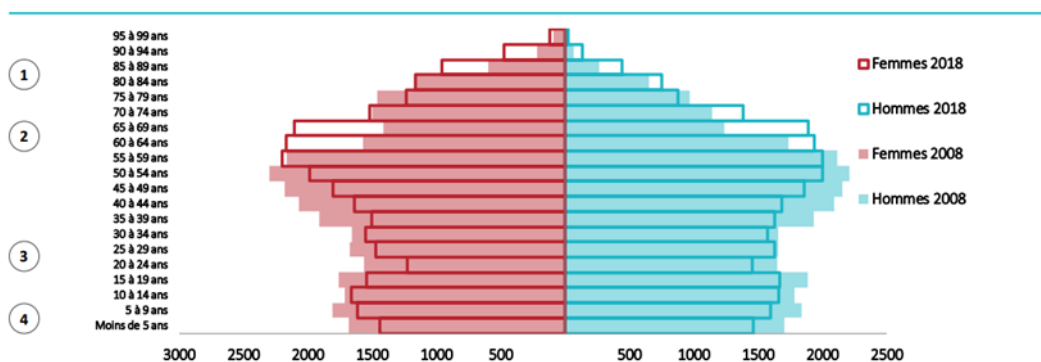


Figure 2 : Pyramide des âges de la population de l'agglomération (Profil Croisé ITHEA 2022 - Données INSEE 2018)

L'espérance de vie des hommes à Troyes Champagne Métropole (79,3 ans) est légèrement inférieure à la moyenne nationale (80 ans) et quasiment équivalente à celle de la région Grand Est (79,4 ans). Cependant, elle est légèrement supérieure à celle du département de l'Aube (78,8 ans). Cela indique que, bien que Troyes Champagne Métropole présente une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale pour les hommes, elle est relativement comparable et même un peu meilleure par rapport au département.

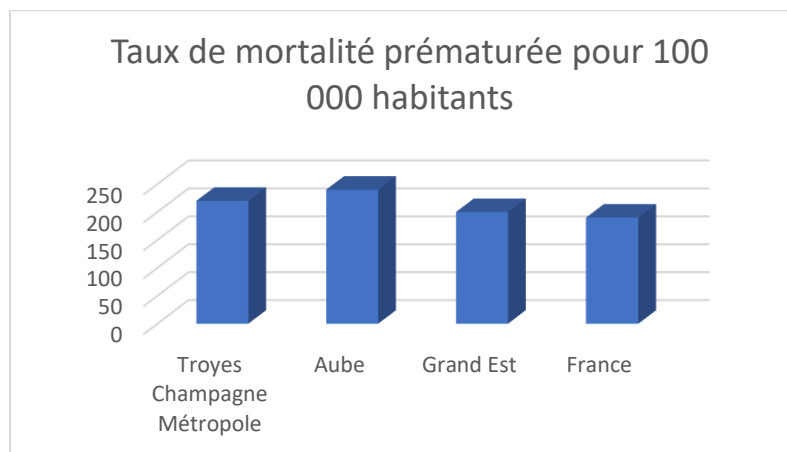
L'espérance de vie des femmes à Troyes Champagne Métropole (86,1 ans) est supérieure à la moyenne nationale (85,7 ans) et nettement plus élevée que celle de l'Aube (84,9 ans) et de la région Grand Est (84,8 ans). Cela montre que les conditions de vie pour les femmes à Troyes

Champagne Métropole sont particulièrement favorables et dépassent les standards nationaux et régionaux.

Troyes Champagne Métropole présente une espérance de vie favorable pour les femmes et moyenne pour les hommes par rapport aux références nationales et régionales. Les données indiquent des conditions de vie particulièrement positives pour les femmes, tandis que des améliorations pourraient être apportées pour les hommes. Une attention continue aux facteurs influençant ces résultats peut aider à promouvoir une meilleure santé et longévité pour tous les résidents de la métropole.

b. Mortalité générale prématurée (avant 65 ans) :

Le taux de mortalité prématurée est le nombre de décès, au cours de l'année, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population moyenne totale des moins de 65 ans de la même année.



Source : Rapport ORS 2023

Le taux de mortalité prématurée à Troyes Champagne Métropole (194) est inférieur à celui du département de l'Aube (204), ce qui indique une situation sanitaire légèrement meilleure localement. Cependant, ce taux est supérieur aux moyennes régionale (182) et nationale (176), soulignant des défis persistants en matière de santé publique nécessitant des interventions ciblées.

L'analyse des taux de mortalité prématurée et des principales causes de décès montre que Troyes Champagne Métropole présente des défis en matière de santé publique, notamment un taux de mortalité prématurée supérieur aux moyennes régionale et nationale. Les principales causes de décès, à savoir les cancers et les maladies cardio-neurovasculaires, nécessitent des interventions ciblées pour améliorer la santé de la population. Des efforts concertés en matière de prévention, de dépistage et de traitement, ainsi que des initiatives pour promouvoir des modes de vie sains, sont essentiels pour réduire la mortalité prématurée et améliorer la qualité de vie des habitants de Troyes Champagne Métropole.

2. Les données liées à la morbidité

a. Les principales causes de morbidité

	1 ^{ère} cause	2 ^{ème} cause	3 ^{ème} cause
EPCI TCM	Diabète (5,4%)	Maladies cardio-neurovasculaires (5,2%)	Cancers (4%)
Grand Est	Maladies cardio-neurovasculaires (6,7%)	Diabète (5,5%)	Cancers (4,2%)
France métropolitaine	Maladies cardio-neurovasculaires (6,1%)	Diabète (4,8%)	Cancers (4,1%)

Principales causes de morbidité, Rapport ORS 2023

Prévalence du diabète dans l'agglomération de Troyes Champagne Métropole :

- Il est notable que le diabète est la première et la deuxième cause de morbidité respectivement dans l'agglomération de TCM et en Grand Est ce qui suggère une prévalence particulièrement élevée de cette maladie dans le territoire. Cela pourrait indiquer une nécessité de se concentrer sur les programmes de prévention et de gestion du diabète.

Comparaison avec le Grand Est et la France métropolitaine :

- Dans le Grand Est et la France métropolitaine, les maladies cardio-neurovasculaires sont la première cause de morbidité, tandis que dans l'agglomération de TCM, elle constitue la 2^{ème} cause. Cela suggère que l'agglomération de TCM a un profil de morbidité différent, avec une plus grande proportion de diabète.
- Le diabète est la deuxième cause de morbidité à la fois dans le Grand Est et en France métropolitaine, ce qui indique que cette maladie est un problème de santé majeur à l'échelle régionale et nationale, mais son impact semble être particulièrement accentué dans l'agglomération de TCM.

Cancers :

- Les cancers apparaissent comme la troisième cause de morbidité dans toutes les entités, y compris TCM. Cela montre que, malgré la prévalence élevée du diabète dans sur TCM, le cancer reste une cause de décès significative et comparable à celle des autres régions.

Le territoire de TCM se distingue par une morbidité due au diabète beaucoup plus élevé par rapport au Grand Est et à la France métropolitaine, où les maladies cardio-neurovasculaires sont la principale cause de décès. Cette situation doit nécessiter des interventions ciblées pour la prévention et la gestion du diabète sur TCM, ainsi qu'une attention continue aux cancers, qui restent une cause de mortalité importante dans toutes les régions considérées.

b. Cartographie des principales pathologies

Morbidité	Effectifs de patients pris en charge sur TCM	Taux TCM Pour 100 000	Départementale	Régionale	France
Personnes prises en charge tous cancers	8 320	4 091	4 111	4 223	4 161
Personnes prises en charge pour cancers de la trachée, bronche, poumon	357	176	184	211	193
Personnes prises en charge pour cancers colorectaux	1 325	659	647	492	458
Femmes prises en charge pour cancers du sein	1 609	1 486	1507	1 799	1 755
Hommes pris en charge pour cancers de la prostate	1 459	1 592	1 560	1 592	1 467
Personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires	11 386	5 288	5 680	6 736	6 142
Personnes prises en charge pour AVC	1 953	922	957	1 204	1 130
Personnes prises en charge pour maladies coronaires	4 145	1 955	2 125	2 882	2 519
Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque	2 011	845	915	990	932
Personnes prises en charge pour diabète	10 992	5 398	5 477	5 516	4 840
Personnes prises en charge pour hépatite C	61	35	21	32	33

Personnes prises en charge pour VIH	323	191	159	117	212
Personnes prises en charge pour affections psychiatriques	6 132	3 428	3 256	3 451	3 821
Personnes prises en charge pour troubles addictifs	1 563	909	890	927	1 020
Patients traités par psychotropes	15 858	8 129	7 989	7 186	7 149
Patients traités par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	8 279	4 324	4 119	3 548	3 916
Patients traités par anxiolytiques	9 628	4 956	4 903	4 002	3 902

Cartographie des principales pathologies, Rapport ORS 2023

Globalement, les données montrent que pour plusieurs affections graves comme les cancers, les maladies cardio-neurovasculaires, et les troubles psychiatriques, le département semble avoir des taux de morbidité souvent inférieurs ou similaires aux taux régionaux et nationaux, ce qui peut indiquer une prise en charge efficace de ces maladies. Toutefois, pour certains cancers spécifiques et le diabète, les taux sont élevés, ce qui souligne la nécessité d'une attention continue et d'interventions de prévention ciblées pour ces conditions.

II. Consommation de soins de la population de l'EPCI

1. Les principales consommations de soins

a. Les hospitalisations

- Taux de personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires sur Troyes Champagne Métropole : 5,2% (Rapport ORS, 2023).
- Taux d'hospitalisation pour maladies cardiovasculaires dans le département de l'Aube : 5,6% (Rapport ORS, 2023).
- Taux d'hospitalisation pour maladies cardiovasculaires en région Grand Est : 6,7% habitants (Rapport ORS, 2023).
Taux de personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires en France : 6,1% (Rapport ORS, 2023).
- Taux d'hospitalisation pour cancers sur Troyes Champagne Métropole : 4,01%. (Rapport ORS, 2023)
- Taux d'hospitalisation pour cancers dans le département de l'Aube : 4,11%. (Rapport ORS, 2023)
- Taux d'hospitalisation pour cancers en région Grand Est : 4,22% (Rapport ORS, 2023)
- Taux d'hospitalisation pour cancers en région France : 4,16% (Rapport ORS, 2023)

Séjours hospitaliers :

- Nombre de séjours hospitaliers pour 1 000 habitants dans le département de l'Aube : 161 (ATIH, 2020).
- Nombre de séjours hospitaliers pour 1 000 habitants en région Grand Est : 160 (ATIH, 2020).
- Nombre de séjours hospitaliers pour 1 000 habitants en France : 150 (ATIH, 2020).
- Taux de réadmission à 30 jours dans le département de l'Aube : 10,6% (ATIH, 2020).
- Taux de réadmission à 30 jours en région Grand Est : 10,5% (ATIH, 2020).
- Taux de réadmission à 30 jours en France : 10% (ATIH, 2020).

b. Consommation de soins de médecine générale par an

i. Nombre moyen de consultation :

- Nombre moyen de consultations par habitant sur Troyes Champagne Métropole : 3,7 (ARS grand Est, 2023).

- Nombre moyen de consultations par habitant dans le département de l'Aube : 4,2 (ARS grand Est, 2023).
- Nombre moyen de consultations par habitant en région Grand Est : 4,9 (ARS grand Est, 2023).
- Nombre moyen de consultations par habitant en France : 4,2 (ARS grand Est, 2023).

Le nombre moyen de consultations par habitant par an sur Troyes Champagne Métropole et dans le département de l'Aube est identique à la moyenne nationale (4,2).

ii. Population sans médecin traitant

Patients consommateurs	TCM	Aube	Grand Est	France
17 ans et plus en nombre	132 304	235 987	4 381 917	53 921 164
17 ans et plus sans médecins traitants	10%	10,2%	8,5%	11,5%
70 ans et plus en nombre	27 417	50 993	847 005	10 365 602
70 ans et plus sans médecin traitant	5,6%	5,7%	4,2%	5,7%

Population consommatrice non couverte par un médecin traitant, Rezone 2024

TCM et l'Aube ont des proportions de patients sans médecin traitant légèrement inférieures à la moyenne nationale, mais supérieures à celle du Grand Est. Cela indique que la situation sur TCM et l'Aube est meilleure que la moyenne nationale mais moins favorable que dans le Grand Est.

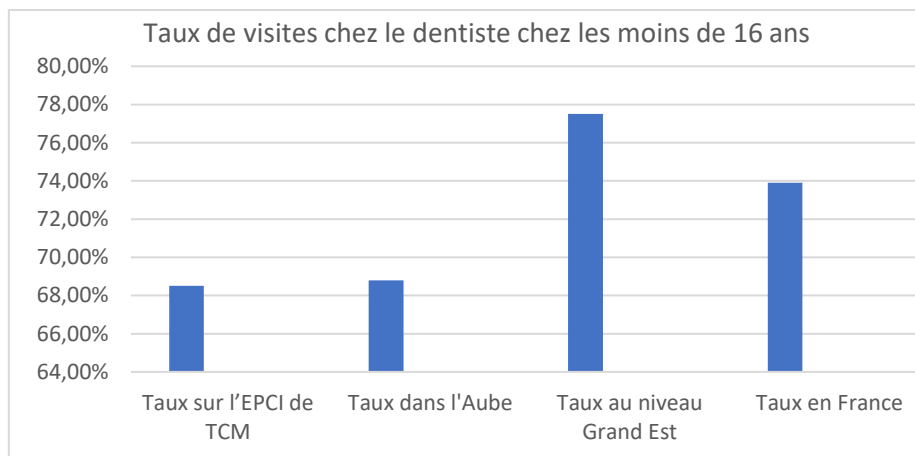
La proportion de patients âgés de plus de 70 ans sans médecin traitant est similaire sur TCM et l'Aube par rapport à la moyenne nationale, mais encore une fois, elle est plus favorable au niveau régional.

Globalement, TCM et l'Aube ont une proportion de patients sans médecin traitant inférieure ou proche de la moyenne nationale pour les deux groupes d'âge considérés. Cependant, la région Grand Est se distingue par des proportions plus faibles de patients sans médecin traitant, particulièrement pour les personnes âgées. Cela suggère une meilleure couverture médicale dans le Grand Est comparé à TCM, à l'Aube et à la moyenne nationale. Les efforts pour améliorer l'accès à un médecin traitant devraient se concentrer sur les territoires ayant les pourcentages les plus élevés, en particulier pour les populations âgées, afin d'assurer un suivi médical adéquat.

2. Les divers actes de soins

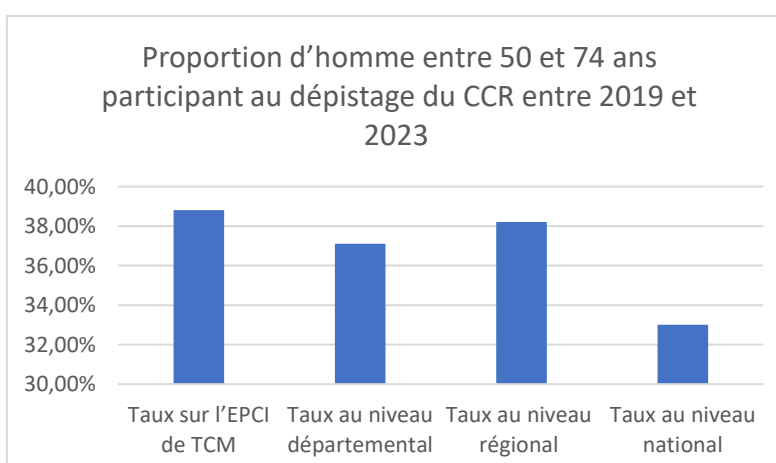
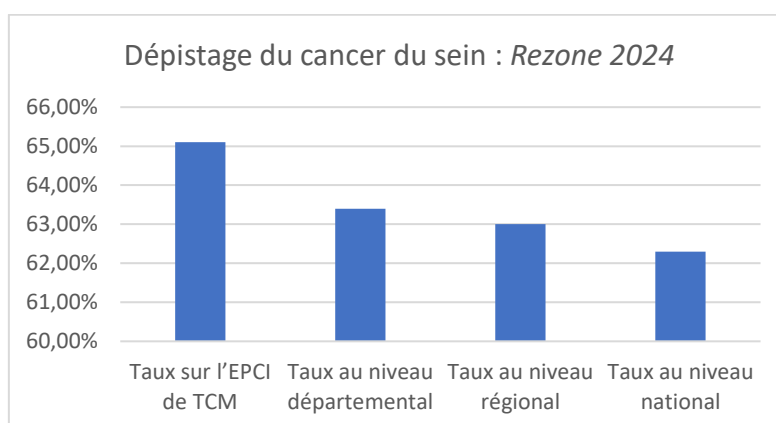
a. Les examens de santé dentaire des enfants de moins de 16 ans (Rezone 2024)

Proportion d'enfant de moins de 16 ans ayant eu au moins une visite chez un dentiste dans les 18 mois entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.

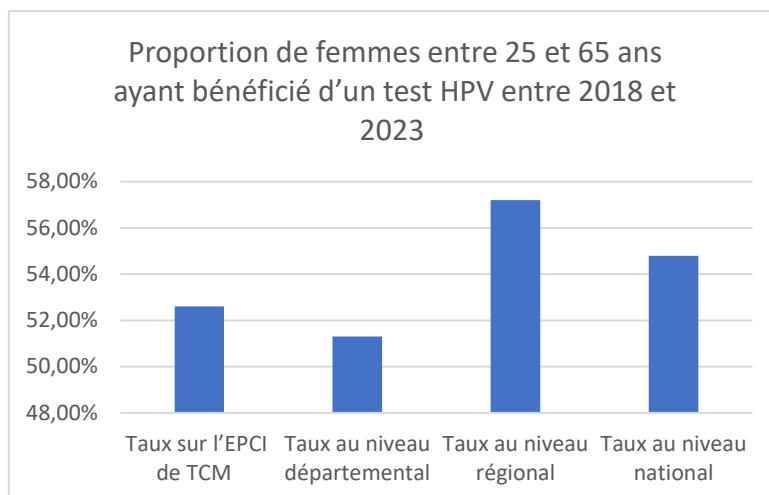


Le taux de visites chez le dentiste pour les enfants de moins de 16 ans dans l'agglomération de TCM est de 68,5%, ce qui est légèrement inférieur aux taux départemental (68,8%), régional (77,5%), et national (73,9%).

b. Participation aux examens de prévention



TCM se distingue avec le taux de participation le plus élevé (38,8%) au dépistage du cancer colorectal parmi les hommes de 50 à 74 ans, surpassant les taux départemental (37,1%), régional (38,2%), et national (33%).



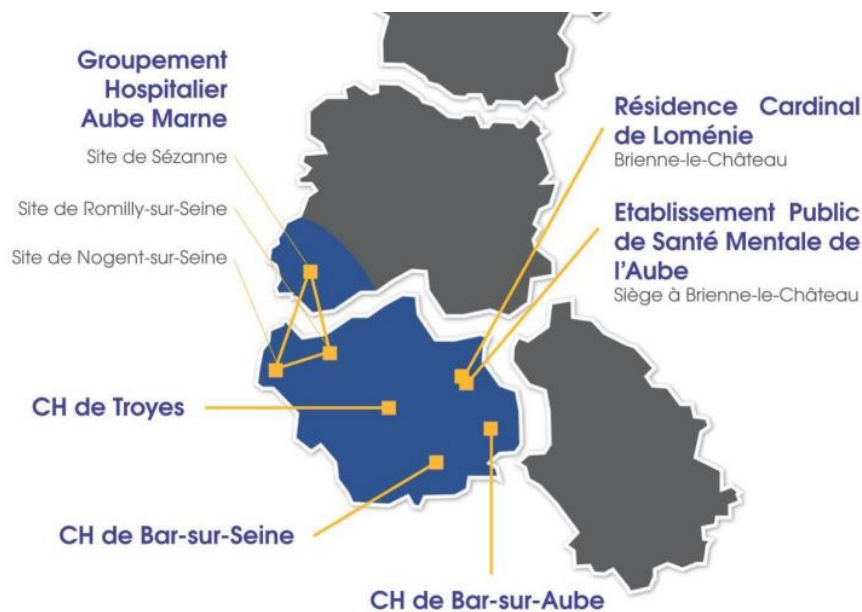
Concernant le taux de dépistage du cancer du sein, le taux se situe entre le taux départemental et le taux national, mais inférieur au taux régional. Il y a encore des marges d'amélioration pour atteindre les taux régionaux.

Il existe encore des disparités qui peuvent être comblées en utilisant des stratégies régionales efficaces telles que la **médiation sanitaire** et la **proximité mobile** et renforçant les campagnes de sensibilisation et l'accessibilité des services de dépistage en fonction des besoins spécifiques de chaque zone.

III. Offre locale de santé

1. Offre de service sanitaire

a. Etablissements sanitaires sur le territoire de TCM



Offre sanitaire hors GHT (Groupement hospitalier de territoire) :

- Le GCS Pays de Seine
- La Polyclinique Montier La Celle
- L'Hôpital Privé de l'Aube
- La Clinique SSR Korian
- L'Institut Asclépiade
- Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles (CRRF) COS Pasteur et COS Pasteur 2

Etablissement	Adresse	Capacité
Hôpital Simone Veil - CH de Troyes	101 Av. Anatole France, 10000 Troyes	1 103 lits
La clinique Montier La Celle	17 Rue Charles Baltet, 10120 Saint-André-les-Vergers	180 lits
L'institut Asclépiade	Les Terrasses de Baires, 10410 Saint-Parres-aux-Tertres	74 lits
CRRF COS Pasteur	5 Espl. Lucien Pechart, 10000 Troyes	65 lits
COS Pasteur 2	103 Av. Anatole France, 10000 Troyes	48 lits

Etablissements sanitaires sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, ARS Grand Est 2023

b. Transport sanitaire :

Le territoire de Troyes Champagne Métropole concentre 10 entreprises de services de transport sanitaire pour un total de 65 véhicules répartie comme suit :

Désignation	Localisation	Véhicules			
		ASSU	AMB	VSL	Total
AMBULANCES GODARD	10300 Sainte-Savine	2	1	6	9
AMBULANCES DUVERNOY	10000 Troyes	2	1	5	8
AMBULANCES REGNIER	10260 Saint-Parres-lès-Vaudes	0	1	2	3
AMBULANCES SAINT-PARRES	10410 Saint-Parres-aux-Tertres	3	1	0	4
AMBULANCES TROYENNES	10600 La Chapelle-Saint-Luc	1	1	2	4
AMBULANCES SAINT LUC	10600 La Chapelle-Saint-Luc	3	0	3	6
AMBULANCES DRYATES	10600 La Chapelle-Saint-Luc	3	1	2	6
AMBULANCES HERMES	10150 Creney-près-Troyes	2	0	2	4
AMBULANCES DU LAC	10270 Courteranges	2	2	4	8
AMBULANCES OMEGA	10440 La Rivière-de-Corps	5	4	4	13

c. Structures ambulatoires

i. Offre de soins non programmée

Structure	Adresse	Disponibilité	Fréquentation
Le Service Libéral d'Accès aux Soins (SLAS)	101 Av. Anatole France 10000 Troyes	En semaine de 8h à 20h Le samedi de 8h à 12h	
La maison médicale de garde de Troyes	Avenue Anatole France, 10000 Troyes	En semaine de 20h à minuit Le samedi de 12h à minuit Le dimanche et les JF de 8h à minuit	Plus de 7 000 consultations en 2023
SOS Médecins	2 Rue Louise Michel, 10600 La Chapelle-Saint-Luc	En semaine de 20h à 8h Le dimanche 24h/24	70 000 consultations en 2023
SOS Accueil Médical	3 Av. Colette et Daniel Petitjean, 10120 Saint-André-les-Vergers	Demande de consultation rapide (sous 24h)	11 000 consultations en 2023

Etablissement Audois de Soins Immédiats (EASI)	4 Rue Chaim Soutine, 10000 Troyes	Ouvert 7 jours/7 : 9h-19h	23 000 consultations en 2023
Centre Médical de Soins Immédiats Troyes (CMSI Troyes)	25 Av. de la Maille, 10800 Saint-Julien-les-Villas	En semaine de 8h à 19h Le weekend de 9h à 19h	

ii. Centres de santé :

Les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité, dispensant des soins de premier recours et, le cas échéant, de second recours et pratiquant à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soins, au sein du centre, sans hébergement, ou au domicile du patient.

- Nombre de centres de santé sur Troyes Champagne Métropole : 3 (*ARS Grand Est, 2024*).
- Nombre de centres de santé dans le département de l'Aube : 6 (*ARS Grand Est, 2024*).
- Nombre de centres de santé en région Grand Est : 81 (*ARS Grand Est, 2024*).
- Nombre de centres de santé en France : 1 608 (*ARS Grand Est, 2024*).

iii. Exercices de soins coordonnés

- MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle)
 - Nombre de MSP dans le département de l'Aube : 23 (*ARS Grand Est, 2024*).
 - Nombre de MSP sur Troyes Champagne Métropole : 10 (*ARS Grand Est, 2024*) dont 2 proposant des soins non-programmés.

MSP Les Chartreux

MSP Jules Guesde

MSP Saint André Les Vergers

MSP Sancéenne (St Julien Les Villas)

MSP La Chapelle Saint Luc

MSP Creney-près-Troyes

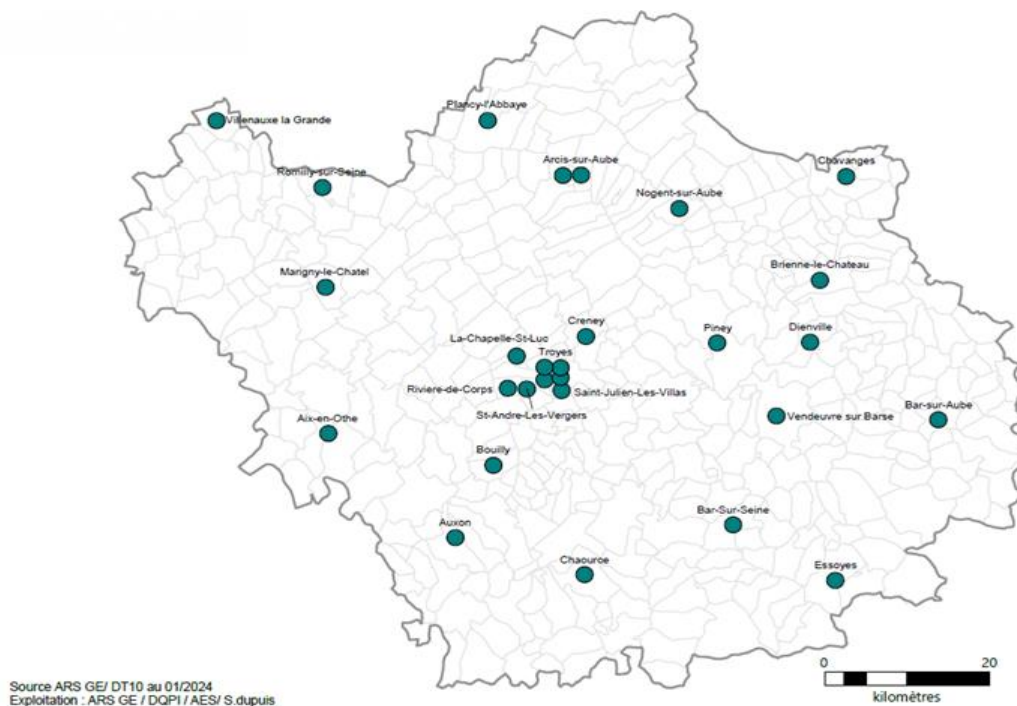
MSP Troyes Edouard Herriot

MSP Bouilly

MSP La Rivière de Corps

1 MSP à vocation Universitaire et d'Innovation Médicale composée de 15 professionnels de santé à Troyes au PUSIM (ex clinique des Ursulines).

- 1 Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS de Troyes Champagne Métropole)



2. Établissements médico-sociaux

a. EHPAD

- Nombre d'établissements médico-sociaux sur Troyes Champagne Métropole : 17 (ARS Grand Est, 2020).
- Nombre d'établissements médico-sociaux dans le département de l'Aube : 45 (ARS Grand Est, 2020).
- Nombre d'établissements médico-sociaux en région Grand Est : 366 (ARS Grand Est, 2020).
- Nombre d'établissements médico-sociaux en France : 7 500 (ARS France, 2020).

EHPAD : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Organisme	Adresse	Directeur	Capacité d'accueil
EHPAD «Auguste Renoir»	3, rue du Docteur Francis Mielle 10800 Saint Julien les Villas	Mme GUYARD	103 hébergements permanents 2 hébergements temporaires
EHPAD Nazareth à Pont Sainte Marie rattaché au CH de Troyes	Domaine de Nazareth 1, avenue du Maréchal Leclerc 10150 PONT-SAINT-MARIE	Mme MOREAU	275
EHPAD Résidence «Les Jardins d'Hugo»	24, rue Victor Hugo 10440 LA RIVIERE DE CORPS	Mme LESIRE	76

EHPAD «La Grand-Maison»	2, rue Benoît Malon 10300 SAINTE SAVINE	2, rue Benoît Malon 10300 SAINTE SAVINE	72
EHPAD «La Providence»	17, rue des Terrasses 10 000 Troyes	Mme CHAMPION	62
EHPAD Résidence «Korian Pastoria»	39, avenue Pasteur 10 000 Troyes	Mme FERRY	74
EHPAD «Résidence de l'Europe»	13 av. du Général de Lattre de Tassigny 10 000 Troyes	Mme DIDA	95
EHPAD «Résidence de l'Isle»	10, rue de la petite Courtine 10 000 Troyes	Recrutement en cours	102
EHPAD «Résidence la Rosaie»	21 bis, rue des Ecoles - BP 12 10 450 Bréviandes	M. PARRENIN	95
EHPAD «Les Géraniums»	3, allée Georges Bedez 10603 LA CHAPELLE SAINT LUC	Mme AUMIGNON	74
EHPAD «Mon Repos»	30, rue Charles Delaunay 10 000 Troyes	Mme COLLAVINI	60
EHPAD «Saint Vincent de Paul»	3, rue de la Tour 10 000 Troyes	Mme FERREIRA DE MOURA	74
EHPAD «Pierre de Celle»	17, rue Médéric 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS	Mme NACCACHE	60
EHPAD «Villa du Tertre»	10, place Saint Denis 10 000 Troyes	Mme VAILLOT	60
EHPAD «Les Jardins de Crenay»	3, rue de l'Aulne 10150 CRENEY PRES TROYES	Mme LOPEZ	61
EHPAD «la Salamandre»	9A, Rue des Maisons Brulées LUSIGNY SUR BARSE	Mme BERNARDIN	58
EHPAD «la Colline»	4, rue de l'Herminette 10320 BOUILLY	Mme GOUDOUX	58

Il est important de noter que les EHPAD affichent actuellement un taux d'occupation de 85%. Cela indique qu'il reste encore des places disponibles, confirmant ainsi que le territoire dispose d'une capacité suffisante en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

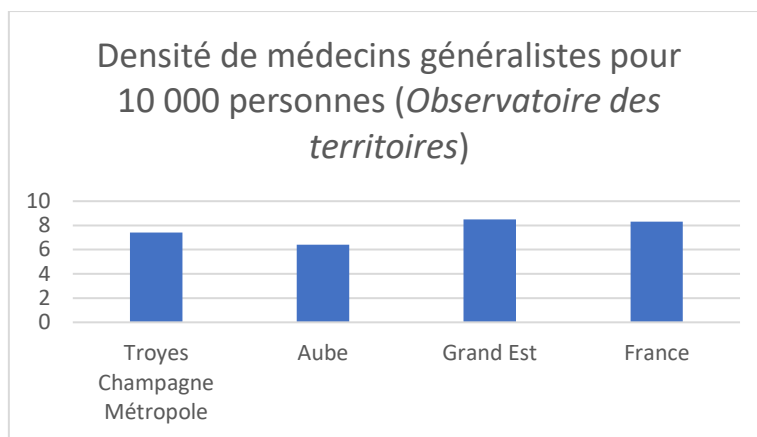
b. SSIAD : services de soins infirmiers à domicile

Organisme	Adresse	Capacité d'accueil
Service de soins infirmiers à domicile de l'ADMR à La Chapelle St Luc	13, rue des prés de Lyon 10600 LA CHAPELLE ST LUC	194 SSIAD Personnes âgées (PA) 12 SSIAD Personnes handicapées (PH) 1 SPASAD 1 PFR PH et PA
Service de soins infirmiers à domicile de l'ASIMAT à Troyes	101, avenue Anatole France – Pavillon G2 10000 TROYES	135 SSIAD PA 13 SSIAD PH 10 ESA

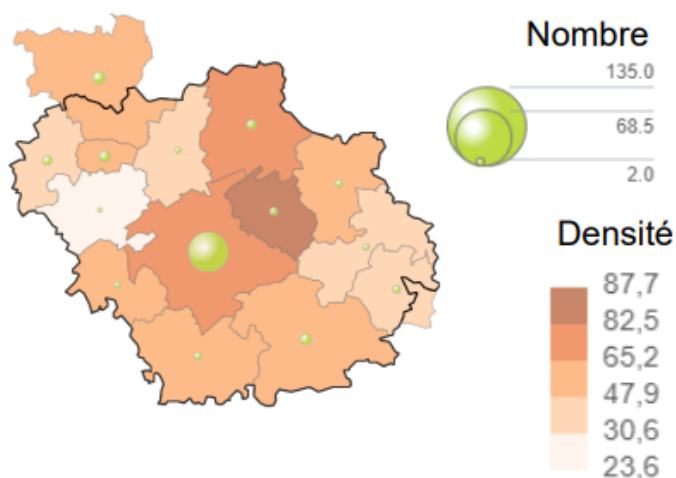
Service de soins infirmiers à domicile de la Mutualité de l'Aube	101, avenue Anatole France 10000 TROYES	97 SSIAD PA
--	--	-------------

3. Professions libérales

a. Proportion de médecins généralistes



Médecins généralistes

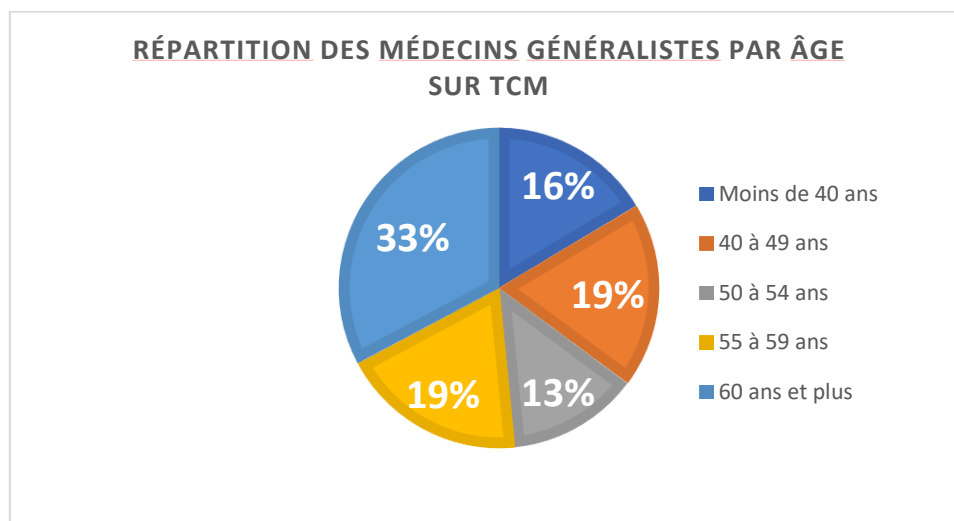


Densité de médecins pour 100 000 habitants (*Observatoire des territoires*)

Troyes Champagne Métropole affiche une densité de 7,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants. Ce chiffre est supérieur à la moyenne du département de l'Aube (6,4), mais reste inférieur à la moyenne régionale du Grand Est (8,5) et à la moyenne nationale (8,3). Cela suggère que Troyes, en tant que centre urbain, bénéficie d'une meilleure attractivité pour les médecins que le reste du département, mais reste en tension par rapport aux moyennes régionale et nationale.

- Proportion de médecins généralistes de moins de 55 ans
 - Proportion de médecins généralistes de moins de 55 ans sur Troyes Champagne Métropole : 48% (ARS Grand Est, 2023).

- Proportion de médecins généralistes de moins de 55 ans dans le département de l'Aube : 47% (ARS Grand Est, 2023).
- Proportion de médecins généralistes de moins de 55 ans en région Grand Est : 53,1% (ARS Grand Est, 2023).
- Proportion de médecins généralistes de moins de 55 ans en France : 54,7% (ARS Grand Est, 2023).



Le nombre de médecins généralistes par 10 000 habitants sur le territoire de Troyes Champagne Métropole est légèrement inférieur à la moyenne nationale (8,3) et à celle de la région Grand Est (8,5), mais supérieur à la moyenne départementale (6,4). Cela indique une meilleure couverture médicale dans l'agglomération par rapport au département de l'Aube, bien qu'elle soit légèrement inférieure à la moyenne nationale et régionale.

Globalement, Troyes Champagne Métropole et le département de l'Aube montrent une proportion de médecins généralistes de moins de 55 ans inférieure à la moyenne régionale et nationale.

b. Médecins spécialistes pour 100 000 habitants

Spécialités	TCM	Aube	Grand Est	France
Radiodiagnostic Et Imagerie Médicale	9,7	5,8	8,0	8,4
Gastro-Entérologie Et Hépatologie	3,4	2,9	2,8	3,0
Oto Rhino-Laryngologie	4,0	2,2	2,6	3,0
Pédiatrie	1,7	1,3	3,7	4,0
Pneumologie	0,0	0,0	1,8	1,8
Rhumatologie	2,9	1,9	2,1	2,2
Neurologie	0,6	0,3	1,3	1,7
Stomatologie	0,0	0,0	0,5	1,1
Chirurgie Dentaire (Spécialiste O.D.F.)	4,6	2,6	3	3,2
Gynécologie Obstétrique	8,6	5,5	6,2	6,6
Psychiatrie Générale	3,4	1,9	6,9	9,2
Pathologie Cardio-Vasculaire	6,3	4,2	7,4	7,5

c. Professionnels paramédicaux

- Nombre de pharmacies pour 10 000 habitants sur Troyes Champagne Métropole : 2,52 (*INSEE, 2023*).
- Nombre de pharmacies pour 10 000 habitants dans le département de l'Aube : 2,73 (*INSEE, 2023*).
- Nombre de pharmacies pour 10 000 habitants en région Grand Est : 2,84 (*INSEE, 2023*).
- Nombre de pharmacies pour 10 000 habitants en France : 3,07 (*INSEE, 2023*).

Troyes Champagne Métropole dispose d'une densité de pharmacies inférieur (2,52) à celui du département de l'Aube (2,73), du Grand Est (2,73) et du niveau national (3,07).

En résumé, Troyes Champagne Métropole est moins bien desservie en termes de pharmacies par rapport aux moyennes départementale, régionale et nationale.

Densité de médecins spécialistes en dermatologie

- Dermatologues :
 - Nombre de dermatologues et vénérologues pour 100 000 habitants sur Troyes Champagne Métropole : 2,3 (*ARS Grand Est, 2023*).
 - Nombre de dermatologues pour 100 000 habitants dans le département de l'Aube : 1,3 (*ARS Grand Est, 2023*).
 - Nombre de dermatologues pour 100 000 habitants en région Grand Est : 3,3 (*CNOM, 2020*).
 - Nombre de dermatologues pour 100 000 habitants en France : 3,6 (*ARS Grand Est, 2023*).

Le fait que Troyes Champagne Métropole ait un nombre de dermatologues supérieur à la moyenne départementale suggère une concentration de spécialistes dans cette zone urbaine par rapport aux zones rurales du département.

Pour cette spécialité, il y a un besoin potentiel d'améliorer l'accès à ces spécialistes pour les habitants de cette communauté afin de se rapprocher des standards régionaux et nationaux.

Développement de le E-santé

- **Télémédecine :**

La télémédecine regroupe les pratiques médicales rendues possibles ou facilitées par les télécommunications et les technologies numériques.

Dans le cadre d'une véritable démarche partenariale, la Préfecture de Région, l'Agence régionale de santé, la Région Grand Est et l'Assurance Maladie du Grand Est ont établi une feuille de route télémédecine portée par le GRADES Pulsy.

Ainsi, la télémédecine assistée connaît une expansion notable, avec son déploiement effectif sur 18 sites et cinq autres en cours d'implantation. Cette initiative se concentre principalement sur la médecine généraliste, apportant des soins de qualité dans des environnements variés. Les établissements médico-sociaux bénéficient particulièrement de ce service, assurant un

accès accru aux consultations médicales pour les patients. Grâce à cette approche innovante, les barrières géographiques et les limitations de ressources médicales sont progressivement surmontées, améliorant ainsi la prise en charge des patients et optimisant les soins de santé. Sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, il y a, en 2025 près d'une vingtaine de sites de télémedecine déployés et 16 officines équipés.

- **Focus de la téléexpertise :**

La téléexpertise est une pratique médicale qui permet à un professionnel de santé de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs autres professionnels de santé, généralement des spécialistes, concernant le cas d'un patient. Cette consultation se fait via des moyens de communication électronique sécurisés, tels que des plateformes numériques dédiées, des emails sécurisés ou d'autres outils de télécommunication.

Fonctionnement de la téléexpertise :

Initiation de la demande :

Le professionnel de santé demandeur, souvent un médecin généraliste ou un spécialiste confronté à un cas complexe, recueille les informations médicales pertinentes du patient (antécédents médicaux, résultats d'examens, images médicales, etc.).

Ces informations sont ensuite transmises de manière sécurisée à un ou plusieurs experts, souvent des spécialistes dans le domaine concerné.

Analyse par l'expert :

L'expert reçoit les informations et procède à leur analyse. Il peut poser des questions complémentaires, demander des examens supplémentaires, ou proposer des recommandations basées sur les données fournies.

Retour d'information :

L'expert communique son avis, ses recommandations ou son diagnostic au professionnel de santé demandeur.

Ce retour peut inclure des conseils sur la gestion du cas, des suggestions de traitement, ou des indications sur la nécessité de référer le patient à un centre spécialisé.

Avantages de la téléexpertise

- Amélioration de l'accès aux soins spécialisés : les patients peuvent bénéficier de l'avis d'experts sans avoir à se déplacer, ce qui est particulièrement avantageux dans les zones rurales ou mal desservies.
- Réduction des délais de prise en charge : la téléexpertise permet d'obtenir rapidement un avis spécialisé, accélérant ainsi la prise de décision et la mise en place des traitements appropriés.
- Optimisation des ressources médicales : elle permet une meilleure utilisation des compétences des spécialistes, évitant des consultations en personne qui pourraient être non nécessaires.
- Formation continue : Les professionnels de santé demandeurs peuvent apprendre de leurs échanges avec des spécialistes, améliorant ainsi leurs compétences et connaissances.

Utilisation et cadre réglementaire

En France, la téléexpertise est encadrée par des réglementations spécifiques pour garantir la confidentialité des données, la sécurité des communications et la qualité des soins. Elle est intégrée dans le cadre plus large de la télémédecine, qui inclut également des pratiques comme la téléconsultation, la télésurveillance et la téléassistance.

Les actes de téléexpertise peuvent être remboursés par la Sécurité sociale sous certaines conditions, favorisant ainsi leur adoption par les professionnels de santé et leur accessibilité pour les patients.

En somme, la téléexpertise est un outil précieux pour renforcer la collaboration entre professionnels de santé, améliorer l'accès aux soins spécialisés et optimiser la prise en charge des patients.

Le Centre Hospitalier de Troyes propose son propre service de téléexpertise via Omnidoc depuis 2023.

IV. Offre de santé mentale

1. Le PTSM : Projet de Territoire en Santé Mentale

Le PTSM, ou Projet Territorial de Santé Mentale, est un dispositif français mis en place dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016. Son objectif est de mieux organiser et coordonner les actions en matière de santé mentale sur un territoire donné, en rassemblant l'ensemble des acteurs concernés (professionnels de santé, institutions, associations, patients, etc.).

Les objectifs d'un PTSM :

- Améliorer la prise en charge des personnes en situation de troubles psychiques en renforçant la coordination entre les différents acteurs.
- Développer la prévention et la promotion de la santé mentale.
- Favoriser l'accès aux soins pour tous les citoyens, y compris les plus vulnérables.
- Renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique et promouvoir leur inclusion sociale et professionnelle.
- Optimiser les ressources disponibles et éviter les ruptures dans le parcours de soins.

Comment fonctionne un PTSM ?

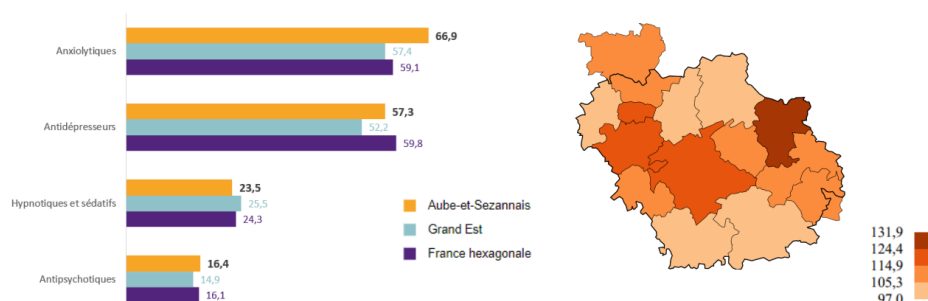
Un PTSM est construit à l'échelle d'un territoire (comme un département ou une région) par les Agences Régionales de Santé (ARS) en collaboration avec les acteurs locaux. Il se base sur un diagnostic des besoins en santé mentale du territoire, et définit ensuite des actions à mettre en œuvre pour répondre à ces besoins. Le PTSM s'inscrit dans une démarche participative, impliquant tous les partenaires concernés, y compris les usagers et leurs proches.

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de l'Aube, mis en place pour la période 2022-2027, vise à améliorer l'accès aux soins et à la qualité de vie des personnes atteintes de troubles mentaux.

Il s'articule autour de quatre axes principaux : recrutement de psychiatres, coordination des soins, communication et prévention. Le projet inclut 14 actions prioritaires, telles que la création d'équipes de liaison et le déploiement d'initiatives de prévention en milieu scolaire.

Ce projet est coordonné par l'EPSM de l'Aube en collaboration avec divers partenaires locaux et mène donc des actions sur le territoire de Troyes Champagne Métropole.

2. Patient pris en charge par traitement psychotropes en 2019 (taux pour 1 000 consommateurs)



Sources : SNDS (DCIR-PMSI), Insee - Exploitation Fnors, ORS GE

3. IDEO

L'Aube souffre d'un déficit de prévention primaire en santé mentale particulièrement chez les jeunes, que ce soit en ville ou en ruralité. L'EPSM de l'Aube, en tant qu'acteur majeur de la santé mentale dans le département, a souhaité se positionner au centre d'un dispositif de prévention primaire. Ce projet vise l'ensemble du département de l'Aube au travers des établissements scolaires.

D'où la mise en place du dispositif IDEO (Informer, Déstigmatiser, Evaluer et Orienter) qui vise à sensibiliser les élèves de seconde des lycées de l'Aube, ainsi que les professionnels de l'éducation nationale, à la santé mentale. Ses objectifs incluent l'information, la déstigmatisation, l'évaluation et l'orientation. Le dispositif prévoit de renforcer les connaissances en santé mentale, d'échanger sur les idées reçues, d'identifier les ressources à mobiliser, et d'orienter les élèves vers des structures d'accompagnement adaptées.

En 2024, 19 établissements scolaires du département bénéficient de cette action (dont 13 sur TCM), soit près de 3 400 jeunes.

Lycée Diderot à Romilly sur seine Lycée Jeanne Mance à Troyes Lycée Gabriel Voisin à Troyes Lycée Aviat à Troyes Lycée du Val Moré à Bar sur Seine Lycée Saint François de Salle à Troyes Lycée Gaston Bachelard à Bar sur Aube Lycée Agricole Charles Baltet à Saint Pouanges Lycée Agricole de Croigny aux Loges Margueron ESTAC	Lycée des Lombard à Troyes Lycée Edouard Herriot à Sainte Savine Lycée Chrétien de Troyes à Troyes Lycée Saint Bernard à Troyes Lycée Camille Claudel à Troyes Ecole Terrade (Coiffure) à Troyes Lycée Marie de Champagne à Troyes Lycée Joliot Curie à Romilly sur Seine Lycée des Cordeliers à Arcis sur Aube
---	---

4. L'Equipe Mobile Santé Précarité « DECLIC » (EMSP)

Portée par l'Association Aurore, l'EMSP « DECLIC » est une unité spécialisée qui intervient auprès des populations en situation de précarité, notamment les sans-abris, les migrants ou

les personnes en grande difficulté sociale. L'objectif principal de DECLIC est de faciliter l'accès aux soins pour ces personnes, en les accompagnant dans leurs démarches de santé, en assurant une prise en charge médicale et en les orientant vers des structures adaptées. Cette équipe mobile travaille en lien étroit avec les structures sociales et médicales locales pour offrir une prise en charge globale.

5. L'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)

Portée par l'EPSMA, l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) a pour mission :

- « Aller vers les publics quel que soit le lieu où leurs besoins sont repérés » afin de faciliter la prévention, le repérage précoce et identifier les besoins, l'orientation à l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire :

- Au plus près des lieux de vie des personnes en situation d'exclusion ou de précarité souffrant de troubles psychiques (dans la rue, dans les centres d'accueil, parfois même au domicile).
- Aller vers des personnes éloignées du système de soins.
- Construire les conditions d'une interface entre les publics et les dispositifs de droit commun en psychiatrie
- Amener ou ramener vers le soin et de prévenir autant que possible les situations d'urgence.

- Assurer une fonction d'interface entre les équipes de psychiatrie et les acteurs de première ligne accueillant ces publics ou œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et les exclusions, pour faciliter une prise en charge coordonnée :

- Mettre en œuvre un partenariat « dense et formalisé », associant les secteurs de l'établissement de rattachement de l'équipe (psychiatrie) et les établissements de santé généraux, les praticiens libéraux, les intervenants sociaux et médico-sociaux du territoire couvert par l'EMPP.
- Faciliter de manière coordonnée la prise en charge de ces publics, sans se substituer au droit commun, en soutien des intervenants de première ligne.
- Aider les intervenants de première ligne à acquérir des compétences pour mieux repérer et décoder les situations et mettre en œuvre les premiers stades d'écoute et de soutien.
- Formaliser un réseau constitué des partenaires « internes » rattachés au même établissement tel que le CMP, les urgences, ou encore la PASS, les services de liaison en addictologie auprès desquels l'EMPP peut ré-adresser.

6. Le plan national de prévention au suicide

Le Plan national de prévention du suicide, lancé en 2021 en France, vise à réduire le taux de suicides, qui reste une cause majeure de décès.

Ce plan s'articule autour de six axes principaux :

- Améliorer la détection : Former les professionnels de santé et autres intervenants à repérer les signes avant-coureurs du suicide.

- Renforcer l'accès aux soins : Faciliter l'accès aux services de santé mentale, en particulier pour les jeunes et les personnes en situation de précarité.
- Sensibilisation et communication : Informer le grand public sur la prévention du suicide, en luttant contre la stigmatisation des troubles mentaux.
- Interventions spécifiques pour populations vulnérables : Développer des actions ciblées pour les groupes à risque comme les adolescents, les personnes âgées, les agriculteurs, et les personnes en situation de précarité.
- Coordination intersectorielle : Renforcer la collaboration entre les services de santé, l'éducation, le travail social, et les autorités locales pour une approche globale de la prévention.
- Suivi et évaluation : Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité des actions menées et ajuster le plan en conséquence.

Le plan met également l'accent sur la prévention du suicide en milieu carcéral, la prévention des risques liés à l'usage de substances psychoactives, et l'amélioration de la réponse aux tentatives de suicide par un suivi renforcé après l'incident. Des campagnes de sensibilisation sont aussi déployées pour informer le public sur les ressources disponibles, telles que les lignes d'écoute ou les services d'urgence.

Les modalités du Plan national de prévention du suicide comprennent plusieurs actions concrètes. Parmi elles, on trouve la formation des professionnels pour détecter les signes de mal-être, le renforcement de l'accès aux soins de santé mentale, et la mise en place de campagnes de sensibilisation grand public. Ce plan prévoit également la création de dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les populations à risque, ainsi que des lignes d'écoute et des services de soutien psychologique. Ces ressources sont généralement disponibles à travers des services publics, des associations, et des plateformes numériques de santé.

Les actions sont adaptées en fonction des besoins locaux, avec une coordination entre les différents acteurs du territoire (professionnels de santé, associations, services sociaux, etc.). De plus, des campagnes d'information et de sensibilisation sont régulièrement déployées pour mieux faire connaître les signes avant-coureurs du suicide et les ressources disponibles pour ceux qui en ont besoin.

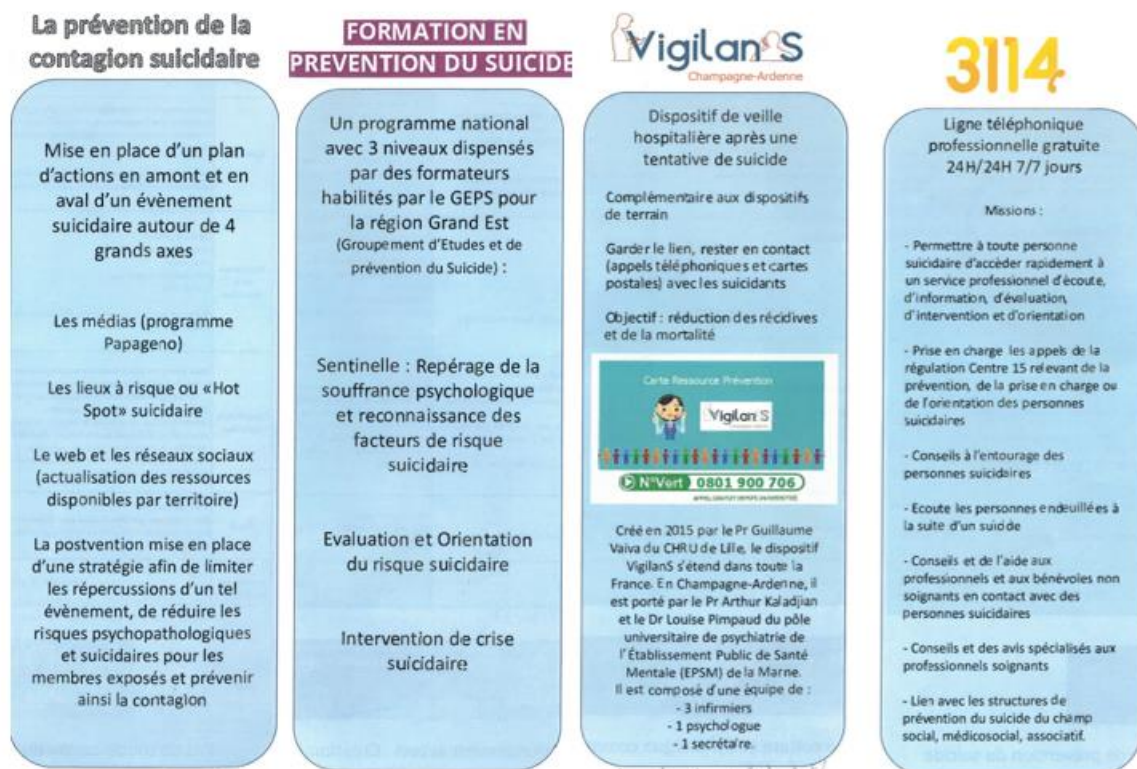
Sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, plusieurs initiatives de lutte contre le suicide ont été mises en place, telles que :

- **Le dispositif Vigilans**

Porté par le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) et l'Équipe de Psychiatrie de l'Aube (EPSMA), ce dispositif assure un suivi des personnes après une tentative de suicide (recontact téléphonique, carte ressource, envoi de cartes postales, etc.). Il vise à réduire les récurrences et est en cours de déploiement sur le département, incluant le Centre Hospitalier de Troyes

- **Groupe action « Prévention Suicide » au sein du PTSM de l'Aube**

Structuré dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale, ce groupe organise des rencontres et des formations (ex. soirée du 4 avril : "la prévention du suicide, c'est l'affaire de tous"), réunit les acteurs de santé (CPTS, maisons de santé, hôpitaux) et pérennise le langage commun et la coordination autour du dispositif Vigilans.



V. Accès aux différentes offres de soins

1. Accessibilité géographique à l'offre de soins

Soins	Sur TCM	Aube	Grand Est	France
Services hospitaliers de médecine	6,5 min	10,5 min	11,3 min	10,5 min
Urgences	11,1 min	19,2 min	14,8 min	13,7 min
Services de chirurgie	7,7 min	17,8 min	14,5 min	13,5 min
EHPAD	2,5 min	4,2 min	4,0 min	3,0 min
SSIAD	8,1 min	12 min	8,4 min	7,4 min

Accès moyen (en min) à l'offre de santé la plus proche, Rapport ORS 2023

Le temps d'accès à ces services est le plus rapide sur TCM (6,5 min), presque moitié moins que dans le Grand Est (11,3 min) et en France (10,5 min). Cela suggère une bonne accessibilité et/ou un bon maillage aux services hospitaliers de médecine sur TCM.

Sur TCM a un temps d'accès aux urgences (11,1 min) nettement inférieur à celui de l'Aube (19,2 min) et inférieur à la moyenne régionale (14,8 min) et nationale (13,7 min). Le TCM se distingue encore par une meilleure accessibilité aux urgences.

Pour les services de chirurgie, les habitants de TCM ont un temps d'accès (7,7 min) bien inférieur par rapport à l'Aube (17,8 min), au Grand Est (14,5 min) et à la France (13,5 min). Cela indique une très bonne accessibilité pour ces services dans le TCM.

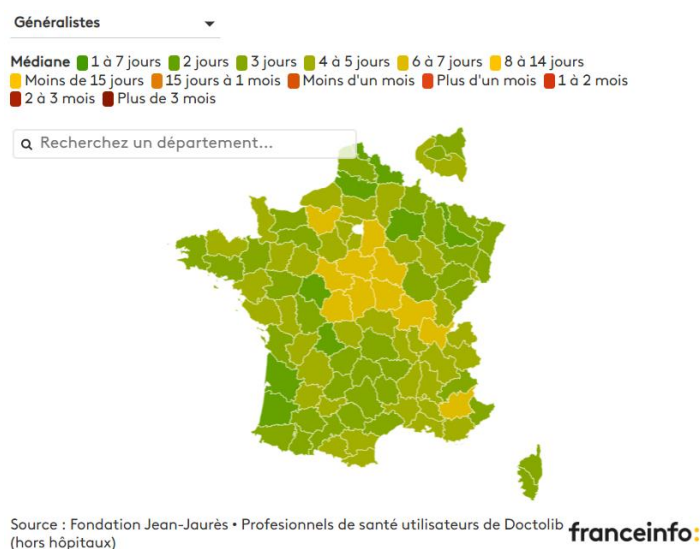
TCM se distingue encore par un temps d'accès très court aux EHPADs (2,5 min), inférieur à celui de l'Aube (4,2 min), du Grand Est (4,0 min) et proche de la moyenne nationale (3,0 min). Le temps d'accès aux SSIAD sur TCM (8,1 min) est légèrement inférieur à la moyenne régionale (8,4 min) et un peu plus élevé que la moyenne nationale (7,4 min), mais nettement inférieur à celui de l'Aube (12 min).

Globalement, les temps moyens d'accès aux différents types de soins en voiture sont les plus courts sur Troyes Champagne Métropole par rapport à l'Aube, au Grand Est et à la moyenne nationale.

2. Délais d'octroi d'un rendez-vous (via Doctolib) : délais de rendez-vous chez les professionnels inscrits sur Doctolib

Les données présentées concernent le département de l'Aube. Étant donné la concentration des professionnels de santé au sein de l'agglomération de Troyes Champagne Métropole, il est raisonnable de considérer que les temps d'attente y sont relativement similaires.

3. Accessibilité aux généralistes



- Temps d'attente :
 - Temps d'attente moyen pour un rendez-vous avec un médecin généraliste sur Troyes Champagne Métropole : 4 à 5 jours.
 - Temps d'attente moyen pour un rendez-vous avec un médecin généraliste dans le département de l'Aube : 4 à 5 jours.
 - Temps d'attente moyen pour un rendez-vous avec un médecin généraliste en région Grand Est : 5 jours.

- Temps d'attente moyen pour un rendez-vous avec un médecin généraliste en France : moins de 3 jours.

Les temps d'attente pour un rendez-vous avec un médecin généraliste sur l'agglomération de Troyes Champagne Métropole, dans le département de l'Aube et dans la région Grand Est sont relativement similaires (entre 4 et 5 jours) mais sont plus longs que la moyenne nationale (moins de 3 jours).

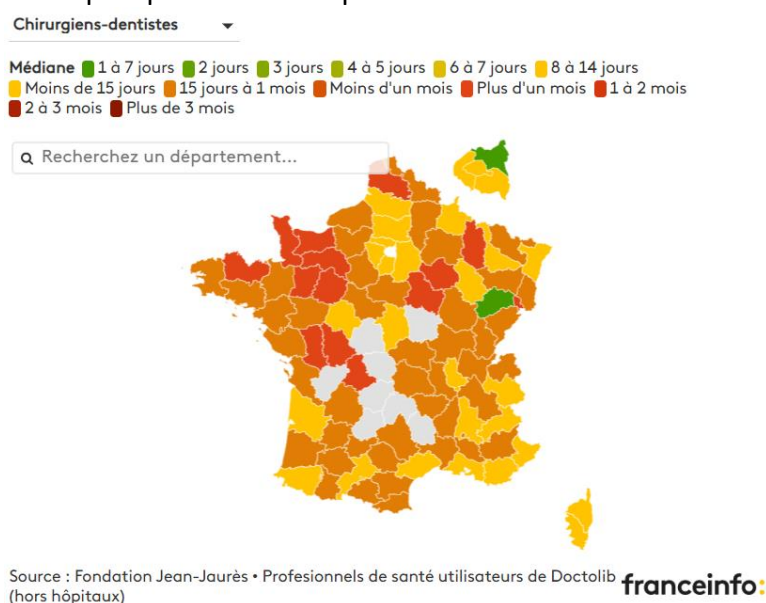
4. Accessibilité aux spécialistes

[CARTE. Visualisez le délai pour obtenir un rendez-vous chez un médecin dans votre département \(francetvinfo.fr\)](#)

- Temps d'attente et distance pour les spécialistes :

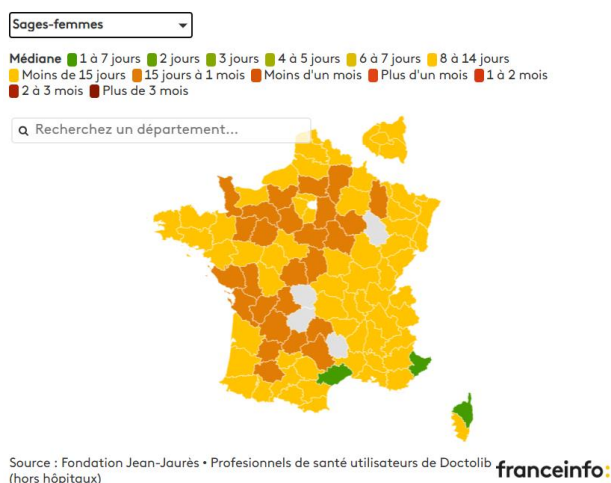
Pour les chirurgiens-dentistes :

Dans l'Aube, il faut compter plus d'un mois pour obtenir un rendez-vous.



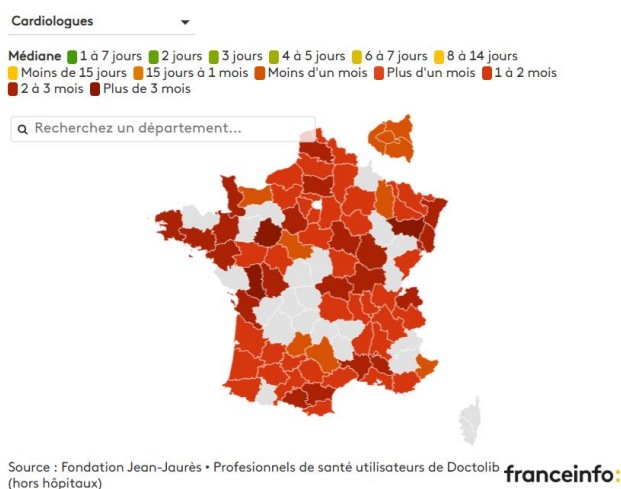
Pour les sages-femmes :

Dans l'Aube, il faut compter 15 jours à 1 mois pour obtenir un rendez-vous.



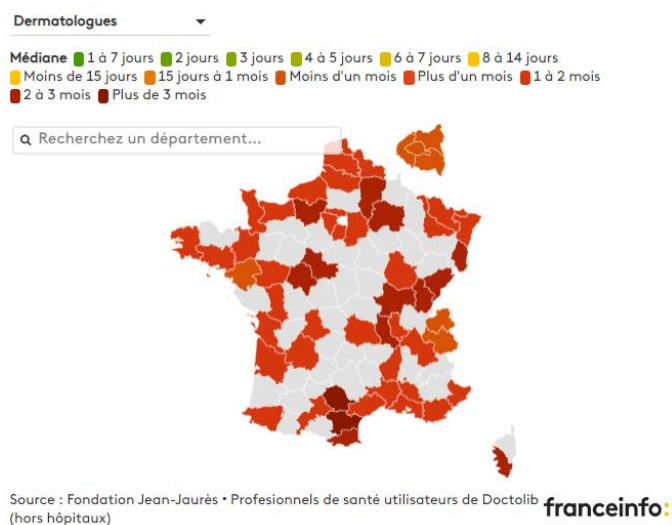
Pour les cardiologues :

Dans l'Aube, il faut compter 1 à 2 mois pour obtenir un rendez-vous.



Pour les dermatologues :

Dans l'Aube, il y a moins de 5 praticiens ce qui fait que les délais ne sont même pas quantifiables pour obtenir un rendez-vous.



VI. Offre locale en prévention (liste non exhaustive)

1. Programmes d'ETP (Éducation Thérapeutique du Patient)

a. Programmes d'éducation thérapeutique

ETP, ou Éducation Thérapeutique du Patient, est une approche structurée et systématique qui vise à aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux comprendre et gérer leur condition de manière autonome.

Voici les principaux aspects de l'Éducation Thérapeutique du Patient :

Objectifs :

Autonomisation : Permettre aux patients de devenir plus autonomes dans la gestion de leur maladie.

Amélioration de la qualité de vie : Réduire les complications et améliorer la qualité de vie des patients.

Prévention : Prévenir les exacerbations et les complications liées à la maladie.

Composantes :

Information : Fournir des connaissances sur la maladie, ses traitements, et les comportements de santé recommandés.

Apprentissage de compétences : Enseigner des compétences pratiques pour la gestion quotidienne de la maladie, comme l'autosurveillance, l'administration des traitements, et la gestion des symptômes.

Soutien psychosocial : Offrir un soutien pour gérer les aspects émotionnels et sociaux de la maladie.

Motivation et adhésion : Encourager l'adhésion aux traitements et aux recommandations médicales.

Méthodes :

Sessions individuelles : Entretiens personnalisés entre le patient et le professionnel de santé.

Ateliers de groupe : Séances éducatives interactives avec d'autres patients pour partager des expériences et des stratégies de gestion.

Matériel éducatif : Utilisation de brochures, de vidéos, et d'autres supports pédagogiques.

Professionnels impliqués :

Multidisciplinaire : Implique souvent une équipe de professionnels de santé, y compris des médecins, des infirmiers, des diététiciens, des psychologues, et des éducateurs spécialisés.

Évaluation :

Suivi continu : Évaluation régulière des progrès du patient et ajustement des interventions éducatives en fonction des besoins évolutifs.

En résumé, l'Éducation Thérapeutique du Patient est une composante essentielle de la prise en charge des maladies chroniques, visant à améliorer les compétences des patients pour gérer leur santé de manière autonome et efficace.

b. Les ETP sur le territoire de Troyes Champagne Métropole

Programme ETP	Thématique	Porteur	Coordinateur
Diabète gestationnel	Diabète	Centre hospitalier de Troyes Simone VEIL	Mme Laure GAHON
Diabète non insuliné	Diabète	Centre hospitalier de Troyes Simone VEIL	Mme Laure GAHON
Diabète non insuliné	Diabète	Centre hospitalier de Troyes Simone VEIL	Mme Laure GAHON
Grandir avec son diabète	Diabète	Centre hospitalier de Troyes Simone VEIL	Dr Brigitte ZIMMERMANN
Programme éducatif pour les enfants en surcharge pondérale de 5 à 11 ans	Obésité	Centre hospitalier de Troyes Simone VEIL	Dr Danièle FESTIN
Programme d'éducation thérapeutique des personnes vivant avec le VIH dans le cadre d'une consultation infirmière	Maladies infectieuses chroniques (VIH, hépatites...)	Centre hospitalier de Troyes Simone VEIL	Mme Corinne MLENECK-FINOT
Prise en charge de l'obésité de l'adulte à partir de 18 ans avec un IMC supérieur ou égal à 35	Obésité	Centre hospitalier de Troyes Simone VEIL	Mme Laure GAHON
PREVASCOEUR	Maladies cardio-vasculaires (hors AVC)	Centre hospitalier de Troyes Simone VEIL	M Karim BENGHENAIA
Programme Unité de réadaptation cardiovasculaire du CRRF Pasteur	Maladies cardio-vasculaires (hors AVC)	GCS Plateforme d'Aval sur le territoire Champagne Sud _CRRF Pasteur	Mme Isabelle FONTENEAU

L'ETP Alzheimer, ou Éducation Thérapeutique du Patient pour la maladie d'Alzheimer, est un programme destiné aux patients atteints de cette maladie ainsi qu'à leurs proches. Son objectif est de mieux comprendre la maladie, de gérer les symptômes au quotidien, et de renforcer les compétences des aidants pour accompagner le patient. Le programme inclut des ateliers, des séances d'information et des activités pratiques pour aider à améliorer la qualité de vie des patients et à retarder la progression de la maladie.

L'ETP Addicto (Éducation Thérapeutique du Patient en Addictologie) est un programme d'accompagnement pour les personnes confrontées à des addictions (alcool, drogues, tabac, etc.) et leurs proches. Ce programme vise à aider les patients à mieux comprendre leur dépendance, à développer des stratégies pour la gérer, et à prévenir les rechutes. Les participants bénéficient de séances éducatives, d'ateliers pratiques, et d'un soutien personnalisé pour renforcer leur autonomie et améliorer leur qualité de vie. Le programme implique également des échanges sur les expériences et les difficultés rencontrées.

2. Activité physique adaptée

La pratique d'une activité physique adaptée (APA) par les personnes souffrant de cancer, d'obésité ou encore de troubles respiratoires ou cardiaques présente de nombreux bénéfices, allant de l'amélioration de la qualité de vie à la réduction des effets délétères des traitements.

Les initiatives d'activité physique adaptée sur le territoire sont les suivantes :

a. Presci'Mouv

Presci'Mouv est un dispositif innovant mis en place pour encourager l'activité physique chez les patients atteints de maladies chroniques, à travers des prescriptions médicales. Ce programme repose sur l'idée que l'exercice physique, lorsqu'il est intégré de manière régulière et adaptée, peut améliorer significativement la santé et la qualité de vie des patients.

Objectifs :

Améliorer la santé : Réduire les risques associés aux maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'obésité, et certains cancers.

Prévenir les complications : Diminuer les complications et les exacerbations des maladies chroniques.

Favoriser l'autonomie : Aider les patients à intégrer l'activité physique dans leur routine quotidienne de manière autonome.

Réduire les coûts de santé : Diminuer les dépenses de santé liées aux maladies chroniques par la prévention et la gestion active.

Fonctionnement du dispositif :

Prescription médicale : Les médecins généralistes et spécialistes identifient les patients bénéficiaires et prescrivent l'activité physique adaptée en fonction de leur condition de santé.

Évaluation personnalisée : Les patients reçoivent une évaluation initiale par des professionnels de santé qualifiés, souvent des éducateurs médico-sportifs, pour déterminer le type, l'intensité et la fréquence des activités physiques adaptées.

Programme d'activité physique : Un programme personnalisé est élaboré, incluant des activités variées telles que la marche, la natation, le vélo, ou des exercices de renforcement musculaire. Ces activités peuvent être réalisées individuellement ou en groupe, en fonction des préférences et des besoins du patient.

Suivi et accompagnement : Les patients bénéficient d'un suivi régulier pour évaluer leur progression, ajuster le programme en fonction des résultats obtenus, et maintenir leur motivation. Des consultations périodiques avec les professionnels de santé et les éducateurs médico-sportifs sont prévues.

Sensibilisation et éducation : Le dispositif inclut des séances d'éducation thérapeutique pour informer les patients sur les bienfaits de l'activité physique, les techniques de gestion du stress, et l'importance d'un mode de vie sain.

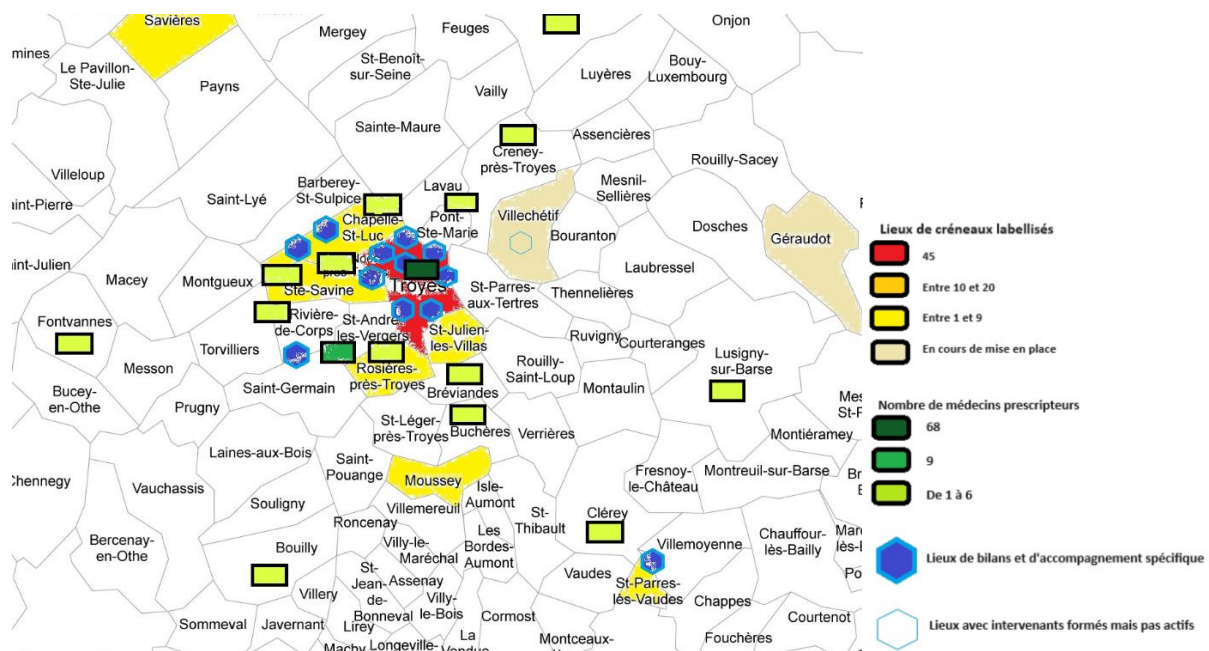
Bénéfices attendus :

Réduction des symptômes : Amélioration des symptômes liés aux maladies chroniques (douleurs, essoufflement, fatigue).

Meilleure qualité de vie : Augmentation de la mobilité, de l'endurance et du bien-être général.

Renforcement social : Création de liens sociaux à travers des activités de groupe, contribuant à une meilleure santé mentale.

Le dispositif Prescri'Mouv représente une avancée significative dans la prise en charge des maladies chroniques, en mettant l'accent sur la prévention et la promotion de la santé par l'activité physique. En intégrant l'exercice comme une composante essentielle du traitement médical, Prescri'Mouv aide les patients à retrouver une meilleure qualité de vie et à gérer plus efficacement leur condition de santé.



Cartographie du déploiement de Prescri'Mouv sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, source ARS 2024

b. Maison Sport Santé

Les Maisons Sport-Santé (MSS) sont des structures dédiées à la promotion de l'activité physique et sportive pour améliorer la santé et le bien-être des individus. Elles s'adressent à tous les publics, qu'il s'agisse de personnes en bonne santé souhaitant maintenir leur forme physique, de patients atteints de maladies chroniques, ou de populations spécifiques nécessitant un encadrement particulier.

Objectifs :

Promotion de l'activité physique : Encourager la pratique régulière d'activités physiques et sportives.

Prévention des maladies : Réduire le risque de développement de maladies chroniques grâce à un mode de vie actif.

Amélioration de la qualité de vie : Aider les individus à améliorer leur condition physique, mentale et sociale.

Accompagnement personnalisé : Offrir un suivi personnalisé adapté aux besoins et aux capacités de chacun.

Fonctionnement des Maisons Sport-Santé :

Accueil et orientation : Les MSS accueillent les individus et les orientent vers des activités adaptées à leurs besoins. Elles assurent un premier contact pour comprendre les motivations, les attentes et les éventuelles contraintes de santé des usagers.

Évaluation initiale : Une évaluation de la condition physique et de l'état de santé est réalisée par des professionnels qualifiés (médecins, éducateurs sportifs, kinésithérapeutes, etc.) pour établir un programme personnalisé.

Programme d'activités : Un programme d'activités physiques adapté est élaboré. Ce programme peut inclure des activités variées telles que la marche, le yoga, la natation, le vélo, des exercices de renforcement musculaire, etc. Les activités sont proposées en tenant compte des capacités physiques, des préférences et des objectifs de chacun.

Encadrement et suivi : Les MSS offrent un encadrement professionnel pour assurer la sécurité et l'efficacité des activités. Un suivi régulier permet d'évaluer les progrès, d'ajuster les programmes et de maintenir la motivation des participants.

Éducation et sensibilisation : Les MSS proposent des actions d'éducation à la santé pour informer sur les bienfaits de l'activité physique, les habitudes de vie saines, la nutrition, et la gestion du stress.

Réseau et partenariats : Les MSS collaborent avec des professionnels de santé, des associations sportives, des collectivités locales, et d'autres acteurs du territoire pour offrir un accompagnement complet et favoriser l'accès à l'activité physique pour tous.

Bénéfices des Maisons Sport-Santé :

Pour les individus : Amélioration de la condition physique, réduction du stress, augmentation de la qualité de vie, prévention des maladies chroniques.

Pour les patients : Meilleure gestion des maladies chroniques, diminution des symptômes, amélioration de l'autonomie et de la santé globale.

Pour la société : Réduction des coûts de santé liés aux maladies chroniques, promotion d'un mode de vie sain et actif, renforcement du lien social.

Conclusion :

Les Maisons Sport-Santé jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'activité physique et sportive comme outil de santé publique. Elles offrent un accompagnement personnalisé et adapté à tous les individus, quel que soit leur état de santé ou leur condition physique, en visant à améliorer la qualité de vie et à prévenir les maladies chroniques par le biais de l'exercice et de l'éducation à la santé.

Troyes Champagne Métropole dispose de 3 Maisons Sports Santé sur son Territoire qui interviennent pour l'ensemble du département :

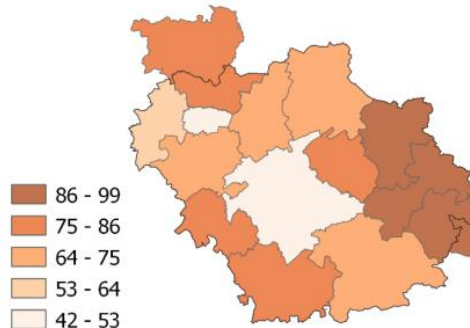
- 1,2, Troyes
- Akhilleus
- RSSBE (Réseau Sport Santé Bien Être, à l'échelle départementale)

Au-delà de ces différents dispositifs de promotion d'activités physiques, Troyes Champagne Métropole dispose en 2021 d'un taux d'équipements sportifs public de 42 pour 10 000 habitants mais il reste le territoire le moins pourvu au niveau départemental.

Taux d'équipements sportifs en avril

2021

(pour 10 000 habitants)



Sources : Ministère en charge des sports - RES, Insee - Exploitation Fnors, ORS GE

3. La Maison des 1 000 premiers jours

La Maison des 1000 Premiers Jours est un dispositif destiné à accompagner les futurs parents et les familles durant les 1000 premiers jours de l'enfant, période cruciale pour le développement physique, émotionnel et social de l'enfant. Ce dispositif offre un soutien global et personnalisé pour garantir le bien-être de l'enfant et de ses parents, en mettant l'accent sur la prévention, l'information, et l'accompagnement. Ce dispositif est porté par la Conseil départemental en association avec la CAF et en travaillant en partenariat avec l'ARS, la MSA, la CPAM, DDETSPP, GHT3, UDAF (association des maires de l'aube).

Objectifs :

Accompagnement périnatal : Offrir un soutien durant la grossesse, la naissance et les premières années de l'enfant.

Prévention : Identifier et prévenir les risques sanitaires, sociaux et éducatifs pour l'enfant et la famille.

Soutien à la parentalité : Aider les parents à mieux comprendre et assumer leur rôle parental.

Bien-être de l'enfant et des parents : Promouvoir le bien-être physique, psychologique et social de l'enfant et de ses parents.

Fonctionnement des Maisons des 1000 Premiers Jours :

Accueil et orientation : Les Maisons des 1000 Premiers Jours accueillent les futurs parents et les familles pour une première prise de contact, visant à comprendre leurs besoins et leurs attentes.

Accompagnement personnalisé : Un plan d'accompagnement personnalisé est établi, incluant des conseils et des actions adaptées à chaque famille. Ce plan prend en compte la santé de la mère et de l'enfant, les aspects psychologiques, et les conditions sociales et économiques.

Information et éducation : Les Maisons des 1000 Premiers Jours fournissent des informations sur divers sujets tels que la grossesse, l'accouchement, l'allaitement, la nutrition, le sommeil de l'enfant, et les étapes de développement. Des ateliers éducatifs et des séances d'information sont organisés régulièrement.

Soutien psychologique : Un soutien psychologique est offert aux parents pour les aider à gérer le stress, les émotions, et les éventuelles difficultés rencontrées durant cette période.

Suivi médical et paramédical : Les Maisons des 1000 Premiers Jours assurent un suivi médical et paramédical grâce à une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, sages-femmes, psychologues, infirmières, et autres professionnels de santé.

Réseau et partenariats : Ces maisons travaillent en collaboration avec divers partenaires locaux, tels que les services de protection maternelle et infantile (PMI), les centres sociaux, les associations, et les structures d'accueil de la petite enfance, pour offrir un soutien complet et coordonné.

Bénéfices des Maisons des 1000 Premiers Jours :

Pour les enfants : Meilleur développement physique et psychologique, réduction des risques de problèmes de santé à long terme, et amélioration des conditions de vie.

Pour les parents : Soutien dans leur rôle parental, amélioration de la santé mentale, réduction du stress et des inquiétudes liés à la parentalité.

Pour la société : Réduction des inégalités sociales et de santé dès le début de la vie, promotion de la cohésion sociale, et investissement dans le développement futur des enfants.

Conclusion :

Les Maisons des 1000 Premiers Jours représentent une initiative clé pour accompagner et soutenir les familles durant les premières étapes cruciales de la vie de l'enfant. En offrant un soutien global et personnalisé, ces maisons contribuent à assurer un bon départ dans la vie pour tous les enfants, tout en aidant les parents à naviguer cette période importante avec confiance et sérénité.

Au sein de son territoire, Troyes Champagne Métropole dispose d'une Maison des 1000 Premiers Jours à La Chapelle Saint Luc. Dans le cadre du futur Contrat Local de Santé (CLS), Troyes Champagne Métropole a le projet de déployer une Maison des 1 000 premiers jours.

4. Autres acteurs du territoire

Association Aube et Compagnie : Intervient dans le domaine de la prévention des risques et de la promotion de la santé mentale.

Association Diabète Aube : Apporte un soutien aux personnes diabétiques et mène des actions de prévention.

APMC : Association pour la Prévention des Maladies Cardiovasculaires, œuvre pour la sensibilisation et la prévention des maladies cardiovasculaires.

Aube Respir : Dedicace ses actions à la prévention des maladies respiratoires et à l'accompagnement des patients atteints.

Association Aube Autisme : Soutient les familles et les personnes autistes et mène des actions de sensibilisation.

AJD : Aide aux Jeunes Diabétiques, spécialisée dans le soutien et la prévention pour les jeunes diabétiques et leurs familles.

APF : Association des Paralysés de France - Délégation de l'Aube : Travaille sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et mène des actions de sensibilisation et de prévention.

AIPH : Association pour l'Insertion des Personnes Handicapées, intervient dans l'accompagnement et la prévention des situations de handicap.

ASMA : Association pour la Santé Mentale dans l'Aube, offre un soutien psychologique et des actions de prévention en santé mentale.

Association Prévention Routière - Délégation de l'Aube : Mène des actions de sensibilisation pour la prévention des accidents de la route.

Secours Catholique - Caritas France - Délégation de l'Aube : Implique dans des actions de soutien social et de prévention des situations de précarité.

Croix-Rouge Française - Unité Locale de Troyes : Offre des services de premiers secours, de formation et des actions de prévention.

Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Troyes et de l'Aube : Sensibilise au don de sang et organise des collectes régulières.

Association FibromyalgieSOS : Fournit un soutien aux personnes atteintes de fibromyalgie et sensibilise le public à cette condition.

Lions Club de Troyes : Participe à des actions de prévention, notamment en matière de santé visuelle et auditive.

Rotary Club de Troyes : Engagé dans des initiatives locales de santé publique et de prévention.

France Alzheimer Aube : Offre un soutien aux familles et aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer, et mène des actions de sensibilisation et de prévention.

Aube Douleur Chronique : Apporte une aide aux personnes souffrant de douleurs chroniques et organise des ateliers de gestion de la douleur.

Protection Civile : Association dédiée au secourisme et à l'assistance en cas de catastrophe.

Croix Blanche : Association de secourisme.

FFSS : Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, intervient en secours aquatiques et formations.

AUBTIMISME : Association dédiée à l'autisme dans l'Aube.

LADAPT : Aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

PEP10 : Les Pupilles de l'Enseignement Public de l'Aube, œuvrent pour l'éducation et la solidarité.

ALEFPA : Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie.

APEI Aube : Association de parents d'enfants inadaptés, soutien aux personnes handicapées.

MDA : Maison des Adolescents, accueil et accompagnement des jeunes.

CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie.

Association Aurore : Œuvre dans l'insertion sociale des personnes en situation de précarité.

AAF : Association Accueil Familial, soutien aux familles d'accueil.

RSSBE : Réseau Santé Social et Bien-Être.

MSS Akhileus : Maison des Services de Santé Akhileus.

MDN : (Maison de la Nutrition, promouvoir une alimentation saine.

MILO Troyes : Mission Locale de Troyes, aide à l'insertion des jeunes.

IDEO : Programme de prévention en santé mentale pour les jeunes.

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

AVIM : Association d'Aide aux Victimes.

Couples et Famille : Soutien psychologique et conseils pour les couples et familles.

Solidarité Femmes : Lutte contre les violences faites aux femmes.

ASSAGE : Association de soutien aux aidants.

Coulées Vertes : Association dédiée à la protection de l'environnement.

Winphys : Réseau de kinésithérapeutes et ostéopathes.

CD10 (Conseil Départemental de l'Aube) : Gère les services publics locaux.

Région Grand Est : Autorité administrative régionale.

Préfecture : Représentation de l'État dans le département.

MSA : Mutualité Sociale Agricole, protection sociale des agriculteurs.

Mutualité Française : Réseau de mutuelles de santé.

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers.

SDDEA : Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube.

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

MSA Services : Services dédiés à la coordination d'activités.

Doyenne Faculté de Médecine : Autorité académique de la faculté de médecine.

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, gère les bourses et logements étudiants.

Éducation Nationale : Gère le système éducatif en France.

ADMR : Aide à domicile en milieu rural.

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

CAF de l'Aube : Caisse d'Allocations Familiales, aides financières aux familles.

DTPJJ de l'Aube : Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

SOS Médecins : Service de consultations médicales à domicile.

DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination.

ASALEE : Actions de Santé Libérale En Équipe.

CNSP SOS Accueil Médical : Centre National de Santé Publique.

CRCDC : Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers.

La Ligue contre le Cancer : Lutte contre le cancer.

Association Plutôt la Vie : Soutien aux malades du cancer.

Ligue de l'Enseignement de l'Aube : Promotion de l'éducation populaire.

AJD : Association Jeunesse pour demain, soutien aux jeunes en difficulté pour favoriser leur insertion sociale.

AASEA : Association Audoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, aide aux personnes vulnérables, de l'enfance à l'âge adulte.

AATM : Association d'Assistance aux Transports Médicaux, fournit des services de transport pour les patients.

APEDYS : Association de Parents d'Enfants Dyslexiques et autres troubles spécifiques du langage.

APF France Handicap : Soutien et accompagnement des personnes en situation de handicap.

Association des Petits Débrouillards : Initiation scientifique pour les jeunes, promotion de l'éducation populaire.

Association Familiale de la Chapelle St Luc : Activités sociales et culturelles pour les familles.

Association France Alzheimer : Aide aux malades d'Alzheimer et à leurs familles.

Association Vivre à Maugout : Animation et soutien pour les habitants du quartier de Maugout.

Secours Catholique : Aide humanitaire et sociale pour les personnes en situation de précarité.

Nouvel Objectif (CHRS) : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, aide aux personnes en difficulté.

Fédération MJC / MPT : Regroupement des Maisons des Jeunes et de la Culture/Maisons Pour Tous, promotion des activités culturelles et sociales.

CHRS : Centre d'hébergement pour personnes en difficulté, aide à la réinsertion.

Enseignement catholique DIDEC 10-52 : Direction Interdiocésaine de l'Enseignement Catholique, gestion des établissements scolaires catholiques.

Conseils Municipaux jeunes : Instances de participation citoyenne pour les jeunes dans les communes.

Conseils Citoyens : Espaces de concertation pour les habitants des quartiers prioritaires.

École de la 2ème chance : Formation pour les jeunes sans qualification pour favoriser leur insertion professionnelle.

ATMO : Surveillance de la qualité de l'air et information du public.

Graine CA : Réseau d'éducation à l'environnement en Champagne-Ardenne.

GEM : Groupe d'entraide mutuel, lieu de rencontre et d'entraide pour personnes souffrant de troubles psychiques.

ADAPT : Aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Relais d'assistante maternelle : Service de soutien et d'information pour les assistantes maternelles et les parents.

PACT : Programme d'accompagnement et de conseil technique pour l'amélioration de l'habitat.

UNAFAM : Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques, soutien aux proches des personnes atteintes de troubles psychiques.

Solidarité Emploi Service : Aide à l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

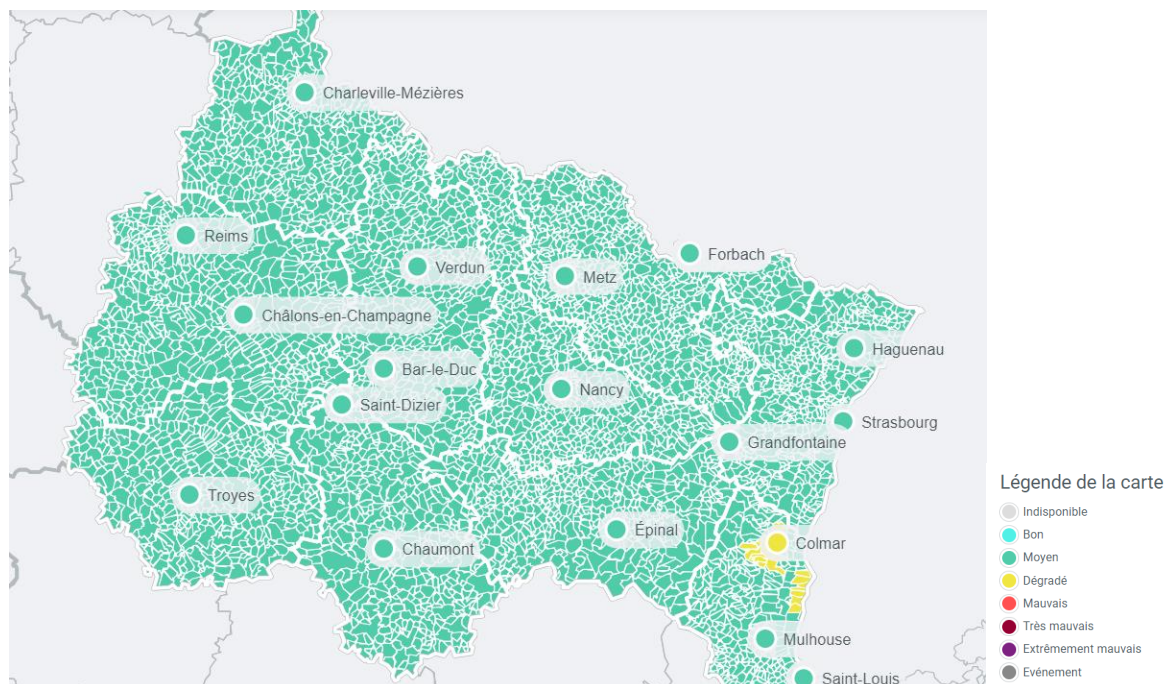
VII. La santé environnementale

1. La qualité de l'air

La qualité de l'air constitue un enjeu majeur pour le territoire de Troyes Champagne Métropole.

En effet, Troyes Champagne Métropole assure un suivi continu de la qualité de l'air grâce à trois stations de mesure des polluants situées à Sainte-Savine, Saint-Parres-aux-Tertres, et Troyes. Ces stations collectent et diffusent en temps réel les données sur la qualité de l'air, accessibles sur le site internet www.atmo-grandest.eu/ et relayées par les médias locaux.

En outre, un capteur à pollens installé sur le toit de Troyes Champagne Métropole effectue des relevés hebdomadaires pour évaluer le risque allergique. Ces données sont transmises aux professionnels de santé et permettent de maintenir une veille sanitaire efficace.



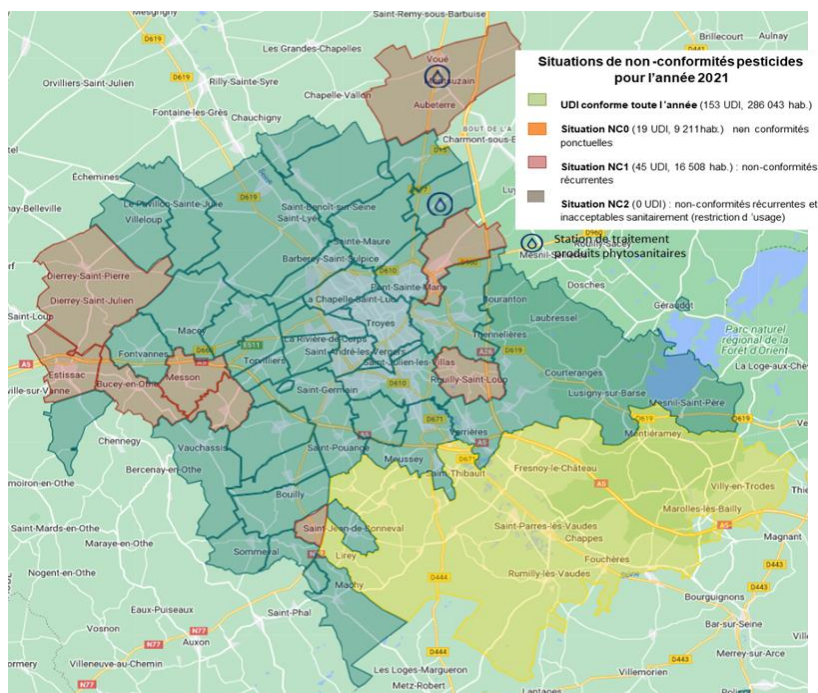
Cartographie de la qualité de l'air dans le Grand Est en date du 08/08/2024, Source ATMO Grand Est

Comme l'indique la cartographie ci-dessus, la qualité de l'air sur le territoire de Troyes Champagne Métropole est moyenne.

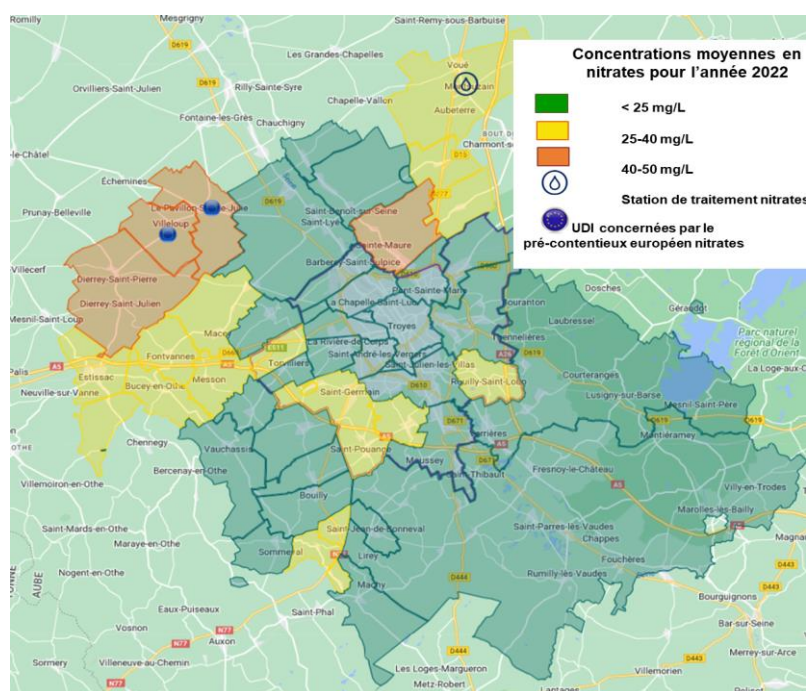
Pour améliorer la qualité de l'air sur son territoire, TCM a mis en place un Plan Climat Air Énergie Territorial (**PCAET**). Élaboré depuis 2018, ce plan établit des objectifs chiffrés visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation énergétique et les polluants atmosphériques à l'horizon 2030 et 2050 pour l'ensemble des activités du territoire communautaire. Il précise également les objectifs de développement des énergies renouvelables par filière, ainsi que les actions à entreprendre en matière d'adaptation au changement climatique, telles que la végétalisation et l'infiltration des eaux pluviales. Le PCAET s'inscrit pleinement dans la dynamique de la Région Grand Est, visant un territoire "bas carbone et à énergie positive".

Un Plan Climat existait auparavant, mais uniquement pour les 18 communes du Grand Troyes. Désormais, les 81 communes du territoire sont couvertes par le PCAET.

2. La qualité de l'eau



Cartographie de la concentration en pesticides sur l'EPCI de TCM en 2021, Source ARS



Concentrations moyennes en nitrate sur l'EPCI de TCM en 2022, Source, ARS

L'eau distribuée sur le territoire de Troyes Champagne Métropole est de bonne qualité, avec une concentration en nitrates inférieure à 50 mg/L sur l'ensemble du territoire, et même inférieure à 25 mg/L sur 70% de celui-ci. Toutefois, il est essentiel de rester vigilant quant à la situation de certains secteurs (*Le Pavillon-Sainte-Julie, Villeloup Dierrey-Saint-Pierre, Dierrey-*

Saint-Julien), où le niveau de concentration des pesticides nécessite une surveillance continue et la mise en place d'actions concrètes.

3. La qualité du sol

Le territoire de Troyes Champagne Métropole compte 119 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont 2 classées SEVESO, soumises à la directive SEVESO pour la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Ces ICPE incluent diverses industries, des élevages de grande envergure, et des carrières.

En matière de gestion des friches industrielles, il est essentiel d'anticiper les critères de réutilisation dans le cadre du principe de "zéro artificialisation nette" (ZAN), qui vise à éviter la consommation de nouvelles surfaces agricoles.

Par ailleurs, le territoire comporte 26 sites et sols potentiellement pollués, nécessitant une attention particulière. Concernant l'agriculture, 1 006 hectares de surfaces sont certifiés en agriculture biologique ou en conversion, représentant 1,9% de la surface agricole totale du territoire.

4. L'habitat indigne

L'habitat indigne se définit comme un logement présentant des risques pour la santé ou la sécurité des occupants, en raison de ses conditions dégradées. Cela inclut des problèmes tels que l'humidité excessive, l'insalubrité, la surpopulation, ou encore des installations électriques ou de gaz défectueux.

En 2023, 66 plaintes ont été enregistrées concernant des logements potentiellement indignes (PPPI), en hausse par rapport aux 50 plaintes recensées en 2022. Face à ces enjeux, la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) se révèle cruciale pour lutter contre l'habitat indigne et améliorer les conditions de vie des résidents.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) joue un rôle clé dans la réhabilitation du parc privé, en facilitant le financement des travaux de rénovation liés à l'efficacité énergétique, l'autonomie des habitants, et la lutte contre l'insalubrité. Ce dispositif, soutenu par la collectivité et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), renforce la complémentarité entre les logements privés et publics, contribuant ainsi à une meilleure répartition des logements sociaux.

En matière de santé publique, deux arrêtés préfectoraux ont été pris pour prévenir les risques liés aux chenilles urticantes et à l'ambrosie, deux espèces potentiellement nuisibles à la santé humaine. De plus, la détection de moustiques tigres souligne la nécessité de mesures de surveillance accrue.

Le territoire compte également 3 182 résidences principales en situation de suroccupation (soit 3,9%), ainsi que 14 275 résidences principales construites avant 1946, représentant 17,5% du parc immobilier. Par ailleurs, 19,8% des ménages (soit 16 150) sont exposés au risque de précarité énergétique liée au logement. Le parc privé potentiellement indigne comprend 2 779 logements nécessitant une attention particulière.

Enfin, un urbanisme favorable à la santé est encouragé, avec des initiatives visant à favoriser l'activité physique grâce à des équipements adéquats, la création d'îlots de fraîcheur, et l'intégration de végétation en milieu urbain, afin de répondre aux défis climatiques croissants.

PARTIE 3 : DONNEES QUALITATIVES

I. Résultats

1. Profil des répondants

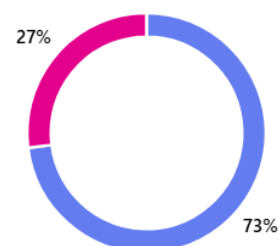
a. Profil et nombre de participants

Les outils d'enquête mis en place ont permis de récolter un total de **662 répondants** répartis comme suit :

- **610 habitants** (566 par questionnaire et 44 lors des focus group)
- **27 acteurs** de tout champ confondu (par questionnaire)
- **25 élus** (lors d'une réunion d'échanges)

Parmi les 566 habitants ayant répondu au questionnaire, 73% sont des femmes et 27% des hommes.

● Une femme	411
● Un homme	152



Répartition par sexe des habitants ayant répondu au questionnaire

En ce qui concerne les focus group, ils ont permis d'interroger 44 habitants issues de différents territoires comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Communes	Nombres d'habitants
Estissac	15
Troyes	14
Pavillon Sainte Julie	10
Lusigny-sur-Barse	3
Aubeterre	2
Clérey*	0
Total	44

Répartition des habitants participant au focus group par commune

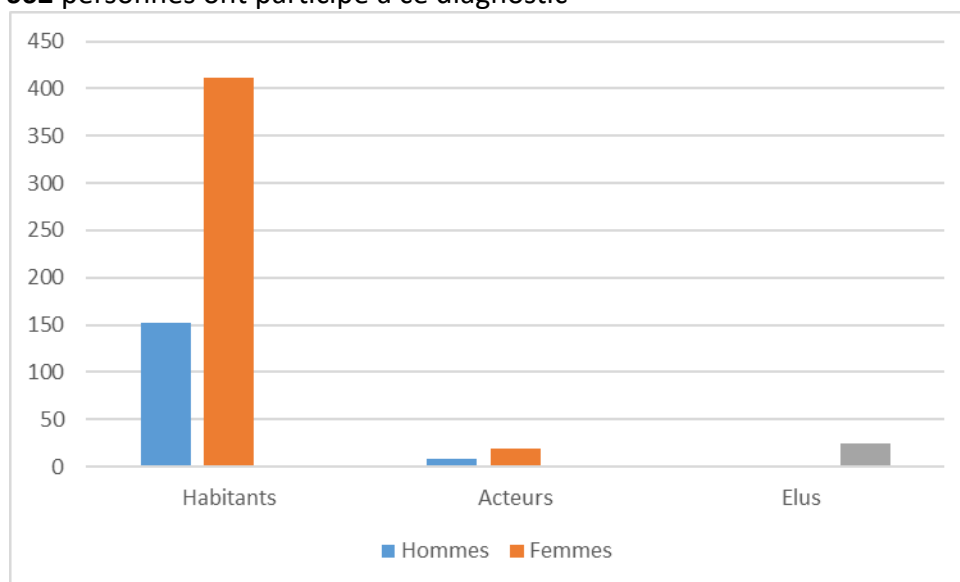
*Aucun participant ne s'est mobilisé pour ce focus group.

Parmi les 27 acteurs, 19 sont des femmes et 8 sont des hommes et proviennent principalement du **domaine de la santé**, comme indiqué dans tableau ci-dessous :

Domaines d'exercice	Nombres d'acteurs
Santé	12
Social et médico-social	6
Education	3
Collectivité territoriale	2
Environnement	1
Administratif	1
Autre	1
Sans réponse	1
Total	27

Répartition des acteurs par domaine d'intervention

Au total, **662** personnes ont participé à ce diagnostic

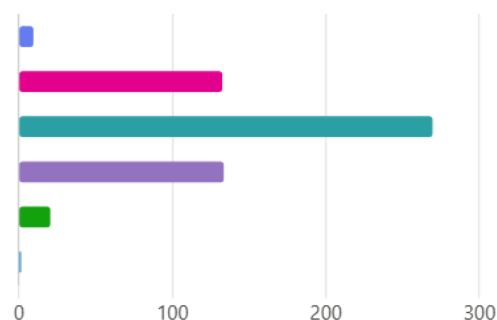


Répartition des participants au diagnostic local de santé selon leur profil et leur sexe

b. Age et commune de résidence des habitants

La tranche d'âge la plus représentée parmi les habitants ayant répondu au questionnaire est celle des 40 à 59 ans (48%) suivie des 60 à 75 ans (24%). Les 26 à 39 ans occupent la troisième position (23%).

● Entre 18 et 25 ans	9
● Entre 26 et 39 ans	132
● Entre 40 et 59 ans	269
● Entre 60 et 75 ans	133
● Plus de 75 ans	20
● Autre	1



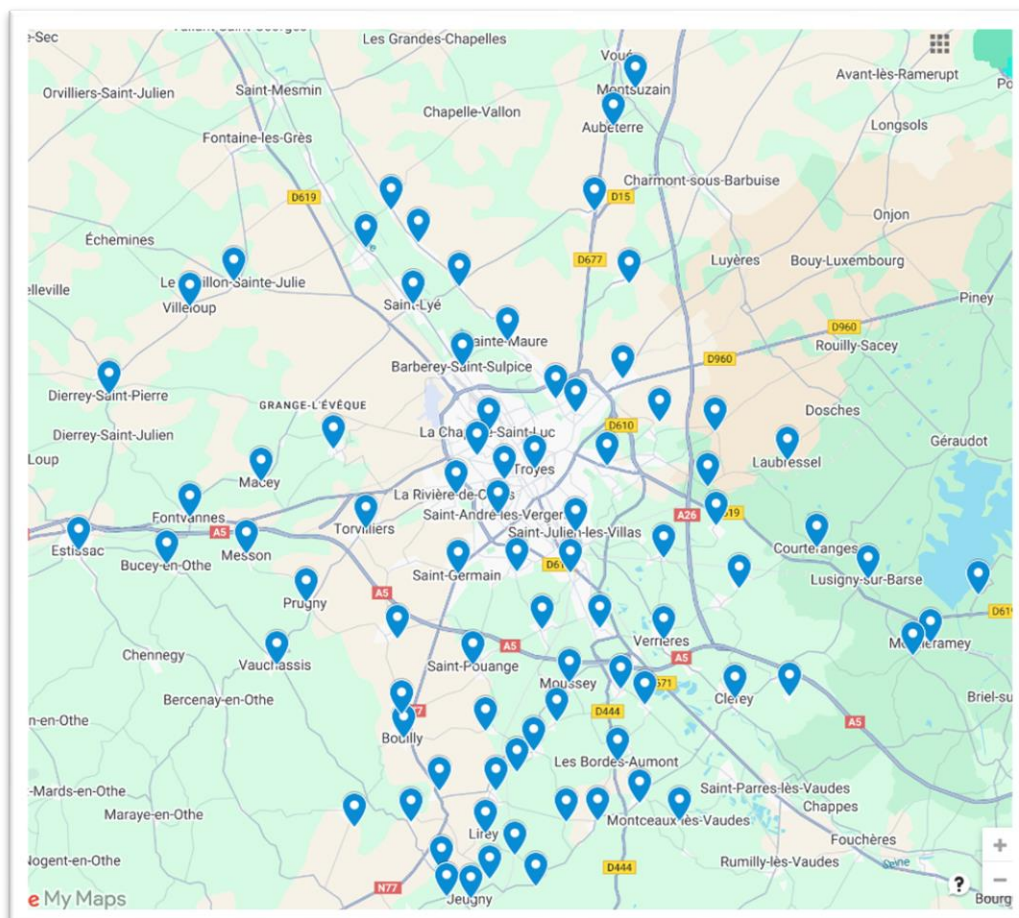
Répartition des habitants selon leur âge (en nombre)

Selon les données quantitatives et notamment la pyramide des âges de 2018, on observe qu'il existe un pic de la population aussi bien chez les hommes que chez les femmes entre 50 et 69 ans. Bien que le nombre de répondants ne soit pas totalement représentatif de l'ensemble de la population du territoire de TCM, la tranche d'âge des 50 à 69 ans y reste significativement présente, en cohérence avec la distribution démographique observée.

En ce qui concerne la commune de résidence, 6 communes sont majoritairement représentées sur les 54 communes citées.

Les données collectées indiquent que **près de 15%** des habitants ayant répondu au questionnaire vivent à Troyes, près de **8%** à Saint-André-les-Vergers, **7%** à Fontvannes et **7%** à Sainte-Maure. Les autres répondants sont issus d'autres communes du territoire détaillées par la carte ci-dessous.

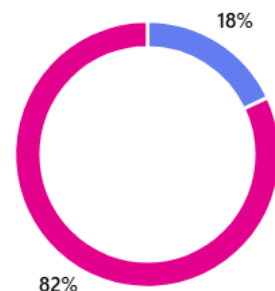
Communes	Nombre de répondants	En %
TROYES	84	14,84
SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	44	7,77
FONTVANNES	42	7,42
SAINTE-MAURE	39	6,89
LES NOËS-PRÈS-TROYES	31	5,48
BOUILLY	30	5,30
Autres communes	246	43,46
Sans réponse	50	8,83
Total	566	100



c. Typologie des logements

Parmi les habitants ayant répondu, **82%** des habitants vivent en maison et **18%** en appartement.

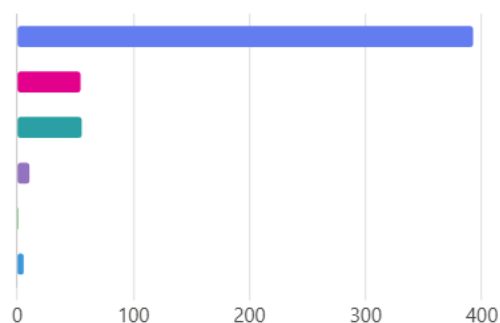
● En appartement	93
● En maison	424
● Autre	0



Répartition des habitants selon la typologie du logement

Par ailleurs, **76%** des habitants sont propriétaires de leurs logements, **11%** sont locataires du parc privé et **10%** locataires du parc public. Les 5 répondants ayant sélectionné la mention « autre » résident dans des logements de fonction.

● Propriétaire	392
● Locataire du parc public/bailleur social	54
● Locataire du parc privé	55
● Hébergé.e par un tiers	10
● En structure d'hébergement (CHRS, foyer,.....)	0
● Autre	5

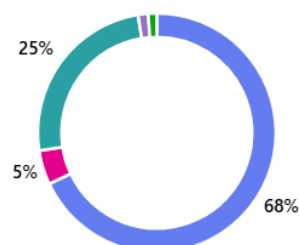


Répartition des habitants selon leur statut vis-à-vis de leur logement

d. Catégorie socio-professionnelle des habitants

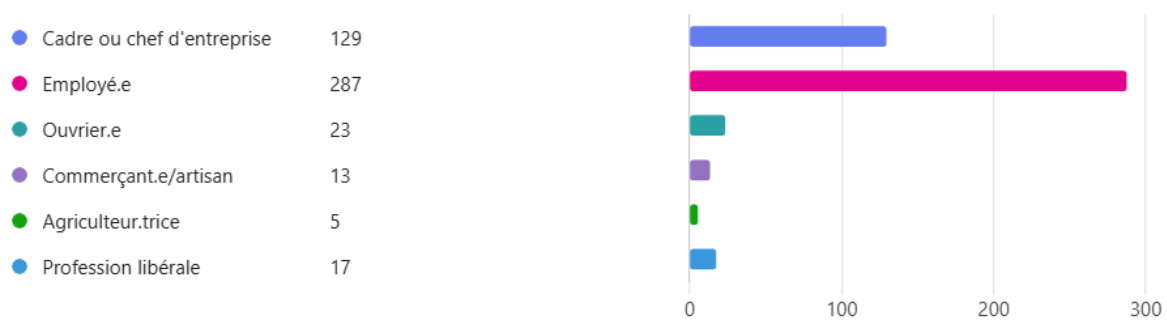
Concernant la catégorie socio-professionnelle, parmi les 566 habitants ayant répondu au questionnaire, 350 (**68%**) sont en activité professionnelle, 128 (**25%**) sont des retraités et 24 (**5%**) sont en recherche d'emploi.

● En activité	350
● Sans profession/En recherche d'emploi	24
● Retraité	128
● En invalidité	7
● En étude et/ou formation	6



Répartition des répondant selon leur statut socio-professionnel

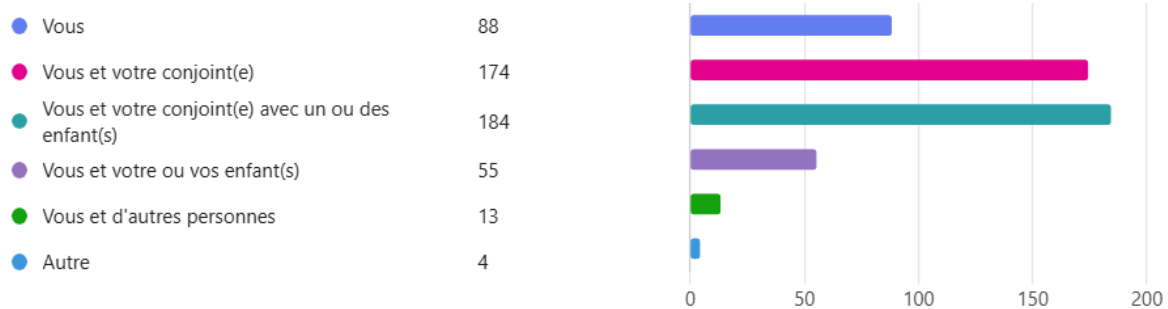
Par la suite, les répondants ont été questionnés sur le poste qu'ils ont occupé ou qu'ils occupent actuellement. Les réponses montrent que 61% sont ou étaient des employés, 27% sont ou étaient des cadres/chef d'entreprise et 5% sont ou étaient des ouvriers.



Répartition des répondants par type de poste

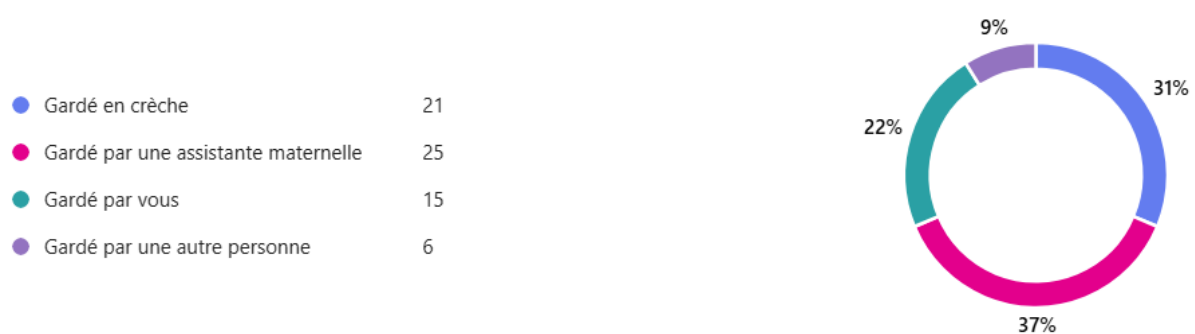
e. Composition du foyer et situation des enfants

Du point de vue composition du foyer, **36%** des habitants vivent en couple avec leurs enfants, **34%** vivent uniquement avec leurs conjoints **et 17%** vivent seuls. Il convient de noter aussi que **11%** des habitants vivent seul avec leurs enfants.

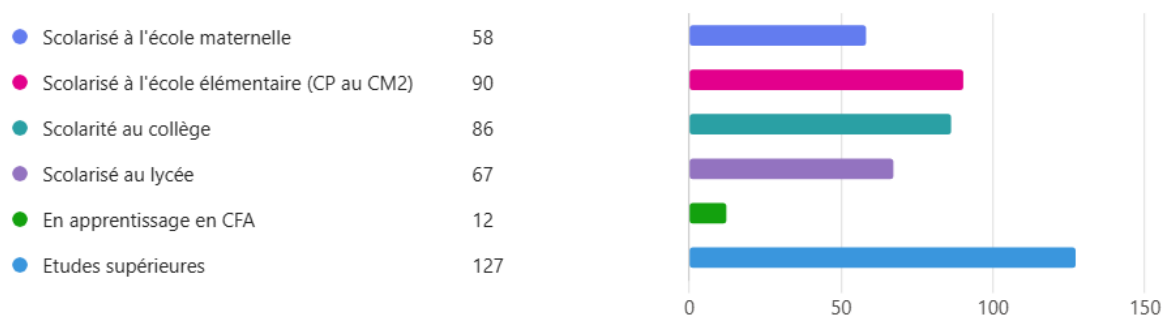


Répartition des répondants selon la composition du foyer

Pour les habitants ayant des enfants de moins de 3 ans, on observe que 37% sont gardés par une assistante maternelle, 31% sont en crèches et 15% sont gardés par un parent.



Concernant les habitants ayant des enfants de plus de 3 ans, on note que **29%** des enfants poursuivent des études supérieures tandis que 20% sont scolarisés à l'école élémentaire et 20% au collège.



Répartition des enfants des répondants selon leur niveau de scolarisation (en nombre)

2. Perception de la qualité de vie

La qualité de vie est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lequel il vit et en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes »¹¹. Cette définition reflète en partie celle de la santé proposée par l'OMS, qui va au-delà de l'aspect biomédical pour intégrer des dimensions physiques, psychologiques et sociales. La qualité de vie inclut également le degré d'autonomie, les croyances personnelles et les interactions entre l'individu et son environnement¹².

Les habitants ayant répondu au questionnaire jugent leur qualité de vie assez bonne (60%) voire bonne (25%). Les acteurs du territoire ayant répondu également au questionnaire partagent une perception similaire : 69% jugent la qualité de vie des habitants assez bonne. Les différents résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Mauvaise	Assez-mauvaise	Assez bonne	Bonne	Total
Habitants	3%	12%	60%	25%	100 %
Acteurs	0%	27%	69%	4%	100 %

Perception de la qualité de vie par les habitants et les acteurs (source : questionnaire à destination des habitants)

En analysant la perception de la qualité de vie par rapport à la catégorie de logement, on observe que la perception est légèrement plus favorable pour les personnes vivant en maison. En effet, 85 % des répondants vivant maison perçoivent leur qualité de vie comme assez bonne voire bonne, contre 76 % pour les habitants résidant en appartement.

¹¹ [La qualité de vie: actualité et enjeux d'un concept](#)

¹² [Qu'est-ce que la qualité de vie ? – ETP Grand Est](#)

Perception de la qualité de vie	Répondants en nombre	Part en % par catégorie de logement
☒ En appartement	93	
Assez bonne	53	57,0
Assez mauvaise	13	14,0
Bonne	18	19,4
Mauvaise	9	9,7
☒ En maison	424	
Assez bonne	254	59,9
Assez mauvaise	49	11,6
Bonne	108	25,5
Mauvaise	10	2,4
(vide)	3	0
☒ (vide)	49	
(vide)	49	
Total général	566	

Les répondants sont issus de 54 communes différentes. Concernant la perception des répondants en fonction de leur commune de résidence, pour 42 communes, la part des habitants répondants que leur qualité de vie est assez bonne voire bonne, excède 75 %. Pour les 12 autres communes, le taux de réponses « bonne » ou « assez bonne » 50 % et 75 %. Il s'agit des communes ci-après BARBEREY-SAINT-SULPICE, BUCEY-EN-OTHE, CRENEY-PRÈS-TROYES, LAINES-AUX-BOIS, LES NOËS-PRÈS-TROYES, MONTCEAUX-LES-VAUDES, MONTREUIL-SUR-BARSE, PAYNS, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS, SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES, SOULIGNY. A noter que pour ces communes, ces données sont à relativiser au regard du petit nombre de répondant par commune. Des communes plutôt rurales mais aussi urbaines sont représentées.

Nombre de répondants	Perception de la qualité de vie					
Communes	Assez bonne	Assez mauvaise	Bonne	Mauvaise	Sans réponse	Total général
AUBETERRE	4	1	1			6
BARBEREY-SAINT-SULPICE		1	1			2
BOUILLY	20	5	4		1	30
BOURANTON	1					1
BRÉVIANDES	12	2	5			19
BUCEY-EN-OTHE	1	1	1			3
BUCHÈRES	5					5
CLÉREY	2					2
CRENEY-PRÈS-TROYES	1			1		2
ESTISSAC	3		1			4
FONTVANNES	29	4	9			42
ISLE-AUMONT	3	1	2			6
JEUGNY	2					2
LA CHAPELLE SAINT-LUC	10	2	2	1		15
LA RIVIÈRE-DE-CORPS	7	1	2	2		12

LAINES-AUX-BOIS		1	1			2
LAVAU	1					1
LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	12	2	5			19
LES BORDES-AUMONT			2			2
LES NOËS-PRÈS-TROYES	16	7	6	2		31
LUSIGNY-SUR-BARSE	7		4			11
MACHY	1					1
MERGEY	2					2
MESSON	1					1
MONTAULIN	2					2
MONTCEAUX-LES-VAUDES		1				1
MONTGUEUX	3		6			9
MONTIÉRAMEY	4	1				5
MONTREUIL-SUR-BARSE		1		1		2
MONTSUZAIN	3		1			4
PAYNS	1	1	1			3
PONT-SAINTE-MARIE	5	1	1			7
RONCENAY	1					1
ROSIÈRES-PRÈS-TROYES	5	1	1			7
RUIGNY	1	1	2			4
SAINT PARRES AUX TERTRES	10	2	8			20
SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	21	5	15	3		44
SAINT-BENOÎT-SUR-SEINE	2					2
SAINTE-MAURE	27	3	7	2		39
SAINTE-SAVINE	14		4	1	1	20
SAINT-GERMAIN			1			1
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	2	1	4	2		9
SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES	2	1				3
SAINT-LYÉ	3					3
SAINT-POUANGE	3		1			4
SAINT-THIBAUT			1			1
SOMMEVAL	1					1
SOULIGNY		2				2
TORVILLIERS	7		2			9
TROYES	45	13	22	4		84
VERRIÈRES	1					1
VILLECHÉTIF	3		2			5
VILLEMEREUIL			1			1
VILLERY	1					1
Sans indication sur la commune					50	50
Total général	307	62	126	19	52	566

Les habitants ayant participé aux focus groups estiment également bénéficier d'une qualité de vie assez bonne voire bonne sur leur territoire.

Plusieurs arguments ont été cités par les participants pour justifier de cette perception positive. Grâce à sa proximité avec les grandes agglomérations, notamment la région parisienne, le territoire de TCM offre un équilibre entre zones urbaines et rurales. Le territoire offre un cadre de vie agréable caractérisé par un paysage verdoyant et un coût de la vie relativement abordable surtout en zone rurale. La présence de nombreux espaces verts et cours d'eau encourage la pratique d'activités sportives, notamment la marche (lorsqu'on est autonome et mobile). Enfin, le territoire bénéficie d'un environnement plus calme avec moins de nuisances sonores (un atout particulièrement marqué dans les communes rurales) comme le témoigne les verbatims suivants :

« Territoire à taille humaine donc pas trop de bouchons en voiture pour se déplacer. Des espaces nature (arcs, jardins...) sont assez nombreux » ;

« Cadre de vie agréable, proche des lacs, centre-ville agréable » ;

« Pas trop de pollution, pas d'embouteillages le matin et si l'on veut faire du sport c'est facile ».

Cependant, malgré cette évaluation plutôt positive de la qualité de vie, les habitants (**en bleu**) et acteurs (**en vert**) ont identifié plusieurs problématiques affectant leur quotidien. Ces éléments sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Points faibles du territoire	Points positifs du territoire
Services publics	<i>Taxe foncière très chère, pas de ramassage de déchets verts ni d'encombrants, voirie mal entretenue (hors centre-ville de Troyes), difficultés d'accès aux mairies (horaires d'ouverture non adapté), mauvais accueil des agents de mairie, inadaptation de l'éclairage des communes</i>	<i>Espace France Services dans certaines communes</i>
Santé	<i>Manque de professionnels de santé (généralistes comme spécialistes), absence de certains services (par ex PMA), manque d'accès aux urgences (avec sur surcharge des urgences de Troyes), problème d'accessibilité géographique, délai d'obtention des rendez-vous trop long, surcharge de travail des professionnels de santé, mauvaise qualité des soins, non prise en compte des problématiques de soins des seniors dans les décisions.</i> <i>Le gros problème c'est l'accès aux soins. Ce territoire devient un désert médical pour de nombreuses spécialités, (oncologie, radiothérapie, pneumologie, dermato, orl....) notre hôpital est en état d'asphyxie. Il y a aussi le problème de l'amélioration des transports en commun vers Troyes</i>	

	<i>Manque de professionnels de santé, les difficultés d'accès aux soins et le manque de connaissance des offres disponibles sur le territoire</i>	
Logement	<i>pénurie de logements, les logements sociaux ne sont pas aux normes, peu de logements disponibles à la location dans certaines communes</i>	
Environnement	<i>pollution des sols et des nappes, forte présence de calcaire dans l'eau, pollution sonore par les éoliennes, qualité de l'eau (commune de Pavillon-Sainte-Julie)</i>	<i>pas de pollution sonore (surtout en rural), pratique facile du sport</i>
Cadre de vie		<i>Cadre de vie préservé, vie de famille épanouie, métropole à taille humaine, dynamique des communes, présence de lacs et de forêts et de nature, bonnes relations humaines, vivre en campagne et près de la ville, possibilité de balade en plein air</i>
Localisation :		<i>Agglomération proche de Paris</i>
Economie :	<i>Charges élevées pour les propriétaires</i>	
Education		<i>Territoire assez fourni en infrastructures</i>
Culture	<i>Manque de vie culturelle dans certaines communes (absence de théâtre, salle de musiques etc.), heure de fermeture des restaurants inadaptés</i>	<i>il y a une diversité d'activités proposées, beaucoup d'associations, bibliothèque</i>
Transport	<i>manque de transport en commun (du rural vers l'urbain), très peu ou pas du tout de pistes cyclables, très peu de ligne de transport ferroviaire, horaires des transports inadaptés (après 20h, impossible d'aller quelque part), nuisance sonore (surtout à Fontvannes), état dégradé des routes</i>	<i>pas d'embouteillage les matins</i>
Emploi	<i>très peu d'emplois</i>	
Sport/ Loisirs	<i>manque d'interaction social, très peu d'activités pour les jeunes; manque de parcours de santé (Aubeterre)</i>	<i>Club de foot, judo</i>
Sécurité	<i>incivisme, manque de police municipale et nationale dans certaines communes</i>	
Commerces	<i>manque de commerces dans certaines communes</i>	<i>Présence de distributeurs automatiques</i>
Numérique:		<i>Commune bien fournie (Aubeterre); présence des conseillers numériques</i>

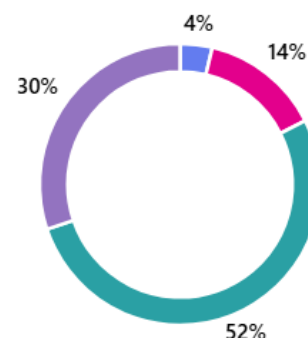
De manière transversale au niveau de la communication : *manque d'informations et de connaissances sur les offres existantes*

3. Perception de l'état de santé des habitants

L'état de santé est défini comme la perception que chaque individu a en général de sa santé d'un point de vue physique, psychique et social.¹³

Sur les 566 habitants ayant répondu au questionnaire, 52% déclarent avoir un état de santé « assez bon » et 30% estiment avoir un « bon » état de santé. En revanche, 14% des répondants estiment avoir un « assez mauvais » état de santé et 4% le perçoivent comme « mauvais ».

● Mauvais	19
● Assez mauvais	71
● Assez bon	269
● Bon	155

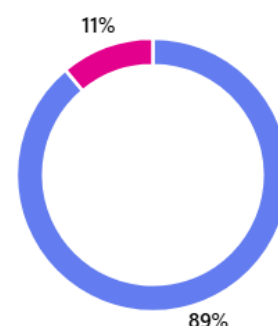


Perception de l'état de santé par les habitants

Par ailleurs, **11%** des habitants ont déclaré **ne pas avoir de médecin traitant**. Cette problématique a également été soulevée lors des focus group où des habitants ont rapporté qu'ils n'avaient plus de médecins traitant à la suite du départ à la retraite de leur médecin ; les praticiens du territoire ne prenant plus de nouveaux patients :

« Mon médecin traitant est parti en retraite et je ne trouve pas de nouveau médecin depuis Septembre »

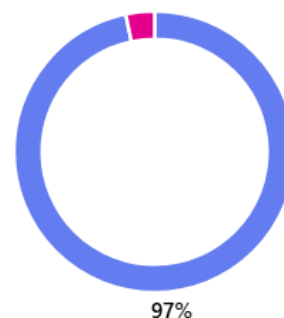
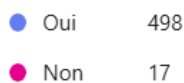
● Oui	458
● Non	57



Nombre d'habitants déclarant avoir un médecin traitant

Les données quantitatives viennent confirmer ce constat puisqu'on note que **10,2%** des personnes âgées de 17 ans et plus et **5,7%** des 70 ans et plus sont sans médecin traitant. En revanche, **97%** des habitants interrogés sont couverts par une mutuelle de santé.

¹³ [état de santé | GDThealth_glance-2011-12-fr.pdf](#)



Nombre d'habitants déclarant avoir une mutuelle

En analysant la perception de l'état de santé des habitants en fonction de la commune de résidence, pour 44 communes (sur 54 citées), la part des habitants répondants que leur état de santé est assez bon voire bon excède 75 %.

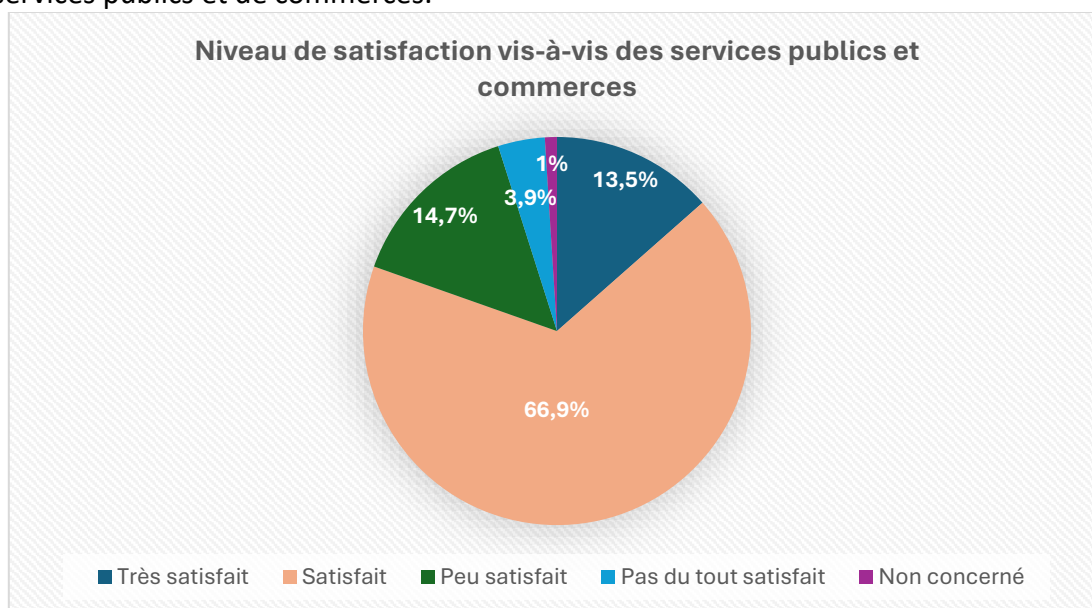
Pour les 10 autres communes, le taux de réponses « bonne » ou « assez bonne » oscille entre 50 % et 75 %. Il s'agit des communes de BARBEREY-SAINT-SULPICE, CLÉREY, ISLE-AUMONT, LA CHAPELLE SAINT-LUC, LES NOËS-PRÈS-TROYES, MACHY, MONTREUIL-SUR-BARSE, SAINTE MAURE, SOMMEVAL, VILLERY.

A noter que pour ces 10 communes, les données sont à relativiser au regard du petit nombre de répondant par commune.

4. Résultats liés aux différentes offres du territoire

a. Services publics et commerces

Les habitants ont déclaré être plutôt satisfaits (**66,9%**) voire très satisfaits (**13,5%**) des offres de services publics et de commerces.

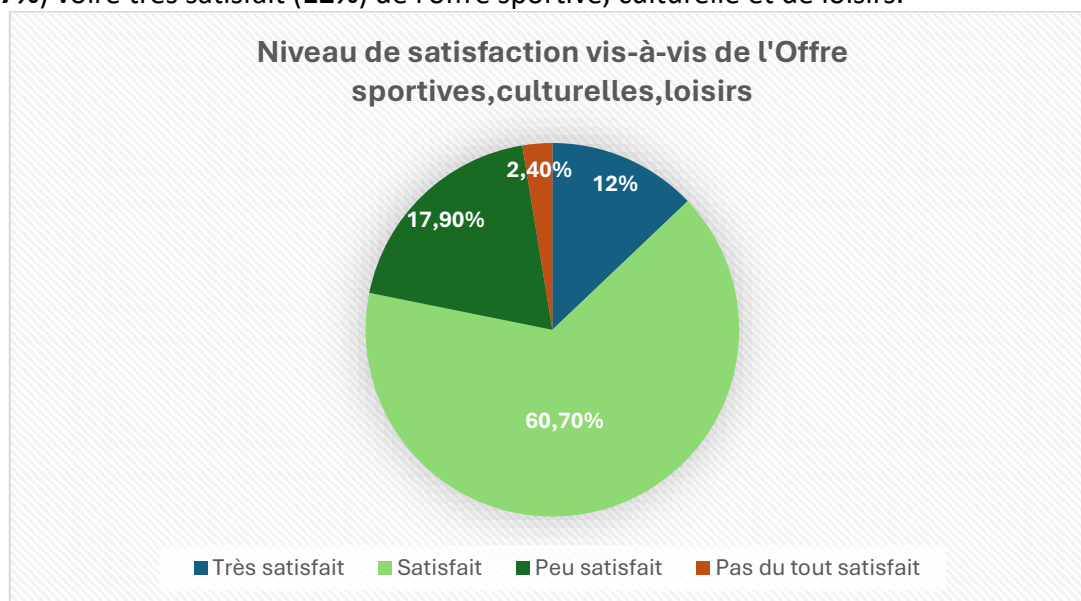


Les participants aux focus group se déclarent en partie satisfaits des services publics et des commerces disponibles mais plusieurs points d'attention subsistent selon les communes. L'absence de commerces et de services publics (à des horaires adaptés) est clairement exprimée.

Pour pallier la diminution des services publics, notamment en milieu rural, l'Etat a déployé depuis plusieurs années un service public de proximité : les France Services¹⁴. Il s'agit « d'un réseau de plus de 2 700 lieux d'accueil et d'accompagnement pour aider les habitants à réaliser les démarches administratives du quotidien ». Dans l'Aube, 22 France services sont labellisées dont 7 sur le territoire Troyes Champagne Métropole (SAINT LYÉ, BOUILLY, ESTISSAC, LUSIGNY SUR BARSE, TROYES MdQ Des Sénardes, TROYES MdQ Des Marots, TROYES MdQ du Point de Jour. Il conviendra de renforcer la visibilité et lisibilité de ces dispositifs.

b. Offres sportives/culturelles/loisirs

Tout comme sur l'offre de services publics et de commerces, les habitants sont plutôt satisfaits (**60,7%**) voire très satisfait (**12%**) de l'offre sportive, culturelle et de loisirs.



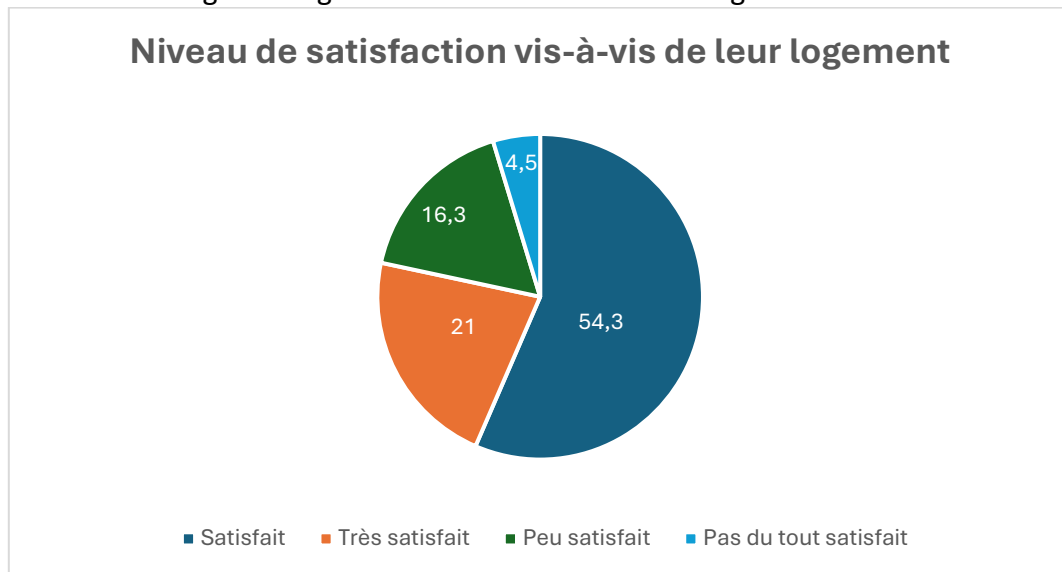
Bien que les participants aux focus group se disent également satisfaits de cette offre, ils ont soulevé plusieurs manques. D'une part, le manque d'espaces intergénérationnels et de lieux dédiés aux adolescents ont été exprimé notamment par les habitants des quartiers des Sénardes et de Jules Guesde pour Troyes. D'autre part, en milieu rural, les habitants regrettent l'absence de théâtre, de cinéma, de clubs sportifs et d'activités spécifiques pour les enfants sur certaines communes (Pavillon Sainte-Julie). Le manque de ressources humaines entraîne également une faiblesse de l'offre en particulier dans les zones rurales, où celle-ci repose majoritairement sur l'engagement de bénévoles.

En complément, il convient de rappeler que les données quantitatives ont démontré un taux d'équipements sportifs pour TCM inférieur à celui du département.

¹⁴ <https://www.france-services.gouv.fr/politique-publique/un-service-public-de-proximite>

c. Habitat et logement

Les habitants interrogés sont globalement satisfaits de leur logement.



Près de 75% des répondants sont satisfaits voire très satisfaits de leur logement. Cependant, il convient de préciser que 70% des répondants sont propriétaires de leur logement.

Nombre de répondants Satisfaction par rapport au logement	Statut du répondant					Propriétaire (vi de)	Total général
	Au tre	Hébergé.e par un tiers	Locataire du parc privé	Locataire du parc public/bailleur social			
Non concerné	1					19	20
Pas du tout satisfait	2	1	4	12	4		23
Peu satisfait	1	3	15	18	46		83
Satisfait	1	5	29	18	224		277
Très satisfait		1	6	4	96		107
(vide)			1	2	3	50	56
Total général	5	10	55	54	392	50	566

Les participants aux focus group ont toutefois évoqué plusieurs problématiques :

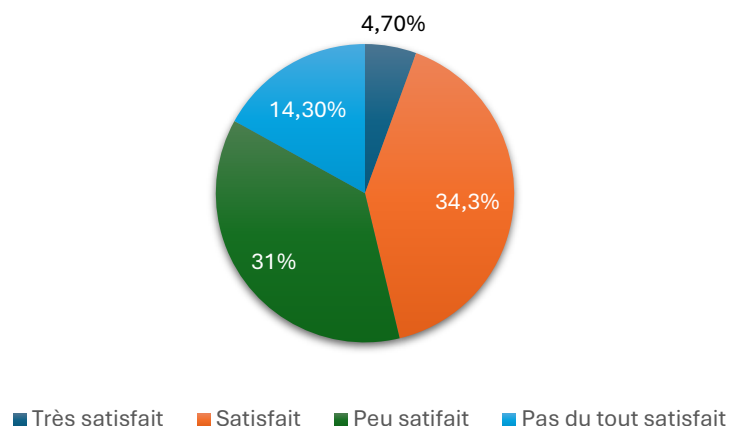
- Insalubrités dans les logements sociaux
- Maisons secondaires non habitées qui tombent en ruine
- Logements vieillissants
- Inondation dans les caves des logements à des périodes de l'année

Il est à noter que, selon les données quantitatives, **19,8%** des ménages (soit 16 150) de Troyes Champagne Métropole sont exposés au risque de précarité énergétique liée au logement.

d. Transport

En matière de transport, quelques habitants semblent satisfaits (34,3%) mais la majorité des répondants reste globalement peu satisfaits (31%) voire pas du tout satisfaits (14,3%) de l'offre de transport.

Niveau de satisfaction des habitants vis-à-vis de l'offre de transport



Les éléments issus des focus group viennent étayer ces difficultés :

- Plan de circulation non adapté sur certaines communes (beaucoup de sens unique et de sens interdit)
- Pas de service de transport en commun dans certains quartiers (ex : 1^{er} mai et Sénardes à Troyes)
- Horaire de passage des transports communs inadaptés en milieu rural
- Absence de bus scolaire pour les lycéens (Pavillon-Sainte-Julie)
- Mauvais état des routes

Nombre de répondants	Satisfaction vis-à-vis des transports					(vid e)	Total général
	Non concerné	Pas du tout satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait		
AUBETERRE	1		2	3			6
BARBEREY-SAINT-SULPICE			1	1			2
BOUILLY	11	4	10	5			30
BOURANTON			1				1
BRÉVIANDES	4	2	5	7	1		19
BUCEY-EN-OTHE		2	1				3
BUCHÈRES	1		1	3			5
CLÉREY		1	1				2
CRENEY-PRÈS-TROYES	1		1				2
ESTISSAC			3	1			4
FONTVANNES	12	11	11	6	1	1	42
ISLE-AUMONT		2	2	2			6
JEUGNY		1		1			2
LA CHAPELLE SAINT-LUC	1	3	3	6	2		15
LA RIVIÈRE-DE-CORPS		1	3	7		1	12
LAINES-AUX-BOIS			1	1			2
LAVAU				1			1

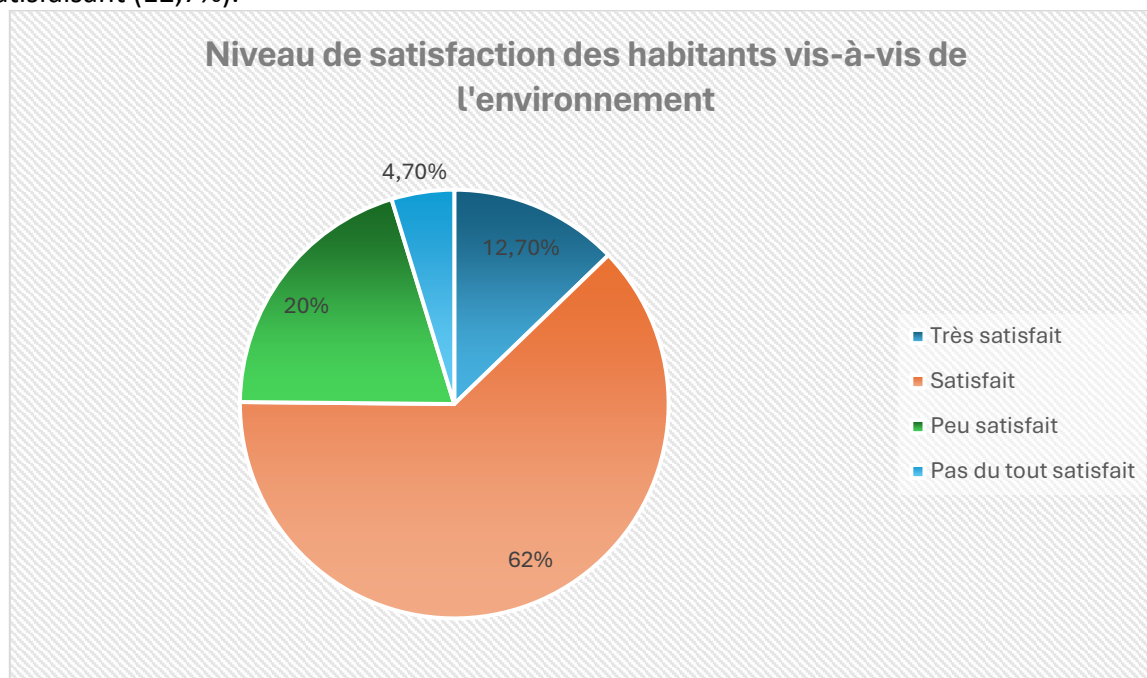
LE PAVILLON-SAINTE-JULIE		6	10	3			19
LES BORDES-AUMONT	2						2
LES NOËS-PRÈS-TROYES	3	2	11	11	2	2	31
LUSIGNY-SUR-BARSE	1	2	4	2	2		11
MACHY				1			1
MERGEY				2			2
MESSON				1			1
MONTAULIN	1		1				2
MONTCEAUX-LES-VAUDES		1					1
MONTGUEUX	1	1	3	2	1	1	9
MONTIÉRAMÉY		2	2	1			5
MONTREUIL-SUR-BARSE		1	1				2
MONTSUZAIN	1			3			4
PAYNS	1	1		1			3
PONT-SAINT-MARIE	1		2	4			7
RONCENAY				1			1
ROSIÈRES-PRÈS-TROYES	1	2	1	2	1		7
RUIGNY		1	1	2			4
SAINT PARRES AUX TERTRES	2		5	8	5		20
SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	6	4	13	17	4		44
SAINT-BENOÎT-SUR-SEINE				2			2
SAINT-MAURE	6	8	13	12			39
SAINT-SAVINE	5		3	11		1	20
SAINT-GERMAIN		1					1
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	1		4	4			9
SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES		1	1	1			3
SAINT-LYÉ		1	1	1			3
SAINT-POUANGE			1	3			4
SAINT-THIBAUT				1			1
SOMMEVAL			1				1
SOULIGNY		1		1			2
TORVILLIERS	3	3	3				9
TROYES	14	8	28	29	5		84
VERRIÈRES				1			1
VILLECHÉTIFF			2	3			5
VILLEMEREUIL				1			1
VILLERY			1				1
(vide)						50	50
Total général	80	73	158	175	24	56	566

L'analyse de ces résultats complétée par les informations recueillies lors des focus group, montre que les personnes se déclarant satisfaites de l'offre de transport sont principalement celles qui utilisent leur véhicule personnel et ne sont pas confrontées aux contraintes des transports en commun. Par ailleurs, l'offre de transport est encore moins développée en zone rurale, avec des horaires inadaptés et une fréquence de passage assez réduite. Deux problématiques ressortent : les transports en milieu rural, et les transports en commun en milieu urbain.

e. Environnement

La santé environnementale « comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement »¹⁵. Dans le cadre de la réalisation de ce diagnostic, l'environnement concerne **les espaces verts, l'aménagement de la commune etc.**

La majorité des personnes interrogées juge leur environnement satisfaisant (62%), voire très satisfaisant (12,7%).



Lors des Focus group, il convient de souligner que la satisfaction des habitants concernant l'environnement a été davantage exprimée par les habitants des communes rurales.

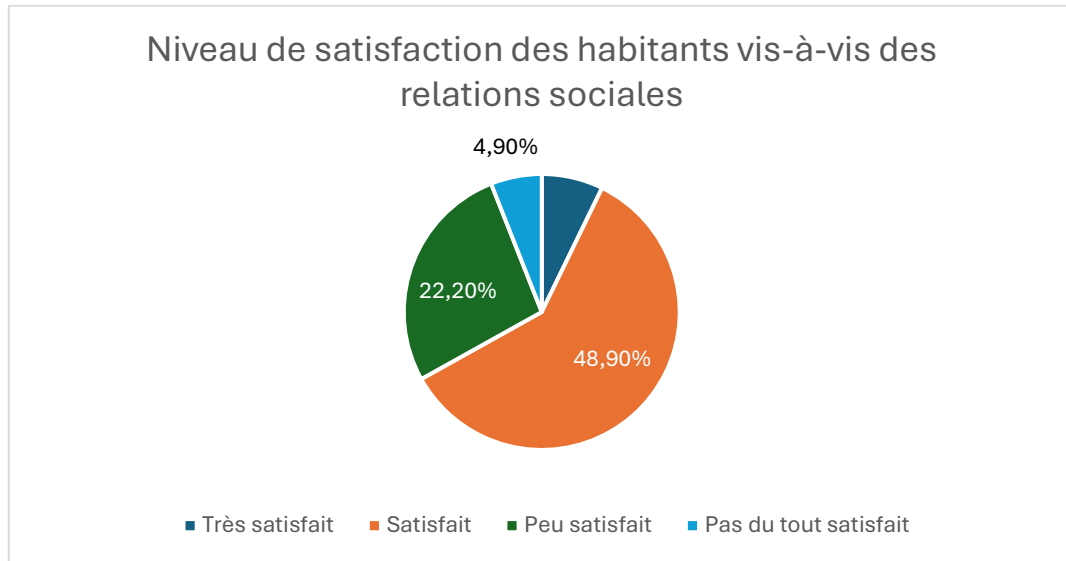
En termes de qualité de l'air, Troyes Champagne Métropole dispose de 3 stations de mesure, qui indiquent une qualité de l'air moyenne. En revanche, la qualité de l'eau est satisfaisante.

Le territoire compte également 26 sites et sols potentiellement pollués, ainsi que des zones agricoles où une surveillance accrue s'impose en raison d'une utilisation intensive de pesticides.

¹⁵ <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2022/sante-environnementale-une-priorite-de-sante-publique#:~:text=La%20sant%C3%A9%20environnementale%20%3A%20un%20enjeu,et%20esth%C3%A9tiques%20de%20notre%20environnement>

f. Relations sociales

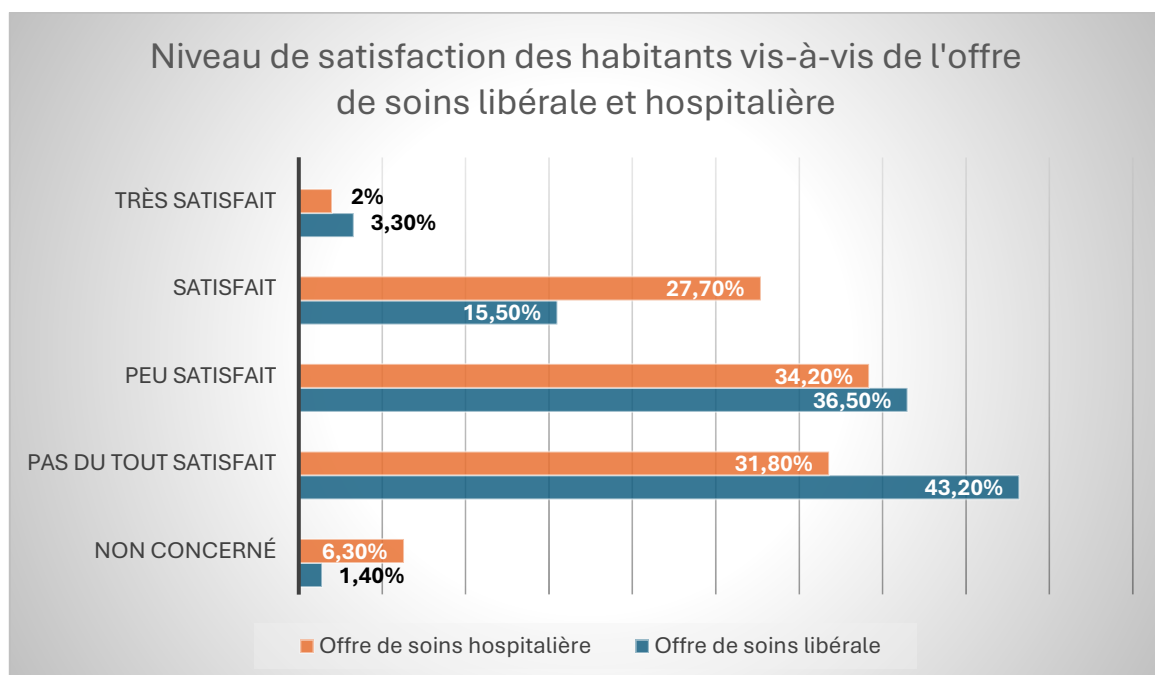
La majorité des habitants interrogés est satisfaite voire très satisfaite des relations sociales entretenues entre eux.



Bien que la majorité des réponses soit positive, certains points négatifs soulevés lors des focus groups ne doivent pas être négligés. Les participants ont notamment souligné la difficulté d'impliquer les personnes âgées dans les activités proposées. Ils ont également mis en avant l'isolement social des habitants, le manque de communication, y compris entre voisins, ce qui peut engendrer des conséquences négatives en matière de santé mentale et physique (baisse de la confiance en soi, repli sur soi...).

g. Offre de soins libérale et hospitalière

Globalement, la majorité des habitants est peu satisfaite voire pas du tout satisfaite de l'offre de soins libérale et hospitalière.



Les participants aux focus group ont également exprimé leurs insatisfactions quant à l'offre de soins libérale et hospitalière. De plus, en raison de leurs lieux de résidence (zone rurale), leurs accès aux services est plus limité qu'en centre-ville de Troyes. Les raisons de leurs insatisfactions sont entre autres :

- Un manque de professionnels de santé qui les contraint à se rendre dans d'autres villes (Dijon, Reims etc.)
- Des professionnels de santé ne prenant plus de nouveaux patients
- Des délais de rendez-vous trop long
- La surcharge des urgences de Troyes (ils estiment en plus que les urgences sont à éviter car elle représente une perte de temps)

Freins à l'offre de soins libérale et hospitalière du point de vue des acteurs (confer tableau acteurs ; P 51)

Interrogés sur les freins en matière d'offre de soins en libéral, **27%** des acteurs estiment que le temps pour obtenir un rendez-vous est trop long ; **27%** déplorent le manque ou l'absence de certains types de professionnels et **15%** déplorent le manque de coordination entre les professionnels autour du patient.

Items proposés	Nombres de fois où l'item a été choisi
Le temps pour obtenir un rendez-vous est trop long	18
Le manque / absence de certains types de professionnels	18
Le manque de coordination entre les professionnels autour du patient	10
L'offre disponible sur le territoire n'est pas clairement connue/identifiée par les personnes que vous accompagnez	7
L'offre n'est pas suffisamment accessible d'un point de vue FINANCIER (ex : participation financière de la population)	5
L'offre n'est pas suffisamment accessible d'un point de vue PHYSIQUE (ex : horaires, accès mobilité)	3
L'offre n'est pas suffisamment accessible d'un point de vue GEOGRAPHIQUE (ex : temps de trajet, possibilité d'accéder à un transport)	2
Autre	2
L'offre n'est pas suffisamment accessible d'un point de vue CULTUREL (ex : traduction langues étrangères, langage des signes, communication adaptée etc.)	1

Freins identifiés par les acteurs quant à l'offre de soins libérale

Quant à l'offre de soins hospitalière, **31%** des acteurs déclarent que le temps pour obtenir un rendez-vous est trop long ; **30%** déplorent le manque ou l'absence de certains types de professionnels et **18%** déplorent le manque de coordination entre les professionnels autour du patient.

Items proposés	Nombres de fois où l'item a été choisi
----------------	--

Le temps pour obtenir un rendez-vous est trop long	22
Le manque / absence de certains types de professionnels	21
Le manque de coordination entre les professionnels autour du patient	13
L'offre disponible sur le territoire n'est pas clairement connue/identifiée par les personnes que vous accompagnez	9
L'offre n'est pas suffisamment accessible d'un point de vue GEOGRAPHIQUE (ex : temps de trajet, possibilité d'accéder à un transport)	3
Autre	2
L'offre n'est pas suffisamment accessible d'un point de vue FINANCIER (ex : participation financière de la population)	1
L'offre n'est pas suffisamment accessible d'un point de vue PHYSIQUE (ex : horaires, accès mobilité)	0
L'offre n'est pas suffisamment accessible d'un point de vue CULTUREL (ex : traduction langues étrangères, langage des signes, communication adaptée etc.)	0

Freins identifiés par les acteurs à l'offre de soins hospitalière

Connaissance des problématiques de santé que rencontrent les habitants

De manière générale, les acteurs interrogés ont identifié un certain nombre de problèmes rencontrés par les habitants. Ce sont :

- Des délais trop longs d'obtention des rendez-vous,
- Les professionnels ne prennent plus de nouveaux patients
- Dépassement d'honoraires des professionnels de santé ce qui entraîne des inégalités dans les soins
- Le burn-out
- Des problèmes de surpoids et d'obésité
- L'insalubrité dans les logements
- L'addiction chez les jeunes
- Des problèmes de mobilité des seniors
- Méconnaissance des offres du territoire

Les acteurs ont également cité un certain nombre de problèmes en lien avec leur secteur d'activité tels que :

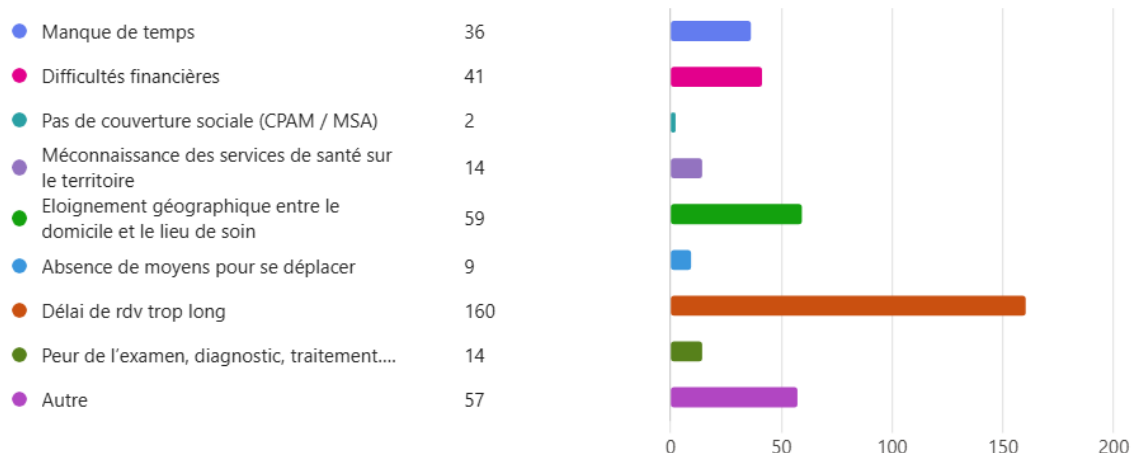
- ✓ L'insuffisance des lits halte soins/lit d'accueil au Centre Hospitalier
- ✓ La non-conformité des ordonnances médicales (ordonnance mal rédigée)
- ✓ Une mauvaise coordination entre les professionnels (élus, EPCI, éducation nationale, financeurs, CLS, PAT etc.).

Ils ont également exprimé des difficultés liées à l'accompagnement des populations notamment le manque de professionnels en particulier dans le domaine de la santé mentale pour les étudiants. Tous ces facteurs influencent l'offre de soins sur le territoire et peuvent conduire à des situations de renoncement aux soins.

Des conséquences en matière de renoncement aux soins

Tous ces éléments identifiés impactent la qualité de prise en soins des habitants et concourent même à des situations de renoncement aux soins.

En effet, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, plus de 66% des habitants ont indiqué avoir déjà eu à renoncé à des soins. 41% des renoncements sont dus à des délais de rendez-vous trop long ; 15% à un éloignement géographique entre le domicile et le lieu de soin et 10% à des difficultés financières.



Motifs de renoncement aux soins évoqués par les habitants

Certains de ces constats sont en corrélation avec les données sanitaires du territoire. D'un point de vue démographique, la profession médicale est marquée par un vieillissement progressif. En effet, 51% des médecins généralistes sont âgés de 40 à 59 ans avec 33% qui ont plus de 60 ans. L'accessibilité aux soins varie selon les professionnels : les délais de consultation chez un médecin généraliste sont de 4 à 5 jours selon les données quantitatives. Pour les spécialistes, ces délais sont estimés entre 1 et 2 mois, voire indéterminés pour certaines disciplines comme la dermatologie (qui compte moins de 5 praticiens dans l'ensemble du département de l'Aube).

h. Offre de prévention primaire

Interrogés sur les principales difficultés de l'offre de prévention primaire, **17** acteurs estiment que l'offre n'est pas suffisamment claire ou identifiée par les populations ; **13** déclarent un manque d'articulation entre les différents projets du territoire et **9** disent que l'offre est inexistante voire insuffisamment développée.

Items proposés	Nombres de fois où l'item a été choisi
L'offre disponible sur le territoire n'est pas clairement connue/identifiée par les personnes que vous accompagnez et les professionnels	17
Le manque d'articulation entre les différents projets de prévention sur le territoire	13
L'offre est inexistante ou insuffisamment développée	9
L'image perçue par la population de l'offre proposée (ex : ne se sent pas concernée, manque de confiance, etc.)	7
L'offre n'est pas suffisamment accessible d'un point de vue GEOGRAPHIQUE (ex: temps de trajet, possibilité d'accéder à un transport)	6

L'offre n'est pas suffisamment accessible d'un point de vue FINANCIER (ex: participation financière de la population)	6
L'offre n'est pas suffisamment accessible d'un point de vue PHYSIQUE (ex: horaires, accès mobilité)	4
L'offre n'est pas adaptée aux problématiques du public	2
Autre	2
L'offre n'est pas suffisamment accessible d'un point de vue CULTUREL (ex: traduction langues étrangères, communication adaptée...)	1

Principales difficultés identifiées par les acteurs à l'offre de prévention primaire

i. L'offre d'accompagnement social

Au niveau de l'offre d'accompagnement social, la majorité des habitants ayant répondu ne sont pas concernés par cette offre.

Offres	Positionnement (%)				
	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	Non concerné
Structures et services à destination des seniors	1,4	20,4	19,4	11,5	47,4
Les structures et services à destination des personnes en situation de handicap	0,4	10,4	20,7	10,2	58,4
Les structures et services à destination des enfants et des jeunes	4,2	30	19,2	6,7	39,9
Les structures et services à destination des parents/futurs parents/ famille	1,8	25,7	18	5	49,5
Les structures et services à destination des personnes en difficultés sociales, financières...	1,8	15,8	18,6	6,8	56,9

Niveau de satisfaction des habitants vis-à-vis de l'offre d'accompagnement social

Pour les focus group, les habitants ont déclaré avoir un certain nombre d'offres en matière d'accompagnement social sur leurs territoires notamment des foyers pour personnes âgées, des résidences seniors et aussi le réseau de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) qui apporte une grande plus-value dans l'accompagnement des personnes âgées. En revanche, le coût financier d'accès aux résidences seniors s'avère élevé et il n'existe pas de structure à destination des personnes en situation de handicap sur toutes les communes. Les habitants des focus groupe déplore aussi le manque de structures à destination des enfants et des jeunes, des parents ou futurs parents.

Les acteurs ont, quant à eux, soulevé les défis liés au maintien à domicile, l'insuffisance des structures d'accueil pour les personnes âgées bien que les données statistiques indiquent que les EHPAD du territoire affichent un taux d'occupation de 85%.

Ils ont également noté un manque de lieux de rencontre pour les personnes précaires ainsi qu'une méconnaissance des services disponibles sur le territoire.

5. Les besoins prioritaires identifiés

a. Le besoin d'informations selon les habitants

Les habitants ont été questionnés sur leurs besoins d'informations sur différentes thématiques. Les éléments qui en sont ressortis sont présentés dans le tableau suivant :

Besoins d'informations des habitants

Thématiques	Positionnement (%)			
	Très important	Important	Peu important	Inutile
Accès aux droits de santé	48,3	38,4	9,3	4
Soutien parentalité	15,8	49,9	18,4	22,9
Vie affective et sexuelle	10,2	38,3	29,5	22
Sommeil	30,2	44,8	14,4	10,6
Alimentation et activité physique	34,1	48,4	10,6	7
Vaccination/dépistage	24	51,4	14,8	9,8
Tabac, alcool, médicaments, drogues	19,4	33,9	20,8	25,9
Ecrans, jeux vidéo	19,2	34,1	25,1	21,6
Mal-être, dépression, burn-out	29,7	43,8	16,3	10,2
Violences	36	32,3	13,5	18,2
Perte d'autonomie	32,3	40,1	15	12,6
Bien vieillir	34,3	42,7	13	10
Aide aux aidants	34,7	40,5	12,1	12,7
Adapter mon logement à mes besoins	25,2	42,7	18,5	13,6
Santé environnementale	36,6	44,4	13	6
Perturbateurs endocriniens	32,9	42,8	15,3	9

3 thématiques ont été cités comme étant très prioritaires par les habitants :

- Accès aux droits de santé
- Les violences
- Santé environnementale

D'autres thématiques semblent tout également être prioritaires pour les habitants :

- Vaccinations/dépistages
- Soutien à la parentalité
- Alimentation/activité physique

- Mal-être dépression, burn-out
- Adapter mon logement à mes besoins
- Perturbateurs endocriniens
- Perte d'autonomie et bien vieillir

Les habitants, via les questionnaires, ont fait part de leur demande d'informations sur d'autres thématiques telles que :

- ✓ L'organisation entre vie privée et vie professionnelle
- ✓ La fracture numérique
- ✓ Le suivi des maladies chroniques,
- ✓ Le harcèlement,
- ✓ L'économie circulaire,
- ✓ Les transports alternatifs
- ✓ La connaissance des différentes aides.

b. Les déterminants de santé prioritaires à renforcer selon les professionnels

Les acteurs ont été interrogés sur les déterminants de santé à renforcer pour améliorer la qualité de vie des habitants. L'ensemble des réponses est présenté dans le tableau ci-dessous :

Thématiques	Positionnement (%)			
	Très Prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
Offre de logement	25,9	40,7	29,6	3,7
Offre d'emploi	37	37	25,9	0
Offre de mobilité	25,9	59,3	14,8	0
Offre sportive, culturelle, loisirs	18,5	44,4	29,6	7,4
Offre d'accompagnement des jeunes	37	51,9	7,4	3,7
Offre d'accompagnement à la parentalité	25,9	55,6	18,5	0
Offre d'accompagnement des personnes en situation de précarité	37	51,9	11,1	0
Offre de prise en charge des addictions	37	51,9	11,1	0
Offre de services publics	33,3	48,1	18,5	0
Offre d'accompagnement d'adultes en situation de handicap	33,3	59,3	7,4	0
Offre d'accompagnement d'enfants en situation de handicap	40,7	44,4	14,8	0

Offre de maintien à domicile des personnes âgées	51,9	40,7	7,4	0
Offre d'accueil et d'hébergement des personnes âgées	40,7	37	18,5	3,7

Déterminants de santé à renforcer du point de vue des acteurs

Les 3 déterminants cités comme **très prioritaires** par les acteurs sont :

- L'offre de maintien à domicile des personnes âgées
- L'offre d'accueil et d'hébergement des personnes âgées
- L'offre d'accompagnement d'enfants en situation de handicap

c. Les thématiques prioritaires à traiter dans le prochain CLS selon les professionnels

Les thématiques prioritaires à travailler dans le cadre du CLS selon les acteurs sont les suivantes :

- ✓ La prévention des maladies chroniques
- ✓ L'accès aux soins
- ✓ La santé mentale

Thématiques	Positionnement (%)			
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
Qualité de l'air intérieur	3,7	37	59,3	0
Qualité de l'air extérieur	7,4	55,6	33,3	3,7
Espaces invasives nuisibles à la santé (ambrosies, chenilles, processionnaires, tiques etc.)	7,4	33,3	55,6	3,7
Prévention des maladies chroniques	48,1	44,4	7,4	0
Programme d'éducation thérapeutique du patient	37	51,9	11,1	0
Alimentation/nutrition	33,3	55,6	11,1	0
Activité physique	29,6	55,6	14,8	0
Accès aux soins	81,5	18,5		0
Conduites addictives	29,6	66,7	3,7	0
Santé mentale	66,7	33,3	0	0
Parentalité/périnatalité	25,9	55,6	18,5	0
Vaccination	33,3	48,1	18,5	0
Dépistage des cancers	40,7	55,6	3,7	0

Thématiques prioritaires à travailler dans le CLS du point de vue des acteurs

Certains acteurs ont formulé d'autres besoins de thématiques à travailler telles que les violences intrafamiliales, la sécurité des professionnels de santé ainsi que l'accès aux soins pour les étudiants nouvellement arrivés sur le territoire sans médecin traitant.

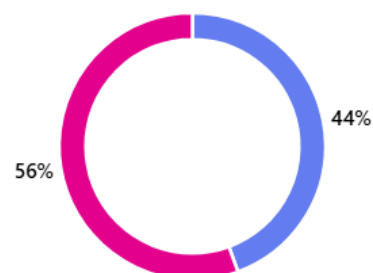
L'analyse des deux tableaux met en évidence des points de convergence entre les thématiques soulevées par les habitants et celles identifiées par les acteurs. Parmi ces thématiques figurent l'accès aux droits en santé et aux soins, la vaccination et le dépistage, l'alimentation et l'activité physique, la santé mentale et environnementale, l'accompagnement social (notamment le soutien à la parentalité), les addictions. Il est donc essentiel que des actions soient mises en place dans le cadre du CLS afin d'apporter une réponse adaptée à chacune de ces préoccupations.

6. Communication autour du CLS

a. Niveau de connaissance du CLS

Les acteurs ont été interrogés quant à leur connaissance du CLS 2018-2023. 44% en avaient connaissance.

● Oui	12
● Non	15



Niveau de connaissance du CLS 2018-2023 par les acteurs

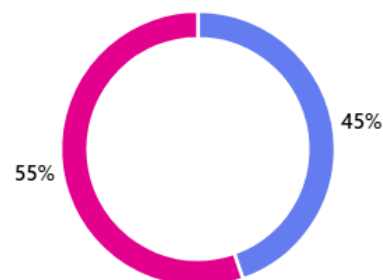
Parmi ceux qui en avaient connaissance, bien que certains aient souligné le manque de coordination du précédent CLS comme un point négatif, plusieurs aspects positifs ont néanmoins été mis en évidence. Ces aspects positifs sont exprimés par les verbatims suivants :

- « Des informations sur le chemin à réaliser » ;
- « Des éléments de compréhension » ;
- « Des liens avec l'Université » ;
- « Un temps d'échange entre professionnel » ;
- « Un temps de rencontre avec le réseau synapse » ;
- « Découvert très récemment, il m'a conforté dans l'idée que les acteurs de l'environnement ont un rôle à jouer ».

b. Intérêt vis-à-vis des informations sur le prochain CLS

45% des habitants interrogés souhaitent recevoir des informations sur le prochain CLS. Cela montre aussi un intérêt significatif pour le CLS. Cependant, même si 55% des habitants ont répondu négativement, cela ne sous-entend pas qu'ils ne se sentent pas concernés. En revanche, il est primordial de renforcer la communication sur l'objectif et les actions du CLS afin que les populations puissent y prendre part activement.

● Oui	226
● Non	280

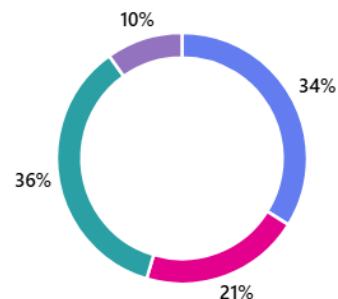


Intérêts des habitants vis-à-vis des informations du CLS

c. Canaux de communication à privilégier

Les habitants ont été questionnés sur les canaux de communication auxquelles ils avaient recours pour avoir accès aux informations. Il en ressort que **36%** consultent le site internet de la commune ou de la communauté de communes, **34%** utilisent les réseaux sociaux et **21%** se tournent vers la presse.

● Réseaux sociaux	316
● Presse	193
● Site internet communes/communauté d'agglomération	332
● Autre	92



Canaux de communication utilisés par les habitants pour avoir accès aux informations de leurs territoires

D'autres habitants ont indiqué s'informer via les tableaux d'affichage des communes, le bouche-à-oreille, l'application Maelys, les sites internet des associations ou encore la médiathèque.

7. Mobilisation pour la construction du Contrat Local de Santé 2^{ème} génération

Les habitants ainsi que les acteurs ont été consultés sur leur volonté de s'impliquer dans l'élaboration du CLS 2^{ème} génération.

20% des habitants ont exprimé leur souhait de participer activement à cette démarche.



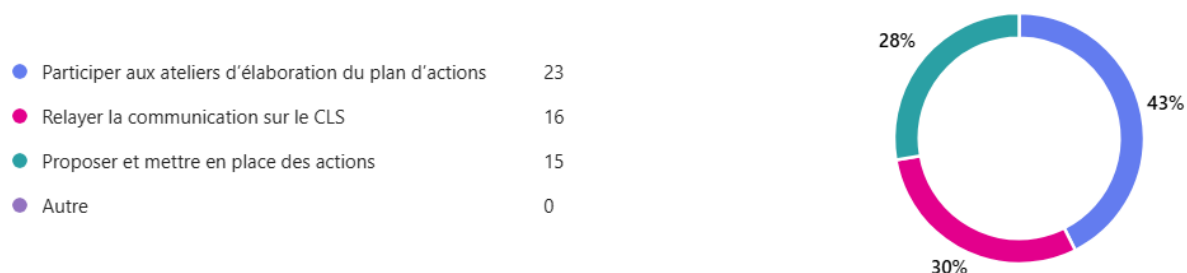
Souhait des habitants de prendre part à la construction du CLS

Concernant les acteurs, 65% souhaitent y prendre part, 31% hésitent sur la question et 4% ne le souhaitent pas.



Souhait des acteurs de prendre part à la construction du CLS

Au niveau de la faisabilité, **43%** sont prêts à participer aux ateliers d'élaboration du plan d'action, **30%** sont prêts à relayer la communication sur le CLS et **28%** sont prêts à proposer et à mettre en place des actions.



Investissement des acteurs dans la construction du CLS

Les annexes 2 et 3 précisent les attentes des acteurs vis-à-vis du futur CLS, ainsi que leurs attentes vis-à-vis des copilotes.

II. Synthèse et analyse

1. Un territoire accueillant une diversité de publics

Troyes Champagne Métropole est une communauté d'agglomération située dans le département de l'Aube, au sein de la région Grand Est qui regroupe 81 communes et compte une population d'environ 175 173 habitants en 2021 (Données INSEE 2024).

TCM possède 9 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), répartis principalement sur la ville de Troyes.

Les données quantitatives illustrent une structure démographique vieillissante, avec une proportion croissante de résidents âgés de 60 ans et plus. Ce phénomène soulève des enjeux importants en matière de politiques publiques, notamment dans les domaines de la santé, des services aux aînés et de l'aménagement du territoire.

Il est aussi à noter que le territoire compte plus de 11 400 étudiants, reflétant une dynamique universitaire forte.

2. Un territoire offrant un cadre de vie plutôt agréable

Du fait de la diversité du territoire mêlant zones urbaines et rurales, les habitants ainsi que les professionnels et les élus s'accordent à souligner unanimement qu'ils disposent d'une qualité de vie agréable. Cette perception positive repose sur plusieurs facteurs. Tout d'abord, le cadre de vie se distingue par un environnement verdoyant et un coût de la vie plus accessible, notamment en milieu rural. De plus, la présence d'espaces verts et de cours d'eau favorise la pratique d'activités sportives et contribue au bien-être des habitants. Enfin, le territoire se caractérise par un environnement plus paisible, avec une réduction notable des nuisances sonores, un atout particulièrement apprécié dans les communes rurales. Le territoire propose également une diversité d'offres même si elles sont inégalement réparties entre les zones urbaines et rurales.

3. Synthèses des résultats et axes d'améliorations identifiés

En interrogeant les différents déterminants de la santé du point de vue des élus, des professionnels mais aussi des habitants et en prenant appui sur les données statistiques disponibles, ce diagnostic a mis en exergue plusieurs défis pour répondre aux enjeux identifiés.

a. Une offre de soins à renforcer

Bien que disposant d'une offre de services sanitaires (centre hospitalier, clinique privée...), d'une offre de soins non programmée, de centres de santé (3) et de maisons de santé (10), l'accès aux soins reste tendu sur le territoire.

Le manque de professionnels de santé, tant du côté des médecins généralistes que des médecins spécialistes (notamment les pédiatres, dermatologue et psychiatre), entraînent des délais d'attente particulièrement longs et même parfois des renoncements aux soins.

Des solutions sont d'ores et déjà engagées pour répondre à cette problématique telle que le développement de la télémédecine ou bien encore des actions visant à renforcer l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé.

Les professionnels déplorent également un manque de coordination autour de la prise en charge du patient et un renforcement des inégalités dans l'accès aux soins du fait du déconventionnement de certains professionnels de santé.

b. La mobilité, un enjeu tant en milieu rural qu'en milieu urbain

Troyes Champagne Métropole fait face à plusieurs difficultés en matière d'offre de transport. Ces enjeux touchent à la fois la qualité de service, l'accessibilité, la couverture du territoire et l'adéquation avec les besoins des usagers.

Le réseau de transport en commun est assez bien développé dans le centre et les communes proches mais dès qu'on s'éloigne vers les zones plus rurales ou périurbaines, l'offre se raréfie : peu de lignes, horaires limités, voire absence totale de transport en commun.

La fréquence est également souvent perçue comme insuffisante, notamment en soirée.

L'usage du vélo est également limité du fait d'un manque d'infrastructures cyclables sécurisées.

Les solutions émergentes doivent s'intensifier telles que le renforcement d'une offre de covoiturage (ainsi que sa visibilité et lisibilité) et le développement ou le renforcement des offres de mobilités douces.

c. Santé environnementale

Bien qu'offrant un cadre de vie plutôt positif, plusieurs problématiques ont été identifiées en lien avec la santé environnementale.

D'une part, des problématiques d'insalubrité dans les logements et notamment les logements sociaux du fait de la vétusté du parc immobilier (nombreux logements construits avant 1946). Les données quantitatives ont d'ailleurs révélé que 19,8% des habitants sont à risques de précarité énergétique.

En matière de qualité de l'air, les 3 stations de mesures installées sur le territoire de Troyes Champagne Métropole indiquent une qualité de l'air moyenne.

En revanche, la qualité de l'eau y est satisfaisante bien que certains habitants aient exprimé le contraire. Des vigilances de mesure sont donc à maintenir à ce niveau.

En termes d'espèces à enjeux, des arrêtés sont pris pour lutter contre les chenilles processionnaires et l'ambrosie. Une vigilance reste de vigueur quant à la présence de moustique tigre.

Les habitants ont d'ailleurs identifié la thématique « Santé environnement » comme étant une thématique très prioritaire en matière d'informations souhaitées.

d. Une offre de prévention à développer et à faire connaître

Le territoire dispose de nombreuses offres de prévention, parmi lesquelles on retrouve des programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP), d'Activité Physique Adaptée (APA), des dispositifs de soutien à la parentalité tels que la Maison des 1000 premiers jours entre autres. Cependant, le diagnostic réalisé a permis de mettre en évidence plusieurs freins avec d'une part une méconnaissance des offres tant par les habitants que par les professionnels de

l'offre et d'autre part, un manque d'articulation entre les différents projets menés sur le territoire.

Aussi, dans un contexte où les principales causes de morbidité sont le diabète, les maladies cardio-neurovasculaires et les cancers, il est essentiel d'une part, de renforcer les offres de prévention telles que les dépistages des cancers, la vaccination HPV, et des actions de prévention en lien avec les facteurs de risques (tabac, alcool, sédentarité...) et de protection (alimentation, activité physique...) et d'autres part, d'améliorer la lisibilité et la visibilité de ces actions.

La santé mentale et le thème des violences ont également été cités comme étant des sujets prioritaires à traiter, tout comme l'accès aux droits et aux soins largement exprimés par les habitants et les acteurs interrogés.

Bien que cet élément n'ait pas été identifié dans le recueil des données qualitatives, les données statistiques indiquent un taux de visites chez le dentiste pour les enfants de moins de 16 ans dans l'agglomération de TCM de 68,5%, ce qui est inférieur aux taux départemental (68,8%), régional (77,5%), et national (73,9%).

e. Une offre d'accompagnement social à étoffer

Bien que disposant d'un nombre d'EHPAD conséquent et dont le taux d'occupation est de 85%, les acteurs ont identifié un besoin de renfort en matière d'offre d'accueil et d'hébergement des personnes âgées.

En lien avec le vieillissement de la population, l'offre de maintien à domicile des personnes âgées doit également être renforcée afin de permettre aux seniors de rester dans leur domicile dans de bonnes conditions.

III. Préconisations

A partir des éléments détaillés tout au long du présent rapport, des préconisations ont été identifiées et catégorisées selon les axes socles des Contrats Locaux de Santé définis par l'ARS Grand Est.

Axe Environnements favorables à la santé

Mobilité

- Développer les dispositifs de mobilités douce
- Développer et faire connaître l'offre de co-voiturage
- Renforcer l'accessibilité géographique et physique des habitants aux offres de services et équipements du territoire notamment en ruralité

Habitat et logement

- Améliorer le repérage des logements indignes et insalubres
- Améliorer le repérage et l'orientation des personnes âgées vivant dans des logements inadaptés
- Renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique

Offre sportive/loisirs/culturelle

- Diversifier et développer l'offre sur les territoires les moins pourvus

- Renforcer la lisibilité et visibilité des habitants (notamment en milieu rural) des offres existantes

Lutte contre les espèces invasives et les polluants

- Renforcer les connaissances et compétences des acteurs (professionnels, élus, bénévoles et habitants) sur les thématiques des espèces invasives à enjeux pour la santé humaine et sur les polluants de l'air intérieur et extérieur

Axe accès aux soins/offres de soins

- Renforcer l'offre de soins (généralistes et spécialistes) à destination des habitants sur le territoire
- Renforcer la coordination des professionnels entre le secteur hospitalier, la médecine de ville et les structures médico-sociales
- Développer l'attractivité du territoire
- Développer les offres de télémédecine
- Améliorer la lisibilité et visibilité des dispositifs d'accès aux droits sur le territoire
- Renforcer l'offre d'accompagnement social notamment à destination de personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Axe santé mentale (à articuler avec le PTSM)

- Renforcer les connaissances et les compétences des acteurs en matière de santé mentale
- Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre en santé mentale

Axe Prévention, promotion et éducation pour la santé

- Développer les actions de soutien à la parentalité
- Renforcer les connaissances et/ou les compétences des habitants du territoire sur les facteurs de protection en matière de santé (alimentation, activité physique...)
- Améliorer la couverture vaccinale notamment HPV des habitants
- Améliorer le recours du dépistage, notamment en matière de cancer colorectal

Axes transversaux

Communication :

- Renforcer la visibilité et la lisibilité des offres
- Renforcer l'interconnaissances entre professionnels

Coordination :

- Favoriser l'interconnaissance entre les différents partenaires du CLS
- Renforcer la communication sur les différentes actions mises en place

IV. Conclusion

En interrogeant les données statistiques et en recueillant les données de terrain auprès de différents acteurs, le diagnostic local de santé permet de réaliser un état des lieux complet et transversal d'un territoire. Il permet de donner une représentation à un instant « T » de la santé et de l'environnement de vie des habitants de ce territoire.

La réalisation de ce diagnostic local de santé, mobilisant une diversité de publics (des élus, des professionnels et des habitants) constitue le premier stade d'avancement vers la construction du nouveau contrat local de santé de Troyes Champagne Métropole. Les données collectées, tant qualitatives que quantitatives, permettent d'identifier les forces mais aussi les faiblesses du territoire, ainsi que les opportunités d'amélioration. Ainsi, l'analyse menée sur le territoire de Troyes Champagne Métropole a permis d'identifier plusieurs axes de travail autour notamment de la démographie médicale, l'accès aux soins, la mobilité, la connaissance et compréhension des offres déjà existantes sur le territoire, la prévention.

Avec l'appui des éléments du rapport et des pistes de travail synthétisées, les travaux vont se poursuivre avec les différents acteurs, lors des groupes thématiques. Ces échanges aboutiront à la validation des objectifs prioritaires et la consolidation des actions à inscrire dans le programme pluriannuel d'actions du contrat local de santé 2^{ème} génération de Troyes Champagne Métropole.

Annexes

Annexe 1 : Programmation des focus group

Communes	Nombres d'acteurs	Dates
Pavillon Sainte Julie	10	16/12/2024
Lusigny-sur-Barse	3	28/01/2025
Estissac	15	13/01/2025
Aubeterre	2	22/01/2025
Troyes	14	07/02/2025
Clérey*	0	20/01/2025
Total	44	

*Aucun participant ne s'est mobilisé pour ce focus group.

Annexe 2 : Attentes des acteurs vis-à-vis du prochain CLS

- Une meilleure information et coordination entre les professionnels ;
- Communication, échanges, connaissance de l'existant
- Une réelle application sur le terrain
- La création d'un tissu de partenaires de santé connu de tous avec une meilleure synergie entre les professionnels pour éviter les doublons ; les délais pour poser un diagnostic
- Améliorer les trajets pour les personnes en milieu rural pour venir sur Troyes
- Développer partenariat, améliorer et développer des actions, construire des projets pour le mieux-être des personnes
- Un meilleur accès aux soins
- Attirer plus de médecins sur le territoire
- Des actions concrètes sur le terrain pour améliorer l'offre de santé et sa connaissance pour les habitants du territoire ; développer de nouvelles actions identifiées par les acteurs comme pouvant améliorer la qualité de vie de la population
- Un travail coordonné et construit à plusieurs acteurs
- Innovation vers un territoire de soins numérique
- Une meilleure synergie entre acteurs de la santé et acteurs de l'environnement
- Le connaître

Annexe 3 : Attentes des acteurs vis-à-vis des copilotes (ARS et TCM)

- Une meilleure communication et information
- Du financement et de l'accompagnement
- Des informations sur les axes
- Une aide dans la mise en œuvre
- La mutualisation des actions
- La communication sur ce qui est mis en place et permettre la connaissance des acteurs
- Communiquer sur la mise en place de nouveaux libéraux
- Accompagner à l'émergence des idées par les professionnels, bénévoles, habitants etc.
- Des actions courtes, du suivi et l'implication des IDEL à rechercher et à valoriser avec les CPTS
- Un accompagnement des différentes structures dans la définition et la mise en place de nouvelles actions
- Qu'ils suivent les actions jusqu'à leur terme
- Assurer la communication et la transparence du CLS, la bonne information des citoyens, évaluer et ajuster les actions.
- Un investissement sur les réelles problématiques de santé, éviter les copier-coller de tous les CLS
- Être innovants

Annexe 4 : Bibliographie

[Insee - Tableau de bord de l'économie française](#)

[Panorama des cancers 2023.pdf \(1\).pdf](#)

[Les données de la plateforme et leur utilisation - La plateforme de données en cancérologie \(e-cancer.fr\)](#)

[Accueil - Troyes Champagne Métropole \(troyes-champagne-metropole.fr\) cartographie \(ors-ge.org\)](#)

[Nos études | ORS Grand Est \(ors-ge.org\)](#)

[Diabète chiffres clés VF 2020 01 30.pub \(ors-ge.org\)](#)

[CartoSanté - Rapports et portraits de territoires \(atlasante.fr\)](#)

[Grand Est - OSCARS : Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé \(oscarsante.org\)](#)

[DataSanté - AtlaSanté \(atlasante.fr\)](#)

[Protection de l'enfance Aube \(10\) : 8 établissements- Sanitaire-social](#)

[| ATMO GrandEst \(atmo-grandest.eu\)](#)

[Un air sain pour tous | Atmo France \(atmo-france.org\)](#)

[Consulter les résultats de la qualité de l'eau du robinet dans chaque ville \(Outil de recherche\) | Service-Public.fr](#)

[Accessibilité potentielle localisée \(APL\) aux médecins généralistes de moins de 65 ans |](#)

[L'Observatoire des Territoires \(observatoire-des-territoires.gouv.fr\)](#)

[Microsoft Word - SY M T Dents 1 \(msa.fr\)](#)

[Observatoire des territoires - ANCT - Indicateurs : cartes, données et graphiques \(observatoire-des-territoires.gouv.fr\)](#)

Madame ZAJAC

Merci, Monsieur le Président. Alors j'ai lu avec intérêt ce travail important pour ce Contrat Local de Santé, et c'est vrai que ça donne beaucoup, beaucoup d'informations. Par contre j'aurais été intéressée par le bilan du précédent. Ce serait intéressant de savoir ce qui s'est passé, ce qui n'a pas eu lieu, ce qu'il faut poursuivre. Parce que, dans ce contrat j'ai vu des actions nouvelles, j'en ai vu plusieurs qui sont à poursuivre, à revoir. Donc voilà, ça aurait été intéressant de voir ce qu'il en est. Je prendrais que deux choses qui sont sur la question de la santé mentale, la fiche 3.7 qui a été déclarée cette santé mentale, grande cause nationale par le gouvernement en 2025 tant elle est devenue une priorité de santé publique. C'est d'ailleurs un point clé à traiter dans chaque Contrat Local de Santé. Ce qui est dit c'est qu'il n'y a pas de santé sans sentimental et je partage ces déclarations. Mais, mais, le Président de l'association des psychiatres enfants juvéniles API dénonce l'inconséquence, l'hypocrisie et le danger du plan pour la santé mentale présenté par le Ministre chargé de la santé, le 11 juin dernier, intitulé : repérer, soigner, reconstruire, décliné en 26 mesures. Résultat selon les professionnels concernés, un plan à côté de la plaque, sans vision, sans hausse de budget alors que les besoins explosent et que les acteurs de terrain manquent cruellement de moyens. Selon le Président de l'API, ce sont des mesurettes qui ne répondent en rien à l'urgence et à la réalité, notamment chez les jeunes. Le baromètre d'IPSOS réalisé sur le dernier trimestre 2024, précise que 45 % des adolescents en France seraient concernés par des troubles de l'anxiété et notre territoire est bien également dans cette situation. Même les moins de 10 ans ne sont pas épargnés par ce phénomène selon la pédopsychiatre, Madame CRUVEILLER, qui exerce à l'hôpital Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois. Et malheureusement l'actualité récente nous a démontrés qu'on peut arriver à des situations dramatiques. Les professionnels de santé ont alerté sur l'augmentation, la précocité et l'aggravation des troubles mentaux chez les jeunes depuis le milieu des années 2010. Quelle prise en charge quand il faut attendre des mois, sinon des années pour avoir accès à un psy malgré une injonction médicale ou judiciaire ? Quel délai pour une place en CMPP à Troyes ? Quelle mesure dans les écoles pour avoir des psys ? Donc, ces fiches actions sont intéressantes. On va faire de l'information, on va croiser les informations, avoir des conférences, simuler. Mais moi ce qui m'inquiète c'est que sur le terrain et les réponses concrètes à cette situation n'est pas présente. Je prendrai un autre point sur ce document, c'est l'axe 4, la fiche 4.8. Donc là il y a quelque chose de très concret qui est proposée : des protections hygiéniques en libre-service à la maison de quartier. Alors je dis que c'est proposé. A Troyes, moi j'ai proposé au Maire de Troyes que vous connaissez Monsieur le Président, qu'il y ait des protections hygiéniques en libre-service et en commençant par les maisons de quartier des Chartreux et ce depuis mai 2021. Il n'y a rien à demander, juste à se servir. Donc ça rencontre un grand succès et depuis parce que ce sont les distributeurs qui sont au plus près des services des femmes dans des quartiers, voilà, qui prennent en considération les difficultés que rencontrent ces femmes, qui représentent un coût réel pour ces femmes. Et donc c'est gratuit, facile d'accès. Vous en avez développé dans toutes les maisons de quartiers, au CMAS et j'ai demandé lors du dernier Conseil Municipal que ça évolue encore, qu'il y en ait dans les piscines et puis dans les salles de gymnastique et les salles de sport. Donc voilà, ça c'est quelque chose de très concret que j'entends. Ce que je n'ai pas vu vraiment en réponse aux besoins de santé pour la population de TCM, ce qui explique que je m'abstiendrai tout en reconnaissant le travail effectué. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Oui, de toute façon on va généraliser le plus possible et tout ça va être suivi et ça va évidemment dans la bonne direction. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce Contrat Local de Santé ? Madame BEURY.

Madame Loëtitia BEURY

Je voudrais intervenir mais pas sur le Contrat Local de Santé mais plus sur la CPTS Troyes Champagne Métropole. J'ai appris cette semaine qu'il y avait une personne qui est partie et que la seule interlocutrice que l'on a aujourd'hui va elle aussi partir en congé de maternité. Donc les CPTS sont un organe qui créait de l'organisation et de la coordination sur les maisons de santé pluridisciplinaires. Et si cet organe aujourd'hui ne fonctionne plus ça met en danger la médecine de ville qui est déjà en souffrance. Les maisons de santé ont besoin de cette coordination. Donc il serait intéressant de remettre du sens dans la CPTS Troyes Champagne Métropole qui à mon sens aujourd'hui est en veille. Merci.

Monsieur le Président

Merci. Nicolas HONORE a entendu et j'en parlerais en conseil de surveillance à l'hôpital. Pas d'autres interventions ? Donc, je mets aux voix d'abord l'amendement présenté par Annie DUCHÊNE. Qui est Pour ? Contre ? Abstention ? C'est adopté. Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Pour ? Contre ? Abstention ?

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	16
Objet	BUDGET ANNEXE CAMPUS BIOECONOMIE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
Rapporteur	Nicolas MENNETRIER

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLER Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	118	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**CREATION DU BUDGET ANNEXE CAMPUS BIOECONOMIE
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE****Exposé :**

Lors des 1^{ères} rencontres de l'économie, organisée par Troyes Champagne Métropole le 5 décembre 2024, le projet de création d'un Campus bioéconomie Troyes Champagne Métropole sur la Zone d'Activité Economique (ZAE) de Saint-Lyé a été annoncée.

Ce projet s'inscrit dans la volonté affirmée de la Communauté d'Agglomération de structurer des filières porteuses de développement économique et d'emplois sur son territoire, en lien étroit avec les priorités régionales, telles que définies notamment au sein du Schéma Régional de Développement Économique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) ou encore du contrat de filières pour le développement durable des fibres végétales en Grand Est voté à l'automne 2022.

Depuis plusieurs années, consciente du potentiel du territoire sur la fibre, Troyes Champagne Métropole a fait de la bioéconomie un marqueur de développement économique majeur. Concrètement, il s'agit de créer un campus qui réunira un écosystème composé d'acteurs diversifiés représentant de l'agriculture, de l'industrie, de l'enseignement supérieur, de la Recherche et Développement et un lieu d'accueil de startups et d'étudiants, autour de La Chanvrière de l'Aube (1^{ère} transformation).

Un bâtiment, composé d'ateliers dédiés à de la production ainsi que des bureaux et locaux destinés à accueillir de jeunes entreprises et start up autour d'un centre de recherche technique de stature nationale (FRD CODEM) verra le jour sur le Parc d'activités de la bioéconomie Troyes Saint-Lyé.

Les principales caractéristiques du futur Campus Bioéconomie, bâtiment mixte d'environ 3 200 m² sur une parcelle estimée d'1 ha, sont les suivantes :

- Deux espaces qui peuvent fonctionner séparément ;
- Une partie campus industriel de 2 200 m² avec une halle pour le process, des espaces de stockage, des laboratoires, des locaux techniques et des bureaux ;
- Une partie « campus Lab. » de 1 000 m² pour héberger des sociétés avec des bureaux, des espaces partagés et des espaces mutualisables avec la partie industrielle ;
- Un parking de 60 places pour les véhicules légers et un espace d'accueil des poids lourds.

Les locaux du campus seront loués à des entreprises privées dont le CRT FRD CODEM et des startups.

Par délibération n°16 du 6 mars 2025, le Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole a approuvé le lancement d'un concours restreint pour la désignation de la maîtrise d'œuvre chargée de la construction du Campus Bioéconomie sur la zone d'activité économique de Troyes Saint-Lyé et validé le programme de travaux de construction.

Dès lors, il convient de créer un budget annexe en nomenclature M57 assujetti à la TVA afin de tracer l'ensemble des opérations en lien avec le campus bioéconomie (études, travaux et location de l'équipement).

A ce titre, et pour rappel, les dépenses prévisionnelles de l'opération approuvées par la délibération n°16 du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole sont estimées comme suit :

- L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 5 000 000 € HT (valeur février 2025) ;
- Le coût d'opération, intégrant le coût du concours, les honoraires de maîtrise d'œuvre, le coût des études d'ingénierie, une enveloppe financière pour les révisions de prix et provisions pour adaptation du projet et aléas de chantier, le coût des travaux et les coûts de viabilisation de la parcelle, est arrêté à 6 500 000 € HT soit 7 800 000 € TTC.

Le planning prévisionnel des dépenses s'établit comme suit :

Intitulé	Année	Montant estimé en € HT
Concours MOE	2025	200 000 €
Construction :		
1 ^{ère} phase halle technologique	2026 – janv. 2027	6 300 000 €
2 ^{ème} phase campus Lab.	Juin 2027	
Levée des réserves	1 ^{er} semestre 2028	

Ce budget annexe sera équilibré par les recettes issues des loyers des locaux occupés par les entreprises et FRD-Codem dont les montants prévisionnels sont en cours d'estimation, les subventions obtenues par Troyes Champagne Métropole pour réaliser l'opération, ainsi que par une subvention d'équilibre émanant du budget principal de Troyes Champagne Métropole.

Enfin, dans le cadre de l'aménagement global du Parc d'activités de la Bioéconomie Troyes Saint-Lyé, Troyes Champagne Métropole va également déposer auprès des services de l'Etat compétents une demande d'autorisation environnementale et lancera toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE CREER un budget annexe en nomenclature comptable M57 dénommé « Campus Bioéconomie Troyes Champagne Métropole » pour retracer la gestion budgétaire et comptable de cette opération assujettie de plein droit à la TVA, à savoir la construction du bâtiment, la gestion du site et de ses futurs locataires ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à solliciter toute subvention auprès de ses partenaires ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	17
Objet	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT GRAND EST : OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D'ACTIONS S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE TERRITOIRE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
Rapporteur	Nicolas MENNETRIER

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	118	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025
**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT GRAND EST :
OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D'ACTIONS S'INSCRIVANT DANS
LE PROJET DE TERRITOIRE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**
Annexes :

- Convention relative aux modalités d'attribution de subvention entre Troyes Champagne Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est
- Annexe à la convention - Actions 2025 de soutien à l'artisanat (fiches descriptives)

Exposé :

L'artisanat est un secteur dynamique dont le soutien, la promotion et le développement s'inscrivent dans le Projet de territoire de Troyes Champagne Métropole et sa compétence en matière de développement économique.

Les chambres de métiers et de l'artisanat accompagnent les artisans et les futurs artisans dans toutes les étapes de la vie entrepreneuriale de l'entreprise (de la création à la transmission, en passant par le développement de l'entreprise, la formation...).

Ce sont des institutions consulaires qui jouent un rôle essentiel dans la préservation des savoir-faire traditionnels et l'évolution des activités, contribuant ainsi à la vitalité et à la diversité du tissu économique local.

C'est dans ce contexte et objectif de développement économique du territoire que Troyes Champagne Métropole accompagne depuis plusieurs années l'établissement aubois de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est.

Evolutif en fonction du bilan de l'année précédente et du contexte du secteur, ce partenariat s'articule en 2025 autour de 3 axes, déclinés en 6 fiches actions, dont chacune est décrite dans l'annexe « actions 2025 de soutien à l'artisanat » et reliée aux objectifs du Projet de territoire auxquels elles répondent :

AXES	FICHES ACTIONS
1-Performance des artisans	1-Développement d'activité
	2-Numérique
2-Développement durable	3-Pass durable
	4-Commande publique
3-Promotion des savoir-faire et des compétences	5-Artisanat d'art
	6-Salon de la création et de la reprise d'entreprise

Il est proposé d'apporter un soutien financier de 16 000 € (seize mille euros) à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est pour la mise en œuvre de ces six dispositifs par son établissement aubois, soit 9,69 % du budget estimé à 1 65 200 €.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est une subvention d'un montant 16 000 € (seize mille euros) pour la mise en œuvre des 6 actions liées au Projet de territoire de Troyes Champagne Métropole, listées dans la convention annexée ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer la convention annexée et tout autre acte administratif et financier à intervenir en exécution de la présente délibération.**

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre, d'une part,

Troyes Champagne Métropole, ayant son siège 1 place Robert GALLEY à 10000 TROYES, représenté par Monsieur François BAROIN, son Président en exercice, dûment habilité à cet effet en vertu des délibérations du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole en date du 10 juillet 2020,

Désignée ci-après "**Troyes Champagne Métropole**"

et, d'autre part,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est ayant son siège au 5, boulevard de la défense à 57000 METZ, représentée par Monsieur Christophe RICHARD, son Président en exercice, dûment habilité à signer la présente convention,

Désignée ci-après "**la Chambre de Métiers et de l'Artisanat**"

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCDL-BCLI-2016361-001 du 26 décembre 2016 autorisant Troyes Champagne Métropole à exercer l'intégralité des compétences obligatoires inscrites à l'article L.5216-5 du CGCT, et notamment en matière de développement économique ;

VU la délibération N° 02 du Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole en date du 21 décembre 2017 définissant les compétences et notamment les compétences en développement économique ;

VU la demande de subvention de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est en date du 13 février 2025 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole **N°XX en date du 3 juillet 2025**, décidant l'octroi d'une subvention d'un montant de **16 000,00 € (seize mille euros)** à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est ;

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'artisanat est un secteur dynamique dont le soutien, la promotion et le développement s'inscrivent dans le Projet de territoire de Troyes Champagne Métropole et sa compétence en matière de développement économique.

Les chambres de métiers et de l'artisanat accompagnent les artisans et les futurs artisans dans toutes les étapes de la vie entrepreneuriale de l'entreprise : de la création à la transmission, en passant par le développement de l'entreprise et la formation.

Ce sont des institutions consulaires qui jouent un rôle essentiel dans la préservation des savoir-faire traditionnels et l'évolution des activités, contribuant ainsi à la vitalité et à la diversité du tissu économique local.

C'est dans ce contexte et objectif de développement économique du territoire que Troyes Champagne Métropole accompagne depuis plusieurs années l'établissement aubois de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est.

Evolutif en fonction du bilan de l'année précédente et du contexte du secteur, ce partenariat s'articule en 2025 autour de 3 axes, déclinés en 6 fiches actions, dont chacune est décrite dans l'annexe « actions 2025 de soutien à l'artisanat » et reliée aux objectifs du Projet de territoire auxquels elles répondent :

AXES	FICHES ACTIONS
1-Performance des artisans	1-Développement d'activité
	2-Numérique
2-Développement durable	3-Pass durable
	4-Commande publique
3-Promotion des savoir-faire et des compétences	5-Artisanat d'art
	6-Salon de la création et de la reprise d'entreprise

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT ENTRE LES PARTIES :

Article 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'attribution de la participation financière de Troyes Champagne Métropole à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est, pour la réalisation par son établissement aubois de son programme d'actions de l'année 2025.

Article 2 : ENGAGEMENTS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Elle s'engage à :

- Verser à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 16 000 € (seize mille euros), sur un budget global dédié à ces actions de 165 200 € (soit 9,69 %) afin de soutenir les 6 actions mentionnées en préambule et décrites dans l'annexe « actions 2025 de soutien à l'artisanat ».

Article 3 : ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT GRAND EST

Elle s'engage à :

- Mettre en œuvre les 6 actions mentionnées en préambule et décrites dans l'annexe « actions 2025 de soutien à l'artisanat ».
- Transmettre au plus tard le 15 février 2026 les documents de bilan suivants à Troyes Champagne Métropole (à adresser au Président) :
 - ✓ Un certificat de conformité de l'utilisation de la subvention par rapport au projet réalisé,
 - ✓ Un bilan quantitatif, qualitatif et financier certifié conforme par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est, avec pour chaque action réalisée, une répartition des bénéficiaires par commune membre de Troyes Champagne Métropole. Une attention particulière sera portée sur l'organisation et le bilan de l'action 6 « Salon de la création et de la reprise d'entreprise ».
- Intégrer systématiquement le logo de Troyes Champagne Métropole, selon la charte graphique, à tous les supports utilisés en lien avec les 6 actions :
 - ✓ Associer, le plus tôt possible, Troyes Champagne Métropole à la mise au point de toute action d'information du public (y compris inauguration, conférences, communiqués de presse, événements...), sur le territoire de l'agglomération ou lorsque cela concerne les axes stratégiques de la politique de développement économique de l'EPCI.
 - ✓ Les invitations aux inaugurations devront être transmises à Troyes Champagne Métropole et les projets de communiqués de presse mentionnant Troyes Champagne Métropole devront être transmis pour validation avant toutes publications.

Article 4 : MODALITES FINANCIERES

Le paiement de la subvention interviendra en 2 versements :

- 50 % à la notification de la convention ;
- 50 % après la présentation du bilan.

En cas de non-réalisation d'une seule ou de plusieurs des actions, la subvention sera recalculée au prorata, chaque action valant pour 1/6^{ème} (cf. article 2).

Les dépenses nécessaires seront créditées au compte ouvert par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE	CRMA GRAND EST
DOMICILIATION	METZ ST LOUIS

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
14707	00035	00119892651	39

Article 5 : CONTROLE ADMINISTRATIF

Troyes Champagne Métropole bénéficie d'un droit de contrôle des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document utile de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est, afin de vérifier les conditions d'utilisation de la subvention conformément à son objet.

Ce droit pourra s'exercer, au choix de Troyes Champagne Métropole, sur place et/ou sur pièces et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est ne pourra s'y opposer, faute de quoi la subvention serait supprimée ou reversée en totalité si elle a déjà été versée.

Le droit de contrôle reconnu à Troyes Champagne Métropole pourra s'exercer dans les deux années suivant la date de clôture de l'exercice 2024 de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est.

Article 6 : MODIFICATION DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES

Toute modification aux présentes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 7 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de contestation sur les conditions d'exécution de la présente convention et à défaut d'accord amiable entre les parties signataires, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, seul compétent pour connaître de toute contestation relative à la présente convention.

Article 8 : RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée en cas de non-respect de ses engagements par l'une des parties, après mise en demeure de s'y conformer, sous un délai qui ne pourra être inférieur à un mois, délivrée par l'autre des parties et restée infructueuse.

La résiliation prendra alors effet à la date de réception de cette mise en demeure par la partie défaillante, qui en supportera toutes les conséquences pécuniaires, sans préjudice de l'engagement de sa responsabilité par l'autre partie.

Cette résiliation ne supprime par le droit de contrôle reconnu à Troyes Champagne Métropole par l'article 5.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

Elle prendra effet au jour de sa notification par Troyes Champagne Métropole à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est et prendra fin à l'issue du délai de contrôle prévu au dernier alinéa de l'article 5., sauf résiliation anticipée ou caducité telles que prévues à l'article 8.

Fait à TROYES, le

Pour Troyes Champagne Métropole

**Pour la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Grand Est**

Le Vice-Président

Le Président

Jacky RAGUIN

Christophe RICHARD

ANNEXE A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE

*TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
&
LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT GRAND EST
ETABLISSEMENT DE L'AUBE*

*ACTIONS 2025
de soutien à l'artisanat*

A-LE PRINCIPE

Conformément à la convention cadre, les actions ciblées en 2025 sont issues de l’articulation des missions de la Chambre de Métiers et de l’Artisanat Grand Est # Aube avec la stratégie économique et territoriale, portée par Troyes Champagne Métropole (TCM), et déclinée dans son Projet de territoire, adopté en 2022 en concertation des élus du territoire et en consultation des forces vives (habitants, étudiants, élus, partenaires, entreprises, conseil de développement, touristes...).

Dans ce sens, le plan d’actions de la Chambre de Métiers et de l’Artisanat Grand Est fait référence aux objectifs du Projet de territoire. Il s’articule autour de 3 axes :

- Performance des artisans
- Développement durable
- Promotion des savoir-faire et des compétences

B- LES ACTIONS

- ✓ **Axe 1 - Performance des artisans :**
 - Développement d’activité
 - Numérique
- ✓ **Axe 2 - Développement Durable :**
 - Pass durable
 - Commande publique
- ✓ **Axe 3 - Promotion des savoir-faire et des compétences :**
 - Artisanat d’Art
 - Salon de la création

En complément, une fiche « FOCUS SUR L’ARTISANAT AUBOIS », issue d’une étude réalisée par CMA Grand Est # Aube, sera remise et commentée à Troyes Champagne Métropole. Ce travail permettra d’identifier et d’actualiser les profils, besoins et enjeux des entreprises artisanales sur le territoire.

C- LES FICHES DESCRIPTIVES

PERFORMANCE DES ARTISANS	AXE 1
Développement d'activité	Fiche n°1
Objectifs : ❑ Permettre aux artisans d'avoir une vision globale de leur entreprise ❑ Identifier les forces et faiblesses de son organisation ❑ Accompagner la montée en compétence de l'artisan ❑ Définir des actions adaptées et personnalisées pour améliorer la performance globale de son entreprise	
Cible : toute entreprise artisanale	
Articulation avec les objectifs du projet de territoire : → 16 – soutenir l'artisanat local	
Actions générales de la CMA Grand Est # Aube : La CMA Grand Est est dotée d'un service de conseil au développement d'activité avec des agents formés et qualifiés sur ces questions. L'établissement de l'Aube compte 4 agents dédiés sur son territoire. Outillés de supports de sensibilisation, de diagnostic et d'accompagnement, les agents spécialisés vont rencontrer les entreprises et travailler avec elles sur différents axes : - Diagnostic, - Développement, - International.... Au travers de son offre régalienne, la CMA Grand Est # Aube propose de réaliser : - 10 diagnostics « <i>PERFORMA 360</i> » sur le territoire, en ciblant des entreprises, ou une filière, en concertation avec TCM, en fonction de la stratégie concernant une activité donnée. Ce diagnostic permet d'aborder les différentes fonctions de l'entreprise (<i>gestion et besoins en financement, positionnement sur le marché et organisation commerciale</i>) avec une analyse des points forts et des points d'amélioration de l'entreprise pour faire émerger des projets de développement, construire une stratégie pour faire évoluer et rendre son activité plus compétitive. <i>Cet outil est financé par le Pacte Artisanat de la Région Grand Est.</i>	
Action pour Troyes Champagne Métropole : Réalisation et présentation d'une compilation et d'un bilan des diagnostics (dans le respect de la réglementation RGPD) afin de donner au territoire une vision qualifiée de l'avancée des compétences et de la santé des entreprises, comme outil de décision et d'action en développement économique.	
Indicateur(s) ou livrable(s) : → Bilan des diagnostics et présentation des programmes d'actions	

PERFORMANCE DES ARTISANS	AXE 1
Numérique	Fiche n°2
Objectifs : ❑ Permettre aux artisans d’augmenter leur visibilité en ligne ❑ Faciliter la gestion des tâches administratives par l’outil numérique ❑ Accompagner la montée en compétences numériques de l’artisan ❑ Définir des actions adaptées et personnalisées pour améliorer la performance et la sécurité numérique de l’entreprise	
Cible : toute entreprise artisanale	
Articulation avec les objectifs du projet de territoire : ➔ 10 - accroître la visibilité du territoire ➔ 16 – soutenir l’artisanat local	
Actions générales de la CMA Grand Est # Aube : La CMA Grand Est est dotée d’un service de Conseillers Numériques avec des agents formés et qualifiés sur ces questions. L’établissement de l’Aube compte un agent dédié sur son territoire. Outillé de supports de sensibilisation, de diagnostic et d’accompagnement, les agents spécialisés vont rencontrer les entreprises et travailler avec elles sur différents axes : - Diagnostic / Développement / Innovation Au travers de son offre régalienne, la CMA Grand Est # Aube propose de réaliser : - 10 diagnostics « numérique et maturité digitale » sur le territoire en ciblant des entreprises, ou une filière, en concertation avec TCM, en fonction de la stratégie concernant un secteur en particulier. Ce diagnostic permet d’évaluer la position de l’artisan et d’identifier ses besoins réels en matière de maturité digitale, tant dans ses usages internes que dans ses usages vers sa clientèle ou ses fournisseurs. Il permet d’évaluer l’avancement de la numérisation des entreprises et de travailler avec elles un plan d’actions. <i>Cet outil est financé par le Pacte Artisanat de la Région Grand Est.</i> Action pour Troyes Champagne Métropole : Réalisation et présentation d’une compilation et d’un bilan des diagnostics (dans le respect de la réglementation RGPD) afin de donner au territoire une vision qualifiée de la maturité numérique des entreprises, comme outil de décision et d’action en développement économique.	
Indicateur(s) ou livrable(s) : ➔ Bilan des diagnostics et présentation des programmes d’actions	

DEVELOPPEMENT DURABLE	AXE 2
Pass durable	Fiche n°3
Objectifs : ❑ Sensibiliser à la problématique de développement durable sur les thèmes qui le compose ❑ Expliquer les enjeux de l'impact environnemental sur la gestion de son activité et la qualité de ses relations client ❑ Aider à maintenir un bon niveau d'activité tout en réduisant les charges liées à la consommation d'énergie, à l'élimination des déchets ou à la consommation d'eau ❑ Valoriser les artisans du territoire de TCM qui s'engagent en faveur de l'environnement à travers une communication gratuite auprès du grand public	
Cible : toute entreprise artisanale	
Articulation avec les objectifs du projet de territoire : ➔ 3 – développer l'économie circulaire, accompagner les entreprises dans leur transition écologique ➔ 16 – soutenir l'artisanat local ➔ 32 – mettre en place une politique territoriale de réduction des déchets	
Actions générales de la CMA Grand Est # Aube : La CMA Grand Est est dotée d'un service développement durable avec des agents formés et qualifiés. L'Aube compte 1 agent dédié, conseiller en développement durable sur son territoire. Outillés de supports de sensibilisation, de diagnostic et d'accompagnement, il rencontre les entreprises et travaille avec elles sur : • La sensibilisation environnementale • Les énergies (Diagnostic Energie, éclairage, et accompagnements) • L'éclairage : visite, diagnostic, plan d'action, accompagnement • L'environnement : diagnostic, plan d'action • Le label ÉCO-DÉFIS : prospection, choix des défis, labellisation • L'accompagnement technique et financier : entretiens individuels, accompagnement technique • L'accompagnement à l'optimisation des flux : diagnostic, conseil, plan d'action • Programme de webinaires Au travers de son offre régalienne, la CMA Grand Est # Aube propose de réaliser : - 10 Diagnostics développement durable sur le territoire en ciblant des entreprises, ou une filière, en concertation avec TCM, en fonction de sa stratégie concernant un secteur en particulier (3 volets : mobilité / énergie / économie circulaire). Chaque diagnostic permet d'évaluer la position et les besoins de l'artisan en matière de développement durable. <i>Cet outil est financé par le Pacte Artisanat de la Région Grand Est.</i> Action pour Troyes Champagne Métropole : Réalisation et présentation d'une compilation et d'un bilan des diagnostics (dans le respect de la réglementation RGPD) afin de donner au territoire une vision qualifiée du sujet, comme outil de décision et d'action en développement économique.	
Partenariats : CMA France, CCI TA, Troyes Champagne Métropole, ADEME...	
Indicateur(s) ou livrable(s) : ➔ Bilan des diagnostics et présentation des programmes d'actions.	

DEVELOPPEMENT DURABLE		AXE 2			
Commande Publique		Fiche n°4			
Objectifs : ☐ Favoriser l'accès des artisans à la commande publique ☐ Favoriser l'économie circulaire					
Cible : toute entreprise artisanale					
Articulation avec les objectifs du projet de territoire : ➔ 3 – développer l'économie circulaire ➔ 16 – soutenir l'artisanat local ➔ SPASER : Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables					
Levier de développement commercial, les achats responsables représentent une perspective de croissance pour toute entreprise. Dans ce cadre, la CMA #Aube accompagne les artisans à se saisir des opportunités de la commande publique.					
Actions générales de la CMA Grand Est # Aube :					
Objectifs : • Améliorer l'information des artisans sur les opportunités de la commande publique • Sensibiliser les artisans aux exigences « vertes » de la commande publique • Diffuser des bonnes pratiques et informer les artisans sur des sujets à enjeux • Accompagner en « travaux dirigés » et personnalisés les artisans sur un sujet en leur facilitant la pratique de la commande publique • Permettre la montée en compétences des artisans sur la thématique					
Actions : - Ateliers de sensibilisation à la Commande Publique - Ateliers de coaching pour accompagner les entreprises sur une réponse à un marché					
Action pour Troyes Champagne Métropole :					
La commande publique durable est inscrite dans le contrat d'objectifs territorial de TCM, sous forme d'un SPASER décliné en 3 axes (<i>social, économique et environnemental</i>). Cette démarche est une action croisée en faveur du développement économique, du développement durable et de l'économie circulaire.					
Organisation de « rencontres sourcing » entre opérateurs économiques et acheteurs publics.					
Indicateur(s) ou livrable(s)					
<table><tr><td>Ateliers de sensibilisation</td></tr><tr><td>Ateliers de coaching</td></tr><tr><td>Rencontres sourcing</td></tr></table>			Ateliers de sensibilisation	Ateliers de coaching	Rencontres sourcing
Ateliers de sensibilisation					
Ateliers de coaching					
Rencontres sourcing					
Les résultats seront déclinés dans le bilan annuel, assortis de leurs commentaires qualitatifs.					

PROMOTION DES SAVOIR-FAIRE ET DES COMPETENCES		AXE 3			
Artisanat d'Art		Fiche n°5			
Objectifs :					
☐ Valoriser les savoir-faire locaux en accompagnant la promotion de l'artisanat d'Art					
Cible : artisans dont le savoir-faire satisfait à la nomenclature des Métiers d'Art					
Articulation avec les objectifs du projet de territoire :					
➔ 10 - accroître la visibilité du territoire ➔ 11 – renforcer la valorisation touristique du patrimoine local et des secteurs qui participent au rayonnement du territoire ➔ 15 – favoriser la revitalisation commerciale ➔ 16 – soutenir l'artisanat local					
Actions générales :					
Parce que ces métiers ont su profondément évoluer, parce qu'ils se sont modernisés et diversifiés, ils se sont ouverts à une dimension contemporaine et innovante qui offre aujourd'hui un nouveau regard sur leur production. Pour faire connaître ces métiers remarquables et valoriser ces talents et l'identité du territoire, la CMA GRAND EST : • a lancé le projet « Sens & Matières », en partenariat avec l'Agence Régionale de Tourisme Grand Est et la marketplace associée Explore Grand Est : <i>une rencontre entre l'artisan d'art, son univers et le public et propose une découverte par le geste de l'essence de l'artisanat d'exception</i> ; • est à l'initiative de J'expose un artisan d'art et propose de découvrir des artisans et leur promet une forte visibilité en dehors des événements particuliers. La conseillère dédiée, spécialisée Métiers d'Art : œuvre à la détection, la valorisation et l'animation de l'ensemble des ateliers des Artisans Métiers d'Art, participe aux manifestations et accompagne l'Association Aube de Promotion des Métiers d'Art					
Actions pour Troyes Champagne Métropole :					
Identifier et mobiliser des artisans qui ne sont pas reconnus par le titre de « Maître artisan » ou de « Maître Artisan d'art », les accompagner à la qualification, afin d'agir sur la visibilité des artisans nouvellement qualifiés et sur l'attractivité du territoire.					
Partenariats : TCM, communautés de communes, PETR / Région Grand Est					
Indicateur(s) ou livrable(s)					
<table><tr><td>Artisans identifiés</td></tr><tr><td>Artisans mobilisés</td></tr><tr><td>Artisans qualifiés par un titre</td></tr></table>			Artisans identifiés	Artisans mobilisés	Artisans qualifiés par un titre
Artisans identifiés					
Artisans mobilisés					
Artisans qualifiés par un titre					
Les résultats seront déclinés dans le bilan annuel, assortis de leurs commentaires qualitatifs.					

PROMOTION DES SAVOIR-FAIRE ET DES COMPETENCES	AXE 3							
Salon de la création et de la reprise d’entreprise	Fiche n°6							
Objectifs : ❑ Permettre à tout créateur/repreneur d’entreprise en devenir de rencontrer la très grande majorité des acteurs professionnels en toute liberté et gratuitement dans un même lieu afin d’encourager et de stimuler la dynamique entrepreneuriale sur le territoire ❑ Donner l'occasion aux candidats créateurs et repreneurs d'aborder toutes leurs questions et/ou problématiques ❑ Ouvrir cette manifestation à tous les types de création reprise d’entreprise : commerce, industrie, artisanat, professions libérales et agriculture ❑ Donner au visiteur une visibilité sur le montage de son projet, via la notion de « parcours créateur » avec les différentes étapes nécessaires à la viabilité, le financement et la rentabilité du projet de création d’entreprise.								
Cibles : demandeurs d’emploi, porteurs de projets, étudiants, salariés d’entreprises. Toute personne ayant un projet de création ou de reprise d’entreprise, à tous les stades d’avancement.								
Articulation avec les objectifs du projet de territoire : ➔ 4 – favoriser la mise en relation des acteurs du territoire ➔ 15 – favoriser la revitalisation commerciale ➔ 16 - soutenir l’artisanat local ➔ 24 – contribuer à la dynamique de filière								
Partenariats : Techniques : Technopole, le Pôle Créa Aube (Rucher Créatif), clubs de créateurs et créatrices d’entreprises, Créer comme elles, Réseau entreprendre, Banque de France, Groupe SAINT JOSEPH LA SALLE ... Financiers : Troyes Champagne Métropole, Chambre de Commerce et d’Industrie Troyes et Aube, Chambre d’agriculture, partenaires privés, exposants								
Indicateur(s) ou livrable(s) <table><tr><td>Visiteurs</td></tr><tr><td>Professionnels mobilisés sur les stands</td></tr><tr><td>Exposants artisanat</td></tr><tr><td>Exposants commerces</td></tr><tr><td>Exposants agriculture</td></tr><tr><td>Projets en création</td></tr><tr><td>Projets en reprise</td></tr></table>		Visiteurs	Professionnels mobilisés sur les stands	Exposants artisanat	Exposants commerces	Exposants agriculture	Projets en création	Projets en reprise
Visiteurs								
Professionnels mobilisés sur les stands								
Exposants artisanat								
Exposants commerces								
Exposants agriculture								
Projets en création								
Projets en reprise								
Les résultats seront déclinés dans le bilan annuel, assortis de leurs commentaires qualitatifs et du taux de variation entre l’année N et l’année N-1.								

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	18
Objet	CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT HOSPITALITE
Rapporteur	Philippe SAUVAGE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLER Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	118	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**CONVENTIONS DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT HOSPITALITE**Annexes :

- Convention de partenariat entre TCM et la Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) Soins immédiats de l'Aube
- Convention de partenariat entre TCM et l'Espace Médical de Spécialistes de Champagne

Exposé :

Destiné à conforter le développement économique du territoire et à renforcer son attractivité croissante, Troyes Champagne Métropole a créé un service d'hospitalité « Troyes la Champagne vous accueille » qui s'adresse aux entreprises, investisseurs et talents implantés ou qui souhaiteraient s'implanter et s'articule autour de 3 missions :

- L'accompagnement des projets économiques
- L'accompagnement des projets liés aux enjeux de santé
- L'aide à l'installation des talents dans l'agglomération troyenne.

C'est dans ce cadre que le Centre Médical de Soins Immédiats (SISA SIMA) et l'Espace Médical de Spécialistes de Champagne (EMSC) ont formulé une demande d'accompagnement auprès de la mission Hospitalité de Troyes Champagne Métropole pour faciliter l'accueil de nouveaux professionnels de santé, et ce sur le territoire de l'agglomération.

Ces deux structures ont ouvert le 7 mars 2025 et sont installées à Saint Julien les Villas au sein de l'ancien Bâtiment 3 de Marques Avenue sur près de 3 000 m².

A travers un tel partenariat, Troyes Champagne Métropole souhaite répondre aux attentes et aux besoins des habitants, en lien avec les enjeux identifiés au sein du Projet de territoire de l'agglomération, en fidélisant les nouveaux professionnels de santé sur son territoire. Troyes Champagne Métropole accroîtrait en outre sa visibilité en participant au développement de projets de santé innovants, marqueurs d'attractivité pour le territoire.

A ce titre, une convention de partenariat avec chacune des structures est proposée au Conseil communautaire, selon le modèle annexé.

En sa qualité de partenaire, les deux structures s'engageront notamment à :

- Solliciter de manière privilégiée la mission Hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » de Troyes Champagne Métropole pour tous les nouveaux collaborateurs venant de l'extérieur du territoire ;
- Citer le service hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » de Troyes Champagne Métropole dans toutes ses offres d'emploi ;
- Communiquer via les réseaux de sa structure et autres outils de communications usuels sur le présent partenariat ;
- Mettre à disposition de Troyes Champagne Métropole les conditions et collaborateurs nécessaires à la création de contenus visant à valoriser le projet au service de l'attractivité du territoire ;
- Solliciter Troyes Champagne Métropole pour les journées portes ouvertes de la structure.

Troyes Champagne Métropole s'engagera quant à elle à :

- Mettre à disposition des deux structures les outils de communication de la mission Hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » déployés par Troyes Champagne Métropole permettant de communiquer sur l'attractivité du territoire ;
- Mettre à disposition des deux structures un contact privilégié de la mission Hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » en amont des recrutements ;
- Mettre à disposition des deux structures les outils et moyens portés par la mission Hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » pour les nouveaux professionnels de santé arrivés sur le territoire et recrutés afin de leur offrir un accompagnement sur la recherche d'un logement, d'un emploi conjoint, d'une école ;
- Organiser des journées découvertes pour les profils les plus critiques et stratégiques pour le territoire parmi les nouveaux professionnels de santé arrivés sur le territoire ;
- Communiquer via ses réseaux et outils de communications usuels sur le présent partenariat.

Il n'y a pas de flux financiers entre les partenaires.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la convention de partenariat Convention de partenariat entre Troyes Champagne Métropole et la SISA Soins immédiats de l'Aube dans le cadre de l'accompagnement hospitalité**
- **D'APPROUVER la convention de partenariat entre Troyes Champagne Métropole et l'Espace Médical de Spécialistes de Champagne dans le cadre de l'accompagnement hospitalité**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer les deux conventions ci-annexées.**



**CONVENTION DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT HOSPITALITE
ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE ET L'ESPACE MEDICAL DE SPECIALISTES
DE CHAMPAGNE (EMSC)**

- **La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole**, ayant son siège 1 place Robert Galley, B.P. 9, 10 001 Troyes Cedex, représentée par Monsieur François BAROIN, Président, et dûment habilité à signer les présentes par la délibération du Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole n°... du ... 2025 ;

Ci-après également désignée par « **TCM** »

et,

- **L'Espace Médical de Spécialistes de Champagne (EMSC)**, Société par actions simplifiée, ayant son siège 11 Boulevard de Dijon, lieu-dit la Renouillère 25 Avenue de la Maille 10800 Saint-Julien-les-Villas, représentée par sa Présidente, Edite MARTINS ;

Ci-après également désigné par « **EMSC** »

Ensemble désignés « **le Partenaire** »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

Considérant que dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Troyes Champagne Métropole, à travers sa mission Hospitalité qui propose un accompagnement personnalisé aux entreprises afin de faciliter leurs démarches de recrutement, souhaite accompagner l'arrivée et fidéliser de nouveaux professionnels (notamment de santé) sur son territoire,

Considérant l'ouverture, le 7 mars 2025, de l'Espace Médical de Spécialistes de Champagne (EMSC) installé à Saint-Julien-les-Villas au sein de l'ancien Bâtiment 3 de Marques Avenue sur près de 3 000 m²,

Une demande d'accompagnement auprès de la mission Hospitalité de Troyes Champagne Métropole a été formulée par les porteurs de projet pour faciliter l'accueil de nouveaux professionnels de santé sur son territoire.

Ce partenariat permettrait à Troyes Champagne Métropole de répondre aux attentes et aux besoins des habitants, en lien avec les enjeux identifiés au sein du Projet de territoire de l'agglomération, en fidélisant les nouveaux professionnels de santé sur son territoire. Troyes Champagne Métropole accroîtrait en outre sa visibilité en participant au développement de projets de santé innovants, marqueurs d'attractivité pour le territoire.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention de partenariat porte sur les modalités de collaboration privilégiée entre Troyes Champagne Métropole et l'EMSC pour accompagner l'arrivée de nouveaux professionnels de santé sur son territoire.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

2-1 Engagement de Troyes Champagne Métropole

Troyes Champagne Métropole s'engage à :

- Mettre à disposition de l'EMSC **les outils de communication de la mission Hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » déployés par Troyes Champagne Métropole permettant de communiquer sur l'attractivité du territoire** (images et vidéo), pouvant être utilisés pour renforcer l'image de celui-ci au sein des **offres d'emplois** (textes descriptifs sur les atouts du territoire et la valeur ajoutée du service hospitalité, mis à disposition des outils de communication) afin d'attirer les futurs professionnels de santé et faisant de l'EMSC un employeur de choix par rapport à d'autres structures similaires **sur d'autres territoires**.
- Mettre à disposition de l'EMSC **un contact privilégié de la mission Hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » en amont des recrutements**, comprenant un échange téléphonique avec les futurs professionnels de santé afin de présenter les atouts du territoire et l'offre de services Hospitalité proposée, permettant de capter et convaincre les candidats les plus intéressants pour le projet de la structure.

- Mettre à disposition de l'EMSC les outils et moyens portés par la mission **Hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » pour les nouveaux professionnels de santé arrivés sur le territoire et recrutés** par l'EMSC afin de leur offrir un accompagnement sur la recherche d'un logement, d'un emploi conjoint, d'une école.
- **Organiser des journées découvertes** pour les profils les plus critiques et stratégiques pour le territoire parmi les nouveaux professionnels de santé arrivés sur le territoire et recrutés par l'EMSC, et ce, en concertation avec la Direction Santé de Troyes Champagne Métropole. La journée découverte comprendrait une découverte du territoire et la présentation d'acteurs locaux.
- **Communiquer via ses réseaux** et outils de communications usuels sur le présent partenariat sur les différents leviers à disposition (courriel, réseaux sociaux, magazine interne...) au minimum 2 fois par an. Le compte linkedin EMSC sera cité dans les communications santé sur le compte linkedin hospitalité « Troyes la Champagne vous accueille » de Troyes Champagne Métropole.

2- Engagement de l'EMSC :

L'EMSC s'engage à :

- **Solliciter de manière privilégiée la mission Hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » de Troyes Champagne Métropole** pour tous les nouveaux collaborateurs venant de l'extérieur du territoire. L'EMSC adressera les nouveaux collaborateurs à Troyes Champagne Métropole afin qu'un accompagnement puisse leur être proposé (notamment pour la recherche de logement, d'emploi pour le conjoint, d'école pour les enfants).
- **Citer le service hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » de Troyes Champagne Métropole dans toutes ses offres d'emploi** (texte de présentation sur le territoire et le service hospitalité fourni par Troyes Champagne Métropole, ainsi que la vidéo de présentation du service, et une redirection vers nos réseaux sociaux).
- **Communiquer via les réseaux** de sa structure et autres outils de communications usuels sur le présent partenariat (courriel, réseaux sociaux, magazine interne...) au minimum 2 fois par an. Le compte linkedin hospitalité « Troyes la Champagne vous accueille » de Troyes Champagne Métropole sera cité dans les communications du compte linkedin EMSC.
- **Mettre à disposition de Troyes Champagne Métropole les conditions et collaborateurs nécessaires à la création de contenus visant à valoriser le projet au service de l'attractivité du territoire** (témoignages écrit et vidéo « Troyes la champagne interview » tournés par Troyes Champagne Métropole, dans le respect de la charte graphique de Troyes Champagne Métropole).
- **Solliciter Troyes Champagne Métropole pour les journées portes ouvertes de la structure**, et mettre à disposition un espace permettant la présence d'un stand du service hospitalité « Troyes la Champagne vous accueille » pour valoriser le service et la dynamique du territoire. L'EMSC s'engage à rendre visibles les logos de Troyes Champagne Métropole et « Troyes la Champagne vous accueille » sur toutes les communications liées à cet évènement.

ARTICLE 3 : DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement trois fois pour une période d'un an.

La présente convention pourra être résiliée en cas de non-respect de ses engagements par l'une des Parties, après mise en demeure de s'y conformer restée sans réponse dans un délai d'un mois après lui avoir été expressément notifiée.

ARTICLE 4 : REGLEMENT DES LITIGES

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent partenariat.

À ce titre, en cas de différend, la Partie la plus diligente notifiera à l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, les motifs du différend. À compter de cette notification, les Parties disposeront d'un délai de trente (30) jours pour tenter de parvenir à un accord amiable. Ce délai pourra être prorogé d'un commun accord.

En l'absence d'accord amiable dans ce délai, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

Cette procédure amiable constitue un préalable obligatoire à toute saisine juridictionnelle.

Convention établie en deux exemplaires originaux.

Fait à TROYES, le

Pour Troyes Champagne Métropole

Le Président

François BAROIN

**Pour l'Espace Médical
De**

Spécialistes de Champagne

La Présidente

Edite MARTINS



**CONVENTION DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT HOSPITALITE
ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE ET SISA SIMA (SISA Soins Immédiats
de l'Aube)**

- **La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole**, ayant son siège 1 place Robert Galley, B.P. 9, 10 001 Troyes Cedex, représentée par Monsieur François BAROIN, Président, et dument habilité à signer les présentes par la délibération du Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole n°... du ... 2025 ;

Ci-après également désignée par « **TCM** »

et,

- **SISA SIMA (Société interprofessionnelle de soins ambulatoires Soins Immédiats de l'Aube)**, Société interprofessionnelle de soins ambulatoires, ayant son siège 11 Boulevard de Dijon, lieu-dit la Renouillere 25 Avenue de la Maille 10800 Saint-Julien-les-Villas, représentée par son associé indéfiniment responsable, SOLIVEAU Ghislain ;

Ci-après également désigné par « **SISA SIMA** »

Ensemble désignés « **le Partenaire** »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

Considérant que dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Troyes Champagne Métropole, à travers sa mission Hospitalité qui propose un accompagnement personnalisé aux entreprises afin de faciliter leurs démarches de recrutement, souhaite accompagner l'arrivée et fidéliser de nouveaux professionnels (notamment de santé) sur son territoire,

Considérant l'ouverture, le 7 mars 2025, de Centre Médical de Soins Immédiats (SISA SIMA) installé à Saint-Julien-les-Villas au sein de l'ancien Bâtiment 3 de Marques Avenue sur près de 3 000 m²,

Une demande d'accompagnement auprès de la mission Hospitalité de Troyes Champagne Métropole a été formulée par les porteurs de projet pour faciliter l'accueil de nouveaux professionnels de santé sur son territoire.

Ce partenariat permettrait à Troyes Champagne Métropole de répondre aux attentes et aux besoins des habitants, en lien avec les enjeux identifiés au sein du Projet de territoire de l'agglomération, en fidélisant les nouveaux professionnels de santé sur son territoire. Troyes Champagne Métropole accroîtrait en outre sa visibilité en participant au développement de projets de santé innovants, marqueurs d'attractivité pour le territoire.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention de partenariat porte sur les modalités de collaboration privilégiée entre Troyes Champagne Métropole et le SISA SIMA pour accompagner l'arrivée de nouveaux professionnels de santé sur son territoire.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

2-1 Engagement de Troyes Champagne Métropole

Troyes Champagne Métropole s'engage à :

- Mettre à disposition du SISA SIMA **les outils de communication de la mission Hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » déployés par Troyes Champagne Métropole permettant de communiquer sur l'attractivité du territoire** (images et vidéo), pouvant être utilisés pour renforcer l'image de celui-ci au sein des **offres d'emplois** (textes descriptifs sur les atouts du territoire et la valeur ajoutée du service hospitalité, mis à disposition des outils de communication) afin d'attirer les futurs professionnels de santé et faisant de l'SISA SIMA un employeur de choix par rapport à d'autres structures similaires **sur d'autres territoires**.
- Mettre à disposition du SISA SIMA **un contact privilégié de la mission Hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » en amont des recrutements**, comprenant un échange téléphonique avec les futurs professionnels de santé afin de présenter les atouts du territoire et l'offre de services Hospitalité proposée, permettant de capter et convaincre les candidats les plus intéressants pour le projet de la structure.

- Mettre à disposition du SISA SIMA les outils et moyens portés par la mission **Hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » pour les nouveaux professionnels de santé arrivés sur le territoire et recrutés** par le SISA SIMA afin de leur offrir un accompagnement sur la recherche d'un logement, d'un emploi conjoint, d'une école.
- **Organiser des journées découvertes** pour les profils les plus critiques et stratégiques pour le territoire parmi les nouveaux professionnels de santé arrivés sur le territoire et recrutés par le SISA SIMA, et ce, en concertation avec la Direction Santé de Troyes Champagne Métropole. La journée découverte comprendrait une découverte du territoire et la présentation d'acteurs locaux.
- **Communiquer via ses réseaux** et outils de communications usuels sur le présent partenariat sur les différents leviers à disposition (courriel, réseaux sociaux, magazine interne...) au minimum 2 fois par an. Le compte linkedin SISA SIMA sera cité dans les communications santé sur le compte linkedin hospitalité « Troyes la Champagne vous accueille » de Troyes Champagne Métropole.

2- Engagement de le SISA SIMA :

Le SISA SIMA s'engage à :

- **Solliciter de manière privilégiée la mission Hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » de Troyes Champagne Métropole** pour tous les nouveaux collaborateurs venant de l'extérieur du territoire. Le SISA SIMA adressera les nouveaux collaborateurs à Troyes Champagne Métropole afin qu'un accompagnement puisse leur être proposé (notamment pour la recherche de logement, d'emploi pour le conjoint, d'école pour les enfants).
- **Citer le service hospitalité « Troyes La Champagne vous accueille » de Troyes Champagne Métropole dans toutes ses offres d'emploi** (texte de présentation sur le territoire et le service hospitalité fourni par Troyes Champagne Métropole, ainsi que la vidéo de présentation du service, et une redirection vers nos réseaux sociaux).
- **Communiquer via les réseaux** de sa structure et autres outils de communications usuels sur le présent partenariat (courriel, réseaux sociaux, magazine interne...) au minimum 2 fois par an. Le compte linkedin hospitalité « Troyes la Champagne vous accueille » de Troyes Champagne Métropole sera cité dans les communications du compte linkedin SISA SIMA.
- **Mettre à disposition de Troyes Champagne Métropole les conditions et collaborateurs nécessaires à la création de contenus visant à valoriser le projet au service de l'attractivité du territoire** (témoignages écrit et vidéo « Troyes la champagne interview » tournés par Troyes Champagne Métropole, dans le respect de la charte graphique de Troyes Champagne Métropole).
- **Solliciter Troyes Champagne Métropole pour les journées portes ouvertes de la structure**, et mettre à disposition un espace permettant la présence d'un stand du service hospitalité « Troyes la Champagne vous accueille » pour valoriser le service et la dynamique du territoire. Le SISA SIMA s'engage à rendre visibles les logos de Troyes Champagne Métropole et « Troyes la Champagne vous accueille » sur toutes les communications liées à cet évènement.

ARTICLE 3 : DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement trois fois pour une période d'un an.

La présente convention pourra être résiliée en cas de non-respect de ses engagements par l'une des Parties, après mise en demeure de s'y conformer restée sans réponse dans un délai d'un mois après lui avoir été expressément notifiée.

ARTICLE 4 : REGLEMENT DES LITIGES

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent partenariat.

À ce titre, en cas de différend, la Partie la plus diligente notifiera à l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, les motifs du différend. À compter de cette notification, les Parties disposeront d'un délai de trente (30) jours pour tenter de parvenir à un accord amiable. Ce délai pourra être prorogé d'un commun accord.

En l'absence d'accord amiable dans ce délai, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

Cette procédure amiable constitue un préalable obligatoire à toute saisine juridictionnelle.

Convention établie en deux exemplaires originaux.

Fait à TROYES, le

Pour Troyes Champagne Métropole

SISA SIMA (SISA Soins Immédiats de l'Aube),

Le Président

Associé indéfiniment responsable,

François BAROIN

SOLIVEAU Ghislain

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	19
Objet	PROJET DE REHABILITATION DES DIGUES DU CENTRE-VILLE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ECOULEMENT SUR L'AGGLOMERATION – DECLARATION DE PROJET
Rapporteur	Jean-Michel VIART

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	118	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**PROJET DE REHABILITATION DES DIGUES DU CENTRE-VILLE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ECOULEMENT SUR L'AGGLOMERATION – DECLARATION DE PROJET**

Annexe : Déclaration de projet

Exposé :

Depuis 2012, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole s'est engagée dans un programme de réhabilitation de ses digues, classées comme intéressant la sécurité publique.

Ces digues ont fait l'objet de travaux de réhabilitation depuis 2013. Depuis cette date, ce sont 7 kilomètres de digues qui ont déjà fait l'objet d'une réhabilitation. Il s'agit chronologiquement des digues de Labourat rive gauche, Pont-Hubert, Foicy, Labourat rive droite et Fouchy. Ont également été réalisées les mesures compensatoires et d'accompagnement hydrauliques associées (élargissement et remplacement de la passerelle à Pont Sainte-Marie, élargissement du lit de la Seine et enlèvement d'atterrissements au droit des ponts de l'Avenue Taittinger et de Pont Hubert, renaturation de 700m linéaires de berges en rive droite de Fouchy, enlèvement d'une passerelle venant resserrer le lit de la Seine).

La création de la compétence GEMAPI, et les textes réglementaires précisant son application sur le volet concernant les ouvrages de protection contre les inondations, a entraîné la nécessité, pour pérenniser l'utilisation des ouvrages, de les intégrer à un ou plusieurs systèmes d'endiguement.

Les études menées depuis 2015, notamment dans le cadre du PAPI d'intention de la Seine troyenne, ont mis en évidence les liens entre les zones protégées par les digues, les ouvrages de répartition, ce qui a amené Troyes Champagne Métropole à proposer l'intégration de l'ensemble des digues, de ces ouvrages ainsi que de certaines voiries constituant des remblais constitutifs (qui participent à la protection), dans un système d'endiguement unique. Ce système a été autorisé par arrêté préfectoral du 30 juin 2022. Il prend en compte l'état, au moment de la demande, des digues et en détermine, par conséquent, des zones protégées à différents niveaux de protection.

Dans la continuité des travaux initiés en 2013 et dans la recherche de performance du système d'endiguement de l'agglomération, Troyes Champagne Métropole s'est engagée depuis 2021 sur les études visant à la réhabilitation des digues du centre-ville et à l'amélioration des conditions d'écoulement. Il s'agit d'une action majeure inscrite au sein du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Troyes et du bassin de la Seine supérieure.

Ce projet, approuvé par délibération du conseil communautaire du 7 décembre 2023, a fait l'objet d'une présentation devant la Commission de labélisation le 30 janvier 2024 ayant donné lieu à un avis favorable, notifié le 12 février 2024 par le préfet coordonnateur de bassin.

Parallèlement une enquête publique unique conjointe s'est tenue du lundi 7 avril 2025 à 9h00 au mercredi 7 mai 2025 à 17h00 inclus. Monsieur Jean-Louis Falières a été désigné commissaire enquêteur pour ce projet.

Le commissaire enquêteur a transmis à Troyes Champagne Métropole l'ensemble des observations recueillies à l'issue de la clôture de l'enquête publique. Troyes Champagne Métropole a apporté des réponses au commissaire enquêteur aux différentes observations formulées, par courrier du 26 mai 2025.

Dans son rapport du 05 juin 2025, notifié le à Troyes Champagne Métropole le 16 juin 2025, le commissaire enquêteur souligne la qualité du dossier qui a été jugé complet. Il note une assez faible participation du public en dépit d'une bonne communication sur le projet faite par Troyes Champagne Métropole. Il émet un avis positif sur le projet soumis à enquête publique, estimant que « le pétitionnaire a essayé, par son argumentaire en réponse aux observations, d'atténuer les craintes et que les engagements pris par ce dernier sont de nature à satisfaire les souhaits des riverains des digues du centre-ville de l'agglomération troyenne ». Par ailleurs, le commissaire enquêteur souligne qu'aucun avis des services consultés n'est de nature à remettre en cause le projet. L'avis émis par la MRAe a notamment fait l'objet d'un mémoire en réponse reprenant toutes les interrogations soulevées.

Sur la base de ces considérations, le commissaire enquêteur a rédigé un **avis favorable, sans réserve ni recommandation**, sur les dossiers déposés à l'enquête publique unique et sur les deux enquêtes parcellaires conjointes, suivants :

- Demande de déclaration d'utilité publique du projet (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de LAVAU,
- Demande de déclaration d'autorisation environnementale du projet comprenant une demande de dérogation aux espèces protégées,
- Demande de déclaration d'intérêt général du projet (DIG),
- Demande d'inscription de servitudes de passage au titre du code rural et de la pêche maritime et de servitudes d'utilité publique relatives à l'utilisation du sol au titre du code de l'environnement,
- Demande d'avis sur l'enquête parcellaire liées aux servitudes,
- Demande d'avis sur l'enquête parcellaire liées aux parcelles à exproprier dans le cadre des acquisitions foncières liées au projet.

L'ensemble de ces dossiers ayant reçu la validation du commissaire enquêteur, il est désormais nécessaire de recevoir l'approbation du conseil communautaire. Ce dernier doit également se prononcer sur l'intérêt général du projet en édictant une déclaration de projet (ci-annexée), conformément aux dispositions applicables du code de l'environnement.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE de la déclaration de projet annexée ;**
- **DE CONFIRMER l'intérêt général du projet au regard de la déclaration de projet ;**
- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur le projet, tel que présenté en annexe ;**
- **APPROUVER le projet.**

**Réhabilitation des
dignes du centre-ville et
amélioration des
conditions
d'écoulement**

Déclaration de projet

Direction **GEMAPI**

juin 2025



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1 OBJET DE L'OPERATION	4
1.1 LOCALISATION.....	4
1.2 MAITRE D'OUVRAGE	6
1.3 OBJECTIFS DU PROJET	6
2 NATURE DES TRAVAUX	7
2.1 LA REHABILITATION DES DIGUES DU CENTRE-VILLE	7
2.2 L'AUGMENTATION DU NIVEAU DE PERFORMANCE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT	8
3 MOTIFS ET CONSIDERATIONS JUSTIFIANT L'INTERET GENERAL	12
3.1 LA REDUCTION DES PROBABILITES DE RUPTURE DE DIGUES ET DU RISQUE DE VENUES D'EAUX DANS LA ZONE PROTEGEE ..	12
3.2 ENJEUX BENEFICIANT DES TRAVAUX	14
.....	15
4 CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET PROCEDURE	16
4.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE GENERAL	16
4.1.1 <i>Une demande d'autorisation environnementale unique (article L.181-1 du code de l'environnement)</i>	16
4.1.2 <i>Une demande de déclaration d'intérêt général</i>	16
4.1.3 <i>Une demande de déclaration d'utilité publique</i>	17
4.1.4 <i>Une enquête parcellaire au titre des acquisitions</i>	17
4.1.5 <i>Une demande d'inscription de servitudes</i>	17
4.1.6 <i>Une enquête parcellaire au titre des servitudes</i>	17
4.2 DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE.....	18

PREAMBULE

La présente déclaration de projet relève des dispositions des articles L.122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et L.126-1 du code de l'environnement qui précise que :

« Lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique en application du chapitre III du présent titre, l'autorité de l'Etat ou l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public responsable du projet se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée. »

A ce titre, la déclaration de projet reprend les éléments essentiels figurant dans les dossiers soumis à l'enquête, auxquels elle ne saurait en aucun cas se substituer. En tant que de besoin, il convient de se reporter systématiquement à ce document.

1 OBJET DE L'OPERATION

1.1 Localisation

L'opération présentée concerne la réhabilitation des digues du centre-ville et l'amélioration des conditions d'écoulement dans l'agglomération troyenne.

- Région : Grand Est
- Département : Aube
- Communauté de commune : Troyes Champagne Métropole
- Communes concernées par les travaux :
 - Troyes
 - Saint-Julien-les-Villas
 - Pont-Sainte-Marie
 - Lavau

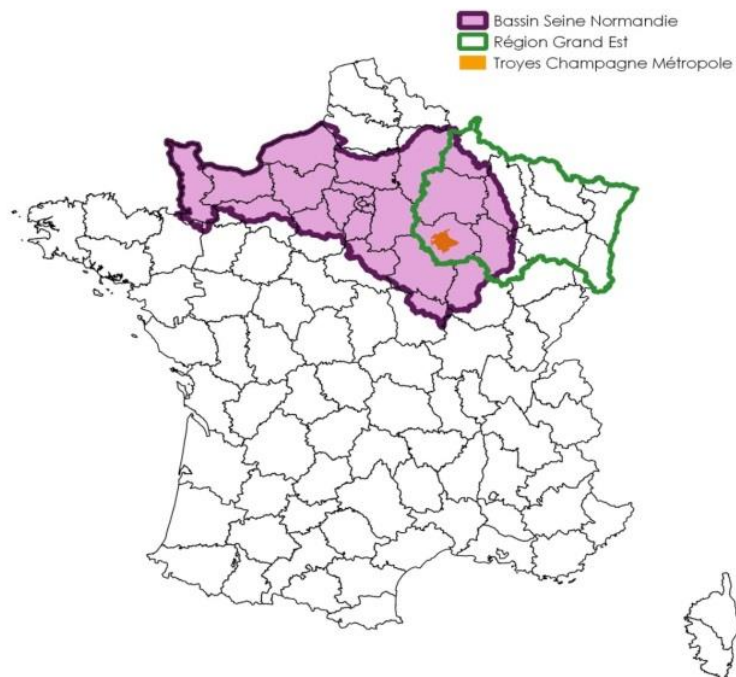


Figure 1 - Localisation générale du projet

Déclaration de projet – annexe délibération

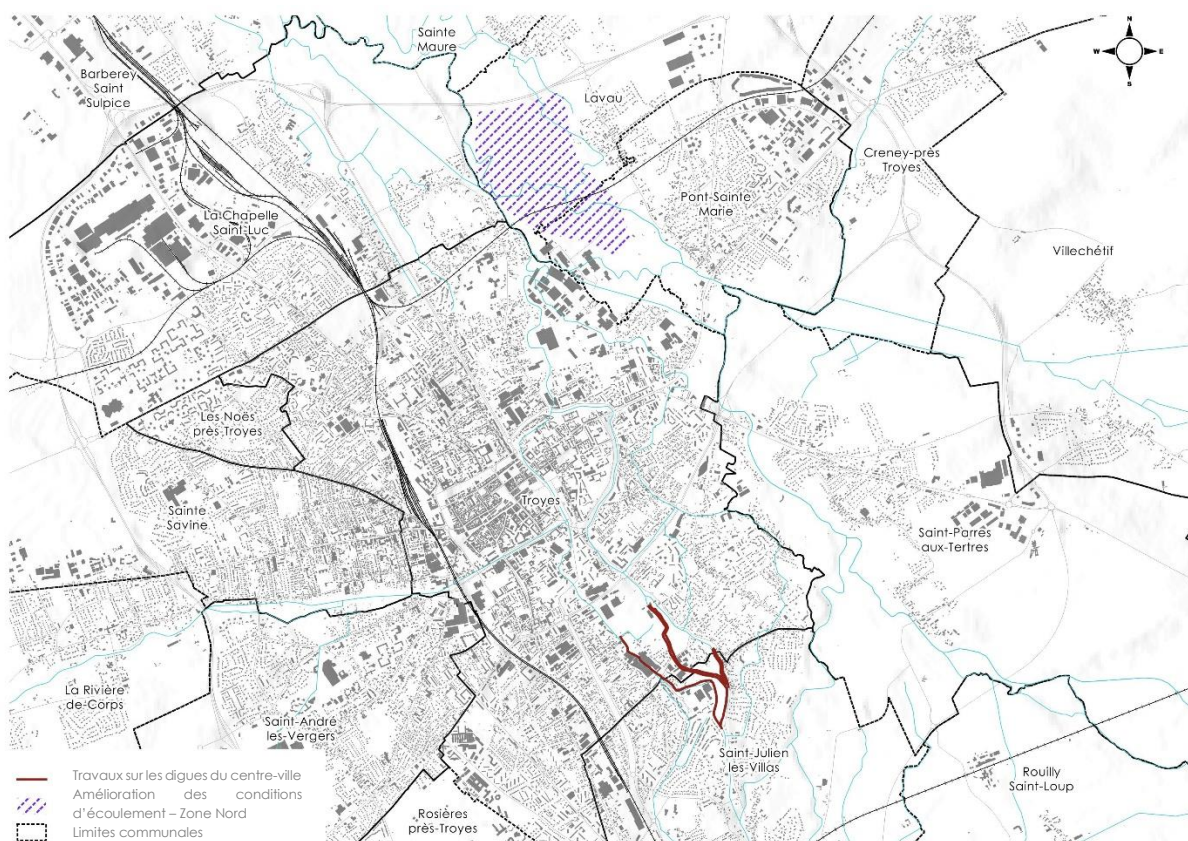


Figure 2 - Localisation des secteurs du projet

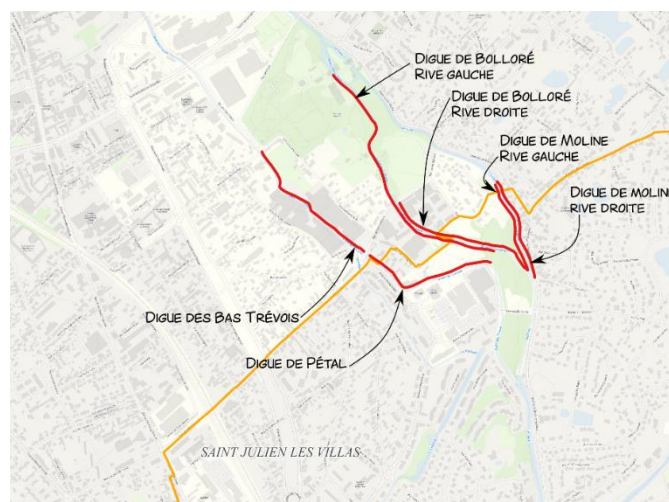


Figure 3 - Zoom sur le secteur des digues du centre-ville

1.2 Maître d'ouvrage

Le Maître d'Ouvrage de l'opération est la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, domiciliée au 1 Place Robert Galley à Troyes (n° de SIRET : 200 069 250 000 13).

Compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), Troyes Champagne Métropole dispose des compétences nécessaires pour mener à bien les travaux, à savoir : *« l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau »* et *« la défense contre les inondations et contre la mer »*.

1.3 Objectifs du projet

Dans la continuité des travaux initiés en 2013 et dans la recherche de performance du système d'endiguement de l'agglomération, Troyes Champagne Métropole s'est engagée depuis 2021 sur les études visant la réhabilitation des digues du centre-ville et l'amélioration des conditions d'écoulement.

A l'issue des études de maîtrise d'œuvre, le projet structurel porté par Troyes Champagne Métropole pour son système d'endiguement et sa zone protégée vise à :

- Réhabiliter les digues dites du centre-ville (Digue de Pétal, Digue de Bas Trévois, Digues de Bolloré, Digues de Moline) à leur niveau existant ;
- Améliorer le fonctionnement d'ouvrages situés à l'amont des digues (déversoir et ouvrage flotteurs situés à Saint-Julien-les-Villas) ;
- Augmenter le niveau de performance du système d'endiguement par l'amélioration des conditions d'écoulement à l'aval (au nord de l'agglomération) par la neutralisation d'une voirie constituant un frein au libre écoulement de l'eau dans le lit majeur (sur la commune de Pont-Sainte-Marie) et la restauration d'une annexe hydraulique (sur la commune de Lavau).

Malgré leur hétérogénéité, ces différentes composantes forment un projet global et cohérent. En effet :

- Les bénéfices sont compris dans la zone protégée du système d'endiguement de l'agglomération troyenne autorisé le 30 juin 2022 ;
- La réflexion sur les enjeux environnementaux, et notamment la mise en œuvre de la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC) a été menée de manière cohérente sur le projet global ;
- Plus globalement, le projet s'inscrit dans une démarche globale de mise en valeur du cadre de vie fourni par les milieux aquatiques sous toutes ses formes, ceci valant autant pour la restauration d'une annexe hydraulique que pour la mise en place de circulations douces autour des digues du centre-ville.

Pour ces raisons, ces différentes composantes sont présentées sous un seul projet d'un point de vue des procédures environnementales et réglementaires, et ont fait l'objet d'une unique analyse coût/bénéfices (ACB).

2 NATURE DES TRAVAUX

2.1 La réhabilitation des digues du centre-ville

Les travaux relatifs à la sécurisation des digues du centre-ville consistent à augmenter les niveaux de protection actuels, fixés dans l'arrêté d'autorisation du système d'endiguement du 30 juin 2022, en atteignant les niveaux de protections réels et en diminuant leur risque de rupture à moins de 5% avant surverse.

L'objectif principal de ces travaux est de sécuriser les digues du centre-ville en maintenant leur niveau altimétrique avant surverse pour assurer un niveau de protection au moins cinquantennal et un niveau de sureté au-delà de cinquante ans.

L'hétérogénéité dans le niveau de protection des digues de l'agglomération troyenne a été mis en évidence lors des études ayant suivi la crue de mai 2013. La question du niveau de protection optimal de ces digues a été abordée particulièrement dans le cadre du PAPI d'intention de la Seine troyenne, dont l'ACB menait à une absence de pertinence socio-économique à relever les digues les moins hautes de l'agglomération, en l'occurrence les digues dites du centre-ville.

Pour le dimensionnement général des ouvrages, dès lors qu'une emprise foncière est disponible et que les conditions le permettent, le projet prévoit de réhabiliter des ouvrages en remblais avec des pentes douces pour en favoriser l'entretien futur par les équipes de TCM. A défaut d'emprise, des ouvrages verticaux de type palplanches ou muret seront mis en place.

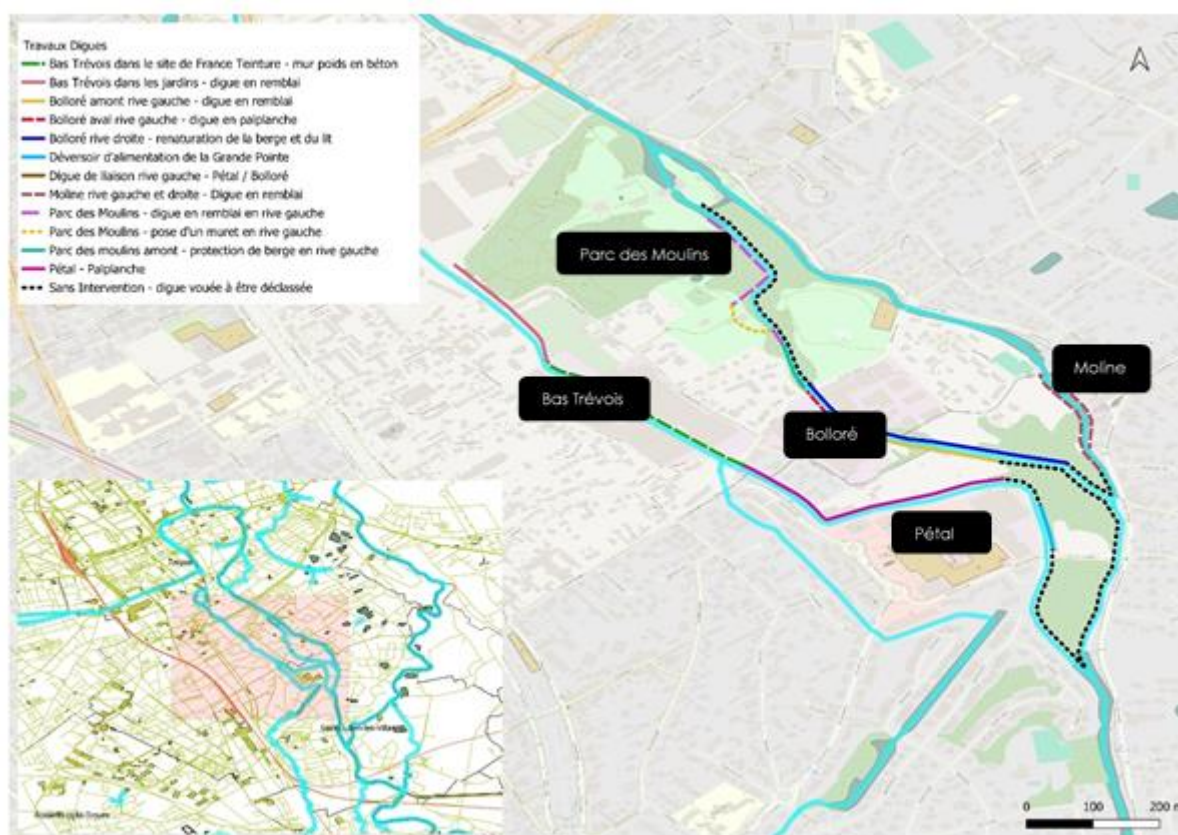


Figure 4 - Plan des digues du centre-ville avec découpage selon les techniques utilisées

Déclaration de projet – annexe délibération

Visuels avant travaux :



Digue de Moline



Digue de Pétal



Digue de Bolloré



Digue du Parc des Moulins



Digue Bas Trévois

Figure 5 - Photos digues du centre-ville – état actuel

Projection des digues réhabilités d'ici 2031 :



Digue de Moline



Digue de Pétal



Digue de Bolloré



Digue du Parc des Moulins



Digue Bas Trévois

Figure 6 - Visuels 3D digues du centre-ville – état futur

2.2 L'augmentation du niveau de performance du système d'endiguement

Ces travaux complémentaires visent à diminuer la fréquence de submersion des lieux habités

Déclaration de projet – annexe délibération

et ainsi à réduire la fréquence des premières submersions, ou à diminuer le risque de dysfonctionnement d'un ouvrage de répartition essentiel au système. Ainsi, même s'ils ne concernent pas directement des digues, ils sont à envisager comme des travaux d'augmentation de la performance du système d'endiguement.

Au l'issue des études de maîtrise d'œuvre, l'atteinte de l'objectif de réduction de la fréquence de submersion le programme de travaux retenu est le suivant :

- Au Sud de l'agglomération, par l'optimisation des deux ouvrages majeurs de répartition de l'écoulement à l'amont :

Sur le vannage des Flotteurs, les travaux consisteront à venir rehausser le portique existant et remplacer les glissières des vannes afin de permettre une ouverture totale de ces dernières en cas de crue ;



Figure 7 - consistance des travaux – ouvrage des Flotteurs

Sur le déversoir-clapet de Saint Julien, l'objectif des travaux est de sécuriser le local et l'alimentation électrique du clapet, en supprimant le point bas identifié dans la berge.

- Au Nord de l'agglomération, par l'amélioration de la transparence hydraulique d'infrastructures de transports et l'augmentation de la débitance du lit majeur, sur la partie aval.

Figure 8 - consistance des travaux – déversoir de Saint Julien

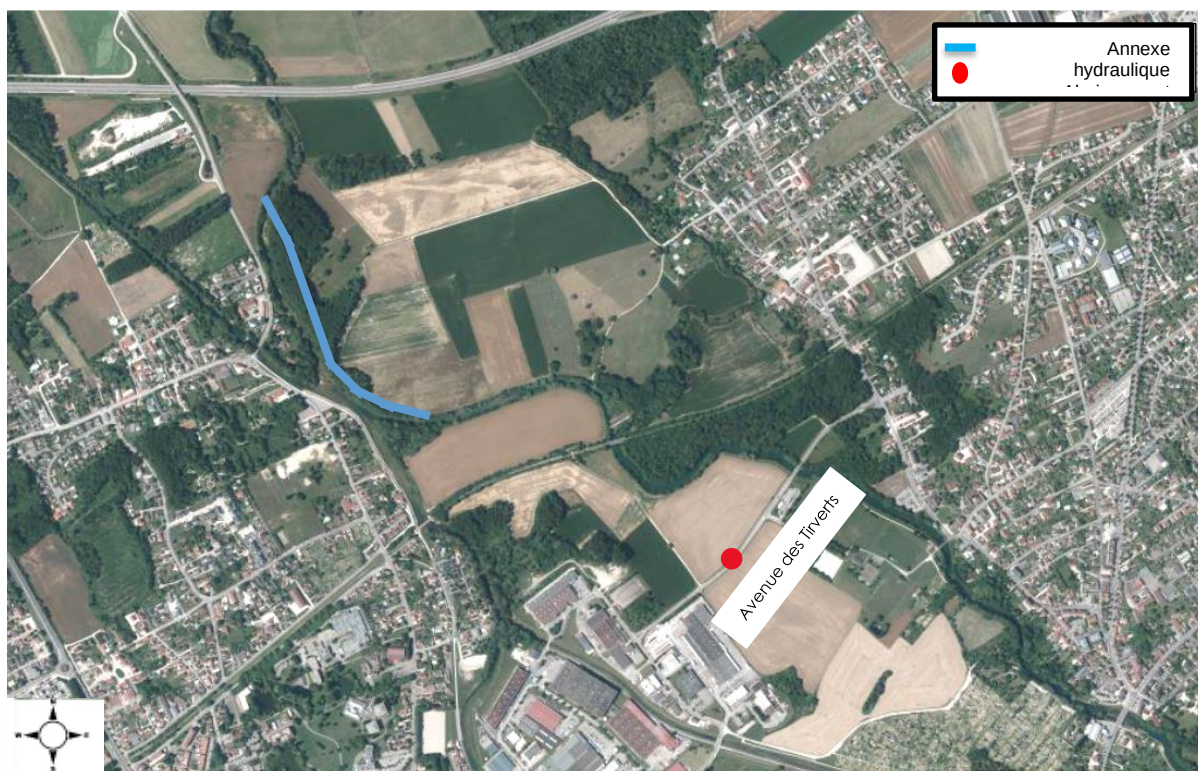


Figure 9 - localisation des travaux – zone Nord

Déclaration de projet – annexe délibération

Au Nord de l'agglomération, deux objectifs sont poursuivis par le biais de deux actions envisagées :

- Améliorer les conditions d'écoulement dans la vallée de la Seine en aval de l'agglomération par la reconnexion d'une ancienne annexe hydraulique et la création d'un chenal d'écoulement ;



Figure 10 - vue aérienne de la future annexe hydraulique en situation normale et en crue

- Abaisser les fréquences de submersion des quartiers Nord de l'agglomération (ZI des Ecrevolles en particulier) par l'abaissement altimétrique d'une voirie en remblai (Avenue des Tirverts à Pont Sainte Marie).

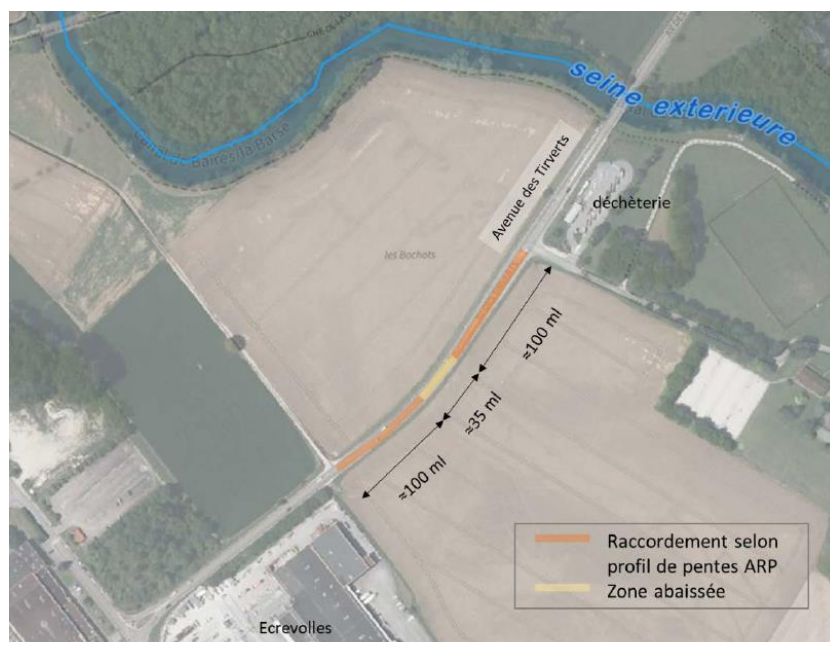


Figure 11 - schématisation du nouveau profil de voirie

3 MOTIFS ET CONSIDERATIONS JUSTIFIANT L'INTERET GENERAL

3.1 La réduction des probabilités de rupture de digues et du risque de venues d'eaux dans la zone protégée

L'opération, visée au présent dossier, est la continuité à la fois du programme de rénovation des digues de l'agglomération troyenne labélisé au titre du Plan Submersions Rapides (PSR) et des études du PAPI d'intention de la Seine.

Il concerne en premier lieu les digues dites du centre-ville, composantes du système d'endiguement de l'agglomération troyenne. L'étude de danger (EDD) réalisée en 2021, préalablement à la demande d'autorisation du système, a montré que ces digues en constituaient actuellement le point faible.

Plus précisément, elles disposent d'un niveau de sureté inférieur au niveau de protection apparent. Autrement dit, elles ont une **probabilité de rupture d'au moins 5 % avant de surverser, ce qui abaisse le niveau de protection de tout le système**. Amener le niveau de sureté au moins jusqu'au niveau de protection apparent constitue le premier objectif du programme.

Par ailleurs, les études du PAPI d'intention de la Seine troyenne ont montré que l'abaissement de la probabilité d'arrivée d'eau dans l'agglomération serait atteint de manière plus pertinente non pas par de nouvelles digues mais par l'amélioration des conditions d'écoulement dans le lit majeur.

Le programme comporte ainsi deux types de mesures et de travaux :

- Ceux concourant à l'achèvement du programme de restauration des digues de l'agglomération troyenne ;
- Ceux portant sur les différents moyens de réduire la fréquence de submersion des lieux habités : amélioration du fonctionnement du vannage des Flotteurs, ajustements des ouvrages de répartition des écoulements, amélioration de la télésurveillance et télégestion, aménagement d'ouvrages de décharge, réactivation d'un ancien bras de Seine.

Déclaration de projet – annexe délibération

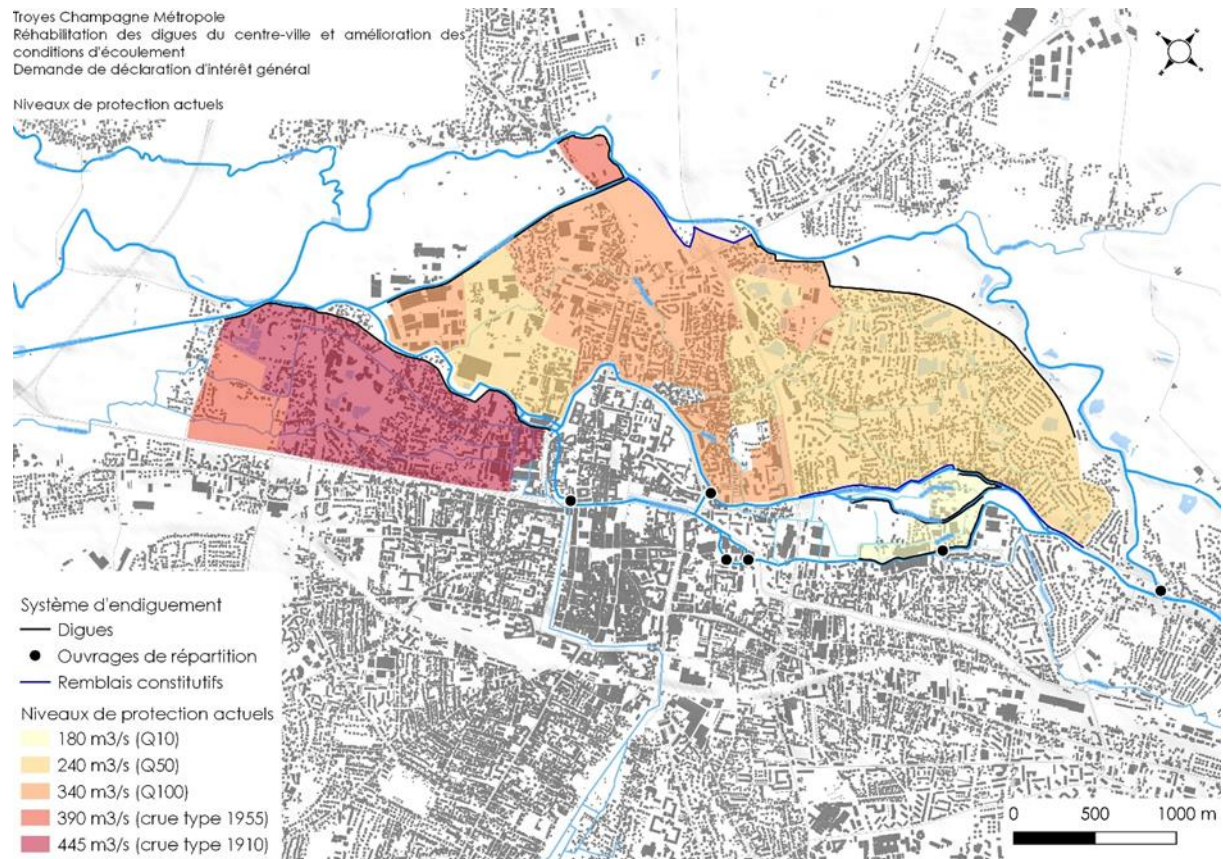


Figure 13 - Niveaux de protection actuels

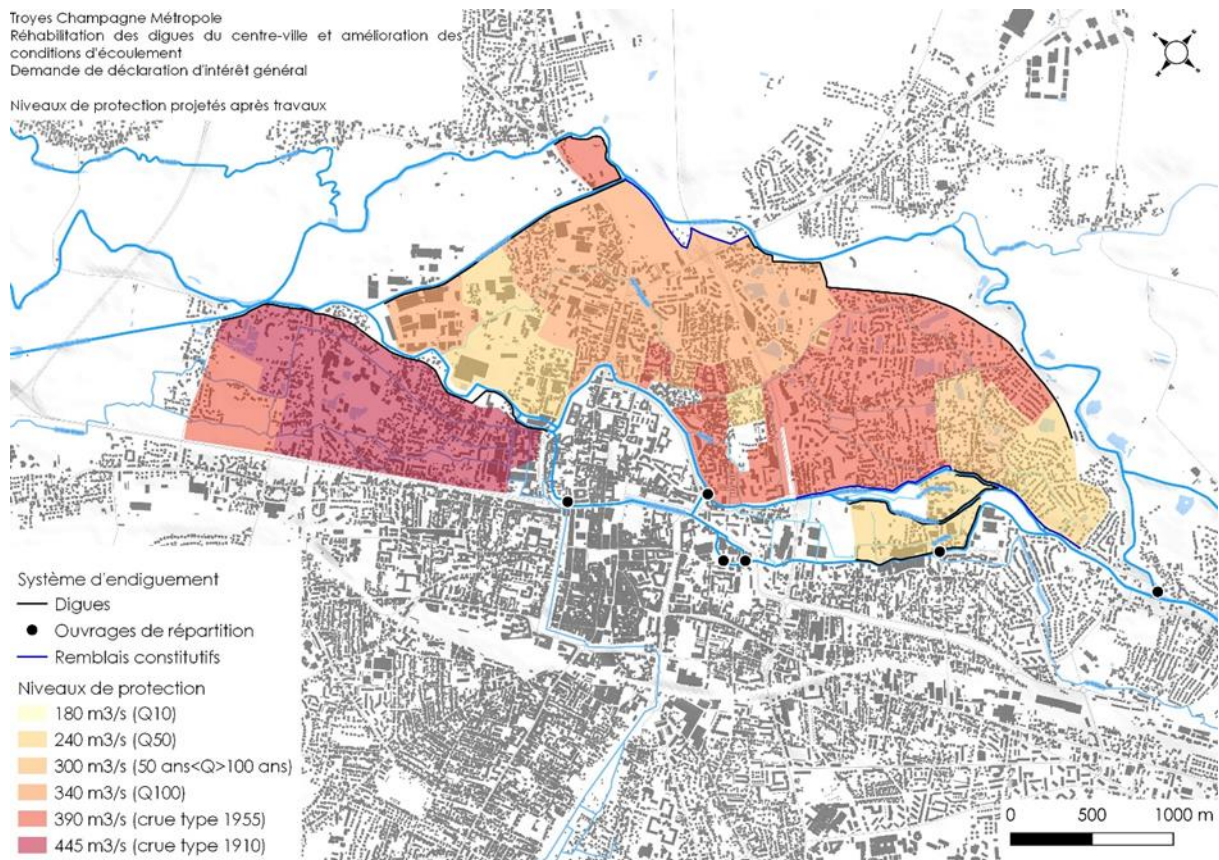


Figure 12 - Niveaux de protection après travaux

Déclaration de projet – annexe délibération

Les travaux de sécurisation des digues du centre-ville ont ainsi une portée directe sur une zone plus vaste que les abords immédiats des digues.

Par ailleurs, l'amélioration des conditions d'écoulement au Nord de l'agglomération permet d'obtenir un abaissement global des niveaux d'eau sur les secteurs des Écrevolles, du Faubourg Saint-Jacques et de Fouchy.

Cet abaissement permet notamment d'extraire de la zone inondable pour la crue centennale une partie de la zone d'activités des Écrevolles.

Pour une crue d'un débit de 300 m³/s, proche de la crue centennale, le projet permet alors à la fois d'extraire une partie du territoire de la zone inondable, mais aussi d'apporter la sécurité suffisante aux quartiers dont le maintien au sec dépend de la fiabilité des digues.

3.2 Enjeux bénéficiant des travaux

A partir de la base des enjeux établie, la population présente dans la zone potentiellement inondable s'il n'y avait pas de digues a été estimée à plus de 14 000 habitants. Cette estimation inclut l'intégralité de la zone protégée par le système d'endiguement.

Le tableau suivant synthétise par type d'enjeux le nombre d'entités localisé dans les zones de travaux :

Thématique	Enjeux	Nom de l'indicateur	Valeur
Sociale	Logement	Nombre de logements	1 875
	Population	Nombre d'habitants	5 360
Economique	Entreprises	Nombre d'entreprises	43
		Nombre d'employés	592
	Electricité	Nombre de postes HTA/BTA	30
	Réseau	Linéaires de route (km)	38
Environnemental e	Installations à risque	Nombre d'usines (classification IGN)	4

Troyes Champagne Métropole
Régénération des berges du centre-ville et amélioration des conditions
d'écoulement
Demande de déclaration d'intérêt général

Enjeux globaux bénéficiant des travaux

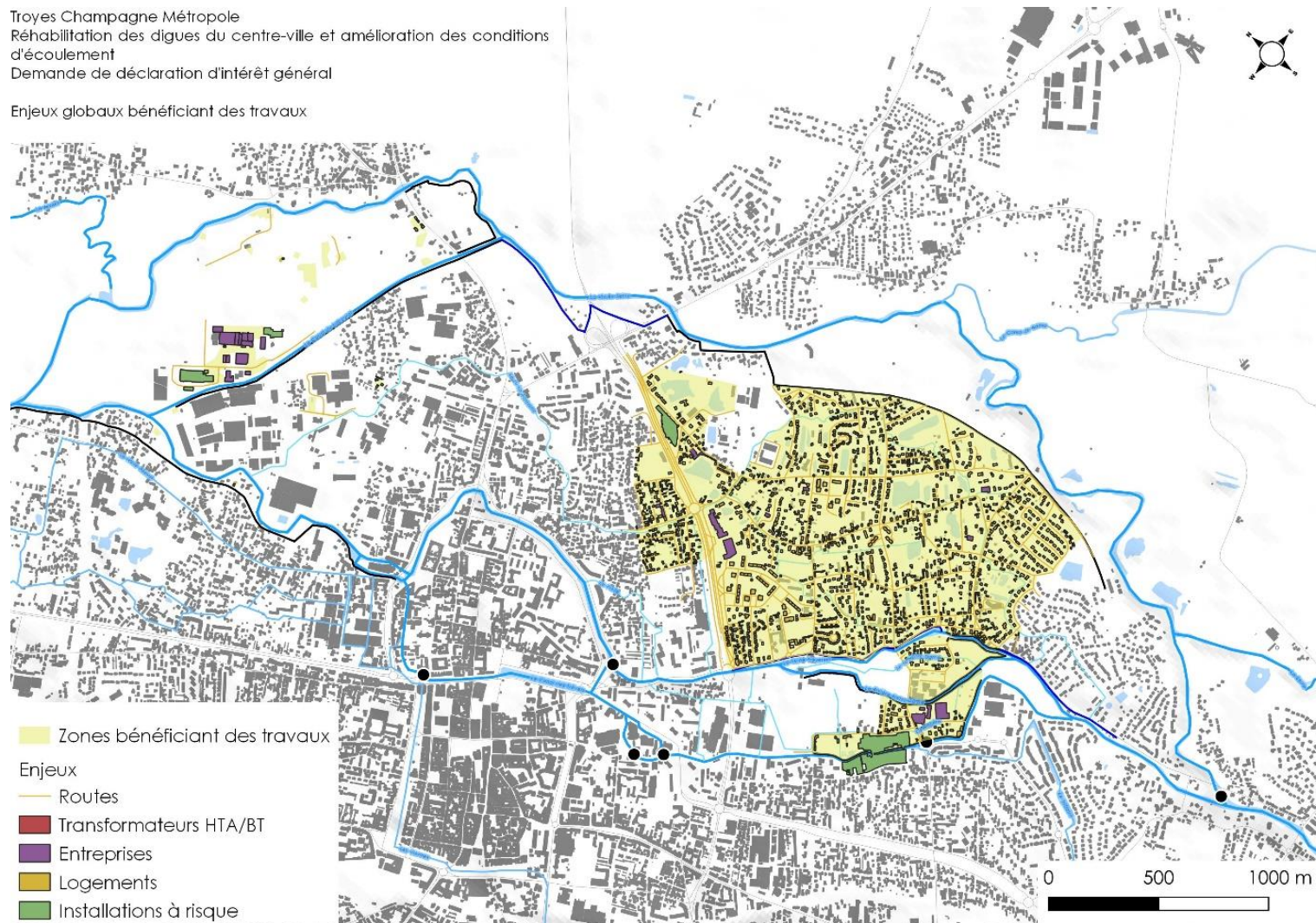


Figure 14 - Enjeux globaux bénéficiant des travaux

4 CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET PROCEDURE

4.1 Contexte règlementaire général

Dans le cadre de ce projet il est principalement fait application des dispositions du code de l'environnement et celles du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Ainsi, le projet a fait l'objet de diverses procédures et demandes d'autorisation.

4.1.1 Une demande d'autorisation environnementale unique (article L.181-1 du code de l'environnement)

Cette autorisation environnementale s'applique dès lors que le projet est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Or le projet est concerné par 7 nomenclatures relevant du régime de l'autorisation (3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0, 3.2.2.0, 3.2.6.0 et 3.3.1.0).

Par ailleurs, le projet a également fait l'objet d'une évaluation environnementale (incluse dans la demande d'autorisation environnementale unique). En effet, selon l'article L.122-1 du Code de l'environnement, "les projets (réalisation de travaux de construction, d'installations ou d'ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, y compris celles destinées à l'exploitation des ressources du sol) qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire et, pour certains d'entre eux, après un examen au cas par cas".

Le projet global de réhabilitation des digues du centre-ville et d'amélioration des conditions d'écoulement a ainsi relevé d'un examen au cas par cas au titre de l'article précité du code de l'environnement.

Par arrêté préfectoral n° DDT/SEB/BEMA_2022_343_0001 du 9 décembre 2022, l'autorité environnementale a décidé de soumettre le projet à évaluation environnementale (étude d'impact).

4.1.2 Une demande de déclaration d'intérêt général

Le périmètre global des travaux se situe, pour partie, sur des propriétés privées (notamment fonds de jardin, rues privées, berges privées, mais aussi au cœur de sites industriels). Les digues du centre-ville se situent sur les communes de Troyes et Saint-Julien-les-Villas, et s'inscrivent dans un contexte urbain très contraint sur l'ensemble du linéaire.

De ce fait, une procédure de déclaration d'intérêt général doit être mise en œuvre pour pouvoir intervenir.

L'article L.211-7 du Code de l'Environnement permet à une collectivité territoriale compétente d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visant la défense contre les inondations.

Déclaration de projet – annexe délibération

4.1.3 Une demande de déclaration d'utilité publique

L'acquisition de terrains s'avère nécessaire tant pour la réalisation du projet global que pour assurer sa pérennité. En effet, afin de répondre à ses obligations de surveillance et entretien du système d'endiguement, Troyes Champagne Métropole doit se rendre systématiquement propriétaire des ouvrages jusque-là privés. Dans l'hypothèse où ses acquisitions à l'amiable (discussions déjà engagées auprès des propriétaires) n'aboutiraient pas, il sera nécessaire de procéder à des expropriations pour cause d'utilité publique.

Par ailleurs, la mise en œuvre du projet nécessite la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Lavau pour cause de réduction de la surface d'espace boisé classé du fait de la réouverture d'un bras de Seine. Conformément aux articles L. 153-54 à L. 153-58 et R. 153-13 et R. 153-14 du code de l'urbanisme, lorsque les dispositions du PLU approuvé d'une commune ou d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) concerné ne permettent pas la réalisation d'une opération faisant l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), elles doivent être mises en compatibilité avec celle-ci.

Dans cette hypothèse, après un examen conjoint des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU, l'enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique du projet et sur la mise en compatibilité de ce document d'urbanisme.

4.1.4 Une enquête parcellaire au titre des acquisitions

En complément de la déclaration d'utilité publique, une enquête parcellaire est menée. Elle vise l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux et à l'exploitation des ouvrages.

Elle est destinée, essentiellement, à définir pour tous les terrains concernés, l'identité du ou des propriétaires, des occupants et de permettre à ces derniers d'exprimer leurs observations et faire valoir leurs droits.

4.1.5 Une demande d'inscription de servitudes

Les risques importants pour la sécurité de la digue dus à la présence de végétation ligneuse (arbres et arbustes) sur et aux abords des digues, nécessitent la mise en place de règles précises.

Leur mise en place permettra, à court et moyen terme, de réaliser les travaux (accès chantier) et à long terme, d'assurer la pérennité des ouvrages réhabilités ainsi que leur entretien et surveillance.

4.1.6 Une enquête parcellaire au titre des servitudes

En complément de la demande d'inscription des servitudes, une enquête parcellaire est menée. Elle vise la mise en œuvre concrète des servitudes sur les parcelles, nécessaires à la réalisation des travaux et à l'exploitation ultérieure des ouvrages.

Elle est destinée, essentiellement, à définir pour tous les terrains concernés, l'identité du ou des propriétaires, des occupants et de permettre à ces derniers d'exprimer leurs observations et faire valoir leurs droits.

Déclaration de projet – annexe délibération

4.2 Déroulement de l'enquête publique

Depuis le décret 2011-2018 du 29 décembre 2011, le regroupement d'enquêtes en une enquête unique conjointe est permis, même en cas de réglementations distinctes. C'est ainsi que les dossiers des différentes enquêtes sollicitées pour la réalisation du projet a fait l'objet d'une enquête publique unique.

Conjointement à cette dernière, se sont également déroulées deux enquêtes parcellaires, au titre des acquisitions foncières, d'une part, et au titre des servitudes, d'autre part.

Par ordonnance du 25 février 2025, le tribunal administratif de Châlons en Champagne a désigné Monsieur Jean-Louis Falières en qualité de commissaire enquêteur pour ce projet.

Les dossiers d'autorisation environnementale unique, de déclaration d'intérêt général (DIG) de déclaration d'utilité publique (DUP), d'inscription des servitudes et des deux enquêtes parcellaires ont été rédigés par Troyes Champagne Métropole et ont fait l'objet d'un dépôt à la Préfecture le 31 janvier 2024.

A la suite d'une suspension d'instruction pour demandes complémentaires, un second dépôt a été réalisé par Troyes Champagne Métropole le 30 octobre 2024.

Conformément à l'arrêté n° PCICP2025071-0001 en date du 12 mars 2025 déclarant l'ouverture de l'enquête publique unique conjointe, cette dernière s'est déroulée du lundi 7 avril 2025 à 9h00 au mercredi 7 mai 2025 à 17h00.

Le commissaire enquêteur a accueilli le public :

- Lundi 7 avril 2025 (ouverture) : de 9h à 12h – Hôtel du Petit Louvre, Rue Linard Gonthier à Troyes
- Lundi 7 avril 2025 : de 14h à 17h – Maison de l'hôtel de Ville, 3 rue de l'hôtel de ville à Saint Julien les Villas
- Mercredi 16 avril 2025 : de 9h à 12h – Mairie de Lavau, Grande rue à Lavau
- Mercredi 16 avril 2025 : de 14h à 17h – Mairie de Pont-Sainte-Marie, Place Langlois à Pont-Sainte-Marie
- Mercredi 23 avril 2025 : de 9h à 12h – Siège de Troyes Champagne Métropole, 1 Place Robert Galley à Troyes
- Mercredi 7 mai 2025 (clôture) : de 14h à 17h – Hôtel du Petit Louvre, Rue Linard Gonthier à Troyes

Dans son rapport du 05 juin 2025, le commissaire enquêteur souligne la qualité du dossier qui a été jugé complet. Il note une assez faible participation du public en dépit d'une bonne communication sur le projet faite par Troyes Champagne Métropole. Il émet un avis positif sur le projet soumis à enquête publique, estimant que « le pétitionnaire a essayé, par son argumentaire en réponse aux observations, d'atténuer les craintes et que les engagements pris par ce dernier sont de nature à satisfaire les souhaits des riverains des digues du centre-ville de l'agglomération troyenne ». Par ailleurs, le commissaire enquêteur souligne qu'aucun avis des services consultés n'est de nature à remettre en cause le projet. L'avis émis par la MRAe a notamment fait l'objet d'un mémoire en réponse reprenant toutes les interrogations soulevées.

Déclaration de projet – annexe délibération

Sur la base de ces considérations, le commissaire enquêteur a rédigé un **avis favorable, sans réserve ni recommandation**, sur les dossiers déposés à l'enquête publique unique et sur les deux enquêtes parcellaires conjointes, suivants :

- Demande de déclaration d'utilité publique du projet (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de LAVAU,
- Demande de déclaration d'autorisation environnementale du projet comprenant une demande de dérogation aux espèces protégées,
- Demande de déclaration d'intérêt général du projet (DIG),
- Demande d'inscription de servitudes de passage au titre du code rural et de la pêche maritime et de servitudes d'utilité publique relatives à l'utilisation du sol au titre du code de l'environnement,
- Demande d'avis sur l'enquête parcellaire liées aux servitudes,
- Demande d'avis sur l'enquête parcellaire liées aux parcelles à exproprier dans le cadre des acquisitions foncières liées au projet.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	20
Objet	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN SEINE GRANDS LACS
Rapporteur	Gervaise JOUAULT

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	118	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN SEINE GRANDS LACS**

Annexe : projet de convention avec l'EPTB

Exposé :

Par délibération n°18 du 17 mars 2023, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'EPTB Seine Grands Lacs afin de lui confier des missions d'animation, de coordination, d'informations et de conseil suivantes :

- Accompagnement dans la formalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle à destination des collectivités.
- Information des débits et publication des feuilles de côtes et des bulletins de crues (en crise)
- Accompagnement dans la réalisation de modèles hydrologique et hydraulique
- Accompagnement technique dans la métrologie (jaugeages).

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

L'EPTB propose un nouveau projet de convention annexé au présent rapport. Il définit les missions confiées à l'EPTB Seine Grands Lacs pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, qui s'inscrivent dans la continuité des missions réalisées sur les 3 dernières années et consistent en un accompagnement technique et réglementaire dans les domaines suivants :

- Diminution de la vulnérabilité du territoire aux inondations
- Ingénierie pour le développement de Zones d'Expansion de Crues
- Appui méthodologique et formation des collectivités à la gestion de crise
- Formation des acteurs et partage des connaissances
- Information et expertise technique en hydrologie
- Accompagnement à la réalisation de diagnostics territoriaux de vulnérabilité aux étiages sévères.

La contribution financière annuelle est estimée à 12 000 €.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le partenariat entre l'EPTB Seine Grands Lacs et Troyes Champagne Métropole décrit ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention à intervenir entre l'EPTB Seine Grands Lacs et Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**



CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX MISSIONS D'ANIMATION, DE COORDINATION, D'INFORMATION ET DE CONSEIL DE LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT

Entre :

L'EPTB Seine Grands Lacs, syndicat mixte ouvert regroupant la Métropole du Grand-Paris, la Ville de Paris, les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, les Régions Grand-Est et Ile-de-France, les communautés d'agglomérations de Troyes Champagne Métropole, du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées et du Pays de Meaux ;

Dont le siège est situé au 12 rue Villiot à Paris 12^e ;

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Patrick OLLIER dûment habilité par délibération du Comité syndical n°2025- -CS en date du 25 juin 2025,

**Ci-après désigné « Seine Grands Lacs »
D'une Part**

Et :

La Communauté d'agglomération de TROYES CHAMPAGNE METROPOLE,

dont le siège est situé, 1 Place Robert Galley à Troyes (10000)

Représentée par son Président en exercice, Monsieur François Baroin, dûment habilité par délibération n° en date du 3 juillet 2025.

**Ci-après désigné « la Communauté d'agglomération »
D'autre part**

Préambule :

Le **syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs** a été créé, en application des dispositions de l'article L. 5421-7 du Code général des collectivités territoriales, par l'arrêté préfectoral n°75-2017-03-29-005 du 29 mars 2017 portant transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine composée de la Ville de Paris et des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Il a pris la dénomination d'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs.

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), la **Communauté d'agglomération**, exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 par transfert ou délégation des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, tout ou partie de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), qui comme précisé à l'article L.211-7 du code de l'environnement, comprend les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer (dont la gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Selon les dispositions de l'article L.213-12 du code de l'environnement, un établissement public territorial de bassin (EPTB) est un groupement de collectivités territoriales constitué en vue de faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques :

- La prévention des inondations et la défense contre la mer ;
- La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- La préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides ;
- Contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Il assure la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation.

La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, la prévention des inondations et l'adaptation au changement climatique sont des enjeux majeurs sur le bassin amont de la Seine.

Dans la mesure où Seine Grands Lacs, ses collectivités membres et ses partenaires poursuivent dans tous ces domaines des objectifs communs sur le bassin amont de la Seine, il est souhaité établir entre eux une synergie optimisée par voie de mutualisation, notamment dans les domaines suivants :

- L'information sur les débits des cours d'eau ;
- L'extension de la plateforme collaborative EPISEINE relative aux risques inondation ;
- La formation des acteurs et le partage de connaissances ;
- L'inventaire, la préservation et la restauration des zones d'expansion des crues ;
- L'étude d'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux d'étiages et sécheresses sévères ;
- La prévision des étiages sur les axes réalimentés pour optimiser la gestion des lacs réservoirs ;
- L'accompagnement des communes dans la pose de repères de crues.

Par ailleurs, dans un cadre contractuel prévu à l'article 5 de ses statuts, le syndicat mixte EPTB est autorisé « à réaliser, à la demande et au profit de ses collectivités adhérentes, des missions de coopération et des

prestations se rattachant à son objet ou ses compétences ou dans leur prolongement », aux fins de développer, promouvoir et réaliser les opérations à mener pour atteindre les objectifs partagés susmentionnés. Ces interventions s'effectuent suivant les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur. Plus largement, Seine Grands Lacs dispose de la faculté d'assister, à leur demande, les acteurs situés dans son périmètre d'intervention qui agissent dans le domaine du grand cycle de l'eau.

Cette assistance peut notamment porter, selon les dispositions de l'article 5 des statuts, sur :

- La mise en œuvre de stratégies locales de gestion du risque inondation ;
- L'accompagnement à l'élaboration et au suivi de PAPI et de SAGE ;
- La recherche et le montage de plans de financement ;
- L'appui à la mise en œuvre du « décret digues » du 12 mai 2015.

La convergence des intérêts des parties prenantes justifie ainsi la nécessité de la présente convention fondée sur les obligations des collectivités à agir en fonction de leurs compétences respectives.

La présente convention formalise les relations partenariales entre Seine Grands Lacs et la Communauté d'agglomération, au travers d'activités et de missions complémentaires portées par Seine Grands Lacs au sens de l'article 5 de ses statuts et décrites en annexe 2.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, Seine Grands Lacs et LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION établissent et mettent en œuvre une coopération dans le but de garantir les services publics dont ils ont la responsabilité en vue d'atteindre les objectifs qu'ils ont en commun.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION FINANCIÈRE

La participation sera versée par la Communauté d'agglomération à réception du titre de recettes émis par Seine Grands Lacs qui sera établi au cours du premier semestre de l'année N+1. Elle est calculée sur la base d'un forfait défini par Seine Grands Lacs dans l'annexe financière - annexe 1 à la présente convention.

La Communauté d'agglomération prend acte qu'un engagement d'une collectivité en cours d'année civile emporte engagement pour ladite année civile.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Dans ce cadre, sa participation financière est **évaluée** à un montant annuel de 12 000 €.

Il s'agit d'un financement tel que défini dans l'annexe 1 – Contribution financière.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Les parties s'engagent à atteindre les objectifs formulés dans la présente convention.

Engagements de la Communauté d'agglomération

En vertu de l'article 5 des statuts de Seine Grands Lacs, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION demande à bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement de Seine Grands Lacs pour les missions d'animation, de coordination, d'information et de conseil de la Cellule d'accompagnement (annexe 2 – Missions de la Cellule d'accompagnement)

En contrepartie, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION s'engage à contribuer financièrement aux charges d'animation, de coordination, d'information et de conseil, telles que définies à l'article 2 de la présente convention.

Engagements de Seine Grands Lacs

Seine Grands Lacs s'engage à mener les missions détaillées dans l'annexe 2 de la présente convention et à affecter les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

ARTICLE 5 – SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Afin d'assurer le pilotage, de valider les bilans d'activité ainsi que le champ d'exercice des missions d'animation, de coordination, d'information et de conseil portées par Seine Grands Lacs, un comité des partenaires est constitué. Il est chargé de :

- Valider le prévisionnel du programme annuel d'intervention ;
- Valider le bilan d'activité et financier du programme annuel d'intervention ;
- Examiner les modalités de mise en œuvre des missions et les orientations du programme d'activité.

Le comité des partenaires se réunit au moins une fois par an.

Il est composé au minimum :

- Du Président de Seine Grands Lacs et du Directeur général des services (ou de leur représentant) ;
- D'un représentant de chacune des collectivités partenaires, dont la Communauté de communes ;

- De toute personne qualifiée, invitée à la demande du Président de Seine Grands Lacs pour apporter son expertise.

Le secrétariat et l'animation du Comité des partenaires sont assurés par les services de Seine Grands Lacs.

Par ailleurs, un comité de suivi particulier, composé de Seine Grands Lacs et de la Communauté de communes, se réunira une à deux fois par an afin d'établir un bilan personnalisé des investigations en cours et à mener.

ARTICLE 6 – CONFIDENTIALITÉ

Le partenaire et Seine Grands Lacs s'engagent à maintenir confidentielle toute information **déclarée comme telle** par l'une des parties et échangée dans le cadre de ce partenariat. Les documents diffusés doivent respecter la propriété intellectuelle.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS

Chaque partie déclare être assurée pour les activités et engagements qui résultent de la présente convention.

Chaque partie, ou ses préposés, devra se conformer aux règlements intérieurs et aux consignes de sécurité des locaux d'accueil de l'autre partie.

ARTICLE 8 – DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025, avec un terme fixé au 31 décembre 2027. Elle pourra, le cas échéant, être prolongée par voie d'avenant au-delà de cette date.

ARTICLE 9 – RÉVISION-ACTUALISATION DE LA CONVENTION

À la demande de l'une ou l'autre des parties, des aménagements nécessaires aux dispositions de la convention seront examinés, conjointement par les parties, et pourront faire l'objet d'avenants à la présente convention notamment lors de l'adhésion de nouveaux partenaires.

ARTICLE 10 – MODALITÉS DE RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une des deux Parties en cas d'inexécution par l'autre Partie d'une ou plusieurs obligations contenue(s) dans les différentes clauses précédentes. Cette résiliation ne deviendra effective que 3 mois après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de sa plainte, à moins que dans ce délai la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure considéré comme recevable. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir ses obligations contractuelles jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sans préjudice des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée de la convention.

ARTICLE 11 – TRAITEMENT DES LITIGES

En cas de litige né de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le Tribunal administratif de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

ARTICLE 12 – CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec la présente convention, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), ainsi qu'à toutes les règles complémentaires applicables aux données personnelles en France.

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec la présente convention. »

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, remis à chacune des parties signataires.

Pour Seine Grands Lacs,
Le Président

Pour la Communauté d'agglomération,
Le Président

Patrick OLLIER

François BAROIN

Ancien Ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

Annexe 1 – Contribution financière

Cette contribution financière permet de participer au salaire d'un agent et les charges associées d'expertise de structures spécialisées dans ce domaine (France Dignes, Cerema, ...).

Le montant, pour partenaires de Seine Grands Lacs, est calculé en fonction du nombre d'habitants :

- Pour les Collectivités, ce nombre d'habitants correspond à la population totale
- Pour les Syndicats, ce nombre d'habitants correspond à la population en zone inondable

La population retenue est basée sur les déclarations effectuées par chaque collectivité et syndicat partenaire

Le décompte suivant, relatif aux contributions applicables à l'ensemble des partenaires de la cellule d'accompagnement constituée par Seine Grands Lacs, est établi selon le critère précité :

Seuil de population	Montants
00 000 – 40 000	3 000 €
40 000 – 80 000	6 000 €
80 000 – 120 000	9 000 €
120 000 et plus	12 000 €

Pour ces missions, la contribution de la Communauté d'agglomération est ainsi évaluée au montant annuel de 12 000 €.

Annexe 2 – Descriptif des missions

Le présent descriptif comprend les missions suivantes :

Mission 1 – Diminution de la vulnérabilité du territoire aux inondations

- Accompagnement à la réalisation de diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations
- Accompagnement sur le volet ruissellement
- Accompagnement sur le volet remontées de nappe
- Accompagnement dans la mise en œuvre des marchés pour la pose de repère de crue et des objets associés ainsi que leurs valorisations
- Accompagnement pour les diagnostics du bâti
- Mise en œuvre du Décret Dignes de 2015
- Accompagnement pour la gestion des « digues » classées ou à supprimer

Mission 2 – Ingénierie pour le développement de Zones d'Expansion de Crues (en lien avec le Pôle ZEC)

- Ensemble d'outils et de démarches mis en place pour préserver, restaurer ou créer des Zones d'Expansion de Crues (ZEC)

Mission 3 – Appui méthodologique et formation des collectivités à la gestion de crise (en lien avec le Chargé de Mission préparation à la Gestion de Crise)

- Accompagnement à la réalisation de Plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde
- Réalisation d'exercices de crise

Mission 4 – Formation des acteurs et partage des connaissances

- Accès prioritaire aux formations EPISEINE planifiées (en lien avec EPISEINE)
- Réalisation de formation EPISEINE sur le territoire des partenaires (en lien avec les Animateurs PAPI)
- Ateliers thématique et/ou d'échanges inter-partenaires et Seine Grands Lacs sur les retours d'expériences (outils et techniques)

Mission 5 – Information et expertise technique en hydrologie (en lien avec le Service Hydrologie)

- Information des débits et publication des feuilles de cotes et des bulletins de crues (en crise)
- Accompagnement dans la réalisation de modèles hydrologiques et hydrauliques
- Accompagnement technique dans la métrologie

Mission 6 – Accompagnement à la réalisation de diagnostics territoriaux de vulnérabilité aux étiages sévères (en lien avec le Service Hydro)

Ces missions consistent en un **accompagnement technique** et réglementaire des collectivités (planification, état des lieux, soutien à la rédaction des cahiers des charges, soutien à la passation des marchés, soutien à la conduite des études et soutien à la rédaction des dossiers d'autorisations administratives...).

Cet accompagnement ne peut se substituer à la maîtrise d'ouvrage des études et des démarches relevant de la seule compétence et responsabilité de la collectivité partenaire.

Mission 1 :

Diminution de la vulnérabilité du territoire aux inondations

Accompagnement à la réalisation de diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations

Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités à structurer la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, et en particulier la PI, en disposant d'un **diagnostic territorial** exhaustif des enjeux exposés aux inondations (population, habitat, services publics, réseaux, entreprises, zones naturelles et agricoles...) en fonction des différents niveaux d'aléa (10, 20, 30, 50, 100 ans...), des coûts potentiels engendrés par chaque niveau d'aléa. L'accompagnement de Seine Grands Lacs est basé sur la réalisation d'un **diagnostic de vulnérabilité du territoire** au risque d'inondation. Ce diagnostic s'appuiera sur la méthodologie préconisée par le CEREMA et par la DREAL Rhône-Alpes-Auvergne (REVITER) sur les territoires tests retenus dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes. Ce diagnostic territorial permettra à la collectivité de **concevoir, hiérarchiser, déployer et coordonner sa politique de prévention des inondations** basée sur des mesures d'anticipation et de gestion (urbanisme, plans communaux de sauvegarde, alerte et gestion de crises... dispositions hors du champ GEMAPI) et **sa politique de protection** (GEMAPI) en définissant son dispositif de protection en fonction du niveau de responsabilité qu'elle souhaite assumer et de ses capacités financières (instauration et fixation du montant de la taxe).

Les objectifs et les missions consistent à :

- Investiguer, synthétiser et restituer les textes réglementaires en rapport avec la prévention du risque inondation et les mesures de protection des territoires exposés ;
- Animer la démarche territoriale relative à la mise en œuvre de cette mission :
 - Soutenir l'élaboration des cahiers des charges et des documents de consultation pour la réalisation des diagnostics territoriaux de vulnérabilité, en concertation avec les services de la collectivité et les services de l'État,
 - Participer à la conduite du diagnostic territorial et du plan d'actions qui en découle.

Accompagnement sur le volet ruissellement

Une **étude de ruissellement** vise à analyser les mécanismes d'écoulement des eaux pluviales **hors réseau** sur un territoire donné, généralement à l'échelle d'un bassin versant rural ou urbain.

Elle permet de **modéliser les écoulements superficiels** générés par des événements pluvieux, notamment ceux qui provoquent des inondations par ruissellement, débordement de réseau ou accumulation d'eau en point bas. Les objectifs principaux de cette étude sont :

- Identifier les zones de production de ruissellement, les axes d'écoulement préférentiels et les points d'accumulation.
- Évaluer les débits de pointe, volumes ruisselés et les temps de concentration.
- Analyser les interactions avec le réseau hydraulique existant (fossés, buses, réseaux pluviaux).
- Proposer des solutions de gestion des eaux pluviales à la source (réduction du ruissellement à l'amont) et en transit (stockage, ralentissement, dévoiement).

Elle peut notamment servir à terme à **intégrer le risque dans les documents d'urbanisme** (PLU(i), PADD, ...).

Cette mission consiste en un accompagnement à la rédaction du cahier des charges et au suivi de l'étude en lien avec le partenaire.

Accompagnement sur le volet remontées de nappe

Une étude sur le volet des remontées de nappe permet de mieux comprendre l'aléa inondation. En effet, certains secteurs peuvent être inondés sans que l'eau provienne directement du débordement en rivière, il s'agit alors souvent de remontées de nappe, alimentée par le cours d'eau en crue.

Dans le cas de ces débordements de nappe, les caves et autres espaces souterrains sont les premiers à subir un impact, avec des niveaux de nappe qui peuvent ensuite monter au-dessus du niveau du terrain naturel et provoquer des inondations.

Une analyse topographique, géologique, et pédologique permet de mieux appréhender le risque. Une modélisation hydrogéologique couplée au modèle hydraulique de surface permet d'améliorer la connaissance de l'aléa.

Les objectifs des études de débordement de nappe sont de :

- Caractériser et identifier les zones inondées par remontées de nappe en comparaison des inondations provenant de débordements de rivière
- Identifier les caves et souterrains sensibles à cet aléa
- Proposer des actions de réduction de la vulnérabilité

Accompagnement dans la mise en œuvre des marchés pour la pose de repère de crue et des objets associés ainsi que leurs valorisations

Un repère de crue est constitué d'une marque, sur un support généralement scellé à un édifice, matérialisant le niveau atteint lors d'une crue historique (ce qui est réel) ou représentant un aléa sur des sites qui ne sont pas couverts par des données historiques (ce qui est reconstitué).

La Loi sur les Risques du 30 juillet 2003 donne aux maires la responsabilité de l'inventaire des repères existants et de la pose de nouveaux repères. Le bon déroulement de la démarche nécessite donc une implication des communes qui doivent participer à l'inventaire des repères existants sur leur territoire, sélectionner des sites propices à l'implantation de nouveaux repères et prendre à leur charge la pose des repères de crue.

Les prestations d'accompagnement comprennent principalement la sensibilisation des acteurs, la rédaction d'un CCTP adapté, la mise à disposition de modèles de repères et d'outils de sensibilisation associés.

Les données pouvant être fournies par Seine Grands Lacs :

- **Modèles de format des repères de crue**

Ces repères de crue ont pour forme :

- Un modèle rond s'il s'agit d'une marque historique (modèle proposé en annexe de l'arrêté du 16 mars 2006 relatif au modèle des repères de crues) ;
- Un modèle carré s'il s'agit du niveau d'eau établi par le PPRI en vigueur sur la commune – modèle de repère validé par les services de l'État.

- **Modèle des panneaux d'accompagnement**

Seine Grands Lacs met à disposition des partenaires, à destination des communes, un modèle de panneau d'accompagnement en version numérique qui respecte la charte graphique proposée par Seine Grands Lacs (charte graphique commune pour tous les outils de communication). Ils ont une vocation pédagogique et sont pour moitié personnalisables par la Commune. Ils comprennent notamment des informations sur les dommages engendrés par les crues précédentes.

Accompagnement pour la diminution de la vulnérabilité du bâti

Diminuer la vulnérabilité du bâti, c'est anticiper les risques et adapter ou renforcer les bâtiments pour qu'ils résistent mieux à des situations dangereuses. L'objectif de la diminution de la vulnérabilité du bâti est donc de réduire les pertes humaines, les dégâts matériels, les coûts de réparation, ainsi que l'interruption d'activité, notamment dans le cas des bâtiments publics ou industriels.

Un diagnostic du bâti est une **étude technique** qui va permettre d'évaluer dans quelle mesure un bâtiment est exposé et sensible face à une inondation. L'objectif de ce diagnostic est d'**identifier les points faibles** du bâtiment pour proposer des solutions concrètes de protection ou d'adaptation.

Mise en œuvre du Décret Dignes de 2015

Le Décret Dignes du 12 mai 2015 a prévu dès le début de l'année 2016, des démarches de définition des autorités compétentes rattachées aux ouvrages de protection, dès 2017, le recensement des ouvrages, la classification et la constitution des dossiers d'autorisation puis la mise en œuvre des nouvelles dispositions de surveillance et d'auscultation à partir de 2018.

Seine Grands Lacs recommande que la définition de système d'endiguement et/ou d'un aménagement hydraulique s'inscrive dans une démarche globale de **diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations** (cf. Mission 1) qui permet d'analyser le fonctionnement du territoire face à l'inondation et de préciser les composantes majeures qui y sont exposées, à la fois dans les zones inondables mais également dans les zones qui pourraient être impactées indirectement par l'inondation par les ruptures de réseaux et la dégradation des services publics.

La **définition du système d'endiguement et/ou d'un aménagement hydraulique** s'inscrit pleinement dans **l'exercice de la compétence GEMAPI**. C'est l'autorité compétente en matière de prévention des inondations qui identifie tous les ouvrages présents sur son périmètre, leurs gestionnaires et leurs propriétaires. Sur la base de ces informations, elle doit définir un ou plusieurs systèmes d'endiguement et/ou aménagement hydraulique. Bien que complexe et technique, cette réflexion constitue l'une des bases de la **stratégie de prévention et de protection de la collectivité**. Le cheminement vers la définition (ou non) du système d'endiguement et/ou d'aménagement hydraulique permet ainsi d'appréhender la définition d'un **plan pluriannuel des investissements** pour les ouvrages, **les moyens et les modalités à mobiliser pour leur gestion et leur entretien**. Cette étape est essentielle pour permettre à l'autorité compétente de définir son **niveau de responsabilité en cas de sinistre** et déterminer les enjeux financiers nécessaires à la programmation budgétaire, tant pour les charges de fonctionnement que pour les investissements.

Compte tenu de la complexité des textes réglementaires et de la nécessité pour les collectivités concernées d'apprécier justement les enjeux et les conséquences pour leur territoire, Seine Grands Lacs propose d'apporter un appui adapté à celles qui ont exprimé ce besoin et contractualisé leur participation à la mission.

Les objectifs et les missions consistent à :

- Investiguer, synthétiser et restituer les textes réglementaires en rapport avec la prévention du risque inondation et les mesures de protection des territoires exposés,
- Animer la démarche territoriale relative à la mise en œuvre de cette mission :
 - Soutenir l'élaboration des cahiers des charges et des documents de consultation pour la réalisation des éléments constitutifs des dossiers d'autorisation administrative des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques, en concertation avec les services de la collectivité,
 - Accompagner les collectivités dans la procédure d'autorisation administrative des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques.

Mission 2 :

Ingénierie pour le développement de Zones d'Expansion de Crues

A l'échelle du périmètre de reconnaissance de Seine Grands Lacs, de nombreux champs d'expansion de crue encore vierges de toute urbanisation contribuent à « réduire à la source » les débits de l'ensemble du chevelu (du ruisseau jusqu'aux grandes rivières) en réduisant les niveaux d'eau dans les zones urbanisées en aval. L'objectif général consiste à valoriser les infrastructures vertes dans la gestion du risque inondation sur le bassin amont de la Seine et à proposer des mesures de gestion des champs d'expansion de crues et des zones humides afin de maintenir leurs fonctions dans la gestion globale du risque inondation.

Plus précisément, cette action a pour objectif de recréer une solidarité de bassin pour relier des territoires à forts enjeux (TRI) avec les zones rurales situées en amont.

Le soutien des partenaires de la cellule d'accompagnement peut concerner trois axes :

- **Axe 1** : l'outil GEMAZEC qui permet l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des ZEC en fonction de leur volume de stockage, de leur potentiel de reconnexion avec le cours d'eau, des capacités des structures locales à mettre en œuvre des projets, etc. Cet outil technique est également un outil stratégique d'aide à la décision pour les collectivités. Il repose sur une thèse CIFRE (2022-2025) et sera mis en ligne sur une plateforme en mode web (les partenaires pourront alors faire une demande d'accès à la plateforme).
- **Axe 2** : la mise au point de méthodologies pour aller vers une agriculture résiliente, pour le financement (des travaux, des indemnisations de sur-inondation, de paiements pour services environnementaux...), pour l'intégration des ZEC dans l'urbanisme et pour la réalisation d'opérations expérimentales. Cet axe 2 repose sur le partenariat et l'établissement de conventions de coopération avec les chambres d'agriculture et les collectivités.
- **Axe 3** : la co-construction en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, de projets de territoire pour la prévention des inondations autour de la valorisation des ZEC. L'axe 3 suppose une relation de confiance entre les structures par la mise en place d'une animation soutenue pour la réalisation d'un travail collectif qui doit aboutir à faire émerger ou accélérer la mise en œuvre de projets multi-fonctionnels et ambitieux. Ces projets peuvent bénéficier d'un soutien technique et/ou financier de Seine Grands Lacs.

Mission 3 :

Appui méthodologique et formation des collectivités à la gestion de crise

Cette mission se divise en deux axes :

- L'appui méthodologique et formation des collectivités à la gestion de crise (PCS et PICS),
- L'opérationnalisation des plans existants à l'aide d'exercices de gestion de crise à petite échelle.

L'ensemble de ces missions s'inscriront, en lien avec les collectivités, dans une démarche de transfert de connaissances visant à l'autonomisation des forces vives des structures accompagnées.

Accompagnement à la réalisation des plans communaux ou inter-communaux de sauvegarde

La loi de modernisation de sécurité civile de 2004, dite loi MOSC, a refondé l'organisation de la sécurité civile en France. Les communes, et plus spécifiquement les Maires, sont désormais identifiés, aux côtés du préfet, comme étant directeurs des opérations de secours (DOS) en cas de situation de crise affectant leur territoire. Pour préparer la gestion de crise, les communes sont depuis incitées à élaborer et à opérationnaliser à l'aide d'exercices de gestion de crise leurs plans communaux de sauvegarde (PCS) ou leurs plans intercommunaux de sauvegarde (PiCS). Avec la loi Matras passée en 2021, l'organisation d'exercices de gestion de crise est obligatoire tous les 5 ans pour toutes les communes et EPCI soumis à l'obligation de réaliser un PCS ou un PiCS.

Les missions d'accompagnement pourront ainsi permettre, sans s'y limiter, les actions suivantes :

- Sensibilisation et formation des agents et/ou élus sur des thématiques relevant des PCS, PICS, des PCA, de la gestion de crise et de l'organisation de la sécurité civile en France ;
- Appui méthodologique à la réalisation ou à l'actualisation de PCS et PICS ;
- Appui méthodologique à la mise en place de PCA.

Réalisation d'exercices de crise

La gestion de crise ne se limite pas aux seules structures identifiées dans l'organisation de la sécurité civile. L'ensemble des acteurs locaux (collectivités territoriales, opérateurs, entreprises, associations, etc.) doivent également concourir par l'action de leur service à la gestion de crise sur le périmètre d'action qui leur correspond. À ce titre, l'ensemble des structures du territoire sont invitées à mettre en place et à tester des plans de gestion de crise.

Les missions d'accompagnement pourront ainsi permettre, sans s'y limiter, les actions suivantes :

- Assistance au montage d'exercice de gestion de crise (PCS, PICS ou plan de gestion de crise) : formation, cadrage et définition des objectifs, participation à la rédaction du scénario, formation à l'animation et animation de l'exercice, contribution au retour d'expérience ;
- Conseil et veille technique et réglementaire dans l'ensemble des thématiques affiliées à la gestion de crise à l'échelle des collectivités territoriales.

Mission 4 : Formation des acteurs et partage des connaissances

Accès prioritaire aux formations EPISEINE planifiées

EPISEINE (Ensemble pour la Prévention des Inondations sur le bassin de la Seine) est un dispositif global d'information sur le risque d'inondation en Île-de-France. Il s'inscrit sur le long terme et a vocation à diffuser les bonnes pratiques et les bons comportements à adopter avant, pendant et après la crue pour favoriser l'autonomie des populations. Il vise également à encourager et accompagner l'entraide et la solidarité de proximité qui sont des valeurs indispensables en cas d'inondation.

Cette démarche partenariale s'appuie sur les acteurs institutionnels (Préfecture de Police, DRIEAT...), sur les acteurs locaux des collectivités, mais également sur les associations et les entreprises.

Le dispositif EPISEINE se traduit notamment par :

- Une plateforme collaborative (episeine.fr) et des réseaux sociaux associés qui proposent, entre autres, des informations, actualités et ressources sur le risque inondation ;
- Des formations gratuites en présentiel (notamment une formation pour que les collectivités puissent monter leur propre exercice de crise en autonomie) et pour lesquelles les partenaires de la Cellule d'accompagnement bénéficient d'un accès prioritaire ;
- Des ressources et outils pédagogiques réutilisables et libres de droits pour favoriser la démultiplication des actions de sensibilisation à toutes les échelles ;
- Des campagnes de sensibilisation ciblées déployées à destination des publics les plus exposés au risque d'inondation.

Réalisation de formations EPISEINE sur le territoire des partenaires

Certaines formations EPISEINE pourront éventuellement être délocalisées sur les territoires en lien avec les animateurs PEP/PAI

Ateliers thématique et/ou d'échanges inter-partenaires et Seine Grands Lacs sur les retours d'expériences (outils et techniques)

Possibilité d'animer et/ou de co-organiser des ateliers thématiques mais également d'organiser des temps d'échanges entre partenaires afin de partager les retours d'expériences, les outils et les techniques utilisés. Ces moments favorisent la mutualisation des bonnes pratiques et le renforcement des compétences collectives.

Mission 5 :

Information et expertise technique en hydrologie

Information des débits et publication des feuilles de côtes et des bulletins de crues (en crise)

Dans le cadre de la gestion de ses lacs réservoirs, les services de Seine Grands Lacs publient chaque jour en interne une feuille de cotes indiquant les débits relevés en amont et en aval des ouvrages, les débits prélevés et restitués ainsi que le taux de remplissage.

En situation d'alerte de crue et de crise, le dispositif d'information est renforcé par la publication de bulletins de crue sur le site internet de Seine Grands Lacs.

En situation d'alerte et de crise, le partenariat pourra permettre la diffusion des bulletins de crue aux personnes référencées par les partenaires afin d'informer les techniciens et les élus sur la situation.

Accompagnement dans la réalisation de modèles hydrologique et hydraulique

Les modèles hydrauliques et hydrologiques sont des outils essentiels pour analyser et gérer les comportements de l'eau dans les systèmes naturels et artificiels. Bien qu'ils soient souvent utilisés ensemble dans les études d'aménagement du territoire ou de gestion des risques, ils ont des rôles spécifiques et complémentaires.

Les modèles hydrologiques et hydrauliques ont pour objectif de représenter le bassin versant, de caractériser l'écoulement et de réaliser des cartographies de zones inondées. Il permet grâce aux crues historiques d'établir un diagnostic des problématiques d'écoulement et des zones inondables. Ce diagnostic est une étape fondamentale avant tout projet d'aménagement hydrauliques ou de solutions fondées sur la nature qui pourront ensuite être modélisées et testées.

Le modèle **hydrologique** représente la réaction du bassin versant suite à une pluie. Il transforme le **cumul de pluie** tombé sur le bassin **en débit**. Il représente pour cela le **comportement de l'eau à la surface du sol**, la façon dont elle s'infiltré, ruisselle et s'évapore ainsi que les écoulements de surface et souterrains.

Le modèle **hydraulique** représente l'écoulement de l'eau **dans des système définis**, comme les rivières, les canaux, les égouts, et les réseaux de drainage. Il simule comment l'eau se déplace dans un espace donné en prenant en compte la résistance des matériaux (par exemple, le lit d'une rivière ou les parois d'un canal), la pente, et les obstacles et ouvrages. A partir de ces diverses représentations explicites, le modèle **hydraulique représente les hauteurs d'eau** induites par le débit en rivière et permet d'estimer les hauteurs d'eau en rivière et dans les zones inondables.

L'accompagnement consiste en une aide à la rédaction du cahier des charges et au suivi de l'étude en lien avec le partenaire. Seine Grands Lacs pourra également mettre son modèle à disposition si cela peut s'avérer pertinent.

Accompagnement technique dans la métrologie (jaugeages)

Le jaugeage est une méthode utilisée pour **mesurer le débit ou le niveau d'eau** dans un cours d'eau, un canal, un réservoir, ou tout autre système hydraulique. Cela permet de quantifier le volume d'eau qui passe à un endroit donné pendant une période spécifique.

Deux types de stations de mesures fixes de débit existent :

- Stations limnimétriques : dans le cas d'une station mesurant uniquement le niveau d'eau, une relation hauteur/débit doit-être calculée. Celle-ci est réalisée par l'intermédiaire d'une courbe de tarage, créée à partir de nombreux jaugeages.
- Stations débitmétriques : les stations débitmétriques permettent de calculer directement le débit à partir d'un capteur de niveau et d'un capteur de vitesse. Néanmoins le jaugeage reste nécessaire car il s'agit du seul moyen d'étalonner la station et de vérifier son bon fonctionnement.

Le jaugeage est ainsi essentiel dans de nombreuses applications, telles que la gestion des ressources en eau, la prévention des inondations, ou encore la surveillance de l'environnement.

A ce titre, il est proposé un **accompagnement dans l'étalonnage des stations** par les équipes de jaugeages de Seine Grands Lacs. Il sera également possible de mettre en place des **formations ponctuelles à destination des équipes techniques** du partenaire.

Par ailleurs, **en dehors des nécessités des jaugeages liées à l'exploitation de Seine Grands Lacs**, il y aura une possibilité d'intervenir ponctuellement durant les horaires ouvrés.

PROJET

Mission 6 :

Accompagnement à la réalisation de diagnostics territoriaux de vulnérabilité aux étiages sévères

Un **diagnostic territorial de vulnérabilité aux étiages sévères** est une analyse approfondie d'un territoire visant à identifier sa sensibilité et sa capacité d'adaptation face aux périodes de basses eaux, appelées étiages, lorsqu'elles deviennent anormalement longues ou intenses. Il constitue un outil stratégique pour anticiper les conséquences des étiages sévères et construire une **gestion durable et équitable de l'eau à l'échelle locale**.

En cas d'étiage sévère, le débit des cours d'eau peut s'avérer insuffisant pour répondre aux besoins des usages anthropiques et des milieux naturels. Le bassin de la Seine supérieure ne fait pas figure d'exception d'autant qu'il comporte de forts enjeux économiques et environnementaux (i.e. recharge des nappes et maintien des services écosystémiques rendus par les zones humides). Or, la quasi-absence de situation de défaillance grâce à l'action de soutien d'étiage des lacs-réservoirs au cours des dernières décennies a pu générer un sentiment de sécurité, masquant par là même des vulnérabilités bien réelles. Les recherches récentes menées sur l'axe Seine ([Seine Grands lacs, 2022](#)) prévoient ainsi une hausse des besoins en eau à l'horizon 2050 doublé d'une diminution des débits d'étiage de 20% et d'un allongement de la durée de ces derniers de l'ordre de 65 jours. Ces facteurs seront probablement responsables d'une dégradation de la mission de soutien d'étiage. Dans ce contexte de changement globale (i.e. climatique et socio-économique), la question de la disponibilité et du partage de la ressource en eau est donc devenue fondamentale.

Le diagnostic met en évidence les pressions exercées sur la ressource (prélèvements excessifs, imperméabilisation des sols, dégradation des zones humides) et les éventuels conflits d'usage en période de tension. Il va permettre d'**identifier les secteurs géographiques et les usages de l'eau les plus vulnérables**, comme l'agriculture irriguée, l'alimentation en eau potable, l'industrie ou encore les milieux naturels aquatiques. Il repose sur l'analyse de données hydrologiques (débits, niveaux d'eau), climatiques (sécheresses, températures), mais aussi socio-économiques (types d'usages, densité de population, dépendance à la ressource).

Faire un diagnostic territorial de vulnérabilité aux étiages sévères est essentiel pour garantir une **gestion durable et équitable de l'eau**, prévenir les risques liés à la pénurie d'eau et assurer la protection de l'environnement tout en répondant aux besoins humains et économiques.

À l'issue de l'étude, des **mesures sont recommandées** pour améliorer la résilience du territoire : économies d'eau, modernisation des réseaux, restauration des milieux naturels, adaptation des cultures, gestion partagée de la ressource, ou encore sensibilisation des acteurs locaux.

Les objectifs d'un diagnostic territorial de vulnérabilité aux étiages sévères sont :

- **Comprendre les risques** liés aux étiages
- Avoir une **connaissance approfondie de la ressource**, des milieux aquatiques, et des usages associés, et ce à une échelle hydrologique ou hydrogéologique pertinente
- Etablir un **bilan quantitatif** dans la situation actuelle et dans les conditions futures d'évolution du climat et du territoire.
- **Proposer des leviers d'adaptation** en répondant à des besoins opérationnels en vue d'une adaptation des usages et des activités au changement climatique en intégrant la dimension milieu naturel.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	21
Objet	APPROBATION DU PLAN D'ACTION DU SCHEMA DIRECTEUR ECONOMIE CIRCULAIRE
Rapporteur	Bruno HOUARD

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLER Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	118	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS DU SCHÉMA DIRECTEUR
DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Annexe : Rapport de Schéma Directeur de l'Économie Circulaire

Exposé :

La présente délibération vise à adopter le plan d'actions du Schéma Directeur de l'Économie Circulaire (11 actions).

Contexte du Schéma Directeur

L'économie circulaire vise à optimiser l'utilisation des ressources et à réduire les déchets en favorisant des pratiques telles que le réemploi, la réparation, le recyclage. Ce modèle économique durable repense nos modes de production et de consommation pour un développement compatible avec les enjeux du développement durable : environnementaux, économiques et sociaux.

La loi du 18 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la croissance Verte (TECV) identifie l'Économie Circulaire comme un des piliers du Développement Durable et en fait ainsi un objectif national. Couplée à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) promulguée le 10 février 2020, elles visent notamment à changer en profondeur les modes de production et de consommations des citoyens actuel pour une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires.

Le Projet de Territoire, adopté par Troyes Champagne Métropole en 2022 établit la stratégie de développement à suivre pour les 20 à 30 prochaines années. Ce projet se décline en 3 axes et 50 objectifs dont 5 concernent directement l'économie circulaire :

- Contribuer à la structuration et à la montée en puissance des éco-activités ;
- Développer l'économie circulaire au service des entreprises et du territoire, accompagner les entreprises dans leur transition écologique ;
- Contribuer à la création d'une dynamique de filières en encourageant la recherche, l'innovation, les synergies entre les acteurs et le développement de filières d'enseignement supérieur, de formations qualifiantes et professionnalisantes ;
- Favoriser la valorisation et les démarches visant à intégrer les déchets comme des ressources ;
- Accompagner les nouvelles formes de travail (tiers-lieux, coworking) et développer une offre répartie de façon équilibrée sur le territoire.

En parallèle, en 2022, Troyes Champagne Métropole s'est engagé dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE), mis en place par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), à travers un Contrat d'Objectif Territorial (COT).

Cet outil de suivi sur la transition écologique des Collectivités se déclinent en deux référentiels :

- Économie Circulaire ;
- Climat – Air – Énergie.

Il permet à la Collectivité de fixer un objectif d'avancement global et ainsi de bénéficier de subventions en fonction de l'atteinte de ses objectifs. Le schéma directeur de l'économie circulaire est un outil supplémentaire qui permet de répondre à plusieurs actions du programme TETE.

De plus, l'économie circulaire est une thématique transversale au regard des différents documents structurants de la collectivité tel que :

- Le Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté début 2023 ;
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

La collectivité a également fait le choix d'être accompagné par le Club d'Écologie Industrielle de l'Aube (CEIA) qui possède une expérience solide dans le domaine de l'économie circulaire.

Stratégie et mise en œuvre du Schéma Directeur

La première étape a été la réalisation d'un diagnostic du Territoire de Troyes Champagne Métropole de manière à identifier les filières concernées par les différents piliers de l'économie circulaire. 3 missions ont été menées :

- Une étude d'opportunité sur les recycleries et ressourceries du territoire ayant pour but d'identifier la possibilité ainsi que les modalités de mise en place d'un projet de recyclerie/ressourcerie ;
- Une cartographie de la réparation et du réemploi identifiant les lieux destinés à ces actions ;
- Une étude de recensement de toutes structures (associations, institutions, entreprises, initiatives, etc.) présentant au moins un pilier de l'économie circulaire

La deuxième étape a consisté à la mise en place d'un comité de pilotage afin d'élaborer le schéma directeur et décider des orientations de celui-ci. Ce comité est composé de seize élus du Territoire, de quatre représentants d'entreprises locales ainsi que les différents services de Troyes Champagne Métropole concernés par ce schéma directeur.

Différentes réunions du comité de pilotage ont été organisées, afin d'acculturer les élus à l'économie circulaire, d'établir une feuille de route et élaborer un plan d'actions.

1. Ateliers d'acculturation afin que chacun puisse bénéficier du même niveau de connaissance

- Fresque de l'économie circulaire : Outil d'intelligence collective permettant de balayer tous les principes de l'économie circulaire ;
- Visite de site d'entreprises étant engagé dans l'Écologie Industrielle et Territoriale ;
- Intervention d'entreprises engagées dans l'économie circulaire.

2. Élaboration d'une feuille de route

A la suite de ces différents ateliers, et avec comme guide le référentiel économie circulaire du programme TETE, 15 actions ont été définies. Au final les 11 actions les plus pertinentes ont été analysées. Elles sont réparties sur 3 axes et dédiées à trois cibles principales : grand public, collectivités, acteurs économiques.

Plan d'actions élaboré :

Axe 1 : Faire connaître la thématique Économie Circulaire sur le Territoire

- Action 1 - Identifier et structurer l'écosystème autour de l'économie circulaire
- Action 2 - Créer un programme de sensibilisation pour les collectivités, les acteurs économiques et la société civile
- Action 3 - Valoriser les actions d'économie circulaire dont la collectivité est partie prenante

Axe 2 : Accompagner les acteurs du territoire à passer à l'action

- Action 4 - Accompagner les acteurs du territoire sur la valorisation de leurs biodéchets
- Action 5 - Favoriser l'innovation liée à l'économie circulaire dans les établissements d'enseignement
- Action 6 - Favoriser les échanges de matériels et de services entre les établissements publics
- Action 7 - Favoriser les projets d'autoconsommation collective

Axe 3 : Développer des centres dédiés à l'économie circulaire

- Action 8 - Créer une matériauthèque
- Atelier 9 - Créer un atelier de prototypage
- Action 10 - Créer un espace dédié à l'économie circulaire à destination des particuliers
- Action 11 - Développer des espaces de services partagés au sein des zones d'activités économiques

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le plan d'actions du Schéma Directeur de l'Économie Circulaire, dont le rapport est joint en annexe de la présente délibération.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Schéma Directeur **Economie Circulaire**

Préface – mot du président

Sommaire

Préface – mot du président	2
Sommaire	3
Glossaire	4
Introduction.....	5
La stratégie économie circulaire à Troyes Champagne Métropole	87
Le Projet de Territoire.....	87
Le programme Territoire Engagé Transition Écologique	87
Transversalité avec d'autres compétences de Troyes Champagne Métropole	98
Diagnostic territorial.....	109
Etude d'opportunité sur les recycleries et ressourceries du territoire.....	109
Cartographie de l'ADEME.....	121
Etude de recensement « présence des piliers économie circulaire » dans le territoire	131
La politique Economie Circulaire de Troyes Champagne Métropole	151
Le comité de Pilotage	151
Accompagnement de la collectivité	151
Les travaux menés par le Comité de pilotage.....	151
1. Ateliers	161
d'acculturation	161
2. Déclinaison de la feuille de route	201
3. Validation du plan d'actions	222
La structure générale du schéma directeur	252
Les fiches actions	252
Annexes	373

ADEME – Agence de transition écologique

Arthur et les achats durables : Créé à l'initiative de la Région Grand Est, de la CCI Grand Est et de l'ADEME, propose une expérience immersive au cours de laquelle les joueurs s'entraînent à acheter de façon durable. Il s'adresse aux acheteurs des organisations publiques et privées ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes des achats. Le jeu est construit autour de 7 clés pédagogiques qui guident les joueurs au cours du jeu.

CLDD – Conseil Local de Développement Durable : Instance participative composée d'associations, d'universités, de collectivités et d'élus, portée sur les questions environnementales, sociales et économiques.

CMA - Chambre des Métiers de l'Artisanat (de l'Aube)

ESS – Economie Sociale et Solidaire

Fast Fashion - mode rapide : désigne une mouvance de marques qui produisent des vêtements très vite, très souvent, pour pas cher et de qualité médiocre

Fresque de l'économie circulaire : Atelier collaboratif permettant de comprendre les enjeux de transformation du système de production-consommation linéaire vers un modèle plus vertueux. Un changement de paradigme qui remet au centre la question de l'utilisation des ressources naturelles ainsi que la gestion des externalités, déchets et pollutions, générées par nos modes de vie.

Recyclerie : Structure du réemploi, de la prévention et de la valorisation de déchets

Répar'acteur : Réseau de professionnels spécialisés dans la réparation

Repair Café : Réseau se déplaçant dans la France pour proposer des services de réparation au plus proche des habitants

Ressourcerie : Lieu de collecte, réemploi et revente d'objets usagés et d'occasion. Gérée par des associations ou des entreprises d'insertion, cette démarche s'inscrit dans une logique de préservation des ressources ainsi que de l'économie circulaire. Le processus est rattaché au schéma de gestion des déchets du territoire. Les ressourceries sont à la fois des espaces-boutiques, des ateliers de bricolage et créatifs, des lieux d'échange, d'exposition et de sensibilisation aux enjeux écologiques. Le terme « Ressourcerie » est encadré par un cahier des charges national porté par le Réseau National des [Ressourceries](#) (Réseau National des Ressourceries, 2023).

Introduction

Ce document présente le schéma directeur de l'économie circulaire que Troyes Champagne Métropole souhaite mettre en oeuvre.

Ce schéma a été élaboré à partir d'un diagnostic et d'un état des lieux de l'économie circulaire dans le territoire ayant abouti à la réalisation d'une feuille de route.

Il comprend un plan d'actions composé de 15 fiches d'action.

Qu'est-ce-que l'économie circulaire ?

« L'économie circulaire vise à optimiser l'utilisation des ressources et à réduire les déchets en favorisant des pratiques telles que le réemploi, la réparation, le recyclage.

Ce modèle économique durable repense nos modes de production et de consommation pour un développement compatible avec les enjeux du développement durable : environnementaux, économiques et sociaux. » [Source - ADEME](#)

L'économie circulaire comprend trois domaines de référence qui reposent respectivement sur sept piliers fondamentaux. Une action relève de l'économie circulaire si elle comporte au moins un des piliers suivants :

- **Offre des acteurs économiques**
 - o Eco-conception : Prise en compte dès la conception d'un produit de ses impacts environnementaux durant son cycle de vie ;
 - o Achats durables : Prise en compte des impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées (extraction/exploitation) ;
 - o Ecologie industrielle et territoriale : Optimisation de l'utilisation des ressources en détectant des synergies et en les mutualisant entre différents acteurs économiques (que ce soient des biens ou des services) ;
 - o Economie de la fonctionnalité et de la coopération : Privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien ;
- **Demande et comportement des consommateurs**
 - o Consommation responsable : Prise en compte des impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat, que l'acheteur soit public ou privé ;
 - o Allongement de la durée d'usage : Avoir recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation ;
- **Gestion des déchets :**
 - o **Priorité aux solutions de valorisation** Recyclage, méthanisation, compostage (par exemple).

Voir le schéma économie circulaire en Annexe 1.

Que dit la loi ?

L'économie circulaire est officiellement reconnue dans la **loi de transition énergétique pour la croissance verte** (TECV) du 18 août 2015. L'économie circulaire est identifiée comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable. La définition donnée à travers cette loi est la suivante :

« La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. » [Source – écologie.gouv](#)

Promulguée le 10 février 2020, La **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire** (AGEC) a été votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Cette loi contient plus d'une centaine de mesures qui prévoient :

- De nouvelles obligations avec la création de nouvelles filières pollueur-payeur pour intégrer de nouvelles familles de produits dans l'économie circulaire (jouets, articles de sport, de bricolage, matériaux de construction, mégots, couches et lingettes, etc.) et l'exigence de transparence sur les impacts sanitaires et environnementaux des produits,

Sur la gestion des déchets ;

- De nouvelles interdictions pour instaurer des ambitions écologiques irréversibles notamment sur l'usage de plastiques à usage unique et pour lutter contre le gaspillage des produits invendus, alimentaires ou non ;
- La mise en place de nouveaux outils pour :
 - Mieux contrôler et sanctionner les délits contre l'environnement (pouvoirs des maires renforcés pour lutter contre les dépôts sauvages, etc.),
 - Soutenir les entreprises dans leurs démarches d'écoconception (avec des systèmes incitatifs de type bonus-malus par exemple)
 - Accompagner les citoyens dans de nouvelles pratiques de consommation (indice de réparabilité, information sur les perturbateurs endocriniens, simplification du geste de tri, développement de la consigne ou de vrac).

L'ensemble de ces mesures permettra de changer en profondeur les modes de production et de consommation des citoyens. Elles forment un tout cohérent qui illustre le nouveau modèle écologique que le Gouvernement souhaite construire.

L'économie circulaire, par une meilleure gestion des ressources et des déchets, par l'accent mis sur la réparation et le réemploi des produits, sur le recyclage des matériaux permet à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les impacts sur la biodiversité de diverses pollutions et de préserver et créer des emplois non délocalisables sur les territoires.

La liste complète des objectifs de ces deux lois est disponible en Annexe 2.

Qu'est-ce qu'un Schéma Directeur ?

Le schéma directeur met en œuvre les orientations et les objectifs du Projet de Territoire (les ambitions du territoire pour les 20 à 30 prochaines années). Il définit les **politiques publiques et des actions que Troyes Champagne Métropole, va mener à moyen terme (5 à 10 ans) dans le cadre de ses différents champs de compétences.**

Douze Schémas Directeurs ont été définis pour répondre aux objectifs du Projet de Territoire :

**Air Climat
Energies**

**Aménagement
du territoire**

Cycle de l'eau

Economie

**Economie
circulaire**

**Enseignement
supérieur
Recherche
Vie étudiante**

**Gestion locale
des déchets**

Sports

**Mobilités
Voiries
communautaires**

Proximités

**Rayonnement
du territoire**

**Sécurité et
protection des
populations**

La stratégie économie circulaire à Troyes Champagne Métropole

Le Projet de Territoire

La thématique de l'économie circulaire est inscrite dans les 3 axes du projet de territoire :

- ❖ **Axe 1 – Un territoire dynamique, innovant et rayonnant**
 - **Objectif 2** : Contribuer à la structuration et à la montée en puissance des éco-activités ;
 - **Objectif 3** : Développer l'économie circulaire au service des entreprises et du territoire, accompagner les entreprises dans leur transition écologique ;
 - **Objectif 24** : Contribuer à la création d'une dynamique de filières en encourageant la recherche, l'innovation, les synergies entre les acteurs et le développement de filières d'enseignement supérieur, de formations qualifiantes et professionnalisantes ;
- ❖ **Axe 2 – Un territoire d'excellence énergétique et environnemental**
 - **Objectif 33** : Favoriser la valorisation et les démarches visant à intégrer les déchets comme des ressources ;
- ❖ **Axe 3 – Un territoire accueillant et agréable à vivre**
 - **Objectif 42** : Accompagner les nouvelles formes de travail (tiers-lieux, coworking) et développer une offre répartie de façon équilibrée sur le territoire.

Parmi les 50 objectifs du Projet de Territoire, seuls 5 concernent directement l'économie circulaire.

Le programme Territoire Engagé Transition Écologique

Créé par l'ADEME, le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) est un outil de suivi sur la transition écologique des collectivités.

Deux référentiels composent ce programme :

- ❖ Le climat, l'air et l'énergie ;
- ❖ L'économie circulaire.



Chacun des référentiels est doté de propositions d'actions, chacune associée à un nombre de points (500 maximum). Plus la collectivité réalise d'actions, plus son score augmente. Les collectivités peuvent se faire labeliser afin de valoriser les actions engagées vers la transition écologique.

Un classement par étoiles traduit le degré d'avancement de la collectivité :

- 1 étoile si la collectivité s'engage dans la démarche ;
- 2 étoiles si la collectivité obtient un score supérieur ou égal à 35% ;
- 3 étoiles si la collectivité obtient un score supérieur ou égal à 50% ;
- 4 étoiles si la collectivité obtient un score supérieur ou égal à 65% ;
- 5 étoiles si la collectivité obtient un score supérieur ou égal à 75% ;

Pour illustrer la démarche entreprise, l'exemple du référentiel Climat Air Energie :



Figure 1 – Échelonnement des étoiles de 1 à 5 en fonction de l'atteinte des objectifs chiffrés

En janvier 2022, TCM a contractualisé avec l'ADEME dans le cadre du programme TETE un Contrat d'Objectifs Territorial (COT), pour une durée de quatre ans.

Le COT est un outil financier, permettant aux collectivités de se fixer un objectif d'avancement global de 12% par rapport à la première année de référence. Cet objectif doit être atteint à la fin des quatre années du programme : des financements sont associés, en fonction de l'atteinte des objectifs.

Le contrat est scindé en deux phases :

- Diagnostic et audit (entre 12 mois et 18 mois) ;
- Mise en œuvre des actions et audit (entre 30 et 36 mois).

Pour l'économie circulaire, la collectivité est évaluée sur un total de 480 points et les actions sont reliées aux compétences de Troyes Champagne Métropole.



Le présent Schéma Directeur permet de répondre à plusieurs actions du programme TETE.

Un 1^{er} audit en avril 2023 a permis d'obtenir le score de **27%** (130 points sur 480). D'ici décembre 2025, ce score doit être de **39%** (187 points sur 480).

Transversalité avec d'autres compétences de Troyes Champagne Métropole

L'économie circulaire est une thématique transversale. Le sujet est abordé dans plusieurs documents structurants de la collectivité :

- ❖ Le Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté en début 2023 ;
- ❖ Le futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- ❖ Le futur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Plan			
Piliers	PLPDMA	PCAET	SPASER
Eco-conception			✓
Achats durables			✓
Ecologie Industrielle et Territoriale			

Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération			
Consommation responsable		✓	
Allongement de la durée d'usage	✓	✓	✓
Recyclage	✓	✓	✓

Les différentes actions de chaque plan sont détaillées en Annexe 3.

Diagnostic territorial

Trois diagnostics ont été réalisés sur le territoire de Troyes Champagne Métropole afin d'identifier les filières concernées par les piliers de l'économie circulaire.

Etude d'opportunité sur les recycleries et ressourceries du territoire

Réalisée en 2023 par La Fabrique à Projets¹, cette étude a pour but d'identifier la possibilité et les modalités de mise en place d'un projet de recyclerie/ressourcerie sur le territoire.

Mais alors, quelle est la différence entre « Ressourcerie » et « Recyclerie » ?

Les deux termes définissent sensiblement le même type de structure de réemploi.

Cependant, la ressourcerie répond à un cahier des charges strict et se doit d'être multi-filières.

Sont définies dans ce cahier des charges :

- La collecte non sélective ;
- La sensibilisation à l'environnement et à la réduction des déchets ;
- La professionnalisation de l'activité par l'emploi.

Les avantages d'une ressourcerie :

- L'offre attractive et solidaire par ses prix modestes ;
- La contribution à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi locaux ;
- La revalorisation de l'existant.

Faire partie du réseau des ressourceries implique également un coût financier d'adhésion au réseau ainsi qu'un pourcentage sur le chiffre d'affaires ; ceci est à prendre en compte si l'étude amène à imaginer un modèle de ressourcerie labellisée.

Attention, **le terme « recyclerie » ne fait pas référence au recyclage** de matière mais bien à des notions de réutilisation, il peut donc y avoir mélange des termes.

Une recyclerie peut être mono-filière. C'est-à-dire qu'elle ne va s'occuper que d'un seul type de produit.

Pour l'exemple, le Foyer Aubeois géré par l'association Aurore est une ressourcerie. Leur champ d'action est multi-filière : vêtements, meubles, livres, puériculture, etc.

Voici une liste non-exhaustive de recycleries mono-filière en France :

- Sport : **La recyclerie Sportive de Grenoble, La recyclerie Sportive de Bordeaux**
- Vêtements : **Sneak'Coeurz** à Noisy le Grand
- Mobilier : **Les Créations de la Recyclante** à Castelnaudary

¹ La Fabrique à Projets (branche de l'association du Pôle Aubeois de l'ESS) est un générateur de projets qui permet de faire émerger des activités d'utilité sociale en impulsant une dynamique de coopération entre tous les acteurs du territoire.

La recyclerie de l'Orient à Bar-sur-Seine est bien une recyclerie mais multi-filière : mobilier, vêtements, puériculture, etc.

Cette étude a permis d'identifier sur le territoire de TCM les structures et initiatives locales faisant partie de la sphère du réemploi :

- **22** projets type « ressourcerie » c'est-à-dire proposant un service **multi sectoriel** (textile, meubles, livres, outils, jouets, etc.), dont 9 hors projet ESS (Economie Sociale et Solidaire);
- **17 projets de recycleries** :
 - **8** projets spécialisés dans le **textile**, dont 4 hors projets ESS (présence de nombreuses friperies dans la ville de Troyes qui viennent compléter l'offre de vêtements de seconde main) ;
 - **2** projets spécialisés dans le **petit outillage** avec deux modèles différents, l'un propose des ateliers l'autre de la revente en ligne accessible dans toute la France ;
 - **1** projet concernant les articles de **sport**, outils ou vêtements, disponible en ligne ;
 - **1** projet spécialisé sur le **matériel industriel**, il s'agit de la première ressourcerie industrielle qui propose un catalogue en ligne ;
 - **3** projets sur le matériel **informatique**, dont 2 hors projets ESS ;
 - **1** projet spécialisé dans la mise à disposition de **meubles**, petits électroménagers pour des étudiants ;
 - **1** projet concernant la réparation de **vélos**.

Parmi la liste précédente, voici les structures ou projets relevant de l'ESS :

Structures ou projets ESS	Domaine	Ville
L'Aubaine (étudiants)	Meubles	Rosières-près-Troyes
Aurore Foyer Aubois	Multi secteur	La Chapelle-Saint-Luc
Aurore Foyer Aubois		Romilly-sur-Seine
Emmaüs		Saint-Julien-les-Villas
Emmaüs		Brienne-le-Chateau
Emmaüs		La Chapelle-Saint-Luc
La Croix rouge française		Bar-sur-Aube
Sequoia (territoire zéro chômeur)		Aube
Soutien Actif		Troyes
Groupe (La recyclerie de Romilly-sur-Seine)		Romilly-sur-Seine
La Recyclerie de l'Orient (SIEDMTO)		Vendeuvre-sur-Barse
Secours populaire		Troyes
Aurore Foyer Aubois		Saint-Julien-les-Villas
Association Familiale de la Chapelle St Luc		La Chapelle-Saint-Luc
Recycle ta planète	Informatique	Romilly-sur-Seine
Ressourcerie industrielle / CEI Aube	Matériels industriels	Troyes
Le Repair café de l'Aube	Petit outillage	La Rivière de Corps
Association zéro déchets (zéro waste)	Textile	Troyes
La Croix rouge française		
Le Relais		Pont-Sainte-Marie
La Cravate Solidaire		
Vélo solidaire	Vélos	Sainte-Savine

Figure 2 - Tableau des structures de l'ESS pratiquant le réemploi dans l'Aube

Pour conclure cette étude, voici une cartographie sur laquelle apparaissent les structures de réemploi dans l'Aube :

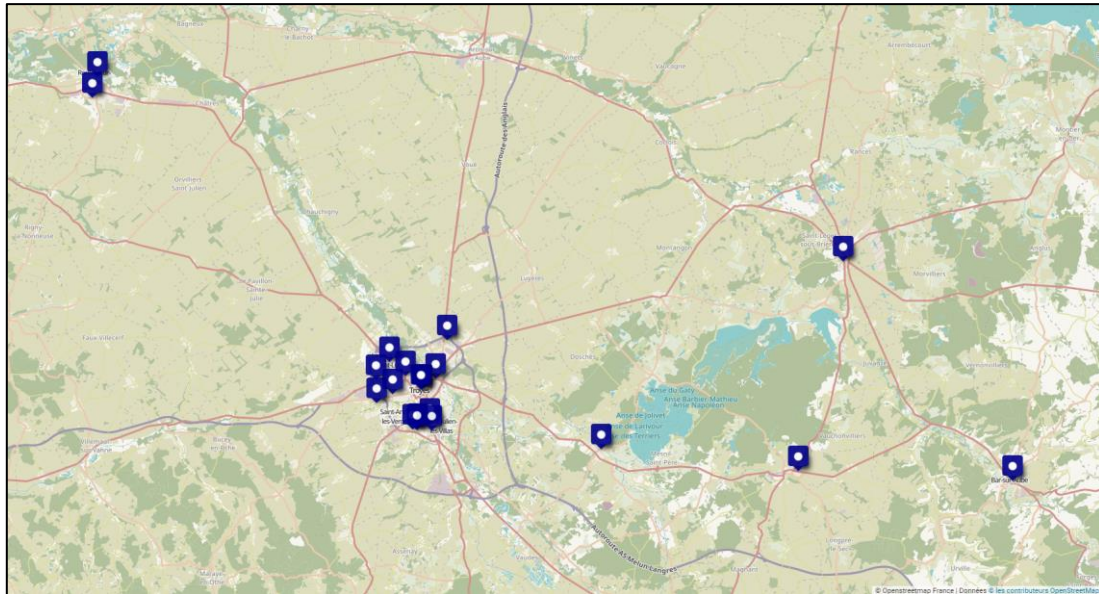


Figure 3 - Cartographie des structures de réemploi dans l'Aube

La plupart des projets sont localisés à Troyes ou dans l'agglomération. La majorité des projets recensés s'articule autour d'un fonctionnement multi-sectoriel ou de la revente de textile.

Concernant plus particulièrement le textile :

- La filière de revalorisation continue d'évoluer ;
- Elle fait face à la fast fashion et à des volumes croissants (60 % de vêtements achetés en plus par personne par rapport à il y a quinze ans) [\[lien\]](#) ;
- De nouveaux projets ou de nouvelles idées de valorisation des vêtements sont en cours sur le territoire par les acteurs déjà en place.

Ce domaine du textile ne nécessite donc pas la création de nouveaux projets mais plutôt des actions de soutien au développement pour les structures en place.

En effet, le besoin est identifié, notamment sur le réemploi et/ou recyclage des vêtements mais le principe de réutilisation (réparation) n'est pas encore établi.

Il n'existe qu'une seule structure gérée par des étudiants et dédiée aux étudiants (l'Aubaine). Le soutien à cette initiative pourrait porter sur la valorisation de l'attractivité étudiante du territoire et le recensement des besoins des étudiants locaux.

La mise en place d'un projet multi-sectoriel ne serait pas en adéquation avec le territoire et viendrait rajouter de la concurrence aux projets déjà existants, listés précédemment.

Cartographie de l'ADEME

En complément des données présentées précédemment, l'ADEME a créé en 2024 **la carte de la réparation et du réemploi**. Elle répertorie 5 types de lieux où des actions sont possibles :

-  Je répare
-  Je donne, j'échange
-  Je prête, j'emprunte, je loue
-  J'achète, je vends
-  Je dépose en point de collecte

Rechercher autour d'une adresse

À propos

Filtres

Légende

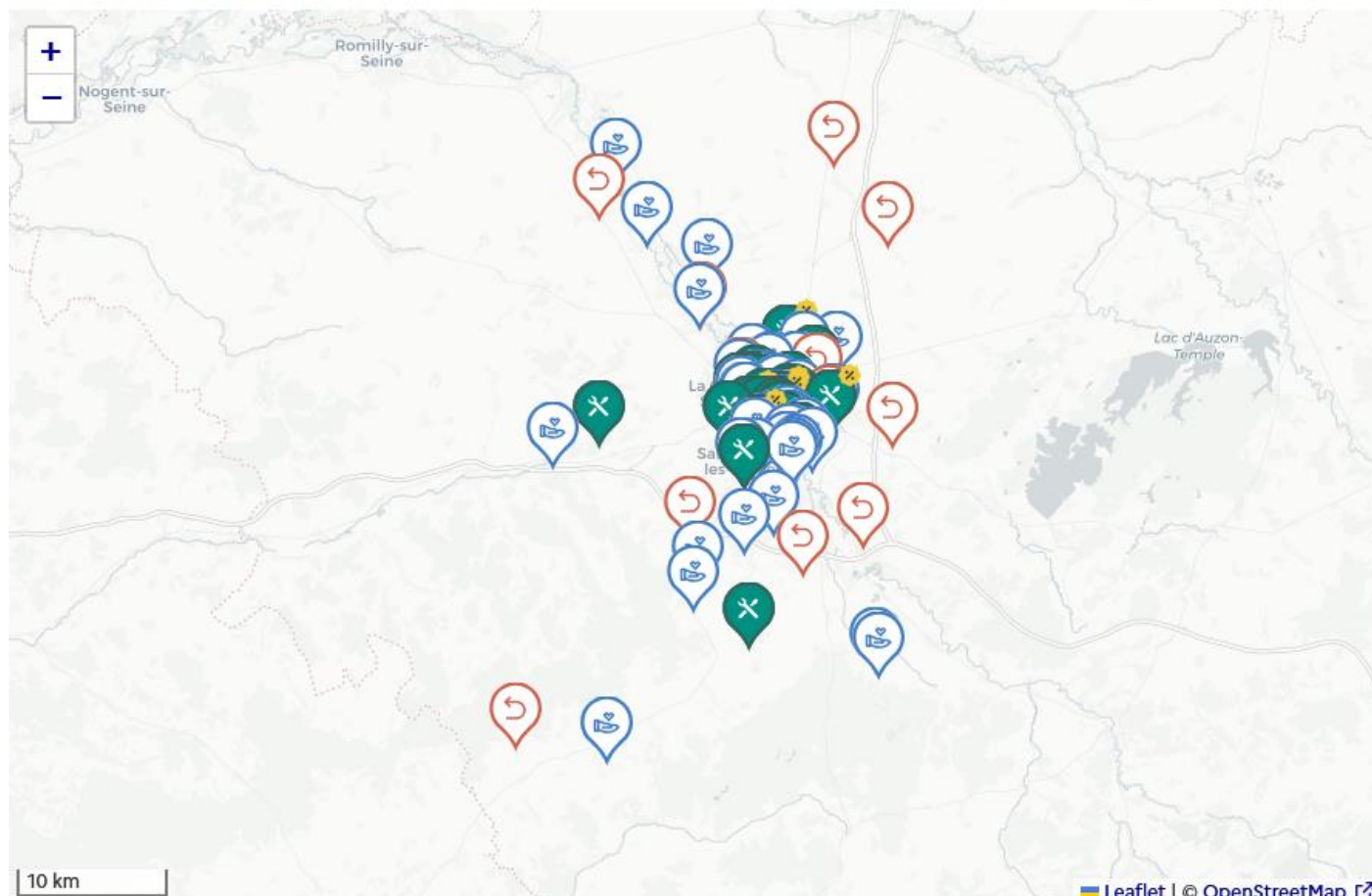


Figure 4 – La carte de la réparation et du réemploi de l'ADEME

Sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, la plupart des actions sont regroupées dans la première couronne de l'agglomération. Les lieux nécessitant des infrastructures (réparation, point de collecte, achat/vente) se retrouvent vers le centre urbain alors qu'en zone rurale, sont visibles surtout les dons/échanges.

Cette carte est disponible sur le site internet de Troyes Champagne Métropole.

Étude de recensement « présence des piliers économie circulaire » dans le territoire

Afin de détecter quels piliers de l'économie circulaire sont présents sur le territoire, un recensement de toutes structures (associations, institutions, entreprises, initiatives) a été réalisé en interne par Troyes Champagne Métropole.

La 1^{ère} action du schéma directeur porte sur la création d'une cartographie unique regroupant toutes ces données (diagnostic recyclerie, étude ADEME et recensement) afin de disposer d'un seul support géographique et technique.

Cette action sera d'ailleurs réalisée avec le Conseil Local de Développement Durable (CLDD). En effet, certains membres du CLDD ont pu être sensibilisés à l'économie circulaire sous la forme d'intelligence collective (Fresque de l'économie circulaire/ achats durables).

Pour rappel, le CLDD regroupe professionnels, représentants d'associations, d'instance publique, etc. afin d'échanger autour du développement durable dans l'EPCI². Les membres du CLDD sont consultés lors de projets afin de permettre d'avoir un regard plus large sur les questions environnementales et sociales.

Pour conclure cette partie, de nombreuses initiatives existent sur le territoire. Elles sont toutefois disparates et essentiellement situées au cœur de l'agglomération troyenne. L'objectif de ce schéma directeur est d'unifier ces initiatives et ses structures afin de créer un vrai écosystème d'économie circulaire sur le territoire et de le valoriser.

² Etablissement Public de Coopération Intercommunale (TCM est un EPCI)

La politique Economie Circulaire de Troyes Champagne Métropole

Comité de Pilotage

Instance de réflexion et force de propositions, le comité de pilotage permet à Troyes Champagne Métropole d'élaborer le présent Schéma Directeur de l'Economie Circulaire. Il est composé de seize élus du territoire et de quatre représentants d'entreprises locales. Les services de Troyes Champagne Métropole sont associés aux travaux du comité de pilotage.

Il n'existe pas aujourd'hui au sein de la collectivité de délégation spécifique concernant l'« économie circulaire ». Trois élus parmi les membres du comité de pilotage sont identifiés comme porteurs de la thématique économie circulaire :

- Arnaud Magloire ; vice-président en charge du développement durable, recycleries, environnement.
- Olivier Duquesnoy ; vice-président en charge de l'élimination des déchets, des déchèteries et des réseaux de chauffage urbain
- Bertrand Chevalier ; vice-président en charge de l'économie, emploi, innovation et nouvelles technologies, du commerce, de l'économie sociale et solidaire et des infrastructures de transports aériens

Accompagnement de la collectivité

Troyes champagne Métropole a décidé de faire appel au Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube (CEIA) pour l'accompagner tout au long de la démarche engagée.

Le **CEIA** est une association loi 1901 qui évolue sur l'ensemble du territoire de l'Aube. Elle regroupe une quarantaine de structures (entreprises, institutions, associations, groupements de professionnels, établissements d'enseignements et de recherche, etc.). Son objectif principal est de faciliter les coopérations, échanges, mutualisations et synergies d'écologie industrielle et territoriale entre les différents acteurs économiques du département.

Le CEIA possède :

- ❖ Une forte connaissance du tissu économique,
- ❖ Des connaissances techniques en termes d'économie circulaire,
- ❖ Et une capacité d'animation complète.

L'équipe du CEIA a apporté son concours à Troyes Champagne Métropole pour :

- ❖ L'acculturation et la sensibilisation des membres du comité de pilotage ;
- ❖ L'initialisation de la 1^{ère} feuille de route ;
- ❖ L'élaboration de son plan d'actions.



Les travaux menés par le Comité de pilotage

Le comité de pilotage s'est réuni à six reprises.

Un travail de réflexion a tout d'abord été mené au sein des services de Troyes Champagne Métropole. Il a ensuite été proposé au comité de pilotage lors des différentes réunions, décrites ci-après.

1. Ateliers d'acculturation

Au total, 4 ateliers ont été réalisés. Ils ont permis que toutes les parties prenantes aux travaux menés sur la thématique de l'économie circulaire puissent être au même niveau de connaissance.

30 mars 2023 – Fresque de l'Economie Circulaire

Outil d'intelligence collective, les membres du COPIL ont pu participer à l'élaboration d'une fresque sur la thématique de l'économie circulaire (FEC). Cette animation permet de balayer tous les principes de l'ECi à l'aide d'exemples du quotidien. Les membres ont été répartis en trois groupes de sept personnes.



Figure 5 - Fresque de l'économie circulaire réalisée



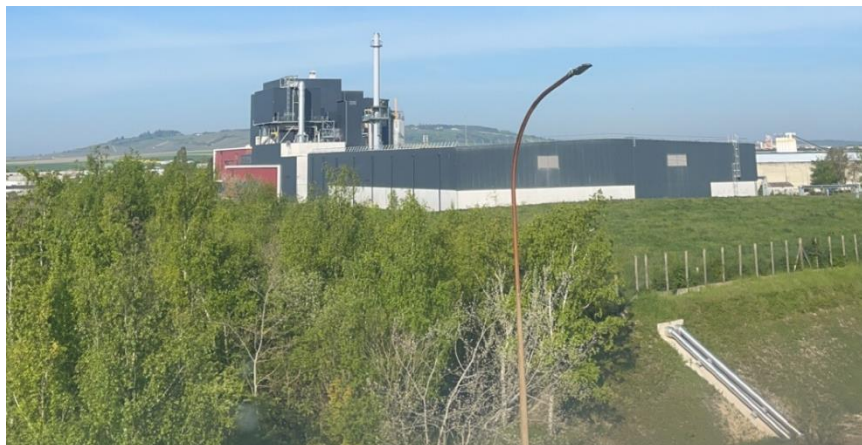
3 mai 2023 – Visite de site

Pour donner suite à l'atelier consacré à la réalisation de la fresque de l'économie circulaire, une visite a été organisée sur le site industriel d'Accuride (travail des métaux). Basée sur la zone industrielle de La Chapelle Saint Luc, cette entreprise intègre dans son process le principe d'**Ecologie Industrielle et Territoriale**.



En effet, la synergie présentée lors de la visite était celle de l'énergie produite par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) VALAUBIA qui est utilisée par Accuride, dans ses différents processus de production et subvenir ainsi à ses besoins énergétiques. Cette production d'énergie à partir de déchets ménagers locaux est mutualisée avec l'unité de production de Michelin située à proximité directe du site d'Accuride.

Figure 6 - Présentation de l'usine Accuride



Patrice TRAVERSA de Michelin & Alexis BECK d'Accuride ont présenté en détail cette synergie de mutualisation locale de production et de consommation d'énergie.

Figure 7 - Synergie représentée par le raccordement de l'UVE aux usines

À la suite de cette visite, le pilier concernant les **achats durables** a été abordé.

La démarche et le contexte du futur Schéma de Promotion des Achats Socialement Ecologiquement Responsable (SPASER) ont été présentés par la direction de la commande publique de Troyes Champagne Métropole. Les membres du COPIL



ont été mis en situation en participants au jeu « **Arthur et la quête des achats durables** » créé par la région Grand Est. Les joueurs y appréhendent les différentes logiques autour desquelles s'articulent les achats responsables et identifient des leviers qui permettent de les mettre en œuvre.

Figure 8 - Arthur et la quête des achats durables

24 mai 2023

Présentation de trois autres piliers de l'économie circulaire :

- **Economie de la fonctionnalité et de la coopération** avec la présentation du service « Le Marcel à Vélo » et des concepts des entreprises Michelin et Petit Bateau.
 - **Le Marcel à Vélo**, service de vélos en libre-service, sur la première couronne du territoire.
 - **Michelin**, ne vend plus ses pneus poids lourds à l'unité mais au kilomètre parcourus afin d'augmenter leur durée d'utilisation : un programme d'accompagnement est proposé aux professionnels. Plus un pneu est utilisé, dans des bonnes conditions, plus son coût sera réduit.
 - **Petit Bateau** a lancé un service de location de box vêtements pour nouveaux nés avec pour objectif d'éviter l'achat et la consommation de ressources.



Figure 10 - Petit Bateau

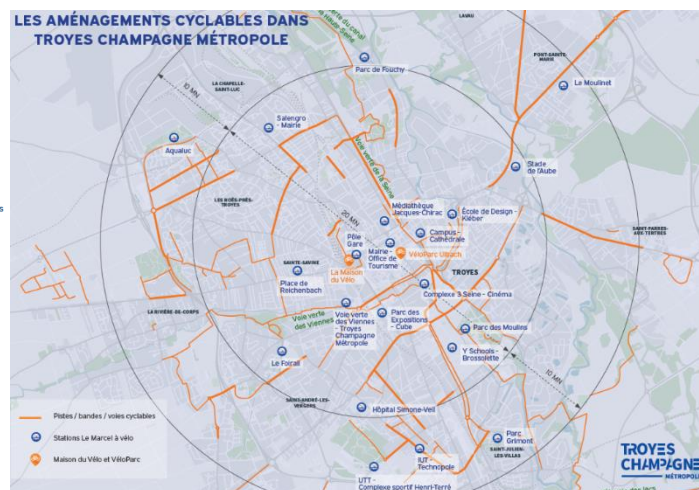


Figure 9 - Le Marcel à Vélo

- **Eco-conception** : intervention d'**Altermaker**, start-up spécialisée en développement de logiciel, éco-conception, analyse de cycle de vie et affichage environnemental.

Une étude de cas a été proposée aux membres du COPIL afin de déterminer les meilleurs matériaux nécessaires à la création d'un abri bus, suivant un cahier des charges précis.

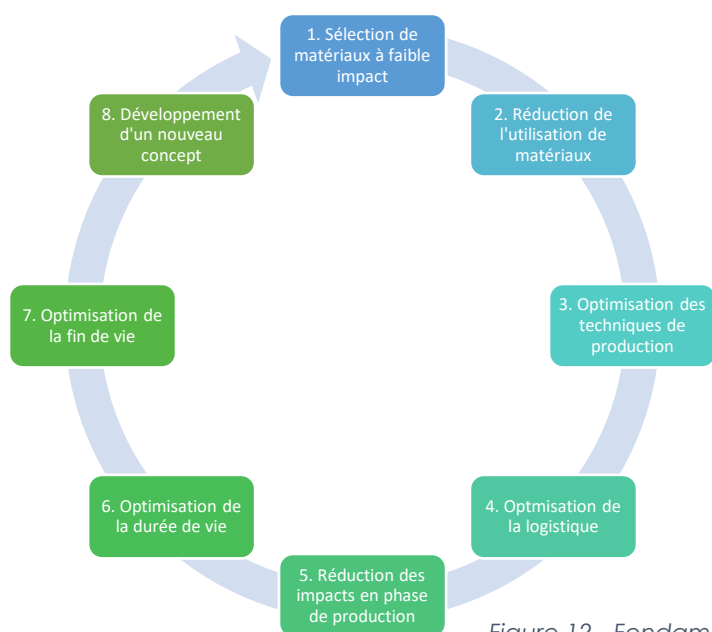


Figure 12 - Fondamentaux de l'analyse de cycle de vie

Figure 11 - Abri bus pris en exemple



- **Consommation durable** :
 - Présentation du futur espace test maraîcher réalisé par Troyes Champagne Métropole à Saint Pouange à proximité du lycée agricole Charles Baltet.
 - Focus sur le mode de consommation Zéro-Déchet.



Figure 14 - Exemples d'objets zéro déchet

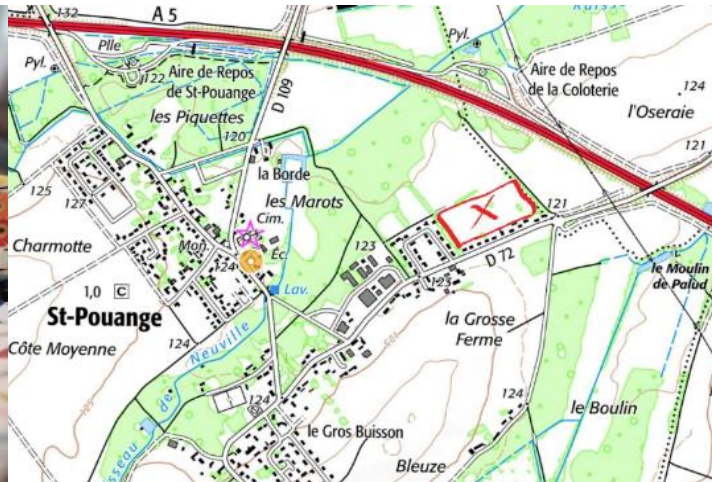


Figure 13 - Cartographie de l'espace test maraîcher

19 juin 2023

Le dernier atelier d'acculturation a permis d'aborder les deux piliers restants : l'**allongement de la durée d'usage** et le **recyclage**.

Les trois activités proposées au cours cet atelier ont permis d'avoir une approche très concrète de ces deux piliers, :

- Visite de la ressourcerie du **Foyer Aubeois**, gérée par l'association **Aurore** :

Le Foyer Aubeois est une recyclerie du groupe Aurore qui emploie des salariés en insertion professionnelle pour une durée de moins de deux ans leur permettant de se préparer à retourner dans un milieu professionnel classique. Ils sont accompagnés par des encadrants techniques qui suivent l'ensemble de leur parcours d'insertion.

L'activité de la structure est basée sur le don d'objets de particuliers et/ou professionnels afin qu'ils soient revendus. C'est donc une alternative durable à ces objets destinés à être jetés.



Figure 15 - Présentation du Foyer Aubeois

- Intervention de la **Chambre des Métiers de l'Artisanat** (CMA) sur le dispositif **Répar'acteur**



Le but de cette action est de faciliter l'identification par les particuliers des professionnels proposant des réparations, avec pour objectif est diminuer la quantité de déchets produites. Le marché de la réparation est aujourd'hui partagé entre les acteurs de l'ESS, les services après-vente des grands groupes, des start-up digitales et l'artisanat. En France, on dénombre 120 000 artisans de la réparation dont 9 700 en Grand Est et 450 pour le territoire de TCM.

Le détail du dispositif Répar'acteurs figure en annexe 4.

- Intervention de l'association **Repair'Café de l'Aube**

Le concept du « Repair Café » a pour but d'interpeller les citoyens sur la réparabilité potentielle d'un appareil ou d'un objet défectueux qui ne doit pas nécessairement être jeté. Il apporte une solution à l'obsolescence programmée des objets, en leur donnant une seconde vie. Il réduit l'encombrement des déchèteries. Les Repair Café sont également des lieux de lien social entre les participants.



Le détail de ce concept est développé en annexe 5.

2. Déclinaison de la feuille de route

Suite de ces quatre ateliers, les membres du comité de pilotage se sont réunis le 30 juin 2023 pour déterminer la feuille de route économie circulaire.

Le référentiel économie circulaire du programme TETE a servi de guide pour définir la liste des actions en fonction de leur faisabilité sur le territoire.

15 actions ont été proposées aux membres du COPIL :

1	Elargir la gouvernance avec les représentants des acteurs du territoire
2	Valoriser les actions portées, accompagnées et/ou financées par TCM
3	Mettre en place une transversalité des projets et actions
4	Connaître les attentes des acteurs en matière de conseils sur la gestion des déchets
5	Sensibiliser et former à la pratique des achats responsables
6	Sensibiliser et former à la consommation sobre et responsable
7	Sensibiliser et former à l'économie de la fonctionnalité et la coopération
8	Se doter d'une méthodologique d'écoconception des projets à impact
9	Expérimenter les propositions innovantes dans les projets de la collectivité
10	Accompagner et/ou financer des projets de recherche et d'innovation sur le territoire
11	Renforcer l'ingénierie sur le territoire autour de l'économie circulaire
12	Ajouter des critères d'éco conditionnalité aux subventions

13	Limitier les déchets produits lors des interventions sur le patrimoine de la collectivité
14	Réaliser un diagnostic du circuit économique local
15	Favoriser les échanges de ressources entre les collectivités

Pour déterminer l'impact des actions proposées, les membres du comité de pilotage ont été répartis en trois groupes d'échanges et de réflexion. Chaque groupe a travaillé sur cinq actions à l'aide d'une grille d'analyse.

La grille d'analyse et la répartition des actions font l'objet de l'annexe 6.

Ce travail a permis de positionner les quinze actions dans un nuage de points, faisant ressortir leur **facilité de mise en œuvre** et la **valeur ajoutée** apportée (figure 16).

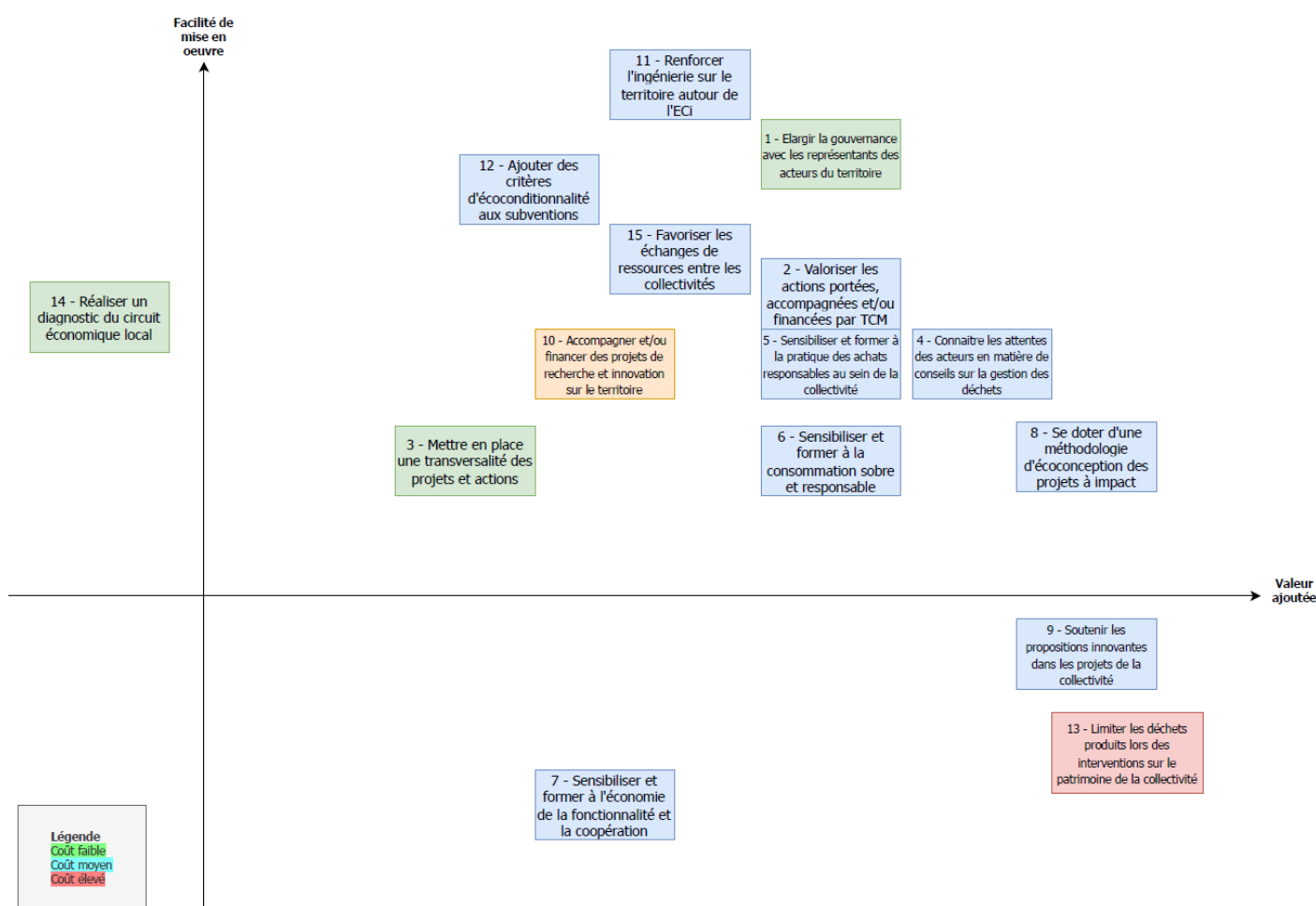


Figure 16 - Nuage de points feuille de route

Les actions les plus en haut à droite sont les plus faciles à mettre en œuvre sur le territoire et les plus valorisables.

3. Validation du plan d'actions

Le projet de feuille de route issu du COPIL a été optimisé. Certaines actions ont été regroupées tandis que d'autres ont été supprimées.

Le plan d'actions comporte, in fine, onze actions réparties en trois axes principaux.

Le tableau suivant effectue le rapprochement entre la feuille de route élaboré par le Comité de pilotage et le plan d'actions du schéma directeur :

Actions		Observations
Feuille de route	Schéma Directeur Economie Circulaire	
1 - Elargir la gouvernance avec les représentants des acteurs du territoire 5 - Sensibiliser et former à la pratique des achats responsables 6 - Sensibiliser et former à la consommation sobre et responsable 7 - Sensibiliser et former à l'économie de la fonctionnalité et la coopération 11 - Renforcer l'ingénierie sur le territoire autour de l'économie circulaire	Action 1 – Identifier et structurer l'écosystème autour de l'économie circulaire Action 2 – Créer un programme de sensibilisation pour les collectivités, les acteurs économiques et le grand public	Les anciennes actions 1,5,6,7 et 11 se regroupent dans les actions 1 et 2 de l'Axe 1.
2 – Valoriser les actions portées, accompagnées et/ou financées par TCM	Action 3 – Valoriser les actions d'économie circulaire dont la collectivité est partie prenante	L'action a été validée et est reformulée. Axe 1
4 - Connaître les attentes des acteurs en matière de conseils sur la gestion des déchets	Action 4 - Accompagner les acteurs du territoire sur la valorisation de leurs biodéchets	Les actions ont été validées et sont reformulées. Axe 2
10 - Accompagner et/ou financer des projets de recherche et d'innovation sur le territoire	Action 5 - Favoriser l'innovation liée à l'économie circulaire dans les établissements d'enseignement	
15 - Favoriser les échanges de ressources entre les collectivités	Action 6 - Favoriser les échanges de matériels et de services entre les établissements publics	
13 - Limiter les déchets produits lors des interventions sur le patrimoine de la collectivité	Action 8 - Créer une matériauthèque	L'action a pris une plus grande ampleur. Axe 3
Autres actions initiales		
3 – Mettre en place une transversalité des projets et actions		

8 – Se doter d'une méthodologie d'écoconception des projets à impact	Cette action se retrouve dans le PARI ³ et est réalisée dans le cadre du Projet de Territoire grâce à la plateforme TETE.
9 - Expérimenter les propositions innovantes dans les projets de la collectivité	Ces actions ont été supprimées car elles ont été considérées comme non prioritaires pour le moment.
12 - Ajouter des critères d'éco conditionnalité aux subventions	
14 - Réaliser un diagnostic du circuit économique local	

Les actions 7,9,10,11 (présentées ci-après) ont été rajoutées.

Les onze fiches actions sont présentées individuellement de la page 25 à la page 35.

Le contenu de la réunion du COPIL d'octobre 2024 est détaillé en annexe 7.

La structure générale du schéma directeur :

Axe 1 – Faire connaître la thématique Economie Circulaire sur le territoire

Le concept de l'économie circulaire se démocratise mais reste parfois difficile à appréhender et à mettre en place dans la globalité des sept piliers qui le composent. Certaines structures, notamment du secteur public, restent assez éloignées des opportunités que peut offrir l'économie circulaire.

Le but de cet axe est donc de sensibiliser, de communiquer sur ce qu'est l'économie circulaire afin d'accéder à une culture commune. Ainsi, chaque acteur du territoire pourra prendre conscience de son impact positif et des solutions qu'il peut proposer et appliquer.

- ❖ Action 1 - Identifier et structurer l'écosystème autour de l'économie circulaire
- ❖ Action 2 - Créer un programme de sensibilisation pour les collectivités, les acteurs économiques et la société civile
- ❖ Action 3 - Valoriser les actions d'économie circulaire dont la collectivité est partie prenante

Axe 2 – Accompagner les acteurs du territoire à passer à l'action

Après identification de tous les acteurs locaux de l'économie circulaire, l'enjeu est de leur rendre accessibles la mise en œuvre et l'application de ses principes. Certains acteurs économiques n'ont conscience ni de leur impact, ni de leur rôle dans l'économie circulaire. Il apparaît donc nécessaire de leur proposer un accompagnement dédié.

Troyes Champagne Métropole assurera une fonction de facilitateur pour la mise en œuvre des futures actions.

- ❖ Action 4 - Accompagner les acteurs du territoire sur la valorisation de leurs biodéchets
- ❖ Action 5 - Favoriser l'innovation liée à l'économie circulaire dans les établissements d'enseignement
- ❖ Action 6 - Favoriser les échanges de matériels et de services entre les établissements publics
- ❖ Action 7 - Favoriser les projets d'autoconsommation collective

³ Plan Administration Responsable Interne – plan d'actions de transition écologique pour des actions en interne à la Ville de Troyes et à la communauté d'agglomération

Axe 3 – Développer des centres dédiés à l'économie circulaire

La transversalité des sujets liés à l'économie circulaire impose une réflexion sur la centralisation des différentes ressources qui sont parfois diffuses et donc mal connues. L'ajout de certains services opérationnels et l'émulation autour de projets innovants justifie également cette réflexion stratégique. A noter que les propositions de création de nouveaux lieux pourraient s'appuyer sur des structures déjà existantes (technopôles, hôtel d'entreprises, association Aurore, ...) mais pourraient aussi se limiter à un seul centre opérationnel.

- ❖ Action 8 - Créer une matériauthèque
- ❖ Atelier 9 - Créer un atelier de prototypage
- ❖ Action 10 - Créer un espace dédié à l'économie circulaire à destination des particuliers
- ❖ Action 11 - Développer des espaces de services partagés au sein des zones d'activités économiques

Ces actions ont également été réparties entre trois cibles principales (grand public, collectivités, acteurs économiques. Ce ciblage est repris en annexe 8.

Les fiches actions

1 – Identifier et structurer l'écosystème autour de l'économie circulaire

Axe 1 – Faire connaître la thématique Economie Circulaire sur le territoire

Acteurs	
Structure pilote	Troyes Champagne Métropole
Direction pilote	Direction Développement Durable – Climat – Energie
Partenaires	- Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube (CEIA) - Conseil Local de Développement Durable (CLDD)
Cibles	- Grand public et associations - Acteurs économiques - Autres collectivités du territoire

Présentation - Contexte
Par définition, l'économie circulaire doit s'appuyer sur un écosystème reposant sur les synergies (les ressources des uns sont les besoins des autres). Les acteurs (entreprises, structures d'accompagnement...) et les projets doivent être bien identifiés afin, d'une part de développer les initiatives parfois isolées, et, d'autre part, de favoriser l'intégration de nouveaux acteurs. Il est donc proposé que la collectivité se positionne en tant que partie intégrante de ce réseau et soit identifié sur le territoire comme une structure ressource sur le sujet.
Objectifs
- Réunir un maximum d'acteurs autour de la thématique - Créer un réseau influent et acteur - Être identifié comme facilitateur
Indicateurs
Nombre d'acteurs inscrits dans la démarche économie circulaire

Piliers économie circulaire concernés						
Eco-conception	Achat durable	Ecologie industrielle et territoriale	Economie fonctionnalité & coopération	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Temporalité
Court terme

Ingénierie
Interne et Externe

Budget prévisionnel	
Coût estimé	5 425€ HT
Subvention	Non
Partenariat CEIA	Oui

Points ADEME (programme TETE)	11 points	2.3 %
--------------------------------------	-----------	-------

2 – Créer un programme de sensibilisation pour les collectivités, les acteurs économiques et la société civile

Axe 1 – Faire connaître la thématique Economie Circulaire sur le territoire

Acteurs	
Structure pilote	Troyes Champagne Métropole
Direction pilote	Direction Développement Durable – Climat – Energie
Partenaires	Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube (CEIA)
Cibles	- Grand public et associations - Acteurs économiques - Autres collectivités du territoire - Public scolaire

Présentation - Contexte
L'économie circulaire a un impact positif d'un point de vue environnemental, économique et de résilience, que ce soit à l'échelle d'une entité (entreprise, association, collectivité...) ou d'un territoire. Ce potentiel n'est aujourd'hui pas toujours perçu. La mise en place d'un cycle de sensibilisation, basé sur des outils déjà existants (fresque de l'économie circulaire, serious game, ...) à destination de l'ensemble des acteurs du territoire est donc nécessaire.
Objectifs
Acculturer un maximum d'acteurs du territoire
Indicateurs
- Part des services de la collectivité formés à l'économie circulaire - Part des entreprises ou établissements sensibilisées ou accompagnées sur l'économie de la fonctionnalité - Nombre de personnes sensibilisées à l'économie circulaire - Part de formations économie circulaire dans le programme de formation de la collectivité

Piliers économie circulaire concernés

Eco-conception	Achat durable	Ecologie industrielle et territoriale	Economie fonctionnalité & coopération	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Temporalité
Court terme

Ingénierie
Interne et Externe

Budget prévisionnel	
Coût estimé	3 500€ HT
Subvention	Non
Partenariat CEIA	Oui

Points ADEME (programme TETE)	6 points	1.25%
--------------------------------------	----------	-------

3 – Valoriser les actions d'économie circulaire dont la collectivité est partie prenante

Axe 1 – Faire connaître la thématique Economie Circulaire sur le territoire

Acteurs

Structure pilote	Troyes Champagne Métropole
Direction pilote	Direction Développement Durable – Climat – Energie
Partenaires	Direction Communication externe
Cibles	Grand public et associations

Présentation - Contexte

Le diagnostic établi par la collectivité dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Ecologique a permis de recenser plusieurs actions relevant de l'économie circulaire mis en place directement ou indirectement (accompagnement et/ou financement) par la collectivité mais quasiment jamais identifié. Pour favoriser ou dupliquer ces actions à titre d'exemplarité pour l'ensemble du territoire, un programme d'identification et de communication spécifique doit être mis en place.

Objectifs

- Faire prendre conscience au grand public des actions à vocation ECI
- Être identifié comme facilitateur et acteur sur l'ECi

Indicateurs

- Nombre d'actions valorisées

Piliers économie circulaire concernés

Eco-conception	Achat durable	Ecologie industrielle et territoriale	Economie fonctionnalité & coopération	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Temporalité

Court terme

Ingénierie

Interne

Budget prévisionnel

Coût estimé	1 ETP (Chargé de communication)
Subvention	Non
Partenariat CEIA	Non

Points ADEME (programme TETE)

6 points

1.25%

4 - Accompagner les acteurs du territoire sur la valorisation de leurs biodéchets

Axe 2 – Accompagner les acteurs du territoire à passer à l'action

Acteurs

Structure pilote	Troyes Champagne Métropole
Direction pilote	Direction Développement Durable – Climat – Energie
Partenaires	Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube (CEIA)
Cibles	Acteurs économiques

Présentation - Contexte

La gestion des biodéchets concernent de nombreux professionnels avec des profils différents, des types et des volumes de déchets très hétérogènes. Des solutions émergent mais restent à massifier. La gestion des biodéchets nécessitent donc la mise en place d'un accompagnement, tant au niveau des producteurs de déchets que des filières de valorisation.

Objectifs

- Réduire la quantité des déchets

Indicateurs

- Nombre de collecte de biodéchets dans les entreprises

Piliers économie circulaire concernés

Eco-conception	Achat durable	Ecologie industrielle et territoriale	Economie fonctionnalité & coopération	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage
						✓

Temporalité

Moyen terme

Ingénierie

Externe

Budget prévisionnel

Coût estimé	3 500€ HT
Subvention	Non
Partenariat CEIA	Oui

Points ADEME (programme TETE)

11 points

2.3%

5- Favoriser l'innovation liée à l'économie circulaire dans les établissements d'enseignement

Axe 2 – Accompagner les acteurs du territoire à passer à l'action

Acteurs	
Structure pilote	Troyes Champagne Métropole
Direction pilote	Direction Développement Durable – Climat – Energie
Partenaires	Direction Enseignement Supérieur – Recherche – Vie étudiante Direction Développement Economique
Cibles	- Public étudiant - Acteurs économiques

Présentation - Contexte
Le concept d'économie circulaire est relativement récent et certains piliers s'appuie largement sur des innovations (organisationnels ou technologiques). La mise en place de financements dédiés au projet liés à l'Economie Circulaire (projets universitaires, thèses) dans les établissements d'enseignement pourrait favoriser, d'une part, l'émergence de programmes de formation et, à terme, de nouvelles solutions applicables sur le territoire et des sources potentielles d'emplois locaux. De plus, l'accompagnement actuel de TCM sur le Pôle Européen du Chanvre est valorisable dans le champ économie circulaire. Le but est donc de continuer cet accompagnement et de développer au mieux la filière de la bioéconomie sur le territoire.
Objectifs
Augmenter le nombre de projets financés et/ou accompagnés
Indicateurs
- Nombre de projets (thèses et stages) financés par la collectivité intégrant les piliers de l'ECi - Nombre de projets accompagnés par la collectivité

Piliers économie circulaire concernés						
Eco-conception	Achat durable	Ecologie industrielle et territoriale	Economie fonctionnalité & coopération	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Temporalité
Moyen terme

Ingénierie
Interne

Budget prévisionnel	
Coût estimé	55k – 120k€ HT / 3 ans
Subvention	Non
Partenariat CEIA	Non

Points ADEME (programme TETE)	20 points	4.2%
--------------------------------------	-----------	------

6 - Favoriser les échanges de matériels et de services entre les établissements publics

Axe 2 – Accompagner les acteurs du territoire à passer à l'action

Acteurs

Structure pilote	Troyes Champagne Métropole
Direction pilote	Direction Développement Durable – Climat – Energie
Partenaires	Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube (CEIA)
Cibles	- Collectivité elle-même - Autres collectivités du territoire

Présentation - Contexte

Pour les entreprises, des ateliers de synergies existent et sont très efficaces pour trouver des gisements de ressources qui peuvent intéresser d'autres acteurs mais nécessitent une méthodologie approuvée. Cette pratique auprès des acteurs publics du territoire, notamment les communes, doit être favorisée.

Objectifs

- Développer une cohésion commune
- Réduire les achats de machines

Indicateurs

- Nombre d'ateliers de synergies entre communes réalisés
- Nombre de contrat de mutualisation/prêt créés

Piliers économie circulaire concernés

Eco-conception	Achat durable	Ecologie industrielle et territoriale	Economie fonctionnalité & coopération	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage
			✓	✓	✓	

Temporalité

Moyen terme

Ingénierie

Externe

Budget prévisionnel

Coût estimé	3 850€ HT
Subvention	Non
Partenariat CEIA	Oui

Points ADEME (programme TETE)

9 points

1.9%

7 - Favoriser les projets d'autoconsommation collective

Axe 2 – Accompagner les acteurs du territoire à passer à l'action

Acteurs

Structure pilote	Troyes Champagne Métropole
Direction pilote	Direction Développement Durable – Climat – Energie
Partenaires	Club d'Ecologie Industrielle et Territoriale
Cibles	- Acteurs économiques - Collectivités

Présentation - Contexte

Les projets d'autoconsommation collective d'électricité et de gaz peuvent se décliner sous plusieurs formes et toucher la plupart des acteurs du territoire. Toutefois, cela reste une opportunité récente dont le cadre juridique évolue et nécessite une bonne connaissance technique du sujet. La collectivité pourrait donc se positionner comme facilitateur des projets directement (en lançant des opérations sur son patrimoine) ou indirectement en se dotant de capacités d'ingénierie ou d'outils adéquats (SEM, SPL, ...).

Objectifs

- Réduire les consommations énergétiques (-5%/an)
- Développer les énergies renouvelables (+5%/an)

Indicateurs

- Nombre de projets d'autoconsommation collective sur le territoire

Piliers économie circulaire concernés

Eco-conception	Achat durable	Ecologie industrielle et territoriale	Economie fonctionnalité & coopération	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage
	✓	✓	✓			

Temporalité

Moyen terme

Ingénierie

Interne

Budget prévisionnel

Coût estimé	2 ETP (Conseil en Energie Partagé) + 350€ HT
Subvention	Non
Partenariat CEIA	Oui

Points ADEME (programme TETE)

4 points

0.8%

8 - Créer une matériauthèque

Axe 3 – Développer des centres dédiés à l'économie circulaire

Acteurs

Structure pilote	Troyes Champagne Métropole
Direction pilote	Direction Développement Durable – Climat - Energie
Partenaires	Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube (CEIA)
Cibles	- Grand public et associations - Entreprises

Présentation - Contexte

Aujourd'hui, il n'existe pas de matériauthèque sur le territoire. Le secteur du bâtiment représente une part élevée dans les tonnages de déchets du territoire. La création d'une matériauthèque, généralement réservée aux particuliers au démarrage, permet la réutilisation ou le réemploi de « déchets » lors de chantier de rénovation ou de démolition (qui deviennent des opérations de déconstruction). La plupart des corps d'état du bâtiment sont concernés avec, par exemple, le réemploi de béton dans des opérations de voiries, la réutilisation de sanitaires remis en état... La capacité de la matériauthèque est sensiblement liée à la taille du stockage et à la création de nouveaux services de réemploi par les acteurs existants.

Objectifs

- Réduire la production de déchets ultimes sur le territoire
- Cohésion sociale

Indicateurs

- Production de déchets DAE (tonnes)

Piliers économie circulaire concernés

Eco-conception	Achat durable	Ecologie industrielle et territoriale	Economie fonctionnalité & coopération	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Temporalité

Long terme

Ingénierie

Interne et Externe

Budget prévisionnel

Coût estimé	2 000 000€ HT
Subvention	60% Interreg Nord-Ouest Europe si validation
Partenariat CEIA	Oui

Points ADEME (programme TETE)

55 points

11.5%

9 - Créer un atelier de prototypage

Axe 3 – Développer des centres dédiés à l'économie circulaire

Acteurs

Structure pilote	Troyes Champagne Métropole
Direction pilote	Direction Développement Durable – Climat - Energie
Partenaires	Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube (CEIA)
Cibles	Entreprises

Présentation - Contexte

Au-delà de la recherche d'innovations liée aux établissements d'enseignement (Action 5), certaines petites structures (artisans, micro-entrepreneurs...) souhaiteraient proposer de nouveaux services ou produits liés à l'économie circulaire mais ont besoin de « proof of concept » (validation du principe) avant de pouvoir développer leur projet à plus grande échelle. La mise en place d'un (ou plusieurs) lieu dédié, composé d'un atelier de prototypage avec des machines adaptées, du stockage, voire d'une matériauthèque, permettrait de favoriser ces innovations et déboucher sur la création de nouvelles entreprises.

Objectifs

- Réduire la production de déchets ultimes sur le territoire
- Faire monter en compétences les entreprises sur la thématique

Indicateurs

- Production de déchets d'activités économiques (DAE)
- Nombre d'entreprises qui utilisent les ateliers
- Nombre d'entreprises qui demandent conseil
- Nombre d'entreprises sensibilisées

Piliers économie circulaire concernés

Eco-conception	Achat durable	Ecologie industrielle et territoriale	Economie fonctionnalité & coopération	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Temporalité

Long terme

Ingénierie

Interne et Externe

Budget prévisionnel

Coût estimé	500 000€ HT
Subvention	60% Interreg Nord-Ouest Europe si validation
Partenariat CEIA	Oui

Points ADEME (programme TETE)

77 points

16%

10 - Créer un espace dédié à l'économie circulaire à destination des particuliers

Axe 3 – Développer des centres dédiés à l'économie circulaire

Acteurs

Structure pilote	Troyes Champagne Métropole
Direction pilote	Direction Développement Durable – Climat - Energie
Partenaires	Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube (CEIA)
Cibles	Grand public et associations

Présentation - Contexte

Différents acteurs proposent des services liés à l'économie circulaire à destination des particuliers. Il serait intéressant de les regrouper et d'en créer de nouveaux. On peut ainsi retenir la mise à disposition de machines pour les activités liés à la réparation des objets, un espace de dons (livres, plantes...) ou encore la mise en location d'objets du quotidien (bricolage, petit électroménager...).

Objectifs

- Réduire la production de déchets ultimes sur le territoire (-10%)
- Cohésion sociale

Indicateurs

- Production de déchets ultimes (kg/hab)
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre d'associations participantes
- Nombre de locations d'objets (par an)

Piliers économie circulaire concernés

Eco-conception	Achat durable	Ecologie industrielle et territoriale	Economie fonctionnalité & coopération	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage
	✓		✓	✓	✓	✓

Temporalité

Long terme

Ingénierie

Interne et Externe

Budget prévisionnel

Coût estimé	200 000€ HT
Subvention	60% Interreg Nord-Ouest Europe si validation
Partenariat CEIA	Oui

Points ADEME (programme TETE)

40 points

8.3%

11 - Développer des espaces de services partagés au sein des zones d'activités économiques

Axe 3 – Développer des pôles dédiés à l'économie circulaire

Acteurs

Structure pilote	Troyes Champagne Métropole
Direction pilote	Direction Développement Durable – Climat – Energie
Partenaires	-
Cibles	Acteurs économiques

Présentation – Contexte

Les zones d'activités économiques, les centres commerciaux, les pôles d'entreprises, sont des lieux fréquentés par un nombre important de personnes.

La création d'espaces partagés (conciergerie, relais colis, AMAP⁴, voire micro-crèche...) dans les zones d'activités améliorerait leur attractivité en concentrant des services aujourd'hui dispersés et sources de pertes de temps et de déplacement (avec donc des émissions de gaz à effet de serre associées).

Objectifs

- Réduire les déplacements pendulaires
- Améliorer la qualité de vie

Indicateurs

- Nombre de services dans les espaces partagés
- Nombre d'espaces partagés / Part des ZAE équipées d'espaces partagés (%)

Piliers économie circulaire concernés

Eco-conception	Achat durable	Ecologie industrielle et territoriale	Economie fonctionnalité & coopération	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage
	✓		✓	✓	✓	✓

Temporalité

Long terme

Ingénierie

Interne et Externe

Budget prévisionnel

Coût estimé	200 000€ HT
Subvention	Non
Partenariat CEIA	Non

Points ADEME (programme TETE)

2 points

0.42%

⁴ Association pour le maintien de l'agriculture paysanne est un partenariat entre un groupement de consommateurs et un paysan ou une ferme.

Voici un tableau récapitulatif des actions regroupant le budget associé à chaque action, ainsi que le pourcentage du référentiel économie circulaire du programme TETE.

RECAPITULATIF DES ACTIONS		
Actions	Budget prévisionnel	% TETE
1	5 425 €	2,30 %
2	3 500 €	1,25 %
3	500 €	1,25 %
4	3 500 €	2,30 %
5	55 000 € – 120 000€ HT / 3 ans	4,20 %
6	3 850 €	1,90 %
7	350 €	0,80 %
8	2 000 000 €	11,50 %
9	500 000 €	16,00 %
10	200 000 €	8,30 %
11	200 000 €	0,42 %
Total	3 000 000 €	50,00 %

Annexes

1. [L'économie circulaire](#)

[Annexe 1 – Schéma des 7 piliers de l'économie circulaire](#) 38

[Annexe 2 – Liste des actions des lois](#)..... 39

2. [La stratégie économie circulaire à Troyes Champagne Métropole](#)

[Annexe 3 – Détails des plans d'actions](#) 41

3. [Diagnostic territorial](#)

[Annexe 4 – dispositif Répar'acteurs](#) 42

[Annexe 5 – concept Repair'Café](#)..... 43

4. [La politique économie circulaire à Troyes Champagne Métropole](#)

[Annexe 6 – Grille d'analyse des actions + Actions par table](#) 44

[Annexe 7 – COPIL octobre 2024](#)..... 47

[Annexe 8 – Répartitions des actions en fonction du type de cible](#) 48

[Annexe 9 – Animation pour déterminer les clefs de succès des actions](#) 49

Annexe 1 – Schéma des 7 piliers de l'économie circulaire

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



Annexe 2 – Liste des actions des lois

TECV

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la France s'est fixée des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire. Publiée le 23 avril 2018, la feuille de route économie circulaire propose des mesures concrètes afin d'atteindre ces objectifs. Cette feuille de route a été la base de travail de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Les objectifs de la feuille de route économie circulaire :

- Réduire la consommation de ressources liée à la consommation française : réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010.
- Réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010.
- Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre : économiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO2 supplémentaires en moins chaque année grâce au recyclage du plastique
- Créer 500 000 emplois supplémentaires, y compris dans des métiers nouveaux.

L'économie circulaire va en outre contribuer à l'atteinte de certaines des objectifs du développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 pour la France.

AGEC

I. Sortir du plastique jetable

- a. Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- b. Remplacer la vaisselle jetable des fast-foods par de la vaisselle réutilisable
- c. Lutter contre le plastique du quotidien
- d. Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage
- e. Favoriser le vrac pour réduire les emballages
- f. S'assurer de la pleine application de l'interdiction de mise à disposition des sacs en plastique
- g. Ajouter un filtre à microfibres de plastiques sur les lave-linge neufs
- h. Obliger les établissements recevant du public à s'équiper de fontaines à eau
- i. Interdire l'emballage plastique autour des fruits et légumes
- j. Mettre en place dans les supermarchés des bacs de récupération des emballages et suremballages
- k. Interdire les contenants de réchauffe en plastique destinés aux nourrissons et aux enfants de bas âge

II. Mieux informer les consommateurs

- a. Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
- b. Imposer la mise à disposition au public des informations sur les produits contenant des perturbateurs endocriniens
- c. Mettre au point une méthodologie obligatoire pour l'affichage environnemental
- d. Communiquer au consommateur ses émissions de gaz à effet de serre liées à ses consommations internet et mobile
- e. Obliger l'information sur la garantie légale de conformité

III. Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire

- a. Interdire la destruction des invendus non alimentaires
- b. Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire
- c. Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50M€ chaque année
- d. Permettre la vente des médicaments à l'unité
- e. Mettre fin à la distribution des imprimés publicitaires non demandés contenant des huiles minérales
- f. Rendre plus accessible et plus écologique le matériel médical pour les personnes à mobilité réduite
- g. Stopper l'impression systématique des tickets de caisse

IV. **Agir contre l'obsolescence programmée**

- a. Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité
- b. Faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées d'occasion
- c. Allonger la garantie légale de conformité
- d. Mettre en place une information obligatoire sur la durée de mise à jour des logiciels d'exploitation des ordinateurs et téléphones
- e. Créer des fonds réparation
- f. Permettre le recours à l'impression 3D pour la réparation des objets

V. **Mieux produire**

- a. Transformer le fonctionnement des filières pollueurs-payeurs : le cœur du dispositif
- b. Étendre la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières
- c. Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment
- d. Prendre en charge le nettoyage des dépôts sauvages par filière
- e. Créer des plans quinquennaux d'écoconception
- f. Encourager les produits plus respectueux de l'environnement avec un système de bonus-malus

Source – ecologie.gouv.fr

Annexe 3 – Détails des plans d'actions de Troyes Champagne Métropole

PLPDMA

Le PLPDMA est un document réglementaire basé sur la prévention des déchets. Plusieurs actions ont été valorisées dans le programme TETE. L'actuel PLPDMA est valable pour 6 ans (2022-2028).

- Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets ;
- Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets ;
- Axe 3 : Utiliser des instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets ;
- Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Axe 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
- Axe 6 : Augmenter la durée de vie des produits ;
- Axe 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable ;
- Axe 8 : Réduire les déchets des entreprises.

Le PLPDMA est porté par la Direction Gestion et Prévention des Déchets.

PCAET

Le PCAET est également un document réglementaire répondant aux questions de la transition écologique au sein large (énergie, biodiversité, qualité de l'air, etc.), pour une durée de 6 ans. Il doit être publié en 2025.

- Mesure 1 : Un territoire sobre qui réduit son impact sur le climat ;
- Mesure 2 : Un territoire qui s'adapte au dérèglement climatique ;
- Mesure 3 : Mobiliser autour des enjeux climat, air, énergie et biodiversité ;
- Mesure 4 : La qualité de l'air, une thématique transversale.

Le PCAET est porté par la Direction Développement Durable – Climat – Énergie.

SPASER

Le SPASER est réglementaire pour les acheteurs publics ayant plus de 50 millions d'euros d'achat à l'année. Troyes Champagne Métropole y est donc soumis. La collectivité doit élaborer un plan d'actions et un document stratégique sur les ambitions responsables dans les achats publics.

Le SPASER comportera 4 axes : environnemental, social, économique et transversal.

A cet effet, l'axe transversal est porté par la cellule d'achat responsable récemment mis en place à Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes, au sein de la direction Commande Publique mutualisée.

Le SPASER est porté par la Direction de la Commande Publique – Achats Transversaux.

Annexe 4 – dispositif Répar'acteurs

Plus de 6500 entreprises artisanales sont labellisées Répar'acteurs en France, dont plus de 400 dans le Grand Est. En dehors de ces entreprises labellisées, un annuaire en ligne regroupe l'ensemble des professionnels proposant des réparations (accessible depuis : <https://www.reparateurs.artisanat.fr/>). Cette inscription à l'annuaire est **automatique** par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat sur la base de **36 codes NAF** de la réparation, en fonction de l' **activité principale** de l'entreprise (si l'artisan ne s'est pas opposé à l'utilisation de ses données).

Pour être labellisé Répar'acteurs, il faut **signer une charte** auprès de la CMA et que la structure s'engage à :

- * **Encourager** prioritairement les clients **à la réparation** avant remplacement par un bien neuf
- * **Minimiser les impacts** environnementaux de l'entreprise,
- * **Communiquer** sur son engagement Répar'acteurs (atelier, mails, devis, web, ...)
- * **Participer** aux actions de promotion auprès du grand public

Cette labellisation permet notamment aux artisans de gagner en visibilité aux yeux du grand public. Il existe d'autres labels concernant la réparation d'objets, notamment QualiRepar, les professionnels labellisés QualiRepar sont référencés ici : <https://www.label-qualirepar.fr/vous-etes-labellise/#annuaires>.

Annexe 5 – Concept Repair'Café

Un Repair'Café apprend aux gens à voir autrement ce qu'ils possèdent, à en redécouvrir la valeur. Un Repair'Café favorise un changement de mentalité.

Lors de ces après-midis, les particuliers peuvent rencontrer et échanger avec des bénévoles de l'association qui les aideront à réparer leurs objets et leur prodigueront des conseils. Si des pièces sont à changer et que le Repair'Café n'en détient pas, ils pourront leur indiquer où les trouver. Ces bénévoles sont notamment des anciens professionnels de la réparation, des « bricoleurs chevronnés » ou même des couturières. Il est intéressant de noter que les réparateurs échangent entre eux les outils mais aussi leurs savoir-faire dans un esprit de partage et solidarité.

Annexe 6 – Grille d'analyse des actions + Actions par table

	Précisions sur l'action	Note à donner selon la réponse	Facilité de mise en œuvre						Sous-total	Valeur ajoutée			Sous-total
			Transversalité nécessaire entre les services	Coût humain : possible sur le temps de travail ou renforcement d'équipe nécessaire	Coût investissement (travaux, études, AMO)	Compétences existantes dans la structure ou à renforcer	Autres partenaires à mobiliser	Durée de mise en œuvre de l'action		Enjeu territorial	Répond à plusieurs autres plans stratégiques de la collectivité	Action innovante	
Une réponse à donner parmi les 3 propositions de chaque colonne (note à donner entre 1 et 3)		1	Oui, forte	Coût important : besoins de moyens humains dédiés non dispos	élevé	non, compétences pas dispos en interne	Oui, plusieurs acteurs hétérogènes	Long terme (+ 18 mois)		Non prioritaire	Non	Action classique (mais nécessaire)	
		2	Transversalité moyenne	Coût moyen : besoin de renforcer un service/un poste	moyen	Compétences déjà partiellement présentes, à renforcer	Oui, un partenaire à mobiliser ou plusieurs mais ayant l'habitude de travailler ensemble	Moyen terme (6-18 mois)		Réponse partielle à un enjeu du territoire	Oui, avec 1 ou 2	Action assez inédite sur le territoire	
		3	Pas nécessaire de mobiliser plus de 1 ou 2 services	Coût supplémentaire faible : réalisable avec équipe existante	faible	Compétences déjà existantes et structurées, pas besoin de renfort	Non, action directe sur compétences de la collectivité et/ou interne	Court terme (- de 6 mois)		Réponse forte à un enjeu prioritaire	Oui avec plus de 2	Oui, très innovant	
Action 1													
Action 2													
Action 3													

	Actions	Précisions	Facilité de mise en œuvre	Coût (ROUGE = élevé ; BLEU = moyen ; VERT = faible)	Valeur ajoutée
7	Sensibiliser et former à l'économie de la fonctionnalité et la coopération				
10	Accompagner et/ou financer des projets de recherche et innovation sur le territoire				
1	Elargir la gouvernance avec les représentants des acteurs du territoire				
3	Mettre en place une transversalité des projets et actions				
15	Favoriser les échanges de matériel entre les collectivités				

	Actions	Précisions	Facilité de mise en œuvre	Coût (ROUGE = élevé ; BLEU = moyen ; VERT = faible)	Valeur ajoutée
6	Sensibiliser et former à la consommation sobre et responsable				
9	Soutenir les propositions innovantes dans les projets de la collectivité				
12	Ajouter des critères d'éco-conditionnalité aux subventions				
11	Renforcer l'ingénierie sur le territoire autour de l'économie circulaire				
14	Réaliser un diagnostic économique local				

	Actions	Précisions	Facilité de mise en œuvre	Coût (ROUGE = élevé ; BLEU = moyen ; VERT = faible)	Valeur ajoutée
5	Sensibiliser et former à la pratique des achats responsables au sein de la collectivité				
2	Valoriser les actions Eci portées, accompagnées et/ou financées par TCM				
4	Connaitre les attentes des acteurs en matière de conseils sur la gestion des déchets				
8	Se doter d'une méthodologie d'écoconception des projets à impact				
13	Limiter les déchets produits lors des interventions sur le patrimoine de la collectivité				

Annexe 7 – COPIL octobre 2024

Un dernier COPIL, en octobre 2024, a permis aux services de Troyes Champagne Métropole de présenter aux autres membres du COPIL le plan d'actions final. Les actions retravaillées ont été organisées sous 3 axes :

1. Faire connaître la thématique économie circulaire
2. Accompagner les acteurs du territoire à passer à l'action
3. Développer des centres dédiés à l'économie circulaire

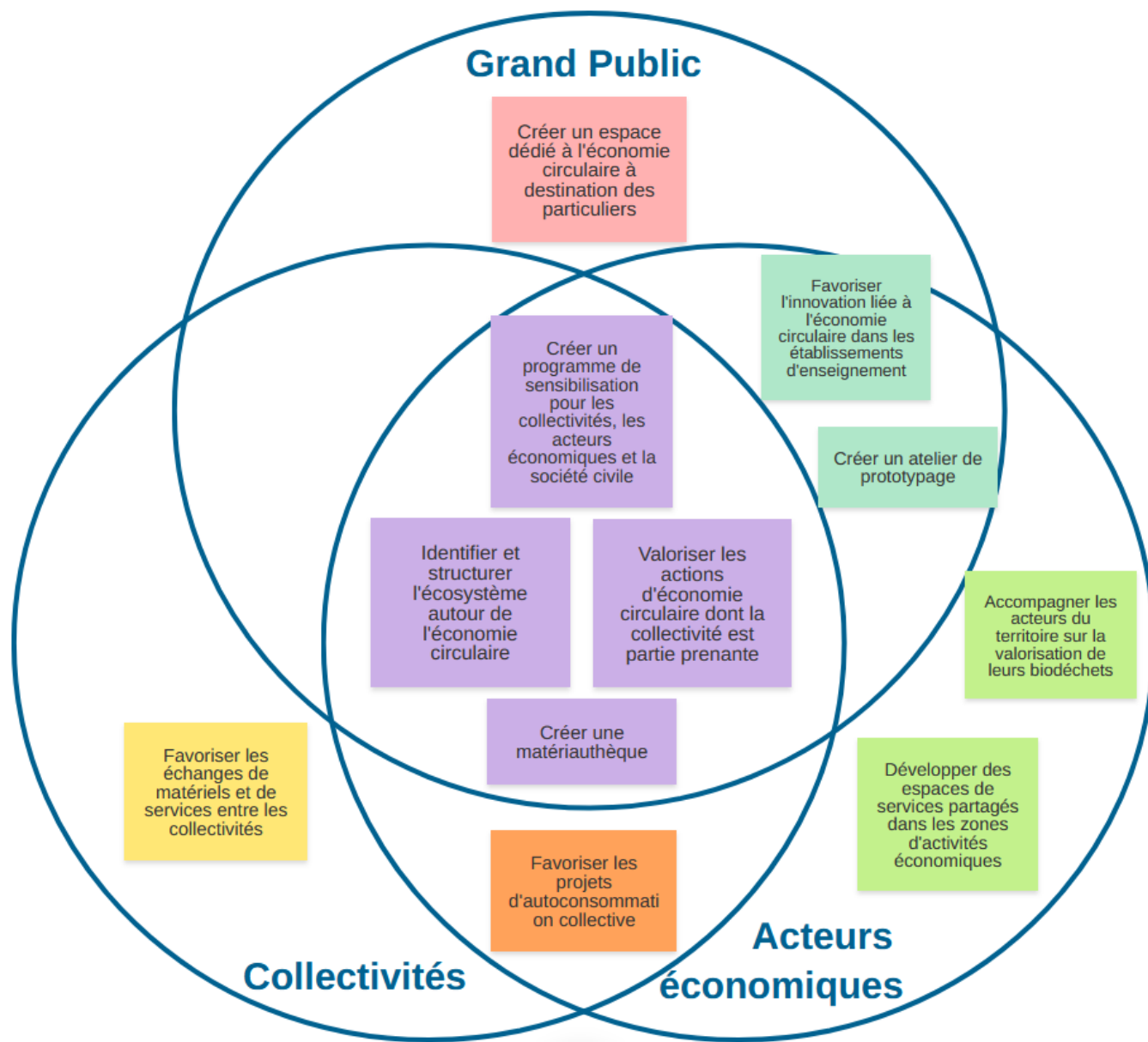
Un focus sur les cibles des actions a également été présenté. Ce schéma est disponible en Annexe 3.

6 actions ont pu être traitées par de l'intelligence collective sous forme d'atelier : « Le dernier survivant ». Cet atelier a permis d'identifier les **clefs de succès** pour ces actions :

- ❖ Créer une matériauthèque
- ❖ Favoriser l'autoconsommation collective
- ❖ Créer un atelier de prototypage
- ❖ Créer un espace dédié à l'économie circulaire à destination du grand public
- ❖ Accompagner les acteurs économiques sur la gestion de leurs biodéchets
- ❖ Favoriser les échanges de matériels et de services entre les établissements publics

La méthodologie suivie figure en annexe 9.

Annexe 8 – Répartitions des actions en fonction du type de cible



Annexe 9 – Animation pour déterminer les clefs de succès des actions

Atelier « Le dernier survivant ! »

Thème : Identification des facteurs clefs de succès de 6 actions de la feuille de route

Objectif : Faire émerger des recommandations afin de garantir la réussite des actions de la feuille de route

Méthode : (pour chaque action / répartition en sous-groupes)

- Tous les participants sont debout ;
- Tour à tour ils proposent une idée nouvelle ;
- Si un participant n'a plus d'idée, il s'assied, jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un seul participant debout ;
- Les idées sont notées, organisées et discutées / reformulées ensuite.



Répartition des actions par table

« Comment faire échouer l'action ? »

TABLE 1

Créer une
matériauthèque

Favoriser les projets
d'autoconsommation
collective

TABLE 2

Créer un espace dédié à
l'économie circulaire
dédié aux particuliers

Accompagner les acteurs
du territoire sur la
valorisation de leurs
biodéchets

TABLE 3

Créer un atelier de
prototypage

Favoriser les échanges de
matériels et de services
entre les collectivités

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	22
Objet	MEDIATHEQUE JACQUES-CHIRAC – CONVENTIONS, JEU CONCOURS ET MISE A JOUR DE REGLEMENT
Rapporteur	Brigitte LEYMBERGER

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 117

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLER Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Excusé et a donné pouvoir mais ne prend pas part au vote : HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
117	01	117	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

MEDIATHEQUE JACQUES-CHIRAC CONVENTIONS, JEU CONCOURS ET MISE A JOUR DE REGLEMENT

Annexes :

- Conventions de coopération bibliothéconomique (Point I)
- Convention de partenariat projet artistique globalisé (Point II)
- Règlement du jeu-concours Nuits de Champagne (Point III)
- Convention de partenariat Nuits de Champagne (Point III)
- Règlement d'utilisation de la grande salle (Point IV)

Exposé :

1. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT COOPERATION BIBLIOTHECONOMIQUE AVEC LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION (BPI)

La Médiathèque Jacques-Chirac de Troyes Champagne Métropole est reconnue pour l'excellence des services rendus en matière d'offre de lecture publique, proposant une large gamme de services en direction de tous les publics : services numériques, accessibilité, service jeux.

La Bibliothèque Publique d'Information, conformément aux missions statutaires et aux priorités définies par le ministère de la Culture et de la Communication ; œuvre pour accroître l'accès de tous à l'information, à la documentation, aux biens culturels. La BPI anime à cet effet un réseau de bibliothèques partenaires, et souhaite maintenir un partenariat actif avec la Médiathèque Jacques-Chirac.

La convention de partenariat a plusieurs objectifs :

- favoriser l'élargissement de l'offre documentaire sur tout support et particulièrement sur support numérique
- améliorer l'accès de tous à l'offre documentaire et l'usage des bibliothèques par le plus grand nombre des citoyens
- diffuser et partager les savoirs et savoir-faire
- favoriser les échanges et la mutualisation des bonnes pratiques au sein des professionnels de bibliothèque et participer au développement de la recherche sur les bibliothèques, le livre et la lecture
- contribuer à la connaissance des publics et à l'action culturelle des bibliothèques

La convention ci-jointe, soumise à votre approbation, détermine les pistes de coopération entre les deux établissements, qui visent à mettre en place des actions communes pour le développement des services à destination de leurs usagers.

Pour rappel une convention similaire a été conclue en 2016, la convention ci-jointe a pour but de renouveler les obligations contractuelles entre la Médiathèque Jacques-Chirac et la BPL.

2. CONVENTION DE PARTENARIAT PROJET ARTISTIQUE GLOBALISE « FABULEUX MAITRE RENART : CONTES ET FABLES » TROYES CHAMPAGNE METROPOLE ET DSDEN

Au titre d'une de ses missions, la Médiathèque Jacques-Chirac est un acteur de la formation artistique et de la diffusion de la culture sur le territoire, notamment à destination du jeune public.

En partenariat avec la DRAC Grand Est, la médiathèque Jacques-Chirac et la DSDEN ont souhaité s'associer, une nouvelle fois, pour mettre en place un projet artistique globalisé (PAG) consacré à la thématique du conte (« *Fabuleux Maître Renart : contes et Fables* ») au profit de 4 classes maximum sur le territoire soit au total une centaine d'élèves (*primaires, collèges*). Il se déroulera durant l'année scolaire 2025-2026.

Son objectif vise à amener les élèves à :

- développer leur expression orale
- construire des récits cohérents à partir d'un conte entendu ou lu
- participer à une restitution publique de leur production

Le programme des actions (prévisionnel) :

- Venue des élèves à la médiathèque pour une présentation des activités proposées par la Médiathèque et présentation de l'univers du conte
- Initiation au conte par le personnel de la Médiathèque Jacques-Chirac dans les établissements scolaires –octobre à novembre 2025
- Rencontres avec un conteur à la Médiathèque Jacques-Chirac – novembre 2025 jusqu'à juin 2026
- Travail des élèves et enseignants en classe sur le conte choisi avec accompagnement du conteur –décembre 2025 et juin 2026
- Restitution des contes à la Médiathèque Jacques-Chirac – mai/juin 2026

La convention ci-jointe définit les conditions de ce partenariat.

3. ORGANISATION D'UN JEU-CONCOURS ET JEU MUSICAL « NUITS DE CHAMPAGNE »

Chaque année le Festival des Nuits de Champagne et la médiathèque Jacques-Chirac s'associent pour organiser sur les trois sites Centre, Chartreux et Marots, un jeu-concours et un jeu musical permettant au public de remporter 10 places de concerts.

Il est proposé de renouveler l'opération pour cette édition 2025 qui se déroulera du 19 au 26 octobre avec cette année 2 animations :

- Un jeu-concours à partir d'un bulletin à compléter pour remporter 4 x 2 places de concerts
- Une animation jeu musical (blind-test) pour remporter 1 x 2 places de concerts.

Les conditions sont précisées dans le projet de règlement et la convention de partenariat joints.

4. REGLEMENT D'UTILISATION DE LA GRANDE SALLE – MISE A JOUR

Le règlement d'utilisation de la grande salle a été votée en Conseil communautaire le 7 avril 2015 – délibération n° CC/07/04/15-48. Il convient de le mettre à jour :

- en fonction des pratiques et des évolutions
- au regard des catégories d'utilisation arrêtées par la sous-commission départementale de sécurité (règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public – arrêté du 25 juin 1980 modifié - (ERP) :
 - établissement de type S (bibliothèques, centres documentaires et de consultation d'archives – arrêté du 12 juin 1995 modifié) avec activités:
 - temporaires de type L (salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples – arrêté du 12 décembre 1984 modifié)
 - et de type Y (musée – arrêté du 12 juin 1995 modifié)

Pour mémoire, la Grande salle de la Médiathèque Jacques-Chirac conserve environ 48 500 volumes imprimés datant du 16^{ème} au 19^{ème} siècle, provenant des anciennes bibliothèques de Troyes et de la Champagne. Historiquement, elle constitue une réinterprétation, par les architectes de la Médiathèque, de la première Grande Salle de l'ancienne Bibliothèque municipale de Troyes.

Elle est à la fois considérée comme :

- un lieu de conservation accessible au public sous conditions, soumis à des contraintes techniques et sanitaires, permettant une saine conservation des ouvrages entreposés. Ces contraintes, nécessaires au maintien en bon état des collections et à la protection des collections anciennes contre les risques d'infestation, consistent notamment à maintenir une température et un taux d'hygrométrie constants (température : 18°C+/- 2° ; taux d'humidité de 50% +/- 5%), ainsi qu'une luminosité contrôlée et adaptée (occultation, luminaires...).
- une salle d'exposition/concert permettant de valoriser tous les domaines couverts par les fonds patrimoniaux de la Médiathèque Jacques-Chirac ouvert sur demande
- Une salle de présentation de l'histoire de la constitution de la collection patrimoniale en complémentarité avec le parcours permanent scénographié visible par les vitres latérales

L'objectif de cette mise à jour est de pouvoir autoriser l'organisation dans cette salle de certaines manifestations notamment pour en faire sa promotion tout en veillant à la préservation des documents rares anciens et précieux conservés dans cette salle.

Ci-dessous la liste des manifestations autorisées :

- visites de groupes et cours, présence de l'accompagnant et d'un professionnel de la médiathèque ;
- tournages, dont l'objet est compatible avec les missions des bibliothèques (promotion de la culture, diffusion de l'information, pluralité des opinions, préservation de la mémoire, etc.) ;
- conférences, rencontres et colloques dont le sujet se rapporte à l'histoire, à la littérature, au patrimoine ou aux collections conservées à la Médiathèque ;

- expositions se rapportant au patrimoine culturel du Troyes Champagne Métropole, entrant dans la programmation culturelle de la Médiathèque et quand la thématique se justifie (sous réserve d'une durée limitée, sur autorisation du directeur(trice) de la médiathèque. Dans le cas d'expositions d'envergure et/ou demeurant plus de 4 semaines, le directeur(trice) pourra faire appel aux conseils d'un grand établissement scientifique) ;
- ateliers, projections et spectacles, événements ponctuels de nature à accompagner les activités de la bibliothèque, de manière exceptionnelle et limitée dans le temps à l'exception des musiques amplifiées ;
- événements de très courte durée (1/2 journée maximum) organisés par les services de Troyes Champagne Métropole ;
- événements protocolaires de courte durée (1 journée maximum) permettant le rayonnement culturel

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le projet de convention de partenariat entre Troyes Champagne Métropole et la Bibliothèque publique d'information ;**
- **D'APPROUVER la convention de partenariat Projet artistique Globalisé (PAG) consacré au conte (« *Fabuleux Maître Renart : contes et Fables* ») entre Troyes Champagne Métropole et la DSDEN ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer les conventions jointes en annexe du présent rapport ;**
- **D'APPROUVER le projet de règlement du jeu-concours et jeu musical « *Nuits de Champagne* » et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à en appliquer les dispositions ;**
- **D'APPROUVER le projet de convention de partenariat qui sera conclu avec les Nuits de Champagne remettant les lots ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à accepter les lots donnés par les Nuits de Champagne et qui seront offert à l'issue du jeu-concours et du jeu musical ;**
- **D'APPROUVER la mise à jour du règlement de la grande salle joint en annexe au présent rapport ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte administratif, financier ou juridique à intervenir en application du présent exposé des motifs.**



Convention de coopération bibliothéconomique
Convention n°

Entre

La Bibliothèque publique d'information

Etablissement public national à caractère administratif
Régi par le Code du patrimoine, partie réglementaire (Livre III,
Titre IV, Chapitre II Bibliothèque publique d'information)
N°Siret : 180 043 093 00038

25, rue du Renard
75197 PARIS CEDEX 04, ci-après dénommée « Bpi »

Représentée par sa directrice, Madame Christine Carrier
Dénommée ci-après la Bpi

Et

Troyes Champagne Métropole

1 place Robert Galley
10000 Troyes

Représentée par le président de Troyes Champagne Métropole, Monsieur François Baroin, autorisé
par délibération du Conseil communautaire n°.....du

Dénommé « Médiathèque Jacques-Chirac de Troyes Champagne Métropole »

Considérant que :

La Bpi, conformément à ses missions statutaires et aux priorités définies par le Ministère de la Culture, entend développer un partenariat actif avec les bibliothèques territoriales pour accroître l'accès de tous à l'information, à la documentation, aux biens culturels ; elle anime à cet effet un réseau de « bibliothèques partenaires ».

La Médiathèque Jacques-Chirac de Troyes Champagne Métropole est pour sa part reconnue pour l'excellence des services rendus en matière d'offre de lecture publique, proposant une large gamme de services en direction de tous les publics : services numériques, accessibilité, service jeux...

Les deux établissements ont vocation à définir une coopération bibliothéconomique, professionnelle et culturelle au bénéfice des publics qu'ils desservent.

Les objectifs de cette coopération sont :

- Favoriser l'élargissement de l'offre documentaire sur tout support et particulièrement sur support numérique
- Améliorer l'accès de tous à l'offre documentaire et l'usage des bibliothèques par le plus grand nombre des citoyens
- Diffuser et partager les savoirs et savoir-faire
- Favoriser les échanges et la mutualisation des bonnes pratiques au sein des professionnels de bibliothèque et participer au développement de la recherche sur les bibliothèques, le livre et la lecture
- Contribuer à la connaissance des publics et à l'action culturelle des bibliothèques

La Médiathèque Jacques-Chirac de Troyes Champagne Métropole participe à des actions communes, bilatérales ou multilatérales.



Elle est membre du conseil de coopération de la Bpi qui se réunit deux fois par an et participe dans la mesure de ses moyens aux groupes de réflexion qui concernent les actions de coopération actées dans la présente convention.

La présente convention permet le développement de la coopération à deux niveaux :

- A l'échelon national, elle permet aux membres du Conseil de coopération de s'impliquer directement dans la définition et la mise en œuvre des actions.
- A l'échelon territorial, elle encourage la diffusion de l'information sur les projets de coopération, la recherche de nouveaux partenaires et la constitution de réseaux d'innovation.

Il est convenu que :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet l'établissement d'une coopération entre la Bpi et la Médiathèque Jacques-Chirac de Troyes Champagne Métropole.

Les parties décident de la mise en place de cette coopération dans le cadre d'un partenariat visant à mettre en place des actions communes pour le développement des services à destination de leurs usagers.

La Bpi s'engage :

- à élaborer des projets de coopération en partenariat avec les collectivités territoriales et les associations professionnelles membres du conseil de Coopération
- à jouer un rôle d'animation nationale et à proposer le cas échéant l'expérimentation de services innovants en bibliothèque.
- à mettre à disposition des bibliothèques partenaires les outils collaboratifs liés aux actions de coopération menées en commun
- à faire régulièrement le bilan de la politique de coopération
- à informer les bibliothèques partenaires des voyages d'étude organisés annuellement et à proposer d'en faire bénéficier un de leurs agents, sur candidature
- à faire bénéficier les bibliothèques partenaires de son implication dans les principales associations professionnelles internationales (IFLA, CFIBD, Eblida), par exemple en permettant la participation de professionnels au congrès de l'IFLA, ou en les associant aux actions de plaidoyer internationales.

La bibliothèque partenaire s'engage :

- à s'impliquer directement dans la définition des projets de coopération avec la Bpi
- à expérimenter le cas échéant des services innovants
- à partager ses savoir-faire professionnels
- à jouer un rôle de relais et d'animation territoriale
- à participer à l'évaluation de la politique de coopération.

ARTICLE 2 : NATURE DES ACTIONS

La coopération bibliothéconomique se concrétise par la conduite de plusieurs actions dont la réalisation ou non est laissée au choix du partenaire. Ce dernier est libre de choisir la manière dont il souhaite participer à la coopération à travers les diverses actions suivantes :

- Promouvoir les ressources numériques en bibliothèque par le dialogue et la négociation auprès des éditeurs et partager les retours d'expériences et les besoins des bibliothèques publiques en matière d'accès aux documents numériques.



- Développer son offre numérique, notamment en matière de films documentaires en proposant leur consultation via la plateforme de vidéo à la demande les Yeux doc, portée par la Bpi et Arte médiathèque.
- Participer au réseau de réponse à distance « Eurêkoï - il suffit de demander ». Les modalités de cette action sont définies dans une convention spécifique conclue avec la Bpi.
- Rédiger des articles pour la rubrique dédiée à l'accessibilité du site professionnel de la Bpi, dont l'objectif est de favoriser la constitution d'un réseau de professionnels en charge des services dédiés à l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des bibliothèques.
- Rédiger des articles pour la rubrique cohésion sociale du site professionnel de la Bpi, en particulier des fiches pratiques, dont l'objectif est de mutualiser les savoir-faire professionnels et de partager les bonnes pratiques.
- Bénéficier de dons d'ouvrages par la Bpi dans le cadre du retraitement de ses collections. Cette opération fait l'objet d'une convention spécifique.
- Organiser une programmation associée dans le cadre de journées d'étude sur la coopération bibliothéconomique ainsi que de la programmation culturelle annuelle de la Bpi.
- Organiser des échanges entre les professionnels des deux établissements. Ces échanges pourront prendre la forme de stages dont les modalités d'accueil feront l'objet d'une convention propre entre la Bpi et le représentant du partenaire habilité. Le suivi du stage est assuré, à la Bpi, par la Délégation à la coopération nationale et internationale.

Une fois les articles publiés sur le site pro de la Bpi, leur contenu est protégé par la licence Creative Commons CC-SA 4.0. Le détail des droits protégés et des usages autorisés par cette licence est indiqué sur le site internet : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode.fr>

ARTICLE 3 : PARTENARIAT ET RESEAU

Chaque partenaire veillera à mentionner et à promouvoir par tout moyen les projets de coopération qu'ils ont en commun. La Médiathèque Jacques-Chirac de Troyes Champagne Métropole pourra, pendant la durée de la convention, se prévaloir de son appartenance au réseau des bibliothèques partenaires mis en place par la Bpi.

ARTICLE 4 : DUREE DU CONTRAT

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Elle peut ensuite faire l'objet d'une à trois reconductions tacites et annuelles, sauf dénonciation signifiée par écrit, par tout moyen permettant d'en assurer la réception et d'en déterminer la date, 60 jours avant l'échéance de reconduction.

La durée de la convention ne peut excéder quatre ans.

ARTICLE 5 : LITIGE

Pour tout litige pouvant survenir à propos de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention et ne pouvant être réglé à l'amiable, il est fait attribution de juridiction aux tribunaux administratifs compétents.

ARTICLE 6 : DONNÉES PERSONNELLES UTILISÉES POUR LA GESTION DE CE CONTRAT

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent contrat sont nécessaires à l'exécution du contrat conclu par vos soins. Les données personnelles collectées dans le cadre de ce contrat font l'objet d'un traitement



informatique. Elles ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la réglementation en vigueur et ne seront pas utilisées à d'autres finalités que la conservation et la gestion de votre contrat, sans votre consentement explicite. Nous nous interdisons de céder vos données personnelles à des tiers.

Les données personnelles collectées sont les suivantes :

- Nom, Prénom
- Adresse professionnelle,
- Adresse Email,

Vos informations personnelles sont conservées pour la durée d'utilité administrative du présent contrat et font ensuite l'objet d'un archivage.

Ne pourront accéder à vos données que les agents des services administratifs de la Bpi, du service communication, du service de la Bpi qui vous a demandé la réalisation de votre prestation et les personnels de la direction des systèmes d'information de la Bpi.

Le responsable du traitement des données personnelles est la Bibliothèque publique d'information, 25 rue du Renard, 75197 Paris. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Nous vous rappelons que vous avez le droit à tout moment :

- d'accéder aux informations vous concernant,
- de les faire rectifier,
- de les faire effacer,
- d'en demander la portabilité,
- de demander la limitation du traitement.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant le service juridique de la Bpi à l'adresse suivante dpo@bpi.fr.

Fait à _____, le _____

Fait à Paris, le _____

**Le cocontractant,
Le Président de Troyes Champagne Métropole,
François BAROIN**

**La Directrice de la Bpi,
Christine CARRIER**

CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2026
Projet artistique Globalisé (PAG) – « Fabuleux Maître Renart : contes et Fables »
entre Troyes Champagne Métropole et l'Etat
N° C_.....

Entre les soussignés,

Raison sociale : Troyes Champagne Métropole
Adresse : 1 place Robert Galley BP 9 10 001 TROYES CEDEX
Représentée par : Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole,
autorisé par délibération du Conseil Communautaire n°..... du

Appelée « **TROYES CHAMPAGNE METROPOLE** »,

ET

Raison sociale : Direction des services de l'Éducation nationale de l'Aube
Adresse : DSDEN 30 rue Mitantier 10 000 Troyes
Représentée par : Madame, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aube

Appelé « **DSDEN** », d'autre part

PREAMBULE

La Médiathèque Jacques-Chirac est un acteur de la formation artistique et de la diffusion de la culture sur le territoire, notamment à destination du jeune public.

Dans le cadre du dispositif académique annuel, piloté par la DSDEN et en partenariat avec la DRAC Grand Est, les services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aube ont sollicité Troyes Champagne Métropole pour mettre en place un projet artistique globalisé (PAG) intitulé « Fabuleux Maître Renart : contes et Fables » au profit de 3 écoles primaires et 1 collège du territoire (pour un total de XX élèves). Il se déroulera durant l'année scolaire 2025-2026.

Ce PAG est une action pédagogique qui propose d'amener les élèves, à construire des récits cohérents et à s'exprimer avec aisance. L'atteinte de cet objectif s'illustrera par leur capacité à restituer ensuite oralement un conte créé avec leurs propres mots. S'ajoute à cet objectif, la volonté de leur faire vivre une expérience collective et individuelle.

Le PAG a été proposé par la DSDEN aux écoles et collèges du département dans le cadre de l'appel annuel à candidatures. Les 4 classes lauréates ont été choisies lors d'une commission interne organisée par la DSDEN.

La présente convention définit les conditions de ce partenariat.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

« Développer le conte et l'oralité en classe »

1° - Nature des actions :

Séances consacrées au :

- livre, la lecture, l'oralité et les écritures
- domaine de la culture, du patrimoine, de l'écoute et/ou de la création

2° - Programme des actions du PAG (dates à préciser d'un commun accord) :

1. Les élèves se rendent à la Médiathèque Jacques-Chirac, site Centre-Ville pour se nourrir de l'univers du conte (présentation de manuscrits, de contes anciens, ateliers d'enluminure, jeux de plateaux ou jeux vidéo) et découvrir l'univers du Roman de Renart (présentation d'extraits de textes).
2. Intervention du personnel de la Médiathèque Jacques-Chirac à raison d'1h30 par classe pour une initiation au conte et à la lecture à haute voix : « Qu'est-ce qu'un conte ? Qu'est-ce que conter ? Comment lire à haute voix ? » – dans les écoles et collèges – fin octobre / novembre 2025.
3. 1^{ère} rencontre avec un conteur, financé par la DRAC : présentation du métier et rencontre autour de la thématique « comment conter de manière interactive ou dire un texte à partir d'exemples ? », 1^{ère} sensibilisation au récit du Roman de Renart (texte écrit) – à la Médiathèque Jacques-Chirac – fin novembre/décembre 2025.
4. Après familiarisation des élèves avec le récit du Roman de Renart, les élèves écrivent un conte ou un texte en classe avec leurs enseignants et sont accompagnés par le conteur tout au long des séances durant l'année scolaire 2025-2026 (écriture du conte ou du récit qui tire ses racines dans l'univers du Roman de Renart, mise en forme, mise en voix et en espace) – dans les écoles et collèges – de décembre 2025 à juin 2026.
5. Interventions du conteur à plusieurs reprises dans les classes à partir des projets développés par chaque classe – dans les écoles et collèges – de décembre 2025 à juin 2026.
6. Restitution/valorisation du travail des élèves : rencontre des 4 classes – à la Médiathèque Jacques-Chirac Troyes-centre – mai/juin 2026.

3° - Ecoles et collèges concernés :

Soit au total, 3 classes de primaire et 1 classe de collège, représentant un total de XX élèves.

4° - Période concernée : Année scolaire 2025/2026

Article 2 : Obligation de la DSDEN

- s'assurer de la prise en charge par les écoles et collèges participants (*financement coopérative scolaire*), des transports des élèves et accompagnants
- s'assurer auprès des écoles et collèges de la disponibilité des espaces pédagogiques dans les écoles et collèges -pour l'action 2 : « *initiation au conte* »

- s'assurer de la prise en charge par la DRAC Grand-Est, à raison de 6 heures par classe des interventions du conteur qui accompagnera le projet, ci-après dénommé l'intervenant pour les actions 3, 4, et 5 : « *rencontres avec le conteur* »
- diffuser auprès des enseignants et des élèves les documents pédagogiques nécessaires à la réalisation du PAG, réalisés par Troyes Champagne Métropole

Article 3 : Obligation de Troyes Champagne Métropole

Troyes Champagne Métropole s'engage, à titre gratuit, par l'intermédiaire de la Médiathèque Jacques-Chirac, à :

- réaliser les séances d'initiation au conte (action 2) à raison d'une séance d'1h30 par classe,
- accompagner les enseignants et les classes lors de chaque action sous réserve de disponibilité des bibliothécaires
- organiser dans les espaces de la Médiathèque Jacques-Chirac (*site Troyes-centre*) les actions 1, 3 et 6 et en assurer leur bon déroulement (*personnel, matériel et espaces dédiés*) dans la limite des moyens disponibles

Article 4 : Conditions d'organisation des activités artistiques

4.1 Conditions générales

- Le personnel de la Médiathèque Jacques-Chirac :
 - s'engage à assurer le service prévu
 - remplit les conditions définies dans la circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 (BO du 16 juillet 1992) portant sur « la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires ». Ces conditions s'appliqueront de la même manière dans les collèges.
 - atteste exercer ou avoir exercé une activité professionnelle pendant au moins trois ans dans les domaines de la création ou de l'expression artistique, conformément au décret N°88-709 du 06 mai 1988 et à l'arrêté du 10 mai 1989,
 - s'engage à respecter les valeurs et les principes de l'école républicaine (attitude et tenue vestimentaire correctes, langages adaptés aux élèves, refus de toute discrimination, devoir de neutralité et devoir de réserve).
- Les enseignants s'engagent à assurer la surveillance des élèves, le personnel de médiathèque et le conteur ayant pour seule vocation de transmettre leur savoir.
- Toute date ou horaires des séances à fixer se fera en concertation entre les intervenants de Troyes Champagne Métropole, le conteur et les enseignants.

4.2 : Conditions particulières

- La durée des interventions de la Médiathèque (*initiations au conte et accompagnement du conteur*) dans les classes ne pourra excéder 7 heures 30 par classe et par projet (*1h30 d'intervention du personnel de la Médiathèque + 6 h d'accompagnement des interventions du conteur*).

4.3 : Cadre pédagogique

- L'intervention doit toujours se situer dans le cadre du projet d'enseignement de l'école et du collège dont les objectifs et contenus sont en cohérence avec les programmes d'enseignement en vigueur.

- Le projet d'intervention, déclinaison du PAG pour chaque classe, est renseigné dans l'application Adage par l'enseignant de chaque classe concernée en collaboration avec le personnel de la Médiathèque :
 - L'enseignant a la responsabilité pédagogique de l'organisation des activités d'enseignement.
 - L'intervenant apporte une compétence spécifique qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages.

Article 5 : Conditions de sécurité et sanitaires

- Les personnels de Troyes Champagne Métropole s'engagent à prendre connaissance et à appliquer les consignes générales de sécurité et sanitaires durant toute l'opération. S'ils constatent qu'elles ne sont manifestement pas réunies, ils suspendent l'activité et en informent sans délai, sous couvert du directeur de l'école ou du collège, les autres partenaires.
- La responsabilité du personnel de la Médiathèque peut être engagée s'il commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi par un élève.

Article 6 : Évaluation et valorisation

- Toute intervention donne lieu à une évaluation des compétences acquises par les élèves d'une part et de la réalisation du projet d'autre part.
- L'évaluation des compétences acquises par les élèves est menée par l'enseignant et celle du projet est réalisée conjointement par l'enseignant et Troyes Champagne Métropole.
- Les productions des élèves donneront lieu, en mai/juin 2026, à la Médiathèque Jacques-Chirac Troyes-centre, à une restitution aux élèves et aux parents d'élèves.

Article 7 : Communication

Sauf dispositions particulières, les actions mises en œuvre par la DSDEN, dans le cadre de cette convention, feront l'objet d'une communication spécifique pour laquelle il **devra impérativement se conformer aux principes édictés ci-dessous** :

- il apposera le logo de Troyes Champagne Métropole sur toute publicité relative aux actions menées **dans le cadre exclusif de ce partenariat**, après en avoir adressée au préalable une demande écrite au service communication de la médiathèque Jacques-Chirac.

- en dehors de ce cadre de partenariat, **l'utilisation du logo** et de tout document **appartenant à Troyes Champagne Métropole est** interdite sans son accord ou sa demande expresse. Cette autorisation sera assortie des conditions techniques correspondantes.

Dans tous les cas, la DSDEN devra se conformer à la charte graphique définies par Troyes Champagne Métropole.

Article 8 : Durée

La présente convention est consentie et acceptée à compter de sa notification aux parties et ce jusqu'au 15 juillet 2026.

La présente convention peut être résiliée à tout moment par chacune des parties, pour tout motif propre, en respectant la procédure suivante : la partie souhaitant résilier la présente enverra une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure à l'autre partie, invitant cette dernière à présenter ses observations sur les motifs invoqués pour justifier la résiliation.

A l'expiration du délai, indiqué dans la lettre recommandée et laissée à cette partie pour présenter ses observations, la partie souhaitant résilier la présente pourra, si elle n'a pas changé sa position, résilier la présente de plein droit par simple envoi à l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception en ce sens.

Article 09 : Compétence juridictionnelle

En cas de litige pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention et après épuisement des voies de recours amiables, le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne sera compétent.

Fait à Troyes, le

Pour Troyes Champagne Métropole

Le Président, François BAROIN,

Pour la DSDEN,

L'inspectrice d'académie,

JEU CONCOURS ET BLIND TEST NUITS DE CHAMPAGNE 2025

Jeu n°1 : REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

1° Du 16 septembre au 12 octobre 2025, la Médiathèque Jacques-Chirac organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat à l'occasion des *Nuits de Champagne*.

2° Le concours est ouvert à tous, à l'exception des personnels de la Médiathèque Jacques-Chirac et de l'association Nuits de Champagne.

3° Pour jouer, il suffit de remplir un bulletin. Ce bulletin dûment rempli devra être déposé dans l'une des urnes placées dans les trois Médiathèques suivantes : Médiathèque Jacques Chirac site Troyes-Centre, Troyes-Chartreux et Troyes-Marots (*Troyes Champagne Métropole*). Le participant devra impérativement mentionner son identité sur le bulletin-réponse : nom, prénom, adresse, date de naissance, téléphone.

4° Il ne sera accepté aucune réponse après le 12 octobre 2025.

5° Une seule réponse par foyer est autorisée.

6° Les gagnants seront désignés par tirage au sort. La répartition des lots se fera par ordre du tirage au sort, effectué le 14 octobre 2025 au matin.

7° Lots : une invitation pour 2 personnes à l'un des spectacles proposés par les Nuits de Champagne 2025, soit un total de 8 places de concerts

- 2 places de concert pour « » le mardi octobre 2025 à ...h... d'une valeur unitaire de ... € soit au total de ... €
- 2 places de concert pour « » le mardi octobre 2025 à ...h... d'une valeur unitaire de ... € soit au total de ... €
- 2 places de concert pour « » le mardi octobre 2025 à ...h... d'une valeur unitaire de ... € soit au total de ... €
- 2 places de concert pour « » le mardi octobre 2025 à ...h... d'une valeur unitaire de ... € soit au total de ... €

En cas d'annulation d'un concert, aucun autre lot ne sera délivré et aucune réclamation ne pourra être faite.

8° La liste des gagnants sera affichée dans les trois Médiathèques Jacques-Chirac.

9° La distribution des lots se fera aux pôles musique des trois Médiathèques jusqu'à la veille du jour du concert remporté.

Jeu n°2 : REGLEMENT DU BLIND TEST

1° La Médiathèque Jacques-Chirac organise un blind test gratuit et sans obligation d'achat à l'occasion des Nuits de Champagne.

2° Le blind test est ouvert à tous, sur inscription au jeu (à l'exception des personnels de la Médiathèque Jacques-Chirac et de l'association Nuits de Champagne). L'inscription au jeu se fera à partir du 16 septembre 2025 par téléphone (03.25.43.56.20) ou sur place (en salle Littérature et Musique).

3° Pour jouer, il suffit de participer à la session du blind test (20 questions différentes) qui auront lieu à la médiathèque Jacques-Chirac Troyes-centre, boulevard Gambetta à Troyes :

- le samedi 18 octobre 2025 à 16h

Le jeu se fera par smartphone ou tablette via une application (connexion internet indispensable).

4° Le gagnant sera la personne ayant le meilleur score au blind test. En cas d'égalité après 20 questions, une question subsidiaire départagera les candidats.

5° Lots : une invitation pour 2 personnes à l'un des spectacles proposés par les Nuits de Champagne 2024, soit un total de 2 places de concerts

- 2 places de concert pour « » le mardi octobre 2025 à ...h... d'une valeur unitaire de ... € soit au total de ... €
-

En cas d'annulation d'un concert, aucun autre lot ne sera délivré et aucune réclamation ne pourra être faite.

6° La distribution des lots se fera à la fin du blind test le samedi 18 octobre 2024.

ARTICLES COMMUN AU REGLEMENT DU JEU-CONCOURS ET AU BLIND TEST

10° **Droit à l'image** : Les participants autorisent la diffusion d'images fixes ou audiovisuelles pouvant être prises à l'occasion de ce jeu, de l'attribution des lots ou du concert objet du lot gagné, sur tous supports.

11° **RGPD** : Les informations recueillies pour ce jeu-concours et ce blind test sont enregistrées dans un fichier papier par Troyes Champagne Métropole dans le but de gérer ce jeu-concours et blind test et sont destinés à la Médiathèque Jacques Chirac. Elles seront conservées jusqu'au 15 novembre 2024. Le nom et le prénom des gagnants fera également l'objet d'un affichage temporaire jusqu'à la fin du festival. Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de leurs données et de limitation du traitement. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant en contactant le Délégué à la Protection des Données : 03 25 42 34 38 ou dpd@troyes-cm.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

10° Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation

12° Dépôt du règlement : Le présent règlement et ses annexes sont déposés en l'étude de

13° Acceptation : Du seul fait de leur participation au jeu-concours, les participants acceptent le présent règlement.

14° Troyes Champagne Métropole ne saurait voir sa responsabilité être engagée si par suite de cas de force majeure ou d'événement imprévu, le concours ou le blind test devaient être annulés, reportés ou modifiés.

Troyes Champagne Métropole se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Troyes Champagne Métropole pourra annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le prix au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

Troyes Champagne Métropole pourra également annuler le concours si le nombre de participants est jugé insuffisant.

CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2025-

Entre :

Troyes Champagne Métropole, sise 1 place Robert Galley B.P.9 -10001 Troyes cedex, représentée par son président, François BAROIN, autorisé par la délibération du Conseil Communautaire, n°..... du,
ci-après dénommée « TCM »,

Et :

L'association « les Nuits de Champagne », sise 3 rue Vieille Rome -10000 Troyes, représentée par son Président, Monsieur Jean-François RUBIN, ci-après dénommée « le partenaire »,

OBJET DE LA CONVENTION :

« Les Nuits de Champagne » est un festival musical annuel, à rayonnement national, composé d'une programmation artistique professionnelle et d'animations connexes déclinées dans différents lieux culturels Troyens. Il s'adresse à un public intergénérationnel et multiple, composé de particuliers et d'entreprises pour lesquelles il s'agit d'un événement de prestige à partager avec leurs clients.

La médiathèque Jacques-Chirac est un lieu culturel dont la mission est de faire découvrir, à un public le plus large possible, le patrimoine écrit ancien et les productions contemporaines en littérature, sciences, musique, cinéma,...C'est également un lieu de vie multiservices, en mouvement, qui évolue pour s'adapter et s'ouvrir à des usages et des publics nouveaux.

À partir de leur cadre culturel commun et leurs valeurs ajoutées réciproques, TCM et le Partenaire s'associent pour l'édition 2025 afin de proposer aux publics de la médiathèque un jeu-concours en amont du festival du 16 septembre au 12 octobre 2025 et un Quiz le 18 octobre 2025.

ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS DE TCM

- organiser ces actions au sein des Médiathèques Jacques-Chirac (Troyes-centre, Troyes-Chartreux, Troyes-Marots)
- prendre en charge les frais relatifs au dépôt du règlement du concours et du blind test auprès d'un huissier
- faire imprimer et distribuer les éléments nécessaires à la participation au jeu-concours
- organiser le tirage au sort

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

- donner à la Médiathèque Jacques-Chirac 10 places de concerts qui seront ensuite offerts aux participants au jeu concours et au blind test selon les modalités du règlement déposé chez l'huissier :
 - ... places de concert pour « » le mardi octobre 2024 à ...h... d'une valeur unitaire de ... € soit au total de ... €
 - ... places de concert pour « » le mardi octobre 2024 à ...h... d'une valeur unitaire de ... € soit au total de ... €
 - ... places de concert pour « » le mardi octobre 2024 à ...h... d'une valeur unitaire de ... € soit au total de ... €
 - ... places de concert pour « » le mardi octobre 2024 à ...h... d'une valeur unitaire de ... € soit au total de ... €

- ... places de concert pour « » le mardi octobre 2024 à ...h... d'une valeur unitaire de ... € soit au total de ... €

ARTICLE 3 : COMMUNICATION

TCM et le partenaire feront chacun mention de l'autre dans leurs relations avec la presse et dans leurs supports de communication pour promouvoir les manifestations qui feront l'objet du présent partenariat :

- utilisation réciproque des logos officiels fournis et respect des chartes graphiques
- transmission des éléments de langage et visuels souhaités

ARTICLE 4 : ASSURANCES

Chaque partie souscrira une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages aux biens ou aux personnes qu'elle serait susceptible de provoquer à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 5 : PROLONGATION / ANNULATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, au terme d'un délai de 15 jours suivant la date de réception d'un courrier, adressé en recommandé avec accusé réception.

Troyes Champagne Métropole pourra annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le prix au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

Le partenaire ne sera pas tenu pour responsable en cas d'annulation des concerts.

Dans ce cas d'annulation, ou de participation insuffisante au concours, les lots non distribués seront retournés au Partenaire.

ARTICLE 6 : COMPETENCES JURIDIQUES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention et après épuisement des voies de recours amiable, les parties reconnaissent la compétence du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée (51000).

Fait à TROYES, le

Le Partenaire,
L'association « les Nuits de Champagnes »,
Le Président, Monsieur Jean-François RUBIN

Troyes Champagne Métropole
Le Président, François BAROIN

Règlement d'utilisation de la « Grande Salle » de la Médiathèque Jacques-Chirac

Préambule

La Grande salle de la Médiathèque contient environ 48 500 volumes imprimés datant du 16^{ème} au 19^{ème} siècle, provenant des anciennes bibliothèques de Troyes et de la Champagne. Le fonds est majoritairement constitué de collections d'Etat. Historiquement, elle constitue une réinterprétation, par les architectes de la médiathèque, de la première Grande Salle de l'ancienne Bibliothèque municipale de Troyes. Sa fonction première en fait un lieu de conservation, néanmoins accessible au public sous conditions lors d'événements et soumis à des contraintes techniques et sanitaires, permettant une saine conservation des ouvrages entreposés.

Les conditions de sa gestion sont les suivantes :

- La collection fait l'objet de strictes mesures de conservation préventive. La pièce, d'une surface de 500 m² sur 7 mètres de hauteur, est climatisée en respectant les normes (température : 18°C+/- 2° ; taux d'humidité de 50% +/- 5%) avec, par ailleurs, une luminosité contrôlée et adaptée (occultation, luminaires...) et un accès sécurisé.
- La collection, répertoriée au catalogue informatisé, est consultée à la médiathèque par les usagers et par le personnel. Les ouvrages, rangés sur 17 hauteurs de rayonnages, sont classés par format décroissant de bas en haut, et accessibles à partir du 5^{ème} rayonnage par des échelles mobiles.

Les conditions d'utilisation de cette salle emblématique, régulièrement sollicitée pour des visites de groupes et des cours, des tournages, des conférences, des rencontres colloques, des expositions, conférences, événements..., doivent être formalisées dans un règlement, qui viendra compléter le règlement intérieur de la Médiathèque Jacques-Chirac.

Règles pour l'accueil du public dans la Grande Salle

La préservation des collections implique le maintien des conditions de conservation préventives à l'occasion d'accueil du public, parfois important en nombre de personnes, à savoir :

- Maintien des niveaux de climatisation
- Limitation stricte des risques sanitaires, en particulier l'introduction potentielle de spores de moisissures ou d'insectes, pouvant en cas de prolifération causer des dégâts considérables.
- Surveillance et protection des ouvrages contre le vol et toute forme de détérioration directe, volontaire ou involontaire, par le public accueilli.

Equilibre climatique :

- La circulation et la station dans la Grande Salle sont limitées à 120 personnes en même temps et au maximum, cette jauge pouvant être réduite sur libre appréciation de la directrice de la Médiathèque, ou à défaut du responsable du patrimoine.

- Les portes d'accès à la Grande Salle doivent être maintenues fermées en permanence.
- Les objets mouillés (parapluie, vêtements de pluie...) sont strictement interdits à l'intérieur de la Grande Salle.
- L'installation et l'utilisation de tout appareil électrique est soumise à validation du service de sécurité.

Lutte contre les risques sanitaires :

- L'utilisation, dans la Grande salle, de tout matériel, objet et mobilier dont la structure ou l'état présenterait un risque d'introduction d'éléments de contamination est interdite.

Protection des ouvrages :

- La manipulation, par le public, des volumes rangés sur les rayonnages, est strictement interdite.
- L'utilisation des échelles et matériels, par ailleurs autorisés, est réservée aux agents habilités.
- La Grande Salle sera surveillée en permanence par le personnel de la Médiathèque, lors de l'accueil de public.
- Des potelets délimitant un espace d'interdiction d'accès au public, pour les rayonnages du bas et les espaces non utilisés, sont installés périodiquement dans la Grande Salle.
- L'utilisation de flash est interdite, lors des prises de vues.
- L'introduction de quel qu'aliment ou boisson est strictement interdite dans la Grande Salle.

Accessibilité des documents :

- Aucune manifestation ne doit limiter, de manière prolongée, l'accessibilité aux documents, en entravant la circulation des personnes et matériels.

Règles relatives aux types de manifestations admis dans la Grande Salle

Les activités et animations culturelles suivantes pourront être accueillies et se dérouler dans la Grande Salle :

- visites de groupes et cours en présence d'accompagnant et d'un professionnel de la médiathèque ;
- tournages, dont l'objet est en lien avec les missions des bibliothèques (promotion de la culture, diffusion de l'information, pluralité des opinions, préservation de la mémoire, etc.) ;
- conférences, rencontres et colloques dont le sujet se rapporte à l'histoire, à la littérature, au patrimoine ou aux collections conservées à la Médiathèque ;
- expositions se rapportant au patrimoine culturel du Troyes Champagne Métropole, entrant dans la programmation culturelle de la Médiathèque et quand la thématique se justifie (sous réserve d'une durée limitée, sur autorisation du directeur(trice) de la médiathèque. Dans le cas d'expositions

d'envergure et/ou demeurant plus de 4 semaines, le directeur(trice) pourra faire appel aux conseils d'un grand établissement scientifique) ;

- ateliers, projections et spectacles, événements ponctuels de nature à accompagner les activités de la bibliothèque, de manière exceptionnelle et limitée dans le temps (soirée/journée) à l'exception des musiques amplifiées ;
- événements de très courte durée (1/2 journée maximum) organisés par les services de Troyes Champagne Métropole ;
- événements protocolaires de courte durée (1 journée maximum) permettant le rayonnement culturel de l'établissement

L'utilisation de la Grande Salle, en interne ou par des partenaires extérieurs, doit rester exceptionnelle et répondre formellement aux critères ci-dessus énumérés.

La salle ne peut être accessible qu'en présence d'un professionnel de la Médiathèque Jacques-Chirac.

Le directeur(trice) de la Médiathèque Jacques-Chirac se réserve toutefois le droit de refuser l'utilisation de la Grande Salle, quand bien même la manifestation envisagée respecterait les exigences posées, pour des raisons techniques ou toute autre raison motivée par la présence de risques avérés. En cas d'absence du directeur(trice), c'est le responsable du patrimoine qui prendra la décision.

Procédure de demande d'occupation de la Grande Salle

Les demandes d'occupation de la Grande Salle seront formalisées par écrit (par document interne pour les demandes émanant d'un service de Troyes Champagne Métropole et par courrier adressé à Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole pour les demandes extérieures).

Elles seront soumises à l'approbation de la direction de l'établissement, après le cas échéant, avis du responsable du patrimoine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	23
Objet	PATINOIRE DES 3 SEINE - REGLEMENT DES CONCOURS ORGANISES LORS DES ANIMATIONS
Rapporteur	Bernard CHAMPAGNE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLER Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	118	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

PATINOIRE DES 3 SEINE REGLEMENT DES JEUX-CONCOURS ORGANISES LORS DES ANIMATIONS

Annexe : Règlement

Exposé :

Dans le cadre de sa mission de service public et d'animation du territoire, Troyes Champagne Métropole organise à la Patinoire des 3 Seine plusieurs évènements thématiques ainsi que des anniversaires, à destination du grand public, pour le plus grand bonheur de tous.

Depuis octobre 2023, Troyes Champagne Métropole propose aux usagers de la Patinoire une manifestation mensuelle et des animations pendant les vacances scolaires. Ces rendez-vous rencontrent un vif succès et sont programmés sur les 10 mois d'ouverture avec une thématique différente pour chacun (Mousse part, Fluo, Bulles de Savon, Halloween, Chasse aux œufs, Disco, Carnaval, Pink Party...).

Par ailleurs, Troyes Champagne Métropole propose également l'organisation d'anniversaire le mercredi après-midi, vendredi soir, samedi après-midi et soir.

Nos partenaires soutiennent ces animations et souhaitent offrir des lots.

C'est pourquoi, à l'occasion des prochaines animations, des lots seront attribués aux participants qui auront répondu correctement aux jeux proposés (chasse au trésor, quizz, déguisement ...).

Lors des anniversaires, 3 lots seront attribués à l'enfant fêtant son anniversaire et à 1 lot à ses invités.

Le règlement des jeux-concours, joint en annexe de la présente délibération, définit les modalités d'organisation.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le règlement des jeux-concours organisés lors des animations de la Patinoire des 3 Seine joint en annexe,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à ce règlement.**

RÈGLEMENT DES JEUX-CONCOURS

« Animations à la Patinoire des 3 Seine »

Préambule

Le jeu-concours consiste en la participation des usagers de la Patinoire des 3 Seine lors des animations (chasse au trésor, quizz, Fluo party, Mousse Party...).

ARTICLE 1^{er} : Dénomination sociale

Dans le cadre de ses missions d'animations sportives, Troyes Champagne Métropole (Patinoire des 3 Seine), domiciliée 1 place Robert Galley, 10000 Troyes, et représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, organise des animations.

Ce jeu-concours est ouvert à tous les usagers de la Patinoire des 3 Seine. En sont notamment exclues les personnes qui auraient participé directement ou indirectement à la mise en œuvre du présent jeu-concours. La participation à ce jeu-concours est gratuite.

Le droit d'entrée est celui des tarifs en vigueur.

ARTICLE 2 : Durée – Lieu

Le jeu-concours se déroulera 1 fois par mois à la Patinoire des 3 Seine et pendant les vacances scolaires.

L'annonce des gagnants aura lieu par déclaration orale pendant les horaires d'ouverture de la séance publique soit après l'animation.

ARTICLE 3 : Principes et modalités du jeu-concours

Le jeu-concours consiste en la participation des usagers à différents jeux (chasse au trésor, quizz, Fluo party, Mousse Party...). Les usagers ayant trouvé ou répondu aux questions, réalisé le parcours selon un classement défini, être venus déguisés... seront récompensés.

ARTICLE 4 : Dotations

Chaque gagnant, recevra un lot, d'une valeur maximum de 10€, parmi ceux mis à disposition de Troyes Champagne Métropole par ses partenaires, mais également ses propres lots (exemple : entrée simple « tarif Enfant » à 4,5€, goodies).

ARTICLE 5 : Attribution des dotations

Le lot remis à chaque gagnant ne pourra donner lieu à aucune contestation sur sa nature ou sa valeur, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Chaque gagnant devra retirer son lot sur place, à la suite immédiate du jeu.

ARTICLE 6 : Informatique et liberté

Les informations recueillies à l'occasion de la participation à ce jeu-concours sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de la Patinoire des 3 Seine et sont destinées à lister les gagnants annuels du jeu-concours.

Elles seront conservées pendant 1 an.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), règlement de l'Union européenne du 14 avril 2016 qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel et dont les dispositions sont applicables depuis le 25 mai 2018, il est possible de contacter le référent interne pour toute correction : rgpd@troyes-cm.fr / Ville de Troyes, Service RGPD, Place Alexandre Israël, 10027 Troyes cedex ou le Délégué à la protection des données externe : DPO - CDG10, BP 40085 SAINTE-SAVINE, 10602 LA CHAPELLE SAINT-LUC CEDEX ou par mail dpo@cdg10.fr

Si les participants estiment que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 7 : Dépôt du règlement

Le présent règlement sera déposé sur les sites suivants : troyes-champagne-metropole.fr et patinoire3seine.fr.

ARTICLE 8 : Acceptation

Du seul fait de leur participation au jeu-concours, les participants acceptent le présent règlement.

Le présent règlement pourra être consulté à la Patinoire des 3 Seine aux heures ouvrables et adressé par voie postale ou électronique, gratuitement à toute personne qui en ferait la demande à la Direction des Sports de Troyes Champagne Métropole.

ARTICLE 9 : Réclamations

Les réclamations éventuelles doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail suivi dans les quinze jours suivant l'animation à :

Troyes Champagne Métropole,
Patinoire des 3 Seine
Jeu-concours « *de telle date et tel horaire* »,
1 place Robert Galley
10 000 TROYES,
Ou
Patinoire@troyes-cm.fr

Monsieur le Président

Après, la patinoire, honnêtement, on est fondé à se poser la question, mais je vous rappelle qu'on avait rendu un arbitrage en raison du coût justement important qu'il y a de préserver la glace pendant la période estivale. Moi, je suis prêt à rouvrir ce débat à tout moment. Honnêtement, si on considère que c'est un lieu qui avec les années qui viennent devant nous, peut être susceptible d'accueillir énormément de monde de façon ludique pour les protéger de la chaleur, le débat, il doit s'ouvrir. De même que l'affaire de la climatisation, on en sait quelque chose ici, ce n'est pas un tabou. Moi je partage en tout cas avec vous ce qu'on va faire du côté de Troyes, après chacun évidemment est libre d'écrire l'histoire qu'il souhaite à la tête de sa commune. Mais nous allons, nous, discuter d'un plan, pas de climatisation partout dans toutes les pièces mais on va commencer par les écoles et je souhaite qu'il y ait au moins une pièce climatisée par école. Je souhaite que les bâtiments publics, qu'il y ait une pièce climatisée. L'Hôtel de Ville par exemple, de Troyes, on va climatiser une pièce. Est-ce que c'est la salle des fêtes, est-ce que c'est la salle du Conseil municipal ? Mais on ne peut pas prendre le risque de vivre ce qu'on a vécu pendant 3 jours sur ce sujet. Alors après j'entends les cris d'orfraie, de quelques ayatollahs qui sont arc-boutés comme des rats sur un sac de gras à leur doctrine sans véritablement voir ce qui se passe ailleurs. Le vrai changement climatique, y a des gens qui le vivent avec nous et bien avant nous. Dès que vous allez au sud de l'Europe, d'ailleurs même si vous allez encore dans l'Europe dans le sud, ils le vivent. Et pour ceux qui sont allés au Moyen-Orient à partir du mois de mai, ils sont à 50 degrés dehors. Ils vivent tous dans la clim, il n'y a pas un mec dehors parce que ce n'est pas vivable. Donc de toute façon si on veut vivre, il faut quand même créer des conditions, le corps humain avant qu'il ne s'adapte, et il s'adaptera. On va développer des filaments d'ADN, on aura une captation avec une maîtrise totale de la zone de sudation, on aura peut-être besoin de moins boire, enfin je n'en sais rien, il y a des travaux très savants là-dessus, je ne m'élève pas au-dessus d'une condition qui n'est pas la mienne. Tout ce que je peux vous dire, c'est que l'épisode qu'on vient de vivre, il faut quand même en tirer quelques leçons. La généralisation des jeux d'eau, nous on l'a fait sur Troyes, on va multiplier encore par 2. Franchement, dans les quartiers, c'est top. Les gamins sont contents. Il faut sûrement arborer beaucoup plus les places qui sont un peu minérales. Après voilà, il y a sûrement une réécriture de quelques espaces, mais, voilà. Et la question peut-être se posera à l'échelle de notre agglomération, d'une piscine supplémentaire. Parce que, quand on voit que, quand nous annonçons, quand j'ai annoncé lundi que la ville ouvrait de manière gratuite les piscines, c'est 1 500 personnes en l'espace de 2 heures qui se sont précipitées. Donc il faut aussi être en situation peut-être de trouver le bon rapport qualité-prix de ce que représente un effort d'investissement avec un coût de fonctionnement élevé, parce que, on le sait, ces outils sont déficitaires, mais c'est aussi notre responsabilité d'écrire l'histoire pour protéger un peu plus et un peu mieux les populations qui vont suivre. Voilà, c'est vraiment des sujets de réflexion à partager, chacun en fait ce qu'il veut mais bravo pour la réclame Bernard. Et d'ailleurs tu n'as pas vu ton maire mais il avait un sourire entre les deux oreilles. Olivier GIRARDIN.

Monsieur Olivier GIRARDIN

Oui. Non mais je redis ce que j'avais dit déjà au niveau du Projet de Territoire. On n'est quand même pas forcément très en avance sur l'intégration d'un outil de cette nature, la piscine au niveau communautaire. Ça sera l'objet forcément d'une

discussion qui sera une discussion pour le prochain Conseil Communautaire de cette agglomération. Ça fait partie des outils stratégiques indépendamment des conditions climatiques, mais en plus avec les conditions climatiques, la question d'une piscine supplémentaire se pose à fortiori. Et la question de sa planification, de son financement mais aussi de la mise en partage des équipements nautiques va être un enjeu sportif et de bien-être et puis de protection des populations peut-être. Donc, voilà, je me permettais au cul du camion comme disait mon grand-père, d'appuyer votre propos, Monsieur le Président. Après, je vous adresse une mise en garde, ne tombez pas dans des descriptions qui sont des descriptions qui elles-mêmes contiennent des phrases qui peuvent choquer sur la question des ayatollahs. Dans notre société il est normal qu'on ait des débats et que ces débats partent de points de vue qui sont différents. Que des gens s'alarment de la consommation d'électricité et en déduisent que la climatisation n'est pas l'optimum. Je veux dire, ils ont des stades climatisés dans les pays et ont organisé des mondiaux, est-ce que c'était la meilleure idée du siècle ? Je ne crois pas. Donc, voilà, moi je trouve dommage que le climat politique fasse que nous soyons obligés d'utiliser pour développer son propre point de vue, de s'en prendre aux personnes qui n'ont pas le même.

Monsieur le Président (0.58.06.3 – 0.58.13.0)

Non mais là je reconnais bien votre caractère centriste dont je tiens à saluer d'ailleurs la dimension. Je regarde toujours avec beaucoup d'intérêt

Monsieur Olivier GIRARDIN (0.58.13.1 – 0.58.15.2)

Dans votre bouche, pour moi c'est un compliment.

Monsieur le Président (0.58.15.3 – 0.59.58.0)

Alors, c'est forcément un complément. Mais surtout je regarde beaucoup les débats qu'il y a chez vous aussi. Et je trouve que vous leur faites beaucoup de compliments à ceux qui vous insultent matin, midi et soir et qui vont vous rivaliser pour les prochaines municipales. Parce que la vérité c'est quoi ? C'est que j'ai eu, il y a eu ces positions que je qualifie d'ayatollah ou de talibanaise, puisque c'est plus facile à comprendre, de gens qui ne veulent pas non plus ouvrir les œillères sur le fait que quand on est enfermé dans sa doctrine, justement on ne peut plus en sortir. Et ceux qui ont mené campagne justement contre les climats, contre tout ça, c'est une campagne contre le bon sens, contre les constats d'évidence. Il est évident que des gamins qui sont à l'école avec 40 degrés, on ne peut pas les garder s'il n'y a pas une pièce qui soit réfrigérée. Il est évident que la technique permet aujourd'hui sur le plan de la climatisation, surtout dans des zones comme les nôtres, de traiter cette problématique pour les bâtiments publics. Je peux entendre que ce débat à Paris où il y a une forte densité urbaine très forte, considère que si tout le monde était climatisé, que toutes les pièces étaient climatisées, tous les appartements étaient climatisés, qu'à la sortie du tube il y ait 2, 3 degrés de plus, ça puisse poser une problématique supplémentaire. Mais pour autant, comment font ceux qui vivent sous 50 degrés la moitié de l'année ? Ben, ils le font, et ils n'ont pas forcément les mêmes débats. Donc, oui, oui, il faut des positions d'équilibre mais pour arriver aujourd'hui à des positions d'équilibre, il faut corriger le balancier qui est allé beaucoup trop loin. Et c'est pour ça que sur le plan du barycentre, on n'a aucune difficulté à se retrouver, cher Olivier GIRARDIN, dans cette position qui vise à rééquilibrer. Après, moi je dis peut-être aussi directement ce que je pense parfois et ça fait partie aussi du débat. Voilà. Oui. Monsieur GIRARDIN.

Monsieur Olivier GIRARDIN

Oui, Monsieur le Président. Je regrette que vous ayez compris mon propos, euh.

Monsieur le Président

Comme centriste ? Je suis désolé, si vous l'avez mal vécu je le retire.

Monsieur Olivier GIRARDIN

Non, non, ça, ça me fait plutôt marrer et je vous laisse l'appréciation que vous voulez sur la manière dont je me situe politiquement. Ce n'est pas ça mon sujet. Mon sujet c'est que je regrette que vous compreniez que mon point de vue soit dicté par un éventuel calendrier électoral. En l'occurrence je crois avoir montré que j'avais une liberté de ton dans cette agglomération et sur le plan strictement politique, qui fait que je dis ce que je pense et si je vous ai dit que je pensais qu'il fallait éviter les termes qui peuvent fâcher avant même de commencer à argumenter, c'est parce que, imaginez-vous, indépendamment du calendrier électoral, indépendamment de la personne que j'ai en face de moi, c'est ce que je pense.

Monsieur le Président

Alors je vais aller au bout de ma pensée dans ce cas-là, et je vais vraiment aller au bout de ma pensée. La grande difficulté qu'on a sur ce sujet, c'est que ceux qui ne pensent pas comme ceux que je qualifie de talibans arc-boutés sur des doctrines qui sont dépassées, sont des attaquants de la planète. Et ces gens autoproclamés venant du marxiste, voulant imposer leur mode de vie aux autres créer des conditions aujourd'hui de déséquilibre de politique publique pour lesquelles on se retrouve aujourd'hui en difficulté. Donc ça c'est sûr que ça sera sur d'autres estrades, mais c'est sûr aussi que en tout cas pour ma part, je mènerais ce combat pour trouver non pas un centrisme ou un barycentrisme ou que sais-je encore, non pas un consensus mou qui tire tout le monde vers le bas, mais une articulation raisonnée. Et je vais prendre un exemple pour illustrer ma conviction, ce que nous avons fait pendant 6 ans à l'échelle de l'agglomération, grâce à vous cher Vice-Président en charge des mobilités, est une articulation équilibrée et mesurée dans le domaine du développement des mobilités. L'articulation mesurée c'est de la place pour les transports en commun, une évolution intelligente de l'utilisation des flottes électriques avec par exemple les navettes, l'offre de services qui a créé la demande dans le domaine du Marcel et la possibilité toujours de venir en voiture quand on vient travailler à Troyes et on sait que dans l'agglomération il y a plus de la moitié des emplois qui couvre le bassin démographique INSEE de notre département. Donc cette articulation mesurée concrète qui permet d'aboutir à quelque chose de positif. Mais il y a un combat à porter et voilà. Et moi, tous ceux qui me parlent de barbecue ou autre, là ça ne rentre pas dans mon cerveau. 2, pour vous dire les choses, je ne suis pas médecin donc je ne connais pas bien la pathologie de ceux qui s'expriment sur ce sujet. Et 3, parfois j'entends aujourd'hui à la télévision des trucs mais qui me font bondir comme ça fait bondir probablement 95 % des français parce qu'on ne les comprend pas. Donc oui la clim ça rafraîchit, oui il n'en faut peut-être pas partout, mais oui il en faudra plus qu'avant. Voilà. Je mets aux voix. Qui est Pour ? Contre ? Abstention ? C'est adopté.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	24
Objet	SCHEMA DIRECTEUR DES SPORTS
Rapporteur	David GARNERIN

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	118	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

SCHEMA DIRECTEUR DES SPORTS

Annexes :

- Power point SDS
- Schéma Directeur des Sports (SDS)

Exposé :

Afin d'accompagner la mise en œuvre du Projet de Territoire, adopté le 8 juillet 2022, qui définit les grandes orientations et objectifs de la Communauté d'agglomération sur les 20 prochaines années, la Direction des Sports de Troyes Champagne Métropole (TCM), contribuera à mettre en œuvre les orientations ci-dessous, conformément à l'article L 100-1 du Code du Sport, disposant que le développement du sport pour tous et le soutien aux sportifs de haut-niveau sont d'intérêt général :

Orientation numéro 3 : Renforcer le rayonnement et la visibilité de TCM et conforter l'attractivité du territoire avec l'objectif numéro 10 = Accroître la visibilité du territoire en accompagnant le sport de haut niveau et les événements à rayonnement national, en développant les actions de promotion de la destination Troyes la Champagne et en valorisant ses spécificités différenciantes.

Orientation numéro 15 : Développer l'offre de loisirs, culturelle et sportive, sur le territoire et favoriser les pratiques dès le plus jeune âge avec l'objectif numéro 46 = Renforcer l'offre de proximité en matière de pratiques de loisirs, culturelles et sportives en confortant le maillage du territoire.

Les enjeux locaux qui se dessinent pour le sport au sein de l'agglomération sont à la fois le rayonnement du territoire et le développement d'une offre de proximité s'inscrivant pleinement dans la complémentarité voulue par le Code du Sport.

Le Sport contribue à l'insertion et la cohésion sociale, l'attractivité et la notoriété des territoires et la santé.

Dans le cadre du projet de territoire, le comité de pilotage des sports (COPIL Sports) de TCM qui est composé de 16 élus, s'est réuni lors de sept séances. Ce travail a été conduit en deux phases : une phase de diagnostic et une phase de recommandations. Les rendus de ces différentes phases ont été présentés et discutés dans des instances dédiées : comité de pilotage des sports et en commission des sports.

Ainsi, le Schéma Directeur des Sports proposé dessine les actions de la politique sportive de TCM. Il s'articule autour de 3 axes d'intervention :

- les équipements sportifs
- le soutien au sport de haut niveau
- la promotion du sport.

Le plan d'actions qui en découle :

1/ confirme des actions existantes en matière sportive

- a) Soutien aux manifestations sportives à fort rayonnement
- b) Soutien aux clubs de sports collectifs de haut niveau

2/ propose de nouvelles actions :

- a) Soutien aux sportifs individuels de haut niveau (création d'une aide individuelle)
- b) Création de stages sportifs durant les vacances scolaires et de séances de découverte dans les communes et les écoles rurales de TCM et Aides et développement des associations sportives
- c) Fonds de concours aux communes
- d) Equipements sportifs structurants d'intérêt communautaire

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER l'adoption du Schéma Directeur des Sports comme document de planification de la politique sportive de Troyes Champagne Métropole à compter du 1^{er} septembre 2025.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**



**TROYES
CHAMPAGNE**
MÉTROPOLE

Direction des sports

20 juin 2025

Conférence des maires – Schéma Directeur des Sports Troyes Champagne Métropole

COMPÉTENCE DE TCM EN MATIÈRE SPORTIVE

[Retour Sommaire](#)

Compétence facultative et partagée

Commune / EPCI / Conseils Départementaux / Conseils Régionaux / L'Etat

COPIL Sports / 7 réunions de travail

Projet de territoire



Objectif n° 10 Accroître la visibilité du territoire : sport de haut niveau et événements à rayonnement national.

Objectif n° 46 Renforcer l'offre de proximité de pratiques de loisirs, culturelles et sportives.



Soutien aux manifestations sportives



Course cycliste Paris-Troyes
Meeting international d'athlétisme
Internationaux de tennis de Troyes
Coupe de France de marche nordique
...



Soutien aux clubs sportifs de haut niveau

(communication, stages, subventions)



ESTAC
Sainte-Maure Troyes handball
Rosières Saint-Julien handball



Gestion d'équipements sportifs

Stade de l'Aube / Patinoire des 3 Seine / 3 gymnases (Lusigny-sur-Barse, Bouilly, Sainte-Maure)



Attribution de fonds de concours sport aux communes de TCM

4 028 896 euros depuis 2020
35 communes bénéficiaires



Soutien aux sportifs individuels de haut niveau création d'une aide individuelle



Critères



Modalités
d'application

Inscription sur liste ministérielle (catégories espoirs et relèves),

Licencié (e) dans un club du territoire,

Pratiquant amateur (non rémunéré).

Mise en place de l'aide en 2026,

Montant annuel : 1 000 euros versé à l'association,

Budget estimatif annuel sur une base de 25 athlètes : 25 000 euros,

Evaluation et révision du dispositif en fin d'année,

Un comité de suivi sera créé afin d'étudier au cas par cas les dossiers des athlètes sortants des listes de haut niveau.



Création de stages sportifs et de séances de découverte dans les écoles et les communes rurales de TCM

Modalités d'application

- Mise en place de l'action : année scolaire, vacances de printemps et d'automne si possible à partir de 2026,
- Stages encadrés par une association sportive de TCM,
- Localisation : répartition géographique équilibrée,
- Evaluation et révision de l'opération en fin d'année,
- Budget estimatif annuel : 16 000 euros.



Déplafonner les fonds de concours

- Création d'une cartographie des équipements sportifs situés sur le territoire de TCM,
- Modification des règles actuelles du guide des aides communautaires (réflexion en cours),
- Soutien à la création de nouveaux équipements sportifs communaux et d'équipement sportif unique sur le territoire intercommunal (règles et critères à définir),
- Déplafonner les fonds de concours en fonction de l'intérêt communautaire du projet et du maillage territorial (révision du guide des aides en cours).



Equipements sportifs structurants d'intérêt communautaire

- Etude d'un éventuel transfert à TCM des 3 équipements aquatiques,
- Réflexion à poursuivre sur le prochain mandat,
- TCM ne s'interdit pas de créer des équipements sportifs structurants (dojo, boulodrome...).



Troyes Champagne Métropole - Schéma Directeur des Sports

SOMMAIRE

GLOSSAIRE

I ETAT DES LIEUX

- A) Les acteurs locaux et leurs interventions en faveur du sport
- B) Les équipements sportifs situés sur le territoire de TCM
 - 1- Les équipements sportifs gérés par TCM
 - 2- Les équipements sportifs communaux
- C) Les actions existantes menées par TCM en faveur du sport
 - 1- Les aides financières de TCM pour les équipements sportifs communaux
 - 2- Le soutien au sport collectif de haut niveau et aux manifestations locales à vocation communautaire

II CONFIRMATION DES ACTIONS EXISTANTES DE TCM EN MATIERE SPORTIVE

- A) Soutien aux manifestations sportives à fort rayonnement
- B) Soutien aux clubs de sports collectifs de haut niveau

III LES NOUVELLES ACTIONS DE TCM EN MATIERE SPORTIVE

- A) Le soutien aux sportifs individuels de haut niveau (création d'une aide individuelle)
- B) Création de stages sportifs durant les vacances scolaires et de séances de découverte dans les communes et les écoles rurales de TCM / Aides et développement des associations sportives
- C) Les fonds de concours aux communes
- D) Equipements sportifs structurants d'intérêt communautaire

ANNEXES

Cartographie des équipements sportifs situés sur le territoire de TCM

Fonds de concours sports versées aux communes entre 2017 et 2024

Liste des sportifs de haut-niveau (catégories : espoirs, relève, reconversion) TCM – année 2024

GLOSSAIRE

- Fonds de concours :

Le fonds de concours est un mode de coopération financière, de solidarité territoriale (une forme de participation) versée par un EPCI à une ou plusieurs des communes membres pour aider à la réalisation et au fonctionnement d'un équipement.

- Subvention :

Contributions facultatives de toute nature, décidées par les autorités administratives justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

- Sport collectif :

Un sport collectif est un sport qui oppose des équipes entre elles, par opposition à un sport individuel. (Exemple : basket-ball, rugby, handball, football...)

- Sport individuel :

Un sport individuel est un sport qui oppose des individus, par opposition à un sport collectif où ce sont des équipes qui s'affrontent. Lors des compétitions, seul un individu est récompensé sur sa seule performance. (Exemple : athlétisme, boxe, lutte, judo, escalade...)

- Etablissements sportifs structurants :

Les équipements sportifs structurants au plan local sont dédiés à la pratique du plus grand nombre, notamment les publics cibles et les scolaires, et identifiés comme des équipements permettant de réduire les inégalités sur des territoires carencés.

Les équipements sportifs structurants d'envergure nationale sont destinés au haut niveau pour la recherche de la performance ou pour la représentation du spectacle sportif.

- Qu'est-ce que le sport de haut niveau ?

Le sport de haut niveau désigne la pratique sportive en compétition à un niveau national ou international. Le sport de haut niveau peut être individuel et collectif. Il participe au rayonnement de la Nation et à la promotion des valeurs du sport.

Le ministre des sports arrête la liste des disciplines sportives reconnues de Haut Niveau.

- Sportifs de haut niveau individuels :

Depuis 1982, la qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre des sports. Il s'agit de sportifs ayant réalisé

des performances notables lors de compétitions internationales, regroupés par classe d'âge (catégories Espoirs, Reconversion, Sénior, Elite et Relève) et dans la catégorie Reconversion pour ceux ayant figuré pendant au moins quatre ans dans l'une des catégories mentionnées. L'inscription sur ces différentes listes est annuelle.

Ces sportifs doivent être âgés d'au moins 12 ans dans l'année d'inscription et avoir réalisés les prérequis de performance sportive pour être inscrits sur les listes ministérielles.

- *Quelles sont les différentes catégories de sportifs de haut niveau :*

Catégories Elite / Senior :

Sportif qui réalise aux Jeux olympiques et paralympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée dans le projet de performance fédéral, une performance ou obtient un classement significatif, soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France.

Catégorie Relève :

Sportif dont le directeur technique national identifiera prioritairement un critère de performance lors des compétitions internationales qu'il aura déterminées au sein du projet de performance fédéral.

Catégorie Reconversion :

Sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Espoirs, et qui présente un projet d'insertion professionnelle.

Catégorie Espoirs :

Sportifs qui ont des compétences sportives attestées par le directeur technique national dans une discipline de haut niveau, mais qui ne remplissent pas encore les conditions nécessaires pour intégrer la liste des sportifs de haut niveau.

LE SPORT POUR TOUS ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU, DES ENJEUX AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE ET DES AUTRES SCHEMAS DIRECTEURS DE TCM

Conformément à l'article L100-1 du Code du Sport, le développement du Sport pour tous et le soutien aux sportifs de haut niveau sont d'intérêt général.

Le sport pour tous et le sport de haut-niveau loin de s'opposer sont donc complémentaires ainsi le Code du Sport précise expressément que les sportifs de Haut Niveau participent « au développement de la pratique sportive pour toutes et tous » (art. L221-1).

Ainsi le sport contribue à :

- L'Insertion et la cohésion sociale

Le rôle du sport est reconnu en tant que facteur d'insertion et d'intégration sociale. Les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement personnel.

Le sport rassemble et transcende les barrières socioculturelles, linguistiques et ethniques. Il ouvre un espace où les individus et les communautés peuvent s'exprimer, s'émanciper, s'engager et entreprendre, au service du lien social, de l'inclusion et de l'égalité.

Le sport est un vecteur de cohésion sociale et d'éducation pour l'ensemble des publics. Il a une capacité à fédérer et à amener les jeunes générations à partager des valeurs de cohésion et de dépassement de soi. Le sport est un excellent vecteur d'image. Le sport est aussi un levier économique.

- L'Attractivité et Notoriété des territoires

Il est enfin un vecteur de notoriété susceptible de développer le sentiment d'appartenance au territoire. Il contribue aussi à l'attractivité des territoires et l'accueil de nouveaux talents. Le sport est indéniablement un facteur d'amélioration du cadre de vie.

Les sportifs de Haut Niveau concourent « au rayonnement de la Nation » (art. L221-1 du Code du Sport) et donc également aux territoires dont ils sont issus.

- La Santé

Le sport santé propose à tous les publics une activité physique de loisir qui améliore le bien-être physique, psychologique et social, tout en restant ludique. Le sport santé joue un rôle dans les enjeux de santé publique. Il permet de lutter contre la sédentarité, il favorise l'inclusion sociale et professionnelle.

Le projet de territoire définit les orientations stratégiques et les objectifs de développement du territoire au cours des prochaines années.

Les actions définies dans le schéma directeur des sports contribuent à mettre en œuvre les orientations du projet de territoire :

Orientation numéro 3 : Renforcer le rayonnement et la visibilité de TCM et de conforter l'attractivité du territoire.

Objectif numéro 10 / Accroître la visibilité du territoire en accompagnant le sport de haut niveau et les événements à rayonnement national, en développant les actions de promotion de la destination Troyes la Champagne et en valorisant ses spécificités différenciantes.

Orientation numéro 15 : Développer l'offre de loisirs, culturelle et sportive, sur le territoire et favoriser les pratiques dès le plus jeune âge.

Objectif numéro 46 / Renforcer l'offre de proximité en matière de pratiques de loisirs, culturelles et sportives en confortant le maillage du territoire.

Les enjeux locaux qui se dessinent pour le sport au sein de l'agglomération sont à la fois le rayonnement du territoire et le développement d'une offre de proximité s'inscrivant pleinement dans la complémentarité voulue par le Code du Sport.

Dans le cadre du projet de territoire, le comité de pilotage des sports (COPIL Sports) de TCM qui est composé de 16 élus, s'est réuni lors de sept séances. Ce travail a été conduit en deux phases : une phase de diagnostic et une phase de recommandations. Les rendus de ces différentes phases ont été présentés et discutés dans des instances dédiées : comité de pilotage des sports et en commission des sports.

Le schéma directeur des sports dessine les actions de la politique sportive de TCM. Il s'articule autour de 3 axes d'intervention (les équipements sportifs / le soutien au sport de haut niveau / la promotion du sport).

I) ETAT DES LIEUX

A. Les acteurs locaux et leurs interventions en faveur du sport :

Aux côtés du tourisme et de la culture, **le domaine sportif fait figure d'exception puisqu'il relève d'une compétence partagée** entre les différentes collectivités publiques agissant sur le territoire : le conseil régional (région), le conseil départemental (département) et les quatre-vingt-un conseils municipaux (commune).

Les communes bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau.

Les trois niveaux de collectivités se partagent les compétences dans les domaines suivants (article L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) : sport, tourisme, culture, promotion des langues régionales, éducation populaire.

Ces différentes structures agissent sur leur territoire dans le cadre de l'intérêt général et en fonction de différentes compétences fixées par les textes de lois.

Le sport occupe une place importante dans la vie des Français : 59% des Français de plus de 15 ans font du sport une fois par semaine, selon le baromètre national des pratiques sportives de l'année 2023.

L'échelon communal – La commune reste l'acteur local majeur en matière de proximité et de développement sportif pour tous

Les communes sont le premier financeur public du sport en France, même si aucun texte ne les oblige à intervenir dans le domaine sportif, à l'exception de la prise en charge des équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive.

Concernant le secteur sportif, leurs axes d'intervention sont :

- Le soutien aux associations locales,
- L'animation sportive communale,
- La construction et la gestion des installations sportives communales,
- Le soutien à l'organisation de manifestations sportives.

L'échelon intercommunal - Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : répondre aux enjeux de territoire

Les EPCI disposent de deux types de compétences :

- Obligatoires prévues par la loi.
- Facultatives (choix de compétences non prévu par un texte et choisi librement par l'EPCI et les communes).

Troyes Champagne Métropole est une communauté d'agglomération et à ce titre dispose de compétences obligatoires et facultatives (les compétences optionnelles ont été supprimées en 2020 par la loi Engagement et proximité et sont donc devenues en droit des compétences facultatives). Ces compétences sont listées à l'article L5216-5 du CGCT.

Différentes compétences obligatoires peuvent être en lien avec le sport (développement économique, politique de la Ville, aménagement de l'espace...) mais les compétences strictement sportives sont des compétences facultatives dont le contenu relève donc de la décision des élus intercommunaux.

En matière sportive, les structures intercommunales interviennent principalement pour la construction, l'entretien et la gestion des équipements sportifs structurants. Elles peuvent également soutenir des associations et organismes locaux ou encore prendre en charge l'organisation de manifestations sportives.

Troyes Champagne Métropole

Les statuts de Troyes Champagne Métropole (Arrêté préfectoral n°DCL2-BCCL2024361-0002 du 26 décembre 2024) précisent que le sport est une compétence facultative.

7.2.6. Sports et Culture

Soutien sous forme de subventions, aux manifestations culturelles et sportives dans le rayonnement intercommunal, départemental, régional ou national contribue au développement de l'attractivité du territoire communautaire ;

Soutien sous forme de subventions aux associations sportives participant à des championnats professionnels ou ayant tout ou partie de leurs activités axées sur le sport de haut-niveau ;

Construction, aménagement, entretien et gestion de la Médiathèque de Troyes Champagne Métropole, du stade de l'Aube, de la patinoire ;

Construction, aménagement, entretien et gestion des sentiers de randonnée compris dans le périmètre d'un Maquis de Résistance de la Seconde guerre mondiale et comportant un monument dédié à ce fait historique ;

Construction, aménagement et entretien des équipements sportifs situés dans un bourg-centre de moins de 5000 habitants ou dans lesquels est domiciliée une équipe de sport de haut niveau participant à un championnat professionnel.

Troyes champagne Métropole exerce actuellement sa compétence concernant le sport de trois manières :

- Un soutien financier via des subventions allouées pour l'organisation de manifestations sportives d'un rayonnement dépassant la sphère communale et à des associations sportives en lien avec la pratique de sports de Haut Niveau.
- La construction, l'entretien et la gestion d'équipements listés par les statuts et ayant une vocation communautaire (Stade de l'Aube, Patinoire, Site de Montaigu) ou d'équipements sportifs intercommunaux transférés lors de la création de TCM en 2017 après fusion de quatre EPCI existants.
- L'attribution de fonds de concours aux communes membres pour la création et l'aménagement d'équipements sportifs

L'échelon départemental - Les Conseils départementaux contribuent au développement du sport

Aujourd'hui, dans le champ sportif, les actions du conseil départemental peuvent s'orienter vers :

- Le soutien à la pratique sportive du plus grand nombre,
- L'animation sportive,
- La construction et la gestion des installations sportives attachées aux collèges,
- Le soutien aux associations sportives d'envergure départementale et aux clubs de haut niveau,
- Le développement des sports de pleine nature.

Les actions du département de l'Aube en matière de développement du sport

- Subventions aux associations sportives et aux sportifs de haut niveau,
- Subventions aux collectivités,
- Financement de séances de natation scolaire au collège,
- Prise en charge de l'hébergement, de la restauration et du suivi médical des élèves des sections sportives des collèges,
- Subventions aux associations sportives des collèges pour leur participation aux finales de championnats de France de l'Union nationale du sport scolaire,
- Bourses de formation d'éducateurs sportifs,
- Soutien à la formation de sauveteurs aquatiques,
- Financement d'aides aux équipements sportifs des communes.

L'échelon régional - Les Conseils régionaux, un acteur contribuant aux grandes politiques sportives

Dans le domaine sportif, les conseils régionaux interviennent aujourd'hui davantage dans le cadre de la formation et de l'aménagement du territoire. Leurs interventions peuvent par exemple s'orienter vers :

- La formation professionnelle,
- La création et la gestion de centres médico-sportifs,
- Le soutien aux associations sportives d'envergure régionale et aux clubs professionnels,
- La mise en place de dispositifs régionaux d'aide à l'emploi pour les associations.
- La construction et la gestion d'équipements sportifs pouvant accueillir des événements de grande envergure,
- La construction et l'entretien des installations sportives attachées aux lycées,
- Le soutien ou l'organisation de manifestations sportives,
- Le soutien du sport de haut niveau.

Les actions de la région Grand-Est en matière de développement du sport

- Subventions aux clubs professionnels et de haut niveau,
- Subventions aux sportifs de haut niveau et espoirs régionaux,
- 300 événements sportifs subventionnés chaque année,
- 75 ligues et comités sportifs régionaux conventionnés,
- Gestion des structures d'entraînement labellisées par les fédérations : 3 centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS),
- Financement d'aides aux équipements sportifs des communes,
- Soutien aux filières de formation aux métiers du sport et de l'animation.

L'Etat : un acteur incontournable des politiques sportives

L'État occupe une place prééminente dans le modèle sportif français, avec la responsabilité de définir les grands objectifs, de fixer le cadre juridique (code du sport) et de veiller au respect de l'intérêt général. Les politiques publiques du sport sont fondées sur le principe selon lequel le développement des activités physiques et sportives pour tous est un objectif d'intérêt général.

Les moyens mis en œuvre par l'État portent essentiellement sur plusieurs actions menées dans le cadre de la politique sportive nationale :

- Le développement du sport pour le plus grand nombre,
- Le soutien au sport de haut niveau, afin de maintenir le rang de la France parmi les grandes nations sportives,
- La prévention par le sport, la protection des sportifs et la lutte contre les dérives intolérables que constituent le dopage, la violence, le racisme, la tricherie et toutes les formes de discrimination,
- La promotion des métiers du sport et le développement de l'emploi sportif.

B. Les équipements sportifs situés sur le territoire de TCM

1) Les équipements sportifs gérés par TCM :

a) Les équipements structurants

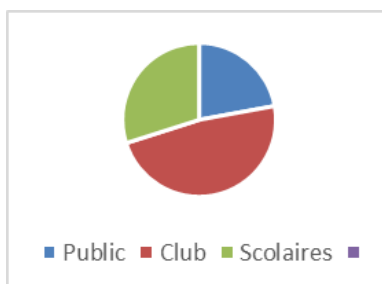
La Patinoire des 3 Seine : Inaugurée en 2008 au cœur du pôle de loisirs des 3 Seine situé à Troyes, cette patinoire est un équipement communautaire de TCM. Depuis septembre 2023, TCM a repris en régie la gestion de son équipement jusqu'alors géré en Délégation de Service Public. Des récents travaux de réhabilitation ont été réalisés par TCM (rénovation du système de froid et de traitement de l'air, passage à l'éclairage en led, changement de la dalle en béton qui supporte la glace). Elle possède une architecture originale en forme d'iceberg. Il s'agit d'un espace de loisirs et de divertissement pour tous. La patinoire possède une tribune télescopique de 300 places assises et une piste de 1 456 m², dimensionnée pour accueillir des compétitions de patinage artistique et de hockey sur glace.

La patinoire des 3 Seine accueille régulièrement des spectacles d'envergure nationale et des stages des équipes nationales.

- Accueil de la troupe de Philippe Candeloro, Candeloro show company (novembre 2024).
- Accueil de l'équipe de France de Hockey sur glace féminine U16 du 19 au 22 janvier 2024.

Il s'agit de la seule patinoire dans le département de l'Aube. La patinoire est une attraction plébiscitée par petits et grands. La patinoire des 3 Seine affiche un réel attrait. Les scolaires, les usagers classiques et trois clubs locaux assurent l'essentiel de cette fréquentation. (Troyes Hockey Club, Patinage Artistique de Troyes et l'École de Glace des 3 Seine)

La fréquentation de la patinoire durant l'année 2024 s'élève à 87 042 visiteurs.



Le Stade de l'Aube : Géré par l'agglomération troyenne depuis 2003, le stade de l'Aube est de par sa capacité d'accueil de 20 800 places assises et ses 9 salons de 50 à 486 m2, l'équipement sportif communautaire le plus important

Enceinte sportive historique du football troyen et aujourd'hui du club de l'ESTAC, le stade de l'Aube est également un véritable outil de développement et de promotion de la vie économique et sportive de l'agglomération.

Il accueille toute l'année des manifestations à caractère sportif (football) mais également des événements économiques et associatifs dans les salons.

Chaque année, le stade de l'Aube accueille 20 matchs de championnat de ligue 1 ou de ligue 2 de football. Ces matchs reçoivent entre 5000 et 10000 personnes en moyenne.

De plus, de nombreux événements sont organisés dans les salons du Stade de l'Aube tout au long de l'année. (Colloque d'entreprises, conférences, forum de l'emploi, assemblées générales...).

b) Les équipements sportifs de proximité :

Suite à la création de TCM en 2017, la communauté d'agglomération gère trois gymnases provenant de trois anciennes intercommunalités du territoire.

- Le Cosec Jean-Pierre Choisel à Lusigny (communauté de communes Seine Barse),
- Le gymnase de Bouilly (syndicat intercommunal de Bouilly),
- Le gymnase de Sainte-Maure (communauté de communes Seine Melda Coteaux).

Ce maillage territorial assure une fréquentation équilibrée des équipements sportifs couverts tout en évitant la saturation des autres équipements sportifs communaux.

2. Les équipements sportifs communaux

a) Le maillage territorial existant

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des sports, le Copil Sports a souhaité établir un inventaire du patrimoine sportif situé sur le territoire de Troyes Champagne Métropole. Un recensement en ligne de l'ensemble de ces équipements sportifs a été réalisé auprès des quatre-vingt une communes.

Ces équipements sportifs sont localisés et répertoriés sur une cartographie via le site Internet : <https://tcmsport.gogocarto.fr/>

Nombre et types d'équipements sportifs situés sur le territoire de TCM :

- 3 piscines municipales
- 97 courts de tennis
- 7 murs de tennis
- 29 équipements d'athlétisme
- 12 pas de tir
- 1 terrain de motoball
- 1 piste de karting
- 1 terrain de motocross

- 104 terrains de football
- 102 salles multisports (dont city stade)
- 11 structures artificielles d'escalade
- 20 salles de combat
- 2 skate-parks
- 1 terrain de rugby
- 1 patinoire
- 1 bowling
- 1 piste de bmx
- 14 centres équestres
- 2 sites d'accrobranche
- 11 parcours de santé
- 46 terrains de pétanque

Source : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques - ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

L'objectif de cette cartographie est de permettre de mieux cerner la répartition existante et d'appréhender objectivement les besoins d'équipements sportifs sur le territoire. Elle constitue une base de référence pour la création de nouveaux équipements et l'optimisation de ceux existants.

Le territoire dispose également d'équipements sportifs qui appartiennent au département de l'Aube (complexe international multisport – escalade « CIME », maison des lacs...)

C. Les actions existantes menées par TCM en faveur du sport

1) Les aides financières de TCM pour les équipements sportifs communaux :

Les fonds de concours sont assimilables à des subventions versées à des organismes publics. Les fonds de concours sont destinés à financer des dépenses d'investissement ou de fonctionnement afférentes à des équipements communaux.

Afin de participer au financement d'un équipement ou de son fonctionnement, TCM peut verser des fonds de concours à ses communes membres. Seuls les projets structurants sont subventionnés. Un projet est considéré comme structurant s'il est porteur d'une valeur ajoutée au niveau intercommunal.

Les fonds de concours de TCM sont plafonnés en fonction de la nature des projets. S'agissant du taux maximum d'aides publiques, la contribution de TCM, pour ses communes membres, ne pourra en aucun cas excéder 50% de la charge résiduelle supportée par la commune. Un autofinancement des communes de 20% minimum est exigé. Ces règles de plafonnement financier sont fixées réglementairement.

Nombre de fonds de concours sport versés aux communes entre 2017 et 2024

Nbr FDC attribués tous thèmes confondus	Nombre de FDC thème sport par année	Année	Montants FDC attribués thème sport	Montants FDC attribués tous thèmes confondus	% des montants FDC attribués sport / tous thèmes	% des nombres FDC attribués sport / tous thèmes
41	6	2017	137 601,17 €	1 502 622 €	9%	15%
62	13	2018	349 853,11 €	2 282 262 €	15%	21%
64	9	2019	382 835,51 €	2 223 037 €	17%	14%
44	5	2020	228 530,00 €	2 180 022 €	10%	11%
53	13	2021	169 901,00 €	1 622 537 €	10%	25%
30	9	2022	1 273 946,00 €	2 385 710 €	53%	30%
57	13	2023	1 300 469,00 €	2 683 579 €	48%	23%
62	11	2024	1 056 050,00 €	2 383 222 €	44%	18%
			4 899 185,79 €	17 262 991,25 €	30%	22%

Les fonds de concours attribués par TCM pour les équipements sportifs représentent 30% du montant total des aides financières allouées aux communes durant la période étudiée.

2) Le soutien au sport collectif de haut niveau et aux manifestations locales à vocation communautaire :

Le sport représente un élément essentiel dans la construction de la notoriété et de l'attractivité d'un territoire. En effet, le sport fait partie des domaines capables d'offrir un rayonnement important au niveau local, national, voire international.

Cet objectif est central pour de nombreux acteurs et structurant au-delà de la compétence statutaire actuellement exercée par TCM. Le sport en tant que vitrine extérieure permet d'agir auprès de potentiels nouveaux habitants, grâce aux infrastructures et à l'offre de pratique, ainsi que sur l'attractivité touristique, grâce aux grands événements.

Le sport est un levier qui permet aux territoires de développer une identité locale, d'intensifier son rayonnement, mais aussi de renforcer la fierté de ses habitants.

L'expérience et les études ont montré l'efficacité du sport comme outil de promotion du territoire et d'attractivité économique.

Cet objectif guide la compétence statutaire de TCM en matière d'équipements sportifs communautaires et de soutien au sport local.

a) Soutien aux clubs sportifs de haut niveau :

TCM accompagne les clubs sportifs de haut niveau dont l'équipe première évolue au minimum dans la deuxième catégorie d'un championnat national amateur de sport collectif et dont la discipline est reconnue comme sport olympique.

Domaines d'intervention de TCM				
Championnats de France de Football Masculins	Championnats de France de Basket-Ball Masculins	Championnats de France de Handball Masculins	Championnats de France de Handball Féminins	Championnat de France de Rugby Masculins
Catégorie - Professionnel (Ligue de football Professionnelle)	Catégorie - Professionnel	Ligue Nationale de Handball - Professionnel	Ligue Féminine de Handball - Professionnel	Ligue Nationale de Rugby
Ligue 1	BetCliv Elite (1 ^{ère} division)	Liqui Moly Starligue (1 ^{ère} division)	Ligue Butagaz Energie (1 ^{ère} division)	TOP 14
Ligue 2 (ESTAC)	Pro B (2 ^{ème} division)	Proligue (2 ^{ème} division)	D2 Féminine (2 ^{ème} division)	Pro D2
Championnats nationaux (Fédération Française de Football)	Championnats nationaux	Championnats nationaux	Championnats nationaux	Championnats nationaux
National	Nationale 1	Nationale 1	Nationale 1 (Sainte-Maure Troyes Handball / Rosières Saint-Julien handball)	Nationale
National 2	Nationale 2	Nationale 2	Nationale 2	Nationale 2

Trois équipes qui évoluent actuellement à un haut niveau sont accompagnées par Troyes Champagne Métropole :

ESTAC (Ligue 2) - football

Sainte-Maure Troyes handball (Nationale 1) - handball

Rosières-Saint-Julien handball (Nationale 1) – handball

Le partenariat entre TCM et ces équipes se développe à travers différentes actions, notamment :

- L'achat de places de matchs,
- La mise en place de la communication de Troyes Champagne Métropole autour du terrain et dans les zones d'interviews,
- Le Ballon du match,
- Le joueur du mois,
- Le challenge mi-temps TCM,
- Le logo de TCM sur les tenues des équipes,
- Joueurs parrains des clubs de TCM,
- L'organisation de stages durant les vacances scolaires à destination des enfants de TCM,
- L'organisation d'ateliers-conférences à destination des associations du territoire de TCM.

b) Le soutien aux manifestations sportives et à l'activité associative,

TCM soutient les événements sportifs d'un niveau national ou international qui participent au rayonnement et à l'attractivité du territoire. Les nouveaux équipements sportifs communaux (piste de Bmx, complexe gymnique) récemment implantés sur le territoire vont permettre d'organiser de nouveaux événements sportifs.

La tenue d'événements sportifs majeurs attire l'attention des médias et des spectateurs de toute la France, offrant une visibilité au territoire de TCM. Ces événements sportifs d'envergure contribuent à renforcer l'image de marque du territoire, le positionnant comme un lieu dynamique et attractif.

En tant qu'outil de promotion, ce type d'événements dépasse largement le cadre sportif car il génère des retombées touristiques et d'activité économique.

Ces importantes retombées stimulent le tourisme et dynamisent le commerce local en créant des emplois temporaires dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce.

TCM a développé une politique active de soutien à l'accueil des événements sportifs.

Ainsi, les critères d'intervention en matière d'accompagnement des organisateurs d'événements sportifs doivent être définis précisément en accord avec les objectifs stratégiques de TCM.

Cet axe d'intervention à travers des subventions et des marchés de communication est à conserver au titre de la promotion du territoire et de son image de marque.

Concernant la communication, TCM est déjà partenaire de nombreux événements sportifs et de l'activité associative locale.

Certains clubs sportifs locaux qui évoluent dans des disciplines individuelles avec des classements d'équipes comme le cyclisme masculin et féminin DN2 et DN1, le triathlon dans les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} niveaux nationaux, le duathlon DN2 homme amateurs peuvent également répondre aux marchés de communication de TCM (insertion du logo de la collectivité sur les tenues des sportifs ou autres supports du club). Les nombreux déplacements organisés dans le cadre de compétitions ou d'entraînements sur le territoire intercommunal et à l'extérieur constituent un support de communication important.

Manifestations sportives soutenues par TCM durant l'année 2024

Manifestation	Organisateur	Date
Duathlon de Troyes	Troyes Gymnique Triathlon	14 avril 2024
Epreuve coupe de France Marche Nordique	TOS Athlétisme	14 avril 2024
Championnat de France de natation FSGT	Comité de l'Aube FSGT	18 & 19 mai 2024
Paris-Troyes	Union Vélocipédique de l'Aube	20 mai 2024
Triathlon des lacs	TOS Triathlon	1 & 2 juin 2024
Championnat de France escrime handisport	Salle d'Armes Troyes Gymnique	8 & 9 juin 2024
2ème manche - Championnat de France de jetski de vitesse	Aqua3team	15 & 16 juin 2024
Meeting international de Troyes	TOS Athlétisme	16 juin 2024
Tournoi international de basket-ball U17	Comité de l'Aube de basket-ball	21 au 23 juin 2024
Rencontre internationale de gymnastique	Comité de l'Aube de gymnastique	29 juin 2024
Les Internationaux de tennis de Troyes	Tennis Club de Troyes	30 juin au 7 juillet 2024
Tour de France	Ville de Troyes & TCM	7 juillet 2024
Course de côte de Montgueux	Association Sportive Automobile Aubeoise	24 & 25 août 2024
Marathon Rollers	Roller Sport Troyes	8 septembre 2024
La nuit du BMX	Union vélo club de l'Aube Troyes	14 septembre 2024
Coupe de France de cyclo-cross	Clément Sport Organisation	23 & 24 novembre 2024

II) Confirmation des actions existantes de TCM en matière sportive :

Le COPIL souhaite également maintenir les actions menées depuis plusieurs années par TCM dans le cadre de la compétence sports.

A. Soutien aux manifestations sportives à fort rayonnement :

Troyes Champagne Métropole continue d'organiser et de soutenir, le cas échéant en accompagnement des communes membres, les manifestations sportives dont le rayonnement intercommunal, régional ou national contribue au développement de l'image et des fonctions métropolitaines de l'agglomération.

B. Soutien aux clubs de sports collectifs de haut niveau :

L'accompagnement intercommunal concerne les associations dont l'équipe première évolue au minimum dans la deuxième catégorie d'un championnat national amateur. La discipline pratiquée doit être reconnue comme sport olympique, générant ainsi un impact médiatique et favorisant la fréquentation d'un nombreux public.

III) Les nouvelles actions de TCM en matière sportive

Le schéma directeur des sports fait le choix d'une politique sportive volontaire et ambitieuse. Elle vise à accompagner la promotion du sport pour tous notamment auprès de la jeunesse et sa pratique comme vecteur de lien social et de santé publique

Les membres du COPIL Sports, au travers des sept réunions de travail, ont formulé quatre propositions d'actions nouvelles.

A. Le soutien aux sportifs individuels de haut niveau (création d'une aide individuelle).

Les athlètes contribuent à la dynamique et au rayonnement du territoire dans les compétitions nationales. Ils font la fierté des jeunes pratiquants et participent à l'activité des équipements et des clubs sportifs.

Ces sportifs sont des ambassadeurs que TCM souhaite valoriser dans leur capacité à faire rayonner et à renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Le COPIL Sports propose de mettre en place une **aide financière destinée aux sportifs locaux en devenir**. Afin de favoriser la formation et l'accession au sport de haut niveau, Troyes Champagne Métropole souhaite encourager la performance sportive des championnes et champions de demain.

La qualité de sportif de haut niveau est obtenue par l'inscription sur les listes arrêtées par le ministère des Sports.

Les athlètes contribuent à la dynamique et au rayonnement du territoire dans les compétitions nationales. Ils font la fierté des jeunes pratiquants et participent à l'effervescence sportive des équipements et des clubs sportifs.

L'aide financière individuelle de TCM sera destinée aux sportifs répondant à l'ensemble des quatre critères suivants :

1. Être inscrit sur les listes ministérielles des sportifs individuels de haut niveau dans les catégories espoirs et relèves (année 2024 : 22 sportifs issus des clubs de TCM)

Ces listes ne correspondent pas de façon systématique à des classes d'âges déterminées, mais les sportifs espoirs et relèves sont en moyenne assez jeunes et ils sont souvent scolarisés en collège ou lycée.

Sportifs Espoirs : sportifs qui ont des compétences sportives attestées par le directeur technique national (DTN) dans une discipline de haut niveau, mais qui ne remplissent pas encore les conditions nécessaires pour intégrer la liste des sportifs de haut niveau.

Sportifs Relèves : sportifs dont le DTN identifiera prioritairement un critère de performance lors des compétitions internationales qu'il aura déterminées au sein du Projet de Performance Fédéral.

2. Sportif (sportive) licencié (e) dans un club du territoire de TCM,

3. Être considéré comme amateur, ne pas bénéficier d'un salaire dans le cadre de sa pratique sportive ou de son club.

Modalités d'application du dispositif d'aide aux sports individuels :

- Mise en place de l'aide financière : à partir de l'année 2026
- Montant annuel : 1 000 euros par sportif et par an. L'aide sera versée à l'association sportive dans laquelle l'athlète est licencié. Chaque bénéficiaire de l'aide

s'engagera à autoriser TCM à communiquer sur les résultats sportifs obtenus et sur le partenariat mis en place.

- Nombre d'athlètes soutenus : en fonction de l'application des critères fixés par TCM et du nombre d'athlètes locaux éligibles (pour mémoire, 19 sportifs éligibles pour l'année 2023, 22 sportifs pour l'année 2024).
- **Budget estimatif annuel sur une base de 25 athlètes : 25 000 euros**
- Evaluation et révision du dispositif : Décembre de chaque année. **Un comité de suivi** sera créé afin d'étudier au cas par cas les dossiers des athlètes sortants des listes de haut niveau et leur projet sportif afin qu'ils puissent bénéficier d'un soutien sur une année supplémentaire.

B. Création de stages sportifs durant les vacances scolaires et de séances de découverte dans les communes et les écoles rurales de TCM / Aides et développement des associations sportives

Faire du sport, dans le langage commun, c'est courir, marcher, se déplacer, se dépenser, être actif physiquement. De façon organisée, structurée ou en tant que pratiquant libre, chaque habitant de TCM doit pouvoir accéder à une pratique sportive.

Pour cela, TCM souhaite mettre en place une politique sportive adaptée aux besoins et aux attentes de la population en soutenant également les associations du territoire.

Cette action a donc pour objectif d'élargir au plus grand nombre l'accès à la pratique d'une activité sportive, car l'activité physique apporte de multiples bénéfices pour la santé, quels que soient l'âge et le sexe de la personne.

Le sport est aussi un vecteur d'intégration, de mixité sociale, de mieux vivre ensemble et en général d'une meilleure qualité de vie des habitants de TCM.

Le Comité de pilotage propose également la création **de stages périodiques** dans les différentes disciplines sportives pendant certaines périodes de vacances scolaires et de séances de découverte dans les écoles durant l'année scolaire.

Ces stages seront ouverts aux enfants de TCM et notamment réalisés dans les **communes rurales de TCM** au sein des équipements sportifs de TCM ou des équipements communaux financés par TCM.

Modalités d'organisation des stages sportifs :

- Mise en place de l'action : aux vacances scolaires de printemps et d'automne si possible à partir de 2026.
- Fréquence : deux périodes de vacances scolaires (4 stages de 5 jours d'activités par an).
- Localisation : répartition géographique équilibrée.
- Organisation : encadrement assuré par une association sportive du territoire de TCM.
- Montant indicatif de la prestation : à déterminer en fonction du stage.
- Budget estimatif annuel : environ 16 000 euros sur la base de deux stages par an organisés par quatre associations sportives localisées sur le territoire de TCM.
- Evaluation et révision de l'opération : fin d'année.

C. Les fonds de concours aux communes

Les fonds de concours versés par TCM au titre de la compétence sport permettent d'accompagner les communes dans le financement de la construction ou de l'aménagement d'installations sportives. Les modalités d'attribution de ces aides financières intercommunales sont fixées par le guide des aides communautaires.

Dans le cadre de ce schéma directeur des sports, le COPIL propose d'engager une réflexion sur la modification des règles actuelles du guide des aides communautaires, afin de favoriser davantage la création de nouveaux équipements sportifs communaux sur le territoire

Le COPIL Sports propose également de **déplafonner les fonds de concours** en fonction de l'intérêt communautaire du projet et du maillage, notamment lorsqu'il s'agit de la création d'un équipement sportif unique sur le territoire intercommunal.

D. Equipements sportifs structurants d'intérêt communautaire

- 1) Une étude sur l'opportunité d'un transfert à TCM des équipements aquatiques communaux a été réalisée dans le cadre des travaux du COPIL Sports

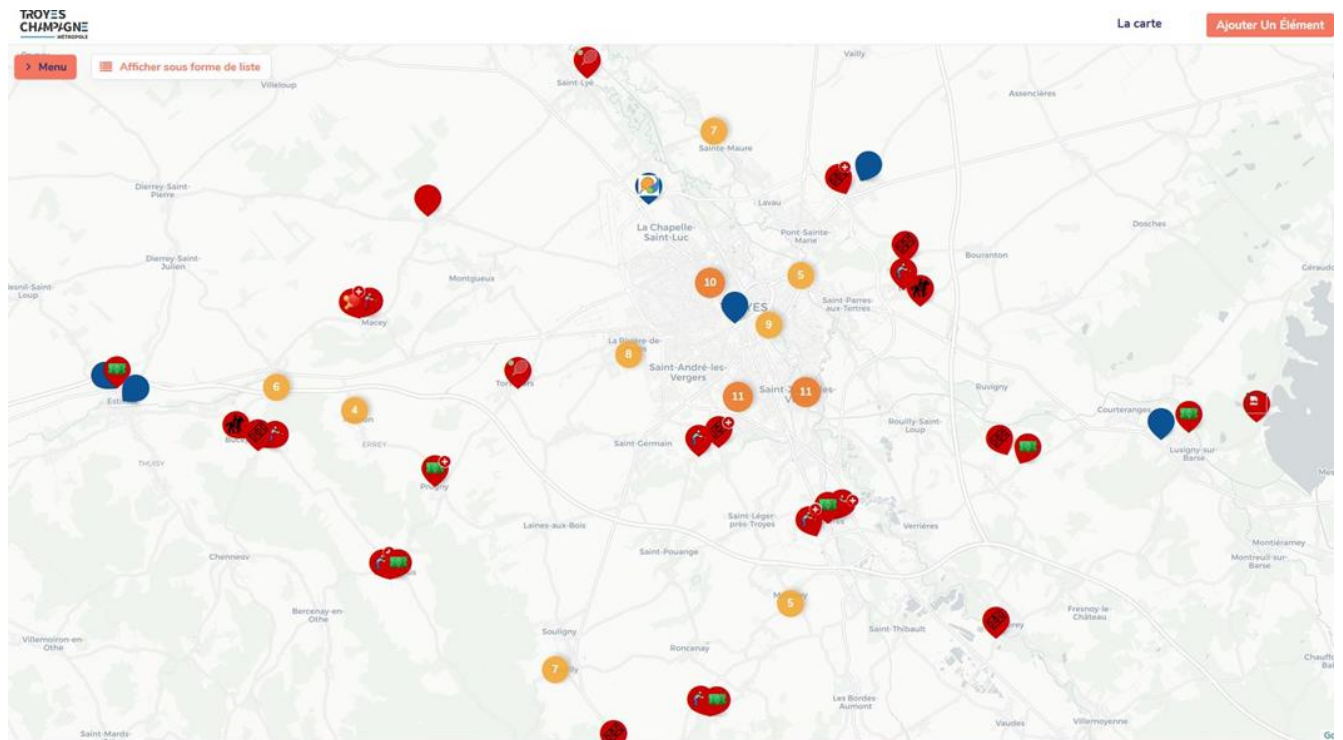
Pour rappel, les trois piscines de l'agglomération (piscine Lucien Zins et piscine des Chartreux de Troyes, piscine Aqualuc de la Chapelle saint Luc) ont fait l'objet d'une pré-étude réalisée par les services de TCM. Aussi, il conviendra d'actualiser ces documents.

Suite à la conférence des maires du 1er juin 2024, il a été décidé que la réflexion sur le transfert à TCM de ces trois équipements aquatiques sera poursuivie au cours du prochain mandat. Une analyse financière complète du transfert et de l'ensemble de ses enjeux sera présentée aux élus pour une prise de décision finale.

- 2) Le COPIL Sports propose que TCM ne s'interdise pas de créer de nouveaux équipements sportifs structurants

Les équipements sportifs existants sur le territoire de TCM ne permettent pas toujours de répondre aux besoins de certaines disciplines. Une réflexion pourra être engagée de la part de TCM concernant la création d'équipements sportifs structurants (dojo, boudodrome...).

Annexe 1 - Cartographie des équipements sportifs situés sur le territoire de TCM



Annexe 2 - Fonds de concours sport versés aux communes entre 2017 et 2024

Communes	Intitulé de l'opération	Année d'attribution	Montant
Bouilly	Construction d'une halle sportive	2017	89 370,00 €
Bucey-en-Othe	Aménagement et accessibilité terrain de football	2017	6 526,30 €
Buchères	Création de 2 courts de tennis	2017	17 827,58 €
Le-Pavillon-Sainte-Julie	Espace de loisirs + Aire de jeux	2017	10 640,82 €
Saint-Pouange	Aménagement d'un terrain multisports	2017	10 976,17 €
Villacerf	Mise aux normes électrique complexe sportif	2017	2 260,30 €
Bouilly	Tyrolienne - Jeux enfants - 1	2018	1 431,82 €
Bréviandes	Terrain de football et vestiaires - 1	2018	117 395,69 €
Feuges	Aménagement d'une tyrolienne pour enfants	2018	2 078,92 €
La-Rivière-de-Corps	Travaux complémentaires centre équestre	2018	29 534,00 €
Montgueux	Rénovation court de tennis	2018	4 998,42 €
Ruvigny	Aménagement d'une aire de jeux pour adolescents	2018	843,00 €
Saint-André-les-Vergers	Extension salle judoo et tennis table	2018	102 762,20 €
Saint-Benoit-sur-Seine	Aménagement multisports	2018	20 679,48 €
Sainte-Maure	Agrandissement aire jeux + sol amortissant	2018	6 342,80 €
Sainte-Savine	Réhabilitation 2 courts de tennis	2018	12 249,58 €
Saint-Julien-les-Villas	Jeux pour enfants Parc de la Moline	2018	5 239,80 €
Saint-Julien-les-Villas	Réaménagement de la base nautique	2018	39 215,00 €
Saint-Léger-Près-Troyes	Construction d'un multisports	2018	7 082,40 €
Bréviandes	Terrain de football et vestiaires - 2	2019	117 395,69 €
Fontvannes	Construction d'un multisports, parcours santé et jeux enfants	2019	13 855,00 €
Laines-aux-Bois	Jeux pour enfants	2019	2 419,00 €
Moussey	Construction d'une salle à vocation sportive	2019	113 618,00 €
Ruvigny	Aire de jeux fitness	2019	750,00 €
Saint-Pouange	Installation d'une aire de jeux	2019	2 371,82 €
Torvilliers	Installation jeux plein air cour école	2019	2 600,00 €
Troyes	Construction de 2 courts de tennis couverts	2019	129 175,00 €
Villechétif	Installation d'abris de touche stade Léon Cuisin	2019	651,00 €
Fontvannes	Mise aux normes complexe sportif	2020	78 904,00 €
Fontvannes	Gradins naturels forum plein air	2020	1 270,00 €
Saint-André-les-Vergers	Coconstruction terrain de football synthétique	2020	115 489,00 €
Sainte-Savine	Réhabilitation 2 courts de tennis 3 ET 4	2020	11 556,00 €
Saint-Julien-les-Villas	Réhabilitation bâtiment Frernand Ganne usage sportif	2020	21 311,00 €
Bouilly	Terrain multisports	2021	13 822,00 €
Bucey-en-Othe	R2habilitation éclairage terrain de football	2021	2 007,00 €
Courteranges	Construction d'un multisports	2021	6 400,00 €
La Chapelle St Luc	Jeux enfants Quartier Chateraigne	2021	20 476,00 €
La Chapelle St Luc	Installation site multisports Quartier Marcel De France	2021	12 313,00 €
La-Rivière-de-Corps	Terrain multisports complexe Lacaille	2021	6 076,00 €
Lirey	Aire de jeux	2021	872,00 €
Montaulin	Construction d'un multisports	2021	12 993,00 €
Payns	Aménagement abords stade football	2021	15 350,00 €
Payns	Rénovation façade salle de sports	2021	6 536,00 €
Saint-Julien-les-Villas	Jeux pour enfants Parc Grimonet et La Moline	2021	5 238,00 €
Torvilliers	Construction d'un vestiaire de sports	2021	49 905,00 €
Villechétif	Construction d'un multisports	2021	17 913,00 €
Bréviandes	Terrain multisports	2022	16 637,00 €
Buchères	Construction d'un multisports City Stade	2022	7 000,00 €
Isle-Aumont	Espace de loisirs de plein air	2022	30 438,00 €
Le-Pavillon-Sainte-Julie	Construction d'un stake park	2022	8 433,00 €
Montceaux-Les-Vaudes	Terrain multisports + 3 structures jeux	2022	16 320,00 €
Montsuzain	Construction d'un multisports	2022	14 525,00 €
Ruvigny	Construction d'un multisports	2022	12 785,00 €
Saint-Lyé	Vestiaires et sanitaires espace sportif A.DROUILLY	2022	39 906,00 €
Troyes	Halle de gymnastique	2022	1 127 902,00 €
Courteranges	Aire de jeux pour enfants de -10 ans	2023	2 399,00 €
Fresnoy-le Château	Construction d'un multisports	2023	11 268,00 €
Messon	Construction d'un espace de loisirs de plein air	2023	11 580,00 €
Moussey	Construction d'un multisports City Stade	2023	13 692,00 €
Moussey	Construction d'un espace terrain de pétanque	2023	2 781,00 €
Prugny	Construction d'un multisports au sein d'une aire de loisirs existante	2023	1 098,00 €
Rosières-Près-Troyes	Construction terrain de football synthétique	2023	122 518,00 €
Saint-André-les-Vergers	Construction de 2 courts de tennis couverts	2023	358 575,00 €
Sainte-Maure	Construction d'un vestiaire de sports	2023	182 379,00 €
Saint-Julien-les-Villas	Construction 2 terrain de foot synthé+ vestiaires - PHASE 1	2023	167 002,00 €
Saint-Julien-les-Villas	Réhabilitation gymnase Fernand Ganne	2023	400 000,00 €
Torvilliers	Construction d'un terrain de football en gazon naturel	2023	17 904,00 €
Vauchassis	Construction d'un multisports - CITY STADE	2023	9 273,00 €
Assenay	Aménagement d'une aire de jeux pour enfants	2024	5 110,00 €
Estissac	Construction d'une salle multisports	2024	200 000,00 €
La Chapelle St Luc	Rénovation du stand de tir	2024	178 139,00 €
La Chapelle St Luc	Rénovation de la piste d'Atlétisme	2024	177 110,00 €
La Chapelle St Luc	Terrain de football en gazon synthétique et vestiaires	2024	354 220,00 €
Messon	Aménagement d'un espace de loisirs de plein air sur les hauteurs de la	2024	4 577,00 €
Pont-Sainte-Marie	Réhabilitation intérieure de la salle du COSEC	2024	90 076,00 €
Pont-Sainte-Marie	Espace street work out	2024	22 323,00 €
Saint-Léger-Près-Troyes	Aménagement d'une aire de jeux	2024	5 564,00 €
Sommeval	Création d'un terrain multisport	2024	11 800,00 €
Villechétif	Création d'une aire de jeux intergénérationnelle	2024	7 131,00 €
			4 899 185,79 €

Annexe 3 – Liste des sportifs de haut-niveau (espoirs, relève, reconversion)
TCM / année 2024

Liste des sportifs de haut-niveau (espoirs, relève, reconversion) Troyes Champagne Métropole - Année 2024				
Nom	Prénom	Fédération sportive	Catégorie	Club - Association
ALLICIO	Olatunji	BASKET-BALL	Espoirs	Energie Troyenne
BENABIDI	Ilham	BASKET-BALL	Espoirs	Basket Club de Saint-André
BURGY	Abdallah	MONTAGNE ET ESCALADE	Espoirs	Devers Troyes
FAHY	Camille	CYCLISME	Relève	UVCA Troyes
FOURMOND	Margot	HANDISPORT	Espoirs	Amicale tireurs de Sainte-Savine
FRANCOIS	Anouchka	CYCLISME	Espoirs	UVCA Troyes
GARNIER	Marceau	MONTAGNE ET ESCALADE	Relève	Devers Troyes
GOSSET MASSON	Charles	JUDO	Espoirs	Olympique Club de Troyes
ISIDORE	Noa	CYCLISME	Relève	UV Aube
KACK KACK MARTIN	Augustin	BASKET-BALL	Espoirs	Sainte-Savine Basket
KLIMENTA	Nolann	FOOTBALL	Espoirs	S3 Academy
LERONDEL	Amie	MONTAGNE ET ESCALADE	Espoirs	Devers Troyes
LERONDEL	Meije	MONTAGNE ET ESCALADE	Relève	Devers Troyes
LERONDEL	Saula	MONTAGNE ET ESCALADE	Relève	Devers Troyes
MAHE	Océane	CYCLISME	Relève	UVCA Troyes
MALLE	Joakim	FOOTBALL	Espoirs	ESTAC
MATTE	Romane	TIR	Reconversion	Amicale tireurs de Sainte-Savine
MONNY	Raphaël	BOXE	Relève	Brain Boxing Academy
RIVET	Eloïse	RUGBY	Espoirs	Rugby Champagne Saint-André
SANDRIN	Domitille	ATHLETISME	Espoirs	TOS athlétisme
SANZ	Lorenz	BASKET-BALL	Espoirs	Basket Sancéo Troyen
VALADE	Alexandra	CYCLISME	Espoirs	Troyes Aube Cyclisme

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	25
Objet	SUBVENTION POUR LE PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE, DE VIE ET DE PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ TROYES FACILITIES
Rapporteur	David GARNERIN

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLER Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	111	0	07

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**SUBVENTION POUR LE PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE,
DE VIE ET DE PERFORMANCE DE LA SOCIETE TROYES FACILITIES**Annexes :

- Convention
- Plan
- Lettre de demande de subvention
- Note intérêt général

Exposé :

Le projet de territoire adopté par le conseil communautaire le 8 juillet 2022 définit les politiques publiques de Troyes Champagne Métropole des prochaines années.

Les enjeux locaux qui se dessinent pour le sport au sein de l'agglomération sont à la fois le rayonnement du territoire et le développement d'une offre de proximité s'inscrivant pleinement dans la complémentarité voulue par le Code du Sport.

L'accueil sur le territoire de sportifs évoluant au plus haut niveau ou d'équipes en lice dans les catégories ou divisions offrant une large visibilité au niveau national voire internationale, couplé à la présence d'équipements de pointe, est un vecteur d'attractivité incontestable.

Le projet de territoire prévoit ainsi la nécessité de :

- Renforcer le rayonnement et la visibilité de TCM et de conforter l'attractivité du territoire (Orientation numéro 3) en accompagnant le sport de haut niveau et les événements à rayonnement national (objectif n°10)
- Développer l'offre sportive, sur le territoire (Orientation numéro 15) en renforçant l'offre de proximité en matière de pratiques de loisirs et sportives (objectif n°46)

LA SOCIETE TROYES FACILITIES, filiale de la Holding ESTAC, se présente comme maître d'ouvrage et futur exploitant du futur centre d'excellence, de vie et de performance.

Un centre de vie et de performance reconnu permet au club d'améliorer sa compétitivité et ainsi pérenniser une place de choix dans le football professionnel français sur le long terme car la qualité des infrastructures est un point indispensable aux performances d'un club professionnel.

Les études économiques démontrent que non seulement l'impact d'un club professionnel engendre d'importantes retombées locales, mais qu'il est également un outil d'attractivité tant le football représente un vecteur de notoriété et communication unique par sa médiatisation.

Le programme s'articule ainsi autour de 3 pôles :

- Le pôle « groupe professionnel » (2,5 terrains pour l'entraînement)
- Le pôle « académie » comprenant Le centre de formation (3,5 terrains d'entraînement, 9 vestiaires, 42 chambres, 7 salles de cours et des bureaux pédagogiques) et un complexe compétitions permettant l'organisation d'évènements ouverts au public (1 terrain, 4 vestiaires et une tribune de 300 sièges, ainsi qu'un espace convivialité)
- Un pôle mutualisé regroupant les fonctions supports du club, les espaces de stockages et un espace de réception.

Au terme d'une recherche exploratoire qui a conduit la Holding ESTAC à expertiser différentes implantations, le choix s'est porté sur le site de ROUILLY-SAINT-LOUP (plan en annexe).

Des baux locatifs seront signés avec la SASP ESTAC, société professionnelle exploitant l'activité de l'équipe première et l'Association ESTAC, qui assure les missions de formation, d'encadrement éducatif et l'organisation des activités non professionnelles et amateurs.

Ce projet rend en outre possible la libération de terrains jusqu'alors réservés singulièrement sur le complexe Henri Terre de Troyes et de repenser leur attribution afin de répondre plus largement aux nombreux clubs de football de l'agglomération à la recherche de nouveaux créneaux.

Ce projet revêt un intérêt public local certain, s'inscrivant pleinement dans les objectifs précités du projet de territoire :

- Développement du sport de haut niveau et amateur,
- Développement du centre de formation déjà classé parmi les meilleurs de France (notamment sur le critère des diplômes) par la Ligue de Football Professionnel et la Fédération Française de Football avec un réel projet éducatif et social, permettant de donner une formation scolaire de qualité aux jeunes joueurs.
- Développement économique, permettant d'accompagner le développement de la SASP et des activités économiques. Selon les chiffres pour la saison 2022/2023, l'impact de l'activité de l'ESTAC pour l'économie auboise aurait été de 17 millions d'euros. À terme, l'exploitation du site entraînera des emplois permanents dans les domaines du sport, de la maintenance, de l'éducation, de la sécurité, de l'événementiel et du tourisme (environ 15 emplois créés par Troyes Facilities ou ses locataires, ainsi que de nombreux emplois chez les sous-traitants).
- Développement d'un équipement d'intérêt collectif ouvert aux structures scolaires, associatives et sportives locales.

Le calendrier prévisionnel prévoit une fin des travaux en juillet 2028 intégrant une nécessaire modification du PLU de la commune.

Le montant de l'investissement est estimé à 40 millions d'euros, acquisitions foncières incluses avec une demande de participation financière des collectivités territoriales de 15 millions d'euros.

Le budget prévisionnel serait ainsi ventilé :

- Pôle Groupe Professionnel : 10 352 000 €
- /Pôle Académie : 17 743 000 €
- Pôle Mutualisé : 9 352 000 €

Sous-total Hors acquisitions : 37 447 000 €

- Acquisitions : 2 357 000 €

Total avec acquisitions : 39 804 000 €

Les coûts des constructions (hors honoraires et mobiliers) est estimé à 18 300 000euros et 31 000 000 euros en incluant les terrains et travaux extérieurs.

Dans ce cadre, TCM a reçu une demande de subvention en date du 16 mai 2025 de la société Troyes Facilities.

L'aide de TCM est rattachée au régime cadre exempté de notification N° SA.111817 relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2024-2026, qui impose les obligations suivantes au bénéficiaire de l'aide :

- Les infrastructures ne devront pas être réservées à un seul utilisateur appartenant au monde du sport professionnel
- La construction de l'infrastructure est attribuée sur une base ouverte, dans le respect des règles applicables en matière de passation des marchés publics

Conformément l'article L1511-3 du CGCT, Troyes Champagne Métropole est l'autorité compétente en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises pour financer ce projet à hauteur de 15 millions d'euros avec le concours du Conseil Régional Grand Est et du Conseil Départemental de l'Aube.

La quote-part pour chacun des partenaires engagés s'établirait comme suit :

- Communauté d'agglomération TCM : 4 millions d'euros
- Conseil Régional du Grand Est : 8 millions d'euros
- Conseil Départemental de l'Aube : 3 millions d'euros

Le versement sera assuré dans le cadre d'un dispositif conventionnel à établir entre Troyes Champagne Métropole, le Conseil régional Grand Est et le Conseil départemental de l'Aube et selon des échéances à définir ultérieurement entre les parties, l'objet de la présente délibération étant de permettre aux actionnaires de Troyes Facilities de se positionner définitivement sur ce projet.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le financement de l'opération dans les conditions précitées**
- **D'AUTORISER la signature des actes nécessaires à la présente délibération**
- **DE DIRE que des conventions avec les autres collectivités partenaires seront à approuver lors d'un prochain conseil communautaire**

CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Projet de centre d'excellence, de vie et d'entrainement

Régime cadre exempté de notification N° SA.111817 relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2024-2026

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment ses articles 107 à 109,

Vu le Régime cadre exempté de notification N° SA.111817 relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2024-2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son articles L. 1511-3

Vu la délibération n°... du ...

Vu la demande d'aide déposée par la Société TROYES FACILITIES en date du 16 mai 2025

Considérant que ce projet relève du régime cadre exempté précité, tant au regard des conditions d'utilisation de cette infrastructure, qu'au regard du montant de l'aide

Considérant que ce projet revêt un intérêt local et participe au développement économique du territoire,

ENTRE

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Et

La société TROYES FACILITIES

ci-après le bénéficiaire

Il est convenu ce qui suit

Article 1 OBJET DE LA CONVENTION

Le bénéficiaire s'engage à réaliser son projet de construction d'un centre d'excellence, de vie et d'entraînement ESTAC conformément au dossier de demande d'aide déposé auprès de Troyes Champagne Métropole.

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE souhaite accompagner ce projet sous forme d'une subvention conformément à l'article L1511-3 du CGCT.

La présente convention a pour objet de définir le cadre et les modalités des engagements réciproques de TROYES CHAMPAGNE METROPOLE et du bénéficiaire.

Article 2 MONTANT DE L'AIDE

L'aide octroyée par TCM est de 4 millions d'euros.

Son versement sera assuré dans le cadre d'un dispositif conventionnel établi entre Troyes Champagne Métropole, le Conseil départemental de l'Aube et le Conseil régional Grand Est qui contribueront de manière complémentaire respectivement à hauteur de 3 et 8 millions d'euros et selon des échéances à définir ultérieurement entre les parties.

Article 3 DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire atteste de la régularité de la situation de son entreprise au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Il déclare se conformer sans réserve, pour la construction puis pour l'exploitation du site, aux dispositions du Régime cadre exempté de notification N° SA.111817 relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2024-2026.

Le bénéficiaire déclare être informé que l'octroi d'aides à l'investissement immobilier est subordonné à l'engagement de l'entreprise de maintenir pendant une période de cinq ans au moins son activité sur les terrains pour lesquels il a bénéficié de l'aide.

La subvention consentie par TROYES CHAMPAGNE METROPOLE est la contrepartie de la bonne réalisation du projet du bénéficiaire tel que décrit dans sa demande d'aide. Son abandon ou une modification de l'objet de l'opération sans l'accord des partenaires financiers sera de nature à entraîner le reversement intégral de l'aide nonobstant les sommes engagées par le bénéficiaire.

En cas de manquement de l'entreprise bénéficiaire à son engagement, cette dernière s'engage à rembourser intégralement le montant de l'aide perçue. Dans ce cadre TROYES CHAMPAGNE METROPOLE lui adressera un courrier d'information de son intention de faire usage de cette clause permettant au bénéficiaire de produire toutes observations qu'il estimera utile. A l'issue de cette phase contradictoire, TROYES CHAMPAGNE METROPOLE émettra un titre de recettes à l'encontre du bénéficiaire en vue de la récupération de l'aide perçue.

Il en ira de même dans le cas où le bénéficiaire ne ferait pas l'acquisition des terrains ou n'obtiendrait pas les autorisations d'urbanisme nécessaires au projet dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la présente convention.

Article 4 CONTROLE

Le bénéficiaire s'engage à répondre à toute demande d'information et d'accès aux documents strictement nécessaires au contrôle du respect des conditions de la présente convention.

Il informera TROYES CHAMPAGNE METROPOLE de tout changement s'agissant du projet aidé dans le cadre de la présente convention ou de toute modification importante de sa situation (dissolution, fusion, redressement judiciaire, liquidation ...).

Article 5 LUTTE ANTIFRAUDE

Le bénéficiaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts, irrégularité, fraude ou corruption qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de la présente convention.

Article 6 DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre vigueur à compter sa notification au bénéficiaire et jusqu'au terme du délai de 5 ans mentionné à l'article 3 de la présente convention.

Article 7 RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention, et nonobstant les dispositions de l'article 3, TROYES CHAMPAGNE METROPOLE pourra résilier la présente convention après mise en demeure préalable du bénéficiaire de respecter ses engagements contractuels.

Article 8 JURIDICTION COMPETENTE

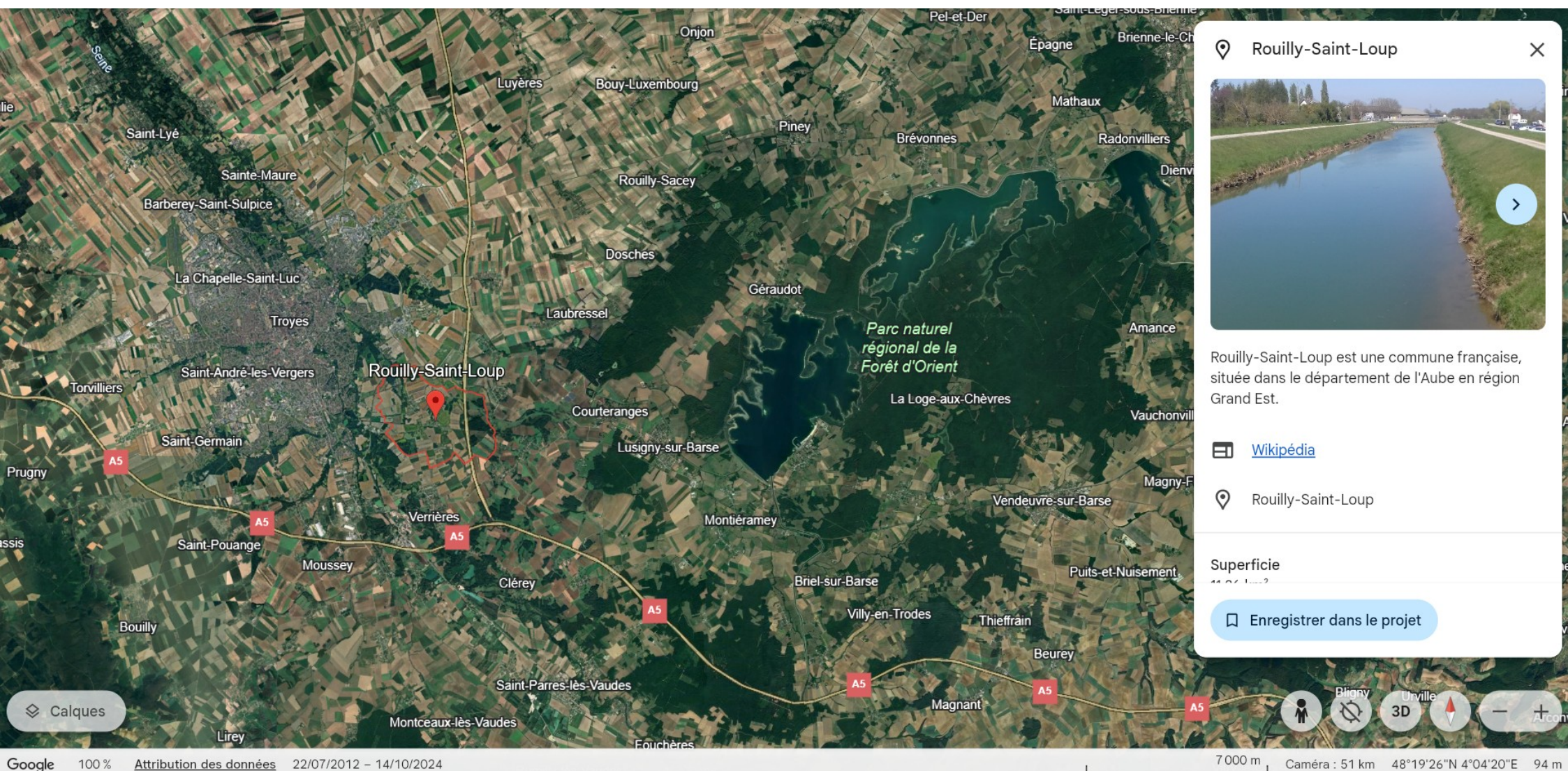
En l'absence d'accord amiable, les parties s'en remettront au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne pour tout litige issu ou lié au respect de la présente convention.

Fait à ... en deux exemplaires

Pour Troyes Champagne Métropole

Pour le bénéficiaire





 **Rouilly-Saint-Loup** 



Rouilly-Saint-Loup est une commune française, située dans le département de l'Aube en région Grand Est.

 [Wikipédia](#)

 **Rouilly-Saint-Loup**

Superficie
11 821 ha

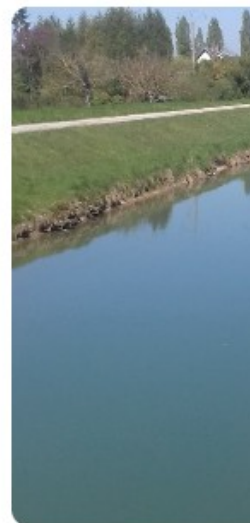
 **Enregistrer dans le projet**



[Retour Sommaire](#)



Rouilly-Sa



Rouilly-Saint-Loup
située dans le dép
Grand Est.



[Wikipédia](#)



Rouilly-Sain

Superficie

11 061 km²



Enregistrer





A CONFIGURATION WITH FIRST TEAM MORE SEPARATED, AT THE NORTH

Monsieur le Président
Troyes Champagne Métropole
1, place Robert GALLEY
10000 TROYES

Troyes, le 16 mai 2025

Objet : Demande d'aide – TROYES FACILITIES – Projet de centre d'excellence, de vie et d'entraînement ESTAC

Monsieur le Président,

Je prends attache avec vous en ma qualité de représentant de la société TROYES FACILITIES, filiale de la Holding ESTAC, elle-même propriétaire de la société anonyme sportive professionnelle ESTAC.

Les termes « ESTAC » ou « club » ci-après utilisés, font référence à deux entités juridiques : une société anonyme sportive professionnelle et une association sportive, conformément aux dispositions du titre II de la partie législative du Code du sport.

L'ESTAC souhaite réunir au sein d'un site unique, l'ensemble des activités du club pour en faire à la fois un centre professionnel, un centre de formation référence pour les jeunes joueurs de la région, un centre administratif, et pouvant également et éventuellement proposer des activités complémentaires (expositions, conférences, séminaires, restauration, etc.).

Cet ensemble à créer constituerait un centre d'excellence, de vie et de performance, moteur économique et vitrine pour notre territoire. Parallèlement, ce projet permettrait de redonner des créneaux supplémentaires aux acteurs locaux et ainsi une plus grande disponibilité des terrains de football situés au Complexe Sportif Henri Terré de Troyes, pour les clubs amateurs situés sur le territoire de Troyes Champagne Métropole.

Ce projet, dont le coût est aujourd'hui estimé à 40 millions d'euros environ, acquisitions foncières comprises, sera porté par la société TROYES FACILITIES propriétaire du terrain et des bâtiments, qu'elle louera à l'ESTAC.

Les services de Troyes Champagne Métropole nous ont indiqué que ce projet pourrait bénéficier d'une aide sur le fondement du régime cadre exempté de notification SA.111817, relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2024-2026.

Dans ce contexte, la société TROYES FACILITIES, filiale de la Holding ESTAC a l'honneur de solliciter, par la présente, une aide de votre collectivité sur la base des informations suivantes.

Description et localisation du projet

Le projet prévoit la création d'un complexe structuré autour de trois pôles complémentaires :

- **Pôle « Groupe Professionnel »** – 1 500 m² environ (hors terrains) :
Ce pôle est destiné à l'accueil et à l'entraînement des joueurs de football professionnel. Il comprend 2,5 terrains hybrides pour les entraînements de l'équipe professionnel, un ensemble vestiaires – une salle de musculation – un espace balnéothérapie adapté aux besoins de la haute performance ainsi que des bureaux pour le staff sportif, technique et médical.
- **Pôle « Académie »** – 3 200 m² environ (hors terrains) :
 - **Le Centre de formation**, spécifiquement dédié à la formation des jeunes joueurs amateurs. Il comprend 3,5 terrains d'entraînement (dont 1,5 en gazon hybride et 2 en synthétique), 9 vestiaires accompagnés d'un espace de musculation, 42 chambres pour l'hébergement des jeunes sportifs, 7 salles de cours et des bureaux pédagogiques, intégrant pleinement la dimension scolaire et éducative du projet.
 - **Le Complexe compétitions**, destiné à l'accueil de compétitions amateurs et d'événements ouverts au public. Il comprend 1 terrain hybride, 4 vestiaires, une tribune de 300 sièges pour les spectateurs, un espace de convivialité regroupant un club house.
- **Pôle « Mutualisé »** – 1 900 m² environ :
 - **Le Siège administratif**, qui regroupe les fonctions supports du club. Il comprend notamment un open space pour les collaborateurs et des bureaux de direction pour l'ensemble des deux structures occupantes (SASP et Association).
 - **Un Espace réceptif**, pour l'accueil du personnel interne et le cas échéant, des utilisateurs extérieurs. Il comprend un espace de restauration / bar, des salles de réunion, une salle de presse équipée pour les conférences officielles.
 - **Des locaux de stockage** notamment réservés aux équipements de maintenance des terrains, à l'intendance et à l'archivage.

Le projet sera basé à Rouilly-Saint-Loup, une commune à huit kilomètres à l'Ouest du centre-ville de Troyes au cœur du département de l'Aube, dans la région Grand Est.



Usages prévus de l'équipement

Conformément aux exigences du régime SA.111817, le projet a été conçu pour répondre à une pluralité d'usages, dépassant le cadre strict du sport professionnel.

a. Usages liés au sport professionnel

Ces usages concernent l'équipe professionnelle et ses besoins de haut niveau :

- Entraînements du groupe professionnel sur les terrains hybrides ;
- Utilisation des vestiaires, des installations de balnéothérapie et de préparation physique par le staff et les joueurs professionnels ;
- Occupation des bureaux par les services techniques et sportifs liés à l'équipe première.

b. Usages non liés au sport professionnel

La majorité des surfaces et des fonctionnalités du projet est dédiée à des usages non professionnels :

- Activités du centre de formation (accueil de jeunes joueurs en formation, encadrement éducatif, entraînements non professionnels, hébergement et scolarité) ;
- Organisation de compétitions de football amateur ;
- Mise à disposition des installations pour des stages de football destinés à un jeune public voire pour d'autres événements au service du territoire (inclusion, insertion) ;
- Accueil de séminaires, réunions et événements d'entreprise ou institutionnels, notamment dans les salles de réunion et les espaces partagés du pôle Mutualisé ;
- Expositions et conférences sur l'histoire de l'ESTAC.

L'usage professionnel, limité aux besoins d'entraînement et de gestion du groupe professionnel, sera concentré sur une amplitude hebdomadaire maximale de six jours par semaine, dans le cadre d'un calendrier sportif maîtrisé.

À l'inverse, les usages non professionnels sont prévus sur l'ensemble de la semaine, y compris les week-ends, assurant ainsi une occupation continue et optimisée des infrastructures au service de l'intérêt collectif.

Cette logique d'ouverture 7 jours sur 7 des installations à des publics non professionnels confirme la prédominance de ces usages dans l'équilibre global du projet. En outre, la part non-professionnelle représente 62 % de la surface totale (terrains et bâtiments), 63% du coût global d'investissement ainsi que 60% du temps d'occupation hebdomadaire.

Montage juridique

Le propriétaire du foncier et des bâtiments construits sera la société TROYES FACILITIES, société *ad hoc* constituée pour porter l'investissement immobilier. Cette société est détenue à 100 % par la société Holding ESTAC.

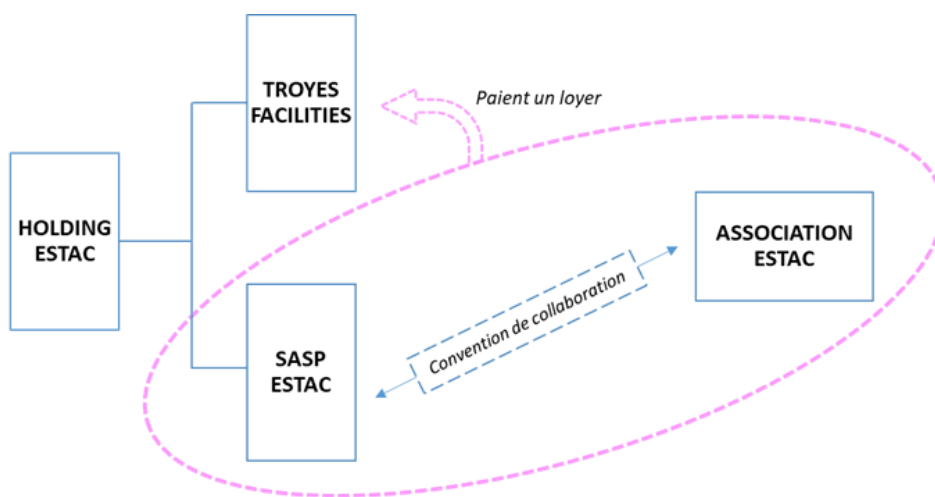
TROYES FACILITIES est la demanderesse de la subvention publique dans le cadre du régime SA.111817.

Une fois les travaux achevés, TROYES FACILITIES exploitera et mettra les installations à disposition des deux structures sportives principales du club par le biais de baux locatifs à droit réel :

- Un bail locatif avec la SASP ESTAC, société professionnelle exploitant l'activité de l'équipe première,
- Un bail locatif avec l'Association ESTAC, qui assure les missions de formation, d'encadrement éducatif et l'organisation des activités non professionnelles et amateurs.

Ce schéma permet :

- Une gestion autonome et adaptée des espaces par chaque entité utilisatrice,
- Une clarté des relations contractuelles et des flux financiers,
- Un respect strict de la séparation des usages professionnels et non professionnels



Calendrier prévisionnel de l'opération

Il est imaginé le calendrier suivant :

- Mai 2025 – Septembre 2025 : acquisition du terrain (avec conditions suspensives)
- Mai 2025 – Janvier 2027 : démarches administratives (modification PLU, autorisation environnementale, permis de construire, etc.)
- Février 2027 : début des travaux
- Juillet 2028 : fin des travaux

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel se compose de la façon suivante et est plus amplement détaillé en annexe.

- | | |
|--------------------------------|----------------|
| - Pôle Groupe Professionnel | : 10 352 000 € |
| - Pôle Académie | : 17 743 000 € |
| - Pôle Mutualisé | : 9 352 000 € |
| - Sous-total Hors acquisitions | : 37 447 000 € |
| - Acquisitions | : 2 357 000 € |
| - Total avec acquisitions | : 39 804 000 € |

Plan de financement

Le plan de financement s'établit comme suit :

1/ Hors acquisitions foncières :

- Région Grand Est	}	: 15M€
- Troyes Champagne Métropole		
- Département de l'Aube		
- Fonds propres Troyes Facilities		: 22,5 M€
=====		
		37,5 M€

2/ Avec acquisitions foncières :

- Collectivités	: 15 M€ (37,5%)
- Fonds propres Troyes Facilities	: 25 M€ (62,5%)
=====	
40 M€	

Forme et montant de l'aide demandée

L'ESTAC souhaite que l'aide sollicitée auprès de votre collectivité prenne la forme d'une subvention en euros.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, je reste à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Edwin PINDI
Représentant légal



Annexes :

- Note intérêt général – Centre de vie ESTAC
- Synthèse et détail des coûts – Centre de vie ESTAC
- Amortissement & Business plan – Centre de vie ESTAC
- Plans – Centre de vie ESTAC
- Planning prévisionnel d’exploitation – Centre de vie ESTAC
- Récapitulatif occupations professionnelles et non-professionnelles – Centre de vie ESTAC
- Calendrier provisoire - Centre de vie ESTAC
- Rapport de consultations architectes (avec traduction) – Centre de vie ESTAC
- Troyes Facilities – Kbis
- Troyes Facilities – Statuts
- Troyes Facilities – Rib

Le Centre de Vie de l'ESTAC, un projet au service et pour le territoire

L'ESTAC (Espérance Sportive Troyes Aube Champagne), sous ses différentes appellations, porte depuis plus de cent vingt-cinq ans les couleurs d'un territoire passionné. Le football troyen et aubois a connu une progression régulière, ponctuée de montées en Ligue 1, de participations européennes et d'un développement constant de sa structure professionnelle comme de sa formation.

En 2020, l'ESTAC a franchi une nouvelle étape en rejoignant le giron du City Football Group, premier propriétaire et exploitant privé de clubs de football au monde, avec treize clubs sur cinq continents (Manchester City, Girona, Melbourne City, New York City, etc.). Cette intégration a permis au club de se doter d'outils, d'un savoir-faire et d'une vision à long terme, dans le respect des spécificités locales.

Pour poursuivre son développement, l'ESTAC doit construire un modèle économique viable et responsable, lequel repose sur trois piliers : la performance sportive, la formation des jeunes, et l'ouverture au territoire.

Ainsi est lancé, dès 2022, le projet de création du Centre de Vie de l'ESTAC dans le territoire aubois, au cœur du Grand Est.

Un projet d'intérêt stratégique pour la stabilité du club et l'attractivité territoriale

Dans un contexte de fortes turbulences pour le football professionnel français – évolutions de gouvernance, instabilité des recettes liées aux droits télévisés, faillites de clubs historiques – la pérennisation de l'ESTAC au plus haut niveau devient un **enjeu stratégique**, pour le club et l'actionnaire ainsi que pour les différentes collectivités territoriales qui bénéficient de nombreuses externalités positives.

Un club structuré ne se limite pas à ses performances sportives. Il participe à **l'animation du tissu local**, renforce l'attractivité résidentielle et économique, et devient un **vecteur de fierté collective**. En somme, un cercle vertueux d'amélioration du cadre de vie régional.

Le football professionnel est un **levier d'image** sans équivalent, capable de faire rayonner une ville et ses alentours sur les plans nationaux et internationaux à l'instar des villes de Lens, Guingamp ou Auxerre, à la démographie limitée, réputées grâce aux exploits répétés de leurs équipes professionnelles. Inversement, les dépôts de bilan ou les rétrogradations administratives de clubs historiques (CS Sedan, FCO Charleville-Mézières, FC Sochaux) ont pu participer à la décroissance de l'attractivité de ces villes éponymes.

L'ESTAC est le **seul club professionnel du département de l'Aube**, porteur d'une identité sportive et territoriale unique.

L'installation du Centre de Vie dans un territoire à dominante rurale répond aussi à un **besoin d'équilibre**, en luttant contre la concentration géographique excessive des équipements et des investissements. C'est une opportunité rare de faire émerger un projet d'ampleur, tout en soutenant un **modèle sportif responsable et durable**.

C'est cette vision que porte le projet de Centre de Vie de l'ESTAC, un équipement structurant à vocation **sportive, éducative, économique, sociale et environnementale**.

Une ambition sportive au service de la performance et du territoire

Une stratégie de performance durable

L'ambition du projet repose sur la construction d'un **Centre de Vie moderne et unifié**, répondant aux plus hauts standards du football professionnel (terrains hybrides, salles de soins, centre médicalisé, salles de musculation, etc.) afin d'offrir à l'équipe première **excellence sportive et performance**.

Cette ambition se caractérise ainsi :

- **Moyens et infrastructures d'excellence** : la qualité des infrastructures va permettre de diversifier nos pratiques, de favoriser le développement de nos équipes et in fine, d'améliorer durablement nos performances et notre compétitivité.
- **Attractivité territoriale** : la présence d'un club professionnel offre une **visibilité exceptionnelle au territoire**, en raison de son rayonnement à la fois national et international (diffusion à la télévision, interactions créées sur les réseaux sociaux, affluences de public lors des matchs, etc.).
- **Création d'emplois directs et indirects** : les travaux liés au Centre de Vie génèrent de nombreuses retombées économiques locales et mobilisent des entreprises du territoire (à cette étape d'étude de faisabilité du projet : Socotec environnement, AGS Ingénierie, Perspectives urbanisme, Sport Expert Pilotage, FP Géomètre). Tout en respectant les règles de mise en concurrence, faire ses meilleurs efforts pour travailler en local est un choix assumé de l'ESTAC. À terme, l'exploitation du site entraînera des emplois permanents dans les domaines du sport, de la maintenance, de l'éducation, de la sécurité, de l'événementiel et du tourisme.

Pour exemple, d'après l'étude d'impact économique du Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES) menée lors de la saison 2022/2023¹, l'ESTAC représentait en Ligne 1 :

¹ Lepetit, C. et Roudaut, A., ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE ESTAC TROYES, Centre pour le droit et d'économie du sport (CDES), avril 2024.



Cette même étude a évalué que l'ESTAC soutenait 223 emplois en équivalent temps plein (dont 159 emplois directs).

L'ambition de devenir un centre de formation référence

L'ESTAC a fait de la formation un axe stratégique prioritaire, avec un centre déjà classé **parmi les meilleurs de France** par la Ligue de Football Professionnel et la Fédération Française de Football. Le Centre de Vie viendra renforcer cette dynamique, avec l'ambition de devenir une référence, en maximisant les synergies et combinant :

- **Formation sportive de haut niveau** : un encadrement technique qualifié, des structures modernes et un accompagnement individualisé pour les joueurs en formation notamment vers la professionnalisation.
- **Double projet éducatif et social** : création de salles de classe, internat, soutien scolaire, accompagnement psychologique et social, chaque joueur devant construire un parcours scolaire ou professionnel parallèle à sa carrière sportive.
- **Cohésion sociale et mixité** : un accueil de jeunes footballeurs de toutes origines sociales et culturelles et de quelconques nationalités, favorisant l'égalité des chances et la diversité.

Le Centre de formation est à la fois un **outil de rayonnement national et international, un levier d'insertion** et un **espace d'émancipation pour la jeunesse**. Il est également le théâtre de **réussites emblématiques et à venir** :

- Blaise Matuidi et Djibril Sidibé ont été formés à l'ESTAC avant de devenir champions du monde. Ils sont aujourd'hui ambassadeurs du club à l'international et incarnent la réussite d'un **modèle basé sur la formation, l'humilité et le travail**.

- A l'instar de Damien Perquis (ancien international et désormais consultant sportif), Mathys Detourbet, né à Troyes et formé tout du long à l'ESTAC, a récemment signé son premier contrat professionnel avec le club. Il représente quant à lui **la nouvelle génération du territoire**.

Une ouverture vers l'extérieur, au service du territoire

Un site à vocation publique, patrimoniale et événementielle

Le futur Centre de Vie ne sera pas un espace exclusivement réservé aux sportifs professionnels : sur une hypothèse d'utilisation hebdomadaire à 650 heures, plus de la moitié sera dédiée à la sphère non-professionnelle (entraînements et compétitions de football amateur, sport études et hébergements, séminaires, expositions, conférences, etc.). Il a été conçu comme un **lieu ouvert**, point de convergence des dynamiques sociales, éducatives, culturelles et économiques.

Au grand public, il est un espace de rassemblements, d'échanges et d'activités :

- **Organisation de stages pour les jeunes**, pendant les vacances scolaires (petites et grandes), afin d'initier les enfants du territoire à la pratique du football et aux valeurs de l'ESTAC.
- **Activités récréatives, sportives, culturelles et éducatives** ouvertes aux structures scolaires, associatives et sportives, centres de loisirs, associations sportives locales.
- **Partage de certains créneaux des terrains** pour les clubs amateurs, dans une logique de mutualisation et redistribution de créneaux d'occupation des terrains actuellement utilisés par l'Association ESTAC au profit des associations sportives et groupes scolaires du secteur.
- **Ouverture du site les week-ends**, avec des espaces accessibles au public telle qu'un terrain de compétition doté d'une tribune.

Aux entreprises et institutionnels, il est un nouveau pôle d'attractivité économique régional majeur :

- **Accueil de séminaires, conférences, formations professionnelles** dans des espaces dédiés, avec une offre complète (espaces networking connectés, restauration, hébergements, animations).
- **Privatisation possible pour des événements d'entreprise** ou des cérémonies officielles.
- **Lieu d'unité et de célébration de l'histoire de l'ESTAC**, avec des espaces et actions mettant en lumière un héritage de 125 ans d'histoire ([plus de 17 000 personnes accueillies à cet effet en avril 2025](#))
- **Camp d'entraînement d'équipes nationales et internationales**, renforçant l'attractivité du territoire à l'échelle européenne.

- **Présence hebdomadaire de médias nationaux et internationaux**, avec espaces presse dédiés bénéficiant de services optimaux : studios d'interviews, espaces connectés et salle de conférences.

Un engagement sociétal et environnemental concret

Le Centre de Vie de l'ESTAC porte un **engagement fort en matière de développement durable et de responsabilité sociale**, en cohérence avec les enjeux contemporains et la recherche d'une autosuffisance énergétique.

L'**intégration dans le paysage local** est essentielle pour le club, qui s'implante sur la route de la Forêt d'Orient, à proximité de la vélovoie verte. L'objectif est de créer un **véritable point d'étape pour le grand public** avec différentes activités :

- un parcours de santé,
- des potagers et vergers pédagogiques (le cas échéant, entretenus par une structure associative locale et ouverts aux écoles),
- des ruches (en partenariat avec les apiculteurs locaux),
- des collaborations à élaborer avec le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient,
- etc.

En résumé, le Centre de Vie de l'ESTAC est un projet structurant d'intérêt général, vital pour la pérennisation du club, à la croisée des ambitions sportives, sociales, économiques et environnementales. Il incarne une vision moderne du sport professionnel : ancré dans son territoire, ouvert à tous, porteur de sens et d'avenir.

Madame Löetitia BEURY

J'ai une question par rapport à cet investissement. Pendant plusieurs années on a soutenu, financé le Stade de l'Aube. En fait on finance quand même pas mal de perte, qu'on se le dise. Est-ce qu'il ne serait pas opportun maintenant d'inclure dans ce projet une négociation, une discussion avec City autour du Stade de l'Aube pour avoir un complexe et une cohérence complète dans les investissements et peut-être aussi s'y retrouver au niveau de Troyes Champagne Métropole et arrêter de financer de la dette et d'aller vers ce genre de projet, c'est plutôt un projet d'avenir, mais regardons à côté ce qu'on a depuis plusieurs années sur le stade. Voilà, une suggestion.

Monsieur le Président

Vous voulez dire jusqu'à vendre le stade ?

Madame Löetitia BEURY

En tout cas, en discuter, discuter des perspectives, soit de régie, soit de vente, mais en tout cas en discuter ouvertement pour que ce projet soit porteur et qu'on arrête aussi à un moment donné, nous, peut-être une hémorragie, mais en tout cas y réfléchir sérieusement.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Madame. Monsieur GIRARDIN.

Monsieur Olivier GIRARDIN

Oui, Monsieur le Président. Moi j'ai un sujet sur ce rapport et cet engagement au moment où on se parle. Je pense que c'est un beau projet, incontestablement. Mais c'est ce que j'exprimais dans le cadre du Conseil Départemental, à partir du moment où nous avons et nous allons avoir quelques sujets de priorités à tracer. Je me dis que l'opportunité qui est ici est une opportunité qui peut nous emmener loin et il faudra qu'un jour on ait en tête que quand on a des priorités, ben celles-ci parfois doivent être décalées dans le temps. Et donc moi je pense que ce n'est pas le moment de se lancer dans ce projet. Voilà. Qui est un bon projet. Voilà. Et donc je m'abstiendrai sur ce rapport Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Monsieur le Maire. D'autres questions ? Moi, honnêtement sur la question du stade, je donne mon sentiment personnel, après c'est l'expression d'une majorité au Conseil à Troyes, au Conseil Communautaire le moment venu, et puis ce sera aux électeurs de définir quels sont ceux qui les dirigeront pendant 6 ans. Mais moi je n'ai pas de tabous. Je n'ai aucun tabou. Si l'actionnaire majoritaire dit dans son programme un jour, et on n'a pas eu ce type de conversation, ni avec les actionnaires de City, ni avec les dirigeants actuels, ni avec l'énorme fond qui est au-dessus de City et qui fait quelque chose comme 800 milliards, donc 800 milliards c'est à la portée de nous mettre à la fonte pour acheter le stade de Troyes, de l'Aube. Mais si un jour il veut l'acheter et qu'il mette quelques dizaines de millions, je serai très heureux de proposer

ces recettes pour des affectations de politique publique d'accompagnement. Je veux dire qu'on n'a pas vocation sur l'éternité, voilà, mais ce n'est pas le cas. Cela étant, c'est des modèles qui existent. C'est un modèle qui existe à City, regardez le débat qu'il y a entre le Parc des Princes et Paris Saint-Germain, non seulement sur l'achat ou alors sur la construction d'un stade à un autre endroit. Regardez le débat qu'il y a eu entre l'OL et Gerland aussi. Donc les grands actionnaires, un jour, ils aiment bien être propriétaires chez eux pour faire du spectacle, du foot, de l'accompagnement, de l'entertainment, de plein de choses, voilà. On n'en est pas là. Voilà, mais pour moi il n'y a pas de tabou, il n'y a pas de totem et je comprends parfaitement ce que vous dites. Sur la qualité du projet, il est incontestable. Après, je crois qu'il faut le mettre en perspective, non pas si je puisse me permettre, de compétences obligatoires et de compétences facultatives. Le sport est une compétence facultative mais elle est transversale et elle concerne tout le monde. Elle concerne les communes qui ont des associations, elle concerne des communes qui ont des équipements, mais le foot professionnel aujourd'hui, quel est l'évènement qui fait sortir ou qui ferait sortir si on était en Ligue 1, quatorze, quinze, seize mille personnes lorsque fut le cas lorsqu'on était en Ligue 1 en ville et qui apportait des points de croissance à la ville pour les hôtels, les restaurants, les bars, et cetera ? On n'est pas capable de créer un évènement qui fasse sortir près de 10 000 personnes une fois tous les quinze jours à Troyes en dehors du foot. On n'est pas capable de créer les conditions, de drainer ce qui est aujourd'hui le sport universel et reconnu par tous. En revanche, quand je vois le bazar qu'il y a à l'échelle de tous les clubs de foot professionnels, sur les quarante, sur les trente-six clubs professionnels, il y en a la moitié à vendre. Regardez, notre sauvetage n'a été dû, ça m'avait pourtant été largement reproché, que par le fait que c'est Manchester City qui était devenu leur actionnaire majoritaire de l'ESTAC. Manchester City propriétaire de Troyes a pu se sauver quand les propriétaires, fonds américains des Girondins de Bordeaux sont tombés en 5^{ème} division. Quand je vois le débat qu'il y a sur l'OL Lyon, l'OL Lyon ! C'est un fonds américain, c'est TEXTOR. Ils sont à l'heure où nous parlons rétrogradés par la DNCG en Ligue 2. Alors qu'ils sont qualifiés dans la dernière partie du championnat pour la Ligue Europa qualifié pour les Coupes d'Europe et qui sont aujourd'hui dans l'hypothèse où ils descendent en Ligue 2, ils ne descendent pas en Ligue 2. C'est le toboggan total et absolu avec probablement un effondrement comme les Girondins de Bordeaux, les Girondins de Bordeaux champions de France plusieurs fois. L'OL Lyon sous Aulas, ça a été avant Paris Saint-Germain, le tonitruant triomphateur des Championnats de France avec sept victoires d'affilée. Et aujourd'hui, on a un actionnaire formidable qui s'est inscrit dans la durée qui propose cela. Il a besoin de l'engagement des collectivités, je comprends ce que vous dites. Mais c'est cet engagement, il n'a pas besoin de cet argent mais il a besoin de l'engagement des collectivités pour atteindre son objectif. Je ne pense pas qu'il y aura deux clubs dans les trente-six clubs pros l'année prochaine qui annonceront un effort de 40 millions d'investissement au service d'une académie de sport qui fera rayonner Troyes à l'échelle européenne sur une marque mondiale qui s'appelle aujourd'hui Manchester City. Ça a été très reproché ces satellites et aujourd'hui c'est ce qui nous sauve. Ça nous sauve à Troyes, ça a sauvé Strasbourg qui est propriété de Chelsea et qui a failli finir en Ligue des Champions, qui échappe malheureusement à la Coupe d'Europe, mais ils font une saison tonitruante parce que justement ce modèle-là est le seul qui permet d'avoir un espoir dans le foot. Peut-être qu'on peut raisonner en creux et à l'envers. Imaginez que ce ne soit pas City, que ce soit un actionnaire qui n'ait pas véritablement les poches profondes, qui n'ait pas d'ambition pour l'académie et qu'on ne passe pas en DNCG et qu'on soit rétrogradés en national, ben je préfère le débat que nous

avons ce soir que le débat que nous avons l'an dernier, pour dire les choses très franchement. Voilà. Merci David. Rien à rajouter, donc je mets aux voix. Pour ? Contre ? Abstention ?

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	26
Objet	CONVENTIONS DE PARTENARIAT : CSUI
Rapporteur	Guy DELAITRE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

1. Désignation du Président temporaire de séance

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLER Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	118	0	0

Le Conseil Communautaire désigne Marc SEBEYRAN comme Président temporaire de séance, à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Vote du rapport

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 91 / Votants : 111

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Sortis : BAROIN François, DENIS Valéry, LEDOUBLE Catherine, GIRARDIN Olivier, HONORÉ Nicolas.

Excusés et ont donné pouvoir mais ne prennent pas part au vote : LEBECQ Jérémy à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
111	07	111	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**CONVENTIONS DE PARTENARIAT : CSUI**Annexes :

- Offre de services TCM – CH de Troyes
- Convention TCM- commune de Saint-Julien-les Villas

Exposé :**1. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LE CENTRE DE SUPERVISION URBAIN INTERCOMMUNAL (CSUI) DE TCM ET LE CENTRE HOSPITALIER DE TROYES (CHT)**

A la demande initiale du Centre Hospitalier de Troyes, les services compétents de TCM se sont rapprochés de ceux du CHT afin d'élaborer un contrat de prestation de services en vue de compléter le dispositif de sécurisation de l'hôpital à travers son réseau de vidéoprotection.

Pour ce faire, TCM, par son centre de supervision urbain intercommunal (CSUI) fonctionnant 24h/24 où sont reliées près de 700 caméras, peut apporter son concours au CHT par le déport des images issues du réseau de vidéoprotection de l'hôpital vers le CSUI.

Par le CSUI, ces images seront accessibles à la Police Nationale, Police municipale de Troyes et au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), permettant ainsi aux services de sécurité et de secours d'évaluer leurs conditions d'intervention et d'adapter le dimensionnement de leurs moyens à la résolution de l'événement significatif rencontré.

Le contrat de prestation de services a pour objet de définir les conditions d'exécution desdites prestations entre TCM et le CHT pour l'exploitation du dispositif de vidéoprotection de ce dernier et en particulier les modalités de mise à disposition et d'utilisation sécurisées.

Ce contrat est conclu à titre onéreux sur le principe du remboursement à l'euro près des coûts d'investissement et de fonctionnement nécessaires à l'exploitation des informations par le CSUI via le réseau de caméras implantées exclusivement à l'extérieur des bâtiments mais dans l'enceinte du CHT.

L'indemnisation de TCM par le CHT couvre :

- la charge de fonctionnement du CSUI pour l'exploitation des caméras ;
- l'acheminement par fibre optique des flux vidéo correspondant aux caméras exploitées,

L'indemnisation est calculée sur la base des coûts unitaires suivants :

- Coût horaire du personnel CSUI : 35.10€ / agent
- Coût de fonctionnement annuel au mètre linéaire de fibre optique pour acheminement des flux vidéo : 0.49€ le ml
 - Distance urbaine du CHT au CSUI : 2000 ml

Le coût annuel est estimé à environ 31 600 euros

A ce coût annuel, s'ajoutera uniquement la première année des frais de raccordement entre le cœur du réseau fibre du CHT et l'entrée de l'hôpital de 1 300€

Concrètement, le contrat a pour objectif de :

- o Compléter les moyens de surveillance propres au CHT ;
- o Confirmer la localisation d'un événement ;
- o Evaluer l'ampleur d'un incident et anticiper son évolution afin d'adapter les moyens d'intervention ;
- o Evaluer le risque d'agression pour le personnel hospitalier ;
- o Faciliter les interventions des services de sécurité et de secours, notamment sur les trajets à emprunter pour se rendre sur un événement ;
- o Encadrer le report d'images entre les différents intervenants ;
- o Capitaliser les retours d'expérience suite aux interventions afin d'améliorer l'efficacité du dispositif.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la réponse de TCM à la demande du CHT au travers le contrat de prestation de services conclu entre TCM et le CH de Troyes ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des prestations.**

2. CONVENTION ENTRE le CSUI DE TCM ET LA COMMUNE DE SAINT JULIEN LES VILLAS RELATIVE A LA VIDEOPROTECTION COMMUNALE

A la demande initiale de la commune de Saint-Julien les Villas, les services compétents de TCM se sont rapprochés de ceux de la commune afin d'élaborer une convention afin de répondre aux souhaits spécifiques de la commune, ne pas stocker les images et confier le management complet par le CSUI, y compris les routeurs.

La présente convention concerne l'acheminement des flux vidéo issus du dispositif de vidéoprotection communal vers le CSUI depuis le point d'interconnexion des réseaux de fibre optique Commune/TCM sis rond-point Rivergado à Saint-Julien-les-Villas, le stockage de ces flux sur les serveurs et stockeurs appartenant à TCM et l'exploitation de ces flux vidéo par le CSUI.

La souscription de la commune aux services proposés est conclue à titre d'expérimentation pour une durée d'un an au plus à compter de la signature de la présente convention, permettant ainsi d'évaluer les coûts d'exploitation et de contribuer aux travaux du schéma directeur des sécurités de TCM, lequel vise à préciser l'étendue des missions du CSUI au bénéfice des communes membres. Dans

ce cadre, aucun frais, ni participation ne seront facturés à la commune durant cette période.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la réponse de TCM à la demande du CSU au travers de la convention conclue entre TCM et la commune de Saint-Julien-les-Villas ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des prestations.**

**CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER DE TROYES
ET LE CENTRE DE SUPERVISION URBAIN INTERCOMMUNAL
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Le Centre Hospitalier de Troyes sis n°101 avenue Anatole France à Troyes, représenté par son Directeur général, Monsieur Damien PATRIAT, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après désignée « le CHT »

et

La Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, sise 1 place Robert-Galley à Troyes, représentée par son Président, Monsieur François BAROIN en vertu de la délibération n° ... du 3 juillet 2025 du conseil communautaire, ci-après désignée « TCM » ;

Désignées communément « les parties ».

Préambule

Le CHT a sollicité TCM afin de bénéficier des moyens complémentaires de vidéo surveillance au travers du CSUI de TCM ;

Le CHT a été autorisé par arrêté préfectoral BSIPA 2025097-0010 du 7 avril 2025 annexé au présent document, pour une durée de cinq ans renouvelable, à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection sur son emprise foncière ;

Le CHT est compétent pour implanter un dispositif de vidéoprotection tant au sein de ses bâtiments que leurs abords dès lors que ces derniers sont situés dans l'emprise foncière dont il est propriétaire ;

TCM s'est dotée d'un centre de supervision urbain intercommunal (CSUI) sis 14 rue des Bas Trévois, à Troyes ;

Le système de vidéoprotection mis en œuvre par le CHT vise à assurer la sécurité des personnes et des biens dans un établissement ouvert au public ;

Par son fonctionnement en continu, le CSUI permet de renforcer la sécurité publique notamment par la facilitation des conditions d'intervention des forces de sécurité ;

Le CSUI par ses ressources propres est à même de seconder efficacement les ressources du CHT en matière de surveillance des espaces extérieurs dans l'enceinte du CHT.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir l'étendue des prestations de service exécutées par le CSUI au bénéfice du CHT ainsi que leurs modalités d'exécution et de prise en charge financière.

Ces prestations regroupent l'acheminement des flux vidéo issus du dispositif de vidéoprotection du CHT vers le CSUI et l'exploitation de ces flux vidéo par le CSUI.

Article 2. Autorisation d'exploitation et de retransmission des images

2.1. Autorisation du CSUI :

Le CHT autorise la transmission et l'exploitation des images des caméras surveillant les espaces extérieurs de son emprise foncière, au CSUI de TCM. Ces caméras ne visionnent pas la voie publique.

La liste des caméras exploitées par le CSUI avec l'autorisation du CHT, figure en annexe 2 du présent contrat. Cette liste peut évoluer sans que le contrat ne soit remis en cause. Les modifications apportées à cette liste sont diligemment communiquées par le CHT pour mise à jour de l'annexe par voie d'avenant au contrat.

Pour l'exploitation des images transmises, le CSUI se conformera aux dispositions de l'arrêté préfectoral portant autorisation de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection, notamment sur le délai de conservation des images et la date d'échéance de l'autorisation.

Il est précisé que le stockage des images est réalisé sur les équipements du CHT et que les flux de lecture, de relecture et d'extraction le cas échéant, sont exploités depuis et par le CSUI par connexion distante au serveur de stockage du CHT. Aucune image provenant du CHT n'est stockée au CSUI.

2.2. Signalement

Les actions et comportements constatés lors de leur visualisation par le CSUI et qui nécessitent un signalement et/ou un traitement particulier de la part du CSUI, doivent avoir fait l'objet de consignes établies par les parties.

2.3. Contrôle des caméras et rupture de service

Le personnel du CSUI dûment habilité pourra prendre le contrôle des caméras pour un temps limité à la gestion d'un événement opérationnel sur demande effectuée par le CHT adressée par tous moyens au responsable du CSUI.

Adresse électronique CSUI : csu@troyes-cm.fr

Téléphone CSUI : 03.25.45.27.17

La fermeture exceptionnelle du CSUI implique une interruption de service d'une durée notifiée au CHT mais aussi aux forces de sécurité (Police Nationale, Police municipale, SDIS) par le CSUI.

Le CSUI ne peut être tenu pour responsable de l'absence de signalement ou de réponse en "cas de force majeure" ou de désordres empêchant l'exécution de son service et résultant de faits auxquels il est étranger.

En tout état de cause, l'interruption du service ne saurait donner lieu à indemnité ou réclamation de quelle que nature qu'elle soit auprès de TCM.

Article 3. Habilitation des agents de TCM

Le CHT est informé de la liste nominative des agents du CSUI habilités à exploiter les images issues des systèmes de vidéoprotection du CHT (liste des caméras en annexe).

Il est convenu qu'en cas de modification des effectifs du CSUI habilités au visionnage, à la relecture et à l'exploitation des images issues de la vidéoprotection, le CHT sera informé par tous moyens, dans les meilleurs délais.

Article 4. Adhésion au règlement intérieur du CSUI

TCM s'est dotée d'un CSUI qui centralise et contrôle le cas échéant, les écrans des systèmes de vidéoprotection. Le règlement de fonctionnement détaillant les modalités de traitement et d'accès aux images du CSUI est annexé à la présente.

La signature du présent contrat entraîne l'adhésion immédiate et sans réserve du CHT aux dispositions du règlement intérieur de fonctionnement du CSUI.

Toute modification apportée par TCM au règlement intérieur du CSUI fera l'objet d'une communication par tous moyens au CHT dans le mois suivant l'approbation du règlement intérieur modifié.

Article 5. Modalités financières

5.1. Indemnisation de la charge de travail

Le présent contrat entre le CHT et TCM donne lieu à indemnisation de la charge de fonctionnement supportée par le CSUI sur la base des d'unités d'œuvre constatées pour une période d'activité donnée.

Les unités d'œuvre et leurs coûts sont détaillés en annexe 3.

Le barème tarifaire est révisable annuellement. Il revient à TCM de communiquer au CHT au plus tard le 31/01 de l'année le barème applicable à l'année civile-même.

5.2. Raccordement

La transmission des images entre le CHT et le CSUI s'effectue par fibre optique.

Le CHT accepte que le raccordement soit réalisé par TCM et de rembourser son coût de mise en œuvre à l'euro près à TCM.

Ce raccordement comprend deux sections.

La section 1 comprend la portion courant du point de concentration et de connexion du réseau dédié à la vidéoprotection du CHT jusqu'au point le plus proche dont TCM dispose au travers de son réseau de fibre optique (armoire technique de TCM pour la gestion des feux tricolores, sise à l'angle de la rue Abbé Velut et route d'Auxerre).

Le CHT est responsable de l'efficience et donc de la maintenance de cette section dès sa mise en service.

La section 2 comprend la portion courant de l'interconnexion des réseaux CHT et TCM (armoire technique de TCM pour la gestion des feux tricolores, sise à l'angle de la rue Abbé Velut et route d'Auxerre) jusqu'au CSUI.

TCM est responsable de l'efficience et donc de la maintenance de cette section dès sa mise en service.

L'acheminement des flux vidéo via la fibre optique mise en place par TCM fait l'objet d'un remboursement du coût de fonctionnement défini en annexe.

5.3. Maintenance des équipements de vidéoprotection

Le CHT est propriétaire des équipements de vidéoprotection et prend à sa charge exclusive les frais de maintenance et de renouvellement de l'ensemble de son système de vidéoprotection.

Conformément à l'article L251-3 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI), les opérations de vidéoprotection sont réalisées de telle sorte qu'elles ne visualisent pas les images

de l'intérieur des immeubles d'habitation, ni de façon spécifique celles de leurs entrées.

Le CSUI signalera toute anomalie concernant un manquement à cette obligation dans les plus brefs délais au CHT qui s'engage à faire le nécessaire par le biais de son service de maintenance.

Dans le cas contraire, après en avoir avisé le CHT par tous moyens, le CSUI cessera son exploitation des caméras constatées non conformes jusqu'à régularisation de leur situation.

Pour ce faire, le CHT désignera nominativement un interlocuteur privilégié pour être destinataire de l'alerte émise par le CSUI et ayant la charge d'informer ce dernier de la remise en conformité.

Article 6. Extension de l'autorisation

6.1. Extension du réseau de vidéoprotection

Pendant la durée d'exécution du contrat, et sous réserve de l'obtention des autorisations préfectorales éventuelles, le CHT et TCM pourront convenir de l'extension de l'autorisation mentionnée à l'article 2. Cette extension, formalisée par avenant au présent contrat, pourra se caractériser soit par l'ajout d'une ou plusieurs caméras dans le dispositif actuel soit par l'intégration d'un nouveau site dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection.

6.2. Préalable à toute extension du réseau de vidéoprotection

Le CHT prévoyant d'étendre son réseau de vidéoprotection informera le CSUI de son projet et lui communiquera la liste détaillée et exhaustive des matériels et logiciels concernés par le projet d'extension, notamment afin de s'assurer de la compatibilité de son projet avec le système mis en œuvre par le CSUI. Le CSUI s'engage à retourner un avis consultatif sur la base des éléments communiqués par le CHT.

Le CHT n'est pas tenu de suivre l'avis consultatif du CSUI. Toutefois, en l'absence d'interopérabilité des systèmes, aucune transmission ni exploitation des images de vidéoprotection ne pourra être attendue de la part du CSUI.

Article 7. Renouvellement et fin de contrat

Le contrat est conclu à compter de sa signature par les deux parties pour une durée ne pouvant excéder la durée de l'autorisation préfectorale (cf. annexe).

En l'absence de communication par le CHT au CSUI de l'arrêté portant renouvellement de l'autorisation préfectorale du système, le CSUI interrompra le service d'exploitation au terme indiqué par l'autorisation préfectorale considérant son terme échu.

Le contrat prendra fin en cas de non-renouvellement ou de retrait de l'autorisation préfectorale relative à la mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection implanté sur la commune.

Par simple courrier adressé au responsable du CSUI, le CHT peut décider de résilier le présent contrat sans qu'il lui soit nécessaire de motiver sa décision. A réception de ce courrier, le CSUI cessera toute exploitation des flux vidéo du CHT.

Article 8. Obligations relatives à la protection des données personnelles

8.1. Description du traitement et responsabilité des acteurs

- Finalités du traitement

Assurer la sécurité des personnes, la protection Incendie/Accidents, la prévention des atteintes aux biens et la protection des bâtiments publics.

- **Données à caractère personnel traitées**

Images issues du dispositif de vidéoprotection.

- **Catégories de personnes concernées**

Ensemble du public présent dans le périmètre de mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection

- **Fondement juridique du traitement du RGPD**

Le fondement juridique du traitement est l'intérêt légitime.

- **Responsabilité du traitement et responsabilité des acteurs**

La relation entre les parties s'effectue de responsable de traitement à sous-traitant.

Dans ce cadre, TCM traite les données pour le compte du CHT et s'engage à le faire selon les finalités et moyens définis par ce dernier et repris par l'arrêté préfectoral susmentionné.

- **Durée de conservation des données**

30 jours.

8.2. Confidentialité

Toutes les données récoltées sont strictement couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité durant toute l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données, les parties s'engagent à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment, d'empêcher qu'elles ne soient déformées, détruites, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

En s'engageant à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

- Ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées dans le cadre de la présente convention ;
- Ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- Prendre toutes les mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des images traitées garantissant leur confidentialité, intégrité et disponibilité.

8.3. Protection des données à caractère personnel et formalités CNIL

Les parties s'engagent à respecter les dispositions de la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD).

- **Droit d'information des personnes**

Le CHT s'engage à fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement et de collecte de données, l'information liée à leurs droits conformément aux exigences de la CNIL en matière de panneaux et de mentions.

- **Exercice des droits des personnes**

Dans la mesure du possible, les signataires de la convention doivent s'entre-aider à s'acquitter de leur obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des

personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de l'une des parties leurs droits, la partie concernée doit en informer l'autre dès réception par tout moyen adéquat.

- Délégué à la protection des données

Les signataires de la convention se communiquent mutuellement le nom et les coordonnées de leur délégué à la protection des données, s'ils en ont désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

DPD du CHT	A compléter de l'e-mail utilisé.
DPD de Troyes Champagne Métropole	Référent RGPD* : rgpd@troyes-cm.fr DPO externe : dpo@cdg10.fr

* Coordonnées à utiliser en priorité pour les exercices de droit ainsi que les violations de données.

Article 9. Règlement des litiges

En cas de différends relatifs à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les parties s'engagent à résoudre le litige à l'amiable, avant de recourir à la juridiction compétente.

Les litiges susceptibles d'intervenir entre les parties au sujet de cette convention seront soumis au Tribunal Administratif de Chalons- en-Champagne

Fait à Troyes, le

En deux exemplaires originaux,

Pour le CHT,

Monsieur le Directeur du CHT, ou son représentant

Pour TCM,

Monsieur le Président, ou son représentant

ANNEXES :

1- Règlement intérieur du CSUI

2- Liste des caméras extérieures exploitées par le CSUI :

- C28 : Intrusion portail urgences
- C29 : Sécurisation circulation du CHT
- C30 : Sécurisation circulation du CHT
- C31 : Intrusion cour d'honneur côté rue
- C32 : Identification accès cour d'honneur
- C33 : Sécurisation des accès NBH piéton
- C34 : Identification accès parking NBH
- C35 : Sécurisation des accès NBH Ambulances piétons
- C36 : Sécurisation en cas de rixes accès urgences
- C37 : Sécurisation en cas de rixes accès urgences

- C38 : Sécurisation en cas de rixes accès urgences
- C39 : Intrusion portail « Mère et l'enfant »
- C40 : Sécurisation circulation du CHT
- C41 : Sécurisation circulation du CHT
- C42 : Sécurisation accès et parking
- C43 : Sécurisation circulation du CHT
- C44 : Sécurisation accès et parking
- C45 : Identification portail sortie véhicules
- C46 : Sécurisation accès et parking
- C47 : Sécurisation accès et parking
- C48 : Sécurisation circulation du Comte Henri

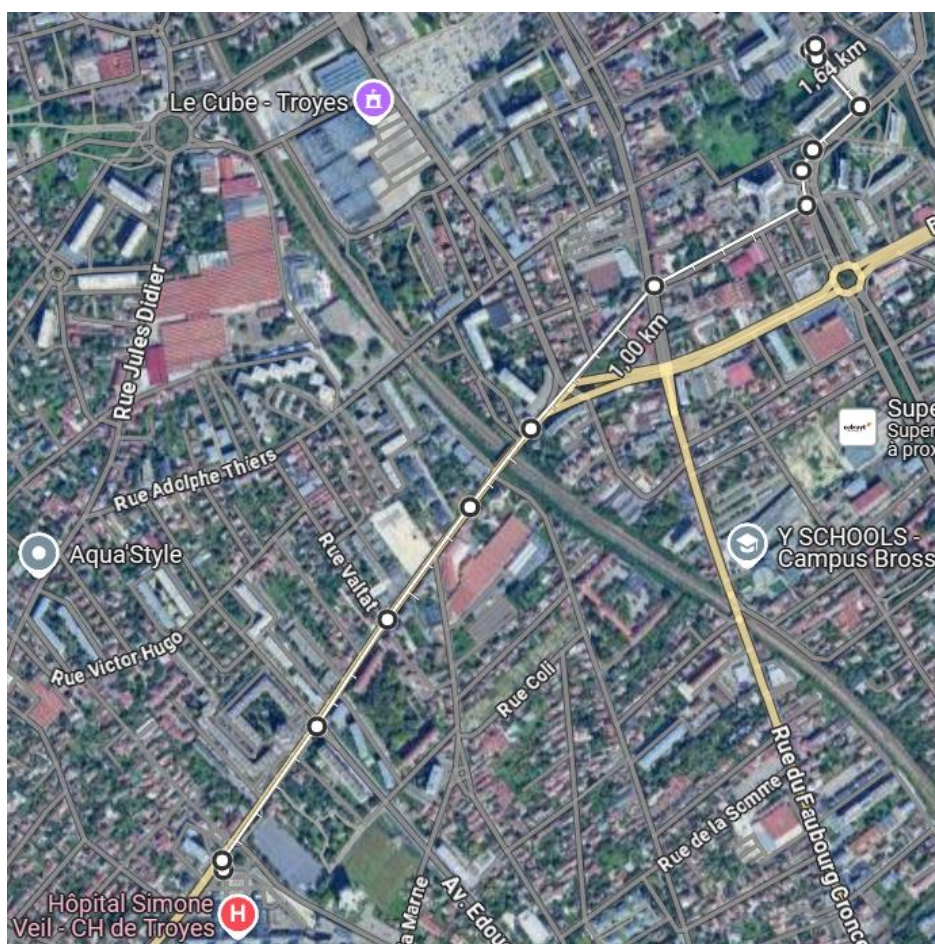
3- Barème tarifaire et unités d'œuvres de fonctionnement

L'indemnisation de TCM par le CHT couvrant :

- la charge de fonctionnement du CSUI pour l'exploitation des caméras (cf. annexe 2) ;
- l'acheminement par fibre optique des flux vidéo correspondant aux caméras exploitées,

est calculée sur la base des coûts unitaires suivants :

- Coût horaire du personnel CSUI : **35 € / agent**
- Coût de fonctionnement annuel au mètre linéaire de fibre optique pour acheminement des flux vidéo : **[en attente de précision par TCM]**
 - o Distance urbaine du CHT au CSUI : **1640 m**



4- Autorisation préfectorale BSIPA 2025097-0010 du 7 avril 2025



OFFRE DE SERVICES

DE

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE (TCM)

A LA COMMUNE DE

SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

RELATIVE A

LA VIDÉOPROTECTION COMMUNALE

Table des matières

1. Présentation des collectivités et motivation	4
2. Objet de l'offre	4
3. Articles de portée générale	4
3.1. Autorisation du CSUI.....	4
3.2. Signalements	5
3.3. Contrôle des caméras et rupture de service.....	5
3.4. Habilitation des agents de TCM.....	5
3.5. Adhésion au règlement intérieur du CSUI	5
3.6. Evolution du réseau de vidéoprotection communal.....	5
3.6.1. Extension du réseau de vidéoprotection	5
3.6.2. Préalable à toute extension du réseau de vidéoprotection.....	5
3.6.3. Renouvellement et fin de l'offre de services	6
3.6.4. Obligations relatives à la protection des données personnelles	6
4. Articles de portée financière.....	7
4.1. Souscription aux services	7
4.2. Raccordement	8
4.3. Maintenance des équipements de vidéoprotection	8
5. Articles relatifs aux prestations proposées.....	8
5.1. Les prestations d'exploitation.....	8
5.1.1. La surveillance	8
5.1.2. La recherche sur réquisition.....	9
5.1.3. L'export de séquences vidéo	10
5.2. Le reporting d'exploitation	10
5.2.1. Le check-up d'état du réseau de vidéoprotection.....	10
5.2.2. Le check-up d'état du ou des serveurs d'enregistrement	10
5.2.3. Le check-up d'état des caméras.....	11
5.2.4. La remontée d'informations aux prestataires.....	11
6. Les prestations techniques	11
6.1. Les serveurs de connexion du CSUI	11
6.1.1. La mise à disposition d'un serveur de connexion.....	11
6.1.2. La mise à disposition de ressources logicielles.....	12
6.1.3. La maintenance des équipements mis à disposition.....	12
6.1.4. Serveur de connexion et d'enregistrement situé en commune	12
6.2. Les télécommunications.....	13
6.3. Le stockage des flux vidéo	13

6.3.1.	Enregistrements dans le cloud de TCM	13
6.3.2.	La redondance de stockage.....	13
6.3.3.	La sauvegarde et la restauration des données de la commune	14
7.	Les prestations d'expertise	14
7.1.	L'assistance à maîtrise d'ouvrage	14
7.1.1.	Conception du dispositif de vidéoprotection	14
7.1.2.	Consultation des entreprises	14
7.2.	Le déploiement du dispositif de vidéoprotection communal	14
7.2.1.	Diagnostic de l'existant	15
7.2.2.	Pilotage du déploiement	15
7.2.3.	Dossiers administratifs.....	15
7.3.	Reporting	15
7.3.1.	Animation du comité de suivi	15
7.3.2.	Constitution et suivi du dossier technique de la commune	15

1. Présentation des collectivités et motivation

La Commune de Saint-Julien-les-Villas représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Michel VIART agissant par délibération n°[nnnn] du conseil municipal du [jj/mm/aaaa], ci-après désignée « la Commune »

et

La Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, représentée par son Président, Monsieur François BAROIN agissant par délégation du conseil communautaire ci-après désignée « TCM » ;

Considérant que la Commune est compétente pour implanter un dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal ;

Considérant que la Commune a été autorisée par arrêté préfectoral à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal ;

Considérant que TCM est légitimement compétente pour assurer la sécurité des personnes, prévenir les atteintes aux biens, assurer la protection des bâtiments publics, prévenir le trafic de stupéfiants, assurer la protection contre les incidents et accidents et que pour l'exercice de cette compétence TCM s'est dotée d'un centre de supervision urbain intercommunal (CSUI) sis 14, rue des Bas Trévois à Troyes où sont centralisées les images issues :

- des caméras dont TCM a la pleine responsabilité ;
- des caméras des communes ou entités partenaires ayant confié par convention au CSUI l'exploitation des images les concernant ;

Considérant que de par son fonctionnement en continu, le CSUI permet de renforcer la sécurité publique notamment par la facilitation des conditions d'intervention des forces de l'ordre ;

Considérant que la Commune a, par délibération n° [nnnn] de son conseil municipal du [jj/mm/aaaa], autorisé le CSUI de TCM à exploiter les images issues des systèmes implantés sur son territoire communal ;

Considérant l'arrêté n° AH_2024_0021 du 29/03/2024 portant délégation de fonctions et de signature au bénéfice de M. Guy Delaitre ;

Les deux collectivités ont convenu de conclure une offre de services relative à la vidéoprotection de la Commune.

2. Objet de l'offre

La présente offre concerne l'acheminement des flux vidéo issus du dispositif de vidéoprotection communal vers le CSUI depuis le point d'interconnexion des réseaux de fibre optique Commune/TCM sis rond-point Rivergado à Saint-Julien-les-Villas, le stockage de ces flux sur les serveurs et stockeurs appartenant à TCM et l'exploitation de ces flux vidéo par le CSUI.

Les services contenus à l'offre sont détaillés dans les articles 5, 6 et 7 ci-après et assortis des modalités de leur application lorsque la Commune y souscrit.

3. Articles de portée générale

3.1. Autorisation du CSUI

Conformément à la délibération n° [nnnn] du [jj/mm/aaaa], la Commune autorise la transmission et l'exploitation des images captées sur son territoire communal au CSUI de TCM.

Le CSUI se conformera aux dispositions de l'arrêté préfectoral portant autorisation de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection, notamment sur le délai de conservation des images et la date d'échéance de l'autorisation.

3.2. Signalements

Les actions et comportements qui lors de leur visualisation par le CSUI nécessitent un signalement, pourront le cas échéant faire l'objet de consignes communes.

3.3. Contrôle des caméras et rupture de service

Le personnel de la commune dûment habilité, pourra prendre le contrôle des caméras pour un temps limité à la gestion d'un événement opérationnel programmé après accord obtenu sur demande effectuée dans un délai préalable de sept jours calendaires, adressée par tous moyens au responsable du CSUI.

Adresse électronique CSUI : requisitioncsu@troyes-cm.fr - Téléphone CSUI : 03.25.45.27.17

3.4. Habilitation des agents de TCM

Le Maire de la commune, titulaire du pouvoir de police, habilite par arrêté municipal les agents du CSUI de TCM à exploiter les images issues des systèmes de vidéoprotection implantés sur sa commune.

Il est convenu qu'en cas de modification des effectifs du CSUI habilités au visionnage, à la relecture et à l'exploitation des images issues de la vidéoprotection, le Maire sera informé par tous moyens, dans les meilleurs délais, afin qu'il puisse actualiser par arrêté municipal la liste du personnel habilité.

3.5. Adhésion au règlement intérieur du CSUI

TCM s'est dotée d'un CSUI qui centralise et contrôle les écrans du système de vidéoprotection. Le règlement de fonctionnement détaillant les modalités de traitement, d'accès aux images du CSUI est annexé à la présente (Annexe n°1).

La signature de la présente convention entraîne adhésion immédiate et sans réserve aux dispositions du règlement intérieur de fonctionnement du CSUI.

Toute modification apportée par TCM au règlement intérieur du CSUI fera l'objet d'une communication par tous moyens à la Commune dans le mois suivant l'approbation du règlement intérieur modifié.

3.6. Evolution du réseau de vidéoprotection communal

3.6.1. Extension du réseau de vidéoprotection

Pendant la durée d'exécution de la présente offre, et sous réserve de l'obtention des autorisations préfectorales afférentes, la Commune et TCM pourront convenir de l'extension de l'autorisation mentionnée à l'article 3.1. Cette extension, formalisée par avenant à la présente offre, pourra se caractériser soit par l'ajout d'une ou plusieurs caméras dans le dispositif actuel soit par l'intégration d'un nouveau site dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection.

3.6.2. Préalable à toute extension du réseau de vidéoprotection

TCM a doté le CSUI d'un système de vidéoprotection. L'intérêt communautaire a prévalu dans le choix de ce système. L'adhésion au CSUI emporte le respect par la Commune de toutes les contraintes résultant de ce choix, a fortiori celles sécuritaires, législatives, réglementaires ou encore, matérielles ou logicielles.

La Commune prévoyant d'étendre son réseau de vidéoprotection saisira pour avis le CSUI de son projet et lui communiquera la liste détaillée et exhaustive des matériels et logiciels concernés par le projet d'extension, notamment afin de s'assurer de la compatibilité de son projet avec le système mis en œuvre par le CSUI. Le CSUI s'engage à retourner un avis consultatif sur la base des éléments communiqués par la Commune.

La Commune n'est pas tenue de suivre l'avis consultatif du CSUI. Toutefois, en l'absence d'interopérabilité des systèmes, aucune transmission ni exploitation des images de vidéoprotection ne pourra être attendue de la part du CSUI.

3.6.3. Renouvellement et fin de l'offre de services

Nonobstant les conditions de l'article 4.1 ci-après, l'offre est conclue pour une durée de ne pouvant excéder la durée de l'autorisation préfectorale.

En l'absence de communication par la Commune au CSUI de l'arrêté portant renouvellement de l'autorisation préfectorale du système, le CSUI interrompra son exploitation au profit de la Commune au terme indiqué par l'autorisation préfectorale, considérant son terme échu.

La convention prend obligatoirement fin en cas de retrait de l'autorisation préfectorale relative à l'exploitation du dispositif de vidéoprotection implanté sur la Commune.

La Commune est libre de souscrire aux services proposés par TCM. Elle en informe TCM qui s'engage à étudier les conditions de faisabilité du service dans un délai d'un mois et à répondre à la Commune sans que cela préjuge d'une réponse favorable.

La Commune est libre de résilier sa souscription à un service. Elle en informe TCM dans le délai de trois mois de préavis sauf cas de résiliation globale de la présente offre de services.

Chacune des parties signataires peut décider de résilier la présente offre dans sa globalité sans qu'il lui soit nécessaire de motiver sa décision et en respectant un préavis d'un mois.

3.6.4. Obligations relatives à la protection des données personnelles

3.6.4.1. Description du traitement et responsabilité des acteurs

- Finalités du traitement
 - Assurer la sécurité des personnes et des bâtiments publics, et prévenir les atteintes aux biens et le trafic de stupéfiants.
- Données à caractère personnel traitées
 - Images issues du dispositif de vidéoprotection.
- Catégories de personnes concernées
 - Ensemble du public présent dans le périmètre de mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection.
- Base légale du traitement du RGPD
 - La collecte des données et son traitement trouve sa base légale aux articles L251-2 et suivants du Code de sécurité intérieure.
- Responsabilité du traitement et responsabilité des acteurs
 - La relation entre les parties s'effectue de responsable de traitement à sous-traitant. Dans ce cadre, TCM traite les données pour le compte de la Commune et s'engage à le faire selon les finalités et moyens définis par ce dernier et repris par l'arrêté préfectoral susmentionné.
- Durée de conservation des données
 - Selon autorisation préfectorale (14 jours par défaut).

3.6.4.2. Confidentialité

Toutes les données récoltées sont strictement couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité durant toute l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données, les parties s'engagent à prendre toutes

précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment, d'empêcher qu'elles ne soient déformées, détruites, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

En s'engageant à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

- Ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées dans le cadre de la présente convention ;
- Ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- Prendre toutes les mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et des informations traités garantissant leur confidentialité, intégrité et disponibilité.

3.6.4.3. Protection des données à caractère personnel et formalités CNIL

Les parties s'engagent à respecter les dispositions de la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ; et la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles.

- Droit d'information des personnes
 - Les signataires de la convention s'engagent à fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement et de collecte de données, l'information liée à leurs droits.
- Exercice des droits des personnes
 - Dans la mesure du possible, les signataires de la convention doivent s'entre-aider à s'acquitter de leur obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).
 - Lorsque les personnes concernées exercent auprès de l'une des parties leurs droits, la partie concernée doit en informer l'autre dès réception par tout moyen adéquat.
- Délégué à la protection des données
 - Les signataires de la convention se communiquent mutuellement le nom et les coordonnées de leur délégué à la protection des données, s'ils en ont désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.
 - Le délégué à la protection des données de la commune de La Chapelle Saint Luc est joignable à l'adresse électronique suivante :
 - [à préciser]

3.6.4.4. Règlement des litiges

En cas de différends relatifs à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à résoudre le litige à l'amiable, avant de recourir à la juridiction compétente.

Les litiges susceptibles d'intervenir entre les parties au sujet de cette offre seront soumis au Tribunal Administratif de Chalons- en-Champagne.

4. Articles de portée financière

4.1. Souscription aux services

La souscription de la Commune aux services proposés est conclue à titre d'expérimentation pour une durée d'un an au plus à compter de la signature de la présente convention, permettant ainsi d'évaluer les coûts d'exploitation et de contribuer aux travaux du schéma directeur des sécurités de TCM, lequel vise à préciser l'étendue des missions du CSUI au bénéfice des communes membres. Dans ce cadre, aucun frais, ni participation ne seront facturés à la Commune durant cette période.

4.2. Raccordement

Lorsque la transmission des images s'effectue par radio, le raccordement depuis la (les) antenne(s) émettrice(s) de la commune vers le CSUI est pris en charge par TCM. Lorsque la transmission des images s'effectue par fibre optique, le raccordement est réalisé et pris en charge par la commune pour la (les) portion(s) courant jusqu'au (aux) point(s) de connexion le(s) plus proche(s) au(x)quel(s) TCM dispose d'un accès fibre. De ce(s) point(s) de connexion jusqu'au CSUI, TCM prend à sa charge la transmission des images.

Les parties sont convenues que le raccordement et le passage de la fibre dans les réseaux susvisés ne feront l'objet d'aucune facturation entre les parties.

4.3. Maintenance des équipements de vidéoprotection

La Commune, propriétaire des équipements de vidéoprotection prend à sa charge exclusive, les frais de maintenance et de renouvellement de l'ensemble de son système de vidéoprotection.

Conformément à l'article 251-3 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI), les opérations de vidéoprotection de voie publique sont réalisées de telle sorte qu'elles ne visualisent pas les images de l'intérieur des immeubles d'habitation, ni de façon spécifique celles de leurs entrées.

Le CSUI signalera toute anomalie concernant un manquement à cette obligation dans les plus brefs délais à la Commune qui s'engage à faire le nécessaire par le biais de son service de maintenance. Dans le cas contraire et après en avoir avisé la Commune par tous moyens, le CSUI suspendra sa surveillance jusqu'à rétablissement de la conformité des caméras concernées.

Pour faciliter la communication entre les parties, la Commune désignera nominativement un interlocuteur privilégié et fournira ses coordonnées professionnelles complètes.

5. Articles relatifs aux prestations proposées

5.1. Les prestations d'exploitation

5.1.1. La surveillance

5.1.1.1. La surveillance quotidienne

Ce service consiste à la visualisation en direct par les opérateurs du CSUI, des flux vidéo issus des caméras composant les réseaux de vidéoprotection de l'agglomération. Ces flux sont sélectionnés automatiquement (cycles d'affichage) et/ou manuellement parmi tous les flux « en ligne » et sont affichés sous forme de vignettes de tailles variables sur le mur d'images de la salle de surveillance et/ou sur les écrans individuels des opérateurs du CSUI.

Ce service est exercé d'office au regard de la compétence de TCM.

5.1.1.2. La surveillance particulière

Ce service consiste à la visualisation en direct par les opérateurs, d'une sélection prédéfinie parmi les flux vidéo issus des caméras composant le réseau de vidéoprotection de la commune, des flux vidéo utiles à la surveillance d'un événement précis caractérisé par sa situation dans le temps (date et durée) et l'espace (lieu fixe, parcours ou itinéraire).

Les flux sélectionnés sont affichés fixement pour la durée de l'événement sous forme de vignettes de tailles variables sur une partie du mur d'images de la salle de surveillance et/ou sur les écrans individuels des opérateurs du CSUI.

La collectivité souhaitant bénéficier de ce service en fait la demande à la DSDP dans un délai d'au moins huit jours avant la date de début de l'événement à surveiller.

Plusieurs collectivités pouvant simultanément demander le bénéfice de ce service, il sera donné suite aux demandes formulées en tenant compte de la disponibilité des ressources matérielles et humaines du CSUI.

Aux fins de statistiques et d'information pour la commune bénéficiaire, ce service fait l'objet d'une valorisation sur la base du temps passé à la surveillance de l'événement.

5.1.2. La recherche sur réquisition

5.1.2.1. La recherche depuis le CSUI d'un événement d'une antériorité d'au plus 48 heures

Ce service consiste à rechercher dans les flux vidéo enregistrés, un événement particulier défini autant que possible dans le temps (date et durée) et l'espace (lieux) et enrichi de précisions (faits, gestes, détails physiques et matériels) facilitant son repérage visuel par l'opérateur du CSUI.

Ce service est obligatoirement subordonné à la formulation d'une réquisition émanant d'une force de sécurité intérieure (OPJ de la Police ou de la Gendarmerie nationales) et dûment déposée dans la boîte électronique requisitioncsu@troyes-cm.fr. Cette adresse électronique est accessible à tout le personnel du CSUI.

Ce service est exercé d'office au regard de la compétence de TCM.

5.1.2.2. La recherche depuis le CSUI d'un événement d'une antériorité supérieure à 48 heures

Ce service consiste à rechercher dans les flux vidéo enregistrés, un événement particulier défini autant que possible dans le temps (date et durée) et l'espace (lieux) et enrichi de précisions (faits, gestes, détails physiques et matériels) facilitant son repérage visuel par l'encadrant du CSUI.

Ce service est obligatoirement subordonné à la formulation d'une réquisition émanant d'une force de sécurité intérieure (OPJ de la Police ou de la Gendarmerie nationales) et dûment déposée dans la boîte électronique requisitioncsu@troyes-cm.fr. Cette adresse électronique est accessible à tout le personnel du CSUI.

Ce service est exercé d'office au regard de la compétence de TCM.

5.1.2.3. La recherche depuis le site communal d'un événement d'une antériorité d'au plus 48 heures

Ce service consiste à rechercher dans les flux vidéo enregistrés sur le dispositif de stockage situé dans la commune, un événement particulier défini autant que possible dans le temps (date et durée) et l'espace (lieux) et enrichi de précisions (faits, gestes, détails physiques et matériels) facilitant son repérage visuel par l'opérateur du CSUI.

Ce service est obligatoirement subordonné à la formulation d'une réquisition émanant d'une force de sécurité intérieure (OPJ de la Police ou de la Gendarmerie nationales) et dûment déposée dans la boîte électronique requisitioncsu@troyes-cm.fr. Cette adresse électronique est accessible à tout le personnel du CSUI.

Aux fins de statistiques et d'information pour la commune bénéficiaire, ce service fait l'objet d'une valorisation sur la base du temps passé à la recherche des flux vidéo concernant l'événement et à la distance parcourue (aller/retour Commune/CSUI).

Ce service est exercé d'office au regard de la compétence de TCM. La Commune ayant sollicité TCM pour que les flux vidéo issus de son dispositif de vidéoprotection soient hébergés au sein des propres ressources de TCM, ce service est décrit car faisant partie de l'offre globale mais n'est pas applicable dans le cas de la présente convention.

5.1.2.4. La recherche depuis le site communal d'un événement d'une antériorité supérieure à 48 heures

Ce service consiste à rechercher dans les flux vidéo enregistrés sur le dispositif de stockage situé dans la commune, un événement particulier défini autant que possible dans le temps (date et durée) et l'espace (lieux) et enrichi de précisions (faits, gestes, détails physiques et matériels) facilitant son repérage visuel par l'encadrant du CSUI.

Ce service est obligatoirement subordonné à la formulation d'une réquisition émanant d'une force de sécurité intérieure (OPJ de la Police ou de la Gendarmerie nationales) et dûment déposée dans la boîte électronique requisitioncsu@troyes-cm.fr. Cette adresse électronique est accessible à tout le personnel du CSUI.

Aux fins de statistiques et d'information pour la commune bénéficiaire, ce service fait l'objet d'une valorisation sur la base du temps passé à la recherche des flux vidéo concernant l'événement et à la distance parcourue (aller/retour Commune/CSUI).

Ce service est exercé d'office au regard de la compétence de TCM. La Commune ayant sollicité TCM pour que les flux vidéo issus de son dispositif de vidéoprotection soient hébergés au sein des propres ressources de TCM, ce service est décrit car faisant partie de l'offre globale mais n'est pas applicable dans le cas de la présente convention.

5.1.3.L'export de séquences vidéo

Ce service consiste, sur recherche fructueuse d'un événement après réquisition dûment enregistrée, à exporter sur support numérique l'extrait de flux vidéo concerné et à le tenir à disposition de l'autorité requérante.

Le support est placé en sécurité dans l'armoire forte du CSUI jusqu'à son retrait par le représentant de l'autorité requérante.

Ce service est exercé d'office au regard de la compétence de TCM.

5.2. Le reporting d'exploitation

5.2.1.Le check-up d'état du réseau de vidéoprotection

Ce service consiste :

- D'une part, à vérifier deux fois par semaine (lundi et jeudi) l'efficacité des flux vidéo issus des réseaux de vidéoprotection de l'agglomération exploités par le CSUI ;
- D'autre part, à rapporter par courriel le résultat du check-up aux destinataires dûment désignés par la commune concernée afin, le cas échéant, qu'ils s'assurent de la remise en ordre des flux dont les défauts ont été révélés lors du check-up.

Ce service est exercé d'office au regard de la compétence de TCM.

5.2.2.Le check-up d'état du ou des serveurs d'enregistrement

Ce service consiste :

- D'une part, à vérifier une fois par semaine (le lundi ou le jeudi) l'efficacité du ou des serveurs d'enregistrement des flux vidéo issus des caméras composant le réseau de vidéoprotection de la commune ;
- D'autre part, à rapporter par courriel le résultat du check-up aux destinataires dûment désignés par la commune concernée afin, le cas échéant, qu'ils s'assurent de la remise en fonction du ou des serveurs dont les défauts ont été révélés lors du check-up.

La Commune ayant sollicité TCM pour que les flux vidéo issus de son dispositif de vidéoprotection soient hébergés au sein des propres ressources de TCM, ce service fait l'objet d'une facturation par commune concernée sur la base d'un forfait par serveur d'enregistrement examiné.

Dans le cas de la présente convention, ce service serait facturé sur la base d'un forfait concernant un unique serveur d'enregistrement.

5.2.3. Le check-up d'état des caméras

Ce service consiste :

- D'une part, à vérifier une fois par mois, l'efficacité de toutes les caméras du dispositif de vidéoprotection de la commune ;
- D'autre part, à rapporter par courriel le résultat du check-up aux destinataires dûment désignés par la commune concernée afin, le cas échéant, qu'ils s'assurent de la remise en état des caméras dont les défauts ont été révélés lors du check-up.

La souscription à ce service implique la communication par la commune au CSUI des informations nécessaires à la prise de main à distance par le CSUI de chaque caméra afin qu'il vérifie le paramétrage détaillé de chacun d'elle (visibilité, masque, cycles...).

Ce service fait l'objet d'une facturation par commune concernée sur la base d'un forfait par caméra examinée.

La Commune a sollicité TCM pour que les flux vidéo issus de son dispositif de vidéoprotection soient hébergés au sein de ses propres ressources, ce service serait facturé sur la base d'un forfait appliqué aux huit caméras de la Commune.

5.2.4. La remontée d'informations aux prestataires

Ce service consiste à contacter les prestataires désignés par la commune pour assurer la maintenance de ses équipements de vidéoprotection en leur retransmettant par courriel les éléments détaillant les avaries résultant du ou des check-up exécutés.

La souscription à ce service implique la communication par la commune au CSUI des informations nécessaires à la remontée d'information aux prestataires concernés par la maintenance des équipements de vidéoprotection (serveur, caméras, antennes...) et de télécommunication (opérateur) en l'occurrence le ou les contrats de maintenance en vigueur.

Ce service fait l'objet d'une facturation par commune concernée sur la base d'un forfait par anomalie constatée lors du check-up et retransmise aux prestataires.

La Commune ne souhaite pas souscrire au service.

6. Les prestations techniques

6.1. Les serveurs de connexion du CSUI

6.1.1. La mise à disposition d'un serveur de connexion

Ce service consiste à mettre à disposition de la commune qui ne souhaite pas équiper son site propre d'un serveur de connexion, les ressources matérielles de TCM qui en font office.

TCM est totalement libre d'optimiser l'emploi de ses ressources par leur mutualisation au service de plusieurs communes sachant que TCM sécurise obligatoirement les conditions d'accès aux données de la commune (étanchéité des données entre communes).

La commune qui opte pour ce service admet qu'en cas de rupture de télécommunications entre son réseau de vidéoprotection et le CSUI, ce dernier n'est plus en mesure d'exécuter les prestations d'exploitation relatives :

- A la surveillance régulière ;
- A la surveillance particulière ;
- Au traitement d'une réquisition : recherche et export d'un événement sur une période sans enregistrement.

Ce service fait l'objet d'une facturation par commune concernée sur la base d'un forfait par caméra exploitée.

La Commune a sollicité TCM pour que les flux vidéo issus de son dispositif de vidéoprotection soient hébergés au sein de ses propres ressources, ce service serait facturé sur la base d'un forfait appliqué aux huit caméras de la Commune.

6.1.2.La mise à disposition de ressources logicielles

Ce service consiste à mettre à disposition de la commune qui ne souhaite pas équiper son site propre d'un serveur de connexion, les licences des caméras connectées et exploitées par le CSUI.

TCM est totalement libre d'optimiser l'affectation des licences en fonction des besoins des communes servies. TCM est propriétaire des licences mises à disposition.

Ce service fait l'objet d'une valorisation par commune concernée sur la base d'un forfait par licence installée, soit huit licences dans le cas de la Commune.

6.1.3.La maintenance des équipements mis à disposition

Ce service consiste à maintenir les ressources matérielles (serveurs, stockeurs, équipements actifs de TCM) et logicielles (licences, version de VMS) mises à disposition de la commune par TCM afin de garantir en permanence leur efficience.

TCM est totalement libre de choisir les moyens de cette maintenance (ressources propres et/ou externalisation auprès de prestataires).

Ce service fait l'objet d'une facturation par commune concernée sur la base d'un forfait par caméra exploitée.

La Commune a sollicité TCM pour que les flux vidéo issus de son dispositif de vidéoprotection soient hébergés au sein de ses propres ressources, ce service serait facturé sur la base d'un forfait appliqué aux huit caméras de la Commune.

6.1.4.Serveur de connexion et d'enregistrement situé en commune

Ce service consiste à la gestion des contrats de maintenance souscrits par la commune auprès des prestataires de son choix : contrôle du respect des contrats, des prestations commandées et exécutées (qualité, efficience, délai), veille d'échéance et de renouvellement des contrats, relations régulières avec les correspondants des prestataires, évaluations incluses au reporting annuel (cf. prestations d'expertise : suivi dossier client).

Ce service inclut la prestation d'exploitation « Remontée d'informations aux prestataires » (cf. article 5.2.4).

La proposition de ce service par TCM est subordonnée à la conclusion favorable d'un audit non facturable exécuté par la DSI de TCM quant aux conditions de réalisation dudit service.

La souscription à ce service implique la communication par la commune au CSUI des informations nécessaires à la saisine des prestataires concernés par la maintenance des équipements de vidéoprotection (serveur, caméras, antennes...) en l'occurrence le ou les contrats de maintenance en vigueur mais aussi à mandater TCM pour représenter les intérêts de la commune auprès des prestataires.

TCM n'est jamais mandaté pour le traitement des éventuels contentieux entre la commune et ses prestataires.

Ce service fait l'objet d'une facturation par commune concernée sur la base d'un pourcentage appliqué au montant global de chaque contrat de maintenance géré.

La Commune ne souhaite pas souscrire au service.

6.2. Les télécommunications

Ce service consiste à l'acheminement des flux vidéo de la commune depuis le site de concentration desdits flux vers le CSUI.

TCM est totalement libre de choisir et de mettre en œuvre les moyens de télécommunication (ondes hertziennes, BoxPro, groupement fermé d'utilisateurs - GFU propre ou externalisé) mis en œuvre dans le cadre de cet acheminement.

La Commune ayant sollicité TCM pour que les flux vidéo issus de son dispositif de vidéoprotection soient hébergés au sein des propres ressources de TCM, elle admet qu'en cas de rupture de télécommunication entre la Commune et le CSUI, ce dernier ne soit plus en capacité d'exercer les services définis à l'offre et sans que celui lui soit reprochable.

Ce service est exercé d'office au regard de la compétence de TCM et conformément aux termes de l'article 4.2.

6.3. Le stockage des flux vidéo

6.3.1. Enregistrements dans le cloud de TCM

Ce service consiste à mettre à disposition de la commune qui ne souhaite pas équiper son site propre d'un serveur d'enregistrement, les ressources matérielles de TCM qui en font office.

TCM est totalement libre d'optimiser l'emploi de ses ressources par leur mutualisation au service de plusieurs communes sachant que TCM sécurise obligatoirement les conditions d'accès aux données de la commune (étanchéité des données entre communes).

La commune qui opte pour ce service admet qu'en cas de rupture de télécommunications entre son réseau de vidéoprotection et le CSUI, ce dernier n'est plus en mesure d'exécuter les prestations d'exploitation relatives au traitement d'une réquisition : recherche et export d'un événement sur une période sans enregistrement.

Ce service fait l'objet d'une facturation par commune concernée sur la base d'un forfait au gigaoctet d'espace disque occupé.

La Commune a sollicité TCM pour que les flux vidéo issus de son dispositif de vidéoprotection soient hébergés au sein de ses propres ressources, ce service serait facturé sur la base d'un forfait appliqué à l'espace disque exprimé en giga-octets, arrondi à l'entier supérieur, résultant des caractéristiques des huit caméras de la Commune et de la durée de rétention des images autorisée par arrêté préfectoral.

6.3.2. La redondance de stockage

Ce service consiste à une sécurisation doublée de l'enregistrement de tout ou partie des flux vidéo de la commune qui n'a pas opté pour l'enregistrement de ses flux sur son site propre.

En cas de sinistre sur le site principal d'enregistrement de TCM, le site secondaire de TCM, dit de redondance, reste opérationnel et à même d'être employé pour le stockage et l'exploitation des flux vidéo de la commune.

La redondance de stockage peut être limitée aux caméras sélectionnées par la commune selon l'importance qu'elle attribue aux lieux surveillés.

Ce service fait l'objet d'une facturation par commune concernée sur la base d'un forfait au gigaoctet d'espace disque occupé, augmenté d'une redevance de réacheminement des données vers le site secondaire de TCM.

La Commune ne souhaite pas souscrire au service.

6.3.3. La sauvegarde et la restauration des données de la commune

6.3.3.1. La sauvegarde

Ce service consiste à l'enregistrement de l'intégralité des flux vidéo de la commune.

Ce service est proposé indépendamment d'une souscription aux prestations d'exploitation.

Ce service fait l'objet d'une facturation par commune concernée sur la base d'un forfait au gigaoctet d'espace disque occupé, augmenté d'une redevance d'acheminement des données vers le site de sauvegarde de TCM si les flux ne sont pas exploités par le CSUI.

La Commune ne souhaite pas souscrire au service.

6.3.3.2. La restauration

Ce service consiste à la restauration sur le site de la commune, de l'intégralité des flux vidéo la concernant sauvegardés sur le site de TCM.

Ce service est proposé sans obligation de souscription aux prestations d'exploitation.

Ce service fait l'objet d'une facturation par commune concernée sur la base du temps passé, soit à la restauration en ligne augmenté d'une redevance d'acheminement des données vers le site de la commune si les flux ne sont pas exploités par le CSUI, soit à l'extraction des données sur support amovible et à sa recopie locale, augmentée d'un forfait de frais de déplacement.

La Commune ne peut pas souscrire au service en raison de son choix à l'article 6.3.3.1.

7. Les prestations d'expertise

7.1. L'assistance à maîtrise d'ouvrage

7.1.1. Conception du dispositif de vidéoprotection

Ce service consiste à l'assistance de la commune pour la conception de son dispositif de vidéoprotection.

Il comprend l'organisation des réunions de projet associant élus et services de la commune et la rédaction des comptes rendus incluant planning et plan d'actions. Il s'appuie sur l'audit de sûreté réalisé par le référent sûreté (Police ou Gendarmerie nationales)

Il organise le repérage sur plan puis la validation sur site des emplacements pressentis pour le positionnement des caméras ainsi que leurs caractéristiques selon les besoins de surveillance et les considérations locales.

Ce service fait l'objet d'un devis préalable soumis à l'approbation de la Commune puis d'une facturation sur la base du temps passé à la conduite de projet.

7.1.2. Consultation des entreprises

Ce service consiste à proposer une rédaction des pièces marchés nécessaires à la consultation des entreprises dans le cadre d'un appel d'offres puis à l'analyse des offres reçues.

La proposition de rédaction des pièces du marché et le rapport d'analyse sont remis à la commune pour validation et traitement dans le cadre de la consultation et de sa commission d'appel d'offre.

Ce service fait l'objet d'un devis préalable soumis à l'approbation de la Commune puis d'une facturation sur la base du temps passé à la rédaction des pièces et à l'analyse des réponses.

7.2. Le déploiement du dispositif de vidéoprotection communal

7.2.1. Diagnostic de l'existant

Ce service consiste au diagnostic des conditions d'accès sécurisé au local communal dans lequel seront installés les équipements liés à la vidéoprotection (serveur et équipements de télécommunication) mais aussi à la faisabilité de cette installation (accessibilité, climatisation, sécurité électrique...).

Ce service fait l'objet d'un devis préalable soumis à l'approbation de la Commune puis d'une facturation sur la base du temps passé à la réalisation du diagnostic.

7.2.2. Pilotage du déploiement

Ce service consiste à la participation aux réunions de chantier de déploiement du réseau de vidéoprotection communal conformément au planning établi ainsi qu'aux opérations de recettage.

Ce service fait l'objet d'un devis préalable soumis à l'approbation de la Commune puis d'une facturation sur la base du temps passé à la conduite du pilotage.

7.2.3. Dossiers administratifs

Ce service consiste à la rédaction pour le compte de la commune de la demande d'autorisation préfectorale (formulaire cerfa et annexes documentées).

Ce service fait l'objet d'un devis préalable soumis à l'approbation de la Commune puis d'une facturation sur la base du temps passé à la rédaction.

7.3. Reporting

7.3.1. Animation du comité de suivi

Ce service consiste à animer le comité de suivi du dispositif de vidéoprotection communal : préparation (synthèse des événements marquants depuis la dernière réunion), convocation, ordre du jour, animation des débats, compte rendu, plan d'actions pour aménagements et/ou extension du dispositif en place.

Le comité se tient au moins une fois par an afin d'évaluer l'application de la présente convention.

Sont désignés pour siéger au comité de suivi :

- Le Maire ou son représentant ;
- Le Directeur général des services de la Commune ;
- L'élue de TCM en charge de la sécurité des populations ;
- Le Directeur du Pôle Développement Institutionnel de TCM ;
- Le Directeur de la Surveillance du Domaine Public de TCM ;
- Le Responsable du CSUI.

Le comité pourra être élargi, selon les sujets d'actions, aux responsables des centres de secours, aux responsables des polices municipales ainsi qu'aux autres partenaires en charge d'une mission de sécurité sur le territoire de l'agglomération troyenne.

7.3.2. Constitution et suivi du dossier technique de la commune

Ce service consiste à la collecte et à la mise à jour des données relatives au dispositif de vidéoprotection : conventions, contrats, autorisations, rapports d'intervention, annuaires, synoptique des installations, inventaire des matériels et logiciels, comptes rendus du comité de suivi, plan d'actions planifié.

L'ensemble des pièces constituant le dossier technique est numérisé et accessible dans le cloud partagé de TCM aux personnes autorisées par la commune.

Fait en 2 exemplaires, à Troyes, le

Pour Troyes Champagne Métropole
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président

Monsieur Guy DELAITRE

Pour la Commune de
Saint-Julien-les-Villas,
Le Maire

Jean-Michel VIART

Annexe 1 : Règlement intérieur du CSUI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	27
Objet	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE MESNIL-SAINT-PERE : MAINTIEN D'UNE « AIDE DE MINIMIS » POUR UN PROJET TOURISTIQUE STRUCTURANT ET RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Rapporteur	Marc SEBEYRAN

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 86 / Votants : 108

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROULET Bernard, ROUSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VOLHUEUR Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Sortis : CHEVALIER Bertrand, DENIS Valéry, GIRARDIN Olivier, HONORÉ Nicolas, LEDOUBLE Catherine, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, VIART Jean-Michel.

Excusés et ont donné pouvoir mais ne prennent pas part au vote : GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
108	10	108	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE MESNIL-SAINT-PERE :
MAINTIEN D'UNE « AIDE DE MINIMIS » POUR UN PROJET TOURISTIQUE STRUCTURANT
ET RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE**

Annexe : Convention d'aide de minimis

Exposé :

Consciente du potentiel de développement que recèle le territoire et forte d'une ambition partagée avec les 81 communes, Troyes Champagne Métropole (TCM) a adopté, le 19 juillet 2022, son Projet de Territoire qui définit les grandes orientations stratégiques de la collectivité pour les 20 prochaines années.

L'orientation 3 « Renforcer le rayonnement et la visibilité de TCM et conforter l'attractivité du territoire » de l'Axe 1 « Un territoire dynamique, innovant et rayonnant » affirme ainsi la volonté de la Communauté d'agglomération de valoriser la destination *Troyes La Champagne* et d'accompagner la montée en gamme des équipements touristiques afin de proposer une offre adaptée aux attentes des clientèles.

A travers cette ambition, l'enjeu est double :

- Conforter l'attractivité et l'image de la destination « Troyes La Champagne » à travers le soutien à la réalisation d'équipements de tourisme et de loisirs qualitatifs sur l'ensemble du territoire ;
- Allonger la durée de séjour en confortant l'offre proposée et donc les retombées économiques générées grâce au tourisme.

C'est ainsi toute une action en faveur du rayonnement territorial de la destination qui est poursuivie par Troyes Champagne Métropole à travers la politique touristique qu'elle met en œuvre.

Cette ambition a été incarnée dès 2017, avec le soutien proposé au projet porté par la SCI DUPORT sur la commune de Mesnil-Saint-Père.

Par délibération n°43 du 28 septembre 2017, le Conseil communautaire a en effet décidé l'octroi d'une « aide de minimis » en faveur de la SCI DUPORT pour la création d'hébergements touristiques avec restauration, pour un montant maximum de 200 000 € (deux cent mille euros). Cette aide a été versée à la suite de la notification de la convention de financement, conformément aux termes de la convention passée.

Par la suite, le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 7 octobre 2021 :

D'une part :

- La création d'un régime de soutien aux activités économiques liées à l'hébergement et aux services d'accompagnement contribuant au développement touristique de Mesnil-Saint-Père ;
- La délégation d'octroi de ces aides au Conseil départemental de l'Aube.

Et d'autre part :

- D'accorder à la SCI DUPORT un délai complémentaire de trois années pour lui permettre de réaliser le projet pour lequel Troyes Champagne Métropole l'a accompagné.

1. Maintien du bénéfice de la subvention versée à la SCI DUPORT

La convention de financement avec le porteur de projet prévoyait, après 1^{er} avenant signé le 29 octobre 2021, un achèvement du projet avant le 14 novembre 2023.

Plusieurs événements conjoncturels et circonstances imprévues n'ont pas permis de tenir ce délai, et ce malgré la volonté intacte du porteur de projet de les mener à leurs termes. Sur le plan géopolitique tout d'abord, le conflit entre la Russie et l'Ukraine (intervenant à peine quelques mois après la crise sanitaire liée à la Covid-19 et de ces effets sur l'activité touristique) a eu des impacts prégnants sur la réalisation du projet. L'envolée des coûts énergétiques et la flambée des prix des matériaux, ont obligé le porteur de projet à repenser son projet et à le phaser différemment pour le mener à son terme, sans impacter le niveau d'ambition haut de gamme souhaité in fine, pour cet équipement.

Il a également été nécessaire de retravailler l'intégralité du projet initialement envisagé afin de tenir compte de l'impact de la loi littoral. C'est ainsi tout le complexe hôtelier qui a été repensé. Dans cette logique, le porteur de projet a saisi l'opportunité en 2020 d'acquérir le Parc à bateaux afin de disposer d'une réserve foncière de 4 000 m² permettant d'envisager différemment le futur complexe hôtelier.

Depuis son lancement, ce sont ainsi près de 8 M€ qui ont été investis sur le territoire pour mener à bien l'ambition projetée (acquisition de terrains, construction du restaurant, VDR, acquisition de cottages).

Le nouveau projet imaginé prévoit la création d'un complexe hôtelier haut de gamme qui s'articulera autour du restaurant Le Belvédère, équipement aujourd'hui réalisé et ouvert, qui constitue la pierre angulaire de l'ensemble du projet puisque l'espace de réception, la bagagerie et le bar d'accueil réalisés en rez-de-chaussée du restaurant seront dédiés à l'accueil de l'ensemble du complexe hôtelier composé de :

- L'hôtel du Belvédère, 5 étoiles, situé face au port de Mesnil-Saint-Père. Cet équipement proposera à terme une trentaine de chambres dont 7 suites/lodges haut de gamme.
- 13 cottages qui seront transformés en résidence hôtelière de luxe.

La SCI DUPORT a sollicité par courrier du 17 juin 2025, le maintien de la subvention accordée par Troyes Champagne Métropole au titre du restaurant et dont une partie du rez-de-chaussée sera dédiée à l'espace de réception, la bagagerie et au bar d'accueil de l'ensemble des hébergements prévus pour le complexe hôtelier.

Aussi, au regard des circonstances ayant impacté le bon déroulement de ce projet, de l'ambition portée par la SCI DUPORT pour faire de ce lieu un véritable marqueur d'attractivité et de rayonnement touristique pour le territoire, de l'aspect déterminant que revêt le restaurant dans la configuration future du complexe hôtelier, notamment en ce qui concerne l'espace de réception, la bagagerie et le bar d'accueil réalisés en rez-de-chaussée, il est proposé de maintenir le bénéfice de l'aide « de minimis » attribuée par Troyes Champagne Métropole en 2017 à la SCI DUPORT.

2. Renouvellement de la délégation accordée au Conseil Départemental de l'Aube

La convention de délégation au Conseil Départemental de l'Aube ayant pris fin au 31 décembre 2024, il est proposé de la renouveler pour la même durée, en l'actualisant afin de tenir compte du Règlement de la Commission européenne n° 2023/2831 du 13 décembre 2023 prévoyant un seuil de 300 000 € d'aides octroyées au cours des trois années précédentes pour le plafond des aides « de minimis » versées par l'ensemble des collectivités publiques.

Pour mémoire le Régime d'Aides instauré en 2021 est le suivant :

A – Périmètre

Le territoire de la commune de Mesnil-Saint-Père.

B – Bénéficiaires potentiels

Toute personne morale de droit privé immatriculée au registre du commerce et des sociétés dont le site d'exploitation serait localisé à Mesnil-Saint-Père.

Seules pourraient bénéficier de cette aide, les entreprises créant ou étendant une activité économique liée à l'hébergement et aux services d'accompagnement contribuant au développement touristique, conformément au dernier alinéa de l'article L. 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C – Budget annuel

Le budget annuel consacré à ces aides de minimis serait de 100 000 € HT par exercice budgétaire (en crédit d'investissement), sous réserve de modification décidée par le Conseil communautaire chaque année ou en cours d'année.

La délégation consentie par Troyes Champagne Métropole au Conseil Départemental de l'Aube porterait donc sur tout ou partie de ce montant et impliquerait l'inscription budgétaire annuelle par le seul Département au maximum de cette somme, à l'exclusion du budget communautaire.

D – Conditions d'octroi

L'octroi des aides interviendrait dans l'ordre de réception des demandes d'aides formulées par les bénéficiaires auprès du Conseil Départemental de l'Aube et sous réserve de remplir les conditions pour en bénéficier.

Dans l'hypothèse où l'enveloppe financière annuelle dédiée serait consommée, les demandes d'octroi d'aides « de minimis » non satisfaites donneront lieu à une décision exprès motivée de rejet, par le Conseil Départemental pour le compte de Troyes Champagne Métropole.

E – Montant des aides octroyées

Le Conseil Départemental de l'Aube, au nom et pour le compte de Troyes Champagne Métropole, octroierait soit une aide versée en une seule fois au bénéficiaire, soit une aide versée en plusieurs fois durant trois ans.

F – Durée de l'aide octroyée

Les aides « de minimis » seraient versées aux seuls bénéficiaires créant ou étendant leur activité économique liée à l'hébergement et aux services d'accompagnement contribuant au développement touristique, pour une durée ne pouvant être supérieure à 3 ans.

Au-delà de cette période de trois années, les bénéficiaires pourraient solliciter l'octroi d'une nouvelle aide de minimis uniquement s'ils procèdent à l'extension de leur activité économique.

G – Régime juridique

Les bénéficiaires des aides versées respecteraient les conditions normatives d'octroi des aides « de minimis » et notamment le seuil des 200 000 € d'aides octroyées au cours des trois années précédentes, fixé par le Règlement de la Commission européenne n° 1407-2013 du 18 décembre 2013, quel que soit le nombre et la nature des autres aides de minimis qu'ils pourraient percevoir ou avoir perçues.

Le Régime juridique actualisé sur ce dernier point serait :

Les bénéficiaires des aides versées respecteraient les conditions normatives d'octroi des aides de minimis et notamment le seuil des 300 000 € d'aides octroyées au cours des trois années précédentes, fixé par le Règlement de la Commission européenne n° 2023/2831 du 13 décembre 2023, quel que soit le nombre et la nature des autres aides « de minimis » qu'ils pourraient percevoir ou avoir perçues.

La délégation consentie par Troyes Champagne Métropole au Conseil Départemental de l'Aube porterait sur tout ou partie de l'enveloppe d'aides « de minimis » octroyée aux bénéficiaires, soit au maximum 100 000 € HT annuels (sous réserve de modification décidée souverainement par le Conseil communautaire). Tout abondement de ces aides par décision unilatérale du Conseil Départemental de l'Aube, relèverait de sa seule initiative et n'interviendrait pas dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'octroi d'aides « de minimis ».

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le maintien du bénéfice de l'aide dite « de minimis » en faveur de la SCI DUPORT de 200 000 € conformément au point n°1 ;**
- **D'APPROUVER le renouvellement de la convention de délégation avec le Conseil Départemental de l'Aube au titre du soutien aux activités économiques liées à l'hébergement et aux services d'accompagnement contribuant au développement touristique de MESNIL-SAINT-PERE conformément au point n°2 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise
de Troyes Champagne Métropole
au Département de l'Aube
sur le territoire de la commune de Mesnil-Saint-Père

ENTRE :

Troyes Champagne Métropole, Communauté d'agglomération, 1, place Robert GALLEY, 10000 TROYES

Représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, dûment habilité à l'effet de signer les présentes par délibération du Conseil communautaire n° en date du 3 juillet 2025,

Ci-après désigné, « Troyes Champagne Métropole », « TCM » ou « le délégant »,

ET

Le Département de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde, 10026 TROYES CEDEX,

Représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Philippe PICHERY, dûment habilité à l'effet de signer les présentes par délibération du Conseil départemental n° 2025- en date du,

Ci-après désigné, « le Département » ou « le délégataire »,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-8, L.1511-3, R.1111-1 et R. 1511-4 ;

Vu les délibérations concordantes du Conseil communautaire et du Conseil départemental à savoir :

- La délibération n° du 3 juillet 2025 du Conseil communautaire ;
- La délibération n° 2024- du 2025 du Conseil départemental ;

Considérant que :

Afin d'accompagner la création ou l'extension d'activités d'entreprises liées à l'hébergement et aux services d'accompagnement contribuant au développement touristique, Troyes Champagne Métropole a, par délibération en date du 7 octobre 2021, créé un régime d'aide de minimis en faveur des entreprises intervenant dans ce secteur sur le territoire de la commune de Mesnil-Saint-Père et a délégué la compétence d'octroi de ces aides au Département.

La convention de délégation de compétence correspondante de ce régime d'aides, signée le 3 janvier 2022 est arrivée à terme le 31 décembre 2024. Il convient dès lors de la renouveler.

Par délibération n° en date du 3 juillet 2025, le Conseil communautaire de TCM a donc, en application de l'article L 511-3 de Code Général des Collectivités Territoriales, décidé de renouveler pour une période de trois années, le régime d'aide de minimis aux entreprises qui peuvent en bénéficier et de déléguer au Département la compétence d'octroi de ces aides, sur le territoire de la commune de Mesnil-Saint-Père

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Troyes Champagne Métropole délègue au Département la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier des entreprises sur le territoire de la commune de Mesnil-Saint-Père.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

Troyes Champagne Métropole confie au Département la compétence d'octroyer, en son nom et pour son compte, les aides en matière d'immobilier des entreprises sur le territoire de la commune de Mesnil-Saint-Père, telles qu'elles ont été définies dans la délibération de renouvellement du régime d'aides et de définition du règlement d'octroi subséquent, adoptée par délibération du Conseil communautaire précitée.

Article 2 – Durée de la délégation

La délégation est confiée au Département par Troyes Champagne Métropole à compter du 1^{er} août 2025 jusqu'au 31 décembre 2027, nonobstant les possibilités de résiliation anticipée en vertu de l'article 9 ci-après.

Sur accord exprès entre les parties, la présente convention pourra être renouvelée pour une période de trois ans.

Article 3 – Financement de la délégation

Le budget annuel consacré par Troyes Champagne Métropole à l'octroi des aides déléguées est décidé chaque année par le Conseil communautaire. Pour l'exercice 2025, il sera de 100 000 euros HT.

La délégation consentie par TCM au Département porte donc sur ce strict montant et implique l'inscription budgétaire annuelle par le Département de cette somme. TCM notifiera chaque année au Département, en aval du vote de son budget, le montant d'aides qu'il aura voté. En outre, TCM pourra à tout moment, en cours d'exercice comptable, modifier le montant annuel du régime d'aides objet de la délégation ; il notifiera alors sans délai cette décision modificative au Département qui en tiendra compte dans l'exercice de sa délégation.

Le Département assumera la totalité de la charge financière résultant des aides octroyées aux entreprises.

Le Département s'engage à apporter les moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie au titre de la présente convention, sans jamais appeler en garantie financière TCM pour le financement de cette délégation.

Article 4 – Prérogatives du délégant

Troyes Champagne Métropole reste compétent pour définir les régimes d'aides et les aides à l'immobilier d'entreprise sur son territoire.

Elle définit notamment dans ce cadre les conditions que doivent satisfaire les entreprises souhaitant installer ou étendre leur activité liée à l'hébergement et aux services d'accompagnement contribuant au développement touristique à Mesnil-Saint-Père pour bénéficier des aides attribuées dans le cadre de la présente convention.

Elle avise le Département de toute évolution apportée au dispositif qu'elle lui a confié dans un délai préalable de 3 mois avant mise en œuvre.

Troyes Champagne Métropole transmet au Département les demandes d'aides qui lui seraient adressées.

En dehors des prérogatives visées au présent article et des dispositions du règlement d'aide défini par délibération susvisée du Conseil communautaire **du 3 juillet 2025**, Troyes Champagne Métropole s'engage à ne pas intervenir dans la mission confiée à son délégataire et à ne lui adresser aucune instruction, ni directive, notamment en ce qui concerne l'instruction des dossiers et le sens des suites à leur donner, nonobstant son droit d'amendement ou de résiliation à tout moment de la délégation consentie.

Article 5 – Obligations du délégataire

Au nom et pour le compte de Troyes Champagne Métropole, le Département est chargé, dans le respect du règlement d'aide précité :

- d'instruire les demandes d'aides formulées par les bénéficiaires éligibles au dispositif, qu'elles soient déposées directement par ces derniers, ou transmises par Troyes Champagne Métropole ;
- de conventionner avec les bénéficiaires retenus qui remplissent les conditions fixées au règlement d'aide de Troyes Champagne Métropole, dans la limite du budget annuel voté par son Conseil communautaire ;
- de verser les aides à ces bénéficiaires.

Annuellement, le Département adressera au délégant un rapport d'activités sur l'accomplissement de la mission déléguée. Ce rapport comprendra notamment les modalités de contrôle du respect (notamment en terme de volume financier total) du régime des aides de minimis défini par le Règlement de la Commission européenne n° 2023/2831 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Article 6 – Moyens de la délégation

La gestion immobilière et le suivi de l'octroi des aides sera assurée par le Service foncier, Pôle développement des territoires (PDT), du Département.

Les objectifs poursuivis communs aux deux parties seront :

- Le maintien de l'attractivité touristique de Mesnil-Saint-Père ;
- L'installation et le développement d'entreprises dont l'activité est liée à l'hébergement et aux services d'accompagnement contribuant au développement touristique sur le territoire de la commune de Mesnil-Saint-Père.

Article 7 – Contrôle de la mise en œuvre de la délégation

A tout moment, le délégant peut procéder au contrôle de l'exercice de la délégation, sur pièces et sur places mais également en sollicitant la production de documents.

Dans ce cadre, le Département s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives de l'exercice de la délégation. Il communiquera au délégant tous documents utiles à ce contrôle.

Article 8 – Communication sur la délégation

En tant que délégataire de ce régime d'aide, il s'engage à communiquer sur l'octroi des aides sur le territoire de la commune de Mesnil-Saint-Père et s'oblige, à cette occasion à mentionner la délégation décidée par Troyes Champagne Métropole.

Article 9 – Modification et résiliation de la délégation

La présente convention peut être modifiée à tout moment par voie d'avenant, suivant délibérations concordantes des parties.

Dans les mêmes conditions, elle peut être résiliée, à tout moment et pour tout motif propre, par chacune des parties, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Elle peut être également résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect par l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans réponse ou sans effet.

Article 10 – Litiges

En cas de difficultés portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable. Face à un désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

Rédigé en deux exemplaires originaux sans rature ni surcharge.

Fait à Troyes, le ...

**Pour Troyes Champagne Métropole
Le Président,**

François BAROIN

Fait à Troyes, le ...

**Pour le Département,
Le Président du Conseil départemental**

Philippe PICHERY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	28
Objet	SPASER - SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
Rapporteur	François MANDELLI

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLER Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUEUR Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	118	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

SPASER SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Annexe : schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables de Troyes Champagne Métropole

Exposé :

Dès 2021, Troyes Champagne Métropole s'est engagée dans une démarche d'achat responsable en adoptant une charte interne relative à l'achat durable et solidaire, mutualisant ses premiers engagements avec la Ville de Troyes, pour un achat responsable.

En 2023, Troyes Champagne Métropole a rejoint l'ensemble des signataires de la Charte Régionale de la Commande publique, confirmant sa volonté de renforcer sa stratégie achat responsable au cœur du réseau d'acheteurs de la Région Grand-Est. A ce jour ce réseau régional compte 95 signataires.

Dans la continuité de sa démarche pour un achat responsable, et conformément à l'article L. 2111-3 du code de la commande publique qui prévoit l'obligation, pour tous les acheteurs dépassant 50 millions d'euros H.T, d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), Troyes Champagne Métropole s'est lancé dans cette démarche courant 2024.

Avec plus de 70 000 000 € HT d'achats publics réalisés en 2024 (toutes procédures et tous montants confondus), Troyes Champagne Métropole est par ailleurs soumise à l'adoption de son SPASER.

Ainsi, le SPASER de Troyes Champagne Métropole traduit une feuille de route de l'achat responsable, construite avec des engagements concrets qui vont guider l'action des services sur les trois piliers du développement durable.

Au vu des enjeux de la démarche, Troyes Champagne Métropole a souhaité organiser la construction de son SPASER, en réunissant dans un premier temps les élus en Comité de Pilotage pour définir les grandes orientations à afficher pour une politique d'achat responsable, puis en associant les services opérationnels au sein d'un Comité technique.

Le comité de pilotage, constitué des membres de la Commission d'appel d'offres et des élus de secteurs, s'est réuni à trois reprises (17 décembre 2024, 29 janvier 2025 et 28 février 2025) pour étudier tour à tour chacun des axes du SPASER et prioriser des orientations en termes d'achats responsables.

Le 14 mars 2025, un comité technique a ensuite été organisé pour permettre essentiellement l'appropriation par chaque participant des orientations déclinées par le comité de pilotage, dans le cadre d'une approche plus opérationnelle. Les 50 participants, représentant l'ensemble des services de Troyes Champagne Métropole, ont été invités à proposer des actions concrètes à mettre en œuvre dans leurs achats, ainsi que des indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs.

Le SPASER de Troyes Champagne Métropole s'articule donc autour des trois volets du développement durable (économie, social et environnement) et prévoit pour chacun d'eux 3 objectifs à atteindre. Un axe transversal complète les 3 volets susmentionnés, permettant d'établir des orientations de gestion et de suivi de l'ensemble du schéma.

En effet, les objectifs inscrits seront portés, suivis et mesurés annuellement par la Cellule Achat responsable identifiée au sein de la Direction mutualisée de la Commande Publique et des Achats transversaux.

En conséquence, le SPASER affiche les engagements suivants :

Transformer les achats publics en opportunités sociales

Objectif 1 : Promouvoir l'égalité Femmes / Hommes

Objectif 2 : Encourager le recours à l'apprentissage et développer la formation et l'information des personnes éloignées de l'emploi

Objectif 3 : Encourager le recours à l'insertion par l'activité économique dans d'autres segments d'achats

Faire de la commande publique un moteur pour l'emploi et l'innovation

Objectif 1 : Favoriser l'accès des TPE / PME à la commande publique

Objectif 2 : Améliorer l'information des entreprises sur les opportunités de la commande publique

Objectif 3 : Favoriser le potentiel d'innovation des offres

Agir pour une économie circulaire et des ressources préservées

Objectif 1 : Limiter la consommation des ressources, développer les achats de produits d'occasion et prendre en compte le cycle de vie des produits

Objectif 2 : Développer l'économie circulaire : agir sur la réduction et la valorisation des déchets et favoriser le réemploi

Objectif 3 : Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le cadre des opérations de travaux et agir pour des chantiers propres

Piloter et garantir une démarche responsable

Objectif 1 : Piloter la mise en œuvre du SPASER via une cellule achat responsable

Objectif 2 : Mettre en place des outils de contrôle et de suivi pour piloter la démarche d'achat responsable

Objectif 3 : S'appuyer sur un réseau de partenaires et entrer dans une dynamique de partage d'expériences

Ce SPASER sera bien entendu amené à évoluer au gré de l'accomplissement des actions et de l'évolution des ambitions pour un achat socialement et écologiquement responsable.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER le SPASER annexé.**



TROYES
CHAMPAGNE
MÉTROPOLÉ

Crédit photo : SEQUOIA



Crédit photo : FL. LEMERY

SPASER

Schéma de Promotion des Achats
Socialement et Écologiquement Responsables



Crédit photo : V. COLIN



Crédit photo : FREEPIK



Crédit photo : Studio OG

À l'heure où Troyes Champagne Métropole construit un avenir durable et solidaire, il est essentiel de réfléchir à la manière dont les choix engagés par notre établissement en matière d'achats publics peuvent non seulement répondre aux besoins immédiats des collectivités, mais également servir de levier pour un développement économique responsable.

Dès 2021, Troyes Champagne Métropole s'est engagée dans une démarche d'achat responsable. Une première étape a permis la rédaction et l'adoption d'une charte interne d'achat durable et solidaire, suivie en 2023 de l'adoption de la Charte régionale de la commande publique sur l'ensemble de la Région Grand Est.

Après une démarche de concertation lancée en 2024, impliquant élus et services opérationnels, nous avons pris la décision d'adopter un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Il ne s'agit pas seulement de répondre à des obligations, il s'agit pour TCM de poursuivre une politique volontariste en matière d'achats responsables.

Le SPASER représente bien plus qu'un simple document administratif, il incarne notre volonté de transformer nos achats publics en opportunités. En intégrant des critères sociaux et environnementaux dans nos processus d'acquisition, nous contribuons à impliquer des acteurs économiques locaux, à créer des emplois et à soutenir des entreprises qui partagent nos valeurs. C'est un engagement fort envers nos concitoyens, mais aussi envers les générations futures.

Pour que cet engagement se traduise par des actions concrètes, nous mettrons en œuvre plusieurs engagements ciblés. Cela inclura la mise en place d'indicateurs de suivi pour mesurer l'impact de nos choix d'achats, en évaluant leur efficacité et en ajustant si nécessaire nos pratiques, garantissant ainsi la transparence et la responsabilité de notre démarche.

Nous nous engageons également à faire de la commande publique un moteur pour l'emploi et l'innovation. En encourageant les entreprises innovantes et durables, nous pouvons non seulement dynamiser l'économie locale, mais aussi favoriser les pratiques responsables et respectueuses de l'environnement par un soutien accru aux Très Petites et Moyennes Entreprises qui ont à cœur de développer des solutions innovantes, tout en veillant à la préservation de nos ressources.

Agir pour une économie circulaire est un autre pilier de notre démarche. En réutilisant et en recyclant les ressources, nous pouvons réduire notre empreinte écologique tout en créant des emplois locaux. La commande publique doit ainsi jouer un rôle clé dans la transition vers une économie qui valorise et préserve nos ressources naturelles.

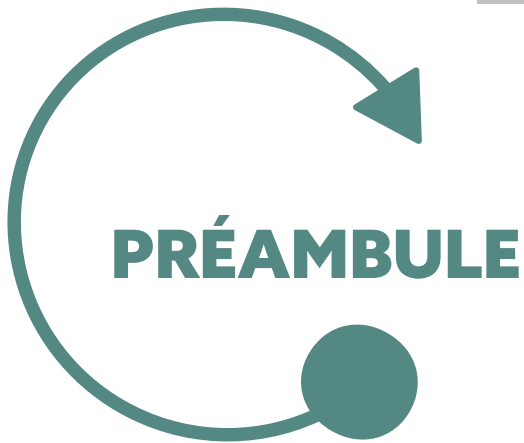
L'adoption du SPASER est une étape importante pour Troyes Champagne Métropole. Nous devons travailler ensemble pour que chaque achat, chaque contrat, soit le reflet des valeurs communes qui nous unissent : la solidarité, le respect de l'environnement et l'innovation.



François BAROIN
Ancien Ministre, Maire de Troyes
Président de Troyes Champagne Métropole

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
L'ACHAT RESPONSABLE À TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE, UNE DÉMARCHE ENGAGÉE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES	3
Une Charte relative à l'achat durable et solidaire en 2021	
Signature de la Charte régionale de la Commande publique Grand-Est en 2023	
La démarche SPASER : les grands principes et la méthodologie	
État des lieux des achats responsables à TCM en 2024	
LA CONSTRUCTION DU SPASER DE TCM, UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE ET PARTICIPATIVE	11
Les instances du SPASER TCM	
Les réunions de travail du Copil	
Les travaux du Cotech	
Consultation du Lab'TCM	
LES ENGAGEMENTS DU SPASER	
Transformer les achats publics en opportunités sociales	20
Objectif 1 : Promouvoir l'égalité Femmes / Hommes	
Objectif 2 : Encourager le recours à l'apprentissage, développer la formation et l'information des personnes éloignées de l'emploi	
Objectif 3 : Encourager le recours à l'insertion par l'activité économique dans d'autres segments d'achats	
Faire de la commande publique un moteur pour l'emploi et l'innovation	25
Objectif 1 : Favoriser l'accès des TPE / PME à la commande publique	
Objectif 2 : Améliorer l'information des entreprises sur les opportunités de la commande publique	
Objectif 3 : Favoriser le potentiel d'innovation des offres	
Agir pour une économie circulaire et des ressources préservées	31
Objectif 1 : Limiter la consommation des ressources, développer les achats de produits d'occasion et prendre en compte le cycle de vie des produits	
Objectif 2 : Développer l'économie circulaire : agir sur la réduction et la valorisation des déchets et favoriser le réemploi	
Objectif 3 : Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le cadre des opérations de travaux et agir pour des chantiers propres	
Piloter et garantir une démarche responsable	37
Objectif 1 : Piloter la mise en œuvre du SPASER via une cellule achat responsable	
Objectif 2 : Mettre en place des outils de contrôle et de suivi pour piloter la démarche d'achat responsable	
Objectif 3 : S'appuyer sur un réseau de partenaires et entrer dans une dynamique de partage d'expériences	
GLOSSAIRE	43
FICHE RÉCAPITULATIVE DES ENGAGEMENTS	45



PRÉAMBULE

Représentant près de 10 % du PIB français (8 % en octobre 2024), la commande publique constitue un levier économique majeur. Selon l'Observatoire économique de la commande publique¹ (OECF), elle pesait plus de 89 milliards d'euros en 2023.

Ce poids dans l'économie nationale donne aux acheteurs publics une responsabilité forte : celle d'orienter leurs achats non seulement selon leurs besoins, mais aussi en cohérence avec les grands enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Le législateur, conscient de ce potentiel, a progressivement renforcé le pouvoir de la commande publique. Au cours de la dernière décennie, une multitude de textes ont cherché à utiliser cet outil pour accompagner la transition écologique :

- promotion de l'économie sociale et solidaire (loi du 31 juillet 2014²) ;
- promotion d'une alimentation saine, durable et accessible à tous (loi du 30 octobre 2018³)
- lutte contre le gaspillage et développement de l'économie circulaire en imposant d'acquérir des biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées (loi du 10 février 2020⁴) ;
- développement des énergies renouvelables (loi du 10 mars 2023⁵) ;
- rénovation énergétique des bâtiments publics (loi du 30 mars 2023⁶).

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021⁷ a marqué un tournant décisif dans la commande publique, transformant radicalement son approche vers plus de durabilité⁸ et de responsabilité :

- **Intégration obligatoire des critères environnementaux et sociaux** : la loi impose l'intégration de ces critères à toutes les étapes du processus de commande publique, de la définition du besoin à l'exécution du marché.
- **Fin du recours au seul critère du prix** : à partir d'août 2026, les acheteurs publics ne pourront plus choisir l'offre la moins chère, mais devront évaluer l'offre "mieux-disante" en tenant compte de la qualité, du prix et de l'impact environnemental.
- **Renforcement des obligations de transparence** : les entreprises doivent désormais être plus transparentes sur leurs pratiques en matière de prévention des risques sociaux et environnementaux pour pouvoir soumissionner.
- **Promotion de l'innovation⁹ et de l'économie circulaire¹⁰** : la loi encourage les acheteurs publics à prendre en compte des critères tels que l'innovation, l'utilisation de matériaux recyclés et la lutte contre les discriminations.

Plus largement, la commande publique est un outil essentiel pour concourir aux Objectifs de Développement Durable¹¹ (ODD). Ces 17 objectifs, déclinés en 169 cibles à atteindre d'ici 2030, couvrent un large spectre de défis mondiaux, de la pauvreté à la protection du climat. L'ODD 12, axé sur des modes de production et de consommation durables, cible spécifiquement la promotion des achats publics durables (cible 12.7), reconnaissant ainsi le rôle clé de la commande publique dans la réalisation de ces ambitions.

Cette vision se traduit juridiquement dans l'article L3-1 du Code de la commande publique, qui affirme que « la commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ». Dans ce cadre, le Plan National pour les Achats Durables¹² (PNAD) 2022-2025, véritable feuille de route, visant à accompagner les acheteurs dans l'atteinte des obligations de la loi Climat et Résilience, fixe des objectifs ambitieux pour 2025 : 100 % des contrats de la commande publique devront intégrer au moins une considération environnementale, et 30 % une considération sociale.

L'achat durable est devenu un vecteur stratégique pour mettre en œuvre des engagements responsables. Cela se traduit notamment par le Rapport d'Activité et de Développement Durable¹³ (RADD), qui lui consacre un volet complet, ou par le budget vert¹⁴, qui en découle directement.

Ainsi, l'achat durable s'impose désormais comme un pilier essentiel des politiques publiques. Dès lors, Troyes Champagne Métropole a intégré cet enjeu, dès 2021 avec sa charte interne, en rejoignant les signataires de la charte régionale de la commande publique en 2023, en publiant son SPASER en 2025, concrétisant et formalisant ainsi son engagement en faveur d'une politique d'achat responsable.



L'ACHAT RESPONSABLE A TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLÉ,

UNE DÉMARCHE ENGAGÉE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Une Charte relative à l'achat durable et solidaire en 2021

Dans l'objectif d'améliorer leurs pratiques d'achats publics en faveur du développement durable, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes ont décidé en 2021 d'élaborer une charte commune relative à l'achat durable et solidaire.

La rédaction de cette charte a été un moyen de formaliser par écrit, leurs démarches en matière de développement durable.

Cette charte a principalement vocation à guider l'action des services des deux entités dans la définition de leurs besoins (rédaction des cahiers des charges) et la détermination de critères de sélection des fournisseurs et prestataires.

La mise en œuvre de cette charte vise un accompagnement à la modernisation du marché local de fournisseurs et prestataires dans leur capacité à répondre aux nouvelles exigences du développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, la charte contient 7 engagements :



Améliorer la connaissance du monde des entreprises



Développer l'expérimentation et la pratique de l'achat responsable



Pérenniser les clauses sociales d'insertion



Augmenter le temps de réponse des entreprises



Faciliter l'achat responsable lors du recours aux marchés publics sans procédure de publicité et mise en concurrence



Engager une réflexion sur les contrats globaux de performance



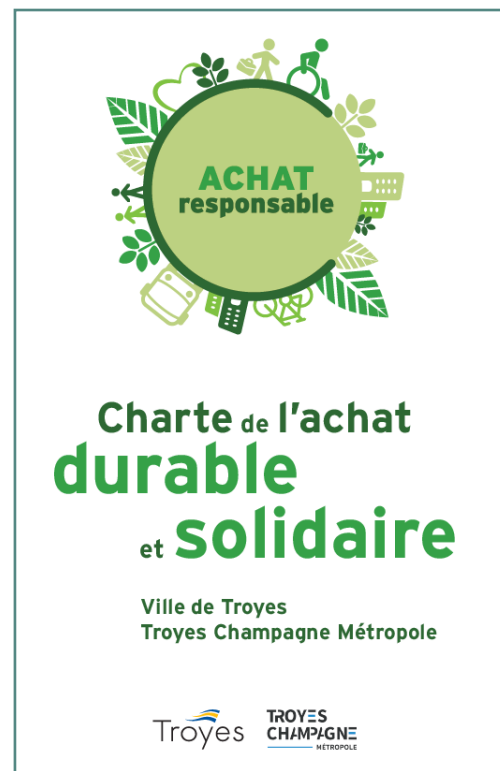
Étudier davantage l'opportunité d'autoriser les variantes

Un achat durable et solidaire c'est un achat public :

- Intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ;
- Qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- Permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;
- Qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Des actions mises en place pour répondre à 5 finalités :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement des êtres humains ;
- Les modes de production et de consommation responsables ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.



La charte est un moyen de structurer, faire connaître et engager une dynamique partenariale sur des sujets transversaux à de nombreux domaines d'actions.





Signature de la Charte régionale de la Commande publique Grand-Est en 2023

Le 6 avril 2023, TCM confirme sa volonté de s'engager pour un achat responsable via la signature de la Charte régionale de la Commande publique.



Cette charte, impulsée par l'État et la Région Grand Est, élaborée en concertation avec une vingtaine d'acheteurs régionaux, permet de promouvoir la commande publique comme levier de développement économique des territoires dans une logique plus durable, plus innovante, plus performante et plus accessible aux Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Elle regroupe **42 engagements** pour faire de la commande publique un levier de développement des territoires du Grand Est.

Ces engagements sont structurés autour de **4 grands axes** :

1. Un achat public transparent, ouvert au dialogue avec les opérateurs économiques

- Encourager le sourcing en sécurisant les acheteurs ;
- Mieux communiquer avec les opérateurs économiques ;
- Mieux informer sur les attributions de marchés.

2. Un achat public pour tous, avec un accès simplifié pour les PME et TPE

- Utiliser au mieux le cadre réglementaire pour simplifier les procédures ;
- Optimiser les documents de consultation pour les procédures simples ;
- Adapter les procédures aux marchés ;
- Améliorer les conditions financières des marchés.

3. Un achat public durable et innovant, levier pour l'économie locale

- Promouvoir l'achat durable, renforcer l'économie locale ;
- Expérimenter l'achat de solutions innovantes.

4. Un achat public efficace, performant et mesurable

- Mieux définir le besoin en amont de l'achat ;
- Améliorer l'efficacité de l'exécution ;
- Évaluer après exécution pour s'améliorer.

La Charte régionale de la commande publique est un véritable outil de communication qui permet de consolider le réseau de partenariat entre les différents acheteurs publics par des échanges d'expériences en vue de l'amélioration des pratiques d'achat (92 signataires depuis sa création).

L'équipe Commande Publique Grand Est de Grand E-Nov+ (devenu Grand Est Développement en 2025) coordonne le Réseau Commande Publique Grand Est et est en charge de l'animation de la Charte Régionale de la Commande Publique. Cette animation permet d'accompagner les acheteurs publics dans la mise en œuvre des engagements de la Charte et de favoriser les partages de bonnes pratiques.

Le Réseau Commande Publique Grand Est a été créé à l'initiative de la Région et de l'État pour faciliter l'accès des petites entreprises à la commande publique et encourager le dialogue public / privé. Ce réseau rassemble un certain nombre de membres fondateurs : Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est (CRAGE), Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), Banque des Territoires, Bpifrance et agences de développement économique.

Plusieurs actions sont développées au sein du réseau comme des événements de sensibilisation, des rencontres acheteurs-entreprises, des cycles de masterclass marchés publics, l'animation d'un réseau de points infos commande publique (conseil de premier niveau aux entreprises sur l'accès aux marchés publics), ou encore la plateforme Apoge.org¹⁵ l'agrégateur des appels d'offres du Grand Est.

Grâce à son engagement dans la charte régionale, TCM fait partie intégrante du réseau et participe tout au long de l'année aux actions collectives menées au travers de sa contribution aux différents groupes de travail organisés et aux évènements de rencontre.



Crédit photo : V. COLIN



La démarche SPASER : les grands principes et la méthodologie

Dès 2024, TCM confirme ses ambitions en matière d'achats responsables en lançant une réflexion sur l'élaboration de son SPASER. En effet, les enjeux d'un SPASER s'inscrivent complètement dans la continuité des deux chartes précédemment évoquées.

1. Être exemplaire

Pour toutes les collectivités dont les achats publics dépassent les 50 000 € HT (depuis le 1er janvier 2023), l'adoption du SPASER est une obligation légale. Le mettre en place est un gage d'exemplarité. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 renforce encore plus le contenu du SPASER.

2. Effectuer un bilan des achats publics

Réaliser un état des lieux de l'achat public de la collectivité est la première étape pour mettre en place le SPASER. Cet état des lieux permet notamment à la collectivité de prendre conscience du levier de développement économique que représente la commande publique.

3. Travailler de façon transversale au sein de la collectivité

La mise en place du SPASER est une excellente opportunité pour que les différentes directions de la collectivité travaillent de façon transversale. Cet outil permet aux collectivités de réfléchir sur les modalités à mettre en œuvre pour développer une culture commune autour de l'achat public responsable.

4. Disposer d'un outil structurant pour mettre en place un processus d'achat responsable

Le SPASER offre la possibilité aux collectivités d'établir des objectifs à atteindre découlant des ambitions des collectivités quant à leurs pratiques d'achats (augmentation du nombre de clauses environnementales ou sociales dans les marchés publics, augmentation de la part des achats équitables, etc.). Au-delà des objectifs chiffrés, la mise en place du SPASER peut aussi permettre de créer de nouveaux partenariats ou bien de repérer des opérateurs économiques sur le territoire.

5. Modifier ses pratiques d'achats

Le SPASER est un outil favorisant l'évolution des pratiques d'achats des collectivités comme par exemple : le recours au sourcing (réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques du projet et de ses exigences, afin de préparer la passation d'un marché public), le développement d'une approche fonctionnelle des besoins ou encore la simplification des dossiers de candidatures.

6. Favoriser l'accès de l'économie sociale et solidaire à la commande publique

Renforcer l'accès à la commande publique des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un objectif souvent recherché par le SPASER. Pour formaliser plus concrètement cet objectif, la collectivité peut augmenter le nombre de marchés réservés à l'ESS ou augmenter la représentation de l'ESS dans les entreprises attributaires.

7. Renforcer la montée en compétences des différents acteurs économiques du territoire

Adopter et mettre en place un SPASER contribue à la création d'une dynamique territoriale responsable et volontaire en faveur du développement durable. La collectivité peut impliquer davantage les opérateurs économiques locaux pour élargir leurs compétences en matière de commande publique responsable.

8. Faciliter la visibilité de la stratégie d'achat de la collectivité

Co-élaborer une stratégie d'achat entre la collectivité, les entreprises et les acteurs du territoire est un bon moyen de tenir compte de leurs contraintes mais aussi faire connaître cette stratégie auprès des entreprises locales. Cette initiative permet notamment aux entreprises d'anticiper les exigences sociales ou environnementales de la collectivité.

Pour mettre en place un SPASER plusieurs étapes clés sont essentielles :

1. Impulser

Mettre en place un SPASER nécessite une forte volonté politique pour convaincre au-delà des personnes déjà sensibilisées et impliquer les acteurs du territoire. Adopter un pilotage politique partagé et transversal permet de fédérer et créer une culture commune d'achat responsable.

2. Co-construire

Construire le SPASER avec les acteurs économiques locaux est un moyen de favoriser la connaissance commune des structures mais aussi des collectivités. Ce travail est un levier permettant de faciliter l'accès de l'ESS à la commande publique.

3. Compléter

De manière générale, le SPASER s'organise autour de **4 axes majeurs** :

- une commande publique socialement responsable ;
- une commande publique environnementalement responsable ;
- une commande publique pour une économie équitable ;
- pilotage de l'achat responsable (gouvernance et suivi).

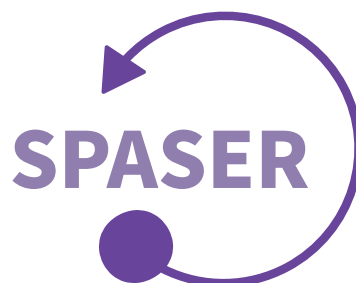
Dit autrement, le SPASER s'intègre dans une politique d'achat responsable qui vise à ce que les marchés publics passés soient :

- **économiquement responsables** (relations fournisseurs et achats durables) ;
- **socialement responsables** (clauses sociales et qualité de vie au travail) ;
- **écologiquement responsables** (réduction des impacts environnementaux et transition énergétique).

4. Piloter, évaluer et suivre

Les objectifs fixés dans le SPASER peuvent être mesurés par des indicateurs de suivi. Leur mise en place et leur suivi sont gérés notamment par une instance spécifique regroupant des techniciens, des élus et des acteurs du territoire. L'atteinte de ces objectifs exige une organisation interne à la collectivité. Le SPASER est un outil qui favorise la mise en place d'une économie circulaire.

Avant de pouvoir mener des réflexions sur des objectifs, il est indispensable de poser un état des lieux de l'achat responsable et de réaliser un autodiagnostic de maturité.



**Schéma de Promotion des Achats
Socialement et Écologiquement Responsables**



État des lieux des achats responsables à TCM en 2024

Les chiffres annuels :

- 71 000 000 € H.T. d'achats publics sur l'année 2024, tous montants et tous budgets confondus ;
- 1 079 fournisseurs dont 451 sont aubois (42 % du total).

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, 78 consultations ont été publiées et 109 marchés ont été notifiés par le service de la commande publique (procédure > 40 000 € HT).

Sur le volet social :

Marchés notifiés par le service commande publique	Heures d'insertion	Autres prestations
1 marché réservé handicap (APEI – CAP ESAT GC) 1 marché de services sociaux (Boutique Boulot) 1 marché réservé à une structure d'insertion par l'activité économique (Boutique Boulot)	6 213 heures réalisées en 2024 (via des marchés publics passés antérieurement) à titre indicatif 880 heures ont été contractualisées en 2024 des marchés subséquents de travaux de voirie	Prestations de restauration Association Aurore, ESAT Self la Fontaine, ESAT Le Tertre Prestations de boîlage Boutique Boulot Prestations d'enlèvement de déchets et/ ou de nettoyage Régie de nos quartiers, Régie Services Prestations d'entretien et de suivi des composteurs Sequoia

Sur le volet économique :

Date	Événement	Partenaires réseau
8 octobre 2024	Évènement de rencontres sur le thème de l'innovation organisé à l'Hôtel d'Entreprises « Le Phare »	Commande publique, UTT, Technopole, DGFiP, jeunes entreprises innovantes et partenaires du réseau économique
18 octobre 2024	Salon de la transition écologique des travaux publics (Fédération des Travaux publics) : Signature du Pacte d'engagements en matière d'infrastructures de mobilité, porté par l'IDRRIM	L'ensemble des acteurs de travaux publics du territoire, le CD10, Routes de France, la Préfecture
12 décembre 2024	Accueil des rencontres commande publique au Stade de l'Aube : Table ronde « dialogue avec un acheteur » puis rendez-vous individuels acheteurs / entreprises	CMA, CRESS, BSC, Grand Enov+ Plus de 50 entreprises se sont inscrites pour rencontrer les acheteurs représentés
Tout au long de l'année	• Participation aux groupes de travail opérationnels sur les thématiques des achats écoresponsables et des achats innovants ; • Participation aux rendez-vous de la Charte, temps de partage d'information et de retours d'expériences ; • Comité stratégique réseau commande publique Grand Est ; • Participation au projet d'Observatoire régional.	

Sur le volet environnemental :

Considérations environnementales	109 marchés	Exemples pratiqués
Clause environnementale (exigence dans la définition du besoin)	42 %	- Le titulaire doit posséder le label Imprim'Vert ou équivalent ; - Le titulaire s'engagera dans une démarche concernant la pollution des sols, sous-sols et de l'eau ; - Le titulaire s'engage à fournir des équipements ayant une longue durée d'utilisation, pouvant être aisément réparés, ne contenant aucune substance dangereuse, notamment celles visées par la directive européenne RoHS limitant l'utilisation de certaines substances dans les équipements électriques et électroniques.
Critère environnemental (exigence dans le choix de l'attributaire)	30 %	- La gestion déchets de chantier et filières de recyclage ; - Les performances environnementales des moyens matériels dédiés à l'exécution des prestations (comprenant l'impact pour limiter les nuisances sur les riverains) ; - Les mesures prises en matière d'hygiène, sécurité, accès aux riverains et signalisation du chantier et en matière de protection environnementale.

Avant de se lancer dans la construction du SPASER, un autodiagnostic de maturité a été réalisé par la Direction Commande publique.

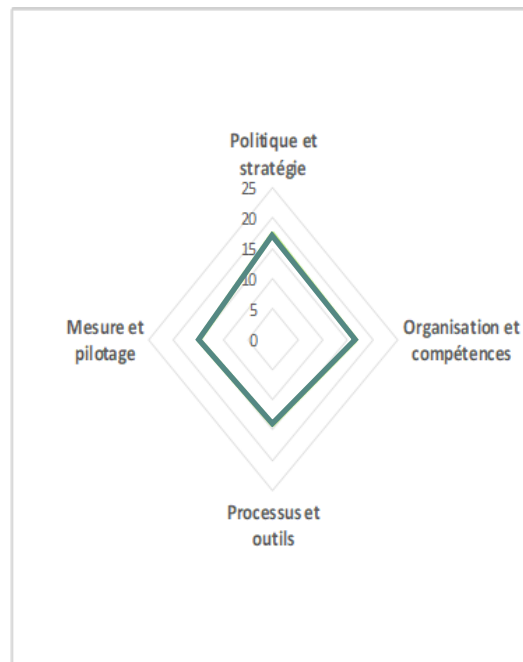
A l'issue du questionnaire conçu par l'Agence des Économies Solidaires, composé de 20 questions organisées en 4 grandes catégories, TCM a obtenu un score de 63,75 % correspondant à un profil intermédiaire bénéficiant des recommandations suivantes :

TCM peut se donner les moyens d'un SPASER ambitieux en y associant les principales directions opérationnelles mais également tout ou partie des parties prenantes externes dans l'atteinte des objectifs qui seront fixés. Le SPASER sera l'occasion de positionner la fonction achats au cœur de l'organisation et de ses enjeux de développement territorial et de transition écologique et sociale. S'appuyer sur le portage d'élus permettra de faire évoluer plus facilement l'organisation et d'engager une dynamique globale.

NB : 4 personnes ont répondu au questionnaire (1 élu en charge de la commande publique, 1 directeur et 2 opérationnels commande publique) ; les scores résultent donc de la moyenne des points obtenus par chaque questionnaire.

Score

63,75 / 100



LA CONSTRUCTION DU SPASER DE TCM

UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE ET PARTICIPATIVE

Dans la continuité de sa démarche pour un achat responsable, et conformément à l'article L. 2111-3 du code de la commande publique qui prévoit l'obligation, pour tous les acheteurs dépassant 50 millions d'euros HT, d'adopter et de publier un SPASER, TCM s'est lancée dans cette démarche courant 2024.

Un SPASER détermine des objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social, des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Il comporte par ailleurs des indicateurs précis, exprimés en nombre de marchés ou en valeur, et précise des objectifs à atteindre pour chacun des axes du développement durable : social, économie et environnement.

Ainsi, le SPASER traduit une feuille de route de l'achat responsable, construite avec des engagements concrets qui vont guider l'action des services sur les trois piliers du développement durable.

Au vu des enjeux de la démarche, TCM a souhaité organiser la construction de son SPASER, en réunissant dans un premier temps les élus en comité de pilotage pour définir les grandes orientations à afficher pour une politique d'achat responsable, puis en associant les services opérationnels au sein d'un comité technique.



Les instances du SPASER TCM

Le comité de pilotage (Copil)

Le Copil SPASER est constitué des membres de la Commission d'appel d'offres et d'autres élus ciblés pour leurs prérogatives.

Lors du lancement de l'élaboration du SPASER, Monsieur François Mandelli, Vice-Président de TCM en charge de la Commission d'Appel d'Offres et Président du Copil SPASER, a souhaité qu'une visite de site soit réalisée à l'occasion de chaque réunion de Copil.

Par conséquent, une réunion de Copil a été spécifiquement organisée pour chacun des trois axes du SPASER. Le Copil s'est donc réuni à trois reprises (17 décembre 2024, 29 janvier 2025 et 28 février 2025) pour étudier tour à tour chacun des axes du SPASER et prioriser des orientations en termes d'achats responsables.

Ces réunions successives ont permis d'une part de visiter un site en lien avec le thème de l'axe abordé, d'autre part de se questionner sur les objectifs à fixer pour le SPASER.

A partir d'un benchmark de plusieurs schémas, les membres du Copil ont pu échanger et débattre sur les orientations prioritaires du SPASER de TCM en se posant les questions suivantes :

1. Que fait-on déjà en faveur de cet objectif actuellement ? Quelles sont les actions qui peuvent être mises en place pour atteindre / poursuivre cet objectif ? Plus précisément, dans notre politique d'achat, comment peut-on faire pour concourir à l'atteinte de cet objectif ?
2. Qui peut agir ? Compétences existantes à TCM ? Qui pilote au sein de TCM ? Transversalité nécessaire ?
3. Y a-t-il des partenaires extérieurs à associer et / ou à mobiliser ? si oui lesquels ?
4. Comment peut-on mesurer l'atteinte de cet objectif ?
5. Lien avec d'autres schémas directeurs ?
6. Coût financier ? Faible / moyen / élevé (nécessite des investissements ? des travaux, des études, une AMO ?) Coût humain ? (Réalizable avec l'équipe existante ? Besoin de renforcer les équipes ? Besoin de moyens supplémentaires ?)
7. Durée de mise en œuvre ? Court terme (- de 6 mois), moyen terme (6 à 18 mois), long terme (+ de 18 mois) ?

Le comité technique (Cotech)

Le Cotech est représentatif des services prescripteurs à l'origine des achats publics de TCM.

En sus du service de la commande publique et de la cellule achat responsable, ont été conviés à rejoindre le Cotech SPASER les directeurs et référents administratifs et financiers de chaque pôle ainsi que les techniciens ciblés pour la récurrence ou la spécificité de leurs marchés publics.

Le Lab'TCM : comité d'animation du projet de territoire et des schémas directeurs

A la suite du Cotech, les orientations du SPASER ont été soumises au Lab'TCM. L'objectif de cette réflexion était de croiser les objectifs du SPASER et les orientations des schémas en cours d'élaboration essentiellement (1 seul achevé à ce jour, celui de la mobilité).

Les réunions de travail du Copil

VOLET SOCIAL – réunion du 17 décembre 2024

Pour le volet social, un ESAT¹⁶ a accepté de recevoir les membres du Copil en vue de leur faire découvrir les différents ateliers de travailleurs protégés qu'il regroupe.

A l'issue de la visite, et après une présentation théorique de l'ensemble des activités de l'ESAT dont celles des autres sites, les élus du comité de pilotage ont défini les orientations de l'axe social.

Les échanges ont permis d'aboutir aux objectifs suivants :



1. Promouvoir l'égalité Femmes / Hommes ;
2. Développer la formation et l'information des personnes éloignées de l'emploi ;
3. Encourager le recours à l'insertion par l'activité économique dans d'autres segments d'achats (prestations intellectuelles, informatiques) ;
4. Encourager le recours à l'apprentissage.

VOLET ÉCONOMIQUE – réunion du 29 janvier 2025

Une entreprise de confection textile a accepté de recevoir les élus du Copil en vue de leur faire découvrir son activité, ses perspectives de développement et les différents postes de travail.

Après une présentation de la démarche responsable de l'entreprise et une visite des différents ateliers de travail, les élus ont mené leurs réflexions pour répondre à deux enjeux majeurs :

- Comment soutenir l'ensemble des entreprises ?
- Comment faire en sorte que la commande publique soit accessible et attractive ?

Les membres du Copil ont retenu les quatre orientations suivantes :

1. Favoriser l'accès des TPE / PME à la commande publique ;
2. Améliorer l'information des entreprises sur les opportunités de la commande publique ;
3. Mutualiser les achats = Favoriser la mutualisation des biens et services dans les collectivités ;
4. Favoriser le potentiel d'innovation des offres.



VOLET ENVIRONNEMENT – réunion du 28 février 2025

Pour ce volet environnemental, l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a accepté d'accueillir les membres du Copil pour leur faire découvrir le chantier de la digue de la Morge et leur exposer les enjeux de l'opération de travaux en termes de dispositions environnementales.

A l'issue d'une présentation théorique de l'opération et après une visite du chantier, les élus ont rejoint une salle de réunion où ils ont pu débattre des objectifs à prioriser dans leur schéma.

Les membres du Copil ont choisi de se positionner sur les objectifs suivants :



1. Prendre en compte le cycle de vie des produits dans la caractérisation des biens/ Limiter la consommation des ressources et développer les achats de produits d'occasion ;
2. Agir via la commande publique, sur la réduction et la valorisation des déchets et favoriser le réemploi ;
3. Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le cadre des opérations de travaux et agir pour des chantiers propres ;
4. Favoriser l'économie circulaire.

NB : les membres du Copil se sont entendus sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble de ces grandes idées et de reformuler les objectifs au mieux pour afficher de manière pertinente les objectifs cibles. Par ailleurs, il est convenu que l'objectif visant à concourir à une économie circulaire, étant transversal, participera automatiquement à chacun des autres objectifs.



Les travaux du Cotech

Le 14 mars 2025, le Cotech s'est réuni en Salle Mielle à TCM.

Organisée sous forme d'ateliers participatifs, cette séquence visait principalement l'appropriation par chacun, des orientations déclinées par les élus du Copil, sur les trois volets du SPASER, avec possibilité de les affiner et de les compléter dans le cadre d'une approche plus opérationnelle.

Les 50 participants, représentant l'ensemble des services de Troyes Champagne Métropole, ont été invités à proposer des actions concrètes à mettre en œuvre dans leurs achats, ainsi que des indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs.

Etaient représentés les directions et pôles suivants : Optimisation et Pilotage, Relations avec les communes et cohérence de l'action territoriale, Affaires Juridiques et Contentieux, Habitat, Equilibre du territoire, Politique de la Ville et Dispositifs contractuels, Systèmes d'Information, Développement durable, Collecte, Déchets, Développement Economique, Mobilités, Emploi-Insertion, Urbanisme, Communication et Culture, Patrimoine Bâti, Moyens généraux, Enseignement Supérieur, Recherche, Vie Etudiante, Action foncière, Espaces publics, Voirie, GEMAPI, la Régie Assainissement, la Régie réseaux de chaleur, mission Hospitalité.

Répartis en plusieurs groupes de travail, les présents ont participé aux ateliers de travail correspondant aux trois axes du SPASER, coanimés en présence de partenaires extérieurs (Business Sud Champagne, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Grand Est Développement et Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube).

Chaque session d'une durée de 40 minutes devait permettre à chaque groupe d'aborder les quatre objectifs d'un axe. Mais compte tenu du nombre très important de participants, il a été décidé à l'issue de la première période de travail, de limiter la participation de chaque groupe à seulement deux ateliers. Le temps d'échanges pour chaque atelier a pu ainsi être prolongé de 20 minutes supplémentaires.

En fin de matinée, une restitution des réflexions de chaque groupe a pu être présentée par les animateurs à l'ensemble des participants.



« L'élaboration du SPASER nous a donné l'opportunité d'ouvrir notre action commande publique et d'enrichir nos connaissances en allant à la rencontre de différentes structures. La visite de l'ESAT nous a prouvé que de nombreuses prestations peuvent être confiées à des personnes en situation de handicap. La visite de l'atelier de confection textile nous a permis de constater que des opérateurs économiques s'engagent pleinement dans des démarches responsables. Enfin la présentation des travaux de réhabilitation de la digue de la Morge a démontré que la prise en compte de considérations environnementales doit être anticipée mais constitue une réelle plus-value pour des projets durables. »

François MANDELLI,
Vice-président de Troyes Champagne Métropole
en charge de la commande publique



« En pilotant l'élaboration du SPASER, j'ai veillé à travailler en transversalité avec l'ensemble des parties prenantes. J'ai impliqué les élus, les services opérationnels, les responsables administratifs et financiers, le service de la commande publique et les partenaires du réseau, dès les premières étapes. En partageant nos expertises et en alignant nos visions, nous avons co-construit une approche qui intègre les enjeux sociaux et environnementaux dans nos pratiques d'achat. Cette collaboration est essentielle pour garantir l'adhésion de tous et assurer la réussite durable de ce projet. »

Christelle SATOLA,
Chargée de mission Achats durables,
Troyes Champagne Métropole



Consultation du Lab'TCM

Tout au long de l'année, l'achat responsable est représenté au sein du Lab'TCM (1 réunion toutes les 3 semaines), ce qui permet de poursuivre la sensibilisation des services et de transmettre les bonnes pratiques.

Le 23 avril 2025, une séance était entièrement dédiée au SPASER de TCM. Cette réunion s'est déroulée en 3 temps :

1. Présentation du SPASER

Un rappel des grands principes et objectifs du SPASER pour poser un socle commun à nos échanges.

2. Partage des orientations retenues par les élus du Copil

L'occasion de comprendre les arbitrages et les éclairages stratégiques qui orienteront nos actions, dans le cadre du SPASER.

3. Atelier du Lab' : "L'Intelligence Artificielle au service de l'achat responsable" :

Un atelier collaboratif pour explorer comment l'IA peut nous aider à imaginer des achats publics plus responsables, plus malins, et surtout alignés avec nos engagements SPASER (sociaux, environnementaux, économiques).

Chaque membre du Lab'TCM a pu ainsi prendre connaissance des orientations du SPASER et les intégrer dans la pratique de son domaine de compétence.

Soumettre les objectifs du SPASER au Lab'TCM a permis d'apporter davantage de transversalité à la démarche d'achat responsable au sein des services de Troyes Champagne Métropole.

Tout au long de l'année, les séances du Lab'TCM ont permis de mettre en évidence la place de l'achat durable au cœur de l'action de TCM.

Complémentarité du SPASER et des schémas directeurs de TCM

Avec le pacte fiscal et financier et le pacte de gouvernance, le SPASER constitue un socle d'appui et de guidage des orientations et des actions à mener pour le territoire, déclinées au cœur des différents schémas achevés, en cours ou à venir.

En effet, les schémas directeurs de TCM ont vocation à déterminer les orientations et les objectifs du Projet de territoire (la vision du territoire pour les 20 à 30 prochaines années) en définissant les politiques publiques et les actions que l'agglomération souhaite mettre en œuvre dans ses champs de compétence.

Ces schémas doivent aussi converger mutuellement vers une transition écologique et sociale plus globale du territoire.

Le SPASER y contribue naturellement, en encourageant les achats respectueux de l'environnement et socialement responsables, en orientant la responsabilité sociétale et environnementale des engagements publics retenus par TCM. Il concourt directement et transversalement à la réalisation des objectifs fixés par l'ensemble des schémas directeurs, contribuant ainsi à une dynamique cohérente où toutes les initiatives se renforcent ensemble, pour un territoire encore plus responsable et équilibré.



Le SPASER de TCM s'articule autour des trois volets du développement durable (social, économie et environnement) et prévoit pour chacun d'eux 3 objectifs à atteindre. Un volet transversal complète les 3 volets susmentionnés, permettant de définir des orientations de gestion et de pilotage des objectifs à poursuivre.



LES ENGAGEMENTS SPASER

TRANSFORMER LES ACHATS PUBLICS EN OPPORTUNITÉS SOCIALES



VOLET SOCIAL

Objectif 1 : Promouvoir l'égalité Femmes / Hommes

Description / Enjeux	Cet objectif vise l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations, et favorise la diversité et l'inclusion. L'égalité Femmes / Hommes est l'un des 17 objectifs de développement durable (ODD).
Modalités de mise en œuvre Actions	S'assurer du respect de la réglementation en vigueur concernant les moyens alloués par les prestataires aux équipes dédiées à l'exécution des marchés de travaux (base de vie, vestiaires, etc.). Encourager les entreprises, au travers de clauses et/ou critères de jugement des offres dans les marchés, à sensibiliser et former leurs équipes pour lutter contre les discriminations. Pour les marchés spécifiques recourant essentiellement à des équipes féminines, veiller au respect de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle (exemple marchés de nettoyage). Chaque année des rapports de situation comparée (document obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés) seront demandés à certains de nos attributaires de marchés de manière à apprécier, pour chacune des catégories professionnelles de l'entreprise, la situation respective des femmes et des hommes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification, de classification, de conditions de travail, de rémunération effective, et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales.
Acteurs internes	Cellule Achat responsable, service Commande publique, pôle Développement économique.
Partenaires externes mobilisables	Les entreprises candidates, les chambres consulaires et les partenaires réseau commande publique.
Indicateurs de suivi	Nombre de rapports de situation comparée (ou document équivalent) demandés. Nombre de marchés notifiés ayant une considération sur l'égalité Femmes / Hommes.

VOLET SOCIAL

Objectif 2 : Encourager le recours à l'apprentissage, développer la formation et l'information des personnes éloignées de l'emploi

Description / Enjeux	En encourageant le recours à l'apprentissage et en œuvrant pour la formation et l'information des personnes éloignées de l'emploi TCM s'inscrit dans un objectif vertueux de réduction des inégalités sociales tout en favorisant par ailleurs le système économique local.
Modalités de mise en œuvre Actions	Inclure des clauses sociales dans nos marchés publics autant que possible, visant soit le retour à l'emploi de personnes en difficulté, soit la formation des jeunes (stages, apprentissage et alternance). Réserver certains segments d'achat aux structures d'insertion (marchés réservés). Animer et promouvoir nos marchés auprès des structures de l'économie sociale et solidaire. Dans les offres des candidats, demander les plans de formation de l'équipe dédiée aux prestations (personnel permanent et alternant). Dans le cadre des rencontres acheteurs / entreprises, sensibiliser aux avantages de l'embauche d'apprentis et de la formation continue.
Acteurs internes	Cellule Achat responsable, service Commande publique, direction Emploi-insertion, Facilitatrice clauses sociales, pôle Enseignement supérieur.
Partenaires externes mobilisables	Partenaires réseau commande publique, structures de l'économie sociale et solidaires, structures d'insertion par l'activité économique, établissements d'enseignement supérieur.
Indicateurs de suivi	Nombre de marchés réservés à une structure d'insertion par l'activité économique. Nombre d'heures d'insertion contractualisées sur l'année. Nombre d'heures d'insertion réalisées sur l'année. Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un stage, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat d'alternance grâce à un marché de Troyes Champagne Métropole.

VOLET SOCIAL

Objectif 3 : Encourager le recours à l'insertion par l'activité économique dans de nouveaux segments d'achats

Description / Enjeux	La commande publique est un levier important pour soutenir l'insertion par l'activité économique. Elle permet de répondre à des besoins d'achats tout en participant à la politique d'inclusion sociale et de lutte contre le chômage, en particulier de longue durée. Étendre le recours à l'insertion par l'activité économique à d'autres segments d'achats comme les prestations intellectuelles par exemple, permettra d'augmenter les opportunités de développement des compétences professionnelles et ainsi, de contribuer à une meilleure inclusion et de renforcer l'employabilité sur le territoire.
Modalités de mise en œuvre Actions	Sensibiliser et former les services acheteurs aux dispositions de l'insertion par l'activité économique (les avantages et les modalités de mise en œuvre) pour les encourager à projeter l'exécution de leurs prestations, tous segments d'achats confondus, en recourant au dispositif. Réserver certains segments d'achats à des structures d'insertion (par exemple dans les domaines de la restauration, des services de nettoyage, de l'entretien des espaces verts). Promouvoir et valoriser le dispositif de l'insertion par l'activité économique sur le territoire. Simplifier les pièces de marchés pour faciliter les candidatures de structures de l'insertion. Recourir au sourcing (procédure encadrée par le service de la commande publique).
Acteurs internes	Cellule Achat responsable, service Commande publique, direction Emploi-insertion, Facilitatrice clauses sociales.
Partenaires externes mobilisables	Partenaires réseau commande publique, structures de l'économie sociale et solidaire, structures d'insertion par l'activité économique.
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de sensibilisation / formation réalisées contribuant à promouvoir le recours à l'insertion dans d'autres segments d'achat. Nombre de marchés autres que marchés de travaux avec une clause sociale. Nombre de marchés réservés à une structure d'insertion par l'activité économique (autres que marchés de travaux). Nombre d'heures d'insertion réalisées pour des prestations de services, des fournitures ou des prestations intellectuelles.

RETOUR D'EXPÉRIENCE : NOTRE ACTION SUR LE VOLET SOCIAL

Célébration des 20 ans des Clauses Sociales d'Insertion

Le 5 juin 2025, une cérémonie de remise des trophées a marqué les 20 ans des Clauses Sociales d'insertion.

Ce dispositif, essentiel pour notre territoire, permet de favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, en intégrant des engagements sociaux dans les marchés publics.

En 20 ans, ce sont plus de 770 000 heures d'insertion qui ont été réalisées sur le territoire de TCM et près de 2 000 demandeurs d'emploi qui ont trouvé ou retrouvé un emploi sur le territoire grâce à cet outil.

3 critères de choix ont été retenus pour mettre en avant l'engagement des entreprises :

- Les entreprises concernées par l'opération qui a généré le plus d'heures d'insertion ;
- Les entreprises concernées par le plus grand nombre de contrats de travail en alternance ;
- Le plus grand nombre d'heures réalisées au-delà de ce qui était prévu.

Bouygues Batiment Nord-Est, Masson Plomberie, Eiffage Route, Cegelec Troyes, Peugeot ont été récompensées en recevant un trophée. Des opérateurs de l'emploi ont également été récompensés : Le GEIQ BTP, EA2I, Boutique Boulot et l'APEI ont reçu un trophée pour leur contribution au retour à l'emploi.

Bertrand CHEVALIER, vice-président de TCM chargé de l'Économie, Bruno GANTELET, conseiller communautaire délégué à l'Emploi, François MANDELLI, Vice-président chargé de la Commande publique, Guy DELAITRE, Vice-président et membre de la commission d'appel d'offres, Isabelle HELIOT-COURONNE, conseillère communautaire et présidente de la Mission Locale Troyes, et Marc BRET, adjoint au maire de la Ville de Troyes chargé de l'Emploi, ont salué l'engagement des acteurs qui œuvrent chaque jour pour faciliter la formation et l'insertion.

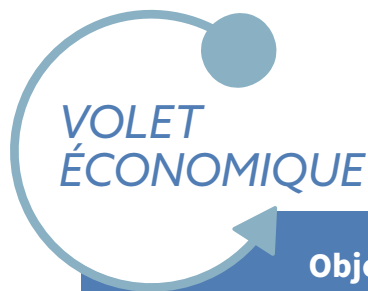




LES ENGAGEMENTS SPASER

FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE UN MOTEUR POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION



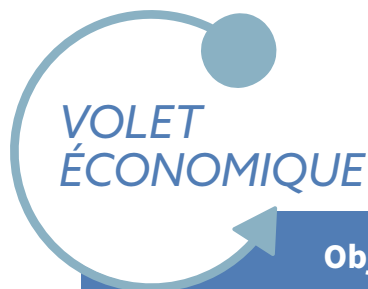

Objectif 1 : Favoriser l'accès des TPE / PME à la commande publique

Description / Enjeux	Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique constitue un levier essentiel de développement économique.
Modalités de mise en œuvre Actions	En amont de la rédaction des cahiers des charges, bien appréhender le segment d'achat en ayant une bonne connaissance des entreprises et/ou des branches professionnelles et des différents acteurs par secteur (créer un listing des champs d'expertises internes). Mener des réflexions sur les allotissements en fonction des segments d'achat et de la connaissance de l'offre sur le territoire. Allonger le délai de réponse (date limite de remise des offres) en particulier pour les procédures adaptées. Être mesuré sur les exigences de labels non-obligatoires. Simplifier les pièces de marchés pour faciliter les candidatures. Poursuivre et renforcer les actions déjà proposées en termes de communication et rencontres auprès des TPE/PME; différents thèmes peuvent être abordés pour rendre plus compréhensible la commande publique auprès des petits opérateurs économiques et combattre les a priori (les différentes procédures d'achats publics, les groupements d'entreprises, l'exécution financière des marchés publics, etc.).
Acteurs internes	Cellule Achat responsable, service Commande publique, services opérationnels.
Partenaires externes mobilisables	Les chambres consulaires, le réseau régional de la commande publique.
Indicateurs de suivi	Part de TPE-PME sur le total des candidats ayant déposé une offre (sur une année). Nombre de TPE/PME attributaires d'un marché public sur une année.



Objectif 2 : Améliorer l'information des entreprises sur les opportunités de la commande publique

Description / Enjeux	En ayant une meilleure information, les entreprises peuvent mieux percevoir les tendances de la commande publique, mieux comprendre les besoins des acheteurs et ainsi découvrir de nouvelles opportunités en adaptant leurs propositions ou en en développant de nouvelles.
Modalités de mise en œuvre Actions	Réaliser une programmation des achats et la publier (projets prévus, montants estimés et calendriers) permettant aux entreprises de se préparer et de planifier leurs stratégies d'accès aux marchés. Simplifier les documents de la commande publique, tels que les cahiers des charges et règlement de consultation, pour les rendre plus accessibles pour les entreprises. Utiliser les réseaux sociaux, les newsletters, et les canaux de communication institutionnels pour diffuser l'information sur les opportunités de commande publique. Développer / établir des partenariats avec les chambres de commerce, les associations d'entreprises, et les organismes de soutien aux entreprises pour diffuser l'information et organiser des événements de rencontres et d'information sur les opportunités de la commande publique.
Acteurs internes	Cellule Achat responsable, service Commande publique, service Communication, pôle Développement économique.
Partenaires externes mobilisables	Les chambres consulaires, le réseau régional de la commande publique.
Indicateurs de suivi	Nombre d'évènements de rencontres « commande publique / opérateurs économiques » réalisés sur une année (organisés et/ou participés). Nombre de publications réalisées pour communiquer sur la commande publique.



Objectif 3 : Favoriser le potentiel d'innovation des offres

Description / Enjeux	Favoriser le potentiel d'innovation des offres est crucial pour améliorer la qualité et l'efficacité des services, tout en répondant aux besoins évoluant. L'innovation permet de stimuler la croissance économique et de favoriser la création d'emplois.
Modalités de mise en œuvre Actions	Sensibiliser et former les services acheteurs sur l'innovation, leur permettant de comprendre et intégrer les nouvelles technologies et les approches innovantes (définition d'une offre innovante, dispositions d'un marché innovant). Bien connaître les filières pour repérer les nouveautés de leurs offres et capacités (matières, qualités, technologies). Ouvrir aux variantes dès que l'objet du marché le permet. Développer une rédaction des cahiers des charges à partir de la fonctionnalité du besoin : identifier la finalité ou la fonction que doit remplir le service ou le bien, afin de favoriser une plus grande flexibilité dans la manière dont le marché peut répondre à ce besoin, en laissant aux fournisseurs la liberté de proposer différentes options. Utiliser les dispositions de l'article R. 2122-9-1 du code de la commande publique pour conclure un marché avec une JEI. Prendre en compte des critères d'innovation dans les processus d'achat pour encourager les entreprises à proposer des solutions innovantes. Organiser et participer à des événements de rencontres, permettant de partager les expériences réussies et les leçons tirées avec les autres acheteurs publics et les entreprises et de développer des partenariats innovants.
Acteurs internes	Cellule Achat responsable, service Commande publique, pôle Développement économique, ensemble des services acheteurs.
Partenaires externes mobilisables	Technopole de l'Aube, universités, réseau régional commande publique, chambres consulaires.
Indicateurs de suivi	Nombre d'entreprises innovantes attributaires d'un marché public. Nombre de marchés lancés avec ouverture aux variantes.

RETOUR D'EXPÉRIENCE : NOTRE ACTION SUR LE VOLET ÉCONOMIQUE

Journée de la commande publique



Le 12 décembre 2024, TCM a accueilli un événement de rencontres acheteurs publics / opérateurs économiques.

L'évènement porté par le réseau commande publique (CMA, Business Sud Champagne, Grand Est Développement et CRESS) s'est tenu au stade de l'Aube et a remporté un vif succès : 38 entreprises représentées (environ 50 personnes), 8 acheteurs publics présents, 147 rendez-vous sourcing ont pu avoir lieu sur la deuxième partie de la matinée.

La première partie de la matinée était quant à elle consacrée à un dialogue entre opérateurs économiques et acheteurs publics sur le thème des préjugés de la commande publique, le tout orchestré par Valentin NICOTRA de la CMA Grand Est.

Ensemble, acheteurs publics et entreprises ont pu déconstruire des idées reçues et imaginer une collaboration plus fluide et constructive.

Grâce à cet évènement, des échanges directs et concrets ont donné l'opportunité d'aligner compétences, besoins, et stratégies d'achat.



Crédit photo : V. COLIN



LES ENGAGEMENTS SPASER

AGIR POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DES RESSOURCES PRÉSERVÉES



VOLET ENVIRONNEMENT

Objectif 1 : Limiter la consommation des ressources, développer les achats de produits d'occasion et prendre en compte le cycle de vie des produits

Description / Enjeux	En limitant sa consommation de ressources, en recourant aux achats d'occasion et en tenant en compte du cycle de vie des produits qu'il est nécessaire d'acheter, TCM peut minimiser son impact environnemental. L'analyse du cycle de vie des produits est un concept qui prend en compte l'ensemble des étapes de la vie d'un produit, depuis sa conception jusqu'à sa fin de vie. La prise en compte du cycle de vie dans la définition du besoin est un facteur essentiel à la diminution de l'utilisation des ressources.
Modalités de mise en œuvre Actions	Sensibiliser et former les services acheteurs à l'analyse du cycle de vie, connaître les enjeux et comprendre le coût global. Etudier systématiquement les opportunités d'achat en seconde main. Ouvrir aux variantes pour obtenir des propositions plus durables. Prendre en compte un critère de durabilité dans la définition du besoin. Préférer les produits qui peuvent être réparés ou remplacés pour réduire les déchets (préconiser un indice de réparabilité¹⁷). Étudier les opportunités de location de produits pour réduire l'investissement et l'impact environnemental.
Acteurs internes	Cellule Achat responsable, service Commande publique, pôle Environnement / Développement durable, plateforme Agorastore, ensemble des services acheteurs.
Partenaires externes mobilisables	Réseau régional commande publique, ressourceries.
Indicateurs de suivi	Nombre de marchés lancés faisant référence au cycle de vie du produit. Nombre de marchés ayant pour objet l'achat de seconde main ou intégrant des achats de seconde main. Nombre de marchés avec considération relative à la durabilité ou à la réparabilité.

VOLET ENVIRONNEMENT

Objectif 2 : Développer l'économie circulaire : agir pour la réduction et la valorisation des déchets et favoriser le réemploi

Description / Enjeux	La commande publique est un outil puissant pour agir en faveur d'une économie circulaire. Le principal enjeu de cet objectif est de réduire la consommation des ressources.
Modalités de mise en œuvre Actions	Intégrer des spécifications écologiques dans les cahiers des charges visant à réduire la quantité de déchets générés par les produits et les services achetés. Réduire les emballages des produits achetés en encourageant les fournisseurs à utiliser des emballages minimalistes ou réutilisables. Favoriser l'achat de produits durables et conçus pour être réparés ou recyclés. Encourager les fournisseurs à recycler les déchets générés par leurs produits et services. Favoriser la réutilisation des produits et des matériaux pour réduire les déchets et les coûts. Quand cela est possible, préférer la location à l'acquisition des produits pour réduire les déchets et les coûts. Sensibiliser et former les services acheteurs sur l'écoconception, la prévention des déchets et le réemploi. Mettre en place des mécanismes de suivi et d'audit pour vérifier le respect des clauses environnementales.
Acteurs internes	Cellule Achat responsable, service Commande publique, pôle Développement durable et Environnement, ensemble des services acheteurs.
Partenaires externes mobilisables	Réseau régional commande publique, chambres consulaires, Club d'écologie industrielle de l'Aube, réseau régional COLLECTif, ADEME.
Indicateurs de suivi	Nombre de marchés prévoyant une reprise du matériel. Nombre de marchés avec achat de réemploi. Nombre de marchés avec considération en faveur de la réduction ou de la valorisation des déchets.

VOLET ENVIRONNEMENT

Objectif 3 : Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le cadre des opérations de travaux et agir pour des chantiers propres

Description / Enjeux	Agir pour des chantiers propres permet de minimiser la production de déchets et de favoriser leur recyclage et leur valorisation. En outre, l'optimisation des processus de construction et l'utilisation d'équipements moins polluants visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air et des eaux. Prendre en compte les enjeux environnementaux dans nos opérations de travaux, au-delà d'agir en tant qu'acteur responsable et se montrer exemplaire, permet de contribuer à la préservation des ressources naturelles, de réduire la production des déchets, minimisant les impacts sur les écosystèmes et les habitats naturels, protégeant ainsi la biodiversité.
Modalités de mise en œuvre Actions	Inclure des critères environnementaux dans les cahiers des charges pour évaluer les offres des fournisseurs (utilisation de matériaux recyclés, gestion des déchets, les émissions de CO2, gestion de l'eau). Encourager l'éco-conception des ouvrages pour minimiser l'impact environnemental dès la phase de conception (MOE). Préférer les matériaux durables et recyclés dans les spécifications techniques. Encourager l'utilisation de véhicules électriques ou hybrides pour les déplacements de chantier. Former les agents du service patrimoine bâti à la gestion durable des chantiers et à l'importance des critères environnementaux dans les marchés publics. Mettre en place des mécanismes de contrôle et de suivi pour vérifier le respect des critères environnementaux établis dans nos marchés. Évaluer régulièrement les performances environnementales des entreprises et ajuster les critères et les exigences des marchés publics en conséquence. Utiliser les résultats des évaluations pour améliorer les pratiques de construction durable.
Acteurs internes	Cellule Achat responsable, service Patrimoine bâti, service Commande publique, pôle Développement durable.
Partenaires externes mobilisables	Aube Daev, matériauthèques, Club d'écologie industrielle de l'Aube, réseau régional commande publique, chambres consulaires (CAPEB), Envirobat.
Indicateurs de suivi	Nombre de marchés de MOE avec considération écoconception. Nombre de marchés de travaux avec critères de jugement donnant préférence aux matériaux durables ou recyclés. Nombre d'évaluations des performances environnementales réalisées en vue de faire évoluer les exigences.



RETOUR D'EXPÉRIENCE : NOTRE ACTION SUR LE VOLET ENVIRONNEMENTAL

Des ateliers d'acculturation autour de l'économie circulaire

Pour la construction du schéma directeur relatif à l'économie circulaire, différentes réunions de comité de pilotage ont été organisées afin d'acculturer les élus et les agents à l'économie circulaire, d'établir une feuille de route et élaborer un plan d'actions.

Dans ce cadre, un atelier d'intelligence collective, sur le thème des achats durables, s'est tenu le 3 mai 2023 autour du jeu « Arthur et la quête des achats durables ».

« Arthur et la quête des achats durables » est un jeu sérieux pédagogique coopératif. Les joueurs y appréhendent les différentes logiques autour desquelles s'articulent les achats responsables et identifient des leviers qui permettent de les mettre en oeuvre. Le contexte de l'histoire suivant la problématique du Roi Arthur : un manque de lumière fait régner un sentiment d'insécurité dans les rues du château, comment faire pour régler cela ? Arthur réunit alors un comité de 5 personnes, incarné par les joueurs. Sur le volet environnemental, différentes questions sur l'impact environnemental peuvent alors être abordées (permettant de prendre en compte l'impact environnemental de l'ensemble du cycle de vie du produit « du berceau à la tombe ») :

- Le produit est-il écoconçu ? Le fournisseur et/ou le produit sont-ils écolabélisés ?
- En quoi est-il fait ? Comment se déroule l'extraction de matière ?
- La ressource est-elle sécurisée et pérenne ?
- Quel est l'impact environnemental du procédé de fabrication ?
- Dans quoi sont-ils emballés ? Quel est son impact carbone ?
- D'où vient-il ? Comment est-il acheminé ?
- Quel est l'impact environnemental de son utilisation ?
- Quelle est sa durée de vie ? Est-il recyclable ? Que deviendra-t-il après son utilisation ?

Cet atelier d'acculturation, qui a vocation à être réitéré, a permis de sensibiliser les participants aux enjeux d'un achat responsable. Il a d'ailleurs été proposé fin 2024 au cours d'une réunion du Lab'TCM.





LES ENGAGEMENTS SPASER

PILOTER ET GARANTIR UNE DÉMARCHE RESPONSABLE



Pour un total de

71 000 000 €

tous montants confondus



Nombre d'entreprises attributaires

1079

dont 451 aubois



Nombre de marchés notifiés par
le service Commande publique

109

(procédures > à 40 000 € H.T.)



Taux de marchés contenant une
considération environnementale

42 %



Taux de marchés contenant une
considération sociale

4 %

VOLET TRANSVERSAL

Objectif 1 : Piloter la mise en œuvre du SPASER via une cellule achat responsable

Pour sensibiliser et accompagner les services opérationnels dans leurs actes d'achat, depuis 2023, une cellule dédiée à l'achat responsable est mise en place au sein de la Direction mutualisée Commande publique et Achats transversaux.

Cette cellule rassemble au travers 3 personnes issues de services distincts (transversalité de l'acte d'achat), des compétences dans les domaines de la commande publique, du développement durable et de l'insertion sociale.



Crédit photo : C. BELL

Frédéric BROCK

Chargé de Mission
Service Transition Écologique,
Biodiversité, Paysage et Agriculture
Direction du Développement
Durable-Climat-Énergie



Crédit photo : C. BELL

Christelle SATOLA

Chargée de Mission Achat Responsable,
chargée du SPASER
Direction Commande publique



Crédit photo : C. BELL

Nora-Leila GOUTEL

Cheffe de service du réseau des
Points Conseil Emploi, en charge des
clauses sociales d'insertion
Pôle Développement Economique,
Emploi et Mobilités

La cellule achat responsable permet un accompagnement auprès des services prescripteurs pour un achat responsable, dès la définition du besoin, en orientant leurs réflexions visant l'intégration de considérations sociales et / ou environnementales, la détermination de critères de jugement à portée sociale ou environnementale, l'ouverture aux variantes, la réalisation de sourçage... etc. conformément aux objectifs réglementaires (loi Climat et Résilience, loi AGECE, loi EGALIM...), aux engagements pris (Charte interne VT/TCM sur l'achat responsable et solidaire et Charte régionale de la commande publique) et en lien avec les actions déterminées dans le SPASER.

Les services opérationnels sont invités à solliciter la cellule Achat responsable pour tous leurs actes d'achat, par le biais de la fiche navette existante entre les services acheteurs et le service de la commande publique, préalable à l'instruction d'un marché, actualisée en janvier 2024. Ce document permet d'inciter les services à solliciter la cellule Achat responsable pour inclure les aspects du développement durable dans leurs achats.

La cellule achat responsable dont la vocation est de coordonner et animer la politique d'achats responsables, conformément aux objectifs portés par le présent SPASER, est rattachée à la Direction Commande publique et son point d'entrée est la chargée de mission Achat responsable, garante de la mise en œuvre et du suivi des engagements.

VOLET TRANSVERSAL

Objectif 2 : Mettre en place des outils de contrôle et de suivi pour piloter la démarche d'achat responsable

Description / Enjeux	Pour assurer un déploiement efficace du SPASER, plusieurs outils structurants seront mis en œuvre par la direction Commande publique, notamment au travers des actions de la cellule achat responsable. Ces outils, utilisés de manière coordonnée, nous permettront de consolider notre engagement en faveur d'une approche d'achat socialement et écologiquement responsable, contribuant ainsi au développement durable de notre agglomération.
Modalités de mise en œuvre Actions	Une programmation des achats : cette programmation permettra de planifier les marchés à venir, d'identifier les synergies potentielles entre services et d'envisager des mutualisations pour optimiser les ressources. Un clausier achat durable : l'idée est de disposer d'un référentiel de clauses contractuelles dédiées, intégrant les exigences sociales et environnementales, pour assurer une cohérence responsable dans toutes nos démarches d'achat. Le référentiel recensera également des critères de jugement qu'il est possible de mettre en œuvre. Un annuaire des fournisseurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) facilitera le sourcing responsable. Des fiches procédures : Des guides pratiques à disposition de tous les services, offrant un soutien en matière de commande publique responsable et garantissant une application uniforme des principes du SPASER. Un tableau de bord pour le suivi des indicateurs (taux d'achats responsables, part des TPE / PME, réduction des déchets, etc.), évaluant notre progression vers les objectifs fixés, et permettant des ajustements stratégiques en temps réel. Des sessions d'acculturation : Des ateliers réguliers d'échange et de formation, seront proposés pour renforcer les compétences des acheteurs et des prescripteurs, pour une mise en œuvre efficace et durable du SPASER. Ces outils, combinés à des réunions d'évaluation, assureront une mise en œuvre dynamique et mesurable de la stratégie d'achats responsables.
Acteurs internes	Cellule Achat responsable, direction Commande publique, l'ensemble des services de TCM.
Partenaires externes mobilisables	Réseau régional commande publique, chambres consulaires, ADEME (plateforme "territoires en transition").
Indicateurs de suivi	Nombre de marchés transversaux (marchés-outils utilisés par plusieurs services de TCM). Nombre de marchés passés en groupement de commande (avec un autre acheteur public). Nombre de fournisseurs recensés dans l'annuaire ESS. Nombre de sessions d'acculturation réalisées.

VOLET TRANSVERSAL

Objectif 3 : S'appuyer sur un réseau de partenaires et entrer dans une dynamique de partage d'expériences

Description / Enjeux	Depuis la signature de la Charte régionale de la commande publique en 2023, TCM accède à un réseau de partenariat entre les différents acheteurs publics. L'équipe Commande Publique Grand Est de Grand Est Développement, qui coordonne ce réseau, est un soutien essentiel dans la mise en œuvre de nos objectifs d'achats responsables notamment grâce aux partages de bonnes pratiques. C'est pourquoi, pour optimiser l'efficacité et la pertinence de notre SPASER, nous continuerons de nous entourer d'un réseau d'acteurs engagés et de contribuer aux dynamiques de partage d'expériences.
Modalités de mise en œuvre Actions	Cette stratégie transversale vise à enrichir notre approche à plusieurs niveaux. D'une part, notre intégration au cœur d'un réseau de partenaires nous permet de : • Bénéficier d'un échange actif de meilleures pratiques, améliorant ainsi notre processus décisionnel ; • Accéder à des ressources et expertises complémentaires, renforçant notre capacité à répondre aux défis sociaux et environnementaux. D'autre part, notre participation à des événements de partage avec les entreprises nous donne l'opportunité de : • Confronter nos stratégies à celles de pairs et d'experts, validant et affinant nos choix ; • Identifier de nouvelles opportunités de collaboration et de mutualisation, pouvant conduire à des gains économiques et à une plus grande efficacité. Le partage d'expériences avec les réseaux d'acheteurs et les entreprises locales est un accélérateur pour des achats plus responsables. Il permet aux services de gagner en expertise, d'identifier des solutions innovantes et de construire des marchés publics mieux adaptés aux enjeux sociaux-environnementaux, tout en dynamisant le tissu économique local. En s'inscrivant dans ce réseau dynamique, notre agglomération pourra non seulement améliorer la qualité de ses achats mais aussi contribuer à l'évolution des pratiques responsables à plus grande échelle, renforçant ainsi son engagement en faveur d'un développement durable et solidaire.
Acteurs internes	Cellule Achat responsable, service Commande publique, pôle Développement économique, pôle Développement durable, service Communication.
Partenaires externes mobilisables	Réseau régional Commande publique, Grand Est développement, chambres consulaires.
Indicateurs de suivi	Nombre de rendez-vous de la charte sur une année. Nombre d'événements de rencontres organisés ou participés sur une année.

RETOUR D'EXPÉRIENCE :

Participation à la journée de la Charte régionale de la commande publique à Strasbourg le 20 mai 2025

La Journée de la Charte s'est tenue le 20 mai 2025 sur l'événement régional du 360 Grand Est à Strasbourg au Palais de la musique et des congrès !

Au programme : tables rondes, atelier, réseautage, etc.

Un moment convivial et d'échanges pour rassembler les acheteurs publics signataires de la Charte en région.

La direction commande publique et la cellule achat responsable, représentées par Stéphanie Cressely-Mosca, Direction Commande publique et Christelle Satola, Chargée de mission Achat durable ont participé à cette journée dont le déroulé s'articulait comme suit :

- **Achat public écoresponsable : impacts, ressources et retours d'expériences (focus sur le biosourcé et le réemploi).** Avec les interventions de Relais 2D, de l'association Remise et de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin pour partager leurs retours d'expériences et répondre à vos questions.
- **Atelier :** lutter contre l'infirmité et stimuler la concurrence dans les marchés
- **Des rendez-vous d'affaires** entre acheteurs publics et offreurs de solutions + espace de **networking** avec d'autres acheteurs publics présents
- **Commande publique et données ouvertes : un nouveau levier pour le développement économique des territoires.** Avec les interventions de la Direction des affaires juridiques de Bercy, de l'Arnia Bourgogne-Franche-Comté, de Marne Développement et de la Région Grand Est.

A cette occasion, a été lancé officiellement l'Observatoire régional de la Commande Publique Grand Est, nouvel outil de pilotage de la stratégie achats, développé avec le soutien de la Région Grand Est.



GLOSSAIRE

(1) Observatoire économique de la commande publique : instance de concertation et d'échanges d'informations entre les différents acteurs de la commande publique (opérateurs économiques, pouvoirs adjudicateurs, etc.), il contribue à la diffusion des bonnes pratiques. Il est également en charge du recensement (REAP) et de l'analyse économique des contrats de la commande publique.

(2) Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire : cette loi définit l'économie sociale et solidaire comme un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine, auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent plusieurs conditions cumulatives.

(3) La loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 dite Loi "Alimentation" ou Loi "EGALIM" : poursuit plusieurs objectifs : rémunérer justement les producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail, renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits alimentaires et favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

(4) Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ou loi AGECE : s'articule autour de plusieurs grandes orientations : réduire les déchets et sortir du plastique jetable, mieux informer le consommateur, agir contre le gaspillage, mieux produire et lutter contre les dépôts sauvages. **L'article 58** de cette loi introduit une nouvelle obligation pour les acheteurs publics. Ils doivent désormais acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, selon des proportions fixées par type de produits. Cette obligation est précisée le décret n°2024-134 du 21 février 2024 (17 familles de produits sont concernées).

(5) Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) porte diverses mesures de simplification administrative visant à faciliter le développement des énergies renouvelables.

(6) Loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique : cette loi permet à l'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements, à titre expérimental, pour une durée de cinq ans de conclure des contrats de performance énergétique, sous la forme d'un marché global de performance, pour la rénovation énergétique d'un ou de plusieurs de leurs bâtiments.

(7) La loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Loi Climat et Résilience » du 22 août 2021 est composée de 69 articles axés autour des thèmes de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), à savoir : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir. Cette loi inclut diverses mesures applicables à la commande publique. Elle vise en effet à davantage prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des marchés. Elle renforce par ailleurs l'obligation du SPASER (abaissement du seuil à 50 millions d'euros HT).

(8) Durabilité : La durabilité se réfère à la capacité d'un produit ou d'un système à durer longtemps et à maintenir ses performances et sa qualité au fil du temps. Cela peut inclure la qualité des matériaux utilisés, la manière de les utiliser, la facilité de réparation et de recyclage, entre autres facteurs.

(11) Objectifs de Développement Durable (ODD) : Au cœur de l'Agenda 2030, 17 ODD ont été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. L'**Agenda 2030** est un programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015 par les 193 États membres de l'ONU. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

(12) Plan National pour des Achats Durables (PNAD) : Elaboré depuis 2000, le PNAD a vocation à promouvoir des achats socialement et écologiquement responsables et à fédérer les différents acteurs concernés, aux échelons nationaux comme locaux. Conçu comme une véritable feuille de route le PNAD 2022-2025 vise à accompagner l'ensemble des acteurs publics et privés à atteindre les obligations fixées dans la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

(13) Rapport Annuel Développement Durable (RADD) : Pour inciter les collectivités territoriales à assurer une mise en visibilité de leur contribution au développement durable de leur territoire, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 précise l'obligation, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du Débat d'orientation budgétaire (DOB). Désigné comme un outil de dialogue local, ce RADD permet aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention en perspective du développement durable de leur territoire.

(14) Budget vert : Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit cette nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

(15) Apoge : Apoge est un outil opérationnel déployé dans le cadre du Réseau Commande Publique Grand Est, avec le soutien de la Région Grand Est qui permet de retrouver sur une seule plateforme l'ensemble des consultations de marchés publiées par les acheteurs publics du Grand Est.

(16) ESAT : Les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux accessibles aux personnes en situation de handicap qui ne présentent pas, provisoirement ou définitivement, une autonomie suffisante pour travailler en milieu ordinaire. L'ESAT a pour mission d'accompagner vers l'emploi dit ordinaire les personnes qui le souhaitent. L'ESAT définit avec les personnes les parcours de compétences et les freins périphériques liés à l'emploi (logement, mobilité, ...).

(17) Indice de réparabilité : cet indice est obligatoire pour un certain nombre de produits depuis le 1er janvier 2021. Il consiste en une note sur 10 visant à informer le consommateur sur le caractère plus ou moins réparable de ses achats. Il constitue un outil de lutte contre l'obsolescence – programmée ou non - pour éviter la mise au rebut trop précoce des produits et préserver les ressources naturelles nécessaires à leur production, en évitant le gaspillage.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

DES OBJECTIFS DU SPASER

TRANSFORMER LES ACHATS PUBLICS EN OPPORTUNITÉS SOCIALES

SOCIAL

Objectif 1 :

Promouvoir l'égalité Femmes / Hommes

Objectif 2 :

Encourager le recours à l'apprentissage, développer la formation et l'information des personnes éloignées de l'emploi

Objectif 3 :

Encourager le recours à l'insertion par l'activité économique dans de nouveaux segments d'achats

FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE UN MOTEUR POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION

ÉCONOMIQUE

Objectif 1 :

Favoriser l'accès des TPE / PME à la commande publique

Objectif 2 :

Améliorer l'information des entreprises sur les opportunités de la commande publique

Objectif 3 :

Favoriser le potentiel d'innovation des offres

AGIR POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DES RESSOURCES PRÉSERVÉES

ENVIRONNEMENTAL

Objectif 1 :

Limiter la consommation des ressources, développer les achats de produits d'occasion et prendre en compte le cycle de vie des produits

Objectif 2 :

Développer l'économie circulaire : agir pour la réduction et la valorisation des déchets et favoriser le réemploi

Objectif 3 :

Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le cadre des opérations de travaux et agir pour des chantiers propres

PILOTER ET GARANTIR UNE DÉMARCHE RESPONSABLE

TRANSVERSAL

Objectif 1 :

Piloter la mise en œuvre du SPASER via une cellule achat responsable

Objectif 2 :

Mettre en place des outils de contrôle et de suivi pour piloter la démarche d'achat responsable

Objectif 3 :

S'appuyer sur un réseau de partenaires et entrer dans une dynamique de partage d'expériences

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	29
Objet	GROUPEMENTS DE COMMANDES
Rapporteur	Guy DELAIRE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAIRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLER Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	118	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

GROUPEMENTS DE COMMANDES

Annexes : Convention

Exposé :

En application des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, il vous est proposé d'autoriser Troyes Champagne Métropole à constituer des groupements de commande, avec les entités et pour les objets ci-après exposés. Il convient de préciser que toutes les communes de Troyes Champagne Métropole ont été au préalable consultées à ce titre.

1. GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DE DECHETS VERTS, DECHETS DANGEREUX DES MENAGES, DES METAUX ET DES GRAVATS

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM) et la Commune de Troyes envisagent de constituer un groupement de commandes ayant un intérêt commun à s'associer afin de retenir un ou plusieurs prestataires **dans le cadre de besoins transversaux, besoins ainsi mutualisés.** Aussi, les acheteurs décident de se regrouper pour obtenir des conditions plus avantageuses tant économiquement que techniquement.

La présente consultation concerne la réalisation de prestations de collecte et de traitement de déchets verts et déchets dangereux des ménages, des métaux et des gravats.

Conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique, le projet de convention constitutive, annexé à la présente, définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Troyes Champagne Métropole assumera le rôle de coordonnateur du groupement et aura, à ce titre, la charge de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, d'élaborer le dossier de la consultation, d'exercer l'ensemble des opérations de sélection des attributaires jusqu'à la notification de des accords-cadres.

Une fois l'accord-cadre notifié, chaque membre l'exécutera en son nom propre.

► **Détail de la consultation lancée en procédure formalisée par voie d'appel d'offres ouvert**

I - Intitulé exact du marché public

« Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la réalisation de prestations de collecte et de traitement de déchets verts et déchets dangereux des ménages, des métaux et des gravats pour la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM) et la Commune de Troyes ».

II - Allotissement

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique, l'accord-cadre est décomposé en 7 lots définis ci-après :

- - Lot n° 1 Collecte et traitement des déchets de verts des déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- Lot n° 2 Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages des déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- Lot n° 3 Collecte et traitement des gravats des déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- Lot n° 4 Collecte et traitement des métaux des déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- Lot n° 5 Collecte et traitement des déchets verts de la Commune de Troyes
- Lot n° 6 Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages de la plateforme de gestion des déchets municipaux de la Commune de Troyes
- Lot n°7 Collecte et traitement des gravats de la plateforme de gestion des déchets municipaux de la Commune de Troyes

III - Caractéristiques de l'accord-cadre

Conformément aux dispositions des articles R.2161-2 à R.2161-5, de l'article R.2162-4-2° du Code de la Commande Publique, la consultation donnera lieu à la conclusion d'un **accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum annuel pour chaque membre du groupement fixé comme suit** :

Lot n°1	Montant maximum annuel HT
Collecte et traitement des déchets de verts des déchèteries de Troyes Champagne Métropole	400 000 €
Lot n°2	Montant maximum annuel HT
Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages des déchèteries de Troyes Champagne Métropole	400 000 €
Lot n°3	Montant maximum annuel HT
Collecte et traitement des gravats des déchèteries de Troyes Champagne Métropole	400 000 €
Lot n°4	Montant maximum annuel HT
Collecte et traitement des métaux des déchèteries de Troyes Champagne Métropole	100 000 €
Lot n°5	Montant maximum annuel HT

Collecte et traitement des déchets verts de la Commune de Troyes	100 000 €
Lot n°6	Montant maximum annuel HT
Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages de la plateforme de gestion des déchets municipaux de la Ville de Troyes	100 000 €
Lot n°7	Montant maximum annuel HT
Collecte et traitement des gravats de la plateforme de gestion des déchets municipaux de la Ville de Troyes	10 000 €

Les prix unitaires seront ceux du bordereau des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

A chaque survenance d'un besoin par chaque membre du groupement de commandes, le titulaire sera sollicité par l'émission d'un bon de commande dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 à R.2162-14 du code susmentionné.

Les bons de commande pourront être émis au plus tard jusqu'au dernier jour de validité de l'accord cadre (prorogé le cas échéant, en cas de reconduction de l'accord cadre).

IV - Durée de l'accord-cadre

L'accord cadre sera conclu **pour une période d'un an à compter de sa date de notification au titulaire.**

Conformément aux dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique, **l'accord-cadre est reconductible 3 fois pour une période d'un an**, sans que la durée maximale de l'accord-cadre ne puisse excéder 4 ans. En outre, le titulaire ne pourra refuser la reconduction de l'accord-cadre.

Si l'entité décide de ne pas reconduire l'accord-cadre, elle adressera au titulaire, un mois avant son échéance, en recommandée avec accusé de réception ou via son profil d'acheteur, une lettre de non-reconduction.

V/ Procédure utilisée :

A vu de l'estimation tous lots confondus s'élevant à **2 924 000 € HT**, pour toutes les entités et sur toute la durée de l'accord-cadre reconductions comprises, **la procédure de passation sera une procédure d'appel d'offres ouvert** conformément aux dispositions des articles L.2124-2, L.2125-1-1°, R.2124-2 1° du Code de la Commande Publique.

A titre indicatif, les montants des besoins estimés sur toute la durée de l'accord-cadre pour chaque membre du groupement se déclinent comme suit :

- **Commune de Troyes : 180 000 € HT**
- **Troyes Champagne Métropole : 2 744 000 € HT**

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la création d'un groupement de commandes avec les entités désignées relatif au lancement du marché public pour la réalisation de prestations de collecte et de traitement de déchets verts et déchets dangereux des ménages selon les conditions définies au sein de la présente délibération.**

2. GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, la Commune de Troyes et l'EPA Maison du Boulanger envisagent de constituer un groupement de commandes afin de retenir des opérateurs économiques communs chargés **de fournir l'ensemble des besoins relatifs aux prestations d'entretien et de nettoyage de leurs locaux.**

Ainsi, les entités susmentionnées souhaiteraient se regrouper pour obtenir des conditions plus avantageuses tant économiquement que techniquement.

Conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique, le projet de convention constitutive, annexé à la présente, définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Il est précisé que la Commune de Troyes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de mener toute la procédure de passation jusqu'à la notification dudit marché.

Les membres du groupement acceptent que **la Commission d'appel d'offres de la Ville de Troyes**, coordonnateur du groupement, soit chargée de l'attribution du marché public concerné, étant précisé que chaque membre du groupement pourra envoyer un représentant assister aux débats de ladite commission.

Chaque membre du groupement de commandes s'assurera, pour sa part, de l'exécution des contrats conclus.

Le groupement sera constitué à compter de la date de signature de la convention par les trois entités jusqu'au terme du marché, périodes de reconduction comprises.

Le projet de convention constitutive du groupement est joint en annexe.

► Détail de la consultation lancée en procédure formalisée par voie d'appel d'offres ouvert

I/ Intitulé exact du marché

Prestations d'entretien et de nettoyage des locaux au sein de la Ville de Troyes, Troyes Champagne Métropole et la Maison du Boulanger

II/ Allotissement

En application de l'article L2113-10 du Code de la Commande Publique, la consultation sera allotie de la façon suivante :

- **Lot n°1 Etablissements scolaires n°1 de la Ville de Troyes :**
8 écoles élémentaires (Preize, Jules Ferry, Charles Chevalier, 14 juillet y compris gymnase, Paradis, Jean Jaurès, Tauxelles, Diderot)
9 écoles maternelles (Preize, Jules Ferry, Charles Chevalier, Paradis, Louis Dumont, Diderot, 14 juillet, Arnaud, Pasteur)
- **Lot n°2 Etablissements scolaires n°2 de la Ville de Troyes :**
4 écoles élémentaires (Jacques De Letin, Groupe scolaire Auguste Millard-Kléber, Blossières y compris gymnase, Marcel Pagnol),
5 écoles maternelles (Jacques De Letin, Auguste Millard, Blossières, Marcel Pagnol, Cumines),
Centre Médico-Scolaire,
Salle Evolution Danton
- **Lot n°3 Etablissements scolaires n°3 de la Ville de Troyes :**
4 écoles élémentaires (Paul Bert y compris gymnase, Jean Macé y compris gymnase, Jacques-Yves Cousteau, George Charpak)
4 écoles maternelles (Paul Bert, Jean Macé, Jacques-Yves Cousteau, Georges Charpak)
- **Lot n°4 Maisons de quartier et salles diverses de la Ville de Troyes :**
4 Maisons de quartier : Marots (y compris Médiathèque), Chartreux (y compris Médiathèque), Sénardes (Copainville), Espace de la Porte Saint Jacques,
3 Salles diverses :, Salle Multiactivités des Vassaules, Centre René Peltier, Foyer Jeunes Travailleurs
- **Lot n°5 Equipements sportifs de la Ville de Troyes :**
6 équipements sportifs : Salle Omnisports, Gymnases Dutreix, Vaillant, Charles Chevalier, Terrasses, Vestiaires Stade des Tauxelles,
2 piscines : Lucien Zins, Chartreux
- **Lot n°6 Marché central des Halles de la Ville de Troyes :**
- **Lot n°7 Hôtel de Ville de la Ville de Troyes :**
- **Lot n°8 Locaux Administratifs divers de la Ville de Troyes :**
Bâtiment Audiffred, Petit Louvre, Hôtel du Chaudron, Bureaux Direction des Sports, Bureau placier Romain Roland
- **Lot n°9 Locaux Associatifs de la Ville de Troyes :** Maison des Associations, Maison des Syndicats, Accueil associatif Schuman, Maison du Tourisme, Espace Baltet
- **Lot n°10 : Centre Technique Municipal de la Ville de Troyes :**
- **Lot n°11 : Hôtel des Sécurités de la Ville de Troyes :**
- **Lot n°12 : Etablissements à vocation culturelle de la Ville de Troyes :**

2 établissements d'enseignement artistique (Conservatoire Marcel Landowski, Ecole des Beaux-Arts),
4 musées (Musée de Vauluisant, Musée Saint Loup, Musée d'Art Moderne, Musée de l'Apothicaierie.),
1 salle de spectacle (Espace et chapelle Argence),

- **Lot n°13 Etablissements Petite Enfance et Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes :**
11 Maisons Petite Enfance (Centre Petite Enfance, MPE La Fontaine, Ulbach, du Parc, des Marots, Reine Blanche, Relais Assistantes Maternelles, Camusat, Québec, des Sénardes)
3 Accueils de Loisirs (Marots, Vassaules, Point du Jour)
- **Lot n°14 : Nettoyage spécifiques de la Ville de Troyes**
- **Lot n°15 : Groupe scolaire international et locaux mutualisés Jules Guesde de la Ville de Troyes :**
- **Lot n°16 : Bâtiments de la Maison du Boulanger**
1 bâtiment administratif (Billetterie et bureaux), **1 salle de spectacles** Théâtre de Champagne
- **Lot n°17 : Médiathèque Jacques Chirac de Troyes Champagne Métropole**
- **Lot n°18 : Bâtiments administratifs de Troyes Champagne Métropole** (Siège Troyes Champagne Métropole, Hôtel d'entreprises « le Phare »)
- **Lot n°19 : Bâtiments divers de Troyes Champagne Métropole** (Stade de l'Aube hors gradins et secteur sportif, , Local Rivières, Local Bacs, Maison Médicale Estissac, Maison France Services Estissac, Cimetière Intercommunal de Rosières, Station d'épuration Barberey-Saint-Sulpice)
- **Lot n°20 : Gradins Stade de l'Aube de Troyes Champagne Métropole**
- **Lot n°21 : Nettoyages spécifiques de Troyes Champagne Métropole**

Les lots n°1 à 15 concernent la Ville de Troyes.

Le lot n°16 concerne exclusivement l'EPA La Maison du Boulanger.

Les lots n°17 à 21 concernent Troyes Champagne Métropole.

Concernant le lot 15, ce lot comportera une clause d'insertion sociale obligatoire.

Quant au lot n°20 ; ce dernier sera réservé à des structures qui emploient des travailleurs handicapés en application de l'article L.2113.12 du Code de la Commande publique.

III/ Forme du marché

Certains lots seront traités à prix mixtes avec :

- **Un prix global et forfaitaire.** Ce prix correspondant au nettoyage courant et régulier desdits locaux.
- **Des prix unitaires** qui seront utilisés, en cas de besoin, à l'initiative des seuls pouvoirs adjudicateurs pour des besoins dits occasionnels ou non réguliers.

Il s'agit des lots 1 à 12, 15 à 19

Les lots 13, 14, 20 et 21 seront, quant à eux, traités uniquement à prix unitaires.

Pour l'intégralité des lots et s'agissant des prix unitaires, ils seront déclenchés par le biais de l'émission de bons de commande. Il sera fait application des prix unitaires du bordereau des prix unitaires (BPU) appliqués aux prestations réellement commandées et exécutées.

lots	Montant maximum annuel HT
Lot n°1 Etablissements scolaires n°1	492 500 €
Lot n°2 Etablissements scolaires n°2	460 800 €
Lot n°3 Etablissements scolaires n°3	450 500 €
Lot n°4 Maisons de quartier et salles diverses	235 000 €
Lot n°5 Equipements sportifs	105 000 €
Lot n°6 Marché central des Halles	160 900 €
Lot n°7 Hôtel de Ville	154 500 €
Lot n°8 Locaux Administratifs divers	120 000 €
Lot n°9 Locaux Associatifs	104 200 €
Lot n°10 : Centre Technique Municipal	117 500 €
Lot n°11 : Hôtel des Sécurités	59 500 €
Lot n°12 : Etablissements à vocation culturelle	151 000 €
Lot n°13 Etablissements Petite Enfance et Accueils de Loisirs	125 000 €
Lot n°14 : Nettoyage spécifiques Ville de Troyes	75 000 €
Lot n°15 : Groupe scolaire international et locaux mutualisés Jules Guesde	175 000 €
Lot n°16 : Bâtiments Maison du Boulanger	120 000 €
Lot n°17 : Médiathèque Jacques Chirac	230 800 €
Lot n°18 : Bâtiments administratifs Troyes Champagne Métropole	190 000 €
Lot n°19 : Bâtiments divers Troyes Champagne Métropole	145 000 €

Lot n°20 : Gradins Stade de l'Aube	208 000 €
Lot n°21 : Nettoyages spécifiques Troyes Champagne Métropole	83 000 €

IV/ Concernant la durée du marché

Pour chaque lot, la durée de validité du marché est **d'un an** à compter de sa date de notification au titulaire.

L'exécution des prestations traitées à prix global et forfaitaire ainsi que l'émission de bons de commande ne pourront débuter qu'à compter du 1^{er} janvier 2026.

Celui-ci est reconductible 3 fois tacitement par période d'un an à compter de sa date anniversaire (=date de notification).

Le titulaire du marché public ne pourra refuser la reconduction conformément aux dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique. En cas de non-reconduction, un courrier sera adressé au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre au moins **un mois** avant l'échéance de ce dernier.

V/ Procédure utilisée :

A vu de l'estimation tous lots confondus s'élevant à **7 713 000 € HT**, pour toutes les entités et sur toute la durée du marché reconductions comprises, **la procédure de passation sera une procédure d'appel d'offres ouvert** conformément aux dispositions des articles L.2124-2, L.2125-1-1°, R.2124-2 1° du Code de la Commande Publique.

A titre indicatif, les montants estimés des besoins sur toute la durée du marché reconductions comprises pour chaque membre du groupement se déclinent comme suit :

- **Commune de Troyes : 6 022 200 € HT**
- **Troyes Champagne Métropole : 1 666 800 € HT**
- **La Maison du Boulanger : 24 000 € HT**

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la création d'un groupement de commandes avec les entités désignées relatif au lancement du marché public de prestations de nettoyage des locaux selon les conditions définies au sein de la présente délibération.**



**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA COMMUNE DE TROYES, TROYES CHAMPAGNE METROPOLE ET LA MAISON DU
BOULANGER EN VU DU LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX PRESTATIONS DE
NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX**

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Vu la délibération n° du Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole du autorisant Monsieur le Président à signer la présente convention constitutive de groupement de commandes ;

Vu la délibération n° ... du Conseil municipal de la Commune de Troyes du autorisant Monsieur le Maire de Troyes à signer la présente convention constitutive de groupement de commandes ;

Vu la délibération n° du Conseil d'Administration de la Maison du Boulanger du autorisant Monsieur le Président à signer la présente convention constitutive de groupement de commandes ;

Considérant que **l'article L2113-6 du code de la commande publique** permet aux acheteurs publics de constituer des groupements de commandes afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Considérant que les entités ont un intérêt commun à s'associer afin de retenir des opérateurs économiques communs chargés **de réaliser des prestations de nettoyage dans tous les établissements de la Commune de Troyes, Troyes Champagne Métropole et de la Maison du Boulanger.**

Considérant qu'il y a lieu de faire application des dispositions susvisées et de créer, entre la Commune de Troyes, Troyes Champagne Métropole et la Maison du Boulanger, un groupement de commandes pour le lancement de cette consultation de marché public ;

Considérant qu'il y a lieu, dès lors, de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement conformément à l'article L2113-7 du code précité ;

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ LES DISPOSITIONS CI-APRÈS EXPOSÉES :

Article 1^{er} : Objet de la convention constitutive de groupement de commandes

La présente convention porte sur la création d'un groupement de commandes entre la commune de Troyes, Troyes Champagne Métropole et la Maison du Boulanger en vue du lancement de cette consultation de marché public relative aux prestations décrites à l'article précédent le respect des règles applicables aux collectivités territoriales posées par le code de la commande publique.

Article 2 : Prestations objets de la constitution du groupement de commandes

La Commune de Troyes, Troyes Champagne Métropole et la Maison du Boulanger envisagent de constituer un groupement de commandes ayant un intérêt commun à s'associer afin de retenir un prestataire **dans le cadre de besoins transversaux, besoins ainsi mutualisés.** Aussi, les acheteurs décident de se regrouper pour obtenir des conditions plus avantageuses tant économiquement que techniquement.

La présente consultation concerne des prestations d'entretien et de nettoyage des locaux au sein de la Commune de Troyes, Troyes Champagne Métropole et la Maison du Boulanger

Article 3 : Règles applicables au groupement

Le groupement sera soumis, pour la passation de cet accord-cadre, au respect des règles applicables aux collectivités territoriales posées par le code de la commande publique.

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, le projet de convention constitutive, annexé à la présente, définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes.

La Commune de Troyes assumera le rôle de coordonnateur du groupement et aura, à ce titre, la charge de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, d'élaborer le dossier de la consultation, d'exercer l'ensemble des opérations de sélection des attributaires jusqu'à la notification de des accords-cadres.

Une fois chaque accord-cadre notifié, chaque membre l'exécutera en son nom propre.

► Détail de la consultation lancée en procédure formalisée par voie d'appel d'offres ouvert

I/ Intitulé exact du marché

Prestations d'entretien et de nettoyage des locaux au sein de la Ville de Troyes, Troyes Champagne Métropole et la Maison du Boulanger

II/ Allotissement

En application de l'article L2113-10 du Code de la Commande Publique, la consultation sera allotie de la façon suivante :

- **Lot n°1 Etablissements scolaires n°1 de la Ville de Troyes :**
8 écoles élémentaires (Preize, Jules Ferry, Charles Chevalier, 14 juillet y compris gymnase, Paradis, Jean Jaurès, Tauxelles, Diderot)
9 écoles maternelles (Preize, Jules Ferry, Charles Chevalier, Paradis, Louis Dumont, Diderot, 14 juillet, Arnaud, Pasteur)

- **Lot n°2 Etablissements scolaires n°2 de la Ville de Troyes :**
4 écoles élémentaires (Jacques De Letin, Groupe scolaire Auguste Millard-Kléber, Blossières y compris gymnase, Marcel Pagnol),
5 écoles maternelles (Jacques De Letin, Auguste Millard, Blossières, Marcel Pagnol, Cumines),
Centre Médico-Scolaire,
Salle Evolution Danton
- **Lot n°3 Etablissements scolaires n°3 de la Ville de Troyes :**
4 écoles élémentaires (Paul Bert y compris gymnase, Jean Macé y compris gymnase, Jacques-Yves Cousteau, George Charpak)
4 écoles maternelles (Paul Bert, Jean Macé, Jacques-Yves Cousteau, Georges Charpak)
- **Lot n°4 Maisons de quartier et salles diverses de la Ville de Troyes :**
4 Maisons de quartier : Marots (y compris Médiathèque), Chartreux (y compris Médiathèque), Sénardes (Copainville), Espace de la Porte Saint Jacques,
3 Salles diverses : Salle Multiactivités des Vassaules, Centre René Peltier, Foyer Jeunes Travailleurs
- **Lot n°5 Equipements sportifs de la Ville de Troyes :**
6 équipements sportifs : Salle Omnisports, Gymnases Dutreix, Vaillant, Charles Chevalier, Terrasses, Vestiaires Stade des Tauxelles,
2 piscines : Lucien Zins, Chartreux
- **Lot n°6 Marché central des Halles de la Ville de Troyes :**
- **Lot n°7 Hôtel de Ville de la Ville de Troyes :**
- **Lot n°8 Locaux Administratifs divers de la Ville de Troyes :**
Bâtiment Audiffred, Petit Louvre, Hôtel du Chaudron, Bureaux Direction des Sports, Bureau placier Romain Roland
- **Lot n°9 Locaux Associatifs de la Ville de Troyes :** Maison des Associations, Maison des Syndicats, Accueil associatif Schuman, Maison du Tourisme, Espace Baltet
- **Lot n°10 : Centre Technique Municipal de la Ville de Troyes :**
- **Lot n°11 : Hôtel des Sécurités de la Ville de Troyes :**
- **Lot n°12 : Etablissements à vocation culturelle de la Ville de Troyes :**
2 établissements d'enseignement artistique (Conservatoire Marcel Landowski, Ecole des Beaux-Arts),
4 musées (Musée de Vauluisant, Musée Saint Loup, Musée d'Art Moderne, Musée de l'Apothicaïrerie),
1 salle de spectacle (Espace et chapelle Argence),
- **Lot n°13 Etablissements Petite Enfance et Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes :**
11 Maisons Petite Enfance (Centre Petite Enfance, MPE La Fontaine, Ulbach, du Parc, des Marots, Reine Blanche, Relais Assistantes Maternelles, Camusat, Québec, des Sénardes)
3 Accueils de Loisirs (Marots, Vassaules, Point du Jour)
- **Lot n°14 : Nettoyage spécifiques de la Ville de Troyes**

- **Lot n°15 : Groupe scolaire international et locaux mutualisés Jules Guesde de la Ville de Troyes :**
- **Lot n°16 : Bâtiments de la Maison du Boulanger**
1 bâtiment administratif (Billetterie et bureaux), **1 salle de spectacles**
Théâtre de Champagne
- **Lot n°17 : Médiathèque Jacques Chirac de Troyes Champagne Métropole**
- **Lot n°18 : Bâtiments administratifs de Troyes Champagne Métropole**
(Siège Troyes Champagne Métropole, Hôtel d'entreprises « le Phare »)
- **Lot n°19 : Bâtiments divers de Troyes Champagne Métropole** (Stade de l'Aube hors gradins et secteur sportif, Local Rivières, Local Bacs, Maison Médicale Estissac, Maison France Services Estissac, Cimetière Intercommunal de Rosières, Station d'épuration Barberey-Saint-Sulpice)
- **Lot n°20 : Gradins Stade de l'Aube de Troyes Champagne Métropole**
- **Lot n°21 : Nettoyages spécifiques de Troyes Champagne Métropole**

Les lots n°1 à 15 concernent la Ville de Troyes.

Le lot n°16 concerne exclusivement l'EPA La Maison du Boulanger.

Les lots n°17 à 21 concernent Troyes Champagne Métropole.

Concernant le lot 15, ce lot comportera une clause d'insertion sociale obligatoire.

Quant au lot n°20 ; ce dernier sera réservé à des structures qui emploient des travailleurs handicapés en application de l'article L.2113.12 du Code de la Commande publique.

III/ Forme du marché

Certains lots seront traités à prix mixtes avec :

- **Un prix global et forfaitaire.** Ce prix correspondant au nettoyage courant et régulier desdits locaux.
- **Des prix unitaires** qui seront utilisés, en cas de besoin, à l'initiative des seuls pouvoirs adjudicateurs pour des besoins dits occasionnels ou non réguliers.

Il s'agit des lots 1 à 12, 15 à 19

Les lots 13, 14, 20 et 21 seront, quant à eux, traités uniquement à prix unitaires.

Pour l'intégralité des lots et s'agissant des prix unitaires, ils seront déclenchés par le biais de l'émission de bons de commande. Il sera fait application des prix unitaires du bordereau des prix unitaires (BPU) appliqués aux prestations réellement commandées et exécutées.

lots	Montant maximum annuel HT
Lot n°1 Etablissements scolaires n°1	492 500 €
Lot n°2 Etablissements scolaires n°2	460 800 €
Lot n°3 Etablissements scolaires n°3	450 500 €
Lot n°4 Maisons de quartier et salles diverses	235 000 €
Lot n°5 Equipements sportifs	105 000 €
Lot n°6 Marché central des Halles	160 900 €
Lot n°7 Hôtel de Ville	154 500 €
Lot n°8 Locaux Administratifs divers	120 000 €
Lot n°9 Locaux Associatifs	104 200 €
Lot n°10 : Centre Technique Municipal	117 500 €
Lot n°11 : Hôtel des Sécurités	59 500 €
Lot n°12 : Etablissements à vocation culturelle	151 000 €
Lot n°13 Etablissements Petite Enfance et Accueils de Loisirs	125 000 €
Lot n°14 : Nettoyage spécifiques Ville de Troyes	75 000 €
Lot n°15 : Groupe scolaire international et locaux mutualisés Jules Guesde	175 000 €
Lot n°16 : Bâtiments Maison du Boulanger	120 000 €
Lot n°17 : Médiathèque Jacques Chirac	230 800 €
Lot n°18 : Bâtiments administratifs Troyes Champagne Métropole	190 000 €
Lot n°19 : Bâtiments divers Troyes Champagne Métropole	145 000 €
Lot n°20 : Gradins Stade de l'Aube	208 000 €
Lot n°21 : Nettoyages spécifiques Troyes Champagne Métropole	83 000 €

IV/ Concernant la durée du marché

Pour chaque lot, la durée de validité du marché est **d'un an** à compter de sa date de notification au titulaire.

L'exécution des prestations traitées à prix global et forfaitaire ainsi que l'émission de bons de commande ne pourront débuter qu'à compter du 1^{er} janvier 2026.

Celui-ci est reconductible 3 fois tacitement par période d'un an à compter de sa date anniversaire (=date de notification).

Le titulaire du marché public ne pourra refuser la reconduction conformément aux dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique. En cas de non-reconduction, un courrier sera adressé au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre au moins **un mois** avant l'échéance de ce dernier.

V/ Procédure utilisée :

A vu de l'estimation tous lots confondus s'élevant à **7 713 000 € HT**, pour toutes les entités et sur toute la durée du marché reconductions comprises, **la procédure de passation sera une procédure d'appel d'offres ouvert** conformément aux dispositions des articles L.2124-2, L.2125-1-1°, R.2124-2 1° du Code de la Commande Publique.

A titre indicatif, les montants estimés des besoins sur toute la durée du marché reconductions comprises pour chaque membre du groupement se déclinent comme suit :

- **Commune de Troyes : 6 022 200 € HT**
- **Troyes Champagne Métropole : 1 666 800 € HT**
- **La Maison du Boulanger : 24 000 € HT**

Article 4 : Coordonnateur du groupement de commandes

D'un commun accord, il est convenu entre les parties que la Commune de Troyes « Acheteur » notion définissant le pouvoir adjudicateur au sens de l'article L1211-1 du code de la commande publique, assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Elle sera chargée de mener toute la procédure de passation jusqu'à la notification desdits marchés.

Le siège du coordonnateur est situé Mairie de Troyes, Hôtel de Ville, Place Alexandre Israël, B.P 767 10026 Troyes cedex.

Article 5 : Missions du Coordonnateur

Conformément à l'article L2113-7 du code de la commande publique, le coordonnateur sera chargé de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation. A cet effet, il procédera, dans le respect des règles prévues par la réglementation relative aux marchés publics en vigueur, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant du groupement.

Article 5.1 : Etablissement des documents de consultation des entreprises

Le coordonnateur assurera l'élaboration de l'ensemble des documents de la consultation en vue de la sélection d'un prestataire de services, incluant la rédaction de l'avis d'appel à la concurrence, du cahier des clauses techniques particulières, la rédaction du règlement de la consultation ainsi que l'ensemble des pièces administratives.

Le cahier des charges concernant les besoins des membres du groupement sera validé par ces derniers avant le lancement de l'appel à la concurrence. A cette fin, la Commune de Troyes transmettra, par tout moyen, le dossier de consultation des entreprises à chaque membre du groupement, afin qu'ils le valident.

Article 5.2 : Organisation des opérations de sélection du prestataire de service

Le coordonnateur assure l'ensemble des opérations de sélection du prestataire de service, à savoir notamment :

- rédaction et envoi de l'avis d'appel à la concurrence ;
- secrétariat de la commission chargée de désigner le titulaire du marché public ;
- information des candidats ;
- signature et notification du marché public avec le prestataire retenu.

Il est convenu que l'analyse des propositions se fera en collaboration avec les services de la Maison du Boulanger et de Troyes Champagne Métropole (TCM).

Article 5.3 : Exécution du marché public

Il est entendu que chaque membre du groupement exécutera en son nom propre le marché public.

Article 5.4 : Actions en justice du groupement

Le représentant du coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes pour la procédure dont il a la charge. Il informe et consulte les membres de sa démarche et son évolution.

Article 6 : Obligations des membres du Groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- transmettre un état de ses besoins dans les quinze jours suivant la réception d'une demande en ce sens ;
- respecter le choix du titulaire du marché public.

Article 7 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales, le titulaire du marché sera choisi par la Commission d'Appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5.

En application des dispositions de l'article L.1414-3-II du code général des collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) sera celle du coordonnateur du groupement, à savoir la commune de Troyes.

La C.A.O. du groupement sera présidée par le Président de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

En outre, participeront également à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres, avec voix consultative :

- Le représentant du Service en charge de la Concurrence ;
- Le Comptable Public de la Commune de Troyes.

Article 8 : Durée du Groupement

Le groupement est conclu à compter de la date de signature du présent acte par les trois entités jusqu'au terme du marché public (reconductions comprises).

Article 9 : Retrait

Le retrait d'un membre devra respecter la procédure suivante : la partie souhaitant se retirer enverra une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure aux autres membres du groupement, invitant ces derniers à présenter leurs observations sur les motifs invoqués pour justifier le retrait.

Chaque membre disposera de quinze jours à compter de la réception de ladite lettre recommandée pour présenter ses observations. A l'expiration de ce délai, la partie souhaitant se retirer pourra, si elle n'a pas changé sa position, le faire de plein droit par simple envoi aux autres parties, d'une lettre recommandée avec accusé de réception en ce sens.

Article 10 : Dispositions financières

La mission du Coordonnateur, agissant en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ne donne pas lieu à rémunération.

Troyes Champagne Métropole (TCM) et la Maison du Boulanger rembourseront à la Commune de Troyes à hauteur de la 1/3 les frais liés à la consultation tels que les frais de publicité inhérents à la consultation, que la Commune de Troyes aura acquittés au titre de son rôle de coordonnateur.

Article 11 : Responsabilités

Chaque membre est responsable, pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention constitutive de groupement de commandes.

Le Coordonnateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention. Il fera son affaire de tous les risques pouvant provenir de son activité. Il est seul responsable, sauf cas de force majeure, vis-à-vis des tiers, de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant de ses missions.

Article 12 : Modifications de l'acte constitutif

Toute modification du présent acte doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement et par délibération du Conseil Municipal de la Commune de Troyes concernant le coordonnateur du groupement. La modification ne prend effet que lorsque tous les membres du groupement auront approuvé les modifications.

Article 13 : Litiges

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera porté pour sa résolution devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait en un seul exemplaire sans rature ni surcharge

Pour la Maison du Boulanger

Pour la Commune de Troyes

Pour Troyes Champagne Métropole (TCM)



**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA COMMUNE DE TROYES ET TROYES CHAMPAGNE METROPOLE EN VU DU LANCEMENT
D'UN MARCHE PUBLIC RELATIF A LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DE DECHETS VERTS, DECHETS
DANGEREUX DES MENAGES, DES METAUX ET DES GRAVATS**

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Vu la délibération n° ... du Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole du ... autorisant Monsieur le Président à signer la présente convention constitutive de groupement de commandes ;

Vu la délibération n° ... du Conseil municipal de la Commune de Troyes du ... autorisant Monsieur le Maire de Troyes à signer la présente convention constitutive de groupement de commandes ;

Considérant que **l'article L2113-6 du code de la commande publique** permet aux acheteurs publics de constituer des groupements de commandes afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Considérant que les entités ont un intérêt commun à s'associer afin de retenir des opérateurs économiques communs chargés **de la réalisation de prestations de collecte et de traitement de déchets verts et déchets dangereux des ménages, des métaux et des gravats pour les besoins de la Commune de Troyes et Troyes Champagne Métropole.**

Considérant qu'il y a lieu de faire application des dispositions susvisées et de créer, entre la Commune de Troyes et Troyes Champagne Métropole un groupement de commandes pour le lancement de cette consultation de marché public ;

Considérant qu'il y a lieu, dès lors, de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement conformément à l'article L2113-7 du code précité ;

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ LES DISPOSITIONS CI-APRÈS EXPOSÉES :

Article 1^{er} : Objet de la convention constitutive de groupement de commandes

La présente convention porte sur la création d'un groupement de commandes entre la commune de Troyes et Troyes Champagne Métropole en vue du lancement de cette consultation de marché public relative aux prestations décrites à l'article précédent le respect des règles applicables aux collectivités territoriales posées par le code de la commande publique.

Article 2 : Prestations objets de la constitution du groupement de commandes

La Commune de Troyes et Troyes Champagne Métropole envisagent de constituer un groupement de commandes ayant un intérêt commun à s'associer afin de retenir un prestataire **dans le cadre de besoins transversaux, besoins ainsi mutualisés.** Aussi, les acheteurs décident de se regrouper pour obtenir des conditions plus avantageuses tant économiquement que techniquement.

La présente consultation concerne **des prestations de collecte et de traitement de déchets verts et déchets dangereux des ménages, des métaux et des gravats pour les besoins de la Commune de Troyes et Troyes Champagne Métropole.**

Article 3 : Règles applicables au groupement

Le groupement sera soumis, pour la passation de cet accord-cadre, au respect des règles applicables aux collectivités territoriales posées par le code de la commande publique.

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, le projet de convention constitutive, annexé à la présente, définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Troyes Champagne Métropole assumera le rôle de coordonnateur du groupement et aura, à ce titre, la charge de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, d'élaborer le dossier de la consultation, d'exercer l'ensemble des opérations de sélection des attributaires jusqu'à la notification de des accords-cadres.

Une fois chaque accord-cadre notifié, chaque membre l'exécutera en son nom propre.

► Détail de la consultation lancée en procédure formalisée par voie d'appel d'offres ouvert

I - Intitulé exact du marché public

« Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la réalisation de prestations de collecte et de traitement de déchets verts et déchets dangereux des ménages, des métaux et des gravats pour la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM) et la Commune de Troyes ».

II - Allotissement

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique, l'accord-cadre est décomposé en 7 lots définis ci-après :

- - Lot n° 1 Collecte et traitement des déchets de verts des déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- Lot n° 2 Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages des déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- Lot n° 3 Collecte et traitement des gravats des déchèteries de Troyes Champagne Métropole

- Lot n° 4 Collecte et traitement des métaux des déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- Lot n° 5 Collecte et traitement des déchets verts de la Commune de Troyes
- Lot n° 6 Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages de la plateforme de gestion des déchets municipaux de la Commune de Troyes
- Lot n°7 Collecte et traitement des gravats de la plateforme de gestion des déchets municipaux de la Commune de Troyes

III - Caractéristiques de l'accord-cadre

Conformément aux dispositions des articles R.2161-2 à R.2161-5, de l'article R.2162-4-2° du Code de la Commande Publique, la consultation donnera lieu à la conclusion d'un **accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum annuel pour chaque membre du groupement fixé comme suit :**

Lot n°1	Montant maximum annuel HT
Collecte et traitement des déchets de verts des déchèteries de Troyes Champagne Métropole	400 000 €
Lot n°2	Montant maximum annuel HT
Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages des déchèteries de Troyes Champagne Métropole	400 000 €
Lot n°3	Montant maximum annuel HT
Collecte et traitement des gravats des déchèteries de Troyes Champagne Métropole	400 000 €
Lot n°4	Montant maximum annuel HT
Collecte et traitement des métaux des déchèteries de Troyes Champagne Métropole	100 000 €
Lot n°5	Montant maximum annuel HT
Collecte et traitement des déchets verts de la Commune de Troyes	100 000 €
Lot n°6	Montant maximum annuel HT
Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages de la plateforme de gestion des déchets municipaux de la Ville de Troyes	100 000 €
Lot n°7	Montant maximum annuel HT
Collecte et traitement des gravats de la plateforme de gestion des déchets municipaux de la Ville de Troyes	10 000 €

Les prix unitaires seront ceux du bordereau des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

A chaque survenance d'un besoin par chaque membre du groupement de commandes, le titulaire sera sollicité par l'émission d'un bon de commande dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 à R.2162-14 du code susmentionné.

Les bons de commande pourront être émis au plus tard jusqu'au dernier jour de validité de l'accord cadre (prorogé le cas échéant, en cas de reconduction de l'accord cadre).

IV - Durée de l'accord-cadre

L'accord cadre sera conclu **pour une période d'un an à compter de sa date de notification au titulaire.**

Conformément aux dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique, **l'accord-cadre est reconductible 3 fois pour une période d'un an**, sans que la durée maximale de l'accord-cadre ne puisse excéder 4 ans. En outre, le titulaire ne pourra refuser la reconduction de l'accord-cadre.

Si l'entité décide de ne pas reconduire l'accord-cadre, elle adressera au titulaire, un mois avant son échéance, en recommandée avec accusé de réception ou via son profil d'acheteur, une lettre de non-reconduction.

V/ Procédure utilisée :

A vu de l'estimation tous lots confondus s'élevant à **2 924 000 € HT**, pour toutes les entités et sur toute la durée de l'accord-cadre reconductions comprises, **la procédure de passation sera une procédure d'appel d'offres ouvert** conformément aux dispositions des articles L.2124-2, L.2125-1-1°, R.2124-2 1° du Code de la Commande Publique.

A titre indicatif, les montants des besoins estimés sur toute la durée de l'accord-cadre pour chaque membre du groupement se déclinent comme suit :

- **Commune de Troyes : 180 000 € HT**
- **Troyes Champagne Métropole : 2 744 000 € HT**

Article 4 : Coordonnateur du groupement de commandes

D'un commun accord, il est convenu entre les parties que la Troyes Champagne Métropole « Acheteur » notion définissant le pouvoir adjudicateur au sens de l'article L1211-1 du code de la commande publique, assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Elle sera chargée de mener toute la procédure de passation jusqu'à la notification desdits marchés.

Le siège du coordonnateur est situé Troyes Champagne Métropole place Robert Gallay 10 000 Troyes.

Article 5 : Missions du Coordonnateur

Conformément à l'article L2113-7 du code de la commande publique, le coordonnateur sera chargé de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation. A cet effet, il procédera, dans le respect des règles prévues par la réglementation relative aux marchés publics en vigueur, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant du groupement.

Article 5.1 : Etablissement des documents de consultation des entreprises

Le coordonnateur assurera l'élaboration de l'ensemble des documents de la consultation en vue de la sélection d'un prestataire de services, incluant la rédaction de l'avis d'appel à la concurrence, du cahier des clauses techniques particulières, la rédaction du règlement de la consultation ainsi que l'ensemble des pièces administratives.

Le cahier des charges concernant les besoins des membres du groupement sera validé par ces derniers avant le lancement de l'appel à la concurrence. A cette fin, Troyes Champagne Métropole transmettra, par tout moyen, le dossier de consultation des entreprises à chaque membre du groupement, afin qu'ils le valident.

Article 5.2 : Organisation des opérations de sélection du prestataire de service

Le coordonnateur assure l'ensemble des opérations de sélection du prestataire de service, à savoir notamment :

- rédaction et envoi de l'avis d'appel à la concurrence ;
- secrétariat de la commission chargée de désigner le titulaire du marché public ;
- information des candidats ;
- signature et notification du marché public avec le prestataire retenu.

Il est convenu que l'analyse des propositions se fera en collaboration avec les services de la commune de Troyes.

Article 5.3 : Exécution du marché public

Il est entendu que chaque membre du groupement exécutera en son nom propre le marché public.

Article 5.4 : Actions en justice du groupement

Le représentant du coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes pour la procédure dont il a la charge. Il informe et consulte les membres de sa démarche et son évolution.

Article 6 : Obligations des membres du Groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- transmettre un état de ses besoins dans les quinze jours suivant la réception d'une demande en ce sens ;
- respecter le choix du titulaire du marché public.

Article 7 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales, le titulaire du marché sera choisi par la Commission d'Appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5.

En application des dispositions de l'article L.1414-3-II du code général des collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) sera celle du coordonnateur du groupement, à savoir Troyes Champagne Métropole.

La C.A.O. du groupement sera présidée par le Président de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

En outre, participeront également à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres, avec voix consultative :

- Le représentant du Service en charge de la Concurrence ;
- Le Comptable Public de Troyes Champagne Métropole.

Article 8 : Durée du Groupement

Le groupement est conclu à compter de la date de signature du présent acte par les deux entités jusqu'au terme du marché public (reconductions comprises).

Article 9 : Retrait

Le retrait d'un membre devra respecter la procédure suivante : la partie souhaitant se retirer enverra une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure aux autres membres du groupement, invitant ces derniers à présenter leurs observations sur les motifs invoqués pour justifier le retrait.

Chaque membre disposera de quinze jours à compter de la réception de ladite lettre recommandée pour présenter ses observations. A l'expiration de ce délai, la partie souhaitant se retirer pourra, si elle n'a pas changé sa position, le faire de plein droit par simple envoi aux autres parties, d'une lettre recommandée avec accusé de réception en ce sens.

Article 10 : Dispositions financières

La mission du Coordonnateur, agissant en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ne donne pas lieu à rémunération.

La commune de Troyes remboursera Troyes Champagne Métropole à hauteur de la 1/2 les frais liés à la consultation tels que les frais de publicité inhérents à la consultation, que Troyes Champagne métropole aura acquittés au titre de son rôle de coordonnateur.

Article 11 : Responsabilités

Chaque membre est responsable, pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention constitutive de groupement de commandes.

Le Coordonnateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention. Il fera son affaire de tous les risques pouvant provenir de son activité. Il est seul responsable, sauf cas de force majeure, vis-à-vis des tiers, de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant de ses missions.

Article 12 : Modifications de l'acte constitutif

Toute modification du présent acte doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement et par délibération du Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole concernant le coordonnateur du groupement. La modification ne prend effet que lorsque tous les membres du groupement auront approuvé les modifications.

Article 13 : Litiges

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera porté pour sa résolution devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait en un seul exemplaire sans rature ni surcharge

Pour la Commune de Troyes

Pour Troyes Champagne Métropole (TCM)

Monsieur Bruno FARINE

Oui, je ne voulais pas intervenir sur le sport, mais je vais le faire indirectement à travers le lot n° 20. Le lot n° 20 c'est un détail. Le nettoyage du Stade de l'Aube, 208 000 €. J'ai fait partie du COPIL Sports. Pour moi le COPIL Sports c'était tout ce qui est sport, jeunesse, santé, sociabilisation. Et là vous parliez tout à l'heure des propriétaires de City où on parle de milliards de dollars. Est-ce qu'ils ne pourraient pas prendre en charge les 208 000 € de nettoyage des gradins du stade ? Et ces 208 000 € seraient très utiles à toutes les associations qui dans nos villages fonctionnent avec des bénévoles et avec le seul soutien de subventions communales qui sont loin d'atteindre ces chiffres-là. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Ce n'est pas un sujet médiocre. On a eu par exemple l'an dernier une discussion sur la problématique de la pelouse où c'était TCM et les services. Le club a compris l'intérêt qu'il pouvait aussi avoir à maîtriser cet effort. C'est 600 000 € d'économies effectuées par TCM sur un exercice par le transfert de la gestion de la pelouse à City. Ces 600 000 vous les avez trouvés pour une large part dans la redistribution de cet argent économisé pour financer vos projets. Donc, là aussi, en avançant dans la discussion, si un jour, voilà, l'actionnaire majoritaire qui est là au long cours, d'ailleurs cet investissement sur l'académie de sport monte son investissement au long cours. Quand on dit au long cours, c'est au moins une génération. Ils ne vont pas investir sur leur académie européenne continentale pour ce, partir dans 2 ou 3 ans. Ils vont le faire sur 20 ans. Cette question-là, elle n'est pas taboue non plus. Ça fera partie des discussions, c'est noté, mais on discute de tout pour que ce soit en avancée significative. Voilà. Après, est-ce que c'est là-dessus, est-ce que c'est sur autre chose ? Mais voilà, la pelouse c'était un tabou, on a levé le tabou. Ils y ont trouvé leur intérêt, on a fait 600 000 € d'économies, c'était d'autant d'argent en plus pour des subventions. Pas d'autres inventions ? Donc, je mets aux voix. Je mets aux voix. Pour ? Contre ? Abstention ? C'est adopté.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	30
Objet	DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLER Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	118	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Annexe : Tableaux des commissions organiques

1. COMMISSIONS ORGANIQUES

Par délibération n°6 du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a institué les commissions organiques chargées notamment d'examiner et de travailler les projets de rapport.

À la suite de certaines démissions, il convient de procéder à différents changements et ainsi approuver les nouvelles compositions des commissions jointes en annexe de la présente délibération.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ARRETER les nouvelles compositions des commissions organiques, fixées au sein des tableaux annexés, qui abrogent et remplacent l'ensemble des délibérations précédentes en ce sens.**

2. COMMISSION CONTRIBUTION DE LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS DE L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Les anciennes commissions du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) et de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de l'Université de Reims Champagne-Ardenne fusionnent désormais en une seule et unique commission.

Historiquement, la Commission FSDIE était chargée de l'attribution des aides sociales et du financement de projets étudiants. La Commission CVEC, quant à elle, était destinée à orienter l'utilisation des fonds issus de la CVEC pour améliorer les conditions de vie étudiante. Afin de rationaliser ces dispositifs, l'Université de Reims Champagne-Ardenne a fait le choix de fusionner ces deux commissions.

Cette commission fusionnée a pour mission de mettre en place une politique de vie étudiante au sein de l'Université de Reims Champagne-Ardenne et de développer des projets étudiants sur tous les campus de l'Université. Elle statue sur les projets de vie étudiante déposés par les associations étudiantes relevant du FSDIE ou par les services ou composantes de l'Université susceptibles de répondre à des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), afin de pouvoir bénéficier de subventions pour leur réalisation.

La nouvelle commission CVEC peut siéger en deux formations distinctes :

- Formation dédiée à l'aide aux projets (associatifs : FSDIE ou institutionnels : AMI),
- Formation dédiée à l'aide sociale (aide individuelle aux étudiants en difficulté).

Elle est composée :

- Du (ou des) vice-président(s) du Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante (CEVU) ;
- Du (ou des) vice-président(s) étudiant(s) ;
- Des représentants des associations étudiantes ;
- Des représentants des élus étudiants du Conseil d'Administration et du CEVU ;
- Du responsable du bureau de la vie étudiante ;
- Du directeur du Crous ou son représentant ;
- Des assistantes sociales ;
- Des représentants des mutuelles étudiantes ;
- De personnalités qualifiées, notamment issues des services des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'État ou d'acteurs associatifs locaux impliqués dans l'appui aux projets des jeunes (uniquement invités à siéger au sein de la formation dédiée à l'aide aux projets).

L'Université de Reims Champagne-Ardenne étant implantée sur le territoire de l'agglomération troyenne, un représentant de Troyes Champagne Métropole prendra part à cette nouvelle commission, en tant qu'invité, lorsqu'elle traitera d'aides aux projets associatifs ou institutionnels.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE DESIGNER Françoise PORTIER-GUENIN en tant que membre titulaire de la commission CVEC de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, pour représenter Troyes Champagne Métropole, et Sylvie QUINTART en tant que membre suppléant.**

3. DISLAUB

Troyes Champagne Métropole siège au sein de la commission de suivi de site : DISLAUD – Commune de Buchères.

Cette commission a pour mission de :

- Créer entre les différents représentants un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques d'attente aux intérêts protégés par l'article L511-1 du code de l'environnement.
- Suivre l'activité de l'établissement pour lequel elle a été créé.
- Promouvoir pour cet établissement l'information au public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article précité.

Pour mener à bien ses missions, la commission est tenue régulièrement informée des modifications que l'exploitant envisage d'apporter à son installation, des décisions individuelles dont cette installation fait l'objet, ainsi que des incidents ou accidents survenus à l'occasion de son fonctionnement.

Au sein de cette CSS, il existe différents collèges. TCM fait partie du collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés ».

Le mandat des membres arrive à échange le 15 septembre 2025. Il convient de désigner les représentants (un titulaire et un suppléant) de TCM au sein de la CSS DISLAUB.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE DESIGNER, au sein de la commission de suivi de site de DISLAUB :**
 - **Monsieur Guy DELAITRE en tant que titulaire.**
 - **Monsieur Maxime DUSACQ en tant que suppléant.**

COMMISSIONS ORGANIQUES

1	FINANCES – AUDIT – MUTUALISATION – TRANSFERT DES CHARGES – CONFERENCES TERRITORIALES		Jacky RAGUIN
2	FINANCEMENTS STRUCTURANTS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN – HABITAT		Catherine LEDOUBLE
3	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - VIE ETUDIANTE – RECHERCHE - PATRIMOINE - TOURISME		Marc SEBEYRAN
4	MOBILITES - DEPLACEMENTS		Olivier GIRARDIN
5	DECHETS – DECHETTERIES – CHAUFFAGE URBAIN		Olivier DUQUESNOY
6	SOLIDARITE – PREVENTION - ACCES AUX DROITS		Pascal LANDREAT
7	EQUILIBRE DU TERRITOIRE – AGRICULTURE CENTRES-BOURG – EQUIPEMENTS DE PROXIMITE ESPACES FRANCE SERVICE		Annie DUCHÊNE
8	ECONOMIE - EMPLOI - INNOVATION - TIC/THD - COMMERCE - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS AERIENS		Bertrand CHEVALIER
9	CYCLE DE L'EAU		Jean-Michel VIART
10	DEVELOPPEMENT DURABLE – RECYCLERIES – ENVIRONNEMENT		Arnaud MAGLOIRE
11	CULTURE – MEDIATHEQUE JACQUES CHIRAC - CINEMA		Didier LEPRINCE
12	SPORT – PATRIMOINE BATI – ACCESSIBILITE		David GARNERIN
13	VOIRIE – ESPACES VERTS – CIMETIERE INTERCOMMUNAL		Marie-Hélène TRESSOU
14	SECURITE - CSU - POLICES SPECIALES - GENS DU VOYAGE FOURRIERE ANIMALE		Guy DELAITRE

FINANCES – AUDIT – MUTUALISATION – TRANSFERT DES CHARGES – CONFERENCES TERRITORIALES

Vice-Président
Jacky RAGUIN



Direction / pôle de rattachement
POLE RESSOURCES

DGA : Yannick CRISINEL

Membres	Communes
David GARNERIN	Assenay
Jean-Pierre LÉCORCHÉ	Clérey
Nicolas DAL DEGAN	Crésantignes
Annie DUCHÊNE	Estissac
Fabien VINCENT	Estissac
Gilles RENOIR	Fays-la-Chapelle
Didier LEPRINCE	Fontvannes
Jérôme ERARD	Fontvannes
Patrice ROUSSELLE	Isle Aumont
Sylviane BETTINGER	La Chapelle-Saint-Luc
Guillaume DENIS	La Rivière-de-Corps
Anne-Sophie GAUTHIER	Laines-aux-Bois
Thierry GIROT	Lavau
Nicole ROUSSELOT	La Vendue-Mignot
Isabelle SIMON	La Vendue-Mignot
Jeremy LEBECQ	Les Maupas
Jean-Pierre ABEL	Les Noës-Près-Troyes
Marie-Hélène TRESSOU	Lusigny-sur-Barse
Dominique FLEURET	Macey
Ludovic SCHMIDT	Mergey
Pascal HENRI	Mesnil-Saint-Père
Marie-Thérèse LEROY	Montgueux
Guy DELAITRE	Montsuzain
Michel SAINTON	Payns
Denis DEFER	Pont-Sainte-Marie
Emmanuel CHOISELAT	Prugny
Patrick FINOT	Roncenay

Membres	Communes
Pascal VIEVILLE	Rosières-Près-Troyes
Carole HUP	Ruvigny
Pascal GOUJARD	Saint-André-les-Vergers
Jean-François MEIRHAEGHE	Saint-Benoit-sur-Seine
Patrick FOURTIER	Saint-Benoit-sur-Seine
Jean-Michel COCHET	Saint-Jean-de-Bonneval
Marie-José THIEFAINE	Saint-Léger-près-Troyes
Nicolas MENNETRIER	Saint-Lyé
Christine ROBILLARD	Saint-Lyé
Olivier DUQUESNOY	Saint-Pouange
Gulcan GULTEKIN	Sainte-Savine
Jérémie CERF	Sainte-Savine
Marie-France JOLLIOT	Saint-Thibault
Michelle MALARMEY	Souligny
André-Paul GUENARD	Thennelières
Nathalie WOLFF	Torvilliers
François MANDELLI	Troyes
Valérie BAZIN-MALGRAS	Troyes
Isabelle HELIOT-COURONNE	Troyes
Philippe ARBONA	Troyes
Christian HOUDRY	Vailly
Franck REMEN	Verrières
Kévin POIVEZ	Villacerf
Christelle THIEBAUX	Villechétif
Sébastien ROUSSELOT	Villeloup
Thierry BLAISE	Villery

FINANCEMENTS STRUCTURANTS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN – HABITAT

Vice-Président
Catherine LEDOUBLE



Conseillers communautaires délégués

*Renouvellement
urbain*

Habitat

José GONCALVES

Thierry BLASCO

Direction / pôle de rattachement

PÔLE EQUILIBRE DU TERRITOIRE -
HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE -
DISPOSITIFS CONTRACTUELS

POLE SECURITE JURIDIQUE –
SPORTS - COMMERCE

DGA : Emmanuelle PERROT

DGA : François-Julien DEFERT

Membres	Communes
Alain HUBINOIS	Barberey-Saint-Sulpice
Benoît GROUX	Bouilly
Jean-Pierre LECORCHE	Clérey
Claude GAURIER	Cormost
Jean-Michel MONNIER	Courteranges
Fabien GERARD	Courteranges
Claude HOMEHR	Creney-Près-Troyes
Dominique BLANCHARD	Crésantignes
Fabien VINCENT	Estissac
Annie DUCHÊNE	Estissac
Gilles RENOIR	Fays-la-Chapelle
Didier LEPRINCE	Fontvannes
Franck MILESI	Fresnoy-le-Château
André BUTAT	Fresnoy-le-Château
Christiane CHERY	La Chapelle-Saint-Luc
Véronique BOURGEOIS-SCHEFFMANN	La Chapelle-Saint-Luc
Virginie JUNIOT	Laines-aux-Bois
Didier ROUYER	La Rivière-de-Corps
Jacques GACHOWSKI	Lavau
Nicole ROUSSELOT	La Vendue-Mignot
Jacques BREMENT	La Vendue-Mignot
Marie-Ange CHALVET	Le Pavillon Sainte Julie
Dominique FLEURET	Macey
Marie-Luce BURRI	Mergey
Emilie BERTOUT	Mesnil-Saint-Père
Alain VAN DE ROSTYNE	Montceaux-les-Vaudes
Guy DELAITRE	Montsuzain
Michel SAINTON	Payns
Emmanuel CHOISELAT	Prugny
Patrick FINOT	Roncenay
Carole HUP	Ruvigny

Membres	Communes
Bruno MAYEUR	Rosières-Près-Troyes
Jean-Marie CASTEX	Rouilly-Saint-Loup
Jean-François MEIRHAEGHE	Saint-Benoit-sur-Seine
Maxime DUSACQ	Saint-Germain
Jean-Michel COCHET	Saint-Jean-de-Bonneval
Nicolas GRAVIT	Saint-Jean-de-Bonneval
Jérémy ZWALD	Saint-Julien-les-Villas
José VAZQUEZ	Saint-Julien-les-Villas
Robert BESANCON	Saint-Lyé
Franck DOUET	Saint-Pouange
Gulcan GULTEKIN	Sainte-Savine
Alain MOSER	Sainte-Savine
Bastien BLANCHOT	Sainte-Savine
Marie-France JOLLIOT	Saint-Thibault
Daniel SOT	Torvilliers
Dominique DEHARBE	Troyes
Flavienne LEMELLE	Troyes
Stéphanie BAROIN	Troyes
Ombeline LEQUIEN	Troyes
Marie LE CORRE	Troyes
Virginie GUILLAUMET	Troyes
Dominique BOISSEAU	Troyes
Isabelle HELIOT-COURONNE	Troyes
Bertrand CHEVALIER	Troyes
Anna ZAJAC	Troyes
Joël BEAUGRAND	Vauchassis
Dominique LUISE	Verrières
Kévin POIVEZ	Villacerf
Gérard DE VILLEMEREUIL	Villemereuil
Claude BOURY	Villy Le Maréchal
Christine PETIT	Villy Le Maréchal

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - VIE ETUDIANTE – RECHERCHE - PATRIMOINE - TOURISME

**Vice-Président :
Marc SEBEYRAN**



Conseillers communautaires délégués

Patrimoine, Tourisme

Bernard ROBLET

Direction / pôle de rattachement

PÔLE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -
RECHERCHE - VIE ETUDIANTE
MAISON DU PATRIMOINE

POLE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, EMPLOI ET
MOBILITES

DGA : Nathalie MONT-DESFONTAINES

DGA : Céline LOURADOUR

Membres	Communes
Alain HUBINOIS	Barberey-Saint-Sulpice
Alain HOURSEAU	Bouilly
Agnès CORNUMAND	Bréviandes
Thierry COLIN	Creney-près-Troyes
Isabelle BOSTEAUX	Crésantignes
Didier LEPRINCE	Fontvannes
Frédérique LEBARD	Fontvannes
Jean-Baptiste PERROT	Fontvannes
Murielle LAUBY	Fontvannes
Sylvie LARCHER	Isle-Aumont
Kelly CARRE	Isle-Aumont
Jean-Jacques MONTAGNE	Javernant
Michaël THOMAS	La Chapelle-Saint-Luc
Jacques GACHOWSKI	Lavau
Pascale CARDOT	Les Noës-près-Troyes
Eric GNAEGI	Lusigny-sur-Barse
Hervé ERMINI	Mergey
Pascal HENRI	Mesnil-Saint-Père
Alain VAN DE ROSTYNE	Montceaux-les-Vaudes
Estelle ROMELLOT	Montgueux
Guy DELAITRE	Montsuzain
Philippe VILLAIN	Payns
Véronique HEUILLARD	Pont-Sainte-Marie
Guy CHARPENTIER	Roncenay
Valérie RUINET	Rosières-Près-Troyes
Florence GOGIEN	Rouilly-Saint-Loup
Sylvie QUINTART	Saint-André-les-Vergers

Membres	Communes
Claudie LANOUX	Saint-André-les-Vergers
Jean-Luc DRAGON	Saint-André-les-Vergers
Carole LENOIR	Saint-Benoit-sur-Seine
Béatrix DE BOUDEMANGE	Saint-Julien-les-Villas
Patrick GROSJEAN	Saint-Julien-les-Villas
Laurent SPAGNESI	Sainte-Maure
Virgil HENNEQUIN	Sainte-Savine
Jean-Michel POUZIN	Sainte-Savine
Lorédane DECARNIN	Saint-Léger-près-Troyes
Marie-France JOLLIOT	Saint-Thibault
Bernard ROBLET	Thennelières
Marina VERNIZZI	Torvilliers
Francis BECARD	Troyes
Virginie GUILLAUMET	Troyes
Nicolas HONORE	Troyes
Karima OUADAH	Troyes
Françoise PORTIER-GUENIN	Troyes
Caroline LEMELAND	Troyes
Valérie BAZIN-MALGRAS	Troyes
José GONCALVES	Troyes
Isabelle HELIOT-COURONNE	Troyes
Anne-Marie ROYER	Troyes
Evelyne PORTIER	Vauchassis
Sébastien SCHEPENS	Verrières
Alexandra BRIGUET-TRUBAT	Villacerf
Bruno HOUARD	Villery


Conseillers communautaires délégués
Déplacements alternatifs
Mélanie BAGATTIN
Direction / pôle de rattachement

 POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
EMPLOI ET MOBILITES

DIRECTION MOBILITE

DGA : Céline LOURADOUR
Directrice : Sandra BICHET

Membres	Communes
David GARNERIN	Assenay
Dominique BURGEVIN	Bréviandes
Evelyne CONTANT	Clérey
Jacky RAGUIN	Creney-Près-Troyes
Thomas RENARD	Creney-Près-Troyes
Yohann MRULA	Crésantignes
Patrick LADOIRE-REVOL	Isle-Aumont
Sylviane BETTINGER	La Chapelle-Saint-Luc
Cécile PAUWELS	La Chapelle-Saint-Luc
Aude JOURNOT	La Rivière-de-Corps
Nicole ROUSSELOT	La Vendue-Mignot
Marie-Ange CHALVET	Le Pavillon-Sainte-Julie
Elvedin CAUSEVIC	Les Noës près Troyes
Éric GNAEGI	Lusigny-sur-Barse
Pascal HENRI	Mesnil-Saint-Père
David REDOUTÉ	Messon
Michel SAINTON	Payns
Martine HENRIOT-JEHEL	Pont-Sainte-Marie
Nadège LEVAIN-LAURENCEAU	Rosières-Près-Troyes
Rémi HANON	Ruvigny
Jean-Pierre CORNEVIN	Saint-André-les-Vergers
Laurent SPAGNESI	Sainte-Maure

Membres	Communes
Valérie TIEDREZ	Sainte-Savine
Patricia KIEHN	Sainte-Savine
Arnaud MAGLOIRE	Sainte-Savine
Gervaise JOUAULT	Saint-Julien-les-Villas
Jérémy ZWALD	Saint-Julien-les-Villas
Philippe LECLERCQ	Saint-Parres-aux-Tertres
Bernard ROBLET	Thennelières
Marina VERNIZZI	Torvilliers
Bruno BAUDOUX	Troyes
Brigitte LEYMBERGER	Troyes
Anna ZAJAC	Troyes
Hervé SOMSOIS	Troyes
Loëtitia BEURY	Troyes
Christine THOMAS	Troyes
Frédéric SERRA	Troyes
Dominique DEHARBE	Troyes
David BLANCHON	Troyes
Ombeline LEQUIEN	Troyes
Pierre GATOUILLAT	Vauchassis
Mélanie BAGATTIN	Verrières
Fabien PORTA	Villacerf
Hervé CUISIN	Villechétif


Conseillers communautaires délégués
Déchèteries
*Stratégie, Prévention
et Réduction des déchets*
Bruno FARINE
Christian BLASSON
Direction / pôle de rattachement

 PÔLE ENVIRONNEMENT
 DEVELOPPEMENT DURABLE ET COLLECTE

DGST/DGA : Christian HECTOR

Membres	Communes
Laurent BEER	Assenay
Francine NINOREILLE	Bouilly
Philippe GUNDALL	Buchères
Michel COFFINET	Cormost
Dominique JOLLARD	Courteranges
Fabien GERARD	Courteranges
Nicolas DAL DEGAN	Crésantignes
Marcel GATOULLAT	Dierrey-Saint-Pierre
Annie DUCHÊNE	Estissac
Fabien VINCENT	Estissac
Gilles RENOIR	Fays-la-Chapelle
Céline LEROY	Fontvannes
Patrick LADOIRE-REVOL	Isle-Aumont
Jean-Jacques MONTAGNE	Javernant
Jean-Paul BRAUN	La Chapelle-Saint-Luc
Olivier GIRARDIN	La Chapelle-Saint-Luc
Bernard CHAMPAGNE	La Chapelle-Saint-Luc
Anne-Sophie GAUTHIER	Laines-aux-Bois
Jacky CORNIOT	Lavau
Jacques BREMENT	La Vendue Mignot
Laurent CHATEL	Les Bordes-Aumont
Jérémy LEBECQ	Les Maupas
Gilles LOYER	Mesnil-Saint-Père
Bruno DALLEMAGNE	Payns

Membres	Communes
Julien CHENUT	Pont-Sainte-Marie
Angélique VIARDOT	Prugny
Guy CHARPENTIER	Roncenay
Michel OUDIN	Rosières-Près-Troyes
Rémi HANON	Ruvigny
Jean-Pierre CORNEVIN	Saint-André-les-Vergers
Janick BOURGEOIS	Saint-Benoit-sur-Seine
Alain MOSER	Sainte-Savine
Bastien BLANCHOT	Sainte-Savine
Arnaud MAGLOIRE	Sainte-Savine
Patrick GROSJEAN	Saint-Julien-les-Villas
Angélique LESPINASSE	Saint-Julien-les-Villas
Michelle MALARMEY	Souligny
Karima OUADAH	Troyes
Dominique DEHARBE	Troyes
Christine THOMAS	Troyes
Nicolas HONORE	Troyes
Ombeline LEQUIEN	Troyes
Dominique LUISE	Verrières
Séverine FAURE	Villacerf
Christelle THIEBAUX	Villechétif
Eric SIMON	Villeloup
Bruno HOUARD	Villery

06

SOLIDARITE – PREVENTION - ACCES AUX DROITS LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Vice-Président :
Pascal LANDREAT



Conseillers communautaires délégués

Lutte contre les discriminations

Karima OUADAH

Direction / pôle de rattachement

PÔLE EQUILIBRE DU TERRITOIRE - HABITAT - POLITIQUE DE LA
VILLE - DISPOSITIFS CONTRACTUELS

DGA : Emmanuelle PERROT

Membres	Communes
Fabien GERARD	Courteranges
Charline PAQUOT	Fontvannes
Catherine LEFORT	Isle-Aumont
Marie-Claude DEFONTAINE	La Chapelle-Saint-Luc
Jean-Paul BRAUN	La Chapelle-Saint-Luc
Marie-Françoise PAUTRAS	La Chapelle-Saint-Luc
Cécile PAUWELS	La Chapelle-Saint-Luc
Hélène BONNET	La Rivière-de-Corps
Anicet CHAMPAGNE	Longeville-sur-Mogne
Malika BOUMAZA	Lusigny-sur-Barse
Philippe VILLAIN	Payns
Véronique HEUILLARD	Pont-Sainte-Marie
Jean-Christophe TOUPET	Rosières-Près-Troyes
Mathieu VAILLOT	Rouilly-Saint-Loup
Rémi HANON	Ruvigny

Membres	Communes
Sylvie QUINTART	Saint-André-les-Vergers
Patrick GROSJEAN	Saint-Julien-les-Villas
Cyrille LECOURT	Saint-Pouange
Cécile RIBAILLE	Sainte-Savine
Gulcan GULTEKIN	Sainte-Savine
Elisabeth GARIGLIO	Troyes
Anna ZAJAC	Troyes
Virginie GUILLAUMET	Troyes
Hervé SOMSOIS	Troyes
Flavienne LEMELLE	Troyes
Rachida BOUDADI	Troyes
Bruno BAUDOUX	Troyes
Stéphanie BAROIN	Troyes
Jérôme ANTRIEUX	Vauchassis
Alexandra BRIGUET-TRUBAT	Villacerf
Alban CINARI	Villery

EQUILIBRE DU TERRITOIRE – AGRICULTURE CENTRES-BOURG – EQUIPEMENTS DE PROXIMITE ESPACES FRANCE SERVICE

Vice-Président :
Annie DUCHÊNE



Conseillers communautaires délégués

*Agriculture et
Maraichage*

*Equilibre de l'offre de soin sur le
territoire
Espaces Frances Services
Equipements de proximité*

Philippe GUNDALL

Philippe LEMOINE

Direction / pôle de rattachement

PÔLE EQUILIBRE DU TERRITOIRE - HABITAT -
POLITIQUE DE LA VILLE - DISPOSITIFS
CONTRACTUELS

DGA : Emmanuelle PERROT

Délégué	Commune
David GARNERIN	Assenay
Evelyne JUFFIN	Bouilly
Michel VOLHUER	Bouranton
Pascal PREVOT	Clérey
Claude GAURIER	Cormost
Isabelle BOSTEAUX	Crésantignes
Marcel GATOULLAT	Dierrey-Saint-Pierre
Gilles RENOIR	Fays-la-Chapelle
Sonia MEIRHAEGHE	Feuges
Pascale BERTELLE	Fontvannes
André BUTAT	Fresnoy-le-Château
Astrid VOULLEMINOT	Isle-Aumont
Jean-Jacques MONTAGNE	Javernant
Marc GIRARD	Jeugny
Sylviane BETTINGER	La Chapelle-Saint-Luc
Jean-Paul BRAUN	La Chapelle-Saint-Luc
Anne-Sophie GAUTHIER	Laines-aux-Bois
Régis THIENOT	Laubressel
Nicole ROUSSELOT	La Vendue Mignot
Marie-Line RICHARD	La Vendue Mignot
David DEJEU	Le Pavillon Sainte Julie
Jean-Pierre DAMOISEAU	Les Maupas
David FRAPIN	Lirey
Philippe FLINOIS	Lirey
Eric GNAEGI	Lusigny-sur-Barse
Pauline ROUSSEAU	Machy

Délégué	Commune
Hervé ERMINI	Mergey
François NICOLLE	Mesnil-Saint-Père
Patrice PAYEN	Messon
Marie-Thérèse LEROY	Montgueux
Boris DRIAT	Montiéramey
Françoise LEBRUN-HUTINEL	Payns
Valérie HENRY	Prugny
Patrick FINOT	Roncenay
Jean-Christophe TOUPET	Rosières-Près-Troyes
Carole HUP	Ruvigny
Jean-François MEIRHAEGHE	Saint-Benoit-sur-Seine
Jean-Michel COCHET	Saint-Jean-de-Bonneval
Jean-Christophe STAUDER	Sainte-Savine
Robert BESANCON	Saint-Lyé
André BILLET	Sommeval
Michelle MALARMEY	Souligny
André-Paul GUENARD	Thennelières
Flavienne LEMELLE	Troyes
Valérie BAZIN-MALGRAS	Troyes
Dominique DEHARBE	Troyes
Pascal BRION	Vauchassis
Séverine FAURE	Villacerf
Sébastien ROUSSELOT	Villeloup
Gérard DE VILLEMEREUIL	Villemereuil
Christine PETIT	Villy-le-Maréchal
François LECLERC	Villy-le-Maréchal

ECONOMIE - EMPLOI - INNOVATION - TIC/THD - COMMERCE - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS AERIENS

Vice-Président :
Bertrand CHEVALIER



Conseillers communautaires délégués

*Commerce + Emploi +
Transports aériens*

*E. administration +
TIC / THD*

*Economie sociale et
solidaire*

Direction / pôle de rattachement

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
EMPLOI ET MOBILITE

Bruno GANTELET

Nicolas MENNETRIER

Bernard CHAMPAGNE

DGA : Céline LOURADOUR

Membres	Communes
Alain HUBINOIS	Barbery-Saint-Sulpice
Benoit GROUX	Bouilly
Hasan AFSAR	Courteranges
Annie DUCHÊNE	Estissac
Fabien VINCENT	Estissac
Gilles RENOIR	Fays-la-Chapelle
Didier LEPRINCE	Fontvannes
Jérôme ERARD	Fontvannes
Pascale BERTELLE	Fontvannes
Mathieu TIRLO	Isle-Aumont
Bernard CHAMPAGNE	La Chapelle-Saint-Luc
Mohamed Amine BEN MEHIDI	La Chapelle-Saint-Luc
Aïcha HIMEUR	La Chapelle-Saint-Luc
Vincent RICHARD	La Chapelle-Saint-Luc
Christian DUCOURANT	La Chapelle-Saint-Luc
Dany GESNOT	La Chapelle-Saint-Luc
Jacques GACHOWSKI	Lavau
Isabelle SIMON	La Vendue Mignot
Anne ROGER	Lusigny-sur-Barse
Christophe PEREIRA	Lusigny-sur-Barse
Philippe SAUVAGE	Montreuil-sur-Barse
Jean-Baptiste MILLARD	Montsuzain
Bruno DALLEMAGNE	Payns
Laurent SINDRES	Pont-Sainte-Marie

Membres	Communes
Chris MANIERI-BIGORGNE	Rosières-Près-Troyes
Antonio CARNEIRO	Rouilly-Saint-Loup
Rémi HANON	Ruvigny
Jean-Luc DRAGON	Saint-André-les-Vergers
Eric HAMOT	Saint-Benoit-sur-Seine
Michel GERARD	Saint-Germain
Christine ROBILLARD	Saint-Lyé
Marie-France JOLLIOT	Saint-Thibault
Arnaud MAGLOIRE	Sainte-Savine
Cécile RIBAILLE	Sainte-Savine
Martine CHAUDET	Sainte-Savine
Marc BRET	Troyes
Virginie GUILLAUMET	Troyes
Francis BECARD	Troyes
Nicolas HONORE	Troyes
Flavienne LEMELLE	Troyes
Isabelle HELIOT-COURONNE	Troyes
Ombeline LEQUIEN	Troyes
Bruno BAUDOUX	Troyes
Anne-Marie ROYER	Troyes
François KOCH	Troyes
Gérard DE VILLEMEREUIL	Villemereuil
Bruno HOUARD	Villery
Christine PETIT	Villy-le-Maréchal



Conseillers communautaires délégués

Assainissement

Eau potable

Marie-France JOLLIOT

Jack HIRTZIG

Direction / pôle de rattachement

REGIE ASSAINISSEMENT

Alex MICHAUT

Membres	Communes
Alain HUBINOIS	Barberey-Saint-Sulpice
Marc HEGO	Bouilly
Philippe GUNDALL	Buchères
Fabien GERARD	Courteranges
André HUGON	Courteranges
Yohann MRULA	Crésantignes
Nicolas DAL DEGAN	Crésantignes
Marcel GATOUILLAT	Dierrey-Saint-Pierre
Annie DUCHÊNE	Estissac
Fabien VINCENT	Estissac
Patrick GAUVAIN	Fontvannes
Damien DRIAT	Fresnoy-le-Château
Patrice ROUSSELLE	Isle-Aumont
Jean-Jacques MONTAGNE	Javernant
Sylviane BETTINGER	La Chapelle-Saint-Luc
Véronique BOURGEOIS SCHEFFMANN	La Chapelle-Saint-Luc
Jean-Paul BRAUN	La Chapelle-Saint-Luc
Dany GESNOT	La Chapelle-Saint-Luc
Jacques BREMENT	La Vendue-Mignot
Antoine RAPIAU	La Vendue-Mignot
Marie-Ange CHALVET	Le Pavillon Sainte Julie
Jean-Pierre DAMOISEAU	Les Maupas
Anicet CHAMPAGNE	Longeville-sur-Mogne
Eric GNAEGI	Lusigny-sur-Barse
Ludovic SCHMIDT	Mergey
François NICOLLE	Mesnil-Saint-Père
Patrice PAYEN	Messon
Thierry LASSAIGNE	Montgueux

Membres	Communes
Boris DRIAT	Montiéramey
Philippe SAUVAGE	Montreuil-sur-Barse
Philippe VILLAIN	Payns
Guy CHARPENTIER	Roncenay
Patrick FINOT	Roncenay
Françoise POINSENOT	Rosières-Près-Troyes
Rémi HANON	Ruvigny
Jean-Luc DRAGON	Saint-André-les-Vergers
Carole LENOIR	Saint-Benoit-sur-Seine
Martine JOBE	Saint-Julien-les-Villas
Gervaise JOUAULT	Saint-Julien-les-Villas
Marie-Laure HRVOJ	Saint-Lyé
Jack HIRTZIG	Saint-Parres-aux-Tertres
René CEZARD	Saint-Pouange
Virgil HENNEQUIN	Sainte-Savine
Michelle MALARMEY	Souligny
François MANDELLI	Troyes
Marie LE CORRE	Troyes
Ombeline LEQUIEN	Troyes
José GONCALVES	Troyes
Marc BRET	Troyes
Dominique BOISSEAU	Troyes
Hervé SOMSOIS	Troyes
Casimir JAY	Troyes
Dominique LUISE	Verrières
Gérard DE VILLEMEREUIL	Villemereuil
Lionel MAUGOUST	Villery
Stéphane DENIS	Villacerf
Réginald D'ALLEMAGNE	Villechétif

DEVELOPPEMENT DURABLE – RECYCLERIES – ENVIRONNEMENT

**Vice-Président :
Arnaud MAGLOIRE**



Conseillers communautaires délégués

Plan intercommunal de Sauvegarde

Michel OUDIN

Membres	Communes
Jean-Marie BEAUSSIER	Aubeterre
Michel VOLHUER	Bouranton
Francine NINOREILLE	Bouilly
Dominique BURVEGIN	Bréviandes
Evelyne CONTANT	Clérey
Fabien GERARD	Courteranges
Richard BONNEDAME	Courteranges
Lydie CARTIER	Crésantignes
Marcel GATOULLAT	Dierrey Saint-Pierre
Annie DUCHÊNE	Estissac
Fabien VINCENT	Estissac
Sonia MEIRHAEGHE	Feuges
Jérôme ERARD	Fontvannes
Céline LEROY	Fontvannes
Charline PAQUOT	Fontvannes
Florence VAN BOXSOM	Isle-Aumont
Jean-Paul BRAUN	La Chapelle-Saint-Luc
Cécile PAUWELS	La Chapelle-Saint-Luc
Jean-Jacques LABART	La Vendue Mignot
Marie-Ange CHALVET	Le Pavillon-Sainte-Julie
José BATILLET	Les Bordes-Aumont
Jean-Michel LALLEMAND	Les Noës-près-Troyes
Sébastien MICHON	Laines aux Bois
Jacques MANNEQUIN	Lusigny-sur-Barse
Philippe PACKO	Mergey
François NICOLLE	Mesnil-Saint-Père
Jean-Christophe COURTOIS	Messon
Marie-Thérèse LEROY	Montgueux

Direction / pôle de rattachement

PÔLE ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE ET COLLECTE

DGST/DGA : Christian HECTOR

Membres	Communes
Mélanie RABEUF	Montsuzain
Bruno FARINE	Moussey
Françoise LEBRUN-HUTINEL	Payns
Martine HENRIOT JEHEL	Pont-Sainte-Marie
Julien CHENUT	Pont-Sainte-Marie
Guy CHARPENTIER	Roncenay
Laure CLERGET	Rosières-Près-Troyes
Francis AZIERE	Rouilly-Saint-Loup
Jean-Pierre CORNEVIN	Saint-André-les-Vergers
Pascal GOUJARD	Saint-André-les-Vergers
Diane MARAGE	Saint-Benoit-sur-Seine
Gervaise JOUAULT	Saint-Julien-les-Villas
Angélique LESPINASSE	Saint-Julien-les-Villas
Martine JOBE	Saint-Julien-les-Villas
Patrice LANDREAT	Saint-Léger-près- Troyes
Laurent SPAGNESI	Sainte-Maure
Valérie TIEDREZ	Sainte-Savine
Christine VAISSIERE	Saint-Pouange
Nathalie WOLFF	Torvilliers
Loëtitia BEURY	Troyes
Dominique DEHARBE	Troyes
Christine THOMAS	Troyes
Bruno BAUDOUX	Troyes
Elisabeth GARIGLIO	Troyes
Ombeline LEQUIEN	Troyes
David BLANCHON	Troyes
Grégory HEIN	Vauchassis
Christophe GUILLOT	Villacerf
Cyrielle ANCHIER	Villechétif

CULTURE – MEDIATHEQUE JACQUES CHIRAC - CINEMA

**Vice-Président :
Didier LEPRINCE**



Direction / pôle de rattachement

PÔLE CULTURE – SPORTS – ANIMATION DU TERRITOIRE

DGA : Pauline HELOT

Membres	Communes	Membres	Communes
Isabelle COLLIN	Assenay	Sylvie QUINTART	Saint-André-les-Vergers
Alain HUBINOIS	Barberey-Saint-Sulpice	Jean-Christophe STAUDER	Sainte-Savine
Agnès CORNUMAND	Bréviandes	Patricia KIEHN	Sainte-Savine
Martine JOHANSEN	Crésantignes	Martine JOBE	Saint-Julien-les-Villas
Gilles RENOIR	Fays-la-Chapelle	Olivier JOUAULT	Saint-Julien-les-Villas
Murielle LAUBY	Fontvannes	Magali DRI	Saint-Léger-près-Troyes
Marie-Françoise LEBORGNE GODARD	La Chapelle-Saint-Luc	Cyrille LECOURT	Saint-Pouange
Véronique JORDY	Les Noës-Près-Troyes	Brigitte LEYMBERGER	Troyes
Malika BOUMAZA	Lusigny-sur-Barse	Stéphanie BAROIN	Troyes
Sylvie VANDER HOVEN	Mesnil-Saint-Père	Anna ZAJAC	Troyes
Corinne MILLET	Montsuzain	Philippe ARBONA	Troyes
Marylène POTAUFEUX	Payns	François KOCH	Troyes
Jean-Michel PALENGAT	Pont-Sainte-Marie	Anne-Marie ROYER	Troyes
Daniel GAC	Rosières-près-Troyes	William HANDEL	Vailly
Jean-Marie CASTEX	Rouilly-Saint-Loup	Pascal BRION	Vauchassis
Françoise LALLEMAND	Ruvigny	Isabelle VAILLOT	Verrières

SPORT – PATRIMOINE BATI – ACCESSIBILITE (VOIRIE ET BATIMENTS)

Vice-Président :
David GARNERIN



Conseillers communautaires délégués

Accessibilité voiries et bâtiments

Christophe CHOMAT

Directions / pôles de rattachement

PÔLE CULTURE – SPORTS – ANIMATION DU TERRITOIRE
POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET MOBILITES

DGA : François-Julien DEFERT
Directrice accessibilité : Sandra BICHET
Directeur Sports : Benoit NAYRAC

Membres	Communes
Isabelle COLLIN	Assenay
Isabelle NOEL	Bouilly
Richard BONNEDAME	Courteranges
Fabien GERARD	Courteranges
Dominique BLANCHARD	Crésantignes
Emilie LEGER	Fontvannes
Murielle LAUBY	Fontvannes
Franck MILESI	Fresnoy-le-Château
Patrice ROUSSELLE	Isle-Aumont
Jean-Jacques MONTAGNE	Javernant
Aïcha HIMEUR	La Chapelle-Saint-Luc
Bernard CHAMPAGNE	La Chapelle-Saint-Luc
Véronique BOURGEOIS-SCHEFFMANN	La Chapelle-Saint-Luc
Vincent LOBJOIS	La Vendue-Mignot
Samuel VINCENT	La Vendue-Mignot
Rachid CHADID	Les Noës-Près-Troyes
Pascal CARILLON	Lusigny-sur-Barse
Anne ROGER	Lusigny-sur-Barse
Hervé ERMINI	Mergey
LOYER Gilles	Mesnil-Saint-Père
Michel SAINTON	Payns
Danielle ROUSSARD	Pont-Sainte-Marie
Raphaël GELARD	Rosières-près-Troyes
Cyril HANHART	Roncenay
Jean-Marie CASTEX	Rouilly-Saint-Loup

Membres	Communes
Françoise LALLEMAND	Ruvigny
Jean-Pierre CORNEVIN	Saint-André-les-Vergers
Rodolphe CRESSONNIER	Saint-Benoit-sur-Seine
Bastien BLANCHOT	Sainte-Savine
Virgil HENNEQUIN	Sainte-Savine
José VAZQUEZ	Saint-Julien-les-Villas
Gisèle VINOT	Saint-Pouange
André BILLET	Sommeval
Bernard ROBLET	Thennelières
Laurent VINSON	Torvilliers
Anne-Marie ROYER	Troyes
Frédéric SERRA	Troyes
Loëtitia BEURY	Troyes
Brigitte LEYMBERGER	Troyes
Marie LE CORRE	Troyes
Philippe ARBONA	Troyes
Joël BEAUGRAND	Vauchassis
Céline RICHARD	Verrières
Olivier POURCELOT	Villacerf
Eric KARAS	Villechétif
Valentin PESENTI	Villeloup
Alexandre JOURNET	Villery
Sophie RICHARD	Villy-le-Bois

VOIRIE – ESPACES VERTS – CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Vice-Présidente :
Marie-Hélène
TRESSOU



Direction / pôle de rattachement
PÔLE URBANISME – PATRIMOINE – ESPACES PUBLICS

DGST/DGA : Christian HECTOR

Membres	Communes	Membres	Communes
Sébastien BRAUX	Cormost	Patrick FINOT	Roncenay
Lydie CARTIER	Crésantignes	Franck FEDER	Rosières-Près-Troyes
Marcel GATOUILLAT	Dierrey-Saint-Pierre	Françoise LALLEMAND	Ruvigny
Patrick GAUVAIN	Fontvannes	Pascal GOUJARD	Saint-André-les-Vergers
André BUTAT	Fresnoy-le-Château	Janick BOURGEOIS	Saint-Benoît-sur-Seine
Patrice ROUSELLE	Isle-Aumont	Denis POTTIER	Sainte-Maure
Régis THIENOT	Laubressel	Virgil HENNEQUIN	Sainte-Savine
Jacky CORNIOT	Lavau	Bastien BLANCHOT	Sainte-Savine
Jacques BREMENT	La Vendue Mignot	Jean-Marie MAILLAT	Saint-Germain
Antoine RAPIAU	La Vendue Mignot	Marie-Laure HRVOJ	Saint-Lyé
Delphine BOIZET	Le Pavillon Sainte Julie	Maryse PETIT	Saint-Parres-aux-Tertres
Jean-Jacques LEBRET	Les Bordes Aumont	Dominique KAMITSIS	Saint-Pouange
Daniel PESENTI	Lusigny-sur-Barse	Etienne BAZIN	Saint-Thibault
Jacques MANNEQUIN	Lusigny-sur-Barse	José GONCALVES	Troyes
Ludovic SCHMIDT	Mergey	Brigitte LEYMBERGER	Troyes
Francis BOUILLET	Mesnil-Saint-Père	Dominique BOISSEAU	Troyes
Rémy MARTY	Montaulin	Pascal BRION	Vauchassis
Thierry LASSAIGNE	Montgueux	Roland DELANNOY	Villacerf
Michel SAINTON	Payns	Pascal BARRET	Villechétif

SECURITE - CSU - POLICES SPECIALES - GENS DU VOYAGE FOURRIERE ANIMALE

Vice-Président :
Guy DELAITRE



Conseillers communautaires délégués

Gens du voyage

Maxime DUSACQ

Direction / pôle de rattachement

PÔLE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

DGA : Nicolas BELLE

Membres	Communes
Dominique BLANCHARD	Crésantignes
Sylvie LARCHER	Isle-Aumont
Catherine LEFORT	Isle-Aumont
Sophal DUONG	La Chapelle-Saint-Luc
Bernard CHAMPAGNE	La Chapelle-Saint-Luc
Guillaume DELATOUR	Laines-aux-Bois
Jacques GACHOWSKI	Lavau
Philippe LEMOINE	Les Noës-Près-Troyes
Anicet CHAMPAGNE	Longeville-sur-Mogne
Marie-Hélène TRESSOU	Lusigny-sur-Barse
Pascal CARILLON	Lusigny-sur-Barse
Gérard BREVOT	Mesnil-Saint-Père
Michel SAINTON	Payns
Patrick FINOT	Roncenay
Michel OUDIN	Rosières-Près-Troyes
Antonio CARNEIRO	Rouilly-Saint-Loup

Membres	Communes
Françoise LALLEMAND	Ruvigny
Claudie LANOUX	Saint-André-les-Vergers
Virgil HENNEQUIN	Sainte-Savine
Gérald HUART	Sainte-Savine
Patrick GROSJEAN	Saint-Julien-les-Villas
Cyrille LECOURT	Saint-Pouange
Etienne BAZIN	Saint-Thibault
Bernard ROBLET	Thennelières
Elisabeth GARIGLIO	Troyes
Caroline LEMELAND	Troyes
Christine THOMAS	Troyes
Bruno BAUDOUX	Troyes
Jérôme ANTRIEUX	Vauchassis
Olivier POURCELOT	Villacerf
Jérôme CUISIN	Villechétif

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	31
Objet	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MESURES DIVERSES
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 118

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COIRONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
118	0	118	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MESURES DIVERSES

Annexes :

- Emplois créés au tableau des effectifs pouvant être pourvus par un agent contractuel (Point I)
- Projets de convention de mise à disposition individuelle entre la Ville de Troyes et la Troyes Champagne Métropole – Annexes 2 et 3 (Point II)
- Annexe fixant les conditions d'attribution des prestations individuelles d'action sociale en faveur des agents de Troyes Champagne Métropole (Point III)
- Annexe modifiant les dispositions applicables à l'indemnité d'astreinte, prévue au 4/ du Chapitre 2 de l'annexe n°2 de la délibération du Conseil Communautaire n°8 du 6 décembre 2024 (Point IV)

Exposé :**I - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION(S) ET/OU SUPPRESSION(S) DE POSTE(S)**

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque Collectivité ou Établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, nécessaire au fonctionnement des services.

L'actualisation du tableau des effectifs soumis à votre agrément, décide des mouvements à intervenir dans le cadre des besoins en matière d'emplois et compétences au titre de l'année 2025, récapitulés dans le tableau ci-après.

Cette actualisation repose précisément sur les mouvements suivants :

8 transformations de poste (8 ETP) faisant suite à des départs d'agents communautaires remplacés par des agents de grade différent. Il convient ainsi de supprimer les postes et les créer avec le nouveau grade,

Filières	Grades	Créat	Sup	Effet
ADMINISTRATIVE	Attaché		1	01/08/2025
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1		01/08/2025
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		1	01/09/2025
	Rédacteur	1		01/09/2025
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		1	01/08/2025
	Adjoint administratif	1		01/08/2025
TOTAL FILIERE		3	3	
TECHNIQUE	Ingénieur		1	01/08/2025

	Agent de maîtrise principal		1	01/08/2025
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1		01/08/2025
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		2	01/08/2025
	Adjoint technique	2		01/08/2025
TOTAL FILIERE		3	4	
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine	1		01/08/2025
TOTAL FILIERE		1	0	
MEDICO-SOCIALE	Auxiliaire de puériculture classe supérieure		1	03/09/2025
	Auxiliaire de puériculture classe normale	1		03/09/2025
TOTAL FILIERE		1	1	
TOTAL GENERAL		8	8	
SOLDE FINAL		0		

- **1 création de poste** afin de procéder au remplacement d'un agent parti en détachement vers une autre Collectivité/Fonction Publique : le détachement est la position du fonctionnaire placé hors de son corps ou cadre d'emploi d'origine. Les agents dans cette position, même s'ils ne sont plus rémunérés par la Collectivité, conservent leur poste au tableau des effectifs et continuent à bénéficier d'un déroulement de carrière, d'où la nécessité de créer des postes afin de procéder au remplacement des agents.

Filières	Grades	Créat	Sup	Effet
TECHNIQUE	Ingénieur	1		01/08/2025
TOTAL FILIERE		1	0	
TOTAL GENERAL		1	0	
SOLDE GENERAL		+1		

Cette régularisation administrative est sans incidence budgétaire.

Parmi les mouvements proposés dans les tableaux ci-dessus, il convient, au regard des dispositions de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, de préciser les conditions de recrutement des agents pouvant être employés sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique. En l'espèce, 1 recrutement est susceptible d'être concerné au sein des effectifs communautaires et fait l'objet d'une annexe à la présente délibération.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé de :

- **D'APPROUVER les modifications ci-dessus du tableau des effectifs de Troyes Champagne Métropole ainsi que les éléments récapitulés ci-dessus.**
- **DE PROCEDER, conformément au tableau des effectifs ci-dessus, aux recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.**
- **DE RECOURIR, en l'absence de candidatures d'agents titulaires pour le poste présenté en annexe, à un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.**

II – DEUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE AVEC LA VILLE DE TROYES

Le Code Général de la Fonction Publique autorise, sous certaines conditions, les Collectivités Territoriales de mettre à disposition un ou plusieurs agents pour y effectuer tout ou partie de leur service auprès d'un Etablissement contribuant à un service public ou inversement. Cette mise à disposition individuelle fait l'objet d'une information des organes délibérants concernés. Elle requiert au préalable le consentement de l'intéressé et se matérialise par le biais d'une convention individuelle.

Celle-ci précise la nature des activités exercées par l'agent mis à disposition, la durée, ainsi que les modalités juridiques et financières de la mise à disposition et notamment le remboursement des frais de personnel supportés par la Collectivité

Il s'agit en l'occurrence de la mise à disposition individuelle de deux agents communautaires vers la Ville de Troyes pour exercer les missions déclinées ci-dessous :

- ✓ un agent à temps complet, à compter du 16 juin 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, pour une durée de 6 mois et 15 jours, auprès de la Ville de Troyes, en qualité d'assistant de gestion administrative, avec principalement pour mission la gestion des salles de l'Hôtel de ville, et la coordination logistique des manifestations et des élections étrangères (demandes consulaires).
- ✓ un agent à temps non complet 31 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} avril 2025, pour une durée de 2 mois et 10 jours, en qualité de Chargé de propreté des locaux.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention individuelle de mise à disposition renouvelable, selon l'annexe 2, avec la Ville de Troyes et tous les actes s'y rapportant,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention individuelle de mise à disposition renouvelable, selon l'annexe 3, avec la Ville de Troyes et tous les actes s'y rapportant,**
- **DE PREVOIR les recettes correspondantes au Budget.**

III – ACTUALISATION DES TAUX ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES D'ACTION SOCIALE VERSEES PAR TROYES CHAMPAGNE METROPOLE A SES AGENTS

Aux termes de l'article L731-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), « l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

Les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, dont bénéficient les agents publics, sont distinctes de la rémunération définie aux articles L.712-1 et L.713-1 du CGFP et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale.

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole apporte une attention particulière à la politique d'action sociale qu'elle définit en faveur de ses agents afin d'améliorer leurs conditions de travail et de vie. En 2024, 1,08 % de la masse salariale y a été consacré. Cette action prend notamment la forme :

- ✓ De prestations sociales individuelles : participations de la Collectivité employeur (sous forme de remboursement forfaitaire inclus au traitement de l'agent) aux frais courants engagés par les agents communautaires concernant notamment leurs repas au restaurant administratif, la garde des jeunes enfants (moins de 3 ans), les séjours pour les enfants (aide aux vacances, séjours éducatifs ou linguistiques, accueil en centre de loisirs), la charge d'un enfant ou d'un jeune adulte handicapé, ainsi que l'achat de tickets CESU par des agents reconnus travailleurs handicapés.
- ✓ De prestations sociales collectives, notamment par le biais de l'adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS), dont l'objet consiste en l'amélioration des conditions de vie des personnels territoriaux et de leurs familles, et qui propose à ce titre différentes prestations sociales complémentaires ainsi que des offres de loisirs à prix avantageux. Ces prestations sociales collectives comprennent également les participations de la Collectivité employeur aux cotisations des agents ayant souscrit un contrat auprès d'une mutuelle labellisée ainsi qu'aux cotisations des agents ayant adhéré au nouveau contrat collectif de Prévoyance, mis en place au 1^{er} janvier 2025.

Dans un souci de cohérence, ces prestations sont, à l'exception des adhésions au contrat de prévoyance, centralisées et gérées par le Comité des Œuvres Sociales (COS), cela afin de constituer le « guichet unique » de l'action sociale proposée aux agents.

Il est proposé de modifier, dans cette annexe, les modalités d'attribution de la prestation relative à l'achat de tickets Chèques Emploi Service Universels (CESU) effectué par des agents reconnus travailleurs handicapés.

Le CESU est un titre de paiement à montant défini et nominatif, dont peuvent disposer les agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), tels que les titulaires de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou d'une Allocation Temporaire d'Invalidité. Les CESU permettent aux agents bénéficiaires de rémunérer divers services à la personne à domicile, fournis par un organisme agréé ou un salarié, ou bien des gardes d'enfants hors du domicile, et de faciliter ainsi une certaine qualité de vie au travail. Les CESU sont préfinancés et comportent une somme forfaitaire payée par la Collectivité.

Cet avantage est proposé aux agents de Troyes Champagne Métropole depuis 2016.

A noter que la Collectivité bénéficie, pour la mise en œuvre de ce dispositif social, de l'accompagnement financier du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), cela à hauteur de 300 euros par agent et par an. Le choix de la Collectivité porte sur des tickets d'un montant unitaire de 13 euros. La participation de l'agent est de 1,95 euro par ticket (soit 15 %), celle de la Collectivité de 11,05 euros (soit 85 %).

Il est proposé d'étendre de 38 à 50 le nombre plafond de tickets pouvant être achetés chaque année par un agent au titre de cette prestation sociale. La valeur faciale d'un ticket CESU étant maintenue à 13 euros, un agent communautaire reconnu travailleur handicapé pourra donc, dans ces nouvelles conditions, disposer au maximum de 650 euros de CESU par année civile.

Cette proposition de revalorisation de la prestation relative à l'achat de tickets CESU a été approuvée par les membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) en date du 26 février 2025.

Cette modification est intégrée à l'annexe jointe, fixant les conditions d'attribution des prestations individuelles d'action sociale en faveur des agents de Troyes Champagne Métropole. Cette annexe intègre par ailleurs une actualisation des taux de participation applicables en 2025 selon les modalités de revalorisation renseignées.

Elle annule et remplace l'annexe en date du 03 juillet 2017, date de la dernière revalorisation des prestations individuelles.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la liste modifiée des prestations individuelles d'action sociale (nature, conditions d'attribution, taux de participation et modalités de revalorisation), versées par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole à ses agents et récapitulées dans l'annexe ci-jointe,**
- **D'INSCRIRE les crédits nécessaires pour leur financement.**

IV – MODIFICATION DU CADRE INDEMNITAIRE EN FAVEUR DES AGENTS DE TCM

Par délibération n°39 du 6 décembre 2024, le conseil communautaire est venu définir le nouveau cadre du régime indemnitaire applicable aux agents communautaires à partir du 1er janvier 2025.

Par délibération n°34 du 3 avril 2025, ont été actualisés les conditions de mise en œuvre et la coordination des astreintes actuellement opérationnelles, et ce afin de maintenir la continuité d'intervention des services publics communautaires, plus particulièrement en dehors des horaires normaux de travail.

Cette actualisation était notamment la traduction d'un point pour lequel les membres du CST ont été consultés le 18 mars 2025, notamment pour assurer et encadrer la continuité des missions de la Direction de la Communication. Une astreinte est nécessaire avec la mobilisation de certains agents qui n'est pas liée aux horaires hebdomadaires.

Toutefois, la délibération n°34 du 03 avril 2025 était imprécise sur les éléments du CST. Il convient donc de prévoir toutes les situations de recours à l'astreinte pouvant se présenter et d'en définir la durée.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'adopter cet ajustement présenté dans l'annexe jointe au présent rapport et de l'intégrer au sein du cadre indemnitaire (volet indemnité d'astreinte) défini par délibération n°39 du 6 décembre 2024.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la modification en annexe apportée aux dispositions applicables à l'indemnité d'astreinte, prévue au 4/ du Chapitre 2 de l'annexe n°2 de la délibération du Conseil communautaire n°39 du 6 décembre 2024 ;**
- **DE VERSER une indemnisation aux agents concernés selon les modalités définies dans l'annexe.**

Nombre de postes	FONCTIONS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	MOTIF DU POSSIBLE RECOURS A UN(E) CONTRACTUEL(LE)	CATEGORIE STATUTAIREE	GRADE DE REMUNERATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS / CLASSEMENT	TEMPS DE TRAVAIL: Temps complet ou non complet	POSSIBILITE D'ATTRIBUER DU REGIME INDEMNITAIRE
1	Gestionnaire administratif et financier des marchés publics (H/F)	Prise en charge de la rédaction, de la gestion et de l'exécution administrative des procédures de marchés publics (travaux, fournitures et services)	Formation supérieure en droit public doublée d'une connaissance confirmée dans le domaine de la commande publique	Spécificité du poste et de la nature des missions qui s'y rattachent, auxquelles s'ajoute la concurrence du secteur privé	B	Rédacteur Le classement qui déterminera la rémunération s'opérera en fonction de l'expérience professionnelle de la personne retenue, et sera précisé dans le contrat de travail	Temps complet	Régime indemnitaire attribué au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, dans les conditions fixées par la délibération du Conseil Communautaire

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE DE XXX,
ENTRE LA VILLE DE TROYES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

ENTRE : La Ville de Troyes, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° XX en date du XX.

D'UNE PART,

ET : La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n° XX en date du XX.

D'AUTRE PART.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 :

La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole s'est engagée, après accord de l'intéressée, à mettre à disposition à temps complet, auprès de la Ville de Troyes, XX, Fonctionnaire territorial, à compter du 16 juin 2025.

Article 2 :

XX exercera les fonctions d'assistant de gestion administrative, avec principalement pour mission la gestion des salles de l'Hôtel de ville, et la coordination logistique des manifestations et des élections étrangères (demandes consulaires).

Article 3 :

Pendant la mise à disposition, XX est placée sous l'autorité de Monsieur le Maire de la Ville de Troyes qui fixe les conditions de travail. Elle relève alors des règles de fonctionnement et de l'organisation de la Ville de Troyes.

La Ville de Troyes prend toutes les décisions relatives aux congés et autorisations exceptionnelles d'absence pendant cette période, conformément aux règles applicables à celle-ci, et en informe la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

Article 4 :

Pendant la période de mise à disposition, XX demeure placée sous la responsabilité de l'autorité territoriale de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, pour ce qui concerne l'entretien professionnel, l'avancement d'échelon ou de grade, la discipline, les autorisations de travail à temps partiel, les accidents du travail, les congés pour formation professionnelle ou syndicale.

Article 5 :

En cas de faute passible de sanctions disciplinaires, la Ville de Troyes saisit la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole par un rapport circonstancié.

Article 6 :

La présente convention prend effet à compter du 16 juin 2025 pour une durée de 6 mois et 15 jours, soit jusqu'au 31 décembre 2025,

Article 7 :

Cette mise à disposition pourra être renouvelée par période maximum de trois ans.

Article 8 :

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 6, à la demande de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, de la Ville de Troyes, ou de XX, formulée par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un délai de préavis de 2 mois.

Article 9 :

Pendant toute la durée de mise à disposition, XX est rémunérée par la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

Au vu d'un état établi par la Ville de Troyes, constatant le service fait à la fin de la période de la convention, la Ville de Troyes remboursera à la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole la rémunération et les charges patronales de XX, versées pendant cette période, y compris les avantages collectivement acquis et les prestations d'actions sociales.

Article 10 :

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Chalons en Champagne.

La présente convention sera annexée à l'arrêté individuel de mise à disposition.

Fait à Troyes, le

Pour la Ville de Troyes,

Pour Troyes Champagne Métropole,

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE DE XXX,
ENTRE LA VILLE DE TROYES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

ENTRE : La Ville de Troyes, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° XX en date du XX.

D'UNE PART,

ET : La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n° XX en date du XX.

D'AUTRE PART.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 :

La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole s'est engagée, après accord de l'intéressée, à mettre à disposition à temps complet, auprès de la Ville de Troyes, XX, Fonctionnaire territorial, à compter du 1^{er} avril 2025.

Article 2 :

XX exercera les fonctions de Chargé de propreté des Locaux, avec notamment pour mission leur nettoyage et l'accueil des usagers.

Article 3 :

Pendant la mise à disposition, XX est placée sous l'autorité de Monsieur le Maire de la Ville de Troyes qui fixe les conditions de travail. Elle relève alors des règles de fonctionnement et de l'organisation de la Ville de Troyes.

La Ville de Troyes prend toutes les décisions relatives aux congés et autorisations exceptionnelles d'absence pendant cette période, conformément aux règles applicables à celle-ci, et en informe la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

Article 4 :

Pendant la période de mise à disposition, XX demeure placée sous la responsabilité de l'autorité territoriale de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, pour ce qui concerne l'entretien professionnel, l'avancement d'échelon ou de grade, la discipline, les autorisations de travail à temps partiel, les accidents du travail, les congés pour formation professionnelle ou syndicale.

Article 5 :

En cas de faute passible de sanctions disciplinaires, la Ville de Troyes saisit la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole par un rapport circonstancié.

Article 6 :

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée de 2 mois et 10 jours, soit jusqu'au 10 juin 2025,

Article 7 :

Cette mise à disposition pourra être renouvelée par période maximum de trois ans.

Article 8 :

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 6, à la demande de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, de la Ville de Troyes, ou de XX, formulée par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un délai de préavis de 1 mois.

Article 9 :

Pendant toute la durée de mise à disposition, XX est rémunérée par la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

Au vu d'un état établi par la Ville de Troyes, constatant le service fait à la fin de la période de convention, la Ville de Troyes remboursera à la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole la rémunération et les charges patronales de XX, versées pendant cette période, y compris les avantages collectivement acquis et les prestations d'actions sociales.

Article 10 :

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Chalons en Champagne.

La présente convention sera annexée à l'arrêté individuel de mise à disposition.

Fait à Troyes, le

Pour la Ville de Troyes,

Pour Troyes Champagne Métropole,

**Annexe 4 de la délibération du Conseil communautaire du 3 juillet 2025
fixant les conditions d'attribution des prestations individuelles d'action sociale
aux agents de Troyes Champagne Métropole**

Référence juridique :

Aux termes de l'article L731-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), « l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

Le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de ses revenus, et le cas échéant, de sa situation familiale.

Bénéficiaires :

Sont éligibles à ces prestations les agents employés par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, exerçant à temps complet ou à temps partiel, ainsi que les agents exerçant à temps non-complet, sous réserve de respecter les conditions d'attribution définies pour chaque prestation.

↳ Agents fonctionnaires titulaires et stagiaires, en position d'activité auprès de la Collectivité.

↳ Agents contractuels occupant un emploi permanent de la Collectivité.

A noter que les prestations servies aux agents exerçant leurs fonctions à temps partiel sont versées sans aucune réduction de leur montant.

Conditions de versement :

L'attribution d'une prestation sociale est liée à la demande de l'agent (justificatifs à l'appui le cas échéant), laquelle doit être déposée au cours des six mois qui suivent le fait générateur de la prestation sollicitée. Au-delà de cette période de six mois, aucune prestation ne sera payée.

**Annexe 4 de la délibération du Conseil communautaire du 3 juillet 2025
fixant les conditions d'octroi des prestations individuelles d'action sociale aux agents de
Troyes Champagne Métropole**

Prestations individuelles d'action sociale	Conditions d'attribution	Taux de participation applicable (valeur 2025)	Modalités de revalorisation
1. Allocation pour garde de jeunes enfants (- de 3 ans)	Agents permanents (plafond indiciaire < à IB 650)	3,55 € / jour de garde 1,77 € / demi-journée	Revalorisée au 1 ^{er} janvier de chaque année à hauteur de 1,5 %
2. Prestation pour séjours d'enfants en centres de loisirs avec hébergement (colonies de vacances)	Agents permanents (plafond indiciaire < à IB 650)	→ Enfants de moins de 13 ans : 8,40 € / jour → Enfants de 13 à 18 ans : 12,70 € / jour	Revalorisée en référence aux prestations versées par l'Etat
3. Prestation pour séjours d'enfants en centres de loisirs sans hébergement	Agents permanents (plafond indiciaire < à IB 650)	6,06 € / jour 3,06 € / demi-journée	Revalorisée en référence aux prestations versées par l'Etat
4. Prestation pour séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	Agents permanents (plafond indiciaire < à IB 650)	→ Forfait pour 21 jours ou plus : 87,05 € → Pour les séjours d'une durée inférieure : 4,14 € / jour	Revalorisée en référence aux prestations versées par l'Etat
5. Prestation pour séjours linguistiques	Agents permanents (plafond indiciaire < à IB 650)	→ Enfants de moins de 13 ans : 8,40 € / jour → Enfants de 13 à 18 ans : 12,71 € / jour	Revalorisée en référence aux prestations versées par l'Etat
6. Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de – de 20 ans	Agents permanents	→ 183 € / mois	Revalorisée en référence aux prestations versées par l'Etat
7. Allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité et poursuivant des études ou apprentissage au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans	Agents permanents	→ 30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales / mois	Revalorisée en référence aux prestations versées par l'Etat

Prestations individuelles d'action sociale	Conditions d'attribution	Taux de participation applicable (valeur 2025)	Modalités de revalorisation
8. Prestation pour séjours en centres de vacances spécialisés pour handicapés	Agents permanents	→ 23,96 € / jour	Revalorisée en référence aux prestations versées par l'Etat
9. Aide aux repas	Agents permanents (plafond indiciaire < à IB 650)	→ 1,47 € par repas servi dans le restaurant administratif (ARIA)	Revalorisée en référence aux prestations versées par l'Etat
10. Tickets CESU	Agents reconnus travailleurs handicapés	Possibilité d'achat de tickets CESU dans la limite de 650 € par agent et par année civile (disposition nouvelle)	Participation financière répartie comme suit : 15 % à la charge de l'agent et 85 % à la charge de la Collectivité (avec participation forfaitaire du FIPHFP à hauteur de 300 € au maximum par agent et par an)

Annexe 5 à la DCC du 3 juillet 2025 relative à la modification du cadre indemnitaire pris par délibération n°39 du 6 décembre 2024

Le tableau récapitulatif des astreintes du 4/ du Chapitre 2 de l'annexe 2 de la délibération n°39 du 6 décembre 2024 relative au régime indemnitaire, ainsi qu'aux primes et indemnités, applicables aux agents de Troyes Champagne Métropole, est modifié comme suit, concernant l'astreinte communication :

Intitulé de l'astreinte indemnisée	Personnels concernés	Avis du CST	Délibération du Conseil communautaire	Durée de l'astreinte
Communication	Photographes/vidéastes, community manager	18/03/2025	03/07/2025	Samedi (journée), dimanche (journée), week-end (du vendredi soir au lundi matin), jour férié (journée), semaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	32
Objet	COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU
Rapporteur	Le Président

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLER Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Excusés : BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Président et au Bureau.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES
DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
AU PRESIDENT ET AU BUREAU****Exposé :**

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

Par délibérations n°07 et n°08 du 10 juillet 2020, le Conseil Communautaire a octroyé des délégations au profit respectivement du Président et du Bureau Communautaire.

La présente délibération vise donc à rendre compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant et ce, depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire.

1. ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**a) Marchés publics et avenants**

- Marchés publics passés en procédure formalisée, adaptée et marchés publics sans publicité ni mise en concurrence (notifiés entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mai 2025)

Objet du marché public	Procédure	Titulaire	Montant	Date de notification (AR)
Travaux de mise en place de climatisation réversible à la maison médicale d'Estissac	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1.1° du Code de la commande publique	GLC DIFFUSION NOLIRIS	Pour un montant global et forfaitaire de 89 425 € HT soit 107 310 € TTC	01/04/2025
Fourniture de composteurs Lot n°3 : Composteurs d'environ 1300L en bois et accessoires	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et	ALFACY	pour les prix unitaires de votre bordereau des prix unitaires (BPU) dans la	15/04/2025

	R2124-2.1° du Code de la commande Publique		limite d'un montant maximum de 800 000 € HT valable sur la durée de validité du marché	
Achat de véhicules neufs pour le compte de Troyes Champagne Métropole Lot n°3 : Achat d'une citadine thermique 5 portes / 5 places	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2.1° du Code de la commande Publique	KEOS TROYES BY AUTOSPHERE (STAR)	pour un montant global et forfaitaire de 18 549,76 € TTC	28/04/2025
Travaux de maintenance courante et de rénovation dans les bâtiments et équipements Lot n°4 : Menuiserie (bois, PVC, parquets, stores)	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2.1° du Code de la commande Publique	SECABAT	pour les prix unitaires de votre bordereau des prix unitaires (BPU) dans la limite d'un montant maximum de 300 000 € HT annuel s'agissant de l'entité TCM	30/04/2025
Travaux de maintenance courante et de rénovation dans les bâtiments et équipements Lot n°5 : Métallerie - Serrurerie	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2.1° du Code de la commande Publique	DUET CONCEPTION	pour les prix unitaires de votre bordereau des prix unitaires (BPU) dans la limite d'un montant maximum de 300 000 € HT annuel s'agissant de l'entité TCM	30/04/2025

Travaux de maintenance courante et de rénovation dans les bâtiments et équipements Lot 9 : Plomberie, Chauffage, Ventilation	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2.1° du Code de la commande Publique	ALAIN GARTISER	pour les prix unitaires de votre bordereau des prix unitaires (BPU) dans la limite d'un montant maximum de 350 000 € HT annuel s'agissant de l'entité TCM	30/04/2025
Travaux de maintenance courante et de rénovation dans les bâtiments et équipements Lot 19 : Menuiseries métalliques	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2.1° du Code de la commande Publique	EURL ESEM	pour les prix unitaires de votre bordereau des prix unitaires (BPU) dans la limite d'un montant maximum de 500 000 € HT annuel s'agissant de l'entité TCM	30/04/2025
Achat de véhicules neufs pour le compte de Troyes Champagne Métropole Lot n°1 : Achat de deux véhicules garde champêtre fourgon électrique 3 m3	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2.1° du Code de la commande Publique	JP FROMENT	pour un montant global et forfaitaire de 56 438,70 € TTC	05/05/2025
Achat de véhicules neufs pour le compte de Troyes Champagne Métropole Lot n°2 : Achat d'un véhicule garde champêtre SUV 4x4	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2.1° du Code de la commande Publique	JP FROMENT	pour un montant global et forfaitaire de 27 955 € TTC	05/05/2025

Achat de véhicules neufs pour le compte de Troyes Champagne Métropole Lot n°4 : Achat d'un fourgon tôle 6m3 thermique diesel	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2.1° du Code de la commande Publique	JP FROMENT	pour un montant global et forfaitaire de 29 053,36 € TTC	05/05/2025
Travaux de maintenance courante et de rénovation dans les bâtiments et équipements Lot 2 : Maçonnerie /taille de pierre	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2.1° du Code de la commande Publique	LEON NOEL	pour les prix unitaires de votre bordereau des prix unitaires (BPU) dans la limite d'un montant maximum de 250 000 € HT annuel s'agissant de l'entité TCM	05/05/2025
FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR LA MAINTENANCE DES BORNES ESCAMOTABLES SEMI AUTOMATIQUES ET AUTOMATISEES, ET DES TOTEMS DE CONTROLE D'ACCES DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE Lot 1 : Fourniture de pièces détachées pour la maintenance des bornes escamotables semi automatiques et automatisées de type SUMO / SUMO AB, et des totems de contrôle d'accès	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2.1° du Code de la commande Publique	AIMMU	pour les prix unitaires du bordereau des prix unitaires (BPU) dans la limite d'un montant maximum de 20 000 € HT annuel	23/05/2025

FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR LA MAINTENANCE DES BORNES ESCAMOTABLES SEMI AUTOMATIQUES ET AUTOMATISEES, ET DES TOTEMS DE CONTROLE D'ACCES DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE Lot 2 : Fourniture de pièces détachées pour la maintenance des bornes escamotables automatisées de type METROPOLE et ELECTR@, et des totems de contrôle d'accès	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2.1° du Code de la commande Publique	AXIMUM	pour les prix unitaires du bordereau des prix unitaires (BPU) dans la limite d'un montant maximum de 40 000 € HT annuel	26/05/2025
---	--	---------------	--	-------------------

- Avenants relatifs aux marchés publics passés en procédure formalisée, adaptée et marchés publics sans publicité ni mise en concurrence (notifiés entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mai 2025)

Objet du marché public concerné	Titulaire	N° avenant	Objet de l'avenant	Incidence financière en € HT / en % par rapport au marché initial	Date de notification (AR)
Travaux de renouvellement, d'extension, de branchements et interventions diverses sur les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et de réseaux de chaleur de Troyes Champagne Métropole	SOGEA EST	1	Ajout de prix unitaires supplémentaires	Sans incidence financière	01/04/2025
Prestations d'impression	IMPRIMERIE LA RENAISSANCE	2	Ajout de prix unitaires supplémentaires	Sans incidence financière	08/04/2025
Location-maintenance de véhicules pour la collecte des ordures ménagères Lot n°1 : Location – maintenance de benne à ordures ménagère (BOM)	FAUN ENVIRONNEMENT	2	Ajout d'un prix unitaire supplémentaire	Sans incidence financière	11/04/2025

Prestations d'assurances pour les besoins de TCM Lot n°1 : Assurance dommages aux biens et risques annexes contrat de 1ère ligne	Groupe ment PGA ASSURANCES CONSEIL / MMA IARD	2	Fixer la cotisation prévisionnelle pour l'année 2025 et acter la substitution du mandataire initial	Sans incidence financière	18/04/2025
Prestations d'assurances pour les besoins de TCM Lot n°2 : Dommages aux biens et risques annexes contrat de 2ème ligne	Groupe ment PGA ASSURANCES CONSEIL / MMA IARD	2	Fixer la cotisation prévisionnelle pour l'année 2025 et acter la substitution du mandataire initial	Sans incidence financière	18/04/2025
Travaux de rénovation de la cheminée industrielle en brique de la place Robert Galley - RELANCE	BL CAPRISTO	1	Ajouter des prix unitaires supplémentaires au BPU	Sans incidence financière sur le montant maximum	22/04/2025
Marché subséquent n°6 Maitrise d'œuvre pour les travaux de voirie : création d'une zone d'activité dans la commune de Saint-Lyé	Groupe ment C3I / PLANETE VERTE / PIECHOWSKI LEBLANC BRETON GEOMETRES EXPERTS	1	-inclure une phase 0 pour permettre le projet du campus, avec les phases AVP / PRO / ACT / VISA / OPC / DET / AOR ainsi que les missions complémentaires n°6 et n°7 ; -découper la tranche optionnelle 1 en phase A et B ainsi que la mission ACT sur l'ensemble des	Plus-value de 37 590.50 € HT soit 45 108.60 € TTC (soit 6,99% d'incidence financière)	23/04/2025

			tranches du présent projet		
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour complément à la programmation bâtiminaire et suivi d'études dans le cadre de la restructuration du centre de la TCAT	Groupeement SAMOP / STERN	1	Acter : -les modifications des prestations à réaliser à savoir : - o fixer le nouvel emplacement objet de la reprise des études ; - o fixer le montant des prestations à reprendre et par membre du groupeement ; -la prolongation de la durée de validité du présent marché afin que le titulaire puisse réaliser sa mission	plus-value totale de 15 576 € HT (soit 38,27% d'incidence financière)	14/05/2025
Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents relatif aux travaux neufs sur la voirie de Troyes Champagne Métropole	Cotitulaires de l'accord-cadre (ROUSSEY, COLAS, EIFFAGE ROUTE NORD EST, GUINTOLI, Groupeement ROGER MARTIN /SNCTP)	1	Ajouter des prix unitaires supplémentaires au BPU plafond initia	Sans incidence financière sur le montant maximum	27/05/2025

b) Concessions

Date de l'acte	Concessionnaire - Civ Nom Prénom (sit mat)	N° Titre d'origine	Parcelle	Tarif appliqué	Registre
Cimetière : intercommunal : 67					
08/04/2025		2868	FCI-1-03		COMMUN ROSIERES
10/03/2025	Mme LOPES LEITE Marie (née DELCROIX)	2025005/C	CI-2-362	735	Concession Rosières R 50
11/03/2025	M. GUIDA Michele	2025006/CI	CI-2-364	735	Concession Rosières R 50
27/03/2025	Mme HYVERT Catherine (née COURTIN)	2025008/C	CI-2-366	735	Concession Rosières R 50
02/04/2025	M. PROBST Patrick	2025009/C	CI-2-368	735	Concession Rosières R 50
07/04/2025	M. CHARNEY Jean-Claude	2025010/C	CI-2-370	735	Concession Rosières R 50
18/04/2025	Mme MAIZIERE Laure	2025011/C	CI-2-399	735	Concession Rosières R 50
11/06/2025	Mme ROSTE Bernadette (née PETIT)	2025012/C	CI-2-401	735	Concession Rosières R 15
05/03/2025	Mme LE BERRE Godelive (née FRINKING)	2025012/TR	TR-2-282	370	Concession Rosières R 30
19/06/2025	M. HANNANE Wissam	2025013/C	CM-Q1-303	735	Concession Rosières R 50
19/06/2025	M. FIDAHOUSSEN Loïc	2025014/C	CM-Q1-305	735	Concession Rosières R 50
26/03/2025	M. IDER Ali	2025014/TR	CM-Q1-287	370	Concession Rosières R 15
01/04/2025	Mme WEISS Jeanne	95005/TR	TR-1-359	370	ROSIERES-30
07/04/2025	M. DEKORO MAKOUZOU Christian	2025017/TR	TR-2-284	370	Concession Rosières R 30
09/04/2025	Mme MARTIN Fatima	2025021/TR	CM-Q1-310	370	Concession Rosières R 30
10/04/2025	Mme KADY-KIZITOU Gisèle	2025023/TE	TE-2-653	370	Concession Rosières R 30
15/04/2025	Mme PIETREMONT Fanny	2025025/TR	TR-2-286	370	Concession Rosières R 30
16/04/2025	Mme LAGRANDE Frédérique (née PROBST)	2025026/TR	TR-2-288	370	Concession Rosières R 30
25/04/2025	Mme CHEVALME Catherine (Divorcée PARET)	I/95032/TR	TR-1-345	370	ROSIERES-30
07/05/2025	M. PERBET Jimmy	2025030/TR	TR-2-290	370	Concession Rosières R 30
07/05/2025	Mme FIVEZ Joelle (née GOUGET)	98034/TR	TR-1-683	370	ROSIERES-30
12/05/2025	M. DINOUARD Michel	I/95006/TE	TE-1-283	370	Concession Rosières R 30
03/03/2025	Mme BERISA Gladys (née POINCHON)	2025033/TE	TE-2-638	150	Concession Rosières R 15
13/05/2025	M. ZYLFO Jeton	2025033/TR	CM-Q1-293	370	Concession Rosières R 30
06/03/2025	Mme MEUNIER Christiane	2025034/TE	TE-2-640	150	Concession Rosières R 15
06/03/2025	Mme CHAMPAGNE Jocelyne	I/99001/TE	TE-1-370	150	ROSIERES-15
26/05/2025	Mme WEISS Cécile	95017/TR	TR-1-355	370	ROSIERES-30
12/03/2025	Mme BOUZENOUNET Souâd	2025036/TE	TE-2-642	150	Concession Rosières R 15
12/03/2025	Mme THOMAS Joëlle (née DERROY)	2025037/TE	TE-2-644	150	Concession Rosières R 15
10/06/2025	Mme MASTROIANNI Monique (née BATT)	2025037/TR	TR-2-292	370	Concession Rosières R 30
13/03/2025	Mme MANSOURIA Marie-Ange	2008040/TE	TE-2-67	130	ROSIERES-15
14/03/2025	M. ZOUAKI Hicham	2008015/Te	CM-Q1-109	130	ROSIERES-15
12/06/2025	Mme BANGOURA Noé (née AUMIS)	2025039/TR	CM-Q1-301	370	Concession Rosières R 30
17/03/2025	Mme SCHEID Leslie	2008008/TE	TE-2-29	150	ROSIERES-15

18/03/2025	Mme ALBAC Estelle	2025041/TE	TE-2-646	150	Concession Rosières R 15
18/06/2025	Mme KEITA Catherine	95026/TR	TR-1-352	370	ROSIERES-30
20/03/2025	M. ZAHAR Khalid	2025043/TE	CM-Q1-283	150	Concession Rosières R 15
20/03/2025	Mme ZAHAR Béatrice (née BERNARD)	2025044/TE	CM-Q1-285	150	Concession Rosières R 15
24/03/2025	M. CHAVAROUX Eric	2025045/TE	TE-2-648	150	Concession Rosières R 15
28/03/2025	M. BELIN Yanic	2025048/TE	TE-2-650	150	Concession Rosières R 15
01/04/2025	Mme DA ROCHA E SOUSA Maria	2025049/TE	TE-2-652	150	Concession Rosières R 15
07/04/2025	M. AHMED Ali	2008018/TE	CM-Q1-107	130	ROSIERES-15
14/04/2025	Mme GOMES Renée (née GAILLARD)	2010021/TE	TE-2-146	150	ROSIERES-15
14/04/2025	M. CORDIER Benoît	2025053/TE	TE-2-655	150	Concession Rosières R 15
15/04/2025	M. ZIANVENI Youssouf	2010009/TE	TE-2-132	150	ROSIERES-15
16/04/2025	Mme MARY GERBER Colette	2025055/TE	TE-2-659	150	Concession Rosières R 15
18/04/2025	Mme MALARMEY Marie-José (née LATOUR)	2025056/TE	TE-2-661	150	Concession Rosières R 15
25/04/2025	M. ECHAOUI Morad	2025057/TE	CM-Q1-289	150	Concession Rosières R 15
25/04/2025	Mme POVEDA Blanqui	2025058/TE	TE-2-663	150	Concession Rosières R 15
30/04/2025	M. JUSZCZAK Antoine	2025059/TE	TE-2-657	150	Concession Rosières R 15
02/05/2025	Mme DOS SANTOS FREDERICO Olimpia (née VELOSO FREDERICO)	2025060/TE	TE-2-665	150	Concession Rosières R 15
12/05/2025	M. DIFALLAH Abdelkader	2025061/TE	CM-Q1-291	150	Concession Rosières R 15
13/05/2025	M. HENRION Philippe	2025062/TE	TE-2-667	150	Concession Rosières R 15
14/05/2025	Mme SOUSA DA SILVA Emilia (née ARAUJO DE OLIVEIRA)	2010033/TE	TE-2-191	150	ROSIERES-15
16/05/2025	M. EL KHATIB Julien	2025064/TE	CM-Q1-295	150	Concession Rosières R 15
22/05/2025	Mme MARCHAIS Isabelle (née COPPIN)	2010028/TE	TE-2-183	150	ROSIERES-15
26/05/2025	M. ROBINET Bruno	2025067/TE	TE-2-669	75	Concession Rosières R 15
26/05/2025	M. ROBINET Bruno	2025068/TE	TE-2-671	150	Concession Rosières R 15
02/06/2025	Mme BRUNNER Geneviève (née MARIN)	2025069/TE	TE-2-673	150	Concession Rosières R 15
02/06/2025	M. HALITI Sémir	2025070/TE	CM-Q1-297	150	Concession Rosières R 15
10/06/2025	Mme HIMBERT Brigitte (Épouse HUBERT)	2005020/TE	TE-1-507	150	ROSIERES-15
11/06/2025	Monsieur et Madame RICARDEAU LAURA-RACINE ANTHONY	2025074/TE	TE-2-675	150	Concession Rosières R 15
12/06/2025	M. BESSE Patrick	2025075/TE	TE-2-677	150	Concession Rosières R 15
12/06/2025	M. HNID Haikel	2025076/TE	CM-Q1-299	150	Concession Rosières R 15
13/06/2025	Mme AVRIL Yolande	2025077/TE	TE-2-679	150	Concession Rosières R 15
16/06/2025	M. RAIMBAULT Jean	2025078/TE	TE-2-685	150	Concession Rosières R 15
17/06/2025	Mme IUNG Jacqueline (née VAXELAIRE)	2025079/TE	TE-2-683	150	Concession Rosières R 15
Cimetière : intercommunal site cinéraire : 21					
24/03/2025	Mme MORIN Patricia	2025007/C	SCA-2-178	375	Concession Rosières R 50
05/03/2025	M. FERAT François	94001/TE	CC-1-03	180	Concession Rosières R 30
07/04/2025	M. LUNAUD Jean-Michel	2025016/TR	SCA-2-181	185	Concession Rosières R 15
08/04/2025	Mme GAGNARD Aurore	2025018/TR	SCA-2-185	185	Concession Rosières R 30

08/04/2025	M. VERNAZ Jacques	2025019/TR	SCA-2-183	185	Concession Rosières R 30
08/04/2025	M. CLAUX Patrick	2025020/TR	SCA-2-187	185	Concession Rosières R 30
09/04/2025	Mme MOZOTA Lydia	2025022/TR	SCA-2-184	185	Concession Rosières R 30
10/04/2025	Monsieur et Madame LIBOT Joël	2025024/TR	SCA-2-186	185	Concession Rosières R 30
22/04/2025	Mme REMY Muriel (née ZEDAM)	2025027/TR	SCA-2-188	185	Concession Rosières R 30
02/05/2025	Mme MARCHAL Simone (née BEGUE)	2025029/TR	SCA-2-189	185	Cinéraire Rosières RC 30
23/05/2025	M. GARCIA Antonio	2025034/TR	SCA-2-190	185	Concession Rosières R 15
06/05/2025	Mme PRUNETA Marie-Thérèse (née CROUZEILLES)	2025036/TR	SCA-2-192	185	Concession Rosières R 30
11/06/2025	M. PERTUISOT Gilles	2025038/TR	SCA-2-196	185	Concession Rosières R 15
13/06/2025	M. CARTON Claude	2025040/TR	SCA-2-195	185	Concession Rosières R 30
20/03/2025	M. SCHMITTLER Patrick	2009010/TE	SCA-1-91	70	CINERAIRE-15
27/03/2025	Mme BEHAR-REHALA Danièle (née PARLE)	2025046/TE	SCA-2-179	80	Concession Rosières R 15
28/03/2025	Mme GOMES MOREIRA DOS SANTOS Maria (née PEDROSA DOS SANTOS)	2025047/TE	SCA-2-180	80	Concession Rosières R 15
03/04/2025	Mme PICARD Josette (née FRISON)	2025050/TE	SCA-2-182	80	Concession Rosières R 15
23/05/2025	Mme OGE Corinne	2025066/TE	SCA-2-191	80	Concession Rosières R 15
10/06/2025	Mme BERTOGLIATI Mandy	2025072/TE	SCA-2-194	80	Concession Rosières R 15
11/06/2025	Mme CULOT Ophélie	2025073/TE	SCA-2-193	80	Concession Rosières R 15

2. ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Bureau du 22 mai 2025	
01	Garantie partielle d'un emprunt consenti par la caisse des dépôts et consignations à l'OPH Troyes Aube Habitat pour l'acquisition VEFA de 14 logements (8 PLAI/6 PLUS) situés à Troyes
02	Cession de terrain dans le Parc du Grand Troyes pour le projet d'implantation de THALES
03	Cession de terrain pour le projet d'implantation du cabinet comptable ARGOS

Monsieur le Président

Avant de vous libérer et de lever la séance, je voudrais juste vous rappeler que le préfet nous a adressé un courrier, une lettre circulaire en date du 25 mars qui porte sur la composition de l'organisation et de l'organe délibérant des EPCI au lendemain des élections municipales de mars. J'ai un certain nombre de questions. Donc la circulaire a été débattue en réunion de Bureau le 25 mai dernier. Il nous est apparu à l'unanimité qu'il fallait plutôt privilégier l'application des dispositions de droit commun. On parle de la représentativité au sein du Conseil Communautaire qui garantit cette représentativité plus équitable entre les communes. Donc l'absence de réponse, de ce qui est du fonctionnement actuel vaut acceptation du droit commun. Donc il vous est proposé dans un grand courage mais dans une application raisonnée de nos intérêts de ne pas répondre à l'appel du préfet. Il comprendra le message puisqu'administrativement il sait qu'on accepte le droit commun. Et on a fait les projections, il y avait un simulateur à l'AMF qui a été effectué et la répartition des sièges est à peu près identique. Donc il n'y a aucune modification pour 79 communes à l'exception de Troyes et de La Rivière-de-Corps dans des proportions qui sont acceptables puisque c'est + 1, - 1, dans le cadre général. Donc voilà. Je voulais vous le dire et donc ne soyez pas étonnés de ne pas recevoir de copie du courrier adressé au préfet sur cette question puisqu'on ne va pas lui répondre pour préserver nos intérêts. Je ne sais pas si c'était super clair mais en gros on a compris le message. Il vaut mieux qu'on reste comme ça et qu'on ne parte pas sur une autre aventure. Pas de questions ? Bien, c'est parfait. Merci beaucoup, excellente soirée à toutes et à tous, bon retour chez vous. Une collation vous est proposée. Notre séance est levée.

La séance est levée à 20h28

Nom	Prénom	Signature
TRIBUNE		
BAROIN	François	
RAGUIN	Jacky	
LEDOUBLE	Catherine	
SEBEYRAN	Marc	
LEQUIEN	Ombeline	
ASSENAY		
GARNERIN	David	
AUBETERRE		
BEAUSSIER	Jean-Marie	
BARBEREY-SAINT-SULPICE		
HUBINOIS	Alain	
BOUILLY		
NINORELLE	Francine	
BOURANTON		
VOLHUER	Michel	
BREVIANDES		
BLASCO	Thierry	
BUCEY EN OTHE		
DESROUSSEAUX	Pascal	
BUCHERES		
GUNDALL	Philippe	

CLEREY		
LECORCHÉ	Jean-Pierre	
CORMOST		
GAURIER	Claude	
COURTERANGES		
GERARD	Fabien	
CRESANTIGNES		
BLANCHARD	Dominique	
DIERREY SAINT PIERRE		
GATOUILLAT	Marcel	
ESTISSAC		
DUCHÊNE	Annie	
FAYS LA CHAPELLE		
RENOIR	Gilles	
FEUGES		
MEIRHAEGHE	Sonia	
FONTVANNES		
LEPRINCE	Didier	
FRESNOY LE CHÂTEAU		
BUTAT	André	
ISLE-AUMONT		
ROUSSELLE	Patrice	
JAVERNANT		
MONTAGNE	Jacques	

JEUGNY		
GIRARD	Marc	
LA CHAPELLE SAINT LUC		
PAUWELS	Cécile	
GIRARDIN	Olivier	
HIMEUR	Aïcha	
RICHARD	Vincent	
CHAMPAGNE	Bernard	
BETTINGER	Sylviane	
GESNOT	DANY	
LA RIVIERE DE CORPS		
CHOMAT	Christophe	
LA VENDUE MIGNOT		
ROUSSELOT	Nicole	
LAINES-AUX-BOIS		
GAUTHIER	Anne-Sophie	
LAUBRESSEL		
THIENOT	Régis	
LAVAU		
GACHOWSKI	Jacques	
LE PAVILLON SAINTE JULIE		
CHALVET	Marie-Ange	

LES BORDES AUMONT		
CHATEL	Laurent	
LES NOES PRES TROYES		
LEMOINE	Philippe	
LIREY		
FRAPIN	David	
LONGEVILLE-SUR-MOGNE		
CHAMPAGNE	Anicet	
LUSIGNY SUR BARSE		
TRESSOU	Marie-Hélène	
MACEY		
FLEURET	Dominique	
MACHY		
ROUSSEAU	Pauline	
LES MAUPAS		
LEBECQ	Jérémy	
MERGEY		
BURRI	Marie-Luce	
MESNIL SAINT PÈRE		
HENRI	Pascal	
MESSON		
COURTOIS	Jean-Christophe	

MONTAULIN		
MARTY	Rémy	
MONTCEAUX LES VAUDES		
VAN DE ROSTYNE	Alain	
MONTGUEUX		
LEROY	Marie-Thérèse	
MONTIERAMEY		
DRIAT	Boris	
MONTREUIL SUR BARSE		
SAUVAGE	Philippe	
MONTSUZAIN		
DELAITRE	Guy	
MOUSSEY		
FARINE	Bruno	
PAYNS		
SAINTON	Michel	
PONT SAINTE MARIE		
LANDRÉAT	Pascal	
HEUILLARD	Véronique	
PRUGNY		
CHOISELAT	Emmanuel	
RONCENAY		
FINOT	Patrick	

ROSIERES PRES TROYES		
LOUDIN	Michel	
GAURIER	Marlène	
ROUILLY SAINT LOUP		
CASTEX	Jean-Marie	
RUVIGNY		
HUP	Carole	
SAINT PARRES AUX TERTRES		
HIRTZIG	Jack	
SAINT ANDRE LES VERGERS		
QUINTART	Sylvie	
GOJJARD	Pascal	
DEMIR	Selda	
CORNEVIN	Jean-Pierre	
LANOUX	Claudie	
DRAGON	Jean-Luc	
SAINT BENOIT SUR SEINE		
MEIRHAEGHE	Jean-François	
SAINT GERMAIN		
DUSACQ	Maxime	
SAINT JEAN DE BONNEVAL		
COCHET	Jean-Michel	

SAINT JULIEN LES VILLAS		
VIART	Jean-Michel	
JOUAULT	Gervaise	
GROSJEAN	Patrick	
SAINT LEGER PRES TROYES		
BLASSON	Christian	
SAINT LYE		
MENNETRIER	Nicolas	
SAINT POUANGE		
DUQUESNOY	Olivier	
SAINT THIBAULT		
JOLLIOT	Marie-France	
SAINTE MAURE		
POTTIER	Denis	
SAINTE SAVINE		
MAGLOIRE	Arnaud	
CHAUDET	Martine	
HENNEQUIN	Virgil	
GULTEKIN	Gulcan	
MOSER	Alain	
SOMMEVAL		
BILLET	André	

SOULIGNY		
MALARMEY	Michelle	
THENNELIERES		
ROBLET	Bernard	
TORVILLIERS		
GANTELET	Bruno	
TROYES		
BAUDOUX	Bruno	
BAROIN	Stéphanie	
BAZIN-MALGRAS	Valérie	
BOISSEAU	Dominique	
BRET	Marc	
BECARD	Francis	
BOUDADI	Rachida	
CHEVALIER	Bertrand	
DEHARBE	Dominique	
DENIS	Valéry	
GARIGLIO	Élisabeth	
GUILLAUMET	Virginie	
GONCALVES	José	

TROYES		
HONORÉ	Nicolas	
HELIOT-COURONNE	Isabelle	
JAY	Casimir	
LEYMBERGER	Brigitte	
LE CORRE	Marie	
LEMELLE	Flavienne	
LEMELAND	Caroline	
MANDELLI	François	
OUADAH	Karima	
PORTIER-GUENIN	Françoise	
ROYER	Anne-Marie	
SERRA	Frédéric	
SOMSOIS	Hervé	
THOMAS	Christine	
ZAJAC	Anna	
BLANCHON	David	
KOCH	François	

TROYES		
ARBONA	Philippe	
BEURY	Loëtitia	
VAILLY		
HANDEL	William	
VAUCHASSIS		
MARTINOT	Bruno	
VERRIÈRES		
BAGATTIN	Mélanie	
VILLACERF		
POIVEZ	Kevin	
VILLECHETIF		
THIEBAUX	Christelle	
VILLELOUP		
SIMON	Éric	
VILLEMEREUIL		
DE VILLEMEREUIL	Gérard	
VILLERY		
HOUARD	Bruno	
VILLY-LE-BOIS		
RICHARD	Sophie	
VILLY LE MARECHAL		
PETIT	Christine	